

XXII^{N.} Orientations

~~IV~~
~~1111~~

(27) 67

HISTOIRE DES PAPES

DEPUIS LA FIN DU MOYEN AGE

OUVRAGE ÉCRIT D'APRÈS UN GRAND NOMBRE DE DOCUMENTS INÉDITS
EXTRAITS DES ARCHIVES SECRÈTES DU VATICAN ET AUTRES

PAR

LE D^R LOUIS PASTOR

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ D'INNSBRÜCK

TOME DIX-HUITIÈME

TRADUIT DE L'ALLEMAND

PAR

ALFRED POIZAT ET W. BERTEVAL



PARIS

LIBRAIRIE PLON

LES PETITS-FILS DE PLON ET NOURRIT

IMPRIMEURS-ÉDITEURS — 8, RUE GARANCIÈRE, 6^e .

Tous droits réservés

D^r L. PASTOR

HISTOIRE

DES PAPES

DEPUIS

LA FIN DU MOYEN AGE

TOME XVIII



LIBRAIRIE

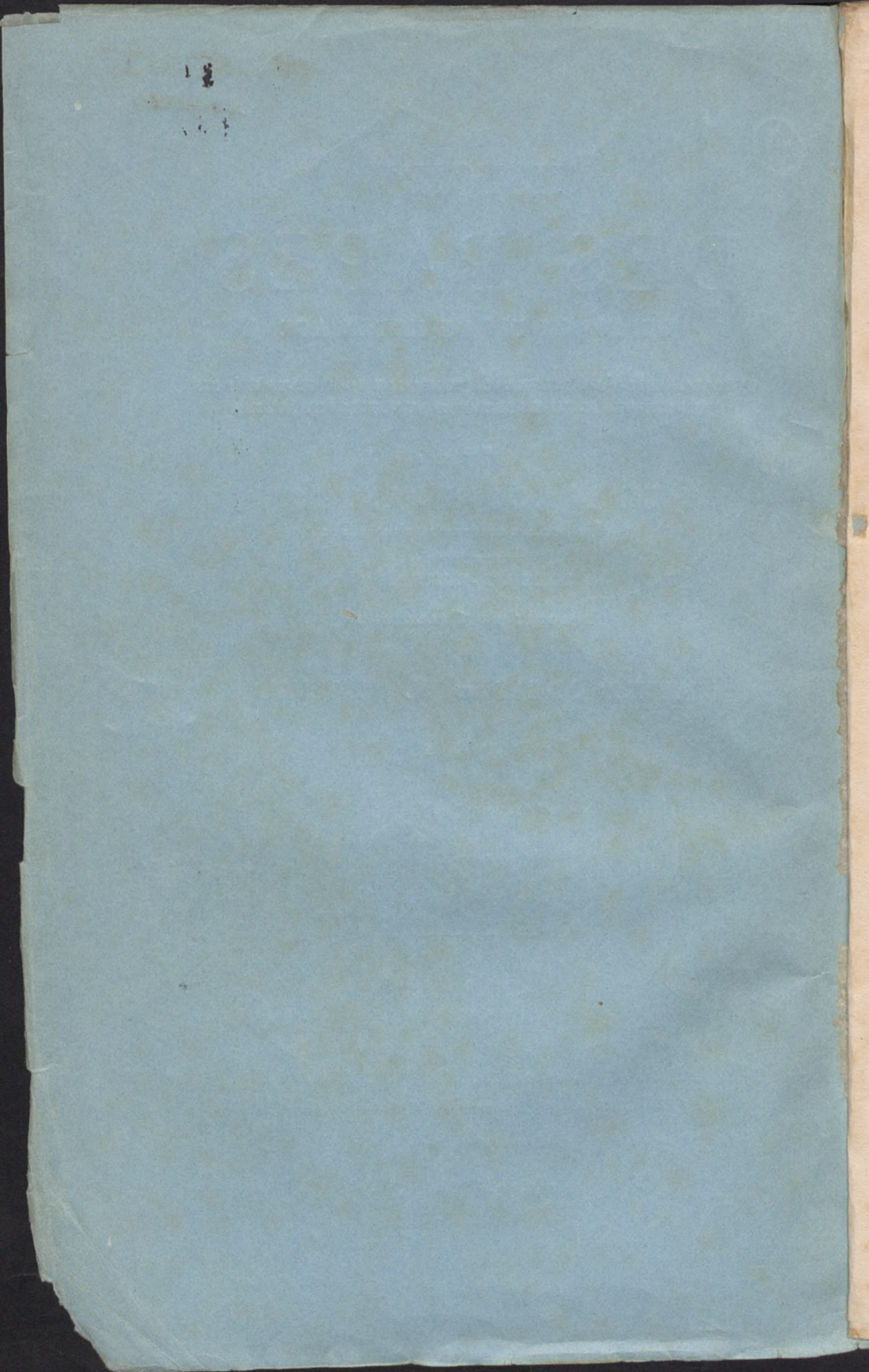
PLON

2-1936

212

D

1.18



~~IV, 117~~

~~XXII~~
~~11~~

(27) c 1

HISTOIRE DES PAPES

DEPUIS LA FIN DU MOYEN AGE

A LA MÊME LIBRAIRIE

Histoire des Papes depuis la fin du moyen âge, ouvrage écrit d'après un grand nombre de documents inédits, extraits des Archives secrètes du Vatican et autres, par le D^r Louis PASTOR, professeur à l'Université d'Innsbrück. Traduit de l'allemand des tomes I à VI par Furcy RAYNAUD; des tomes VII à XIV par Alfred POIZAT et pour les tomes suivants par Alfred POIZAT et W. BERTEVAL.

- Tome I. — **Les Papes depuis l'exil d'Avignon jusqu'à la fin du grand schisme. — Débuts de la Renaissance à Rome (1305-1447).**
- Tome II. — **Nicolas V. — Calixte III.**
- Tome III. — **Pie II (1458-1464)**
- Tome IV. — **Paul II (1464-1471). — Sixte IV (1471-1484).**
- Tome V. — **Innocent VIII (1484-1492). — Alexandre VI (1492-1503).**
- Tome VI. — **Alexandre VI (suite). — Jules II (1503-1513).**
- Tome VII. — **Léon X (1513-1521).**
- Tome VIII. — **Léon X (suite).**
- Tome IX. — **Adrien VI (1522-1523). — Clément VII (1523-1534).**
- Tome X. — **Clément VII (suite).**
- Tome XI. — **Paul III (1534-1549).**
- Tome XII. — **Paul III (suite).**
- Tome XIII. — **Jules III (1550-1555).**
- Tome XIV. — **Marcel II et Paul IV (1555-1559).**
- Tome XV. — **Pie IV (1559-1565).**
- Tome XVI. — **Pie IV (suite).**
- Tome XVII. — **Pie V (1566-1572).**

(27) C 1

HISTOIRE DES PAPES

DEPUIS LA FIN DU MOYEN AGE

OUVRAGE ÉCRIT D'APRÈS UN GRAND NOMBRE DE DOCUMENTS INÉDITS
EXTRAITS DES ARCHIVES SECRÈTES DU VATICAN ET AUTRES

PAR

LE Dⁿ LOUIS PASTOR

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ D'INNSBRÜCK

TRADUIT DE L'ALLEMAND

PAR ALFRED POIZAT ET W. BERTEVAL

TOME DIX-HUITIÈME

PIE V (1566-1572) [suite]



PARIS

LIBRAIRIE PLON

LES PETITS-FILS DE PLON ET NOURRIT

IMPRIMEURS-ÉDITEURS — 8, RUE GARANCIÈRE, 6°

Tous droits réservés

REVUE
DES PAYS

BIBLIOTEKA
UNIERSYTECKA
w Lwowie

1050685

Droits de reproduction et de traduction
réservés pour tous pays.

2, 93/2010

HISTOIRE DES PAPES

CHAPITRE V

COMMENCEMENTS DE LA RÉVOLUTION POLITICO-ECCLÉ-
SIASTIQUE DANS LES PAYS-BAS ET INTERVENTION DE
PIE V DANS LES GUERRES CIVILES ET RELIGIEUSES
DE FRANCE. PREMIER RENFORCEMENT INTÉRIEUR DES
CATHOLIQUES FRANÇAIS.

I

Le puissant mouvement qui détacha de l'Espagne la partie septentrionale des Pays-Bas et y amena le Protestantisme à la domination offrit d'abord un caractère bien plutôt politico-national que religieux. Si, au début, Philippe II suivit, dans les Pays-Bas, les traditions de son père et ne changea rien aux anciens privilèges des dix-sept provinces, son ascension au trône n'en amena pas moins un complet retournement de la situation. Alors que Charles-Quint avait été considéré presque comme un Néerlandais, Philippe était totalement Espagnol. En conséquence il éprouvait aussi peu de sympathie pour ses sujets de ce pays, que ceux-ci en ressentaient pour lui : c'était maintenant le seigneur et non plus l'empereur politique, qui, habitué à causer avec affabilité aux habitants du pays dans leur langue, les avait favorisés et traités avec grande circonspection, mais le sévère, taciturne, inaccessible roi d'Espagne, dont la personnalité aussi bien que le système de gouvernement étaient de tout autre nature. Philippe II ne considérait pas les Pays-Bas comme un État particulier, mais comme une possession, qui, tels Milan et Naples dans le sud, devait servir de point d'appui et de base d'opération dans le nord à la puissance espagnole; son rigide absolutisme devait s'opposer à toutes

les aspirations des provinces néerlandaises à une individualité politique et à l'indépendance nationale¹. La situation critique avait été aggravée par l'habitude qu'avait Philippe II de réfléchir et de demander conseil, au moment décisif, au lieu d'agir. Thomas Perrenot, dans une lettre à Granvelle, caractérisait en termes frappants ce système d'irrésolution : « La décision principale du Roi est de rester dans l'éternelle indécision². » A cela s'ajoutaient l'incapacité de Marguerite de Parme, nommée par Philippe II gouvernante générale, et le déplorable état des finances. Les Pays-Bas, vers lesquels, en raison de leur commerce et de leur industrie affluaient les richesses du monde entier, avaient dû soutenir les frais des guerres de Charles V en France, en Italie et en Allemagne; de même, ce fut surtout avec de l'argent néerlandais que Philippe II mena sa guerre contre la France. Les conséquences en apparurent dans un fort épuisement financier du pays, que le Vénitien Soriano avait désigné comme « l'Inde » de l'Espagne³. Même à d'autres points de vue, la situation matérielle des possessions territoriales espagnoles sur la mer du Nord était beaucoup plus défavorable, qu'on ne l'admet communément; les pays de frontière notamment avaient durement souffert de l'action dévastatrice de la guerre avec la France. Le danger principal devait apparaître dans le changement survenu aux conditions sociales. Un état nouveau de grande industrie et de capitalisme avait surgi, auquel répondait, par contre, un nombreux prolétariat ouvrier dont la position ne cessait de s'aggraver par suite de la hausse continuelle des prix⁴.

Cet état de choses, joint au sentiment d'être dépouillées au profit d'une politique étrangère aux intérêts du pays, souleva dans toutes les couches de la population néerlandaise, amoureuse de liberté, une profonde agitation⁵. Philippe II était parfaitement conscient du péril de la situation, lorsque, le 25 août 1559, il s'embarqua pour l'Espagne. Il ne lui échappa pas qu'il ne pouvait compter que sur la gouvernante et son tout-puissant conseiller Granvelle. Il observa

¹ Voir PIRENNE, III, 455; BLOCK, 398.

² Voir WEISS, *Pap. d'État du card. Granvelle*, IX, 568.

³ Cf. GACHARD, *Relations des ambass. vénitiens*, 102; MARX, *Studien*, 60.

⁴ Voir PIRENNE, III, 345.

⁵ Voir MARX, *loc. cit.*, 83.

avec inquiétude les éléments révolutionnaires, qui s'étaient déjà groupés sous Charles-Quint. Les efforts visant à réunir en un conseil commun les députés des États généraux et notamment la propagande protestante à laquelle était exposé le pays, par suite de sa position et de ses relations commerciales, lui donnèrent les plus grands soucis. Il prit en conséquence les dispositions utiles : tout d'abord avant de partir, il exhorta à la vigilance la gouvernante, les gouverneurs, les tribunaux et les évêques. Aux plénipotentiaires des provinces réunis à Gand il recommanda, en prenant solennellement congé d'eux, l'application rigoureuse des sévères édits de l'empereur contre les sectes, l'expérience du passé lui ayant montré qu'aucun changement de religion ne se produisait, sans être accompagné de bouleversements politiques¹.

Les préoccupations de Philippe II à propos de la situation religieuse des Pays-Bas étaient entièrement justifiées. Si dans sa très grande majorité, la population de ces provinces si mêlées de nationalité et de mœurs continuait à rester fidèle à l'ancienne Église, cependant un affaiblissement du sentiment religieux s'y manifestait d'une façon indéniable². La plus grande partie du bas peuple possédait encore une vraie piété et continuait à fréquenter les églises avec la même assiduité qu'auparavant³. Chez les gens cultivés ainsi que dans le clergé on pouvait remarquer sur une grande extension l'influence fatale des écrits d'Érasme. Comme celui-ci, ceux qui subissaient son influence cherchaient à éviter à son exemple de se séparer extérieurement de l'Église, mais au fond du cœur ils étaient sous plus d'un rapport intérieurement détachés de ses principes⁴. Un tel état d'indécision qui permettait de jouir joyeusement et sans contrainte de la vie répondait au caractère accommodant du peuple néerlandais. Il était évident que cette situation n'était guère propre à l'élever moralement. Un regard sur les conditions morales montre en effet d'assez profondes

¹ Voir MARX, *loc. cit.*, 41; RACHFAHL, II, 1, 19.

² Voir PIRENNE, III, 414.

³ Ce que A. de Beatis avait rapporté à ce sujet en 1517 (voir PASTOR, *Reise des Kard. d'Aragona*, 73). Badiero le notifia également en 1557; ALBERI, I, 3, 291.

⁴ Voir les excellentes considérations de RACHFAHL, I, 448, 464. G. Cas-sander, hautement estimé dans les Pays-Bas, y avait répandu les idées d'Érasme. Sur lui, voir PASTOR dans *Kirchenlex. de Fribourg*, II³, 2017.

ombres. Luxe déréglé, ivrognerie, immoralité étaient largement répandus et la nombreuse et puissante noblesse n'y était pas la moins portée. D'une religion un peu trouble et lâche, une grande partie de l'aristocratie hollandaise menait une vie somptueuse et immorale et dilapidait en fêtes brillantes, en frénésie de jeux et en grandes orgies ses biens héréditaires¹.

Sous tous les rapports, le prince Guillaume d'Orange occupait le premier rang dans la noblesse néerlandaise. Très doué intellectuellement, de volonté forte et tenace, maître en l'art de pénétrer jusqu'au fond les pensées d'autrui, de gagner les cœurs, très ambitieux, cet homme d'esprit politique et calculateur à froid possédait un coup d'œil pénétrant pour reconnaître tout ce qui pouvait servir ou nuire à ses projets. Sous le rapport moral, Orange était dans des idées fort libertines et n'en faisait nullement mystère; à la diète des princes, à Francfort, en 1558, il déclara publiquement qu'il ne considérait pas l'adultère comme un péché². Il était tellement adonné au vice national de l'ivrognerie qu'il en arrivait à mettre en péril sa santé corporelle vigoureuse³. Imbu d'idées mondaines, il était indifférent à l'égard de tout surnaturel. De l'enseignement luthérien qu'il avait reçu jusqu'à sa onzième année il n'était pas resté grand chose dans sa mémoire. Quand ensuite, pour pouvoir recueillir le riche héritage de son cousin René, il dut se faire catholique, il eut une éducation dans l'esprit d'Érasme. Rien d'étonnant donc à ce qu'il adhérât à l'indifférence qui dominait dans l'aristocratie néerlandaise⁴. Rien ne prouve mieux qu'il considérait la religion seulement comme un moyen de la politique, que les négociations préparatoires à son mariage avec Anne, la fille de l'Électeur protestant Maurice de Saxe en 1561. Tandis qu'il assurait Philippe II d'avoir mis comme condition de son mariage, que sa femme embrasserait le catho-

¹ Cf. MARX, *Studien*, 112; RACHFAHL, I, 273. Voir aussi PIRENNE, III, 498.

² Voir RITTER dans l'*Hist. Zeitschrift*, LVIII, 410, n. 2.

³ Voir MARX, *loc. cit.*, 116.

⁴ Voir RACHFAHL, I, 153. « Orange était alors aussi catholique qu'il devait être plus tard luthérien et plus tard encore calviniste, dit excellemment Pirenne (III, 495), c'est-à-dire sans aucun enthousiasme ni profonde conviction... Son attitude religieuse n'était rien qu'une conséquence de sa position politique. »

licisme et qu'elle vivrait en vraie catholique, il découvrirait à l'Électeur Auguste de Saxe son penchant intime profond pour le protestantisme, que pour le moment il ne pouvait laisser voir publiquement en Hollande. Sa femme, au contraire, aurait toute liberté de vivre conformément à sa foi luthérienne et d'élever ses fils dans cette croyance¹. A la même année 1561 remonte une lettre d'Orange au Pape Pie IV, dans laquelle il assurait désirer l'extirpation de la « peste hérétique » dans sa principauté d'Orange et d'avoir donné en ce sens des ordres à ses fonctionnaires². Il garda pendant cinq ans encore ce masque catholique qui lui était utile pour ses visées. On peut citer en exemple de cela les deux lettres qu'il adressa en 1566 au pape Pie V. Dans la première, datée du 13 mai, il déclarait : « C'est mon désir et ma volonté de rester tant que je vivrai le plus humble et le plus obéissant fils de l'Église et du Saint-Siège et de persévérer dans cette volonté, soumission et obéissance comme mes ancêtres l'ont fait. » Dans la deuxième lettre du 8 juin, il promettait de déployer tous ses soins pour que dans sa principauté d'Orange l'ancienne religion catholique continue à se maintenir³. Et pendant tout l'été encore il se comporta en catholique, mais en novembre 1566, il écrivait au luthérien Guillaume de Hesse dans une lettre confidentielle qu'il avait toujours gardé et professé au fond de son cœur la confession d'Augsbourg⁴. Tel était l'homme qui, quoique feudataire et conseiller d'État de Philippe II, mit tout son génie à contrecarrer la politique extérieure et intérieure de son roi. Autour de lui se groupaient tous ceux qui étaient mécontents du régime espagnol, contre lui se serraient tous

¹ Cf. JANSSEN PASTOR, IV¹⁵⁻¹⁶, 267. Voir aussi KOLLIGS, *W. v. Oranien*, Bonn, 1884, 8-20; RACHFAHL, II, 1, 91, 100.

² Voir GROEN VAN PRINSTERER, *Archives de la maison de Nassau*, I, 72. Cf. KOCU, *Untersuchungen über die Empörung und den Abfall der Niederländer*, Leipzig, 1860, 9. Pie IV avait été très encouragé par la conduite d'Orange dans sa principauté; voir CAUCHIE et L. VAN DER ESSEN, *Invent. d. arch. Farnesiennes*, Bruxelles, 1911, S, CXXI, et BROM, *Archivalia*, I, 191.

³ Cf. ALLARD, *Des zwiijgers godsdiensten* dans les *Studien op Godsdienstig, Wettenschappelijken Letterkundig Gebied 13 jaarg.*, Utrecht, 1880, 65-90, où a été donné pour la première fois le texte original de la lettre conservée à la bibliothèque Barberini.

⁴ Voir GROEN VAN PRINSTERER, *loc. cit.*, II, 497. Cf. aussi BLOK, *Willem de eerste* (Amsterdam, 1919), lequel croit (62) qu'Orange n'est devenu vraiment calviniste qu'après 1572.

ceux qui professaient des sentiments protestants¹. Philippe II aida lui-même ce dangereux ennemi, en différant toujours l'éloignement promis à contre-cœur, avant de partir, des 3 000 hommes de la troupe espagnole si haïe. Après que leur départ eut été enfin obtenu par force, un autre prétexte d'agitation surgit bientôt dans la nouvelle délimitation et augmentation des évêchés néerlandais, que le pape Paul IV avait décidées sur le désir de Philippe II, peu avant sa mort².

Cette ordonnance, qui répondait à une exacte appréciation de l'insuffisance des mesures de répression pour étouffer les nouveautés religieuses, était très nécessaire et très opportune pour les besoins spirituels de la population en présence de l'impossibilité manifeste de maintenir les anciennes conditions, mais elle avait encore un côté politique. Le Pape dut concéder au roi catholique le droit de nomination pour les quatorze nouveaux évêchés ainsi que pour Utrecht, Tournai et Arras. Non contente de ce renforcement du pouvoir monarchique, la commission instituée en 1559 par Philippe II pour l'exécution de la bulle relative aux évêchés, proposa, pour résoudre la difficile question de la dotation des nouveaux diocèses, de réunir à ceux-ci les abbayes existantes dans le voisinage des évêchés. Grâce à cette mesure, le gouvernement obtint de nouvelles voix dociles, car, dans la plupart des provinces, le clergé formait un membre important des assemblées d'État³. Philippe II se déclara très satisfait du projet⁴. Cela fut décidé sous l'influence et à la prière de Granvelle⁵. Comme cela différait de la teneur originale de la bulle de Paul IV, il y avait fallu l'assentiment de son successeur. Cela, ainsi que l'exécution des bulles érigeant les nouveaux évêchés, ne manqua pas de difficultés. De ce retard que l'affaire subit ne fut pas seulement cause la malheureuse question d'argent, le payement des taxes d'usage et la circonspection habituelle de la curie, mais aussi la tension des rapports entre l'ambassadeur espagnol Vargas et Pie V et l'opposition des prélats du diocèse, desquels on détachait

¹ Cf. RITTER, I, 335.

² Cf. sur ceci, avec ce que nous disons dans le volume précédent, MARX, *Studien*, 51, 194, et RACHFAHL, II, 1, 20. Voir aussi CLAESSENS, *Sur l'établissement des évêchés dans les Pays-Bas*, *Rev. cathol.*, 1859.

³ Voir MARX, *Studien*, 203; RACHFAHL, II, 1, 131.

⁴ Voir WEISS, *Pap. d'Etat du card. Granvelle*, VI, 58.

⁵ Voir RACHFAHL dans *Westdeutschen Zeitschrift*, XXIX, 369.

d'importants territoires. La curie fut littéralement submergée de réclamations. Comme les évêques de Cambrai, Liège, Tournai et le chapitre d'Utrecht, l'archevêque de Cologne et le cardinal de Guise, en temps qu'archevêque de Reims, protestèrent contre la bulle sur la nouvelle délimitation des diocèses néerlandais, car elle lésait leurs intérêts matériels et leurs droits de juridiction¹. L'autorité ecclésiastique suprême ne put pas ne pas prendre en considération ces plaintes, malgré toute l'insistance en sens contraire de Philippe II. Le roi eut de quoi être satisfait du résultat final. Pie IV maintint la mesure qui était entièrement dans l'intérêt de la religion; il approuva par sa bulle du 7 mars 1561 le nouveau plan de dotation, confirma les évêques proposés par Philippe et de plus s'interposa pour que fussent indemnisés les évêques auxquels la mesure portait préjudice².

Pendant que les prélats étrangers devaient abandonner leur résistance, l'opposition n'en éclata que plus violente dans les Pays-Bas même; elle provenait surtout de la noblesse. Au mécontentement de l'aristocratie néerlandaise, devant la façon dont avait été tenu longtemps secret tout le projet et devant le procédé autoritaire de Philippe II, s'ajouta le profond mécontentement causé par la solution de l'affaire des dotations, qui renforçait le pouvoir royal et rendait plus difficile aux fils des grands l'accès aux évêchés et aux canonicats. Avec une méconnaissance complète des vrais intérêts de l'Église et avec une étroitesse de vue qui ne regardait qu'à leur intérêt immédiat, les abbayes, dans la mesure où elles étaient atteintes par la bulle, se laissèrent entraîner dans l'opposition de la noblesse³. Par l'affirmation, en réalité fautive, qu'en élevant de nouveaux évêchés on voulait y introduire l'Inquisition espagnole, objet de la haine mortelle de presque tous les Néerlandais, on réussit à attirer finalement dans le mouvement de larges couches de la po-

¹ Cf. DE RAM dans l'*Annuaire de l'Univ. de Louvain*, 1851, 302; *Archief van het aartsbisdom*, Utrecht, XII, 434; BROM, *Archivalia*, I, 792; STEINHERZ, *Nuntiatuiberichte*, I, 320; HOLZSWARTH, I, 77; *Corresp. de Granvelle*, éd. Piot, IV, n. 3; MARX, *Studien*, 196; RACHFAHL, II, 1, 132.

² Voir RAYNALD, 1561, n. 69; *Archief van het aartsbisdom*, Utrecht, IX, 314; XII, 444; STEINHERZ, *loc. cit.*, I, 321; RACHFAHL, II, 1, 135; BROM, *loc. cit.*, 718.

³ Voir MARX, *Studien*, 207; RACHFAHL, II, 1, 147.

⁴ Douai comme Bruxelles, déclarait Granvelle, sont tombées dans le piège. Voir HOLZSWARTH, I, 80.

pulation. Non seulement les éléments enclins aux nouveautés religieuses, qui avaient quelques raisons de redouter un accroissement de vigilance des évêques, mais même les Néerlandais fidèles à l'Église s'inquiétèrent à l'idée qu'on voulait les soumettre à une institution espagnole au détriment de leurs droits territoriaux¹. Les États du Brabant opposèrent en particulier une vigoureuse résistance, déclarant que l'incorporation des abbayes heurtait leur principal privilège : « la Joyeuse Entrée »². Les diables du Brabant, comme les appelait Philippe II, trouvèrent rapidement des imitateurs dans les autres provinces. En beaucoup d'endroits on en arriva à des excès. Granvelle lui-même dut observer une grande prudence avant de pouvoir faire son entrée solennelle à Malines comme archevêque. Plusieurs des nouveaux évêques ne purent, les uns arriver réellement à la prise de possession de leurs diocèses, les autres n'y réussirent qu'après des luttes plus ou moins longues³.

Granvelle, nommé cardinal⁴ le 25 février 1561, eut la part décisive dans la scandaleuse solution de la question des évêchés. Cela lui valut d'autant plus la haine du parti d'opposition aristocratique dirigé par le prince d'Orange que celle-ci reconnaissait en lui, injustement d'ailleurs, le plus habile représentant des tendances monarchiques et l'appui principal de Philippe II. Sa chute devint donc leur premier objectif. Les seigneurs trouvèrent en cette affaire un puissant allié dans le mouvement calviniste qui s'étendait de la France aux Pays-Bas. On excita la population par tous les moyens : des pamphlets en langue française et flamande invectivèrent le cardinal comme le « diable rouge » qui voulait anéantir les libertés du pays par l'Inquisition et les nouveaux évêchés et les livrer aux « porcs espagnols ». Orange et ses alliés de la noblesse ouvrirent la lutte de toutes les façons contre cet homme détesté. Mais ils n'atteignirent leur but que lorsque la régente elle-même se sépara de Granvelle⁵.

¹ Voir MANX, *Studien*, 218.

² Voir RACHFAHL, II, 1, 151, 155.

³ En maints endroits ils étaient à peine en sûreté pour leur vie, dit Havensius. *Comment. de erectione novorum in Belgio episcopatum. Col. Agripp.*, 1669, 26. Voir HOLZWARTH, I, 85; RACHFAHL, II, 1, 235.

⁴ Voir RACHFAHL dans la *Westdeutschen Zeitschrift*, XXII, 87; XXIX, 368.

⁵ Voir PIRENNE, III, 506; RACHFAHL, II, 1, 248, 252, 288.

Philippe II avait déclaré un jour qu'il préférerait risquer au jeu ses États néerlandais plutôt que de sacrifier le cardinal¹. Mais pour maintenir Granvelle il n'y avait plus qu'un moyen : c'était que le roi vint se montrer en personne dans les Pays-Bas². Le voyage en Flandre lui fut également conseillé sérieusement par tous les gens prévoyants. Le monarque, toujours irrésolu, ne s'y put pourtant pas décider. Au lieu de cela il donna congé, le 22 janvier 1564, à son fidèle serviteur Granvelle. La régente tomba alors complètement dans les mains de la noblesse d'opposition, qui usa de sa victoire d'une façon si désastreuse, que des conditions anarchiques en surgirent³.

La lutte à propos des évêchés s'envenima encore lorsque l'opposition contre l'acceptation du concile de Trente vint s'y joindre, compliquant encore davantage la situation⁴. Tandis que dans ces deux affaires Philippe II manifesta quelque condescendance, il se maintint d'autant plus rigoureusement ferme dans sa résistance à deux autres prétentions de l'opposition : le Conseil commun des États et le changement des édits en vigueur contre les novateurs religieux. Qu'on dût adoucir ces édits, c'était l'opinion générale dans les Pays-Bas, et les évêques d'Ypres, de Namur, de Gand et de Saint-Omer⁵ le déclarèrent eux-mêmes en juin 1555. Philippe ne les écouta pas. Des ordres royaux lancés du parc de Ségovie dans la deuxième moitié d'octobre 1565, repoussèrent énergiquement les demandes de l'opposition; les édits devaient être exécutés de la manière la plus sévère, l'Inquisition maintenue sans changement, les États généraux non convoqués. La régente n'osa pas d'abord publier cette décision et soumit la question au Conseil d'État. Là, Orange obtint la publication des arrêtés royaux. Lui-même, le 8 janvier 1566, émit pour les provinces de Hollande, Zélande et Frise, qui lui étaient soumises, un décret rigoureux

¹ Voir WEISS, *Pap. d'État du card. Granvelle*, VII, 102.

² Voir *Corresp. de Granvelle*, éd. Pouillet, I, LXVII.

³ Voir PIRENNE, III, 541; RACHFAHL, II, 1, 421; II, 2, 517.

⁴ Cf. RACHFAHL, II, 1, 446, 451; voir aussi HOLZWARH, I, 215, et DE RAM, *De Promulgatione concilii Tridentini in Belgio*. En Franche-Comté, l'archevêque non ordonné de Besançon différa la publication des décrets du concile jusqu'en 1571; aussi Pie V procéda-t-il contre lui. *Revue hist.*, CIII, 227, 238.

⁵ Voir KERVYN DE LETTENHOVE, I, 264.

en faveur de l'Inquisition ¹. « Nous allons vivre, disait-il, sûr de sa victoire, le début d'une effrayante tragédie. » Il vit en effet réaliser ce qu'il avait voulu : l'explosion d'une tempête révolutionnaire qui devait aplanir les voies à ses projets.

Déjà en l'été de 1565, le frère d'Orange, le comte Louis de Nassau, qui ne cachait pas sa foi protestante, avait secrètement ouvert des négociations pour la fondation d'une ligue de la noblesse. Au début de décembre 1565 eut lieu dans le plus grand secret, à Bruxelles, le soi-disant compromis des vingt nobles dirigé contre le maintien des édits et l'introduction supposée résolue de l'Inquisition espagnole. Le texte du compromis évita soigneusement toute expression offensante pour les catholiques, ce qui explique que parmi les nombreux adhérents à la ligue il y eut de nombreux catholiques qui ne pensaient pas à se séparer de l'ancienne foi et ne voulaient que s'opposer au système de la couronne ². Les vrais auteurs du compromis avaient pourtant dès le commencement en tête des plans à longue portée : ils avaient projeté un soulèvement contre le prince ³. Quelques-uns des conjurés voulaient attaquer rapidement, mais Orange leur guide ne jugeait pas encore venu le moment opportun. Pour exercer une forte pression, il prépara d'abord une pétition en masse. Le 5 avril 1566 parurent sous la conduite de son frère Louis et de Brédérode quatre cents gentilshommes devant le château de Bruxelles qui présentèrent à la régence une « supplique » qui réclamait pour éviter une révolte la suspension des édits et de l'Inquisition jusqu'à ce que les États généraux à convoquer par le roi eussent rendu d'autres ordonnances ⁴. La régence en présence de cette manifestation abaissa les armes en promettant un adoucissement des édits; ce qui contribua à lui faire prendre cette attitude, ce fut que les requêtes des nobles, les Gueux, comme on les appelait, étaient approuvées de presque tout le monde. Le fait que presque tout le pays se fût rangé du parti de la noblesse, fut en grande partie la conséquence d'une agitation aussi habile que peu scrupuleuse qui dans ses pasquinades et pamphlets exagéra déme-

¹ Publié dans ALLARD, *Ein Plakkaat des Zuijgers ten gunste der Inquisitie*, Utrecht, 1886, 5.

² Voir PIRENNE, III, 557; RACHFAHL, II, 2, 547, 560, 565.

³ Voir RITTER dans l'*Hist. Zeitschrift*, LVIII, 426.

⁴ Voir BLOK, III, 41.

surément¹ le nombre des victimes de l'Inquisition et en dénaturant le véritable état des choses, représenta comme certaine — menaçant le bien-être et la liberté du pays — l'imminente introduction de l'Inquisition espagnole². Pour comprendre l'émotion générale ainsi soulevée il faut considérer que même les gens fidèles à l'ancienne Église, à part de très rares exceptions, étaient entièrement opposés à toute punition violente des novateurs religieux; les uns parce qu'ils étaient indifférents en matière de religion, les autres parce qu'ils inclinaient vers les idées d'un Érasme et d'un Cas-sander, d'autres encore parce qu'ils redoutaient le préjudice que cela causerait au commerce néerlandais, tous parce qu'ils voyaient dans l'Inquisition, qu'elle fût présentée sous l'aspect que lui avait donnée Charles-Quint ou telle qu'elle était en Espagne, un grave danger pour les libertés du pays et ses privilèges jalousement défendus. En ce sens les catholiques néerlandais, qui formaient alors de beaucoup la majorité de la population, étaient Gueux aussi, « Gueux d'État », visant des buts politiques, à la différence des Gueux religieux ou calvinistes qui aspiraient à l'absolue liberté de l'exercice de la religion pour eux mais également à la répression totale et à l'extirpation du culte catholique mortellement haï comme « l'idôlatric romaine ». Si la régente avait recouru à une vigoureuse résistance, les chefs de cette minorité, les prédicants calvinistes, eussent été dispersés à tous les vents³. Mais Marguerite était si effrayée qu'elle

¹ Se basant sur les indications de Guillaume d'Orange dans son apologie et sur une déclaration d'Ugo Grotius, le nombre de personnes exécutées par l'Inquisition dans les Pays-Bas a été évalué à 50 ou 100 000. Les nouvelles recherches ont rectifié ces données en ce sens qu'en prenant le chiffre le plus élevé on arrive à 2 000 personnes exécutées pour obstination pour l'hérésie. Voir W. WILDE, *Merkwaardige cijfers betreffende de Geloofs vervolgingen in Nederland tijdens de 16^e eeuw*, Utrecht, 1893, 37; CLAESSENS, *L'Inquisition dans les Pays-Bas*, Turnhout, 1886, 259; V. D. HÆCHEN, *Du nombre des protestants exécutés dans les Pays-Bas*, 1889; BULGERS, *Calvyns invloed op de Reformatie in de Nederlanden*, 141; HOOG, *Onze Martelaars*, dans *Nederl. arch. voor. bœkgesch.*, I, Leyden, 1899, 82.

² Voir RACHFAILL, II, 2, 554; cf. *ibid.*, 566, établissant que Philippe II ne voulait établir aucune innovation, mais seulement faire exécuter avec sévérité les édits existants.

³ Voir BLOK, III, 46; PIRENNE, III, 542, 551, 558, 565. Il n'y avait, comme l'a dit un catholique italien, l'architecte Marchi, pas vingt personnes dans tout le pays qui désirassent loyalement le maintien de l'Inquisition; voir CAUCHE dans les *Analectes pour servir à l'hist. ecclés. de la Belgique*, XXIII (1892), 26.

n'osa aucune résistance ; elle resta complètement irrésolue en face du mouvement qui prenait de jour en jour des formes plus dangereuses.

L'attitude de faiblesse de la gouvernante, qui songeait à apaiser les Gueux de religion en adoucissant les édits, ne fit qu'exciter les prédicants calvinistes à une action plus audacieuse encore. Conformément à la décision d'un synode siégeant à Anvers, une active propagande en faveur du protestantisme fut ouverte dans tout le pays. Un terrain favorable était depuis longtemps préparé dans ces contrées où dominaient les grands marchands et les grands industriels, notamment à Anvers et dans les autres ports ainsi que dans les cercles industriels de la Flandre occidentale. Il y avait là un nombreux prolétariat d'ouvriers qui, comme des gens sans occupation, vagabonds et errants, adhérèrent au nouveau mouvement, en partie par esprit d'opposition, en partie pour recevoir des aumônes¹. En outre la doctrine de Calvin avait aussi dans les hautes classes, notamment chez les riches marchands, avocats, magistrats et nobles, ses partisans, qui par leur passion et leur audace suppléaient à ce qui manquait au mouvement en étendue. Un fait montre combien la nouvelle religion avait peu de racines profondes, c'est qu'en 1563 il suffit d'un seul envoi de troupes pour restaurer l'ancien état de choses à Valenciennes, Tournai et dans la Flandre maritime². Les plus compromis furent alors exilés ; mais maintenant ils revenaient en foule et de Genève, de France, d'Allemagne et d'Angleterre accouraient à leur suite de nombreux prédicants pour travailler systématiquement les classes profondes de la population. Dès la fin de mai 1566 eurent lieu en plein air devant des milliers de gens, la plupart armés, « de sauvages prédications » contre « l'idolâtrie romaine ». En même temps furent lancés dans les villes et les campagnes d'innombrables pasquinades, libelles et pamphlets diffamatoires contre l'Église et même contre le roi. A côté des prédicants étrangers en surgirent de partout d'indigènes, prêtres catholiques apostats, mais aussi des savetiers et des tailleurs, tous d'accord pour exciter le peuple contre l'imposture « de l'ancienne Église ». Les autorités

¹ Voir PIRENNE, III, 530 ; RACHFAHL, II, 2, 525, 530.

² Voir PIRENNE, III, 538.

intimidées laissaient tout faire; même à Bruxelles des prêches calvinistes purent avoir lieu en deux endroits. Les provinces du nord furent également prises dans le mouvement : les foyers principaux en étaient Anvers et toute la Flandre. A Tournai les novateurs tentèrent déjà de contraindre par leurs menaces des catholiques à écouter leurs prédications insultantes. Tous les moyens étaient mis en œuvre; dans les villages de la Flandre méridionale, des agitateurs montraient des lettres avec un faux sceau du roi, invitant au pillage des églises. On y formait secrètement des listes pour y inscrire des hommes disposés à entrer en lutte ouverte en faveur de la nouvelle doctrine¹.

En août 1566 la matière de l'incendie répandue partout éclata en flammes². Le 10 août, sous la poussée et la direction des prédicants, commencèrent les horreurs de la destruction des images dans les cercles industriels de la Flandre occidentale, où le calvinisme comptait depuis longtemps beaucoup d'adhérents dans le prolétariat. Dans les villes aussi bien que dans les villages, des bandes furieuses envahirent les églises pour y détruire « l'idolâtrie » contre laquelle leurs prédicants avaient prêché avec tant d'ardeur. Les catholiques virent avec indignation leurs églises dévastées et le Très Saint-Sacrement même foulé aux pieds. Dans la contrée entre Dunkerque, Ypres et Armentières se découvrit de cette manière pour la première fois l'esprit dans lequel avaient été travaillées les masses populaires. Le mouvement s'étendit en Flandre comme un impétueux incendie; il n'y eut que Bruges, Cambrai, Douai et quelques autres villes où les catholiques se

¹ Voir outre PIRENNE, III, 559-570, notamment RACHFAHL, II, 2, 636, 643, 646, 673, 703.

² J. Kaufmann (*Über die Anfänge des Bundes der Adelligen und des Bildersturmes*, Bonn, 1889, 36) cherche à prouver qu'un synode tenu à Anvers en juillet 1566 avait délibéré sur la guerre aux images, mais que la réalisation en avait été laissée aux communes. Rachfahl (II, 2, 713; cf. appendice 74) rejette cette opinion comme non fondée sur les sources, mais fait remarquer en même temps énergiquement que : « Ce furent les fruits de la prédication contre l'idolâtrie qui vinrent alors à maturité et la guerre contre les images est en fait l'œuvre du calvinisme, de l'esprit que la doctrine du réformateur genevois enfonça avec une irrésistible force dans le cœur de ses adhérents. Ce ne fut pas la conséquence d'une délibération applicable partout qui entraîna en tous lieux les communes, mais l'idée était pour ainsi dire dans l'air. Assez longtemps on avait joué avec elle; on n'avait fait qu'en discuter une fois de plus à l'assemblée de Saint-Trond. Ce fut alors qu'on se mit sérieusement à l'exécution.

résolurent à la résistance armée, qui restèrent épargnées par le bouleversement. Des Flandres le furieux ouragan s'étendit à la Hollande et à la Frise, partout produisant les mêmes méfaits destructeurs. Des trésors d'art irremplaçables en furent victimes. Aux cris de : Vive les Gueux! les iconoclastes, parmi lesquels se trouvaient des gens appartenant aux premières classes de la société, persuadés d'accomplir une œuvre agréable à Dieu en anéantissant les idoles romaines, couraient d'église en église et de couvent en couvent Avec une fureur insensée ils maltrahaient les prêtres, les moines, les religieuses, détruisaient statues, tableaux, vitraux, calices, ostensoirs, vêtements sacrés, brûlaient livres et manuscrits, profanaient jusqu'aux tombeaux. Il n'y eut que quelques membres de la confédération des nobles, tel que le publiciste de Marix pour approuver cette œuvre d'anéantissement, à laquelle coopéra le comte Culembourg qui avec sa bande s'attabla dans une église « purifiée », dans ce but, et pour la divertir mangea un perroquet avec des osties consacrées. Orange qui suivait avec inquiétude la marche tumultueuse du calvinisme démocratique qui ne lui était guère sympathique et qui, tout en prenant part encore au culte catholique, favorisait en secret les luthériens, se tint prudemment à l'écart. Aussi Anvers demeura calme, tant qu'il y séjourna; ce ne fut que le 19 août lorsqu'il se rendit à Bruxelles, pour la réunion des chevaliers de la Toison d'Or, qu'Anvers vit se produire les mêmes horreurs qu'ailleurs. Dans toute cette grande ville pas une église, pas une chapelle, pas un couvent, pas un hôpital ne fut épargné. Le dégât causé à la cathédrale, la plus belle et la plus riche église du pays, fut évalué à 400 000 florins d'or. Le nombre des églises et des couvents dévastés s'élevait déjà, au 27 août, à 400 rien qu'en Flandre. Dans une grande partie du territoire le culte catholique avait cessé, seules les provinces de Namur, d'Artois, de Hainaut et de Luxembourg avaient été épargnées¹.

¹ Voir PIRENNE, III, 570; BLOK, III, 58; RACHFAHL, II, 2, 709; KRONEN, *Maria's Heerlijkheid in Nederland*, VII, Amsterdam, 1911, 78. Cf. encore la riche bibliographie spéciale réunie par Piot dans les notes à Renon de France (I, 131); le sacrilège du comte de Culembourg est certifié par de nombreux témoignages (voir *Corresp. de Philippe II*, vol. I, 471, 480); il n'est donc pas exact de dire avec Rachfahl (II, 2, 716) que la coopération de quelques membres de la ligue des nobles n'ait pas été attestée. Une liste des

La nouvelle de ces horreurs et de ces sacrilèges arriva beaucoup plus tôt à Rome qu'à la cour d'Espagne; elle confirma Pie V dans son opinion entièrement juste et partagée par tous les gens bien informés, que l'unique remède et le plus efficace à l'incendie éclaté dans les Pays-Bas était la présence personnelle du roi d'Espagne dans les provinces agitées.

A peine élu, le Pape, dans une lettre à Philippe II du 21 février 1566, avait exprimé cette opinion. En mars il y revint énergiquement auprès de Requesens¹. En avril 1566, avait été envoyé dans les Pays-Bas l'excellent archevêque de Sorrente, Stefano Pavese, de l'ordre des dominicains, pour avoir des détails précis sur la situation religieuse de ce pays². Toujours fidèle à son système de temporisation et de méfiance, Philippe II avait cherché à empêcher cette mission, mais il avait fini par céder, lorsqu'il fut résolu à Rome d'organiser la mission de la façon la moins apparente. La prudence et la réserve de Pavese plurent au roi. L'archevêque reçut des renseignements exacts non seulement de la régente et de son conseiller Viglius mais aussi de Morillon, vicaire général de Granvelle, des théologiens de Louvain, des évêques et d'autres ecclésiastiques éminents. Il eut même un entretien avec Orange, qui se déroula de façon très satisfaisante, car le rusé politique portait encore le masque catholique. Tant que Pavese resta à Bruxelles (du 21 mai au 16 juin), les novateurs religieux se tinrent sur la réserve. La régente chercha à prouver à l'envoyé du pape, qu'étant donné l'état momentané des choses, on avait fait

églises et des inestimables œuvres d'art détruites est dans RATHGEN, *Annalen der niederlandischen Malerei*, Gotha, 1844, 196. Weizsäcker fait remarquer dans l'*Allgem. Zeitung*, 1900, Beil., n. 161, le dommage qui en résulte pour la connaissance des débuts artistiques de Jan van Eyck.

¹ Voir *Corresp. dipl.*, I, 131, 157.

² La lettre de créance de Pavese à la régente du 18 mars 1566, dans LADERCHI, 1566, n. 465. De semblables brefs à Charles de Lorraine et à de nombreux évêques néerlandais, original minute au British Museum, Addit 26865. Originellement, Pavese devait aller chez Maximilien II; voir au supplément n^{os} 96-99, les brefs des 1^{er} et 21 mars 1566. Le nonce ne partit qu'en avril. Sur sa mission, voir *Corresp. de Philippe II*, vol. I, 422; *Corresp. de Granvelle*, éd. Poulet, I, 245; HOLZWARTH, I, 328, 459; CAUCHIE, *Sources manusc. de l'hist. belge à Rome*, Bruxelles, 1892, 43; BROM, *Archivalia*, I, 197, 827; RACHFAHL, II, 2, 630; *Corresp. dipl.*, I, 149, 156 seq.; DENGEL, V, 94. Sur Pavese, voir CAPECE, 30, et MALDACCA, *Storia di Scerrento*, II, 188. Dans une lettre de Delfino à Maximilien II, Pavese est loué comme *uomo molto dotto e di buon vita*. Arch. d'État à Vienne, Hofkorresp., 6.

tout le possible pour défendre la religion¹. Malgré cela Pavese ne se trompa pas sur le sérieux de la situation. Dès mai, Pie V, par l'intermédiaire du nonce d'Espagne, pressa Philippe de partir pour les Pays-Bas² et même auprès de Granvelle il insistait dans chaque audience sur la nécessité de cette mesure³. Dès que les communications de Pavese et les nouvelles d'autres provenances⁴ furent arrivées, il rappela dans une conversation avec Requesens en termes sévères, avec toute l'énergie possible, que la situation était beaucoup plus sérieuse qu'on ne le croyait à Madrid et que le retard apporté au départ du roi aurait les pires conséquences pour la religion⁵. Le 12 juillet, Pie V dans une lettre énergique s'adressa au roi lui-même⁶, le 3 août, il écrivait au nonce d'Espagne, que Philippe II aurait un jour à rendre compte de la perte de tant d'âmes, que seule sa présence personnelle pourrait sauver⁷.

En réponse, Requesens fut chargé, le 12 août 1566, de représenter au Pape que son maître se sentait entièrement innocent. Relativement au voyage, les intentions de Sa Majesté concordaient avec le désir de Sa Sainteté, mais si on voulait obtenir un succès, le roi devait apparaître avec une armée non seulement pour garder sa personne, mais aussi pour pouvoir se montrer dans sa puissance aux révoltés néerlandais et à leurs amis de France, d'Allemagne et d'Angleterre. Pour une pareille expédition il fallait du temps mais surtout on manquait de l'argent nécessaire, que du reste le pape pourrait lui procurer en lui accordant des subsides des églises. Une fois faits tous les préparatifs, Philippe fit encore assurer par Requesens de la façon la plus déterminée, que Sa Majesté partirait pour les Pays-Bas sans se soucier des dangers qui la menaceraient là-bas. Le roi d'Espagne tint le même langage à Castagna, qui de son côté

¹ Voir RACHFAHL, II, 2, 630.

² Voir *Corresp. dipl.*, I, 233.

³ Voir *Corresp. de Granvelle*, édit. Poulet, I, 318.

⁴ Voir LADERCHI, 1566, n. 470.

⁵ Voir *Corresp. dipl.*, I, 279.

⁶ LADERCHI, 1566, n. 471. Cf. *Corresp. dipl.*, 279. Sur la date, une comparaison avec *Brev. Pii* aux Arch. sec. pap., Arm. 44, t. XII, n. 96, montre que dans Laderchi les mots suivants ont été omis : in extremo discrimine versatur. Sed si religio catholica illic, etc. En outre, au lieu de perpressa, on lit oppressa.

⁷ *Corresp. dipl.*, I, 299. Voir BROM, *Archivalia*, I, 197.

insistait de toutes façons et rappelait le mot fameux : « Pendant qu'on délibère à Rome, Sagonte est prise d'assaut. » Mais il ne put rien savoir sur la date du voyage du roi¹.

Nul doute que Philippe II ne se soit livré sur les affaires néerlandaises à une fatale illusion en ne jugeant pas sa présence aussi urgente que le Pape qui aurait voulu que cette affaire fût mise avant toutes les autres. Après l'arrivée des rapports sur les horreurs des iconoclastes, Pie V crut pouvoir dire avec raison qu'il avait prévenu et exhorté vainement l'intéressé en temps utile². Encore sous l'impression des effroyables nouvelles, il résolut d'envoyer Pietro Camaiani en Espagne, ce qui fit du bruit.

Camaiani était chargé encore une fois de conseiller énergiquement le voyage et de faire observer que même le débouché d'une si grande armée dans les Pays-Bas ne servirait à rien sans la présence personnelle du roi. Dans l'instruction pour le nonce on lisait que Philippe II était responsable de toutes les conséquences qui dériveraient d'un nouveau retard, puisque non seulement les Pays-Bas seraient perdus pour l'Église et pour l'Espagne, mais qu'il fallait s'attendre au pire contre-coup sur la situation religieuse de France et d'Angleterre³.

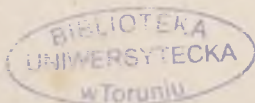
Le conflit auquel on arriva alors entre Philippe II et Pie V ne fut pas seulement causé par la rude attitude de Camaiani mais, indépendamment des autres différends pendant entre Rome et l'Espagne, par le fait que le roi se sentit vivement offensé du doute exprimé par le Pape sur le sérieux de ses intentions concernant le voyage⁴. De cela témoignent les termes emphatiques avec lesquels Philippe II fit donner l'assurance qu'il était prêt à partir pour les Pays-Bas. En réalité, il pensait si peu à se mettre lui-même en route, comme à prêter l'oreille aux exhortations du Pape, qu'avant de recourir aux armes, il tenta encore une fois d'user de la douceur avec les Néerlandais. En décembre de l'année 1566 si riche en événements, Philippe décida que le duc d'Albe devrait châtier par le fer et le sang les crimes de haute trahison commis dans les Pays-Bas contre Dieu et

¹ Voir *Corresp. dipl.*, I, 301, 318.

² Voir LADERCHI, 1566, n. 474.

³ Voir *Corresp. dipl.*, I, 357.

⁴ Voir RACHFAHL, II, 2, 839.



le roi, mais en nourrissant l'illusion d'y aller sérieusement lui-même et d'y exercer son droit de grâce, Albe n'ayant été censé envoyé en avant que pour préparer son arrivée¹. Le 11 janvier 1567, Requesens reçut l'avis de faire officiellement, dans ce sens, part au Pape des intentions du roi².

Entre temps, la crainte s'était formée à Rome que le cabinet espagnol méditât de ramener à la soumission les Pays-Bas seulement au point de vue politique, en tolérant provisoirement les nouveautés religieuses. Contre un tel procédé Pie V éleva la plus énergique protestation³, en rappelant les conséquences qu'avait eues pour l'Allemagne une attitude semblable de Charles-Quint. Le Pape qui, dès le début, n'avait envisagé que le côté religieux de la question néerlandaise, pensait qu'il devait l'emporter sur tous les autres, qu'il y fallait procéder avec toute la force possible et que cela exigeait la participation personnelle du roi. Aucun représentant ne pourrait le remplacer, car dans de telles entreprises, les décisions les plus efficaces doivent souvent être prises dans le plus court espace de temps. Et puisque le monarque devait être sur place, pour faire grâce ou châtier en vertu de sa souveraine autorité, il n'était pas indiqué d'envoyer à sa place un représentant. Si cela avait lieu, on ne croirait plus à l'arrivée de Philippe, ce qui augmenterait d'autant l'audace des rebelles.

Le Pape comprenait clairement de quelle importance aurait été sur l'évolution des choses en France, en Angleterre et en Allemagne, une victoire des novateurs religieux aux Pays-Bas. Aussi ne se lassait-il pas de recommencer ses exhortations à Philippe pour qu'il partit promptement vers les provinces menacées, afin d'y réprimer d'abord le mouvement hérétique et d'y rétablir partout le culte catholique. Par là il rendrait le meilleur service à la souveraineté politique de l'Espagne dans les Pays-Bas, car c'étaient les nouveautés religieuses qui allumaient le feu de la rébellion⁴.

Philippe II déclara que c'était aussi son avis. Il repoussait toute pensée de tolérance envers le calvinisme, seulement il ne voulait pas mettre la question religieuse autant

¹ Cf. RACHFAHL, II, 2, 839.

² Voir *Corresp. dipl.*, II, 16.

³ Voir *ibid.*, 25, 52.

⁴ Voir *ibid.*, 47.

au premier plan que le faisait le Pape. De plus, il s'obstinait à envoyer en avant le duc d'Albe. Il annonçait comme certain son voyage aux Pays-Bas, mais il évitait d'en indiquer nettement l'époque¹. Ainsi passa le mois de mai 1567 et on arriva à juin pendant que le roi, malgré l'exhortation du Pape dans un nouveau bref du 17 mai 1567, persistait à rester en Espagne. Les préparatifs de son voyage continuaient; le 23 juin, Philippe II écrivit à Granvelle à Rome que ceux qui ne croyaient pas à son voyage verraient bientôt le contraire des bruits qui avaient été répandus avec tant de malice. En juillet, un courrier de Madrid arriva à Rome pour y annoncer le prochain départ de Philippe. Comme le nonce demandait s'il devait rester à Rome ou bien accompagner le roi aux Pays-Bas, Philippe répondit qu'il lui serait très agréable de l'avoir dans sa suite². Le 15 juillet, il renouvela son ordre de hâter les préparatifs de voyage et six jours après, en publiant les décrets des Cortès, il déclara que la conduite des Pays-Bas l'obligeait à s'y rendre³.

Malgré cela devaient avoir raison ceux qui, dès le début, avaient douté que Philippe irait en personne aux Pays-Bas. Castagna lui-même dut écrire, le 11 août 1567 : « Personne ne compte plus à Madrid sur le voyage du roi, pour lequel avaient été faits tous les préparatifs dans les plus minutieux détails. » Au début de septembre, le nonce exprima au roi, avec tout le respect convenable, sa profonde amertume pour ce changement de résolution et dit la douleur qu'en éprouvait le Pape et le jugement défavorable que le monde rendrait à ce sujet. Le 20 septembre⁴, parut l'avis officiel que le voyage était renvoyé au printemps suivant. Requesens fut chargé par un courrier d'exposer au Pape les raisons de cette décision⁵. A Madrid, on assurait que le roi maintenait

¹ Cf. dans HOLZSWARTH, 289.

² Voir GACHARD, *Corresp. de Philippe II*, t. I, CLIV, 550, 564, et Bibl. de Madrid, 100; HOLZSWARTH, II, 1, 31, une étude sur les motifs qu'avait Philippe II de ne pas aller dans les Pays-Bas. Ajouter *Corresp. dipl.*, II, LV.

³ Voir RANKE, *Hist. biogr. Studien*, 522.

⁴ Voir les rapports de Castagna dans GACHARD, *Bibl. de Madrid*, 100-105, et *Corresp. dipl.*, II, 177, 184, 189, 203, 205.

⁵ Voir le rapport d'Arco du 23 août 1567. Arch. d'État à Vienne. Le 2 août, Bonelli avait écrit en chiffres à Castagna que le désir du Pape était de voir partir Philippe le plus tôt possible et en en exposant encore une fois les raisons. *Corresp. dipl.*, II, 175.

ferme son projet de voyage. Espinosa déclara au nonce que seule la mort ou la fin du monde serait capable de retenir Sa Majesté.

Le Pape qui, en août 1567, avait dit chaque jour sa messe et fait prier tout le clergé romain pour le voyage du roi, dut éprouver un profond chagrin de l'ajournement du voyage dont il attendait le salut des Pays-Bas ainsi qu'un changement favorable pour la cause catholique en France et en Angleterre. Sans détours il dit à Requesens que le roi qui lui avait écrit de sa main l'avait trompé, qu'il aurait dû subordonner tout le reste à la religion, car en dernière analyse, c'est Dieu qui s'occupe de tout. Requesens et Granvelle excusèrent le roi du mieux qu'ils purent, mais le Pape resta fort irrité¹. Le 15 juillet, en considération de l'intervention promise par le roi dans les Pays-Bas, il avait accordé au roi² l'impôt qu'on appelle « excusado »³. Ne devait-il pas croire maintenant que les promesses de Philippe n'avaient eu pour but que de lui arracher de si importantes concessions⁴. Les amis de l'Espagne purent dire à la Curie tout ce qu'ils voulurent, Pie V garda la conviction qu'il avait été trompé par Philippe. L'énergique entrée en scène du duc d'Albe dans les Pays-Bas le tranquillisa à nouveau et lui rendit l'espoir que les intérêts catholiques n'auraient pas à souffrir de l'ajournement du voyage⁵.

Pie V vit clairement quelle faute Philippe II avait commise, en retardant puis en abandonnant définitivement son apparition personnelle dans les Pays-Bas, si redoutée des novateurs religieux⁶. Par contre, il n'eut pas conscience

¹ Voir les rapports d'Arco des 6, 13 et 20 septembre 1567, Arch. d'État à Vienne, et la lettre de Granvelle du 16 septembre 1567. *Corresp. de Philippe II*, vol. I, 577. Cf. *Corresp. dipl.*, II, 198.

² La bulle dans *Corresp. dipl.*, II, 524. D'après elle, se trouve conséquemment rectifié PHILIPPSON, 310, ainsi que GAMS, III, 2, 519.

³ L'excusado était un impôt par lequel le roi percevait dans toutes les paroisses sur le tiers des maisons la dime entière, qu'autrement ces maisons avaient à payer à l'Église, et par le paiement de laquelle elles étaient quittes (excusado) envers l'Église. Cf. DESVEISES DU DEZERT, *L'Espagne de l'ancien régime. Les institutions*, Paris, 1899, 370.

⁴ En 1566 Requesens estimait que l'excusado valdria un Peru (*Collecc. de docum. ined.*, XCVII, 376. Cf. le rapport de Dietrichstein dans Kocu, *Quellen sur Gesch. Maximilian II*, Leipzig, 1857, 200.

⁵ Voir *Corresp. dipl.*, II, LIX, 191, 198, 200, 204, 212, 216, 253. Voir *Corresp. de Philippe II*, t. I, 580.

⁶ Voir *Corresp. dipl.*, II, XLVIII.

que l'envoi du duc d'Albe était une faute encore bien pire. Le duc, Espagnol pur sang n'ayant aucune intelligence de l'étranger, était haï au plus haut point dans les Pays-Bas, tellement que Philippe II lui-même, à un certain moment, pensa à révoquer sa fatale nomination. Si à la fin il n'alla pas jusque-là, le parti de la Cour hostile au duc d'Albe et qui travaillait à son éloignement ne fut pas étranger à son maintien. Ruiz Gomez exerçait alors sur Philippe II une influence décisive dont on peut se rendre compte à Rome par l'attitude du cardinal Pachéco¹.

Pendant que se recrutait l'armée d'Albe dans la haute Italie, Pie V exprima le désir que, dans sa marche vers les Pays-Bas, il attaquât Genève, centre du calvinisme. Philippe II se refusa à une telle expédition en dehors de son programme². Une autre proposition du Pape ne fut pas mieux accueillie par lui. Pie songeait à placer à côté du duc d'Albe un plénipotentiaire chargé des affaires ecclésiastiques³ ou bien à envoyer un nonce aux Pays-Bas. Ni l'une ni l'autre de ces propositions n'agréèrent au roi qui ne voulait en rien être dérangé par Rome dans ses plans. Ceux-ci visaient non seulement le châtimement des hérétiques, mais aussi l'abolition des excessifs privilèges des Pays-Bas et à faire de ce pays une province espagnole. Abolition des privilèges, substitution d'officiers royaux aux magistratures urbaines, construction de citadelles à Anvers, Valenciennes, Flessingue, Amsterdam et Maestricht, confiscation de biens, imposition de taxes sans le consentement des États, — tel était le programme de Philippe, tel qu'il l'avait exposé le 31 mai 1567 à la régente⁴. Albe était l'homme qu'il lui fallait pour son exécution.

En août 1567 le duc apparut avec le noyau de ses troupes aux Pays-Bas, où, depuis la guerre iconoclaste, les nobles de sentiments catholiques, reconnaissant leur erreur, s'étaient retirés du compromis et où, dans beaucoup de villes, s'était produit un changement en défaveur des novateurs reli-

¹ Voir *Corresp. dipl.*, II, XLVII.

² Voir CRAMER, I, 165; II, 208. Des exhortations ultérieures de Pie V à une action contre Genève eurent aussi peu de succès; *ibid.*, II, 219, 223.

³ Voir le rapport d'Arco du 19 juillet 1567. Arch. d'Etat à Vienne.

⁴ Voir *ibid.*, le rapport d'Arco du 23 août 1567 : le nonce avec des pouvoirs de légat devait tout terminer gratuitement.

⁵ GACHARD, *Corresp. de Philippe II*, t. I, 542.

gieux¹. Le calme dans le pays, même après la défaite des soulèvements calvinistes éclatés au début de 1567, laissait encore fort à désirer; malgré cela, une habile politique se serait contentée du châtement des meneurs, aurait accordé l'amnistie aux égarés et aurait tenté d'attirer à soi les éléments fidèles au roi. C'est pourquoi Pie V conseillait avec tant d'insistance à Philippe de se montrer en personne et avant d'user de la force armée de tenter encore une fois d'amener par la douceur les égarés à la conversion. Au lieu de cela, Albe fut envoyé avec la mission non seulement de supprimer la nouvelle religion, mais encore d'introduire un système de gouvernement qui anéantirait les libertés politiques et qui devait faire de tous, même des catholiques fidèles au roi, des ennemis de l'Espagne. Les soldats d'Albe, qui se conduisaient comme en pays conquis, firent ce qu'il fallait pour remplir la population de désespoir et de haine contre l'Espagne. Tout d'abord tout plia sous la terreur inspirée par le capitaine général du roi d'Espagne. Dès la fin de 1567, la régente prenait congé, mais le duc dépassa toutes les craintes : l'emprisonnement d'Egmont et de Hoorn fut suivi de l'institution d'un tribunal d'exception, le conseil du sang, de l'ouverture du procès contre les orangistes, qui, en avril 1567, avaient fui en Allemagne et étaient passés ouvertement au luthérianisme; puis à partir de février 1568, ce furent des exécutions en masse et des confiscations. Des milliers de personnes s'enfuirent². Orange et son frère se mirent sur la défense en armes. Ils espéraient en l'aide des princes luthériens d'Allemagne, des chefs des huguenots en France et de la reine Élisabeth d'Angleterre, avec laquelle ils étaient en rapport depuis déjà longtemps. Albe répondit, le 5 juin 1568, par l'exécution du comte d'Egmont et de Hoorn, puis il entra en campagne contre les rebelles. Il vainquit Louis de Nassau le 21 juillet à Jemgum sur l'Ems inférieur et se tourna ensuite contre Guillaume d'Orange qui en septembre tenta, comme champion de « la liberté de la patrie », de pénétrer avec une armée venue de Trèves, par la Meuse dans les Pays-Bas. Mais Albe manœuvra avec tant de bonheur que son adversaire dut

¹ Voir RACHFAHL, II, 2, 769, 801.

² Voir PIRENNE, IV, 10.

prendre une fuite effrénée¹. Orange passa à Dinnenburg. Seuls les Gueux de Mer restèrent sous les armes. Le triomphe d'Albe parut complet. Élisabeth d'Angleterre elle-même félicita Philippe II de sa victoire sur les rebelles². A Madrid, Albe annonça que le calme régnait partout. Malgré cela il poursuivit son œuvre d'épouvante et de sang, comme s'il eût eu pour mission de remplir de colère les fidèles partisans du roi. Il se mit « à tout réduire aux pieds de l'Espagne³ ». Par l'imposition de taxes exorbitantes, injustes par nature et par leur forme⁴, il s'aliéna même les catholiques, qui avaient reconnu déjà à la vue de la confiscation des biens, que « le souci des âmes n'entraîne pas réellement en considération⁵ ». Comme quelques jésuites combattaient comme manifestement injuste l'impôt du dixième pfennig, Albe les aurait volontiers bannis des Pays-Bas⁶. Les évêques qui avaient pris la défense du pauvre peuple furent traités avec arrogance⁷. L'ensemble de son système de gouvernement, une dictature militaire, pesait d'une façon également lourde sur tous; au lieu d'apaiser le pays, il ne fit que l'exaspérer davantage.

Le gouvernement espagnol avait un grand intérêt à ce que la curie romaine ne vit dans les troubles néerlandais qu'une levée de boucliers des calvinistes. Il lui fut facile de répandre cette idée à Rome, car il était difficile à l'étranger d'apprécier avec exactitude les affaires compliquées des Pays-Bas et de reconnaître l'élément politique et national qui dès le début influença d'une façon décisive sur tout le mouvement. Même la conduite du duc d'Albe aux Pays-Bas fut représentée à Rome par l'ambassade espagnole de telle sorte que ce n'étaient pas les intérêts politiques mais les intérêts religieux qui étaient au premier plan. Les Espagnols espéraient ainsi obtenir du Pape pour une œuvre aussi recommandable que l'anéantissement des calvinistes leur

¹ Voir BON, *Lodevijk v. Nassau*, 160; FRANZ, *Ost friesland und die Niederlande*, Emden, 1875, 24; TEURNER, *Der Feldzug Wilhelms von Oranien gegen Alba im Herbst 1568*, Halle, 1892.

² Voir BLOK, III, 96.

³ Morillon à Granvelle le 28 avril 1572. *Corresp. de Granvelle*, édit. Piot, IV, 292.

⁴ Voir PIRENNE, IV, 28; BLOK, III, 101.

⁵ *Corresp. de Granvelle*, édit. Piot, IV, 292.

⁶ Voir *ibid.*, 155, 157.

⁷ Voir PIRENNE, IV, 9.

accorderait son consentement, vainement espéré jusque-là, à l'élevation de nouveaux impôts sur l'Église¹.

Comme Philippe II avait repoussé la nomination d'un nonce pour les Pays-Bas, Pie V, en dehors des nouvelles privées qu'il recevait, ne pouvait compter essentiellement que sur les rapports du gouvernement espagnol. Requesens et plus tard Zuñiga ne se firent pas faute de le renseigner à ce point de vue. Les événements des Pays-Bas étaient traités du côté des Espagnols avec un si grand secret que les rumeurs les plus insensées s'élevaient². On écouta avec d'autant plus d'avidité à Rome les paroles des représentants officiels de Philippe II. Leurs expositions étaient si convaincantes que le Pape, dans son jugement sur les affaires néerlandaises, se trouvait tout à fait pris dans la sphère des idées espagnoles et considérait les entreprises d'Albe comme une sorte de croisade contre les hérétiques, par le moyen de laquelle ceux qui partageaient leur croyance en France et en Allemagne seraient tenus en respect³. Qu'il s'agit aux Pays-Bas pour les catholiques d'être ou de ne pas être, Pie V en était convaincu également par les avis de Joannes Straetmann, dominicain résidant à Bruxelles, qui lui écrivait le 22 février 1568 des particularités saisissantes sur le meurtre de vingt-cinq prêtres catholiques par les calvinistes, dans le voisinage d'Ypres⁴.

Le rapport d'Albe au Pape sur l'exécution d'Egmont et Hoorn fut commenté par Zuñiga et Pacheco d'une manière telle que Pie V dût l'approuver entièrement⁵. Il n'avait aucun soupçon de l'injustice du châtiment d'Egmont; pourtant la sentence de mort qui lui avait été envoyée par Albe contre les deux comtes portait qu'ils avaient été convaincus

¹ Voir *Corresp. dipl.*, II, 437.

² Ainsi se répandit le bruit d'un décret de Philippe II composé sous l'autorité de l'Inquisition espagnole condamnant à mort la plus grande partie des Néerlandais. Déjà Prescott (*Philipp II*, vol. II [1867], 105) exprima des doutes sur cette affirmation émise sans scrupule par de Thou et Météren. Blok s'est récemment prononcé avec raison contre l'authenticité de ce décret dans *Bijdragen van vaderlandsche geschiedenis*, 4^e série, vol. VI, 3.

³ Voir notamment le rapport de Zuñiga à Philippe II, de Rome 21 juillet 1568. *Corresp. dipl.*, II, 414.

⁴ Voir LADERCHI, 1568, n. 173. Sur la correspondance de Straetmann avec le cardinal Bonelli, *Anal. pour servir à l'histoire ecclés. de la Belgique*, XXV (1895), 55.

⁵ Voir *Corresp. dipl.*, II, 402, 403; *Legaz. di Serristori*, 432.

de révolte et de haute trahison pour avoir favorisé les hérétiques et aidé la conjuration d'Orange. Le Pape fut encore fortifié dans sa conception qu'ils avaient trouvé la juste expiation de leurs fautes, en voyant qu'un monarque aussi suspect au point de vue religieux que Maximilien II désapprouvait la conduite d'Albe¹. Lorsque ensuite Louis de Nassau allié aux Gueux de Mer et Guillaume d'Orange ouvertement séparé de l'Église catholique se montrèrent sur le champ de bataille avec leur armée composée de luthériens allemands, de huguenots français et de calvinistes néerlandais, Pie craignit qu'au cas où les troupes d'Albe viendraient à succomber ce fût un massacre des catholiques aux Pays-Bas. Dès leur apparition, les sauvages bandes de Louis de Nassau avaient commencé à saccager les églises et à tuer les ecclésiastiques. Les nouvelles à ce sujet, comme celles qui concernaient la composition de l'armée d'Orange, durent confirmer Pie V dans la conviction qu'Albe combattait en première ligne contre les ennemis de l'Église et en seconde ligne seulement contre les rebelles à son roi et qu'ainsi il menait la bataille du Seigneur pour le rétablissement de la religion catholique².

Le Pape suivait les événements de la guerre avec une émotion compréhensible. Le soir du 4 août 1568, une lettre d'Albe lui annonçait la victoire sur Louis de Nassau. Pie V ordonna des feux de joie et des processions³ pour remercier Dieu et pour lui demander de continuer son secours, car un grand danger menaçait l'Église de la part d'Orange dont les troupes saccageaient partout églises et couvents. Le 29 août, Pie fit le pèlerinage aux sept églises pour demander que Dieu vienne au secours de la religion dans les Pays-Bas⁴. Son inquiétude s'accrut quand on lui annonça que des

¹ Voir *Corresp. dipl.*, II, 414, 498; *Legaz. di Serristori*, 452.

² Dans les brefs à Albe (LADERCHI, 1568, n. 179; BROGNOLI, I, 266), c'est très clairement exprimé.

³ Voir outre FIRMANUS, *Diarium*, dans BONANNI, I, 301, le rapport d'Arco du 7 août 1568 aux Arch. d'Etat à Vienne. La lettre de Zuñiga du 13 août 1568 dans *Corresp. dipl.*, II, 437, et le rapport de B. Pia de Rome 14 août 1568 (remerciements envoyés de partout pour buoni successi di Fiandra contra Ugonotti). Arch. Gonzague à Mantoue. Le rapport d'Albe à Pie V du 25 juillet et les brefs de félicitations du Pape des 7 et 26 août 1568 dans LADERCHI, 1568, n. 178-179.

⁴ Rapport de B. Pia du 30 août 1568. Arch. Gonzague de Mantoue.

protestants allemands et français soutenaient Orange¹. Le 29 octobre il fit encore une fois le pèlerinage aux sept églises et pria pour la victoire d'Albe². Le 18 novembre les fidèles furent invités par l'annonce d'un jubilé à prier pour la destruction des ennemis de l'Église en France et en Flandre³. Le 7 décembre le Pape fut enfin délivré de ses graves préoccupations : Albe avait forcé Orange à fuir. La joie à Rome fut d'autant plus grande que les bruits antérieurs de victoire ne s'étaient pas confirmés⁴. L'année suivante le duc fut honoré par l'envoi d'une épée consacrée et d'un chapeau, pendant que sa femme recevait la Rose d'Or⁵.

Comme beaucoup d'autres Pie V après la victoire d'Albe conseilla une amnistie générale. Lui-même donna les dispenses nécessaires pour abrégier toutes les formalités qui pourraient retarder le retour à l'Église des protestants repentants⁶. Philippe II comprenait également la nécessité d'une amnistie, mais avec ses habitudes de temporisation, il en différa la publication, qui n'eut lieu que le 16 novembre 1569 et entourée de beaucoup de restrictions. Albe retarda la publication de ce décret comme celle de la bulle pontificale jusqu'en juillet 1570⁷. Il n'était pas l'homme à exercer le droit de grâce⁸.

Pour maintenir la bonne opinion qu'on avait à Rome sur Albe, l'appui que le duc donna à l'exécution complète de la

¹ Voir *Corresp. dipl.*, II, 457.

² Voir FIRMANUS, *Diarium*, XII, 31. Arch. secr. pap. Sur la grande sollicitude de Pie V sur la marche des choses aux Pays-Bas, il existe un rapport de B. Pia du 6 novembre 1568. Arch. Gonzague à Mantoue.

³ Voir FIRMANUS, *Diarium*, loc. cit.

⁴ Voir *ibid.*, la relation de B. Pia du 8 décembre 1568 selon laquelle Albe notifia sa victoire par une lettre du 25 novembre 1568. Pia dit : « Il Papa tuto pieno di allegrezza non fa altro che pregare Dio. » (Arch. Gonzague à Mantoue). Voir aussi le bref à Albe du 12 décembre 1568 dans *Documentos del Archivo Alba*, Madrid, 1891, 183.

⁵ Voir outre LADERCHI, 1569, n. 204, et BROGNOLI, I, 271, FIRMANUS, *Diarium*, XII, 32, 78^b. Arch. secr. pap. *Avviso di Roma* du 21 mars 1569. *Urb.*, 1041, p. 38, Bibl. Vatic., et un *Avviso di Roma* du 26 mars 1569 aux Arch. d'État à Vienne.

⁶ Voir le rapport de Cusano du 19 février 1569. Arch. d'État à Vienne.

⁷ Voir GACHARD, *Corresp. de Philippe II*, vol. II, 63, 680; HOLZWARTE, II, 1, 398; RENOM DE FRANCE, I, 392. Voir Alberdingk Thijm dans *Histor. Jarb.*, VII, 284, et GOSSANT, *L'établissement du régime espagnol dans les Pays-Bas*, Bruxelles, 1905, 293.

⁸ Cf. sa lettre à Pie V dans *Corresp. dipl.*, 73, n. 1.

nouvelle organisation épiscopale ne contribua pas peu. Les désirs du Pape se rencontraient entièrement sur cette question avec ceux du gouvernement espagnol. En juillet 1564 Philippe II avait cédé à l'opposition, en renonçant à ériger un évêché à Anvers et à incorporer les abbayes du Brabant moyennant le paiement d'une rente perpétuelle. Le Saint-Siège n'avait pas donné son assentiment à cette concession forcée. L'affaire avait passé à l'arrière-plan à la suite des troubles qui éclataient. Après le « rétablissement de l'ordre » par Albe, l'affaire dut être réglée définitivement. D'accord avec Philippe II le duc se donna l'air de soutenir à Rome les prières des États de Brabant pour la confirmation du précédent accord, tandis qu'en secret il conseillait le contraire au Pape¹. Le secrétaire d'Albe, Hernando Delgadillo, fut chargé en octobre 1568 de cette mission. Il trouva auprès de Pie V d'autant moins de difficultés que le Pape de son côté avait fait partie autrefois comme cardinal de la commission pour l'érection des nouveaux évêchés et était convaincu de la nécessité d'exécuter complètement cette mesure. Un nouveau retard se produisit cependant quand Albe, en face de la surexcitation provoquée par ses demandes de taxes, retint un certain temps la bulle concernant les nouveaux évêchés. Ce ne fut que lorsqu'il eut obtenu l'assentiment des États provinciaux au dixième et au vingtième pfennig qu'il donna son placet aux bulles. Les difficultés qui subsistaient encore étaient de caractère secondaire et furent surmontées. En décembre 1570 une conclusion avait été enfin atteinte. L'incorporation des abbayes avait été accomplie tout comme l'installation des évêques dans les villes où jusqu'alors ils n'avaient pas été admis².

Dans le choix des nouveaux évêques on avait procédé avec une grande circonspection, leur orthodoxie ainsi que leur conduite ne laissait rien à désirer. Tous étaient dans les meilleures dispositions pour exécuter les réformes décidées au Concile de Trente. Mais la plupart étaient des hommes instruits plutôt que des hommes d'action, qu'effrayaient les difficultés de la situation; ils n'osèrent pas

¹ Voir MARK, *Studien*, 405.

² Voir GACHARD, *Corresp. de Philippe II*, t. II, 40, 50, 65, 73, 79, 84, 105, 122, 133, 150, 163; BROM, *Archivalia*, I, 721.

procéder avec la décision qui eût été nécessaire¹, ce qui amena Pie V à leur envoyer le 2 juillet 1571 une lettre d'admonestation². Seul fit exception Lindanus qui, dès 1569, agit avec le plus grand zèle comme évêque de Ruremonde³. Il ne put pourtant pas remplir le vide produit par le départ de Granvelle, le chef naturel de l'épiscopat néerlandais. Le gouvernement despotique d'Albe nuisit également à l'activité religieuse et réformatrice des évêques. Ils furent enveloppés par la haine qu'on portait au régime espagnol et l'on ne vit en eux que des instruments de Philippe II et de son duc⁴. Et ce furent les évêques qui consillèrent courageusement à Albe de procéder avec plus de douceur. Le duc de Fer n'en persista pas moins dans ses pensées, disant que les évêques n'entendaient rien à la question.

Aussi bien sur le terrain politique que sur le terrain ecclésiastique, Albe était un partisan sans condition du système de Philippe II, qui considérait les ecclésiastiques plus comme des fonctionnaires de l'État que des serviteurs de l'Église. Il usait du placet pour les bulles pontificales sans se préoccuper des empêchements qu'il apportait lui-même aux efforts si salutaires de Pie V pour la réforme du clergé néerlandais⁵. Une chose qui caractérise bien les buts césaropapistes d'Albe, ce fut la requête faite en 1570 pour obtenir que participât aux délibérations du premier synode provincial tenu à Malines un membre du grand conseil en qualité de commissaire royal⁶. Au même système d'Église d'État correspondaient l'hostilité déclarée d'Albe contre les jésuites⁷ et une ordonnance de Philippe II de 1571 qui éta-

¹ Voir PIRENNE, IV, 483. Holzwarth (II, 1, 336) donne des détails précis sur chacun de ces évêques et sur leur activité réformatrice.

² Voir LADERCHI, 1571, n. 34. Une lettre précédente du 5 juillet 1568 invitant à la réforme dans GOUBAU, 91.

³ Voir A. HAVENSIBUS, *Vita Lindani*, Coloniae, 1609; FOPPENS, *Bibl. Belgica*, I, 410; *Annuaire de l'Univ. de Louvain 1871. Katholik*, 1871, I, 702; II, 89, 442-659.

⁴ Voir PIRENNE, IV, 33, 484.

⁵ Voir HOLZWARTH, II, 1, 368.

⁶ Cf. DE RAM, *Synodicon Belg.*, I, Mechlin, 1828. Lorsqu'en 1570, l'archevêque de Trèves fit visiter le canton de l'archidiaconat de Longuyon, un commissaire d'Albe assista à la séance de la commission de visite. V. HEYDINGER, *Archidiaconatus tit. S. Agathae in Longuionio descripto*, Aug. Trev., 1884.

⁷ Voir *Imaga primi saeculi Soc. Iesu*, Antverpiæ, 1640, 745; PIRENNE, IV, 496. Cf. CAPPELETTI, I. *Giesueti et Venezia*, 1873, 40. Albe fut confirmé dans

blissait la peine d'exil pour la diffusion des bulles papales sans la permission du gouvernement¹.

Le duc d'Albe et son roi ne furent pas seulement aveugles en face du tort qu'ils faisaient à la cause catholique par leur césaro-papisme, mais devant le fait que leur gouvernement de violence politique devenait la meilleure arme pour Orange et pour tous les rebelles. Le 1^{er} avril 1572, les Gueux de Mer, en étroite liaison avec Orange, réussirent à gagner un important point d'opération, en s'emparant de la ville forte de Briel en Hollande méridionale. Conformément à la manière calviniste, les églises furent saccagées à Briel et les ecclésiastiques assassinés. Les Gueux de Mer commirent de semblables méfaits partout où ils purent².

Contre de pareilles horreurs on n'avait de défense que dans les armes du duc d'Albe. Malgré les usurpations que celui-ci en même temps que son roi se permettaient sur le terrain ecclésiastique, Pie V fut obligé par la nécessité, à compter sur la puissance espagnole. L'impôt ecclésiastique accordé en mai 1571 à Philippe II lui fut accordé expressément en considération des dépenses du roi pour le maintien de la religion catholique aux Pays-Bas et en d'autres pays³, « il s'agissait de la France et de l'Angleterre ».

II

Pie V voyait le salut de la France dans une opposition de la plus grande énergie à l'hérésie, dans le fait de supprimer le terrain où elle se nourrissait, en réformant les abus ecclésiastiques et en renforçant les catholiques. Tout opposés étaient les buts de Catherine de Médicis. Indifférente envers la religion à laquelle elle appartenait, elle ne pensait, selon son habitude, qu'à opposer les uns aux autres les intérêts des partis qui se combattaient âprement et de s'en servir à tour

cette aversion par son confesseur; voir *Corresp. de Granvelle*, édit. Piot, IV, 604.

¹ Voir VAN ESPEN, *Opera omnia canonica*, VI, 86.

² Voir ALMEYER, *Les Gueux de la mer et la prise de la Brielle*, Bruxelles, 1863; HOLZWARTH, II, 1, 497, 505; JANSSEN-PASTOR, IV¹²⁻¹⁶, 337; GAUDENIUS, 152; *Corresp. de Granvelle*, édit. Piot, IV, 603.

³ Voir LADERCHI, 1571, n. 31 (au lieu de 11 lire 21 mai).

de rôle pour assurer ainsi son gouvernement et celui de son fils Charles IX¹.

Une telle politique devait déplaire au plus haut point à un Pape comme Pie V, rempli d'un zèle ardent pour le maintien de la religion catholique. Sa position se montre claire et nette dans l'instruction composée le 6 avril 1566 pour le nouveau nonce en France, le comte Michele della Torre, évêque de Ceneda. Il y donne en termes émus l'expression de l'inquiétude que lui causait le développement des affaires de France. Le nonce devait exhorter de façon pressante le roi et sa mère à laisser de côté toutes les considérations humaines pour maintenir chez leurs sujets la pureté de la foi. Il était chargé en particulier de pousser à la publication et à l'exécution des décrets de Trente et à obtenir également qu'on mit fin au scandale donné par le cardinal Odet de Châtillon, déposé pour cause d'hérésie et qui, quoiqu'il se fût marié, n'en continuait pas moins à porter la pourpre. Le Pape fit remarquer que tant que cette demande ne serait pas exécutée, il n'accorderait la dignité cardinalice à aucun prélat français. Della Torre devait en outre rappeler au roi que pour exercer ses droits de collation en Provence et en Bretagne, il lui faudrait un nouveau privilège du Saint-Siège et s'opposer aux abus dans la délivrance des offices et bénéfices ecclésiastiques². Une instruction spéciale contenait encore des dispositions concernant Avignon où le cardinal légat Bourbon laissait à désirer en fait de zèle contre la pénétration des hérésies. Si les abus ne s'amélioreraient pas, le nonce devait donner à entendre que le Pape retirerait au cardinal sa légation³.

¹ Voir BAUMGARTEN, *Bartholomäus nacht*, 25, et BEZOLD dans *Hist. Zeitschrift*, XLVII, 561.

² *Instruzione per il nuntio di Francia (il vesc. di Ceneda)* dans *Varia polit.*, 81 (actuellement 82), p. 319-320, 322, et encore p. 510-513. Arch. secr. pap. Cf. CATENA, 58, et BROGNOLI, II, 27. La lutte à propos du droit de nomination en Bretagne n'était pas encore apaisée en 1571; voir le rapport A. Zibramonti de Rome, 29 septembre 1571. Arch. Gonzague à Mantoue. Arco annonçait déjà la nomination d'un nouveau nonce français dans sa relation du 19 janvier 1566, Arch. d'Etat à Vienne; elle eut lieu le 25 mars 1566; BIAUDET, 119.

³ Voir *Varia polit.*, 81 (maintenant 82). Arch. sec. pap., p. 322^b à 327, et encore p. 514-518; *Instruzione per il medesimo nuntio intorno alle cose d'Avignone*. Le danger fut déclaré comme venant spécialement du principat d'Orange, qui était entouré du territoire pontifical, en outre l'attention des cardinaux Bourbon et Armagnac devait être attirée sur le fait que « alcuni

Ce qui détermina surtout la nomination de della Torre comme nonce en France, c'est que, dès le temps de Paul III et au début du règne de Jules III, il y avait déjà occupé la nonciature¹ et qu'ainsi il était au courant de la situation du pays. A cela s'ajoutèrent ses bonnes relations avec Catherine de Médicis. De pressantes lettres d'exhortation du Pape précédèrent le nouveau nonce; d'autres à Charles IX, à Catherine et aux évêques suivirent. Pie V y recommandait surtout la publication et l'application des décrets de Trente, notamment l'observation du devoir de résidence, l'érection de séminaires sacerdotaux de la part des évêques et l'abolition des abus criants dans la collation des bénéfices ecclésiastiques, qui, par suite du manque de conscience du gouvernement, étaient tombés aux mains de femmes ou de protestants. Ces exhortations ne demeurèrent pas sans effet, divers évêques cherchèrent à exécuter les prescriptions de réformes du Concile; le gouvernement refusait obstinément l'acceptation officielle des décrets mais favorisait la diffusion du catéchisme romain qui avait été traduit en français et publia aussi une circulaire sur l'observation du devoir de résidence des évêques². Par contre des exhortations réitérées furent encore nécessaires pour en finir avec le scandale donné par Châtillon³.

Le Pape avait encore d'autres raisons suffisantes de se plaindre, en particulier de Catherine de Médicis. Dans une lettre au nonce du 17 août 1566, Pie se plaint de ce que Catherine s'entoure presque exclusivement d'hérétiques, leur accorde des bénéfices ecclésiastiques et les aide de diverses autres façons encore. Dans un bref directement adressé à elle-même elle était invitée à ne plus se justifier par de simples protestations verbales mais par son attitude catholique⁴. Malgré ces plaintes, d'amicales relations continuèrent

ministri loro » favorisaient les hérétiques pour lesquels des cas étaient admis. Comment le cardinal d'Armagnac, en sa qualité de légat de Bourbon, cherchait à obvier aux plaintes du Pape, c'est ce qu'on voit dans son rapport du 24 juillet 1566, dans *Mél. d'archéol.*, XXII, 116. Sur Armagnac, cf. *Revue des quest. hist.*, XVI, 566. Lettre de lui dans *Revue hist.*, II, 529.

¹ Voir le bref à Charles IX du 25 mars 1566 au supplément n° 96-99. Arch. des brefs à Rome.

² Voir CATENA, 59. Même l'Espagne insista pour l'acceptation des décrets du concile; voir *Corresp. dipl.*, I, 150-181.

³ Voir le rapport d'Arco de Rome, 17 août 1566. Arch. d'État à Vienne.

⁴ Voir PHILIPPSON, *Die römische curie*, 111.

extérieurement avec la Cour de France. Lorsque le cardinal de Tournon fut envoyé à Rome pendant l'automne pour amadouer le Pape et pour prêter le serment d'obédience, il lui fut fait un très gracieux accueil¹ et, fin novembre, le Pape envoya des présents à la famille du roi de France², mais des réflexions particulières du Pape prouvèrent combien il doutait de l'orthodoxie de la reine mère dont le conseil était aux trois quarts huguenot. Au printemps de 1567, la crainte régnait encore à Rome de voir Charles IX passer au protestantisme et épouser une princesse allemande luthérienne³.

Pie V vit avec une amertume singulière le gouvernement français prendre parti en faveur des évêques coupables d'hérésie et contre lesquels avait dû déjà sévir Pie IV⁴. Sans se soucier de ce que la Cour française invoquât en cette affaire à nouveau les libertés gallicanes, Pie V publia dans un consistoire du 11 novembre 1566 le jugement définitif, qui déposait comme hérétiques six des évêques accusés : Jean de Chaumont d'Aix, Jean de Montluc de Valence, Louis d'Albret de Lescar, Charles Guillart de Chartres, Jean de Saint-Gelais d'Uzès et Claude Régin d'Oloron et leur enlevait toutes leurs dignités⁵. Seul l'évêque d'Aix déposa sa fonction, pour les autres le jugement demeura sans effet, parce que le gouvernement français et naturellement aussi

¹ Voir outre les lettres de Catherine de Médicis, II, 388, 392, le rapport de Fr. Strozzi à Maximilien II, de Rome, 1566. Arch. d'Etat à Vienne. La réponse au discours d'obédience de Tournon, composé par Ant. Florebellus, en date du 10 octobre 1566, *Arm.*, 44, t. 12, n. 118; *ibid.*, n. 119, un bref à Charles IX du 17 octobre 1566 sur l'obédience. Arch. secr. pap.

² Les présents consistaient en splendides rosaires en lapis-lazuli; voir rapport de Strozzi du 29 nov. 1566. Arch. d'Etat à Vienne.

³ Cf. *Legaz. di Serristori*, 431; HERNE, *Papstum*, 148; PHILIPPSON, *a. a. O.* Le cardinal Santa-Croce, qui retourna à Rome le 27 août 1566 (voir lettre de C. Luzzaro, de Rome 28 août 1566, Arch. Gonzague à Mantoue), établit un rapport circonstancié sur les conditions de la France. Combien dès le début le Pape fut mécontent de l'attitude du gouvernement français dans les affaires de religion, c'est ce qui résulte aussi des rapports de Requesens dans la *Corresp. dipl.*, I, 325-370; II, 191.

⁴ Voir plus haut.

⁵ Voir LAMERCHI, 1566, n. 425; *Corresp. dipl.*, I, 435; DECERT, 99; cf. le rapport de Strozzi du 30 novembre 1566, Arch. d'Etat à Vienne, et celui de Luzzaro du 11 décembre 1566, Arch. Gonzague à Mantoue. A ceci se rapporte le brouillon d'un bref. *Capitulis quibusdam Francie*: Deposito propter nefandum haeretica pravitatis crimen eo, qui vester quidem episcopus dicebatur sed commissi sibi gregis erat desertor et proditor, nous vous exhortons à vous préoccuper en attendant de l'administration du diocèse. *Arm.*, 44, t. 12, n. 97. Arch. secr. pap.

la reine de Navarre le tenaient pour non avenu et conséquemment ne le considéraient pas comme applicable. Les déposés montrèrent par leur conduite ultérieure combien le jugement de Pie V était justifié¹.

La grande condescendance du gouvernement français envers les huguenots ne suffisait pas à les contenter. Ils se plaignaient d'avoir été lésés par l'édit d'Amboise qu'ils n'observaient pas et ils s'occupaient à terminer leur solide organisation politico-militaire². Leur but dernier continuait à aller bien au delà de la tolérance et de l'égalité des droits, le pouvoir royal devait les servir fondant ainsi leur domination exclusive. L'occasion leur parut favorable quand le gouvernement français s'appuya aux huguenots dans leurs mesures de précautions au sujet de la marche de l'armée du duc d'Albe dans les Pays-Bas. Ceux-ci espèrent même voir en leurs mains la conduite supérieure de l'armée pour faire ensuite éclater la guerre contre le roi d'Espagne, même au cas où Philippe II ne se permettrait aucune action hostile où immixtion dans les affaires de France³. Mais Catherine de Médicis qui n'entendait pas être dominée trompa leurs espérances. Les huguenots, voyant leurs illusions et craignant une alliance du gouvernement avec l'Espagne, cherchèrent à atteindre leur but par une autre voie d'accord avec Orange et l'Angleterre. Par un coup de main, comme ils en avaient déjà tenté autrefois contre François II, ils songèrent à surprendre à la fin de septembre 1567 la Cour dans sa résidence de Montceaux près de Meaux, à s'emparer de la reine et du roi et à mettre hors d'état de nuire leurs ennemis et surtout le cardinal de Guise. Tout le plan était excellemment préparé et avait été tenu soigneusement secret⁴. Personne à la Cour ne soupçonnait qu'un soulèvement des huguenots était imminent dans tout le pays et Catherine moins que les autres, elle qui avait méprisé tous les avertissements l'avisant de semblables trames; elle fut entièrement surprise. Le

¹ Voir DEGERT, 101, où il y a des détails plus circonstanciés sur chacun des prélats déposés. Deux brefs à ce sujet ont échappé à Degert. Le premier, à l'archevêque de Sens du 30 juillet 1567, l'invite à procéder contre l'évêque hérétique de Chartres (Arch. des brefs à Rome), le second, 19 novembre 1569, voir au supplément n° 66. Arch. secr. pap.

² Cf. CONNERO, 183.

³ Voir SEGESSEN, *Pfyffer*, I, 420. Cf. MARCKS, *Bayonne*, 290.

⁴ Cf. CONNERO, 183.

chancelier de l'Hôpital lui-même ne voulut pas croire à un soulèvement des huguenots, ce fut donc presque un miracle si la famille royale au dernier moment parvint à s'enfuir à Meaux et, défendue par six mille Suisses accourus à son aide, à atteindre Paris le 29 septembre 1567¹.

Pour la deuxième fois éclatait en France la guerre civile et religieuse. Le roi resta enfermé dans sa capitale et les huguenots se soulevèrent dans toutes les provinces. Quel sort menaçait les catholiques, c'est ce que montra l'horrible affaire de Nîmes connue sous le nom de Michelade, dans laquelle les huguenots, le 29 septembre (Saint Michel), massacrèrent sans jugement quatre-vingts des plus notables catholiques dont ils jetèrent les cadavres dans un puits².

Les deux partis cherchèrent hors de France des appuis et des alliés. Dans sa détresse la Cour envoya à Rome Annibal Rucellai pour y demander un prompt secours. Les nouvelles qu'apportait Rucellai furent reçues avec terreur à la Curie³. Pie V était prêt comme on le comprend à porter aide à la situation si gravement menacée des catholiques français. Mais il ne put pas dans ses recommandations au nonce retenir de sévères remontrances. Il y rappelait qu'il avait prédit les actions des rebelles et qu'il fallait maintenant les affronter avec un courage viril. Si on se fiait encore une fois à ceux qui avaient été infidèles à Dieu, on verrait dans peu de temps la chute de la dynastie et la ruine du royaume. Dans une lettre à la reine il lui montrait que le moment était venu pour elle d'éloigner de la Cour tous les huguenots, qui n'étaient que des espions des rebelles. Elle ne devait se fier ni au chancelier de l'Hôpital, ni aux deux Montmorency qui

¹ Voir CORRERO, 182; *Lettres de Catherine de Médicis*, III, ix, 61; SEGESSEN, *Pfyffer*, I, 421, 436, 447, 472; SOLDAU, II, 257. Cf. MARCKS, *Bayonne*, 291-294; GRUBER, *M. de l'Hospital*, 49; H. DE LA FERRIÈRE, *La seconde guerre civile*, dans la *Revue des quest. hist.*, XXXVII, 125; THOMPSON, 319.

² Épouvantable modèle des assassinats de septembre 1792, dit SOLDAU (II, 275). Cf. POLENZ, III, 705; MESNARD, *Hist. de Nîmes*, vol. V; ROUQUETTE, *Les Saint-Barthélemy calvinistes*, Paris, 1906. Voir aussi GRATIANI, *Epist.*, 309.

³ Selon FIRMANUS (*Diarium*, XII, 31, p. 197, Arch. secr. pap.), Rucellai arriva à Rome die sabbati 11 dicti mensis (octobre non septembre comme l'indique LÄMMER, *Zur Kirchen geschichte*, 144) et y fit un récit de la conjuration d'Amboise. Ex isto malo novo maximus terror fuit incussus omnibus in curia. Aussitôt des prières furent dites. D'après GRATIANI, *Epist.*, 312, Rucellai n'arriva que le 13, ce qui concorde avec les indications de Bonelli. Supplément n° 100 et *Corresp. dipl.*, II, 226.

l'avaient mal conseillée, en la poussant à renvoyer le cardinal de Guise¹.

Tout en blâmant avec si peu de ménagement la politique suivie jusque-là par le gouvernement français, Pie V, maintenant que venait d'éclater la guerre ouverte, voulut intervenir personnellement et agir auprès d'autres. Dans sa lettre à la reine il avait promis de mettre immédiatement à sa disposition 3000 fantassins. Le 16 octobre 1567 il écrivait au nonce qu'il s'efforceraient d'en doubler le nombre².

Le gouvernement français désirait avant tout des secours d'argent, Rucellai ne demandait pas moins de 300 000 écus. Le Pape était prêt à faire tout son possible, mais à la condition qu'on ne fit pas bientôt un nouveau traité avec les rebelles protestants³. Il lui fut à la vérité très difficile de ramasser de l'argent, car sa caisse était déjà très fortement entamée par les préparatifs contre les Turcs⁴, et il n'eût pas volontiers imposé des taxes à ses sujets. Malgré cela il était résolu à réunir les sommes nécessaires et à faire tout ce que ses forces lui permettraient. Dans les mois d'octobre et de novembre, il chercha à recueillir de l'argent par une

¹ Voir PHILIPPSON, *Die Römische Kurie*, 111; *Corresp. dipl.*, 225; CATENA, 65.

² Voir la lettre citée au supplément n° 5, traduite dans PHILIPPSON, *loc. cit.*

³ Dans une instruction de Bonelli du 16 octobre 1567 à M. della Torre (per corriere espresso), on lit : Le Pape, par des lettres de Lyon arrivées le 11, a eu connaissance de la conjuration générale contre les catholiques et le roi ; il était dans la plus grande inquiétude jusqu'au 13. Annibal Rucellai con lettere di loro Maesta, qui annonçaient que Charles IX était sauf. « Arichiesta di esso. A. Rucellai havemo concesso che si possino essigere la metà de frutti di tutti i benefici etiandio di cardinali; ne adimandava anchora di potere alienare parte de beni mobili delle chiese, ma ricordandosi che per l'altra resolutione, furono alienati in notabili somma e porso di non concederlo se primo non vediamo che S. M. Christ^{ma} facci da dovero perche in tale easo venderissimo anco la propria persona. Arch. secr. pap. *Nuziat. di Francia*, 282, p. 4-5; *ibid.* Lettre du 18 octobre 1567 avec laquelle fut expédiée la holla della metà di frutti di tutti i benefici ecc^{ci}. Ajouter la note écrite par le Pape lui-même : V. S. sia ben avvertita d'intendere se vi fusse speranza d'accordo dico di S. M^a con i ribelli et in tale easo ne espidirete un corriero a posta ne gli daretì essa holla; ma quando siate chiaro che si facci da dovero non sola li daretè la holla, ma riscuoterete 25^{mo} scudi. Cf. en outre *Corresp. dipl.*, II, 229. Rucellai repartit le 19 octobre. Il demanda en vain du secours à Venise (voir *Corresp. dipl.*, II, 239). Arco mande le 25 octobre 1567 que le Pape a donné à Rucellai une lettre de change de 50 000 écus per quanto s'intende.

⁴ Cf. le bref à Louis de Gonzague du 16 octobre 1567 dans GONDAU, 54, et LADERICHI, 1567, n. 139.

taxe spéciale dans les États de l'Église et grâce à des contributions de couvents italiens¹. En même temps il faisait tous ses efforts pour obtenir de l'aide par ailleurs. Il adressa des lettres pressantes au roi Philippe II, au duc de Nevers, à Louis de Gonzague qui se trouvait en Piémont et au duc Emmanuel-Philibert de Savoie². En Lorraine il expédia comme envoyé spécial Piersanti avec la mission de pousser au blocus des frontières contre les troupes de l'électeur palatin Jean Casimir, calviniste, qui venaient au secours des huguenots³. Pietro Donato Cesi, évêque de Narni, partit en mission, envoyé par le Pape aux gouvernements des États italiens pour les presser d'apporter un urgent et efficace appui. L'instruction qui lui avait été donnée décrit la rébellion des huguenots, leurs sacrilèges et leur cruauté contre les catholiques, la situation pénible de Charles IX et le danger qui résulterait d'une victoire du calvinisme dans le royaume de France. La situation de la France, qu'entouraient l'Espagne, l'Angleterre, les Pays-Bas et l'Italie, montrait que s'y devait décider le sort de l'Europe, non seulement en matière religieuse mais aussi en matière politique. Si les calvinistes réussissaient grâce à leurs efforts révolutionnaires à dominer en France, un bouleversement politique s'ensuivrait dans les États voisins. L'Italie en était menacée; aussi les États italiens avaient-ils le devoir de porter secours à la France dans une affaire si importante⁴.

Ainsi qu'on pouvait s'y attendre du caractère de Pie V, il recourut aussi à la prière, en annonçant, le 16 octobre 1667, un jubilé universel⁵. Il l'ouvrit à Rome dans la dernière

¹ Voir *Avvisi di Roma* des 19 et 25 octobre, 1^{er} et 8 novembre 1567. *Urb.*, 1040, p. 452, 454, 458^b. *Bibl. Vatic.* Cf. le rapport de Serristori du 17 octobre 1567. *Arch. d'État à Florence, Medic.* 3287.

² Voir GOUBAU, 50. Cf. *Corresp. dipl.*, II, 243, 252.

³ Cf. *l'Instructio data d. Petrosancto iur. utr. dr. a S. D. N. ad. ill. princip. Carolum duam Lotharingia destinato di Rom 1567 novembre 8; Varia polit.*, 81 (actuellement 82), p. 398-401, et encore p. 564-567. *Arch. secr. pap.* Sur le verso de la page 567, il y a : *Instructio consignata a m. Piersanti...* a 10 di Novembre 1567; p. 568 : un *Aggiunto* si le cardinal de Lorraine est dans le voisinage, il faut tâcher de le voir et lui communiquer l'instruction. Cf. LADERCHI, 1567, n. 156.

⁴ Voir CATENA, p. 68; LADERCHI, 1567, n. 144; BROGNOLI, II, p. 39, 46, 49, 54. Le Vénitien Correro (p. 193) et A. Contarini (p. 252) jugeaient exactement comme Pie V les dangers qu'entraînerait la victoire des calvinistes en France. Sur Cesi, voir GARAMPI, 298.

⁵ Voir la bulle *In eminenti* dans les *Editti* de la *Bibl. Casanat.* à Rome, p. 222. Cf. BONANNI, I, 31.

semaine d'octobre par trois grandes processions auxquelles il prit part à pied. Ces processions partirent de Saint-Pierre, le premier jour vers Sainte-Marie de la Minerve, le deuxième vers Saint-Jérôme des Espagnols, le troisième vers Saint-Louis des Français¹. Mais en dehors des secours spirituels le Pape n'oublia pas les temporels, ainsi qu'il ressort des mesures qu'il prit en même temps. C'est ainsi qu'une congrégation de cardinaux décida un impôt général sur tout l'État de l'Église². Au commencement de décembre fut suspendu le paiement des 2000 écus accordés jusqu'alors chaque année aux cardinaux pauvres, il n'y eut d'exceptés que cinq très pauvres cardinaux³. Des sommes recueillies en toute hâte, 25 000 écus furent attribués à Louis de Gonzague et 10 000 au duc de Savoie⁴. Dès le début le nonce della Torre avait été chargé de verser les subsides au gouvernement français, mais seulement lorsqu'il serait sûr qu'on ne travaillait pas sous main à un accord avec les huguenots⁵. Cette inquiétude qui dominait le Pape dès octobre s'accrut tellement que le 25 décembre il écrivait au nonce de se méfier d'une réconciliation du gouvernement français avec les rebelles, car Catherine de Médicis n'agissait jamais loyalement avec Dieu et la religion catholique et comptait plus sur sa propre ruse que sur l'aide de Dieu⁶. On avait à Madrid la même opinion de la situation, comme Castagna l'écrivait le 21 décembre⁷. A quel point les hésitations de Pie V à verser un subside au gouvernement français⁸ et combien sa méfiance de la poli-

¹ Voir les rapports de B. Pia de Rome des 19 et 25 octobre 1567. Arch. Gonzague à Mantoue. Dans son rapport du 1^{er} novembre, *ibid.*, Pia insiste sur la grande part prise par le peuple à ces pieux exercices. Cf. GRATIANI, *Epist.*, 313.

² Voir outre le rapport de B. Pia du 1^{er} novembre 1567, l'*Avviso di Roma* du même jour. *Urb.*, 1040, p. 456^b, Bibl. Vatic., et le bref du 28 octobre 1567 à Barthol. Barrottus thésaur. dans les *Editti* de la Bibl. Casanat. à Rome, *loc. cit.* Cf. GRAZANI, *Epist.*, 312-322; LADERCHI, 1567, n. 141.

³ Voir *Avviso di Roma* du 6 décembre 1567. *Urb.*, 1040, p. 457^b. Bibl. Vatic.

⁴ Voir CATENA, 65; GOUBAU, 56.

⁵ Voir plus haut.

⁶ Voir les instructions de Bonelli à M. della Torre du 22 décembre 1567, tout comme celle du 18 octobre 1567. *Nunziat. di Francia*, 282, p. 9. Arch. secr. pap. L'instruction du 25 décembre 1567 en traduction dans PHILIPPSON, *Die Römische Kurie*, 113.

⁷ Voir *Corresp. dipl.*, II, 279.

⁸ Cf. rapport d'Arco de Rome, 3 janvier 1568. Arch. d'État à Vienne, et *Corresp. dipl.*, II, 304. Le 10 novembre 1567, Charles IX avait écrit de

tique de celui-ci¹ étaient justifiées, c'est ce que l'événement allait montrer bientôt. Le 23 mars 1568 était conclue à Longjumeau, après une guerre conduite négligemment, une paix sacrifiant une situation militairement favorable². Catherine ne voulait pas plus maintenant qu'auparavant d'une victoire décisive des Guises et du parti catholique. Ne poursuivant que son intérêt personnel par sa politique à courte vue, elle ne visait qu'à un certain équilibre des partis. Grâce à la paix de Longjumeau conclue par elle malgré l'opposition du nonce et de l'ambassadeur d'Espagne, les huguenots obtenaient le renouvellement de l'édit d'Amboise qui leur avait été si favorable, en échange de quoi ils promirent de restituer au roi les villes qu'ils occupaient. Mais cette condition ne fut pas tenue. Les huguenots ne songeaient pas davantage à renoncer à leur alliance avec l'Angleterre et les rebelles des Pays-Bas. D'autre part le gouvernement royal enfrenait de diverses façons la nouvelle paix ce qui lui fut possible, car il était soutenu en cela par le sentiment populaire. Les huguenots par leur rébellion et leurs continuels actes de violence avaient tellement soulevé contre eux la masse de la population que les partisans du protestantisme en France diminuèrent à vue d'œil, tandis que les catholiques s'organisaient pour une vigoureuse résistance. Comme cela s'était déjà produit en 1562-1563 et en 1567 de nouvelles associations de la noblesse et du clergé se formèrent pour la conservation de la religion catholique³.

Paris au cardinal Ricci : Vi prega di fare le piu vive istanze presso il S. Padre afin che il soccorso promesso non sia solo in parole, ma in effetto. Catherine de Médicis écrivit pareillement le 10 novembre 1567 au cardinal Ricci. Les deux lettres sont aux Archives Ricci à Rome.

¹ El papa ha così poca buona opinione del governo delle cose di Francia ch'essendo entrato l'ambasciatoren elle due ultime audienze che ha havute in voler giustificare et il procedere del Re et della Regina con lunghe et speciose parole S. S.^a non ghi ha dato mai altra riposta se non che ha sorriso sempre. Le Pape refuse une petite grâce pour la sœur du roi. L'ambasciatore sta mezzo disperato (rapport de Cipriano Saracinello au cardinal Farnèse, de Rome 6 mars 1567). Arch. d'État à Naples. C. Farnes., 763. Cf. *Corresp. dipl.*, II, 309, 326.

² La nouvelle officielle de la paix qui manquait encore le 11 avril (voir GRATIANI, *Epist.*, 382) arriva la nuit suivante; voir FURMANUS, *Diarium*, XII, 31, le 12 avril 1567. Arch. secr. pap. Sur le chagrin du Pape et son inquiétude d'une invasion possible des huguenots en Italie, voir *Colecc. de docum. incd.*, XCVII, 426; *Corresp. dipl.*, II, 337, 351.

³ Voir le serment des associés de la ligue chrestienne et royale de la Champagne du 25 janvier 1568 dans le *Journal de Henri III*, livre III

Un fait décisif, ce fut que Catherine de Médicis et Charles IX qui n'avaient pas oublié la surprise de 1567 se montraient dans des dispositions d'hostilité indubitables contre les huguenots. Le cardinal de Guise reprit de l'influence, le chancelier de l'Hôpital par contre, l'avocat constant d'une entente, fut renvoyé¹. Sa chute dépendit des conditions que Pie V avait mises à la permission d'aliéner des biens d'Église, permission que le gouvernement français avait obtenue par l'intermédiaire d'Annibal Rucellai et Charles d'Angennes, évêque du Mans, successeur du cardinal de Tournon à l'ambassade de France. En approuvant par sa bulle du 1^{er} août 1568 une telle aliénation allant jusqu'à une contribution annuelle de 150 000 francs, le Pape exigea que cet argent ne serait employé qu'à la défense du roi et de la religion catholique et jusqu'à ce qu'on en eût besoin pour un tel usage, resterait déposé entre les mains d'une personne sûre².

La réouverture des hostilités commença dès le mois d'août par la tentative de se saisir de force de Condé et Coligny à Noyers, où ils cherchaient à constituer un centre de puissance protestante pour tendre la main à Orange. Tous deux s'enfuirent jusqu'à la place forte de la Rochelle où ils rassemblèrent une forte armée. Les huguenots en de nombreuses provinces se soulevèrent aussitôt en leur faveur. La Cour répondit par l'édit de septembre dont la teneur était celle-ci : puisque toutes les faveurs accordées aux huguenots n'avaient servi à rien, tout culte non catholique était interdit sous peine de mort et de confiscation des biens; un délai de quatorze jours était donné aux prédicateurs protestants pour sortir de France³.

La joie de Pie V pour cette prise de position si décidée

(1744), 31. Cf. CAPEFIGUE, *Ligue*, II, 374; PHILIPPSON dans *Flathes Weltgeschichte*, VII, 372; RANKE, *Französ. Gesch.*, I, 276; LAVISSE-MARÉJOL, VI, 1, 101; THOMPSON, 354 (cf. 212 et 352 sur les accords antérieurs de cette nature qui étaient les prodromes de la Ligue).

¹ Cf. ANQUETIL, 183; D'AUMALE, *Histoire des princes de Condé*, pièces et docum., 349; SECESSER, *Pfyffer*, I, 499.

² Cf. *Legaz. di Serristori*, 451, et CHARRIÈRE, III, 34. La bulle du 1^{er} août 1568 dans LADERCHI, 1568, n. 165. Le départ de Rucellai de Rome est annoncé par un *Avviso di Roma* du 17 juillet 1568. *Urb.*, 1040, p. 549. Bibl. Vatic. Sur ses négociations, voir les documents des Arch. secr. pap. au supplément n^{os} 53-54.

³ Voir SERRANUS, IX, 222; THUANUS, I, 44; THOMPSON, 366.

fut d'autant plus grande que la faiblesse du gouvernement français dans la paix de Longjumeau ne laissait à peu près plus espérer un pareil changement¹. L'évêque de Cajazzo, Fabio Mirto Frangipani fut chargé de la remise de la bulle du 1^{er} août 1568, qui devait mettre fin à la nonciature de della Torre².

La troisième guerre civile et religieuse³, qui fut menée des deux côtés avec la plus grande cruauté et la plus grande fureur⁴, se déroula dans sa première partie sans grande action de guerre, parce que les armées ennemies étaient à peu près d'égal force et que chacune ne voulait livrer de bataille décisive que dans une position favorable. La situation des huguenots s'améliora vite grâce aux secours qui leur furent apportés. Elisabeth d'Angleterre leur envoya de l'argent sans compter et des vaisseaux de guerre, le comte palatin Wolfgang des Deux-Ponts rassemblait sur le Rhin une puissante armée de secours. Par contre rien ne prouva mieux, étant donné la peur toujours si grande du gouvernement français de voir s'établir la prépondérance de Philippe, que ce même gouvernement ait accepté, malgré ses craintes, un secours espagnol de proportion limitée. Au contraire il ajouta aux 10 000 Suisses qui étaient à sa solde le concours de 5 000 cavaliers allemands⁵.

Fin janvier 1569, après une courte interruption imposée par le froid extraordinaire de l'hiver, la guerre fut réouverte par Henri d'Anjou et le maréchal de Tavannes. Personne ne vit si clairement que Pie V combien tout dépendait de son issue mais après les expériences faites avec le gouvernement français, il observa de la circonspection dans l'envoi de ses secours. L'argent qu'il avait beaucoup de mal à recueillir⁶ devait être employé réellement à la guerre⁷ et non à

¹ Cf. *Legaz. di Serristori*, 448; TIEPOLO, 188.

² Voir LADERCHI, 1568, n. 166. Bref de recommandation à Côme I^{er}, qu'il devait voir, 2 août 1568. Arch. d'État à Florence. Le bref sur le rappel de della Torre, 12 août 1568. *Ann.*, 44, t. 13, p. 247^b. Arch. secr. pap.

³ Voir la description détaillée de GIBON, *La troisième guerre de religion*, Paris, 1911. Cf. aussi *Mél. d'archéol.*, XXXIII, 245.

⁴ Cf. ANQUETIL, 223.

⁵ Voir SECESSER, *Pfyffer*, I, 529-548; cf. JANSSEN-PASTOR, IV¹⁵⁻¹⁶, 292.

⁶ Cf. *Avviso di Roma* du 4 septembre 1568. *Urb.*, 1040, p. 374. Bibl. Vatic.

⁷ Voir *Legaz. di Serristori*, 454, et CORRERO, 208. Un *Avviso di Roma* du 6 novembre 1568 annonce l'envoi de 100 000 écus en France (*Urb.*, 1040,

d'autres buts comme auparavant, en outre un corps auxiliaire fut formé pour la France¹. Le Pape ne se laissa pas détourner dans ses préparatifs, même lorsqu'un courrier vint lui annoncer le 13 mars la victoire remportée par les catholiques à Jarnac². Il pensait que les troupes auxiliaires qu'il envoyait devaient être employées maintenant contre le duc des Deux-Ponts³. Le jeune comte Sforza duc de Santa-Fiora en fut nommé commandant, il avait là 4 000 fantassins et 500 cavaliers⁴. Au milieu d'avril, après que le duc de Savoie eut autorisé le passage par ses États, Pie V leur donna l'ordre d'un prompt départ⁵. En Toscane devaient

p. 597^b. Bibl. Vatic.), 50 000 autres furent prélevés fin février 1569 pour payer le corps auxiliaire sur le trésor du château Saint-Ange (*ibid.*). Voir le fac-similé de l'ordre du Pape dans LICHTSCHEV, Un bref du Pape Pie V au tzar Ivan le Terrible, Saint-Petersbourg, 1906 (en langue russe), table V. Sur la méfiance prolongée de Pie V, voir CHARRIÈRE, III, 35.

¹ Voir, outre le rapport de Cusano du 22 janvier 1569 (Arch. d'État à Vienne), les *Avvisi di Roma* des 1^{er} et 29 janvier, 5 et 26 février 1569. *Urb.*, 1041, p. 1^b, 11, 18^b, 22. Bibl. Vatic. Voir aussi la lettre de Pie V du 30 janvier 1569 dans LICHTSCHEV, *op. cit.*, table 12.

² La nouvelle arriva à Rome le 27 mars, hora 17; voir FIRMANUS, *Diarium*, XII, 32, p. 79^b; *ibid.*, p. 81 des *Orationes dictæ pro gratiarum actione pro victoria regis Franciæ* (Arch. secr. pap.). Cf. LADERCHI, 1569, n. 102; CHARRIÈRE, III, 43. Voir aussi le rapport de B. Pia de Rome, 1^{er} avril 1569. Arch. Gonzague à Mantoue. Sur la bataille de Jarnac, voir WHITEHEAD, *G. de Coligny*, 204, et la monographie de GIGON dans *Bull. de la Soc. hist. de la Charente*, 1896.

³ Voir *Avviso di Roma* du 2 avril 1569. *Urb.*, 1041, p. 49^b, Bibl. Vatic., et *Lettres de Catherine de Médicis*, III, 232. Voir aussi la lettre de M. Soriano du 2 avril 1569 qui mentionne le bruit que Pie V songerait à une entreprise contre Genève (CRAMER, II, 223). Anjou reçut en avril 1569 une épée consacrée envoyée par le Pape. Voir *Lettres de Catherine de Médicis*, X, 254.

⁴ Voir *Corresp. dipl.*, III, 38 (où il faut substituer 1569 à 1568) et *Avviso di Roma* du 26 février 1569, *Urb.*, 1041, p. 22. Bibl. Vatic. Pourquoi l'envoi de troupes fut différé, c'est ce qui ressort d'une lettre ex urbē 5 Martii 1569: Expectatur adhuc responsio ducis Mantuæ et gubernatoris Mediolanensis status circa concessionem loci in quo milites mittendi in Galliam congregari debeant, qua habita mox sonabunt timpanæ. Arch. de Willingau Hist., 4751.

⁵ Voir *Avviso di Roma* du 16 avril 1569. *Urb.*, 1041, p. 54. Bibl. Vatic. Un bref du 6 mars 1569 avait annoncé à Charles IX l'envoi du corps auxiliaire et l'avait exhorté à punir très sévèrement les huguenots (voir GOUBAU, 148). Après la réception du message de victoire partirent de nouveaux brefs de semblable contenu à Charles IX et à Catherine (dans GOUBAU, 141), puis des brefs aussi duci Andegar. et duci Nivern. (*Arm.*, 44, t. 14, p. 48^b-49. Arch. secr. pap.); s'y rattachèrent le 13 avril des brefs à Catherine, Henri d'Anjou, au cardinal de Lorraine, à Charles IX (dans GOUBAU, 156) et à divers grands, qui avaient contribué à la victoire. Les derniers brefs encore inédits dans *Arm.*, 44, t. 14, p. 66. Arch. secr. pap.

s'y joindre encore 1 000 fantassins et 100 cavaliers que Côme 1^{er} fournissait à la requête du Pape¹.

Entre temps, le 23 avril, arrivèrent douze drapeaux pris aux cavaliers huguenots, parmi lesquels figuraient deux drapeaux blancs de Condé et de Navarre. Pie V entouré de tout le collège des cardinaux reçut ces trophées de victoire dans la salle de Constantin. Il déclara en pleurant de joie que c'était le présent le plus précieux que le Roi Très Chrétien eût pu faire à la Religion, au Saint-Siège et à lui personnellement, Il pria Dieu qu'on pût lui envoyer bientôt les autres drapeaux et que tous les ennemis de Sa Majesté fussent rendus à l'obéissance et à la foi catholique. Les drapeaux furent ensuite portés à Saint-Pierre, où le patriarche de Jérusalem après un service d'actions de grâce les fit placer dans la nouvelle chapelle des Rois de France².

Dès la première nouvelle de la victoire de Jarnac, Pie V avait félicité le roi de France et l'avait exhorté à occuper aussi les places fortes du royaume de Navarre et à continuer la guerre jusqu'à l'anéantissement des huguenots. Il fallait, disait la lettre, extirper les racines et même les derniers filaments des racines du mal. De semblables exhortations à combattre ouvertement et librement l'ennemi jusqu'à l'anéantissement furent reçues par Catherine de Médicis, les deux Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nevers³. Dès qu'arrivèrent des nouvelles plus précises de la bataille de la part du nonce⁴, de nouvelles lettres partirent le 13 avril pour Charles IX, Catherine de Médicis, Henri d'Anjou, les deux Guise, et le duc de Montpensier⁵. Elles contenaient l'exhortation d'appliquer une sentence rigoureuse aux rebelles et aux hérétiques prisonniers et de pousser la guerre jusqu'à l'anéantissement; à plusieurs reprises revient dans ses lettres l'avis de ne pas suivre l'exemple de Saül, qui,

¹ Voir ADRIANI, XX, 4; PALANDRI, 120.

² Voir outre FIRMANUS dans BONANNI, I, 302, et dans LAEMMER, *Zur Kirchengesch.*, 142, les rapports de l'envoyé français dans CHARRIÈRE, III, 44, Zuñiga dans la *Corresp. dipl.*, III, 61, les deux *Avvisi di Roma* du 23 avril 1569 (*Urb.*, 1041, p. 60^b, 66^b, Bibl. Vatic., des *insegne* prises à l'ennemi et la lettre de Cusano du 23 avril 1569.

³ Voir GOUBAU, 151-154; LADERCHI, 1569, n. 103. Voir aussi la dissertation de TÜRK. 17.

⁴ Voir le rapport du nonce dans BROGNOLI, II, 60, où pourtant la date est inexacte.

⁵ Voir GOUBAU, 156; LADERCHI, 1569, n. 110.

malgré le commandement de Dieu, épargna le roi des Amalécides, et fut en conséquence dépouillé de son royaume, et finalement de la vie par Samuel¹.

On voit avec quelle animosité la guerre était conduite; d'un côté et de l'autre elle fut sans merci². A Rome, on craignit à plusieurs reprises sérieusement, que les huguenots ne se tournassent contre l'Italie³. A cela s'ajoutait l'indignation causée par les sacrilèges et les cruautés que les partisans de Calvin commettaient partout, en détruisant partout où ils en avaient le pouvoir, des tableaux, des crucifix, des autels, des églises et des couvents, allant jusqu'à déterrer les morts et tuant avec des raffinements de cruauté prêtres, moines, religieuses sans défense⁴. Le corps auxiliaire pontifical s'était réuni le 14 mai 1569 sur le territoire de Massa à la milice florentine et de là s'était mis en marche par Turin vers Lyon. Lyon fut atteint le 2 juin. Dès le 4, on se remit en route, mais les troupes n'avançaient que très lentement, car

¹ Voir les passages dans GOURAU, 152, 157, 168.

² Voir CATENA, 75; cf. RANKE, *Paepste*, II², 43.

³ La crainte d'une irruption des huguenots en Italie fut très grande, surtout au printemps de 1568. Arco mandait le 13 mars 1568 : Comme après une nouvelle paix avec les huguenots, ceux-ci pourraient se tourner vers l'Italie, on pense à terminer les fortifications du château Saint-Ange et du Borgo (Arch. d'État à Vienne). Ajoutez le rapport d'Arco du 20 mars 1568 dans SCHWARZ, *Briefwechsel*, 105, la lettre de Zuñiga du 7 avril 1568 dans la *Corresp. dipl.*, II, 357, et le rapport de B. Concini de Rome 11 avril 1568 dans PALANDRI, 117. Déjà auparavant, on avait été angoissé à Rome par d'autres projets des huguenots. Un *Avviso di Roma* du 10 janvier 1566 parle de l'arrestation de deux huguenots, qui avaient été mis à la torture et qui auraient voulu assassiner le Pape (*Urb.*, 1040, p. 167, Bibl. Vatic.). En mars 1568, Pie V fut de nouveau averti d'un projet des huguenots (voir *Corresp. dipl.*, II, 316). Un *Avviso di Roma* du 1^{er} janvier 1569 annonce qu'à Casaletto, la villa de Pie V, un fuoruscito avec deux archibugi avait été arrêté; on croyait que c'était un attentat des huguenots (*Urb.*, 1041, p. 1, Bibl. Vatic.). Même le garçon boulanger, qui voulait se procurer des profits en se donnant comme fils de Pie V, passait pour avoir été soudoyé par les huguenots. Ce garçon boulanger fut convaincu de calomnie et condamné aux galères à perpétuité (voir CATENA, 139, et les *Ricordi di Filippo Eduardo Fugger*, exemplaire particulier de l'*Archivio storico Italiano*, 5, série XI, II, 10). Sur les craintes d'attentats des huguenots en Italie, qu'on eut à Rome, voir *Corresp. dipl.*, II, 367, 369, 374, 376, 379, 372, 411. Correro dit expressément que les huguenots se vantaient eux-mêmes d'avoir des intelligences en Italie (p. 194). A. Zibramonti écrit le 13 janvier 1571 que les Ribelli di Montorio étaient d'accord avec les huguenots. Arch. Gonzague à Mantoue.

⁴ Pie V, dans des brefs à Henri d'Anjou, au cardinal de Bourbon et à Charles IX, signale expressément (GOURAU, 160, 163, 166) de tels attentats. Sur ceux-ci même, voir GRATIANI, *Epist.*, 314, 332, 357; PICOT, I, 15; GAUDENTIUS, 118.

elles manquaient de vivres dans ce pays épuisé par la guerre; bientôt des maladies relâchèrent la discipline, cependant qu'on ne voyait rien de l'ennemi¹. Après que le corps auxiliaire eut rejoint en août l'armée royale à Tours, il prit part avec succès à la défense de Poitiers et le 3 octobre à la bataille décisive de Moncontour. La grande lutte dans laquelle se distinguèrent particulièrement les troupes du Pape et de Florence, s'acheva par une complète défaite des huguenots, qui laissèrent environ 10 000 morts sur le champ de bataille².

Pie V, qui avait tourné toute son attention sur la guerre en France avec d'autant plus d'inquiétude³ qu'Avignon était aussi menacée par les huguenots⁴ et qu'il redoutait une nouvelle volte-face de la Cour de France⁵, respira enfin lorsque les premières nouvelles de l'éclatante victoire arrivèrent à Rome; on n'y voulut pas croire d'abord mais d'autres rapports la confirmèrent. Le 17 octobre 1569, un secrétaire du nonce arriva avec des détails circonstanciés. Le Pape se rendit aussitôt avec les cardinaux à Saint-Pierre, pour y remercier Dieu. Pendant trois jours, il fit sonner toutes les cloches de Rome, les canons retentissaient du château Saint-Ange, partout s'allumaient des feux de joie. Le 22 octobre,

¹ Les communications des lettres des Jésuites, qui accompagnaient les troupes comme aumôniers (dans FOUCHERAY, I, 625), sont essentiellement complétées par la *Narratione della guerra di Francia 1569* dans Barb., 5040, p. 77, jusqu'ici laissée inutilisée, où est exposée jour par jour la vie du corps auxiliaire. Le même manuscrit contient pages 1 et 15 deux *Vite di Sforza conte di S. Fiora*. Bibl. Vatic.

² Voir DAVILA, I, 5; THUANUS, I, 45; SEGESSEK, *Pfyffer*, I, 580, 585; THOMPSON, 388. Sur l'attitude des Italiens, voir outre ADRIANI, XX, 4, PETRUCCI dans DESJARDINS, III, 603, et AMODEI dans FOUCHERAY, I, 627; voir aussi SERENO, 45. De Faenza, Guzzo di Guzzi s'était signalé; voir BERNARDINO AZZURINI, *Libro de fatti moderni occorsi nella città di Faenza depuis 1546*. Bibl. de Faenza.

³ Cf. CHARRIÈRE, III, 48, 50; *Corresp. dipl.*, III, 139.

⁴ Le souci d'Avignon, qui avait déjà fort préoccupé le Pape dans les années précédentes (voir LADERCHI, 1568, n. 171), s'accrut en 1569 (voir *ibid.*, 1569, n. 176). Santa Fiora reçut dans son instruction du 9 mars 1569 la mission particulière de veiller sur Avignon. Un bref aux *communitatibus comit. Venaisini* du 2 mai 1569 les exhorte à persévérer dans la foi catholique; leur fidélité est éprouvée comme l'or au feu, mais les pièges sont grands; qu'ils veillent donc à ne pas se laisser envahir par l'hérésie; nous pensons constamment au salut de vos âmes et prions pour vous. *Arm.*, 44, t. 14, p. 88. Arch. sec. pap.

⁵ Voir le rapport d'A. Medici de Rome, 3 août 1569, dans PALANDRI, 121. Par là s'expliquent les brefs du 1^{er} août 1569, dans LADERCHI, 1569, n. 148, qui refusent d'autres secours.

une procession solennelle alla de Sainte-Marie de la Minerve à Sainte-Marie-Majeure, le 23, d'Araceli à Saint-Jean-de-Latran, le 24, de Saint-Pierre à Saint-Louis-des-Français¹. Comme témoignage digne de foi de l'efficacité des prières de Pie V² et de la bravoure de ses soldats, 37 étendards pris aux huguenots arrivèrent. Ils furent portés au Latran, où une plaque de marbre fut placée dans le mur avec une inscription commémorative³.

Dans la lettre de félicitation que Pie V adressa le 20 octobre 1569 à Charles IX, il rappelait qu'on ne devait pas se laisser entraîner de nouveau par une fausse compassion, et boiter des deux côtés; car rien n'était plus cruel que la compassion envers les impies et ceux qui avaient mérité la peine de mort. Le 5 novembre, le Pape envoya de nouvelles félicitations et accorda une dispense pour le mariage de Charles IX et de la fille de Maximilien II⁴. Il jugea ensuite l'occasion venue d'exhorter Charles IX à ne plus s'intéresser désormais aux évêques hérétiques de Chartres, de Valence et Lescar, et de nommer à leurs sièges des hommes indubitablement catholiques; mais la recommandation resta sans effet⁵.

¹ Voir la lettre de A. Medici de Rome, 18 octobre 1569, Arch. d'État à Florence, et les rapports de B. Pia, Rome, 17, 19, 22 et 29 octobre 1569. Arch. Gonzague à Mantoue. Dans le rapport du 28 octobre, on lit : L'allegrezza en che S. S^{ta} si trova è tale che confessa di non haverlo mai più havuto simile et tutta questa corte giubila. Cf. en outre FIRMANUS dans LADERCHI, 1569, n. 166; BONANNI, I, 302; *Corresp. dipl.*, III, 175, et les *Avvisi di Roma* des 19 et 22 octobre 1569. *Urb.*, 1041, p. 167 et 179. Bibl. Vatic. La défaite des huguenots fut célébrée aussi ailleurs, par exemple à Venise; voir la lettre dans l'écrit de félicitations de Breslau à l'Université de Bâle (1860), p. 11.

² Le Pape, écrit un *Avviso di Roma* du 23 juillet 1569, fait faire depuis quelques jours des prières particulières pour la France après la messe. *Urb.*, 1041, p. 118. Bibl. Vatic.

³ Voir *Avviso di Roma* du 7 janvier 1570 dans LANCIANI, IV, 28. Cf. FIRMANUS dans LADERCHI, 1570, n. 165, et BONANNI, I, 302; CATENA, 74; FORCELLA, VIII, 37. L'inscription conservée encore dans SPEZI, 78. Un des étendards se trouve encore dans le transept de la basilique. Cf. C. MAES, *Le bandiere degli Ugonotti a S. Giovanni in Laterano*, Roma, 1885.

⁴ Voir le texte dans GOUDAU, 240, 247. Un bref du 7 novembre au duc d'Anjou et la réponse aux félicitations de celui-ci au sujet de la victoire. Un bref du 9 novembre loue le duc de Guise de sa bravoure contre les huguenots assiégeant Poitiers et l'exhorte à continuer. Une invitation semblable partit le lendemain pour l'archevêque de Sens Nicolas de Pellevée, dont il loue le zèle et la prudence au Conseil du roi pendant la guerre. *Arm.*, 44, t. 14, p. 283^b-285. Arch. secr. pap.

⁵ Voir le bref du 19 novembre 1569 au supplément n° 66. Arch. secr. pap.

Déjà après la bataille de Jarnac, le gouvernement français avait montré combien peu il songeait à tirer profit des victoires remportées; il laissa également la grande journée de Moncontour inutilisée. Lorsque les représentants de Pie V pressèrent la reine mère de tirer parti des circonstances favorables, ils reçurent pour réponse que son fils maintenant était d'âge à se passer des conseils de princes étrangers ¹.

Que fit donc Charles IX, lorsque plusieurs de ses conseillers l'exhortèrent, après la victoire de Moncontour, à continuer vigoureusement la guerre? Jaloux de son frère d'Anjou, qui avait eu le commandement général à Moncontour, il se décida, au lieu d'anéantir les derniers restes de l'armée de Coligny, à la guerre de siège, et après que Saint-Jean-d'Angély lui eut été rendue, le 3 décembre; il licencia son armée de campagne ². Les troupes italiennes, qui dès le début eurent beaucoup à souffrir de la jalousie des Français ³, et qui avaient été fort éprouvées par les batailles et par les maladies, furent rappelées par Pie V à la fin d'octobre; mais elles étaient déjà en route vers leur pays ⁴.

¹ Quando dopo la battaglia ultima di Moncontor essendo il tempo apparito proprio del venire a dar castigo a chi lo meritava, come ricordavano li ministri di N. S^o per parte sua che era tempo di fare et ne mostravano il modo fu risposto loro dalla Reina propria con parole assai esprese, come il Re si ritrovava in età d'autorità et con forze et prudentia di sapere governare lo stato suo da se senza avere a pigliare consiglio ne legge da principi esterni, onde meritamente da quel tempo in qua è parso a S. S^{ta} di volere andare un poco piu consideratamente non giudicando che se li convenisse di doversi ingerire in cosa di altri più oltre di quel che fosse grato alli padroni. Ainsi s'exprime Frangipani dans le mémoire cité ci-dessus.

² Voir SEGESSEN, *Pfyffer*, I, 607.

³ Voir rapport de Petrucci dans DESJARDINS, III, 601.

⁴ Le comte de Santa Fiore avait envoyé le 6 octobre un messenger à Charles IX avec la prière de laisser partir les troupes aussitôt après la victoire. Le roi voulait les retenir encore, sur quoi Santa Fiore lui fit observer personnellement que le corps auxiliaire était contraint au retour par les cas de mort et de maladie. Charles IX exprima à cette occasion l'espoir d'un ultérieur secours du Pape, reconnaissant en même temps que le corps auxiliaire lui avait été fort utile. Santa Fiore, qui lui même souffrait de la fièvre, prit alors son congé malissimo sodisfatto della natura de' Francesi, onde dipoi diceva spesso che mai piu tornarebbe in Francia con gente, perche il proceder de' Francesi è stravagante tanto in le osservazioni militari, che conosceva che l'huomo che li serve corre del continuo grosso pericolo in la dignità et in l'honore, perche, se le cose succedono bene, vogliono esser stati loro li essecutori, et se male, ognic osa buttano volentiere adosso al compagno, et in somma guerreggiano di maniera, almeno di presente, che del continuo si sta più per perdere che guadagnare; et se l'ammiraglio fosse stato soldato

Charles IX ne pouvait plus espérer de nouveau secours. Le nonce Frangipani dit, dans son mémoire, qu'après cette réponse de Catherine, le Pape avait dû prendre une attitude réservée et que, déjà, plusieurs lui avaient déclaré que les secours en argent et en troupes employés pour la France, avaient été en pure perte¹. Tandis que les Guise et Tavannes se retiraient de la Cour et de l'armée, « les adroits et froids politiques qui, sans principes et sans convictions, vivaient au gré du moment présent², retrouvèrent leur influence ». Dès la fin de 1569, des propositions de paix furent faites à la Rochelle par leur intermédiaire. Les catholiques se trouvèrent de nouveau en danger de voir leurs intérêts sacrifiés à un avantage du moment, sans aucune garantie pour l'avenir. La Cour royale crut avoir dès le début en mains les conditions de la paix, parce que la bataille de Montcontour produisait encore son effet, et que les huguenots n'avaient alors plus beaucoup à attendre de l'étranger, surtout du côté de l'Allemagne où les réformés seuls étaient favorables à une intervention armée, tandis que les luthériens se tenaient sur la réserve. En maints endroits, tels que la Saxe Ernestine, le peuple entendait dire, du haut des chaires luthériennes, que les huguenots, aussi bien que les

di altra natione che francese, Dio sa come le cose fossero passate... Quando il sig^r conte si cognobbe in stato col male che non posseva caminar con la gente, ordinò al vescovo di Fermo comisario generale che, condotta la gente à Lione, la pagasse del mese di novembre, et in tanto desse avviso al Papa per corriere proprio in diligenza (di) quanto che passava, et chiedesse ordine à Sua S^a di quel che s'habesse per l'inanzi da far con la gente, la qual si condurrebbe per il Delinato alle spese del re. Ma inteso poi il sig^r conte dal detto suo segretario come il Papa intendeva pagar la gente sino fosse condotta in Italia scrisse al vescovo non ispedisse piu al Papa, et che lo attendesse in Lione, et sollicitasse il far pagar la gente di già condotta in Lione, dove ne moriva assai et di dove ne partiva assai per la strada diritta della Savoia, non curando d'aspettar paga alcuna : talmente a molti era venuto à noia il tardar più in quelle bande, dove non si vedeva che malattia et morte. Quant à l'ordre de mettre Avignon en état de défense, Santa Fiora, en raison de sa maladie, ne put l'exécuter. Le dernier jour de février 1570, il fit verbalement à Pie V son rapport sur les événements dont il avait été témoin. J'ai trouvé tous ces détails inconnus jusqu'ici dans la *Narratione della guerra di Francia* dans *Barb.*, 5040, p. 167. Bibl. Vatic. A quel point le Pape se préoccupait du retour des troupes et les Jésuites des malades laissés à Lyon, c'est ce qui ressort du rapport dans *FOUQUERAY*, I, 627. D'après *ADRIANI*, XX, 4, un tiers seulement du corps auxiliaire put être rapatrié.

¹ Voir le mémoire signalé plus haut.

² Jugement de BAUMGARTEN, *Bartholomäusnacht*, 26.

Gueux, étaient des rebelles, des sacramentaires et des iconoclastes qu'on devait exterminer¹.

Lorsque le bruit d'une paix imminente se fut précisé, le Pape s'adressa, dans une lettre du 29 janvier 1570, au roi lui-même. « Le devoir de notre charge, y lit-on, et notre sollicitude paternelle, nous obligent de faire remarquer à Votre Majesté qu'elle doit bien peser et considérer ce qu'elle est en voie de faire. Si nous voyions qu'entre Votre Majesté et ses ennemis, une paix puisse jamais subsister, qui favoriserait la cause de la religion catholique ou, tout au moins, rendrait le calme au pays épuisé par une longue guerre, nous n'oublierions certainement pas la fonction dont nous sommes investi, dont nous avons été revêtu, nous ne méconnaîtrions pas notre mission au point de ne pas mettre en œuvre tout notre zèle et toute notre autorité pour faire que la paix soit conclue aussi vite que possible. Mais comme nous savons personnellement et que Votre Majesté a pu le vérifier mille fois, qu'entre les lumières et les ténèbres il ne peut y avoir d'accord, qu'aucune entente n'est possible qui ne soit pleinement illusoire et remplie de pièges, nous devons nécessairement trembler pour votre personne, comme pour le bien général de la société chrétienne et le maintien de la foi catholique. » Des lettres semblables furent envoyées à Catherine de Médicis et à Henri d'Anjou².

Pour ne rien laisser sans l'avoir tenté, Pie V envoya en avril 1570, au fils préféré de la reine de France, Henri d'Anjou, par le comte Jérôme de Rozdradow, le chapeau et l'épée bénits le jour de Lætare³. Rozdradow fut chargé d'exprimer seul ou en compagnie du nonce, le chagrin du Pape de voir constamment des négociations de paix avec des gens ouvertement insurgés contre Dieu et la couronne de France. Si le roi voulait partager son royaume avec les

¹ C'est ce que rapporte Guillaume d'Orange à Jean de Nassau, le 29 décembre 1569. GROEN V. PRIESTERER, III, 334; SOLDAN, I, 380.

² V. GOUBAU, 266, 269, 272; LADERCHI, 1570, n. 168. Comment Catherine chercha à apaiser le Pape, voir là-dessus *Lettres de Catherine de Médicis*, III, 306.

³ Voir le bref à Henri d'Anjou du 30 mars 1570, *Arm.*, 44, t. 15, p. 50. Arch. secr. pap.; *ibid.*, p. 48^b-49^b, les brefs correspondant à Charles IX et Catherine de Médicis, du même jour. Cf. GRATIANI, *Epist.*, 459. Sur H. Rozdradow (identique à Razdrakhoff dans SCHWARZ, *Briefwechsel*, 77), voir JÜNGENITZ, *M. Gerstmann*, Berlin, 1898, 41, 60, 65; CANISII, *Epist.*, VI, 367.

rebelles, il s'exposerait à la ruine et au mépris de sa personne. Finalement Rozdrazow devait dissuader le gouvernement de tout accord avec les Turcs et rappeler au roi ses devoirs dans la collation des évêchés¹.

Lorsque fin avril le bruit courut que la paix était déjà conclue avec les huguenots, Pie V écrivit encore une fois une lettre sévère au roi, où il le mettait en garde contre les mauvais conseillers². Catherine de Médicis et les cardinaux de Guise et de Bourbon reçurent des lettres d'un contenu semblable³.

Toutes ces démarches furent aussi vaines que celles que Philippe II entreprit dans le même sens. La Cour de France s'obstina dans la voie où elle était entrée, parce que non seulement le manque d'argent et la situation militaire qui était devenue mauvaise la poussait à la paix, même à des conditions indignes, mais encore parce qu'un accord de ce genre était le terrain le plus propice à la politique de compromis, que Catherine de Médicis continuait à suivre. A cela s'ajoutait sa vieille crainte du roi d'Espagne, qui, tout en s'intéressant aux catholiques français, trouvait surtout dans la continuation de la guerre son avantage personnel. Si cependant la conclusion de la paix traîna encore assez longtemps, cela tint à ce que les huguenots s'y dérobaient d'autant plus qu'ils en sentaient la Cour plus impatiente⁴.

Le 8 août 1570 Charles IX déposa à Saint-Germain les armes devant ses ennemis. Les conditions de cette paix furent plus favorables que jamais aux huguenots. Ils obtenaient une amnistie entière et la liberté de conscience, le libre exercice de leur culte sur les territoires de la noblesse et dans nombre de villes, à l'exception de Paris et des lieux où la Cour se tenait de temps en temps. En outre on leur accordait l'accès à toutes les fonctions d'État ainsi que le droit de récuser six juges dans chaque Parlement, enfin pour deux ans quatre places de sûreté : La Rochelle, La Charité, Montauban et Cognac. Il y eut ainsi un véritable

¹ *Instruzione per Francia al conte Hieronimo Rosreshof (sic) a 27 di marzo 1570, Varia polit.*, 81 (actuellement 82), p. 463. Arch. secr. pap.

² Bref du 23 avril 1570 dans GOUBAU, p. 274, et LADENCHI, 1570, n. 177.

³ Toutes en date du 23 avril. *Arm.*, 44, t. 15, p. 94^b, 96^b, 98. Arch. secr.

pap.

⁴ Voir BAUMGARTEN, *Bartholomäusnacht*, 16.

État dans l'État¹. Dans un article secret Charles IX promit en outre une indemnité de deux millions de livres que les huguenots avaient dépensées en Angleterre et en Allemagne pour leurs mercenaires².

Pie V était persuadé que cette « honteuse paix dictée au roi de France par les ennemis de Dieu pourtant vaincus » devait provoquer en France une perturbation plus grande encore que par le passé³. Sa douleur fut d'autant plus grande qu'il considérait alors Avignon comme également menacée⁴. Le nonce fut chargé d'élever des protestations résolues⁵. En outre Pie V décida d'envoyer immédiatement et en secret en France un représentant dans la personne du notaire pontifical Francesco Bramante pour tâcher de faire révoquer ce qui avait été fait⁶. Les instructions pour Bramante furent dictées par le Pape lui-même, le 14 août, sous l'impression immédiate de la nouvelle de la paix, puis remaniées le 19 septembre et enfin remises au messager le 25 seulement. D'après elles Bramante devait rappeler au roi, avec la mesure et la prudence nécessaires, l'époque glorieuse de ses ancêtres qui jouirent de l'obéissance de leurs sujets, de la paix sur leur territoire, gardèrent leur État puissant et florissant tant que l'unité religieuse avait été conservée. L'accord de Saint-Germain, qui porte le beau nom de paix, détruit cette unité et doit donc, en peu de temps, amener la ruine définitive de la France, car ce traité n'a aucun égard pour la religion, il diminue l'autorité royale et accroît l'audace de ses ennemis, qui ne tarderont pas à revenir avec

¹ Voir SOLDAN, I, 396.

² KERVYN DE LETTENHOVE (p. 249), cf. Contarini, décrit très bien le côté honteux de paix (p. 249). Voir les opinions des nonces de France et d'Allemagne dans la *Corresp. dipl.*, IV, 4, n. 1.

³ Voir, outre l'instruction pour Bramante et lettres de Catherine de Médicis, les brefs de plaintes aux cardinaux Guise et Bourbon du 14 août et du 23 septembre 1572, dans GOUBAU, 276-282. Voir encore le bref au cardinal de Guise du 11 septembre 1572. *Arm.*, 44, t. 15, 212^b, Arch. secr. pap.; *ibid.*, de semblables lettres du 23 septembre 1570 aux cardinaux Strozzi, Pellevé et Armagnac. Cusano rapporte le 8 septembre 1570 combien le Pape déplorait la paix comme *damnosa* et *vituperosa* pour Charles IX. Arch. d'État à Vienne.

⁴ Cf. *Corresp. dipl.*, IV, 41.

⁵ Cf. annotation dans *Barb.*, 4698, p. 205. Bibl. Vatic.

⁶ La mission Bramante est restée ignorée de tous les historiens jusqu'à présent. Les brefs de créance à Charles IX et aux autres personnages de France et qui durent lui servir le 25 septembre 1570 dans *Arm.*, 44, t. 15, p. 230^b, 237-251. Arch. secr. pap.

plus d'acharnement à leurs anciens projets. Il est inadmissible que des gens qui voulaient ôter la vie et la souveraineté à leur roi aient pu devenir ses amis et que ceux qui jusque-là avaient rompu leurs engagements les observeraient à l'avenir. Le Pape, qui ne veut pas, en raison de la jeunesse du roi, le rendre responsable de ce qui est arrivé, est donc convaincu qu'on a consenti à la paix comme au seul moyen de désarmer les révoltés, en attendant le moment propice de marcher contre eux et de les réduire à discrétion. Si tel était le plan de Charles IX, Bramante devait l'y fortifier en lui rappelant l'exemple de son père et de ses prédécesseurs ainsi que le danger qu'il y avait pour l'État dans l'activité des hérétiques et l'assurer de l'appui du Pape. Tout le monde sait, disait encore l'instruction, que les huguenots, qui se donnent comme des réformateurs de la religion, ne visèrent pas seulement la ruine de celle-ci, mais encore celle de l'État. A présent ils pillaient les églises de France pour enrichir leurs partisans. Comme leur but est le renversement de la religion et de la monarchie, il faut s'opposer à eux de telle façon que le roi reste le roi ¹.

Une mission particulière de Bramante concernait les troupes pontificales envoyées au printemps dernier, sous la conduite de Torquato Conti, au secours d'Avignon ². Comme le danger était pressant, on n'avait pas pu en prévenir le roi d'avance qui désirait maintenant retirer les troupes servant seulement à la défense, pour ne pas fournir aux huguenots de prétexte à rompre la paix, mais ce désir était irréalisable, car on ne pouvait souffrir des nouveautés religieuses à Avignon. Enfin l'ambassadeur devait exprimer l'espoir que la France adhérerait à la ligue projetée contre les Turcs ³.

¹ *Instruzione prima a Mon' Bramante a 14 d'Agosto 1570 dettata da N. S^{mo}, consegnata à 25 du Settembre 1570 dans Varia polit.*, 81 (actuellement 82), p. 264 à 269. Suivent p. 266 : *I instruzione seconda a Mons. Bramanti dettata da N. S^{mo} consegnata a 25 di settembre*, p. 267-268. Changements et additions à cette dictée; p. 269 : *Instruzione terza a Mons. Bramante a di 19 di Settembre rescritta et consignata à 25 Settembre 1570*; p. 269 : *Aggiunta alla terza Instruzione*. Arch. secr. pap.

² Cf. là-dessus *Avviso di Roma* du 8 avril 1570, *Urb.*, 1041, p. 257^b. *Bibl. Vatic.*; LADENCHI, 1570, n. 195; CATENA, 64. Voir aussi *Arch. d. Soc. Rom.*, XXXI, 481; MAROCCO, XI, 35. Sur la sollicitude du Pape, CHARRIÈRE, III, 54. *L'Instruzione al S. Tarquato Conti Aprile 1570 dans Varia polit.*, 81 (actuellement 82), p. 270. Arch. secr. pap.

³ Voir *Varia polit.*, 81 (actuellement 82), p. 419. Arch. secr. pap.

Les remontrances du Pape, de son nonce¹ et de Bramante² se montrèrent absolument dénuées d'effet, surtout parce que l'attitude antiespagnole de la Cour de France après la paix de Saint-Germain ne faisait que s'affirmer de plus en plus. En juillet déjà cet état d'esprit provoqué par de multiples causes avait failli amener une rupture ouverte. Charles IX tout comme Catherine de Médicis se livra alors à de violentes attaques contre Philippe II. Les raisons en étaient l'ambition dynastique, l'amour-propre offensé, l'espérance de brillantes conquêtes pour la France³. L'éloignement de l'Espagne rendit plus nécessaire son rapprochement avec les chefs huguenots, les rebelles néerlandais et Élisabeth d'Angleterre. Tout scrupule à cet égard était complètement étranger à l'esprit de Catherine de Médicis, qui se permit vis-à-vis du nonce des remarques railleuses. « Que diriez-vous, répondait-elle en octobre au représentant du Pape, si vous voyiez bientôt ici le cardinal de Châtillon en tenue de cardinal? » Un semblable propos sur un apostat dépouillé par le Pape de sa dignité à la suite de son apostasie publique était propre à ôter au nonce toute espérance en Catherine. « Cette reine, disait-il, ne croit pas en Dieu pas plus qu'aucun de ceux qui font partie de son entourage et de celui du roi. » Frangipani rédigea vers cette époque un mémoire remarquable à beaucoup de points de vue sur les conditions où se trouvait la France. Il était d'avis qu'on devrait tenter d'ouvrir au moins les yeux au roi. Les huguenots lui restèrent toujours hostiles, parce que l'offenseur ne pardonne jamais. Ils ne cherchaient qu'à tromper le roi; à la première occasion favorable ils recommenceraient à susciter une conjuration ou un soulèvement, il était encore temps de les prévenir, les forces des catholiques étant supérieures à celles des huguenots. Le roi pourrait avoir autant de troupes auxiliaires de Suisse et d'Italie, qu'il

¹ Voir non datés *Ultimi ragionamenti havuti con le MM^{te} Christ^{mo}. Barb.*, 4698, p. 205-212 (cf. PHILIPPSON, *loc. cit.*, 113), et la *Cifra di Francia di 30 agosto 1570*, *Nunziat. di Francia*, IV, 33. Arch. secr. pap. Comment Catherine faisait miroiter aux yeux du nonce que la religion catholique n'aurait qu'à gagner à la paix. Cf. DESJARDINS, III, 637. Voir aussi les rapports vénitiens dans l'*Hist. Zeitschrift*, L, 386.

² Voir sur les négociations de Bramante les remarques tirées des Arch. secr. pap. au supplément n^o 74-75.

³ Voir BAUMGARTEN, *Bartholomäusnacht*, 27.

en voudrait, mais il faudrait d'abord éloigner de lui les traîtres qui veulent le jeter dans une guerre contre l'Espagne catholique. Si cela arrivait, le Pape n'aurait plus qu'à faire son devoir et à former une ligue contre la France huguenote¹. On a pu voir assez clairement qu'il n'y avait aucune confiance à mettre en Catherine de Médicis, une étrangère et une femme. Mais si le roi venait à succomber, il faudrait se tourner vers les seigneurs catholiques qui étaient en mesure d'obliger le roi à comprendre son erreur. Ceux-ci pourraient, de la même manière qu'avaient fait les huguenots, s'unir et former de solides alliances parmi les gouverneurs des provinces qui seraient guidés par un chef sûr dépendant du Pape. Faute de cela, les huguenots attireront sûrement à eux tout le royaume de France².

Un tel danger apparut particulièrement menaçant, en raison des projets de mariage que Catherine à ce moment formait pour ses enfants. Son fils préféré, Henri d'Anjou, devait épouser Elisabeth d'Angleterre, sa sœur Marguerite, contrairement au désir du Pape, était destinée non pas au roi de Portugal mais au prince huguenot Henri de Navarre³. Du côté protestant on fondait de grandes espérances sur le mariage d'Elisabeth avec Anjou. Le ministre anglais Cecil envisa-

¹ Rapport de l'ambassadeur espagnol Alava du 11 octobre 1570 dans BAUMGARTEN, *loc. cit.*, 33. Cf. la *Cifra di Francia* du 30 septembre 1570 où on lit : Per mio giudicio excettuato solamente il re, che io lo ho per un buon giovane, se bene hoggi non ha ne discorso ne valore ne cuore di re, tutti li altri sono a un modo pieni di ogni sorte di passionc et interesse del mondo et vacui di ogni religione, della quale io per me credo, che cosi heretici, come quelli che si dicono cattolici, dico de nobili se ne servano solamente per pretesto, ma che in verita non hanno religione. *Nunziat. di Francia*, 52. Arch. secr. pap.

² Le mémoire à la fin duquel Frangipani propose l'envoi d'hommes de confiance à Charles IX et à Philippe II a pour titre : *Discorso sopra gli honori di Francia di Monsignor Nazaret*. Ranke (*Französische Gesch.*, I^o, 301-302) n'en tira qu'un passage sur les associations catholiques. Il se servit d'un manuscrit de la bibliothèque Barberini et il donne justement 1570 comme la date de la composition. La copie doit être pourtant plus récente, puisque Frangipani ne reçut l'évêché de Nazareth que le 5 novembre 1572. Dans Ranke manque comme cela arrive souvent la signature du manuscrit. Après de longues recherches, je la trouvai finalement dans *Cod. Barber.*, 5269, p. 63. Bibl. Vatic. Il y en a une autre copie à la Bibliothèque de Karlsruhe. *Cod. Durl.*, 44, p. 173. Je me suis aperçu par la suite que dans l'appendice, p. 548, Thompson a publié le mémoire d'après le *Codex Barberini*, mais sans parvenir à en établir l'auteur; de plus, il n'use dans son texte que du passage déjà noté par Ranke

³ Cf. SOLDAN, I, 408, 413; BAUMGARTEN, *loc. cit.*, 41, 60; TAUZIN, *Le mariage de Marguerite de Valois*, dans la *Revue des quest. hist.*, LXXX, 446.

geait déjà la chute de la papauté, l'ambassadeur anglais à Paris comptait sur la conversion de Charles IX au protestantisme¹. En tout cas Marie Stuart et les catholiques d'Angleterre seraient sacrifiés à leur mortelle ennemie si cette union se réalisait.

Un mariage mixte avec le fils de la reine de Navarre qui s'était signalé en persécutant violemment les catholiques², ne comportait pas une moindre menace pour les intérêts catholiques. Ajoutez à cela que Coligny, qui avait été un an auparavant condamné pour haute trahison et même exécuté en effigie³, parut le 12 septembre 1571 à la cour du roi à Blois, où en peu de temps il acquit une influence de plus en plus grande⁴.

Rien d'étonnant qu'en face de ces événements s'élevât à Rome la plus vive inquiétude. Le Pape déclara que, tant que Henri de Navarre serait huguenot, il ne lui accorderait en aucun cas de dispense de parenté pour son mariage avec la princesse Marguerite. La crainte qu'il éprouvait depuis longtemps de voir le jeune roi entouré de huguenots vaciller dans sa foi parut devenir une certitude. Quant à l'homme à qui Catherine voulait donner sa fille, le Pape avait été informé qu'il avait menacé de mort quiconque s'opposerait à la prédication protestante⁵, et profané de la façon la plus outrageante le Très Saint-Sacrement en même temps qu'un crucifix⁷. Pour Coligny le souvenir était encore tout frais, ne l'avait-on pas vu à Angoulême pousser la cruauté jusqu'à reproduire les torches vivantes de Néron⁶. Et maintenant cet homme était comblé de présents par le roi et même de bénéfices ecclésiastiques et avait de nouveau repris sa place

¹ Voir KERVYN DE LETTENHOVE, II, 270.

² Cf. les détails dans DUNARAT, *Le protestantisme en Béarn*, Pau, 1893.

³ Voir SOLDAN, I, 365. A ceci se rapportent les brefs énergiques de Pie V du 12 octobre 1569 dans GOUBAU, 231.

⁴ Cf. SOLDAN, I, 420; BAUMGARTEN, *loc. cit.*, 87; KERVYN DE LETTENHOVE, II, 331.

⁵ Voir TIEPOLO, 188; CATENA, 176; POLANDRI. Cf. *Arch. d. miss. scientif.*, 2^e série, II, 444.

⁶ Cf. *Intermédiaire des chercheurs*, 15 décembre 1901; MERKI, *Coligny*, 390, note 1.

⁷ E bene stato affermato per vero a S. S^a chel figlio della regina di Navarra ha fatto gettare per terra il santo sacramento dell' Eucharistia e ha fatto strascinare per terra un crucifisso com la corda al collo. Rapport d'Arco, Rome, 1^{er} mai 1568. Arch. d'État à Vienne.

⁸ Voir *Corresp. dipl.*, II, 372.

au Conseil. Il faisait impression sur le jeune roi qui écoutait avidement ses vastes projets. Il rêvait l'alliance avec l'Angleterre et la guerre contre l'Espagne. Dans ce but il avait noué des relations, comme il l'avait fait en Angleterre, dans la Suisse protestante, en Allemagne, et même à Constantinople et avec les chefs des Maures en Espagne. Non seulement on devait prêter secours aux ennemis de Philippe II aux Pays-Bas, mais tarir la source de la richesse espagnole aux Indes Occidentales. Charles IX rêvait déjà de grandes conquêtes; aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner qu'au milieu de telles dispositions la nouvelle de la brillante victoire de Lépante sur les Turcs ait été accueillie froidement à la Cour de France¹.

Pour Pie V le succès décisif contre les Turcs fut un nouvel éperon l'entraînant à tout tenter pour empêcher la cause catholique en France de subir de nouveaux dommages. Il redoubla les efforts qu'il avait faits jusque-là pour empêcher le mariage avec Navarre. De son côté Catherine mit en œuvre tout son art pour obtenir la dispense pontificale en vue de cette union, mais Pie V tint bon, malgré la menace qu'on lui faisait d'une apostasie de la France et il eût cessé à certains égards, disait-il, d'être Pape s'il eût favorisé un hérétique obstiné. Il n'accorderait pas la dispense même si une armée française se trouvait à Rome. Que si néanmoins le mariage avait lieu, il déclarerait les enfants illégitimes. Néanmoins Catherine gardait l'illusion de réussir à faire changer le Pape de sentiments, en faisant espérer l'adhésion de la France à la ligue contre les Turcs, si le Pape accordait la dispense². Elle le fit, sachant bien combien la défense de la chrétienté tenait au cœur du noble Pape.

Au milieu de décembre 1571 Pie V avait envoyé en France comme nonce extraordinaire³ Antonio-Maria Salviati qui

¹ Voir SOLDAN, I, 423; KERVYN DE LETTENHOVE, II, 326, 331; BAUMGARTEN, *loc. cit.*, 96; BLOK, III, 116; JANSSEN-PASTOR, IV^{15, 16}, 331.

² Voir les rapports de Petrucci dans DESJARDINS, III, 695, 702, 714, 719, 723, 730, 735, 740; BAUMGARTEN, *loc. cit.*, 113; POLANDRI, 162. Cf. aussi *Hist. Zeitschr.*, I, 389. Après la nuit de la Saint-Barthélemy, Catherine s'amusa de ce qu'on eût cru à Rome à son adhésion à la ligue contre les Turcs. Voir THEINER, *Annales eccl.*, I, 332.

³ Voir *l'Instruzione per mons. Salviati* de Rome le 5 février 1571, 5, dans *Varia pol.*, 81 (actuellement 82), p. 117; cf. *ibid.*, p. 277, 638, 640. Arch. secr. pap. Sur les efforts couronnés de succès de Charles IX et du cardinal de Rambouillet (ancien évêque du Mans et ambassadeur à Rome) pour

était apparenté par les Médicis avec la maison royale de France et qui avait déjà séjourné à la cour de Charles IX, à la suite de l'emprisonnement de Jean Galeas Sanseverino, accusé devant l'Inquisition¹. Salviati était chargé en premier lieu d'amener Charles IX à entrer dans la ligue contre les Turcs². Il devait aussi exprimer le grand mécontentement du Pape de ce que le Roi avait envoyé à Constantinople juste en ce moment près de l'ennemi du nom chrétien l'évêque d'Aix, déposé pour hérésie, ce qui ôtait aux pauvres chrétiens de l'empire turc l'espoir qu'ils avaient eu d'être délivrés de cette insupportable tyrannie, à la suite de la victoire de Lépante. Ensuite le nonce devait se plaindre des efforts qu'on continuait à faire pour le mariage d'Henri de Navarre avec Marguerite, en faisant miroiter aux yeux du Pape le retour possible de celui-ci à l'Église, ce qui était assurément un faux espoir. Enfin il devait dire l'étonnement du Pape de voir Coligny de nouveau en si grande influence et Charles IX permettre aux huguenots de répandre leurs erreurs dans le marquisat de Saluces, ce qui était contraire à la paix de Saint-Germain³.

Salviati dans son voyage vers la France visita Florence, Lucques, Gênes et le duc de Savoie, où, sur l'ordre du Pape, il entama des négociations pour la Sainte-Ligue⁴. En janvier 1572 il arriva à la cour de France à Blois, sa mission devait être soutenue par des brefs d'exhortations à Charles IX,

délivrer le comte J. G. Sanseverino, emprisonné comme huguenot par l'Inquisition et au service de la France. Voir le rapport d'Arco du 17 février 1571. Arch. d'État à Vienne. Jean de Vivonne, alors envoyé à Rome, eut une part décisive à cet heureux succès; cf. GUY DE BRÉMOND, *J. de Vivonne*, Paris, 1884, 27; en outre, AMABILE, I, 303.

¹ Voir LADERCHI, 1571, n. 135; GARAMPI, *Osservaz.*, 315.

² E. Bramante avait déjà négocié à ce sujet; voir son *Cifra* du 8 novembre 1570, *Nunziat. di Francia*, IV, 73. Arch. secr. pap.

³ Voir l'Instruction pour Salviati à la date du 15 décembre 1571 à Rome dans *Varia polit.*, 33 (actuellement 34), p. 49. Voir *ibid.*, 81 (actuellement 82), p. 283, le premier brouillon (cf. *ibid.*, 116 [actuellement 117], p. 114). Arch. secr. pap. Cf. aussi la lettre de Pie V à Catherine du 15 décembre 1571 dans CATENA, 301, et *Corresp. dipl.*, IV, 549, 551. Dans son rapport du 3 novembre 1571 (Arch. d'État à Vienne), Arco mentionne une lettre précédente : Il papa si duole grandemente della regina madre del re come quella che principalmente favorisse l'ammiraglio et ha l'animo volto del continuo a diverse novita et perciò Sua Santità gl'ha scritto un breve in colera. Arch. d'État à Vienne.

⁴ Voir la lettre du doge de Gênes à Pie V dans GOUDAU, 436; cf. les importantes remarques de Laderchi (1571, n. 135) contre Gratianus (*Epistolæ*, 65).

lesquels, malgré tout ce qui était arrivé, étaient rédigés sur un ton de douceur paternelle¹. Peu après, le 7 février², parut le cardinal légat Bonelli qui avait obtenu en décembre à Lisbonne du roi Sébastien des promesses relatives à son entrée dans la ligue contre les Turcs et à son mariage avec Marguerite de Valois³. Le cardinal, qui au cours de son voyage à travers la France avait vu partout les ruines des églises détruites par les huguenots, ne se fit pas d'illusions sur les difficultés qui s'opposaient à la réussite de sa mission à la cour de France : il devait pousser au mariage de Marguerite avec le roi de Portugal et à l'entrée de la France dans la ligue contre les Turcs et en outre empêcher l'alliance défensive qu'Élisabeth venait de proposer au gouvernement français. Le 9 février arriva aussi à Blois le général des Jésuites, François de Borgia, qui, muni d'une instruction spéciale de Philippe II, devait appuyer le légat. L'un et l'autre ne laissèrent place à aucun doute sur le point que jamais le Pape n'accorderait la dispense pour le mariage avec Navarre. Ils combattirent ce projet en même temps qu'ils prônèrent le mariage portugais. Mais tous leurs efforts restèrent sans résultats. Même en ce qui concernait la ligue contre les Turcs, Bonelli n'obtint pas la promesse que la France n'empêcherait pas l'entreprise de la croisade. En ce qui concernait l'alliance avec l'Angleterre, il obtint l'assurance qu'on voulait seulement entretenir les rapports de bon voisinage avec ce royaume et qu'on ne méditait rien contre l'Espagne⁴.

¹ Brefs du 25 janvier 1572 dans GOUBAU, 439 (voir à ce propos TURKE, 22) et du 6 février 1572 dans CATENA, 298.

² Voir la lettre du cardinal Bonelli au cardinal Rusticucci datée de Blois, 9 février 1572, *Cod.*, 33-G-24, p. 576. Bibl. Corsini à Rome.

³ Le cardinal Bonelli, qui fit son entrée à Lisbonne le 3 décembre 1571, écrit de là-bas les 5 et 13 décembre 1571 au sujet des promesses générales du roi. Quant à la ligue, voir lettres de Bonelli au *Cod.*, 33-G-24, p. 34, 40^b. Bibl. Corsini à Rome. Dans la lettre du 13 décembre, il est question de la buona dispositione du roi concernant le mariage si désiré par Pie V avec Marguerite de Valois : Mi disse voler per dote dal Re di Francia ch'entre ancor esso in lega! Bonelli, qui le 11 décembre remit au roi un mémoire (dans LAEMMER, *Zur Kirchengeschichte*, 135), repartit le 14 pour Madrid et de là pour la France. A Miranda, il reçut une lettre du roi de Portugal à Pie V datée du 20 décembre 1571 où il tenait en effet sa promesse sur les points principaux en ce sens que le roi entendait combattre contre les Turcs, les Sarrasins et les luthériens (*Corresp. dipt. Portug.*, X, 427).

⁴ Voir les lettres de Bonelli adressées de Blois les 9, 19 et 22 février au cardinal Rusticucci auxquelles fait suite une de Rome à Philippe II du

Tout cela n'était que paroles vides, tout comme les assurances de dévouement envers le Pape dans les lettres

30 mars 1572 dans *Cod.*, 33-G-24, p. 57^b, de la Bibl. Corsini à Rome, données en extrait dans GACHARD, *Bibl. Corsini*, 52. Cf. BAUMGARTEN, *Bartholomäusnacht*, 118, 126, et PHILIPPSON, *Römische Kurie*, 116, où sont utilisés aussi des propos des ambassadeurs d'Espagne, de Florence, de Venise et de François de Borgia. Un passage dans la lettre de Bonelli du 6 mars 1572, de Lyon, au cardinal Rusticucci et dans laquelle il est dit qu'on n'a pu rien obtenir en ce qui concerne la ligue et le mariage avec Navarre, mais : « con alcuni particolari ch'io porto, dei quali ragguagliero Nostro Signore a bocca, posso dire di non partirmi affatto mal expedito », a soulevé une longue controverse.

Ranke qui tout d'abord dans son *Hist. polit. Zeitschrift*, II, 598 a cité ce passage, en a conclu un peu précipitamment « qu'un projet secret en faveur des catholiques, sans avoir été absolument communiqué, avait été toutefois signalé au légat ». Contre cette opinion, Soldan (*Hist. Taschenbuch*, 1854, 219) faisait la remarque suivante : « Ceci peut s'admettre avec cette réserve, que la chose ne soit pas attribuée comme le fait Ranke à la nuit de la Saint-Barthélemy. Il n'était en effet plus naturel que, comme le raconte aussi Galuzio, le légat pût se faire illusion sur l'espoir de la conversion de l'époux. On avait déjà également parlé au Pape dans ce sens. » Malgré cela Ranke maintint son opinion (*Französische Geschichte*, I^{er}, 1856, 320). Du côté catholique, en 1856, une protestation résolue fut élevée par Gandy dans la *Revue des questions historiques* et ensuite dans la *Civiltà Cattolica* (6^e série, t. 8-11). Contre l'assertion que le massacre des huguenots dans la nuit de la Saint-Barthélemy aurait été un acte depuis longtemps médité et dont Pie V aurait été des premiers informé. Au lieu de réfuter ces discussions, un intime ami de Döllinger, lord Acton, quand la lutte s'éleva violemment au sujet de la définition de l'infaillibilité du Pape, recommença à reprendre l'accusation que Michelet (*Hist. de la Révolution française*, vol. I, 36) avait un an auparavant présentée comme démontrée et chercha à l'appuyer par de nombreux documents (*North British Review*, 1869, octobre, n. 101, traduit par Gan, *La strage di S. Bartolomeo*, Venezia, 1870). Dans son ardeur passionnée, Acton passa sous silence tous les arguments contraires. Un autre ami de Döllinger, Giov. Huber, en fit autant. Hergenræther (*Kirche und Staat*, 656) éleva une protestation contre tous les deux. Quand Wuttke (*Vorgeschichte der Bartholomäusnacht*, 1879, 177) présenta de nouveau comme incontestable la complicité de Pie V dans la Saint-Barthélemy, les protestations ne manquèrent pas de la part des érudits catholiques (voir FUNK dans la *Literar. Rundschau*, 1880, 169). Deux ans après, un érudit mais rigide protestant, Baumgarten, par une exposition tranquillement objective (*Bartholomäusnacht*, 130; cf. le supplément dans *Hist. Zeitschrift*, I, 396) montra que la thèse d'Acton et Wuttke était insoutenable. S'unirent à lui Bezold (*Hist. Zeitschrift*, XLVII, 563), Schott (*Allgem. Zeitung*, 1882, Beil. n. 67), Philippson (*Röm. Kurie*, 116) et Alfred Stern (*Der Ursprung der Bartholomäusnacht* dans *Westermans Monatsheften*, 5^e série, vol. 4).

Mais aussi bien à Baumgarten qu'à Philippson et Stern, il a complètement échappé que déjà en 1880 un autre érudit protestant, Karl Türke, dans une dissertation parue à Chemnitz, avait déjà étudié les questions en cause avec autant de profondeur que de soin. La conclusion de Türke est que Pie V « doit être absolument absous d'une participation directe à un projet de massacre des huguenots dans ces conditions de perfidie, en supposant que le projet en ait jamais été arrêté sous une forme déterminée » (p. 15). Les observations de Türke, auxquelles Schott s'est rallié dans *Zeitschrift für*

envoyées par le roi et la reine le 22 février 1572 à Pie V¹. Dès le 19 avril l'alliance était conclue entre l'Angleterre et Charles IX. Peu auparavant avait été signé le contrat de mariage entre Marguerite et Henri de Navarre sans se préoccuper si le Pape accorderait ou refuserait la dispense. En même temps courut le bruit de préparatifs secrets annonçant une entreprise dirigée contre Philippe II². Tandis que Charles IX cherchait à tromper le roi d'Espagne par des protestations d'amitié et à rassurer le nonce devenu méfiant, il écrivait le 11 mai à son ambassadeur près de la Porte : « Toutes mes pensées sont dirigées vers le but de m'opposer à la grandeur de l'Espagne. J'ai fait équiper dans mes ports un grand nombre de vaisseaux avec une armée de 12 à 15 000 hommes, qui sera prête à partir à la fin de ce mois, sous le prétexte de défendre mes côtes contre les pirates, mais en réalité avec l'intention de troubler le Roi

Kirchengeschichte, V, 114, conservent leur valeur même à côté de celles de Baumgarten, comme par exemple le jugement suivant : « Même si la haine de Pie V contre les hérétiques ne laissait rien à désirer, son caractère pourtant exclut la participation à des intrigues combinées longuement et conduites avec dissimulation. » Également juste est l'observation que contre un accord secret si important entre Pie V et la cour de France, parlent assez éloquemment les relations tendues qui s'établirent entre eux deux, notamment dans l'époque qui suivit (p. 15 et 22).

Quant aux alcuni particolari sur lesquelles Bonelli, d'après sa lettre du 6 mars 1572, se proposait de donner des détails verbalement, Türke pense qu'il se rapportait à l'acceptation des décrets de Trente et à des choses de même nature : que certainement il ne s'agissait pas de secrets importants, comme le prouve la longueur du voyage de retour du légat (p. 23-25). D'autres développements de Türke (p. 26) sur la mission de Bonelli, sur la lettre du cardinal d'Ossat du 22 septembre 1599 et sur le manuscrit (p. 164) du marquis Capponi utilisé sans esprit critique par Acton, complètent et confirment les inductions de Baumgarten contre ceux qui soutinrent la thèse de préméditation. Relativement aux détails donnés par le *Codex Capponi*, Alfred Maury avait déjà fait observer dans le *Journal des savants* (p. 422) que si même ils provenaient du futur Clément VIII qui accompagnait Bonelli dans son voyage, il y aurait lieu de tenir compte de ce que la cour de France, avec ses promesses et ses allusions mystérieuses, visait à amadouer le Pape pour en obtenir la dispense. Même autrement il n'y a aucun point d'appui certain pour la thèse présentée par Acton et ses imitateurs (cf. TÜRK, 34), où les récits de Catena et Gabuzio sont étudiés du point de vue critique. Ajoutez à cela qu'en 1884, Kervyn de Lettenhove (*Huguenots*, II, 43) nous a fait connaître une dépêche de l'ambassadeur d'Espagne à Rome du 19 mai 1568, laquelle montre combien Acton a fausement jugé le caractère du Pape et son attitude à l'égard de projets comme ceux de la Saint-Barthélemy et combien Türke a vu plus juste.

¹ Imprimées dans la deuxième édition de CATENA, 1587, p. 343.

² Voir KERVYN DE LETTENHOVE, II, 364, 366; BAUMGARTEN, *loc. cit.*, 144, 146.

Catholique et d'encourager les Gueux aux Pays-Bas à remuer comme ils ont déjà fait, puisqu'ils ont pris la Zélande entière et ont secoué puissamment la Hollande. J'ai conclu une alliance avec la reine d'Angleterre et j'envoie là-bas mon cousin le duc de Montmorency, ce qui a rempli les Espagnols d'une extraordinaire jalousie, ainsi que les accords que j'ai avec les princes d'Allemagne¹. »

La tournure que prenait la politique française en s'abandonnant au courant des huguenots et de leurs alliés comportait en soi de grands périls pour les catholiques de France, mais ils n'avaient pas encore à désespérer, car pendant les graves luttes qu'ils devaient mener pour leur existence, ils avaient commencé à reprendre intérieurement vigueur.

Pie V était aussi intervenu avec son zèle apostolique. Il n'était pas seulement constamment préoccupé de maintenir en France la pureté de la foi² mais encore d'y renouveler la vie catholique et de faire disparaître les abus dans le domaine ecclésiastique. Dès le commencement de son pontificat, il avait pressé l'exécution des décrets de Trente et l'exécution consciencieuse du droit de nomination aux sièges épiscopaux concédé par le concordat au gouvernement français. A Avignon il donna même un exemple de la façon dont devaient être appliquées les réformes du Concile de Trente³. Il eut aussi la clairvoyance de reconnaître que les rigueurs sanguinaires resteraient finalement sans effet, si les conditions désespérées, amenées particulièrement par l'abus des pouvoirs du concordat, ne disparaissaient pas⁴.

¹ KERVYN DE LETTENHOVE, II, 354; DE NOAILLES, *Henri de Valois*, I, Paris, 1867, 9.

² Outre l'action contre les évêques hérétiques dont nous avons déjà parlé, viennent ici en plus les brefs de Pie V publiés par Laderchi (particulièrement 1567, n^o 160, 169). Il faut signaler encore les écrits suivants : Card' Crequy, 17 juillet 1566 (*Ann.*, 44, t. 12, n. 96), Honorato de Sabaudia, comiti Tendæ, 7 août 1566 : contre l'hérésie en Savoie française (*ibid.*, n. 99). Card' de Armeniaco, 10 février 1568 (*ibid.*, t. 13, p. 147). Commun. comit. Venaissini, 2 mai 1569. Episc. Vertudonensi, 7 mai 1569 (*loc. cit.*, t. 14, p. 107). Comiti Tendæ, 1569, 30 décembre (*ibid.*, p. 320). Arch. secr. pap. A. Contarini décrit (p. 242) la diffusion de l'hérésie en France en février 1572. Les pays les plus infectés sont la Guyenne, la Gascogne et le Poitou, ceux qui le sont le moins sont la Bourgogne, la Champagne et l'Île-de-France.

³ Voir CIACONIUS, III, 1020.

⁴ Cf. notamment les développements de Correro (p. 89-192) qui montrent

Pour déraciner l'hérésie, le Pape écrivait le 8 mars 1566 à Charles IX et à Catherine de Médicis, qu'il était nécessaire avant tout que les sièges épiscopaux fussent bien occupés et que leurs titulaires tout comme les autres chargés du soin des âmes observassent la résidence, conformément au décret de Trente¹. Un moment il parut que Charles IX prenait à cœur les paroles du Pape, mais il fut bientôt visible qu'en dépit de toutes les exhortations ultérieures, il persistait dans sa politique de courte vue qui était si commode et qui lui procurait tant d'avantages matériels. L'ambassadeur vénitien Giovanni Correro, dans son rapport de juin 1569, décrit avec une piquante ironie comment les offices et les biens de l'Église étaient laissés en proie à l'avidité du roi. Il semble très agréable à Sa Majesté de distribuer 106 évêchés, 17 archevêchés, de 600 à 700 abbayes et autant de prieurés et ainsi, sans ouvrir sa bourse, de payer ses dettes, de récompenser les Grands de son royaume et de doter leurs filles. L'abus développé de cette façon est monté à tel point qu'on traite à la cour de France d'évêchés et d'abbayes comme on le fait ailleurs de poivre et de cannelle. Le désordre est si manifeste que tout le monde écrit là-dessus et reconnaît que là est la racine du mal. Toutes les promesses de la reine d'obvier à cet abus n'auraient été jusqu'ici que lettre morte².

De semblables promesses étaient faites encore en 1572 au cardinal Bonelli mais elles ne furent suivies d'aucun changement. Comme le Pape était lié par le concordat, il ne lui restait pour éviter que la situation n'empirât davantage, rien d'autre chose à faire que d'attendre³. Dès qu'il pouvait élever une protestation avec chance de succès, il refusait de confirmer la nomination faite par le roi⁴.

Qu'il n'y eût rien à espérer de la Cour pour la transformation intérieure de l'Église de France, c'est ce que montra encore plus clairement l'attitude prise par elle en faveur

qu'à ce point de vue la situation semblait empirer. Correro fait une juste remarque : sans un choix de bons évêques qui enseignent la réforme par la parole et par l'exemple, tout sera vain, dût-on procéder avec le fer et le feu. Voir aussi CONTARINI, 243.

¹ Voir le bref au supplément n° 7, extrait des Arch. secr. pap.

² Voir CORRERO, 192-193.

³ Cf. A. CONTARINI, 251, 267; TÜRRE, 24.

⁴ Un exemple dans LADERCHI, 1569, n. 149.

des évêques déposés pour hérésie et de l'ex-cardinal de Châtillon, qui était passé ouvertement aux calvinistes et s'était marié le 1^{er} décembre 1564¹. L'action du Pape contre ces prélats qui avaient manqué à leurs devoirs était si complètement justifiée du point de vue catholique, qu'on aurait eu raison d'attendre l'aide du fils aîné de l'Église². Mais pour celui-ci les prétendues libertés de l'Église gallicane et ses buts étaient plus importants et il jetait au vent toutes les remontrances du Pape. Cependant Pie V ne se lassait pas. Dans un bref du 14 octobre 1570, il déplorait encore « l'ignominie » que constituait le maintien à l'évêché de Valence de Jean de Montluc déposé en 1566³. Le nonce Frangipani dit en face à Charles IX, à propos de son parti pris en faveur de Châtillon, qu'il s'exposait ainsi au péril de se donner le renom de Roi schismatique⁴.

A l'épouvantable dommage apporté à l'Église de France par cette attitude du gouvernement allaient s'ajouter les énormes pertes matérielles qu'apportaient les guerres de religion. En dix ans, disait un ambassadeur, on n'aurait pas pu rebâtir le grand nombre d'églises détruites, qui jusque dans leurs ruines excitaient encore l'admiration. Le clergé était, au jugement de Correro, ruiné, car abstraction faite des biens d'Église vendus par ordre du Pape, il avait dû donner depuis 1561 plus de douze millions d'écus, ce qui n'était rien encore en face du dommage causé par les soldats des ennemis aussi bien que ceux des amis⁵.

Malgré cela l'effroyable épreuve eut aussi ses avantages pour les catholiques français. Déjà pendant la première guerre de religion les violences et les méfaits des huguenots avaient produit un changement dans l'opinion : le spectacle des églises dévastées et des autels renversés, la spoliation et le meurtre de prêtres, de moines et de religieuses sans défense, au nom de la religion nouvelle,

¹ Cf. MERRI, *Coligny*, 342.

² Jugement de PALENZ (II, 301).

³ Ce bref, conservé aux Arch. secr. pap., a échappé à Degert (p. 105).

⁴ In quel di Ciattiglioue mi sono aperto a dirne amorevolmente al Re insino al pericolo che incorre di acquistarsi nome di Re scismatico in vece di quel che ha di christianissimo. Lettre datée de Paris 30 septembre 1570, *Nunziat. di Francia*, IV, 48. Arch. secr. pap.

⁵ Voir CORRERO, 186. Cf. H. FURGEOT, *L'aliénation des biens du clergé sous Charles IX* dans la *Rev. des quest. hist.*, XXIX, 448.

avaient convaincu beaucoup de ceux qui s'étaient d'abord laissé aveugler par l'apparence de plus grande sévérité et piété dans le calvinisme et les ramenaient à l'Église catholique. La seconde guerre de religion eut pour conséquence, que les villes les plus importantes, en dépit des conventions de la paix de Longjumeau, ne voulurent plus endurer les prédicants calvinistes. Les catholiques commencèrent à se mettre vigoureusement sur la défensive¹. Tout d'abord, dit Correro, ils avaient eu peur non pas d'être inférieurs en nombre, car il n'y avait guère que la trentième partie du bas peuple qui fût huguenote et un tiers seulement de la noblesse, mais parce que les huguenots étaient remarquablement organisés et unis, tandis que les catholiques divisés et nonchalants avaient tout attendu du gouvernement. Libérés de cette illusion par l'attitude déplorable de la Cour, ils s'étaient, comme s'ils fussent sortis du sommeil, unis et portés courageusement contre leurs ennemis. Le cours de la guerre elle-même avait dépouillé les huguenots de leur prépondérance morale, indépendamment de la perte que ceux-ci avaient faite de Condé, Andelot, Wolfgang des Deux-Ponts et d'autres chefs². Contre les huguenots, qui jusque dans la vie civile se séparaient de la manière nationale, se souleva entre autres, d'une façon d'abord inconsciente, la tendance à l'unité profondément enracinée dans le caractère français³. Un fait qui influa sur le changement de l'opinion fut aussi que Pierre Ronsard, le fondateur du

¹ Cf. le mémoire de Frangipani mentionné plus haut; A. CONTARINI, 244; BAUER, *Th. Beza*, II, Leipzig, 1851, 611; PICOT, I, 15, 19. Aujourd'hui encore, en divers lieux, on peut reconnaître les traces de la dévastation dont furent victimes d'innombrables œuvres d'art. Parmi les bibliothèques détruites, la plus précieuse fut assurément celle de Cluny. Sur le changement d'humeur du peuple, voyez *Chanson populaire contre les huguenots, 1566*, dans le *Bull. de la Soc. d'hist. de France*, I, 2 (1834), 165. Rien que de l'ordre des Franciscains, en les énumérant chacun par son nom, on peut compter qu'il y eut en France, pendant les années 1560 à 1580, environ 200 martyrs (voir GAUDENTIUS, 110). En réalité le nombre en fut encore plus grand, parce que des couvents entiers furent détruits — on en compte environ 100 — dont on tua les habitants sans que leurs noms fussent indiqués (voir HOLZAPFEL, 480).

² CORRERO, 186-187. Les chiffres donnés par Correro n'ont naturellement qu'une importance relative. Cependant Frangipani dit aussi dans son mémoire cité plus haut : Per due Ugonotti che siano nel regno si vole calcolare che si ha da contraporre piu di otto cattolici.

³ Cf. EIKAN, *Die Publizistik der Bartholomäusnacht*, Heidelberg, 1905, 16, 141, et PLATZHOFF dans la *Preuss. Jahrb.*, CL, 54.

classicisme français, se soit posé résolument du parti de la vieille Église et ait combattu ouvertement dans ses écrits les huguenots comme des falsificateurs de la religion chrétienne et des ennemis de l'État¹.

Le pénétrant Correro fit encore une observation relative-ment au changement d'attitude des catholiques français envers le Pape, qui au cours des derniers troubles avait beaucoup plus gagné de terrain qu'il n'en avait perdu; « car avant le schisme en matière de foi, continue Correro, l'attachement des Français à l'égard de Rome était en général très faible; on y considérait le Pape plus comme un grand souverain italien que comme le chef de l'Église et le pasteur universel. Mais aussitôt que les huguenots furent entrés en scène, les catholiques recommencèrent à le révéler et à le reconnaître comme le véritable vicaire de Jésus-Christ, sentiment, qui chez eux s'affirma d'autant plus qu'ils étaient méprisés et attaqués plus violemment par les calvinistes; même le grand nombre de ceux qui ne se souciaient pas beaucoup de la religion mais tenaient à rester de bons serviteurs du roi, honoraient maintenant le Pape plus qu'à l'habitude, cela pour se montrer les ennemis des huguenots. La vie et la conduite du Pape actuel ont beaucoup contribué au relèvement de l'autorité du Saint-Siège. Les réformes introduites sont extrêmement appréciées, on admire comme quelque chose d'inouï depuis tant d'années la réserve de Pie V à l'égard de ses parents, dont il ne voulait plus faire des comtes, des marquis ou des ducs, mais qu'il laissait dans leur modeste position antérieure. Cela seul suffisait pour le faire apparaître au peuple comme un saint, qui ne vise pas de but particulier mais seulement le bien général et dont les pensées ne sont dirigées que vers l'extirpation des hérésies, la suppression des abus dans l'Église et le retour des prêtres à une vie simple et digne d'éloges. Même les huguenots ne trouvent rien à blâmer chez ce Pape et

¹ Voir notamment ses *Remontrances au peuple de France*, 1563. Cf. BAUMGARTEN, *Gesch. der Weltliteratur*, V, 265; PERDRIZET, *R. et la réforme*, Paris, 1903. Le passage est célèbre, où Ronsard rend Bèze responsable des criminelles dévastations, en lui demandant comment il ose prêcher :

Un Christ tout noirci de fumée
Portant un morion en teste et dans la main
Un large coutelas rouge de sang humain.

Voir KERVYN DE LETTENHOVE, I, 79.

disent que Sa Sainteté a une bonne conscience. L'impres-
sion que produit la pureté de sa vie est si grande qu'elle est
proclamée même par ses ennemis¹. »

Ce relèvement de l'autorité pontificale, comme en général
le renouveau commençant de l'Église catholique en France,
étaient intimement liés à la silencieuse et efficace activité
des nouveaux ordres. En même temps que les capucins qui
cherchaient à prendre pied en France (1568)², il faut voir
surtout ici les Jésuites qui eurent la chance de posséder en
Edmond Auger, Antonio Possevino et Olivier Manaraeus,
des hommes qui se dévouèrent avec un extraordinaire succès
à l'œuvre des missions. Les détails qu'on a sur leur acti-
vité attestent que même des gens, ayant déjà subi fortement
l'influence des nouveautés religieuses, se pressaient cepen-
dant à leur prédication et se laissaient instruire avec une
relative facilité. Auger fut invité par les autorités à venir à
Toulouse en 1566; les hommes les plus distingués de la ville
et un millier environ d'étudiants de l'Université, qui incli-
naient diversement au calvinisme, suivirent avec une émotion
parfois ses conférences; l'Université voulut le nommer doc-
teur, les magistrats de la ville l'invitèrent à revenir pour le
carême prochain³. Il obtint de semblables succès à Paris;
les églises étaient pleines à ses prédications, il fut invité à
parler devant la Cour; les plus hautes personnalités du pays
acceptaient la dédicace de ses écrits⁴. A Dieppe, grâce à
l'influence de l'Angleterre, le protestantisme avait presque
obtenu la complète prépondérance, les églises y avaient été
détruites à l'exception d'une seule dans laquelle on avait
brisé autels, crucifix et images des saints. Après les prédi-
cations de Possevino en 1570, 2500 huguenots, peu de jours

¹ CONNERO, 207.

² Ranke (*Paepste*, II^e, 95) et POLENZ (II, 287) ont déjà attiré l'attention
là-dessus. Voir aussi BAUDRILLART dans la *France chrét.*, Paris, 1895, 363.
Parmi les anciens ordres, Pie V chercha particulièrement à réformer et à
régénérer les Dominicains; voir son bref à Charles IX, où il prie celui-ci
d'appuyer le général des Dominicains dans son activité. *Arm.*, 44, t. 16,
p. 183. Arch. secr. pap.

³ Voir *Documents pour servir à l'histoire de l'établissement des Capucins
en France, 1568-1585*, Paris, 1894, 1. Le titre de fondation du couvent
des Capucins de la rue Saint-Honoré de Paris, du 4 septembre 1568, dans
Bull. de la Soc. d'histoire de Paris, novembre-décembre 1889.

⁴ FOUQUERAY, I, 533.

⁴ *Ibid.*, 535.

après, demandèrent à rentrer dans l'ancienne Église et le successeur de Possevino, Manaraeus, put accueillir 4 000 calvinistes; en peu de mois les deux prédicateurs avaient complètement changé la physionomie religieuse de la ville ¹.

Ce qui contribua fort à ces succès, ce fut que Possevino et Auger ne possédaient pas seulement une sérieuse formation théologique et la connaissance si appréciée alors des langues anciennes, mais encore édifiaient tout le monde par leur attitude, leur zèle religieux et notamment leur sollicitude pour les pauvres, les malades et les délaissés, montrant ainsi qu'ils possédaient le véritable esprit du christianisme. Auger prêchait de préférence dans les prisons et les hôpitaux ². A Lyon, où il convertit près de deux mille huguenots, il fonda une association de deux cents dames qui allaient près de deux fois par semaine dans les hôpitaux pour servir les pauvres ³. Peu après il assuma l'office d'aumônier militaire près des troupes du duc d'Anjou ⁴. Possevino, qui prêcha en 1568 à la cathédrale de Marseille, visita en même temps les orphelinats et enseigna aux enfants les principes de la religion. On fut particulièrement édifié de le voir se consacrer aux galériens complètement abandonnés de tous ⁵. Auger s'acquit un durable mérite, aux yeux de la France catholique, par ses deux catéchismes qui eurent pour sa patrie la même importance que ceux de Canisius pour l'Allemagne ⁶.

Même le savant Maldonat abandonna alors sa chaire du collège des Jésuites de Paris, pour aller prêcher et faire le catéchisme avec cinq frères de son ordre en Poitou, une des positions principales des huguenots. Sur son activité là-bas on possède de nombreux rapports ⁷ qui permettent des vues surprenantes sur la constitution spirituelle de larges cercles protestants. Le huguenotisme, disait Maldonat, ne

¹ FOUQUERAY, 545.

² *Ibid.*, 535.

³ *Ibid.*, 536.

⁴ *Ibid.*, 537.

⁵ *Ibid.*, 543.

⁶ Voir F. J. BRAND, *P. Ed. Angerius*, Clève, 1903. De même *Die Katechismen des Edm. Angerius S. J.*, Fribourg, 1917.

⁷ Maldonat à Borgia, le 29 mai 1570, dans PRAT, *Maldonat*, 577; au collège de Clermont au 1^{er} avril 1570, *ibid.*, 582; au cardinal de Lorraine au 18 avril 1570, *ibid.*, 585; à Possevino (?) au 10 mai 1570, *ibid.*, 588.

s'est répandu à ce point dans la ville de Poitiers que par la faute du clergé, on y manquait d'instruction religieuse; les hommes, disait-il, sont huguenots, parce qu'ils ne savent rien ni de l'une ni de l'autre religion¹. Les catholiques se reconnaissaient à ce qu'ils allaient entendre la messe, mais en y assistant ils récitaient les prières que leur avait enseignées un prédicateur calviniste habillé en prêtre catholique. Les conférences religieuses que firent chaque jour, matin et soir, deux des Jésuites, ainsi que les deux leçons quotidiennes de Maldonat pour les gens plus instruits et pour les étudiants, attirèrent un grand concours et eurent au jugement de la ville « une incroyable efficacité. » Souvent les prédicateurs entendaient dire que depuis dix ans, les églises n'avaient pas été si pleines. Pendant la semaine sainte tant de monde se pressait au confessionnal, que les jésuites n'y auraient pu suffire, même s'ils eussent été cinquante. Beaucoup revinrent à l'ancienne Église et quelques-uns avec tant de bonne volonté, qu'on voyait clairement qu'ils n'avaient été hérétiques que faute d'instruction². Le gouverneur de Poitiers fit preuve également de bonne volonté par certaines dispositions en faveur de l'ancienne religion, mais si l'on en croit Maldonat, on était si excédé à la suite de la guerre des huguenots, que beaucoup de gens, surtout dans le commun du peuple, désiraient qu'on leur donnât ordre de redevenir catholiques³.

Une importance plus grande encore que l'activité des jésuites aurait dû être pour le renouvellement de la vie catholique en France l'exécution des décrets de réforme de Trente, mais devant l'attitude du gouvernement il n'y fallait pas penser. Là où Pie V n'avait qu'à commander, comme à Avignon et dans le comtat Venaissin, il déploya le plus grand zèle à mettre en vigueur les décrets de Trente. Sous son impulsion l'archevêque Félician Capitone tint à Avignon⁴ en 1567 et 1569, des conciles provinciaux et ordonna

¹ Son hugonotes porque no entienden la una religion, ni la otra. A Borgia, *loc. cit.*, 578.

² Que se vee claramente que eran herejes por falta di aver quien les enseñase. *Ibid.*

³ Ut omnes hæretici præsertim populares, nihil optare videantur, quam ut compellantur intrare. Au cardinal de Lorraine, le 18 avril 1570, *ibid.*, 588.

⁴ Copie des actes dans la Bibl. à Avignon.

une visite de tout le territoire¹. Pour la réforme des abus ecclésiastiques, le Pape s'employa jusqu'au milieu des troubles de la guerre². A peine la guerre était-elle terminée en 1570, que le nonce du Pape demanda de façon pressante la convocation des conciles provinciaux conformément aux prescriptions de Trente, en citant l'exemple de l'Italie et de l'Espagne³. Dès l'automne de 1570, Frangipani put envoyer à Rome de consolants détails sur le relèvement de la vie catholique. Il y constatait chez les prédicateurs et théologiens un plus grand zèle pour la défense de la religion et la réprobation des hérésies⁴. Dans le peuple une affluence croissante dans les églises, comme on l'avait vu clairement pour la fête de saint Dominique⁵. Lorsque, au début de novembre, le jubilé fut célébré à Paris, toutes les églises furent plus remplies que jamais. Le nombre de ceux qui reçurent les sacrements de la Pénitence et de l'autel fut si grand qu'on se serait cru à Pâques. Des curés reconnaissaient que, de mémoire d'homme, le peuple n'avait manifesté autant de piété⁶. La même chose fut observée en d'autres lieux, à Soissons par exemple. Dans un voyage que Francesco Bramante fit, en novembre, de Paris à Mézières, il remarqua partout une diminution des huguenots. Sur mille catholiques il n'y avait à son avis que quatre hérétiques⁷. Les es-

¹ Cf. le bref à l'archevêque d'Avignon du 17 juillet 1569. *Arm.* 44, t. 14, p. 150. Arch. secr. pap.

² Voir les brefs dans LADERCHI, 1567, n. 461; 1569, n. 192.

³ Voir le rapport de Frangipani au cardinal Rusticucci, dat. Paris 16 août 1570. *Nunziat. di Francia*, IV, 18. Arch. secr. pap.

⁴ Si vedde hoggidi nei nostri padri et predicatori et theologi tutti un zelo et une animo grande nella difesa della religion catholica et in detestation di heretici, non solo della dottrina, ma della pace et commercio con essi, tanto che per esperienze che n'ho fatto in alcuni contrarii, che vi son occorsi, che per gratia di Dio sin qui si son superati tutti, io vi ho trovato tanta consanza, che dico certo che se il re istesso volesse non basterebbe superarla che veramente si vede esser opra di Dio. Lettre de Paris, 3 octobre 1570, *loc. cit.*, 54.

⁵ Voir la lettre de Frangipani du 8 octobre 1570, *loc. cit.*, 58.

⁶ Et per fare un poco di piu dolce fine non voglio di mancare di dire a N. S. per sua consolatione che nell' altra settimana, che si e fatto qui il giubileo si e visto una devotione et una frequenza di popolo cosi grande in tutte le chiese in processione et oratione et confessarsi et comunicarsi che e parso veramente la settimana santa e il di di Pasqua, et i preti parochiali mi han detto di non haver di cento anni memoria di una frequenza et divotione cosi grande di popolo. Lettre de Paris, 6 novembre 1570, *loc. cit.*, 72.

⁷ Voir supplément n° 77. Arch. secr. pap.

pérances de Bramante s'accrurent quand le cardinal Pellevé lui communiqua secrètement que Charles IX méditait le meurtre de Coligny et de quelques autres chefs des huguenots, ensuite de quoi leurs partisans seraient anéantis en trois jours! Ce discours, écrivait-il le 28 novembre, m'a fait plaisir mais je n'aurai de repos que lorsque sera révoquée la honteuse paix de Saint-Germain et que les hérétiques seront brûlés comme au temps des anciens rois de France¹.

Pie V voulait la plus rigoureuse poursuite contre les hérétiques, mais non pas la suppression de leurs chefs par des moyens illégitimes. L'ambassadeur espagnol Zuniga écrit, en mai 1568, qu'il avait appris du Pape que les régents français projetaient le meurtre par trahison de Condé et de Coligny, mais que le Pape n'avait pas caché qu'il ne pouvait ni approuver, ni conseiller, ni composer avec sa conscience².

¹ Voir le rapport chiffré au supplément n° 97. Arch. secr. pap.

² Una cosa che il no podia aprovar ni aconsejar, ni aun le parecia que en consciencia se podia hacer. Rapport de Zuniga, de Rome 19 mai 1568. *Corresp. dipl.*, II, 372 (dans KERVYN DE LETTENHOVE, II, 43, et dans *Lettres de Catherine de Médicis*, IV, xxvi, placé par erreur en 1567. Sans se soucier du témoignage de Zuniga déjà imprimé depuis 1884 et en complète méconnaissance de toute la bibliographie produite plus haut, l'ex-jésuite Hoensbroeck dans son pamphlet (*Das Papstum*, t. I, Leipzig, 1901, p. 204), écrit : « Déjà Pie V, qui avait adopté l'assassinat comme un des moyens politiques de la papauté, a pris une forte part dans la préparation du massacre parisien (la Saint-Barthélemy) ». Comme preuve, Hoensbroeck invoque les lettres de Pie V à Charles IX et Catherine de Médicis des 6 mars, 13 avril et 20 octobre 1569, que nous avons citées, au cours de notre récit de la troisième guerre de religion et relatives à l'anéantissement des hérétiques français. A ces lettres en appartient encore une à Catherine du 28 mars 1569, où Pie V l'exhorte à une attaque ouverte et libre (aperte et libere) des huguenots et d'un ton qui exclut tout piège. Le protestant Türke y a fait allusion, dans son étude naturellement restée inconnue à Hoensbroeck, avec cette juste observation : « Les finesses et les tours diplomatiques n'étaient évidemment pas son affaire (de Pie V); il avait l'habitude de marcher droit à son but (p. 17). » Il est réjouissant de voir que Hoensbroeck n'ait soulevé aucun écho chez les protestants sérieux. Krüger, par exemple, parlant de la dissertation de Vacandard : *Les Papes, la Saint-Barthélemy* (imprimé dans les *Études et crit. d'hist. relig.*, Paris, 1905, 217-292), dans la *Theologischer Literaturzeitung*, Harnach, 1906, 382, écrit : « Je ne sais s'il était nécessaire de se poser encore une fois contre l'accusation que les Papes auraient eu de l'influence dans la préparation de la Saint-Barthélemy. Le même Vacandard cite l'opinion de Soldan d'après lequel les sources donnent la preuve que les événements du 24 août se sont entièrement accomplis en dehors de l'influence de la Curie, et il trouvera difficilement un historien digne d'être pris au sérieux qui se soit posé en adversaire de cette thèse. »

CHAPITRE VI

LA RÉVOLUTION ECCLÉSIASTIQUE EN ÉCOSSE,
ANGLETERRE ET IRLANDE. MARIE STUART ET ÉLISABETH

I

Un cas qui se produisit dans la dernière semaine de Pâques qui précéda l'élévation au trône de Pie V jette une vive lumière sur la situation opprimée des catholiques d'Écosse. On avait surpris à Édimbourg un prêtre disant sa messe. Saisi avec ses vêtements sacerdotaux et le calice en main, il fut attaché sur le marché public à la croix du marché, et là, une heure durant, fut couvert de boue et d'autres « œufs de Pâques » par la population. Ce ne fut que le lendemain qu'il obtint d'être entendu et jugé. Le coupable dut de nouveau rester pendant quatre heures à la croix du marché et l'on recommença « à le régaler de 10 000 œufs » et quand à la fin on l'emmena en prison, une bande de 3 à 400 hommes l'aurait tué à coups de gourdin, si le prévôt n'était pas intervenu avec les menaces les plus sévères, mais la plus grave excitation s'empara de la populace soulevée, lorsque Marie ordonna de gracier les deux catholiques qui avaient assisté à la messe et avaient été condamnés à la perte de leurs biens¹.

Marie, après sa victoire sur les rebelles, était résolu à mettre fin à de tels meurtres et à rendre son ancienne position à la religion catholique, en la mettant au moins sur le pied de l'égalité des droits avec le protestantisme. Pie V, en mon-

¹ Alexandre Clerk à Randolph au 22 avril et Bedford à Cecil au 28 avril 1565 dans STEVENSON, VII, n. 1111, 1; n. 1123, 2; FLEMING, 350. There is now greater rage amongst the faithful than ever the writer has seen since her Grace came into Scotland. CLERK, *loc. cit.*, p. 341. Cf. BALN, n. 169, 171.

tant sur le trône, croyait qu'elle avait déjà rétabli le culte catholique dans tout son royaume et l'exhorta à poursuivre l'œuvre commencée dans la lettre où il annonçait son élection au couple royal d'Écosse¹. Cette lettre n'était pas encore arrivée dans les mains de Marie, que se présenta, le 27 janvier 1566, un envoyé du cardinal de Lorraine qui lui apportait le conseil de confisquer les biens des rebelles et de s'adresser de nouveau au Pape, en sollicitant de lui un secours d'argent². Effectivement la reine chargea son ancien ambassadeur à Rome, l'évêque de Dunblane, Chisholm, de partir encore une fois pour la Ville éternelle. La situation de l'Écosse, disait la lettre accréditant Chisholm³, n'était pas désespérée mais très dangereuse. Les ennemis de la reine étaient bien en exil ou dans ses mains, mais la colère et la pauvreté les poussaient à des tentatives extrêmes.

Chisholm n'avait pas beaucoup avancé dans son voyage, quand le bruit de nouveaux événements redoutables en Écosse lui vint aux oreilles. Marie avait ouvert le parlement le 7 mars et mis deux propositions en délibération; l'une permettait aux évêques et aux prêtres le plein exercice de l'ancienne religion, l'autre réclamait le châtement des rebelles⁴. Les lords rebelles cherchèrent alors à éviter la perte de leurs biens dont ils étaient menacés, en formant une conjuration pour renverser la reine et ils trouvèrent un facile instrument dans l'entourage immédiat de Marie. Le jeune, incapable, et en tout cas peu mûr Darnley se sentait très profondément blessé dans son orgueil de ce que Marie ne lui avait pas accordé la couronne matrimoniale, qui l'aurait égalé à sa femme dans l'exercice du pouvoir royal⁵. Les conjurés lui ayant promis d'en faire un vrai roi héréditaire, ce garçon sans cervelle se laissa entraîner à s'unir avec ces hommes qui venaient encore de prendre les armes contre lui. Le prologue au crime projeté fut l'assassinat du secrétaire de la reine, David Riccio, auquel on attribuait l'attitude

¹ Lettre du 10 janvier 1566 dans PHILIPPSON, *Règne de Marie Stuart*, III, 483. Cf. POLLEN, 232.

² POLLEN, *ci*.

³ Du 30 janvier 1566 dans LADERCHI, 1566, n. 366; LABANOFF, VII, 8.

⁴ One allowing the bishops and rectors of churches the full exercise of their ancient religion aut the other punishing the leaders of the conspiracy. LESLIE dans FORBES-LEITH, 108.

⁵ Sur l'importance de la couronne matrimoniale, BROSCH, VI, 508.

catholique de la reine¹. Sans égard pour son épouse et pour son fils qui allait naître deux mois après, ce père et cet époux dénaturé conduisit le soir du 9 mars 1566 les conjurés dans la chambre de la reine, qui était à table avec Riccio et quelques intimes. Là les conjurés assaillirent le secrétaire qui s'était réfugié derrière sa souveraine et commencèrent à le frapper de leurs épées par-dessus les épaules de Marie; même un insolent mit son pistolet tendu sur la poitrine de la reine. Riccio fut porté dehors et tué, Marie faite prisonnière dans ses propres appartements. Les lords exilés rentrèrent.

Comme elle en avait coutume dans le danger, la reine montra une grande résolution et une non moindre présence d'esprit. Immédiatement après le crime Darnley se trouva peu en sûreté au milieu de ces sauvages meurtriers, il chercha à se rapprocher de l'épouse qu'il avait trahie et grâce à son secours Marie réussit à éloigner ses gardiens et à fuir. Une fois en liberté, elle avait gagné sa cause; les conjurés reprirent la fuite.

Si la réalité des événements était déjà suffisamment effrayante, les récits qui s'en répandirent à l'étranger devaient naturellement aboutir au monstrueux. On disait que Darnley avait assassiné la reine et était passé au protestantisme². L'évêque Chisholm interrompant son voyage à Rome, fit donc halte quelques jours à Lyon jusqu'à ce qu'il eût reçu des informations certaines sur le salut de la reine. Il arriva fin avril à Rome, rendit compte dans un long discours au Pape des périls où s'était trouvée sa princesse, le priant de lui donner une aide efficace³.

¹ Que Riccio ait été un agent du Pape (BEKKER, *Maria*, 12), cela n'est pas démontré et est invraisemblable; les archives du Vatican ne conservent aucune lettre de lui ou à lui (POLLEN, CIV). A la vérité « it is unquestionable that... the Protestant lords longed for Riccio's murder as Mary's zealous adviser in her efforts to restore the old religion (BAIN, II, xv). Parmi les complices de la conjuration apparaissent aussi Knox et le prédicant Craig (BAIN, *loc. cit.*, n. 363, p. 270). — « Il ne peut être question du beau chanteur Riccio », tous les rapports nous le présentent comme laid, presque tous — l'unique exception LABANOFF, VII, 86 peut provenir d'une erreur d'écriture, attribuable à l'âge. On trouve des détails sur la conjuration dans CARDAUNS, 5-19.

² Alava à Philippe II datée de Moulins le 29 mars 1566, dans POLLEN, 473. Requesens à Philippe II au 18 avril 1566, *Corresp. dipl.*, I, 188. Dans un rapport envoyé de Rome à Mantoue le 17 avril 1566, C. Luzzara parle de l'apostasie de Darnley. Arch. Gonzague à Mantoue.

³ POLLEN, CIV. Le discours dans BELLESHEIM, II, 448 (avec la date inexacte

A Rome Chisholm trouva pour sa mission le terrain admirablement préparé par les derniers événements¹. Pie V versa des larmes, en apprenant la situation de la reine, qu'il n'avait pas les moyens d'aider². Il fit néanmoins tout ce qu'il pouvait; il limita les frais de sa propre maison et même de sa propre table pour avoir la consolation de venir en aide à Marie par un sacrifice personnel³. Le 2 et le 5 mai il écrivit aux rois d'Espagne et de France pour obtenir du secours pour la reine Marie⁴.

Si on s'était conformé à son désir, les deux grandes puissances catholiques se seraient alliées contre Élisabeth ou tout au moins auraient interdit à leurs sujets tout commerce avec l'Angleterre, mettant ainsi en péril l'existence du royaume Nordique⁵. Par bref du 12 mai 1566 il fit part

du 11 avril). Cf. *Corresp. dipl.*, I, 253. Le rapport d'Arco (avec l'*Avviso* annexe) daté de Rome, 27 avril 1566. Arch. d'État à Vienne.

¹ D'après un rapport d'Arco du 18 mai 1566, ses efforts furent soutenus par le cardinal de Lorraine. Arch. d'État à Vienne.

² ... dicen que suspiraba y le salian las lagrimas de los ojos y diciendole alguno que Su Santidad no se fatigase tanto, respondiolo, como quereis que no me fatigue viendo en tal estado aquel reyno y no temendo la manera que querria para poderle ayudar. Polanco, Rome, 30 avril 1566, dans *Anal. Boll.*, VII (1888), 55; cf. Requesens à Philippe II le 30 mai et 4 juillet 1566. *Corresp. dipl.*, I, 254, 281.

³ Polanco le 17 juin 1566 dans *Anal. Boll.*, VII, 59.

⁴ LADERCHI, 1566, n. 369. La lettre à Philippe II est faussement datée dans la réimpression de Laderchi (POLLEN, 236); déjà le 18 avril 1566, Pie V avait fait écrire dans le même sens à Philippe par l'ambassadeur espagnol Requesens (*Corresp. dipl.*, I, 188). Le bref du 2 mai fut envoyé à Madrid au nonce Castagna avec une lettre de Bonelli l'accompagnant (*ibid.*, 228). Il y arriva le 24 mai (*ibid.*, 258) et fut remis par Castagna le 7 juin comme celui-ci l'écrivit le même jour à Bonelli (*ibid.*, 261). Philippe promet de faire son possible (*ibid.*).

⁵ Tiepolo au Doge le 4 mai 1566, POLLEN, 236. — Des bruits qu'une ligue des puissances catholiques contre le protestantisme était formée étaient alors depuis assez longtemps très répandus « par l'universelle renommée dans toute l'Europe » (SUSTA, I, 255). Ils étaient vrais en ceci au moins que Pie IV et Pie V avaient souhaité une telle ligue. Sous Pie IV, ce fut le nonce français Gualtierio qui, le 8 septembre 1561, proposa au Pape la formation d'une ligue pour défendre la religion catholique en France (*ibid.*, 252-255). Pie IV une fois même parla de donner l'expectative de réunir les couronnes des deux pays au roi d'Espagne, dans le cas où l'excommunication et la déposition des souverains de France et d'Angleterre deviendraient nécessaires (*ibid.*, 280). Sur la tentative de Pie V d'unir les princes catholiques contre les protestants français (cf. CATENA, 68). En dehors de désirs et de suggestions semblables, on n'a rien trouvé de plus dans la correspondance politique de ce temps-là, et comme ces correspondances sont maintenant imprimées et atteignent une si grande extension, on peut être sûr qu'on n'arriva pas alors à la conclusion réelle d'une ligue catholique et que les historiens récents qui ont admis le contraire ont fondé leur affirmation sur une erreur. Cf. POLLEN,

à Marie de ses démarches auprès de Charles IX et de Philippe II, ajoutant qu'un secours d'argent suivrait, qu'il ne pourrait pas être aussi grand qu'il l'eût désiré, car comme l'été dernier les Turcs avaient attaqué l'empereur par terre et à Malte par mer, il avait été obligé de disposer de tous ses moyens financiers pour éloigner ces dangers¹.

On vit bientôt que le danger des Turcs n'était pas grand et Pie V promit aussitôt d'envoyer à Marie toute la somme qu'il avait destinée à Maximilien II et aux chevaliers de Saint-Jean².

Fin mai Chisholm retourna à Paris³; s'attendant bien à ce qu'on aurait donné un secours d'argent plus important à un haut dignitaire de l'Église, il avait proposé l'envoi d'un nonce en Écosse et Pie V, dans sa lettre du 12 mai à la reine, le lui avait fait espérer⁴. Marie dans sa réponse⁵ exprima sa joie de la décision pontificale. Mais il est permis de douter, étant données les conditions troublées où se trouvait l'Écosse, qu'un envoyé du Pape y fût désiré. Même le provincial des jésuites, Manaracus, dont les subordonnés, Edmond Hay et Thomas Darbshire, avaient été désignés comme compagnons du nonce, se permit de faire connaître à Rome ses doutes à ce sujet⁶. Il croyait que d'habiles conseillers, de sentiments religieux, étaient très nécessaires à Marie, mais devaient être des Écossais d'origine et non des étrangers, au moins en qualité d'envoyés du Saint-Siège, qu'on haïssait plus que Satan. A son avis on eût bien fait de renvoyer en Écosse l'ambassadeur de Marie à Paris, Beaton,

xxxviii-xliii, et *The Month*, xcvi (1898), 258; RACHFAHL, II, 4, 190. Il n'existe pas la moindre trace d'une entrée de Marie dans une ligue de ce genre. HOSACK, I, 124-129; PHILIPPSON, *loc. cit.*, III, 417. Cf. FLEMING, 124, 379.

¹ LADERCHI, 1566, n. 370.

² L'empereur s'en plaignit; cf. LADERCHI, 1566, n. 275; SCHWARZ, *Briefwechsel*, 23, 30. La réponse du Pape du 12 juillet 1566, *ibid.*, 33.

³ POLLEN, 239.

⁴ LADERCHI, 1566, n. 370. Arco écrit à Vienne, le 15 juin 1566, que Laureo partirait pour l'Écosse le 17, « piu per mostrare chel Papa tien conto di quella Regina che per aiutarla con effetti contra gli ribelli ». Une autre raison de son envoi était la nouvelle que la reine avait pardonné à une grande partie des rebelles. Arch. d'État à Vienne.

⁵ D'Édimbourg, le 17 juillet 1566, dans LABANOFF, I, 356, le 21 juillet 1566. Darnley et Marie écrivirent ensemble au Pape pour proposer Alexandre Campbell pour l'évêché de Brechin. BAIN, II, n. 414; POLLEN, 262.

⁶ Manaracus à François de Borgia, de Paris 26 juin 1566, dans POLLEN, 497.

archevêque de Glasgow, pour qu'il exhortât les évêques et les nobles catholiques à la fidélité envers Dieu, l'Église et la reine; on pourrait y adjoindre quelques jésuites comme familiers et conseillers, en attendant que se présente l'occasion d'une activité plus étendue. Même Hay exprima vers le même temps¹ sa crainte de voir le secours du Pape apporter peu de soulagement au parti catholique en Écosse, à cause du découragement et de la faiblesse de ce parti; on s'inquiétait de voir que l'argent pourrait tomber en des mains imprévues et le nonce être retenu en France ou obligé de revenir à Rome sans avoir rien obtenu.

Le nonce promis, Vincenzo Laureo, évêque de Mondovi, arriva le 10 août 1566 à Paris, où l'attendait déjà une lettre de la reine d'Écosse. Marie y exprimait le désir que le nonce n'arrivât qu'après le baptême de son fils, né le 19 juin. Comme son intention était de faire donner le baptême de façon solennelle dans le rite catholique au futur héritier du trône, la noblesse et le peuple une fois d'accord là-dessus, l'arrivée d'un nonce ne soulèverait plus d'opposition. La reine insistait en même temps pour qu'on lui remit tout ou partie de l'argent du Pape : Beaton et Chisholm proposèrent qu'on leur versât à eux une partie de la somme. Laureo, conformément à ses instructions, répondit qu'il ne devait livrer la somme entière qu'en cas de nécessité, mais qu'autrement ce paiement devait se faire en cinq mensualités. On lui répondit que le cas de nécessité existait déjà. Mais Laureo tint à avoir l'avis du cardinal de Lorraine, avant de prendre un engagement ferme².

Dans une feuille annexe, où il rend compte au secrétaire d'État de son entretien avec Beaton et Chisholm, Laureo exposa la difficile situation de la reine³. Élisabeth d'Angleterre, depuis la naissance de l'héritier au trône, avait une attitude plus suspecte encore qu'auparavant et serait encore plus disposée à l'avenir à soutenir les rebelles écossais. La reine avait rompu avec Darnley, qui visait à la possession indépendante de la couronne, et la brouille entre eux l'obligeait à chercher ses appuis chez les protestants⁴. La situation

¹ Hay à Borgia datée de Paris, 2 juillet 1566, dans POLLEN, 499.

² Laureo au card. Bonelli le 21 août 1566, dans POLLEN, 1569.

³ *Ibid.*, 270.

⁴ *Ibid.*, cx.

pourrait s'améliorer, si Philippe II venait en Flandre avec une puissante armée et si Marie procédait avec une sévère justice contre les chefs de la rébellion. Si six de ceux-ci étaient condamnés à la peine de mort qu'ils méritaient; on pourrait en peu de temps et sans difficulté rétablir la religion catholique. Autant qu'il semble, Laureo tenait cette opinion des Écossais exilés à Paris, lesquels n'étaient plus suffisamment au courant de la situation de leur patrie. Les six dont Laureo réclamait le châtiment, étaient : Murray, Argyll, Morton, Lethington et les influents officiers d'administration Bellenden et Mac Gill; parmi eux ne se trouvait mentionné aucun prédicant, pas même Knox.

Comme le cardinal de Lorraine recommanda chaudement aussi qu'on versât le payement d'une partie du subside pontifical, Laureo remit à l'ambassadeur écossais 4 000 ducats, avec lesquels le frère de celui-ci partit de Paris le 9 septembre et arriva le 21 à Sterling¹. Le départ du nonce lui-même pour l'Écosse était différé de plus en plus. Le baptême du jeune prince, pour la célébration duquel on voulait attendre la présence des ambassadeurs étrangers, n'avait pas encore eu lieu. Le 6 octobre, le conseil secret d'Écosse accorda, en vérité, les sommes nécessaires pour pouvoir célébrer le baptême avec le plus de solennité possible; en même temps la noblesse déclara approuver l'arrivée du nonce². Bientôt la reine envoya à Paris et à Rome un compagnon de Chisholm dans son voyage à Rome, Stephan Wilson, pour remercier le Pape et pour excuser le retard mis à l'annonce de la naissance de l'héritier du trône³. Mais le départ de Wilson fut retardé et vers la fin du mois, Marie tomba gravement malade à Iedburgh, ce qui remit de nouveau tout en question⁴.

En face de la mort, Marie reçut les sacrements de l'Église catholique, exprima son indestructible attachement à la foi de son enfance et déplora de n'avoir pas fait plus pour le

¹ Laureo au card. Bonelli, de Paris, 9 septembre 1566, dans POLLEN, 279. A la même date, le Pape recommandait au roi Charles de France son nonce. Vincentium Montis regalis episcopum negotiis reginae Scotiæ deputatum quem et secum de eiusdem reginae augustiis fortiter sublevandis oretenus acturum fore indicat et orat ut faveat. *British Museum*, Additional 26865, p. 421.

² Instruction sur Wilson, n. 2, dans POLLEN, 327; cf. *ibid.*, 324.

³ *Ibid.*, une lettre de Marie à Morone du 9 octobre 1566, *ibid.*, 324.

⁴ POLLEN, 328; FLEMING, 539.

service de Dieu et la religion. La confiance de Laureo dans les bonnes intentions de Marie se releva de nouveau car elle n'avait pas été peu entamée par le long ajournement mis à son départ. Le nonce avait aussi accueilli le soupçon que le conseil de le faire venir en Écosse avait été donné à la reine pour pourvoir à la grande pénurie du trésor royal¹. Pour obtenir des renseignements précis sur la situation, sitôt qu'on fut informé de la guérison de Marie, l'évêque Chisholm et le jésuite Edmond Hay lui furent envoyés, avec mission de revenir le plus tôt possible renseigner le Pape sur les sentiments de la reine².

Même à Rome les cercles dirigeants avaient été d'avis qu'on avait exagéré le zèle religieux de Marie. Dès le 16 septembre 1566, Pie V fit écrire au nonce que si son départ traînait encore, on ne continuât pas le paiement des subsides; que si après son arrivée en Écosse, Laureo apprenait que les sommes déjà versées n'avaient pas été employées pour le bien de la religion, il aurait à cesser les paiements³. Le 30 septembre il lui fit écrire qu'au cas où son voyage se trouverait ajourné aux calendes grecques, il n'aurait qu'à retourner jusqu'à plus ample informé à son diocèse de Mondovi⁴.

Avant même que cette instruction atteignit le nonce, Laureo eut un entretien avec le cardinal de Lorraine⁵. Il représenta que le moment favorable était venu d'entreprendre quelque chose de grand pour l'amélioration de la religion en Écosse. Pie V pouvait beaucoup sur Philippe II et l'appui offert par le Pape offrait de soi-même seulement, d'après l'avis de Beaton et Chisholm, une base suffisante pour avancer plus résolument. Le cardinal entra à la fin dans les idées exposées par Laureo et tous deux convinrent qu'il fallait envoyer à la reine d'Écosse un gentilhomme de l'entourage immédiat du cardinal et chercher à lui persuader de rétablir la religion⁶. Au jugement du cardinal lui-même, de l'évêque Chisholm et d'Edmond Hay, le

¹ Laureo le 12 novembre 1566, dans POLLEN, 311.

² *Ibid.*, 313.

³ *Ibid.*, 284.

⁴ *Ibid.*, 286.

⁵ Laureo au 12 novembre 1566, dans POLLEN, 312.

⁶ Sur cet envoi on ne sait rien de plus.

meilleur moyen pour atteindre le but était de procéder sévèrement contre les chefs des rebelles, ce que le nonce avait déjà conseillé. Il fallait que le gentilhomme qu'on devrait envoyer arrivât en Écosse avant que Wilson n'en soit parti; que si ensuite la reine, pour d'autres motifs que le zèle de la religion, appelait le nonce en Écosse, il y aurait lieu d'espérer que l'arrivée de l'envoyé spécial et le souvenir de la maladie à peine surmontée la rendraient plus condescendante au pieux et avisé conseil du cardinal.

L'indulgence de Marie qui scandalisait si fort Laureo et les Écossais à Paris offre en vérité quelque chose d'étrange. Tant que Marie fut dans les mains des assassins de Riccio, elle sut habilement éluder la prétention d'accorder aussitôt l'amnistie aux coupables¹. Le 19 mars 1566, Morton, Ruth de Lindsay et soixante-sept autres furent cités à comparaître dans le délai de six jours devant le roi et la reine, pour y répondre du meurtre de Riccio et de l'emprisonnement de la reine². Mais, peu à peu, tous les coupables obtinrent leur grâce. Murray et Argyll dès la fin d'avril étaient de nouveau à la Cour, en même temps que des décrets étaient lancés contre les autres rebelles le 11 mai et le 8 juin. En juin et juillet, septembre et octobre, furent accordées de nouvelles grâces³, jusqu'à la vigile de Noël 1566 où fut promulgué un pardon général pour Morton et soixante-quinze autres⁴. A la fin de l'année la moitié du conseil secret de la reine était composé de conjurés graciés et il y avait lieu de prévoir qu'à la première occasion ils useraient contre la reine du pouvoir qu'elle-même leur avait donné. Si singulier que fût cet état de choses, il s'explique pourtant jusqu'à un certain point par l'insistance d'Élisabeth pour obtenir la grâce de ces gens coupables de haute trahison⁵ ainsi que par l'effort de Marie pour arriver à la tranquillité et à la conciliation et mettre un frein aux discordes qui déchiraient le pays⁶. En outre, Marie n'avait personne,

¹ NAU, 25; FLEMING, 392, 403.

² FLEMING, 131.

³ POLLEN, *The Month*, xcvi (1900), 243; FLEMING, 406, 19.

⁴ Imprimé dans FLEMING, 502-504.

⁵ FLEMING, 131, 403.

⁶ I hear say she seeks now all means to quiet her country and will imbrace such as are fitted for her council. It is thought she will not deal so hardly « with these noblemen » as she was minded... Randolph au 2 avril 1566

dans son entourage, qui alliait à l'expérience des affaires la fidélité à leur souveraine. Elle devait chercher à faire travailler pour elle les habiles conjurés afin qu'ils ne tournassent pas contre elle leur trop grande adresse.

Il était pourtant explicable que Marie repoussât le conseil par ailleurs irréalisable de Laureo¹; elle déclara ne pas vouloir souiller ses mains du sang de ses sujets². Mais le nonce insistait d'autant plus, dans son opinion que les terribles événements des derniers mois paraissaient lui donner raison. Par sa trop grande bonté et douceur, écrivait-il alors, la reine s'est jetée dans le plus grand péril de devenir l'esclave et la proie de ces hérétiques et de perdre même la vie³.

Les hommes d'État dirigeants, dont Laureo demandait le châtiement, n'étaient pas seulement au fond hostiles à la reine, mais surtout irrités au plus haut degré contre son époux le malheureux Darnley. Ils lui attribuaient, après le meurtre de Riccio, l'échec du complot contre Marie. Ce fut lui qui après l'attentat sanglant empêcha dès le début Marie de gracier les meurtriers, comme elle en avait l'intention, et qui continua à s'y opposer. Il avait de nouveau par la suite provoqué la haine des assassins exilés lorsque, dans un incompréhensible aveuglement, il entreprit la hasardeuse folie de nier en plein conseil royal solennellement toute complicité dans le meurtre de Riccio; déclaration qui fut affichée publiquement le 21 mars 1566 à la croix du marché d'Édimbourg. Que les lords exilés fussent disposés à se venger dans le sang à la première occasion, c'était conforme aux mœurs sauvages de la noblesse écossaise. Ils répondirent à la déclaration faite par Darnley de son innocence, en envoyant à la reine le document par lequel son époux s'était allié aux conjurés, en le signant de son propre nom. Bientôt elle arriva elle-même à la pleine conscience de l'odieuse trahison de l'homme auquel, peu de temps auparavant, elle avait voué un si ardent amour⁴.

Même dans sa fuite devant les meurtriers de Riccio,

dans BAIN, II, n. 368. C'est ainsi qu'elle réconcilia Murray et Bothwell, Murray et Huntly, Atholl et Argyll. HOSACK, I, 147.

¹ Laureo, 3 décembre 1566, dans POLLEN, 321.

² G. Thomson, dans POLLEN, 363.

³ Laureo, le 12 mars 1567, dans POLLEN, 363.

⁴ HOSACK, I, 145; FLEMING, 128.

Darnley s'était comporté de la manière la plus vile et la moins chevaleresque¹ à l'égard de son épouse. Les révélations des conjurés n'étaient pas propres à dissiper sa méfiance contre lui². Elle avait à la vérité pardonné et les réconciliations entre les deux époux étaient plutôt fréquentes³ mais Darnley ne renonçait pas au désir de posséder la couronne d'une façon indépendante et comme il n'obtenait pas satisfaction, le mécontentement de ce jeune fou s'exprima d'une manière qui rappelle le dépit d'un enfant étourdi. A l'ouverture du parlement de 1566 il ne se montra pas; même il se tint à l'écart pour le baptême de son fils et finalement déclara qu'il voulait quitter tout à fait l'Écosse. Alors Marie, le 30 septembre 1566, en présence de l'ambassadeur de France, Ducroc, et de son conseil secret demanda la-dessus des explications à Darnley. « Elle le prit par les mains, raconte Ducroc, elle le pressa au nom de Dieu de lui dire si elle lui avait jamais donné un motif justifiant cette résolution, l'invitant à parler clairement et sans la ménager. » Darnley répondit qu'elle ne lui en avait donné aucune occasion, mais pourtant prit congé d'elle avec ces mots : « Adieu, Madame, de longtemps vous ne verrez plus mon visage. » Malgré cela cependant, il ne quitta pas l'Écosse⁴.

L'aveu de Darnley qu'il n'avait rien à reprocher à sa femme, jette une clarté sur les relations de Marie avec un homme⁵ qui était déjà arrivé à une haute situation morale à la Cour royale et qui devait bientôt entrer de la façon la plus fatale dans la destinée de la reine. James Hepburn, comte de Bothwell, avait déjà quitté l'Écosse en 1562 sous l'accusation d'un projet d'assassinat de Murray⁶. Mais en

¹ NAU, 29.

² Des exemples de cette méfiance dans FLEMING, 132.

³ *Ibid.*, 132-134, 135, 137.

⁴ HOSACK, I, 153; FLEMING, 138. Le même 30 septembre, les lords du Conseil secret exhortaient le royal époux à remercier Dieu de lui avoir donné une épouse si sage et si vertueuse (FLEMING, 134). Le 15 octobre 1566, Ducroc écrit qu'il n'avait pas encore vu Marie si aimée, si appréciée, si honorée et que, grâce à sa sage attitude, la plus complète harmonie régnait entre tous ses sujets. HOSACK, I, 157.

⁵ Fleming (*loc. cit.*) reconnaît aussi que les lords du Conseil secret ne savaient rien alors de certaines histoires scandaleuses du Book I of Articles, ou n'en croyait rien.

⁶ HOSACK, I, 82.

1565, il obtint pendant la rébellion des lords la permission de rentrer¹; il s'était hautement distingué dans la répression de la révolte². Comme il était en outre le seul noble écossais qui, malgré sa foi protestante, s'était toujours montré fidèle à la royauté, on s'explique facilement la prédilection de Marie pour un homme brutal, téméraire, violent, sans mœurs, mais qui, au moins, n'était ni hypocrite ni traître³. L'influence de Bothwell monta bientôt si haut qu'il devint l'homme le plus haï d'Écosse et qu'il se forma un complot pour le renverser⁴.

Le complot n'en arriva pas alors à exécution; par contre au début de décembre se forma une nouvelle conspiration, cette fois en apparence favorable à Bothwell. Sur l'invitation de ses ennemis de la veille, Huntly, Argyll et Lethington, Bothwell s'unit à eux pour abattre le « jeune fat et insolent tyran » Darnley, qui devait être écarté par n'importe quel moyen⁵. Bothwell s'était laissé entraîner à l'alliance avec ses ennemis par la promesse d'être élevé à la place de Darnley au rang d'époux de la reine⁶. Autant qu'il paraît, Bothwell ne s'aperçut pas qu'on lui tendait un piège, car comme meurtrier du roi il ne pourrait se maintenir longtemps sur un trône ainsi usurpé. Il était à prévoir qu'il entraînerait la reine dans sa chute et ainsi réussirait alors finalement la tentative deux fois faite de détrôner Marie.

Pendant que le filet se resserrait au-dessus de la tête de Darnley, le « jeune fat et insolent tyran » sous l'influence de son ambitieux et imprévoyant père, Lennox, rêvait de s'assurer la couronne matrimoniale depuis si longtemps convoitée⁷. Fin décembre il se sépara de nouveau de son

¹ HOSACK, 104, 120, 143.

² LABANOFF, II, 35; FLEMING, 115, 118, 369.

³ HOSACK, I, 152.

⁴ Bedford le 12 août 1566, *ibid.*

⁵ La conjuration ne fut connue que par le mémoire de la reine de juin 1568 (LABANOFF, VII, 15) et l'aveu que lord Ormiston, qu'on avait invité à y prendre part, fit avant son exécution le 13 décembre 1563. HOSACK, 162. Cf. FLEMING, 423, n. 90.

⁶ They (les bannis rentrés) retained the strongest ressentement against Darnley for having betrayed their plans to the queen and they anxiously sought an opportunity of vengeance. In a short time they disclosed their design to Bothwell, urging him to murder the King and promising that is the consented they would persuade or compel the Queen to give her hand to him. Leslie dans FORBES-LEITH, 117; cf. BERKER, 28, 99.

⁷ RIESS dans l'*Hist. Zeitschrift*, 3^e série, XIV (1913), 272.

épouse et on apprit bientôt à Édimbourg qu'il était à Glasgow atteint de la petite vérole. Fin janvier 1567, Marie l'alla voir et décida son mari malade à revenir avec elle à Édimbourg, où il serait soustrait à l'influence du comte de Lennox. Contre le projet primitif de la reine, il alla habiter dans une maison toute simple mais située en un endroit sain hors de la ville; la maison était adossée au mur d'enceinte sud¹.

Il ne s'écoula pas longtemps avant que le nonce Laureo recommençât à recevoir de terrifiantes nouvelles d'Écosse. L'ambassadeur français à Édimbourg, Ducroc, était arrivé le 19 février 1567 dans la capitale française; avant de s'embarquer à Douvres, un messenger de l'ambassade de France à Londres lui avait apporté l'épouvantable nouvelle, que le matin du dimanche gras on avait trouvé Darnley et son père, Lennox, morts et nus sur la voie publique². Cette première communication fut bientôt rectifiée et complétée par des nouvelles ultérieures. Des messages de la reine d'Écosse arrivèrent à Beaton et à la Cour de France et enfin à Laureo lui-même. D'après les nouveaux rapports la reine, le soir du dimanche de carnaval, était venue voir en habit de mascarade son mari; peu avant minuit elle s'en était séparée pour assister aux noces d'un personnage de sa Cour. Deux heures plus tard le bruit d'une terrible explosion de poudre fit bondir du lit les bourgeois d'Édimbourg qui habitaient près de la muraille de la ville. L'habitation de Darnley avait sauté en l'air. On trouva le cadavre du roi dans un jardin près de sa maison détruite. Une côte apparut brisée, les parties internes comprimées et écrasées par la violence de la chute. En même temps était accompli à Glasgow un attentat moins réussi contre le père de Darnley³.

L'Écosse était habituée aux régicides : sur cent cinq rois écossais une liste de cette époque⁴ montre que cinquante-six avaient été tués, mais le dernier crime de cette espèce, accompli d'une façon si vile et si indigne et qui forma

¹ Description de la maison dans BEKKER, 377-380.

² Lettre du 22 février 1567, dans POLLEN, 348.

³ Lettres de Laureo des 23, 27 février, 8, 12 et 16 mars 1567, dans POLLEN, 352-371. Ces rapports du nonce appartiennent aux premières nouvelles du meurtre. Beaucoup des particularités communiquées ne se trouvent que dans Laureo. Cf. POLLEN, CXX.

⁴ BIRRELS, *Diary*, dans HOSACK, I, 280.

bientôt le sujet de toutes les conversations en Europe¹, fut ressenti comme un opprobre par tout le pays. Pendant ce temps une épaisse obscurité recouvrait l'auteur et les instruments de cet acte épouvantable. Les moins informés savaient que les plus considérables fonctionnaires de la ville, l'administrateur suprême de la justice, Argyll, le secrétaire d'État Lethington, le chancelier d'État Huntly étaient tous complices. Il était donc naturel qu'à l'étranger notamment le soupçon se tournât contre l'infortunée reine² et qu'on la rendit responsable de ce que l'enquête et la discussion au sujet des coupables tournassent en pure bouffonnerie.

Le 12 février 1567, le conseil secret annonça que Marie avait promis 2 000 livres de récompense et d'autres grands avantages à celui qui nommerait le meurtrier³. Malgré cela, il n'y eut pas d'accusation publique, mais le 16, on trouva affichés sur les principaux édifices d'Édimbourg des placards désignant comme étant les assassins Bothwell et trois autres et inculpant la reine de complicité : des cris nocturnes furent poussés dans les rues, accusant Bothwell. Des portraits de Bothwell furent répandus avec l'inscription : « Celui-ci est le meurtrier du roi⁴. » Le père de Darnley, Lennox, prit en main la direction des poursuites et dans une lettre du 17 mars, désigna effectivement Bothwell, avec trois autres, comme l'assassin⁵.

La cause de Darnley ne pouvait être placée en des mains plus maladroites. Le 28 mars, à la suite de la plainte de Lennox, l'interrogatoire de Bothwell fut bien fixé au 12 avril par le conseil secret, mais au lieu de faire son enquête sur le meurtre là où il avait eu lieu, Lennox réunit au lieu de preuves, 3 000 hommes armés et se plaça avec eux sur la route d'Édimbourg. Seulement à Stirling, le courage lui manqua. Il écrivit de là, le 4 avril, à la reine qu'il était malade, qu'il fallait, en attendant son arrivée, incarcérer les coupables et lui laisser la main libre pour arrêter les suspects. Sur la prière de Lennox Élisabeth appuya ces

¹ Beaton à Marie le 11 mars 1567, dans HOSACK, I, 280; FLEMING, 151.

² BEATON, *loc. cit.*

³ FLEMING, 439.

⁴ *Ibid.*, 153.

⁵ HOSACK, I, 283.

extraordinaires prétentions qui ne lui furent pas accordées¹.

Le lendemain put être ouverte la comédie de l'audience. Un proche parent de l'accusé était président du jury, Argyll, complice de Bothwell, président du tribunal : accompagné d'un autre complice, le secrétaire d'État Letthington, et par plusieurs de ses partisans, l'accusé se rendit en grand cortège au tribunal, où, malgré tout, il entra d'une allure peu rassurée. Comme du côté du maladroit accusateur, pas un seul témoin ne fut produit, on comprend que les délibérations devaient se terminer par l'acquittement. La proposition du parti contraire d'ajourner l'interrogatoire fut repoussée sous le prétexte que Lennox lui-même, avait demandé que le procès fût court². Quatre jours après, un Parlement fut ouvert; les représentants de tout le pays confirmèrent « pour ses grands et variés services » Bothwell dans sa fonction de commandant de la citadelle de Dunbar, reconnaissant ainsi indirectement son acquittement³. En outre, ce Parlement s'employa avec zèle à assurer aux membres de la haute noblesse, tels que Huntly, Morton, Murray, la possession des biens considérables, que la reine leur avait accordés antérieurement. Il faut noter que Marie devait atteindre ses vingt-cinq ans en décembre suivant, mais qu'avant d'atteindre cet âge, elle pouvait révoquer ces donations antérieures, si un décret du Parlement ne les avait pas consacrées définitivement. Les longs documents dans lesquels eut lieu alors cette confirmation versent une lumière renouvelée sur les motifs ayant inspiré le meurtre du roi, car Darnley, même s'il eût vécu, n'aurait certainement pas consenti à la donation de si riches possessions à ces nobles qui étaient ses ennemis mortels⁴. Le même Parlement leva toutes les incapacités juridiques existant encore contre les protestants et assura à tout Écossais la liberté de vivre selon sa religion⁵. Afin que les catholiques ne pussent mettre à profit cette liberté, le 23 mai, quand Bothwell était déjà époux de la reine, furent annulées toutes les permissions royales à l'égard des formes particulières de religion⁶.

¹ HOSACK, I, 283, 285, 288.

² *Ibid.*, 291.

³ FLEMING, 155.

⁴ HOSACK, I, 294.

⁵ BELLESHEIM, II, 73.

⁶ *Ibid.*, 83; POLLEN, 395.

Le soir qui suivit la clôture du Parlement, le 19 avril 1567, Bothwell offrit à la haute noblesse un banquet en l'auberge d'Ainslie et là invita neuf comtes et douze lords à signer un document, où les lords reconnaissaient tenir Bothwell pour innocent du meurtre du roi et être prêts à le défendre contre les calomnies. Si Marie, disait l'acte, le choisissait pour époux, ils étaient décidés à le soutenir contre quiconque empêcherait ou troublerait ce mariage¹. Dès le lendemain Bothwell fit à la reine une proposition de mariage, qui fut résolument repoussée².

Coup sur coup se succédèrent alors les événements qui poussèrent Marie à l'abîme. Le 21 avril, la reine alla à Stirling voir son fils : au retour, le 24 avril, elle fut enlevée par Bothwell et molestée jusqu'à ce qu'elle eût consenti au mariage avec lui, qui était déjà marié. Le premier mariage du futur roi dut être hâtivement rompu. Sa première femme, qui était catholique, porta la cause devant le Consistoire protestant, et le protestant Bothwell devant l'archevêque catholique. Du côté de l'autorité protestante, le mariage fut rompu pour cause d'adultère, tandis que le tribunal archi-épiscopal déclarait le mariage nul à cause de la trop proche parenté des époux, bien que l'archevêque lui-même eût accordé cette dispense à l'empêchement au mariage³.

¹ BAIN, II, n. 492. Cf. FLEMING, 155; BEKFER, 97.

² LABANOFF, II, 37; NAU, 45. Voir BEKFER, 101.

³ L'instrument de dispense du 17 février 1566 fut redécouvert par John Stuart (*A lost chapter in the history of Mary Queen of Scots recovered*, Edinburgh, 1874). On peut poser la question de savoir si dans le procès de rupture de mariage, il fut présenté ou supprimé et si la suppression fut connue de l'archevêque, si la dispense fut valide, si Marie en connut l'existence. Dans le bref par lequel Pie V, le 5 juillet 1571, ordonna que la cause fût traitée à nouveau (15 juillet), il est dit que la dispense fut supprimée, que Bothwell avait osé violemment aggrèder sa souveraine eamque rapere inditam et nihil minus cogitantem et captivam... in arcem des Dumber in carcerem detrudere, eamque ibi ac deinde in arce Edimburgensi per aliquod temporis spatium invitam similiter ac reluctantem retinere, donec processum quendam prætensi divortii inter ipsum comitem Jacobum ejusque uxorem prædictam instituit, ac subtracta furtive dispensatione apostolica supra narrata iniquissimam desuper sententiam dicti matrimonii rescissoriam omni iuris ordine ac dictamine postposito præcipitanter fulminare curavit... et in continenti omni mora postposita prædictam Mariam reginam lugentem ac renitentem ad comparandum coram schismatico, ut dicitur, episcopo Orchadensi et apostata ad consensum prætensio matrimonio cum eo tunc des facto contrahendo præstandum per vim et metum injuriose compulit (*Hist. Jahrbuch*, VI [1885], 157). Les indications du bref s'appuient naturellement sur l'exposition transmise par Marie. Mais pour que le bref fût valide, les indi-

Le 15 mai, trois mois après le meurtre de Darnley, Marie tendit la main au violent prétendant pour cette malheureuse union qui fut conclue devant l'évêque protestant des Orcades¹. La meilleure « partie du royaume », c'est-à-dire la haute noblesse, approuva le mariage « soit par adulation, soit par son silence »².

Par quelles voies Marie fut-elle conduite à faire ce pas fatal, c'est ce qui reste une énigme insoluble pour les recherches de l'historien. D'après le témoignage de ses ennemis, la reine, quand son deuxième époux vivait encore, avait eu déjà des relations adultères avec Bothwell et elle est ainsi la principale responsable de la mort de Darnley. Pourtant non seulement la jeunesse de Marie avait été immaculée, mais même dans les premières années de son séjour en Écosse, l'œil d'un Knox et de ses sectateurs, aiguisé par la haine, n'avait pu découvrir en elle une tache sous le rapport moral. En outre son caractère était noble et grand : son courage dans le danger, son énergie dans la souffrance, la fidélité avec laquelle elle restait attachée à sa religion contre son intérêt personnel le démontrent, sa chute presque soudaine dans des abîmes de bassesse morale est psychologiquement inexplicable. Son confesseur, le dominicain Roccus Mamerot, assurait en juillet 1567, à l'ambassadeur espagnol à Londres que, jusqu'aux actes préparatoires à son mariage avec Bothwell, il n'avait jamais vu femme de plus grande vertu, intrépidité et honnêteté, et était prêt à confirmer sa déclaration par un serment solennel³.

Il est incontestable par contre que l'apparence était au moins contre Marie. Sa brouille avec Darnley était connue de tous ainsi que la faveur dont jouissait Bothwell. En l'épousant, elle sembla donner raison aux pires soupçons, mais ces raisons mêmes ne justifient pas le plus grave de tous les soupçons. Sa brouille avec Darnley n'était pas une

cutions essentielles sur l'état de fait devaient reposer sur la vérité. Le distingué canoniste Bellesheim, dans son *Histoire de l'Église catholique en Écosse*, II (1883), 127, x, est pour, et dans les *Hist. Polit. Blattern*, CXII (1893), 579, contre la validité du mariage de Bothwell avec Jane Gordon.

¹ BELLESHEIM, II, 80.

² Propos du prédicant Craig qui désapprouvait ouvertement le mariage, *ibid.*, 81.

³ Guzman de Silva à Philippe II le 26 juillet 1567. *Corresp. de Felipe II*, livre II, 518; cf. POLLEN, 250.

haine mortelle, elle continuait à se rappeler qu'elle était sa femme et lui tendit la main pour la réconciliation. Il n'existe aucune preuve à laquelle on ne puisse faire des objections qu'elle aurait été attachée à Bothwell par un réel amour sensuel. Le mariage avec lui était certes une déplorable erreur; mais chez une femme qui se trouvait complètement dans la main de cet homme violent, qui d'aucun côté ne voyait de secours et en plus se sentait accablée de souffrances corporelles et morales¹, le pas qu'elle fit, s'il ne peut se justifier, s'explique au moins dans une certaine mesure.

Le jugement qu'on s'en pourrait former est rendu difficile par la campagne de calomnies que les ennemis de Marie menaient sans scrupule; il est incontestable qu'on la combattait avec un système visiblement arrêté de mensonges et faux². Il y a donc lieu de soupçonner qu'on ne pouvait

¹ HOSACK, I, 275. Le 15 mars 1567, Alava, l'ambassadeur d'Espagne à Paris, écrit à Philippe II que Marie songe à quitter l'Écosse et à venir résider en France. *Ibid.*, 276; POLLEN, 477.

² Le texte de l'accusation présenté en 1568 à la conférence de Westminster contre Marie, le *Book of articles* (dans HOSACK, I, 522-548) est plein de grossières calomnies (*ibid.*, 426). Cf. aussi FLEMING, 137. La *Detectio* de Buchanan donna à ces calomnies la plus vaste publicité. A Westminster furent présentées aussi la déposition de Nelson, l'unique serviteur de Darnley, qui lors de l'explosion eut la vie sauve, et celle de Crawford. Nelson cherche à donner l'impression que Darnley aurait été traité pauvrement dans sa dernière maladie, mais l'inventaire de sa maison, que l'on conserve encore, le contredit (HOSACK, I, 253). Une insuffisante remarque contraire dans FLEMING, 434, et Darnley lui-même atteste le bon traitement qu'il reçut de son épouse (dans RIESS in der *Hist. Zeitschrift*, 3, Folge XIV [1913], 283). La déposition de Crawford sur l'entretien de Darnley avec Marie à Glasgow concorde tellement avec une des lettres de la cassette que l'un des deux documents doit sûrement avoir été copié sur l'autre (BEKKER, 360). Certains, qui considèrent la lettre de la cassette comme l'original — voir là-dessus B. SEPP, *Tagebuch der unglücklichen Schottenkönigin Maria Stuart*, II, Munich, 1883, 19; RIESS, *loc. cit.*, 258 — croient pouvoir excuser Crawford en disant qu'il vit la lettre de la cassette « pour se rafraîchir la mémoire » (RIESS, *loc. cit.*, 256). Mais une telle manière de « se rafraîchir » est justement un moyen déshonnête, et Crawford ne fit pas seulement que « se rafraîchir », mais copia. — Parmi les dépositions qui furent faites en 1568 et 1569 dans l'enquête sur la mort de Darnley, les témoignages de Hay, Hebhurn, Paris ont été falsifiés au moins en ce point qu'on les fait s'accorder à dire que la poudre qui devait faire sauter en l'air le roi avait été amassée dans l'appartement de la reine, immédiatement au-dessous de sa chambre, tandis que cette poudre ne peut s'être trouvée que dans la cave. Le faux était nécessaire d'abord pour noircir Marie et pour pouvoir charger Bothwell en même temps de l'explosion et du meurtre de Darnley, car Bothwell dirigea l'explosion à l'intérieur des murs de la ville par une porte qui faisait communiquer ces murs avec la cave, mais le cadavre de Darnley fut trouvé hors

pas trop lui nuire avec la simple exposition de la vérité. D'autre part, il faut prendre avec la plus extrême prudence tout ce que ses ennemis ont ramassé en fait d'accusations et de documents contre elle. Ceci dit, pour les soi-disant lettres de la cassette sans adresse ni signature, que Marie aurait adressées à Bothwell, de Glasgow avant le meurtre de Darnley et avant son propre enlèvement de Stirling. Si elles étaient authentiques, ces lettres mettaient hors de question la culpabilité de Marie. Mais justement contre leur authenticité et leur sincérité existent tant de motifs de doute et le parti qui les présente s'est rendu coupable de tant de faux, qu'un historien consciencieux ne peut les considérer seules comme une preuve de culpabilité¹ malgré toutes les tentatives faites pour sauver l'authenticité de ces lettres de la cassette².

On pourra répondre avec vraisemblance à la question de culpabilité qu'on peut absoudre Marie de connivence au meurtre de Darnley, mais que son mariage avec Bothwell ne doit pas seulement être considéré comme une erreur de conduite mais aussi comme un faux pas et une faute. Ainsi jugeaient, en dehors bien entendu de ses ennemis mortels du parti de la noblesse, des contemporains catholiques desquels

de la ville (BEKKER, 54). Sur la déposition de Paris, qui ne fut pas utilisée même par Buchanan (voir HOSACK, I, 246; II, 82). Sont des faux les deux contrats (HOSACK, I, 555) par lesquels Marie, peu de semaines après la mort de Darnley, promet à Bothwell le mariage (*ibid.*, 278). — Déjà auparavant les conjurés avaient livré l'assaut à Riccio dans la chambre de la reine pour pouvoir répandre le mensonge que Darnley avait surpris Riccio en adultère avec la reine et l'avait tué pour ce motif (*Memoire pour Côme de Medicis* dans LABANOFF, VII, 72). Le coup fait, Cecil répandit cette calomnie dans les cours étrangères (lettre de l'ambassadeur de France Paul de Foix à Cecil du 23 mars 1565 dans HOSACK, II, 79), quoiqu'il connût très bien les véritables motifs (*ibid.*, préface, p. ix). Cf. les documents présentés par Murray, BELLESHEIM, II, 108.

¹ La dernière tentative pour prouver la complète authenticité des lettres de la cassette a été faite par RIESS, 237.

² Fleming, qui est aussi un adversaire résolu de la reine d'Écosse et des « Mariolâtres », dans son livre que nous avons cité, laisse complètement de côté les lettres de la cassette. Un volume ultérieur sur Marie Stuart qu'il projetait et dans lequel il aurait pris position vis-à-vis de ces lettres, n'est pas encore paru. Même la déclaration de Morton du 9 décembre 1568 sur la découverte des lettres de la cassette (publiée par Henderson en 1889, reproduite dans *Hist. Jahrbuch.*, XX [1891], 778) ne décide rien sur la question et elle est elle-même suspecte de faux. Cf. B. SEPP, *Die Lösung der Kassettenbrieffrage* (contre Riess), Regensburg, 1914, 8. Réimpression des lettres de cassette dans BAIN, app. II, p. 722, de la déclaration de Morton, *ibid.*, p. 730.

on ne peut pas contester qu'ils fussent au courant des circonstances. Son confesseur Mamerot, qui l'absout expressément de toute complicité dans le meurtre de Darnley, l'abandonna, après avoir en vain élevé une protestation contre son mariage avec Bothwell¹. On a de semblables jugements de désapprobation de l'ambassadeur de Savoie, Moretta, de l'ambassadeur de France, Ducroc, et d'autres². La justice oblige pourtant à faire remarquer que le mariage condamné par le confesseur de Marie fut approuvé par trois évêques³. À la Pentecôte, le 18 mai, peu de jours après ses noces, la reine, en expiation du scandale qu'elle avait donné par son mariage avec un protestant, reçut publiquement les sacrements selon le rite catholique⁴. Si elle eût considéré son mariage avec Bothwell comme nul, une telle expiation aurait été une offense publique à toutes les idées catholiques.

La connaissance de ces terribles événements en Écosse ne fut pas nécessaire pour sceller définitivement le destin de la nonciature de Laureo⁵. Dès la première nouvelle de la mort de Darnley, le nonce avait cru possible qu'au moins Marie maintenant suivrait son conseil et livrerait à la justice les chefs du parti protestant. Mais bientôt il ne lui parut plus la peine d'attendre le retour de ses envoyés en Écosse, l'évêque Chisholm et le jésuite Hay. Quatre jours après Pâques, il songeait à exécuter en tout cas l'ordre du Pape de s'en retourner⁶. Peu après qu'il eut annoncé cette résolution à Rome, Hay arriva à Paris en compagnie de l'ambassadeur de Savoie, Moretta, portant d'obscures nouvelles. Tous deux étaient d'avis que le nonce, en présence de la puissance des hérétiques et de la terrible excitation de l'Écosse, ne pourrait rien obtenir. La reine aurait bien pensé à envoyer le catholique lord Seton avec trois vaisseaux pour prendre le nonce et aurait promis aux évêques de se diriger d'après les conseils de Laureo et que ceux-ci étaient prêts à faire les frais du voyage et de la réception du nonce. Mais malgré cela,

¹ POLLEN, 519-521.

² *Ibid.*, CXXIX.

³ BELLESHEIM, II, 81.

⁴ Leslie dans FORBES-LEITH, 123.

⁵ Laureo, le 8 mars 1567, dans POLLEN, 360.

⁶ Laureo, le 12 mars 1567, *ibid.*, 362. Laureo reçut le 10 mars l'ordre du Pape du 17 février, *ibid.*, 348.

elle ne pouvait en aucune façon conseiller le voyage¹.

A Rome d'ailleurs, après la mort de Darnley, on considérait la mission du nonce comme échouée². Sur l'insistance de Beaton pour qu'on attendit au moins le retour de Chisholm, Laureo avait retardé de nouveau son départ. Mais les rapports de certains arrivants d'Écosse détruisirent ses dernières espérances. Au milieu d'avril, il partit pour l'Italie, non sans avoir prononcé encore auprès du Pape jusqu'à la veille de son départ une parole en faveur de Marie, rappelant qu'elle était femme et se laissait guider par des raisons politiques comme beaucoup d'autre princes d'ailleurs, mais qu'elle était catholique et tenait à passer pour telle et peut-être pouvait-elle encore une fois rétablir la religion catholique en Écosse³.

Dans ses tribulations après la mort de Darnley, Marie montra plus de zèle à amener Laureo auprès d'elle qu'elle ne l'avait fait aux jours de sa plus grande puissance. Au projet de faire venir le nonce en Écosse succéda, après le départ de celui-ci, la prière transmise par Ducroc, que Laureo lui envoyât un de ses hommes de confiance dont elle pourrait prendre conseil⁴. Après le malheureux mariage avec Bothwell, elle se plaignit auprès du cardinal de Lorraine de ce que le nonce fût retourné avant le temps en Italie; s'il était venu en Écosse, il l'aurait certainement gardée de certaines infortunes⁵.

Naturellement, avec la lenteur des postes d'alors, on ne connut que longtemps après en Italie le mariage avec Bothwell. Hay reçut à Paris le 5 juin la fatale nouvelle. Il la communiqua aussitôt à Laureo à Mondovi⁶, qui de son côté aussitôt annonça à Rome le 1^{er} juillet que la reine n'avait pu se retenir enfin de manifester son excessive préférence pour Bothwell, et qu'ainsi on en était arrivé à ce dernier événement aussi contraire à l'honneur de Dieu qu'au sien propre⁷. Déjà le 18 juin, lorsque Laureo conseilla de

¹ Laureo, le 16 mars 1567, *ibid.*, 367.

² Lettre de Bonelli à Laureo du 17 mars 1567, arrivée à Paris le 7 avril, *ibid.*, 372.

³ Laureo, le 8 avril 1567, dans POLLEN, 378.

⁴ Laureo, le 18 juin, *ibid.*, 381.

⁵ Instruction de Chisholm pour sa mission en Lorraine, *ibid.*, 399.

⁶ *Ibid.*, 394.

⁷ La Regina finalmente non s'è potuta contenere di mostrare la troppa

répondre à la prière de Marie demandant un conseiller, il avait écrit de façon non moins significative qu'on pourrait lui envoyer de nouveau Edmund Hay, car, si la reine se croyait méprisée par le Pape, il pourrait arriver qu'elle épousât Bothwell et que cela signifiât peut-être l'apostasie de la foi catholique puisque Bothwell était déjà marié ¹.

Quoique Laureo eût joint en même temps une lettre autographe de la reine, qui se terminait par l'assurance de vouloir mourir dans la foi catholique et pour le bien de l'Église, la réponse du Pape fut extrêmement courte. Jusque-là, fit-il écrire par le secrétaire d'État, Sa Sainteté n'a jamais en aucun endroit dissimulé la vérité, et Elle ne songe pas maintenant à changer dans une question religieuse si importante. En ce qui concerne actuellement la reine d'Écosse, sa volonté est de ne plus avoir aucune relation avec elle, jusqu'à ce qu'à l'avenir elle donne des preuves plus satisfaisantes que par le passé de sa conduite et de ses sentiments religieux ². Ainsi furent rompues, entre temps, les relations entre Rome et l'Écosse. Même après la chute de Marie, Pie V ne voulut pas charger son nonce à Madrid de démarches en sa faveur, car il n'avait pas encore pu savoir véritablement laquelle des deux reines était la meilleure, de Marie ou d'Élisabeth ³. Il se passa un certain temps avant que Marie eût reconquis la confiance des catholiques. Le 21 janvier 1569, Edmund Hay écrivait à François de Borgia qu'il ordonnât des prières pour Marie, car les circonstances pouvaient changer en faveur de cette pécheresse, si bien qu'elle réaliserait de grandes œu-

affettione che porta al conte di Boduel con questo ultimo atto contrario al honor di Dio et di Sua Majesta. Laureo, le 1^{er} juillet 1567, *ibid.*, 392.

¹ S'aggiunge a questo ch'ella per molti rispetti potria dubitare di non essere in buona opinione di Nostro Signore, tal che entrando forse in sospetto d'essere disprezzata da Sua Santità pigliasse qualche strana deliberatione, verbi gratia, in maritarsi con il Conte di Boduel; et massime che questo stimolo puo troppo nelle donne giovani et libere, il qual matrimonio non si potua essegnire dispreggio et forse abbandono (quod absit) della Santa Religione Cattolica etc. POLLEN, 387.

² Bonelli à Laureo, le 2 juillet 1567, dans POLLEN, 396. Toda la buena voluntad que el Papa tenia à la Reyna de Scocia se le ha pasado, y està della muy mal satisfectio, pareciendole que despues de la muerte de su marido ha contemporizado mucho con los herejes. Requesens à Philippe II, le 31 mai 1567, *Corresp. dipl.*, II, 122; cf. 192 : La tiene agora aborrescida. Cf. aussi Tiepolo dans ALBERI, II, 4, 188.

³ Bonelli à Castagna le 17 août 1568, *Corresp. dipl.*, II, 444. Pie espérait du reste alors la conversion d'Élisabeth. POLLEN, *Engl. Cath.*, 125.

vres peut-être, bien qu'alors elle n'ait pas écouté les bons conseils¹.

Si Marie Stuart avait failli, elle eut bientôt l'occasion d'expier durement. Le moins fut encore que, dès le jour de ses noces² et pendant tout le temps de son nouveau mariage, elle se sentit profondément malheureuse³. Les lords qui depuis si longtemps avaient médité sa perte, considéraient maintenant que leur moment était venu. Sous le prétexte de délivrer leur reine des mains de Bothwell, ils rassemblèrent une armée et se rencontrèrent à Carberry Hill avec les troupes de Bothwell et de Marie. Il n'y eut pas bataille, vraisemblablement parce que, considérant son armée comme trop faible et voulant éviter une effusion de sang, Marie décida de licencier ses troupes sous la condition de leur libre retraite, et de traiter avec les révoltés⁴. Bothwell put se retirer sans danger : les chefs des lords, Hume et Morton, étant ses complices et le motif prétendu de leur campagne étant le châtement du meurtrier du roi, Bothwell n'était qu'un prétexte.

Une fois dans la main de ses ennemis, la reine ne fut plus qu'une prisonnière privée d'aide. A son arrivée, elle fut accueillie par le cri assourdissant de l'armée excitée et qui avait l'air de sortir d'une seule bouche : « Au feu, l'adultère ! » Puis on la conduisit à Edimbourg. Sur une bannière déployée devant elle était représenté son époux assassiné et à côté de lui son fils avec cette devise : « Juge et venge ma cause, ô Seigneur !⁵ » Dans sa capitale elle fut de nouveau huée par la foule avec les cris les plus sauvages, invoquant contre elle la mort par le bûcher ou la noyade⁷. Dans la nuit du 16 au 17 juin 1567, on la transféra dans la citadelle de Lochleven située au milieu d'un lac, le 24 juillet, elle

¹ Fieri enim potest, ut ulli peccatrici omnia in bonum aliquando coeperentur, et fiat postea magnorum operum effectrix, quæ olim noluit sanis consiliis acquiescere. Dans POLLEN, 507.

² Duero en rend témoignage. Elle lui dit ce jour-là qu'elle ne souhaitait plus que la mort (HOSACK, I, 321). Voir en outre les *Mémoires* de Melvil (*ibid.*) et Leslie qui, le jour de ses noces, la surprit pleurant amèrement (FORNES-LEITH, 123).

³ FLEMING, 463, 21.

⁴ HOSACK, I, 331.

⁵ Burn the whore! FLEMING, 164.

⁶ *Ibid.*, BAIN, II, n. 519.

⁷ FLEMING, 466, 37.

dut renoncer au trône en faveur de son fils âgé de treize mois, qui fut couronné le 29. Dans le préche tenu au cours de cette solennité Knox demanda l'exécution de Marie pour adultère et meurtre de son époux ¹.

Les ennemis de l'infortunée princesse avaient remporté une brillante victoire. Durant la minorité de Jacques V et de sa fille Marie, la noblesse avait pu augmenter considérablement sa puissance; maintenant le règne d'un enfant qui ne parlait pas encore leur ouvrait de nouveau les plus brillantes perspectives pour vingt ans pendant lesquels ils allaient, sans être dérangés, accroître encore leur pouvoir.

Malgré la garde sévère à laquelle elle était soumise à Lochleven, Marie réussit, à force de finesse et avec l'aide de bons amis, à s'enfuir de nouveau le 2 mai et à rassembler une armée. Mais la fortune des armes décida le 16 mai à Langside contre elle. Élisabeth d'Angleterre avec une surprenante résolution avait totalement embrassé son parti ²; se fiant à l'aide de sa « bonne sœur ». Marie traversa, le 16 mai, le Solway Firth et mit le pied en terre anglaise. Ainsi commença une nouvelle période de sa vie douloureuse.

Avec le transfert de Marie à Lochleven le culte catholique perdit en Écosse le dernier endroit où il pouvait encore se montrer publiquement. Lord Glencairn fit irruption avec des camarades armés dans la chapelle du château d'Holyrood et brisa tout ce qu'il y trouva, même le mobilier; les habits et les bijoux de la reine ne furent pas épargnés ³. Murray n'était pas régent depuis trois semaines qu'il commença la persécution des catholiques. Le 8 septembre 1567, l'évêque de Dunblane, Chisholm, fut mis en accusation pour avoir administré les sacrements et pour ses rapports avec le Pape, il fut déposé le 22 novembre et déclaré privé de ses revenus ⁴. De plus, le conseil secret fit citer à sa barre les ecclésiastiques catholiques les plus en vue pour avoir cé-

¹ *Calendar of State Papers, Foreign. Ser.*, 1566-1568, p. 291, 293.

² Brosch, VI, 512-522. Lethington comprit si peu ce zèle qu'il exprima le soupçon qu'Élisabeth ne visait par ses exhortations et ses menaces qu'à molester tellement les lords écossais que, pour se soustraire à ces vexations, ils tueraient Marie (*ibid.*, 521). Mais peut-être que l'aversion d'Élisabeth contre les rébellions suffit à expliquer sa conduite.

³ BELLKSHIM, II, 86; HOSACK, I, 348.

⁴ *Ibid.*, II, 92, 94.

lébré la Sainte Messe ou y avoir assisté; ceux d'entre eux qui ne purent se libérer avec de l'argent ou trouver un sûr refuge durent quitter leur patrie¹. En 1569, quatre prêtres qui avaient dit la messe furent condamnés à mort à Stirling. Le régent commua la peine de mort en bannissement et tous les quatre durent être exposés à la croix du marché dans leurs vêtements de messe avec le calice en main et se laisser pendant une heure couvrir d'immondices par la populace. De semblables scènes eurent lieu dans d'autres villes d'Écosse².

II

Au commencement, Élisabeth se donna l'apparence de s'entremettre amicalement en faveur de la reine fugitive³. Mais environ un mois après l'arrivée de Marie en Angleterre fut rendue une décision du conseil secret⁴ en vertu de laquelle la reine d'Écosse devait être transférée de Carlisle, son lieu de résidence, à Bolton Castle et ainsi beaucoup plus profondément au cœur de l'Angleterre : Élisabeth devait se faire donner raison sur les litiges entre les Écossais et leur reine. Il ne pouvait être question d'aide, de restitution, de comparution personnelle devant la reine d'Angleterre, de départ d'Angleterre, avant que sa cause n'ait été examinée. Marie dut donc se soumettre à une sorte de mise en jugement et il n'y eut qu'une apparente renonciation à cette singulière prétention lorsque, à la fin on fixa le sujet de la discussion désirée, en concluant que ce n'était pas la reine d'Écosse mais ses adversaires qui devaient justifier leur conduite, puisque aussi bien le meurtre du roi et la complicité de Marie formaient l'objet central du débat⁵.

Après son transfert à Bolton, Marie ne s'abandonna plus à aucune illusion sur les intentions hostiles d'Élisabeth⁶.

¹ BELLESHEIM, 92.

² *Ibid.*, 121; HOSACK, I, 477.

³ HOSACK, I, 383, croit à la loyauté d'Élisabeth; cf. BEKKER, *Maria*, 194.

⁴ Le 20 juin 1568, voir HOSACK, I, 384; LINGARD, VIII, 20; cf. BAIN, II, n. 708, 709.

⁵ LINGARD, VIII, 21.

⁶ BEKKER, 211. Déjà, dans une lettre qu'elle adressa le 4 juin 1558 à l'ambassadeur espagnol à Londres, elle dit : No dubio que, si ellos me meten mas adentro en este Reyna contra mi voluntad, me podran quidar la vida. Dans KERVYN DE LETTENHOVE, *Relations*, V, 725.

Malgré cela, sous la pression des circonstances, elle consentit aux conférences proposées, qui furent ouvertes à York le 8 octobre 1568 et transférées à Westminster fin novembre¹.

Du point de vue purement juridique, la situation de Marie par rapports à ses accusateurs était favorable. Le matériel de preuves fournies par ses adversaires, telles que les deux prétendus contrats de mariage avec Bothwell, le soi-disant livre des articles, les lettres de la cassette, reposaient, au moins en grande partie, sur des faux ou étaient fortement suspects de faux². En outre elle pouvait retourner à ses accusateurs l'inculpation de régicide, puisqu'ils avaient eu une forte complicité dont on ne pouvait douter dans la mort de Darnley. Murray qui personnellement s'était trouvé à York ne se hâta donc pas de produire ses preuves. Dès avant le commencement des débats, il envoya au gouvernement anglais une traduction des lettres de la cassette et demanda confidentiellement si on pouvait les retenir comme preuves de culpabilité³. Lorsque donc aux premiers jours d'octobre la conférence commença à York, par l'accusation que Marie portait contre son demi-frère et le parti de celui-ci d'avoir emprisonné leur souveraine et usurpé le gouvernement, Murray répondit de façon évasive, en expliquant son intervention non pour la part prise par Marie au meurtre du roi, mais pour son attachement opiniâtre à Bothwell et, par dessous main, il recommença à demander un avis des jurisconsultes sur la valeur probatoire des lettres de la cassette⁴. Comme la culpabilité de Marie ne pouvait être indéniablement établie que si ses lettres provenaient vraiment de sa main et avaient été adressées à Bothwell, sa consultation secrète donnait à penser que l'authenticité de ces lettres n'était pas au-dessus de tout soupçon. Quant à son attachement à Bothwell, la reine pouvait s'en justifier

¹ Dans l'intervalle entre les deux conférences, on cherche à convaincre Marie d'abdiquer volontairement le trône. BEKKER, 246.

² Deux autres documents furent seulement présentés à York pour disparaître ensuite pour toujours. HOSACK, I, 401, 443.

³ 22 juin 1568; voir BAIN, II, n. 711; HOSACK, I, 389; BEKKER, 205, 244.

⁴ HOSACK, I, 394. Murray reconnut plus tard que sa réponse n'avait pas été sérieuse (LINGARD, VIII, 23). Voir sur la conférence d'York, BAIN, II, n. 839.

facilement, d'autant plus que ses accusateurs actuels lui avaient eux-mêmes recommandé de l'épouser.

Si alors Murray n'était pas éloigné d'une entente amicale avec sa royale demi-sœur, Élisabeth, elle, avait d'autres intentions. Les représentants de la reine prisonnière durent avoir en effet l'impression que dans les débats on avait en vue la restauration de Marie¹. Mais en réalité, les conférences devaient servir à salir sa réputation et à fournir à la reine d'Angleterre une arme contre sa rivale détestée². Marie fit longtemps à l'égard d'Élisabeth comme si elle n'eût pas remarqué sa malveillance, tandis que sous main, elle expliquait aux princes étrangers les manœuvres de Murray³ et cherchait à obtenir leur intervention en sa faveur⁴. Ce ne fut qu'après la translation de la conférence à Westminster⁵, que Murray, le 25 novembre, fut reçu publiquement par Élisabeth, alors qu'on ne permettait pas à la reine d'Écosse de se trouver dans le voisinage de la capitale, celle-ci changea alors d'attitude. Elle fit écrire aussitôt à ses représentants qu'elle voulait pouvoir se justifier publiquement devant la reine et en présence de toute la noblesse et des ambassadeurs étrangers. Que si Élisabeth n'agréait pas cette requête, elle entendait que les négociations fussent immédiatement rompues⁶.

Mais les représentants de Marie, l'évêque Leslie et lord Herries, commirent alors une grave faute. Au lieu d'insister pour avoir du gouvernement anglais une réponse immédiate et claire et au cas où celle-ci aurait été refusée, de déclarer aussitôt avec la plus grande solennité possible la conférence terminée, ils se laissèrent prendre aux déclarations ambiguës d'Élisabeth⁷, et parlèrent avec Cecil et Leicester de tentatives pour arranger amicalement l'affaire⁸, bien que peu auparavant, le 26 novembre, Murray eût enfin expressément

¹ Instruction à l'ambassadeur d'Élisabeth dans HOSACK, I, 404.

² Pensaba (Élisabeth) en lo de la justificación hacer de manera que aquello quedase en dubio. De Silva le 9 août 1568 dans BEKKER, 207.

³ *Mémoires à tous les princes chrétiens* dans LABANOFF, VII, 315-328.

⁴ Marie à Charles IX le 27 juillet, à Élisabeth d'Espagne le 24 septembre 1568 dans LABANOFF, II, 138, 183; BEKKER, 212.

⁵ BAIN, II, n. 895.

⁶ Lettre du 22 novembre 1568 à Leslie, Boyd, Herries et l'abbé de Kilwinning, dans LABANOFF, II, 232-237; HOSACK, I, 415; BEKKER, 239.

⁷ HOSACK, I, 416.

⁸ *Ibid.*, 419; BEKKER, 242.

accusé sa sœur de l'assassinat de son époux et même d'une tentative de meurtre sur la personne de son unique enfant¹. Le 6 décembre, ils élevèrent pourtant une protestation contre les débats en cours; mais Cecil la repoussa invoquant un prétendu vice de forme² et lorsque le 9 décembre Leslie et Herries revinrent à la charge avec une protestation régulière, l'adroit secrétaire d'Etat avait eu le temps de pousser Murray à produire ses preuves : le livre des articles, la déposition de Marie par le parlement écossais, les lettres de la cassette et diverses dépositions de témoins³. Les représentants de Marie se retirèrent alors du débat qui fut poursuivi en leur absence comme si de rien n'était.

Le jugement définitif fut réservé à une réunion de six des nobles les plus éminents de Hampton Court⁴. Pendant deux jours furent de nouveau examinés les documents servant de preuve, mais pas encore de cette façon approfondie qui est absolument nécessaire pour découvrir d'habiles falsifications⁵. La sentence finale des arbitres ne s'occupa pas de la culpabilité ou de l'innocence de Marie, mais déclara seulement qu'en l'état où les choses étaient, on ne pouvait considérer comme convenable qu'Élisabeth laissât comparaître devant elle la reine d'Écosse⁶. Il paraît que les arbitres désignés ignoraient que Marie avait demandé sa comparution solennelle en présence de la reine, de la noblesse et des ambassadeurs.

Quoique à Bolton Castle elle se trouvât très éloignée du lieu des conférences et séparée de tous ses amis, Marie n'en sut pas moins trouver l'unique juste riposte au procédé de ses ennemis. Elle passa de la défensive à l'offensive. Une réponse aux accusations de Murray et de ses associés, qu'elle envoya le 19 décembre à ses représentants⁷, ne nie pas seulement dans les termes les plus énergiques toute complicité et toute participation dans le meurtre de Darnley, mais retourne contre ses accusateurs la terrible inculpation⁸.

¹ BAIN, II, n. 913; HOSACK, I, 418.

² HOSACK, I, 420.

³ *Ibid.*, I, 422-443.

⁴ *Ibid.*, 447; BAIN, II, n. 921.

⁵ Compte rendu de l'enquête de Cecil dans HOSACK, I, 448; BERKER, 253.

⁶ BAIN, II, n. 921, p. 581.

⁷ LABANOFF, II, 257-261.

⁸ They have falselie, traitourouslie, and meschantlie lyed; imputing unto

Murray et Morton furent en conséquence publiquement accusés le 24 décembre 1568, devant le conseil de la reine, du meurtre du roi. Dans une nouvelle lettre¹, Marie approuva cet acte de ses défenseurs et les chargea de demander des copies des documents produits contre leur souveraine, afin de les pouvoir réfuter en détails. Élisabeth trouva cette demande « très raisonnable » et exprima sa joie de voir sa « bonne sœur » vouloir se défendre, mais se garda bien d'obtempérer à cette très raisonnable demande.

Il fallait néanmoins en venir de quelque manière à une décision dans l'affaire de Marie. Élisabeth essaya d'y arriver par un compromis². Sir Francis Knollys, dans les mains de qui était remise la garde de la reine prisonnière, s'était acquis sa confiance, tout comme lord Scrope. On forma donc le projet que Knollys, en sa qualité d'ami bienveillant, lui insinuerait de reconnaître Murray comme régent, à la suite de quoi toutes les accusations portées contre elle seraient recouvertes d'un éternel silence. Que si elle demandait conseil à lord Scrope, celui-ci devrait parler dans le même sens et comme en troisième lieu, l'évêque Leslie, qui s'était laissé gagner, devait jeter dans la balance toute son autorité en faveur du projet³, que recommanderait également une lettre autographe d'Élisabeth. Mais la claire intelligence de Marie perça ce jeu scélérat, qui était destiné à acculer la reine opprimée et abandonnée de tous ses amis au sacrifice de sa bonne renommée; sa dernière parole de vivante, écrivait-elle après deux jours de réflexion, sera celle d'une reine d'Écosse⁴. Même une tentative renouvelée de l'amener à renoncer à la couronne fut repoussée réso-

us maliciouslie the cryme quhairof thameselfis ar authouris, inventeris, doaris, and sum of thame proper executeris » (LABANOFF, II, 258; HOSACK, I, 928). A l'inculpation d'avoir voulu faire disparaître son fils après le père, Marie répondit que cette calomnie suffisait pour faire juger toutes les autres accusations contre elle, car l'amour d'une mère pour son enfant le contredit (*ibid.*).

¹ LABANOFF, II, 262-264.

² HOSACK, I, 454; BEKKER, 260.

³ On avait déjà dit antérieurement à Leslie que Marie serait déclarée coupable, qu'elle le fût ou non (BEKKER, 244). Ainsi s'explique-t-on pourquoi il se laissa gagner.

⁴ La dernière parole que je ferai en ma vie sera d'une royne d'Écosse. Le 9 janvier 1569, HOSACK, I, 460; BAIN, II, n. 946.

lument par Leslie, car Marie avait dit son dernier mot sur la question¹.

L'embarras des hommes d'État anglais n'était pas petit, car Marie comptait aussi en Angleterre encore de nombreux amis qui ne supportaient pas de bon cœur les violences dont elle était l'objet. Les conférences finirent donc d'une façon tout à fait inattendue. Le 10 janvier 1569, Murray fut appelé à Hampton Court et il lui fut déclaré que rien n'avait été avancé contre lui de dommageable à son honneur non plus que du reste que contre Marie, qui pût induire Elisabeth à se former une mauvaise opinion de sa bonne sœur; Murray pouvait sans être inquiété s'en retourner en Écosse². Le lendemain, en dehors de Murray, les représentants de Marie furent convoqués et on leur demanda s'ils voulaient inculper de régicide vis-à-vis de Darnley le parti opposé. Ils répondirent affirmativement, ayant reçu de leur souveraine un ordre formel à ce sujet. Ils déclarèrent en outre être chargés de répondre aux calomnies de Murray. La réponse arriverait dès qu'on leur aurait communiqué les copies des documents accusateurs³.

Le 12 janvier, Murray reçut la permission formelle de s'en retourner. Cinq mille livres sterling lui avaient été assignées en récompense⁴. Les représentants de Marie firent par contre diverses autres tentatives pour voir les lettres de la cassette et les autres documents formant preuve. A partir du 7 janvier, ils s'y étaient employés⁵. Ils renouvelèrent leur demande le 11 de ce même mois, le jour qui suivit le départ de Murray, se plaignant en même temps de ce qu'on

¹ HOSACK, I, 463.

² On the other part, there had been nothing sufficiently produced nor shown by them against the queen their sovereign, whereby the queen of England should conceive or sake any evil opinion of the queen her good sister for anything yet seen. HOSACK, I, 465.

³ *Ibid.*, 467. Déjà, dans l'instruction du 29 septembre 1568 que Marie communiqua à ses représentants à York, on lit (n. vii) : S'ils soutiennent posséder des écrits de moi qui contiennent des choses désavantageuses pour moi, vous devez demander que les originaux en soient produits, que je les puisse voir et y puisse répondre, car vous pouvez assurer en mon nom que je n'ai jamais rien écrit sur ce sujet à personne; et s'il y a de tels écrits, ils sont faux et fabriqués, contrefaits et inventés par eux-mêmes pour me déshonorer et me calomnier. Il n'y a personne en Écosse, ni hommes ni femmes, qui puissent imiter mon écriture. » LABANOFF, II, 202.

⁴ HOSACK, I, 467, 468.

⁵ *Ibid.*, 462.

eût laissé partir le régent d'Écosse au moment où il était accusé de l'assassinat du roi¹. Cecil répondit par des échappatoires. Le 20 janvier, Marie fit auprès d'Elisabeth une nouvelle et dernière tentative par l'ambassadeur français de la Mothe-Fénelon. A la suite des représentations de celui-ci, Elisabeth promit en effet que le lendemain elle ferait produire les papiers réclamés; mais le 30, lorsque Fénelon rappela sa promesse à la reine, elle répondit par des expressions de colère, parce que Marie, dans une lettre envoyée en Écosse, l'avait accusée elle, reine d'Angleterre, de partialité². Le gouvernement anglais avait justifié à jamais lui-même le soupçon contre l'authenticité de ces écrits.

Cecil et sa souveraine purent, après les conférences d'York et de Westminster, triompher en conscience d'une partie conduite magistralement. La rivale d'Elisabeth redoutée et depuis longtemps combattue était prisonnière dans un château anglais et à l'aide des conférences qui venaient de se terminer, on avait réuni de façon surabondante la matière nécessaire pour anéantir partout et pour jamais son prestige et son influence. On devait pourtant bientôt se convaincre que Marie, quoique prisonnière, était encore un dangereux adversaire. En Écosse un puissant parti continuait à lui être attaché³, qui se renforçait d'autant plus que le gouvernement du régent Murray se rendait de plus en plus odieux⁴. Pour l'Angleterre la présence de Marie signifiait une menace toujours renouvelée. Dans de vastes couches de la population le sentiment de la justice restait encore trop vivace pour qu'on pût supporter sans exaspération l'oppression d'une princesse ointe et couronnée. La noblesse était diversement pénétrée du sentiment chevaleresque du moyen âge qui trouvait naturel de hasarder pour une reine et une femme sans défense ses biens et son sang. Selon l'avis de beaucoup, Marie aurait dû porter la couronne à la place d'Elisabeth. En tous cas, elle était après Elisabeth la légitime héritière du trône d'Angleterre, et dont les patriotes clairvoyants attendaient la réunion des deux royaumes

¹ HOSACK, 468.

² *Ibid.*, 469.

³ *Ibid.*, 382.

⁴ *Ibid.*, 479.

⁵ *Ibid.*, 379.

de la Grande-Bretagne de tout temps reconnue nécessaire et ardemment désirée, et les nombreux mécontents au point de vue religieux attendaient d'elle le rétablissement de l'ancienne religion. Maintenant le droit héréditaire de Marie comme la fermeté de son attachement à l'ancienne foi étaient les motifs réels pour lesquels on empêchait par la force son retour en Écosse¹. Mais cette violence même se montra par ses conséquences comme une grave faute politique. Pendant dix-neuf ans, conjurations sur conjurations, soulèvements sur soulèvements en faveur de Marie, se succédèrent. Pendant dix-neuf ans, la première injustice contre une princesse sans défense contraignit à des violences toujours nouvelles, jusqu'à ce qu'on ne trouvât enfin plus d'autre issue à une insupportable situation, que dans le régicide accompli sur une prisonnière désarmée.

Marie comptait de nombreux amis surtout dans les comtés du nord de l'Angleterre, restés en majorité catholiques. Là, sa fuite de Lochleven avait été fêtée par des feux de joie; après qu'elle fut entrée en territoire anglais, la noblesse afflua à Carlisle pour lui présenter ses hommages². L'ennemi principal de Marie, Murray, jugea avoir à craindre pour sa vie, après la conférence de Westminster, s'il osait passer par l'Angleterre du Nord pour retourner en Écosse. Cependant il sut s'aider. A la fin des délibérations de York, Lethington avait formé le projet de marier la reine d'Écosse avec le plus considérable des nobles anglais³, le duc de Norfolk⁴. Murray fit alors semblant de vouloir reprendre ce projet et il en parla avec Norfolk. Le duc, un des représentants d'Elisabeth aux conférences d'York, prit le projet au sérieux et, par son intermédiaire, Murray obtint une lettre de Marie, dans laquelle elle avertissait ses amis du Nord de l'Angleterre de laisser passer Murray⁵. A peine arrivé à la frontière d'Écosse, Murray écrivit à Cecil que sa sœur était loin d'être sans amis et que jamais on n'avait eu plus de

¹ POLLEN, *English Catholics*, 120.

² BEKKER, 195; BAIN, II, n. 668-670.

³ HOSACK, I, 473.

⁴ *Ibid.*, 410.

⁵ Ainsi le raconte Murray lui-même. HOSACK, I, 473; cf. LINGARD, VIII,

raisons que maintenant de la garder dans une prison sûre¹.

Si Murray ne pensait pas sérieusement au nouveau mariage de sa sœur, le même projet, en revanche, n'en fut que plus ardemment poursuivi de l'autre côté². L'attitude peu conforme aux lois de l'honneur de Cecil envers la reine d'Écosse avait soulevé un scandale chez beaucoup de membres de la haute noblesse auprès de laquelle le secrétaire d'État était considéré tout simplement comme un parvenu. Le duc de Norfolk, les comtes d'Arundel, de Pembroke et de Leicester s'unirent alors pour le combattre et régler enfin la brûlante question de la succession au trône d'Angleterre; ils voulaient que la reine Marie remontât sur son trône et qu'on lui assurât la succession de celui d'Angleterre et comme le mariage de la reine fugitive avec un prince étranger eût comporté un danger pour l'Angleterre, il fallait qu'elle se mariât avec Norfolk. Les préparatifs pour le nouveau mariage étaient déjà très avancés. Une décision du Conseil secret avait recommandé le mariage de la reine d'Écosse « avec un gentilhomme anglais », les comtes de Bedford et Shrewsbury ainsi que les deux comtes catholiques de Northumberland et de Westmorland adhérèrent au projet, auquel Cecil n'osa pas s'opposer ouvertement. De son côté Marie répondit dignement à la proposition mais de manière satisfaisante : la rupture de son union avec Bothwell ne paraissait pas offrir de difficultés sérieuses, il n'y manquait plus que l'assentiment du parlement écossais et le consentement de la reine d'Angleterre. On espérait l'obtenir grâce à l'habile Lethington qui était revenu au parti de la reine Marie.

Mais le projet trouva un adroit adversaire en Murray. Sous son influence le parlement écossais repoussa les propositions anglaises et ces mêmes hommes qui peu auparavant avaient couru aux armes pour séparer Marie de Bothwell ne voulaient plus entendre parler maintenant de la rupture de ce mariage à propos duquel Marie avait demandé son avis au parlement. Le régent empêcha son actuel ennemi Lethington de faire des démarches en faveur de Marie, en l'accusant, lui, du régicide sur Daruley. Le-

¹ LESLIES dans HOSACK, I, 475.

² Consulter pour la suite HOSACK, I, 479; LINGARD, VIII, 35; POLLEN dans *The Month*, 10 (1902), 135.

thington dut se retirer pour un certain temps. Le commandant du château d'Edimbourg, le laird de Grange, passé lui aussi au parti de Marie, l'avait sauvé de la prison par un coup de force.

Entre temps tout le plan avait été révélé à Elisabeth. Norfolk dut recevoir un blâme sévère de la reine d'Angleterre, et quand peu après son attitude inspira des soupçons et que Murray qui, pourtant, avait offert auparavant au duc son appui pour le mariage, se trouva prêt à livrer au gouvernement anglais du matériel à sa charge, Norfolk fut jeté à la Tour le 9 octobre; ses trois amis parmi lesquels était le comte de Leicester reçurent interdiction de paraître à la cour; l'évêque de Ross fut emprisonné. L'interrogatoire des accusés ne fournit pourtant aucun fondement permettant d'accuser Norfolk de haute trahison. Dès avant l'incarcération de Norfolk, un nouveau soulèvement s'était préparé en faveur de la reine prisonnière, qui menaçait de devenir d'autant plus dangereux qu'il puisait en partie son aliment dans le mécontentement religieux de cercles étendus.

III

Il était tout naturel que les catholiques anglais opprimés tournassent leur regard avec quelque espoir vers Marie, leur compagne de foi, appelée à succéder légitimement à Elisabeth. Il n'était certes pas vraisemblable qu'on pût faire respecter les droits d'une catholique au trône¹; mais, en mars 1563, de la Quadra jugeait que le parti catholique qui désirait voir Marie succéder au trône était plus fort que le parti protestant; le mariage avec Darnley, qui possédait un droit si proche à la couronne d'Angleterre, ne put que renforcer la vraisemblance de son élévation au trône. L'enthousiasme pour la reine d'Écosse fut à la vérité presque éteint chez les catholiques après le meurtre de Darnley et le

¹ Lorsqu'en octobre 1562, on craignit la mort d'Élisabeth, Marie ne fut pas nommée parmi les héritiers du trône qui entraient en question (KERVYN DE LETTENUOUE, *Relations*, III, xxiv; cf. Quadra à Marguerite de Parme, le 17 octobre 1562, *ibid.*, 167). — Sur l'attitude des catholiques anglais à l'égard de Marie jusqu'à sa fuite en Angleterre, voir POLLEN, in *The Month*, IC (1902), 54-57; *Engl. Catholics*, 111.

mariage avec Bothwell, mais il se remit à flamber quand Marie, en dépit de nombreuses fluctuations apparentes, ne trahit pas sa croyance religieuse¹ et quand les conférences d'York et de Westminster se terminèrent par une absolition, au sentiment de ses amis.

L'attitude de Pie V dans la question anglaise jeta un nouveau poids dans la balance en faveur de Marie². Comme son prédécesseur¹, Pie V paraît avoir nourri au début quelque espoir de voir Elisabeth se convertir; il encouragea pleinement les plans et projets qui lui parvinrent à ce propos³. Cependant, il ne put aller longtemps sur cette voie sans issue. Du reste, Elisabeth par ses continuel attentats à la liberté de conscience de ses sujets et à la paix des autres pays n'était plus à ses yeux qu'une criminelle couronnée qui avait usurpé le trône. Dès le 2 mai 1566, il parla d'elle dans un bref public comme de celle « qui se donnait pour reine d'Angleterre⁴ » et la désignait un peu plus tard avec une clarté sans équivoque possible comme l'inventrice des conjurations infâmes contre la vie et le trône de la reine d'Écosse⁵. De plus il était de notoriété publique que la reine d'Angleterre ne pouvait plus être considérée comme un membre de l'Église catholique; d'après la conception du moyen âge, ne pouvait exercer la souveraineté sur un peuple chrétien qu'un membre de l'Église chrétienne et à cette époque de transition, beaucoup de gens en Angleterre restaient encore sous la sphère des idées médiévales. Dans ces conditions, Pie V songeait de plus en plus à recourir au moyen, que depuis longtemps on redoutait à Londres et que le peuple catholique attendait depuis non moins de temps et à déclarer dans une bulle publique Elisabeth comme ayant encouru l'excommunication et se trouvant par là déchu du trône⁶. Albe dont le

¹ BERKEB, 212-215. Cf. Lettres de Marie à la reine Elisabeth d'Espagne, le 24 septembre 1568 (LABANOFF, II. 185) et à Philippe II du 30 novembre 1568 (*ibid.*, 239).

² Voir plus haut.

³ POLLEN, *Engl. Catholics*, 143.

⁴ Quæ se pro regina Angliæ gerit. Lettre à Philippe II dans IADERCHI, 1566, n. 369.

⁵ A Marie Stuart, le 12 mai 1566, *ibid.*, n. 370.

⁶ Le fait que le Pape fit emprisonner le colonel Megliorino Ubaldini parce que la reine devait l'avoir envoyé contre la religion catholique montre à

Pape admirait les talents militaires parut l'homme capable d'exécuter la sentence papale.

Pourtant, surtout après le mariage avec Bothwell, la condamnation d'Elisabeth était encore bien loin d'équivaloir pour Pie V au fait de favoriser sa rivale d'Écosse. Même après que Marie fut arrivée en fugitive sur le territoire anglais, le Pape, en dépit d'intercessions importantes¹, resta d'abord plutôt froid et réservé à son sujet². Mais sa fermeté dans la foi catholique lui revalut peu à peu à Rome même sa première considération. En décembre 1568, Pie V s'exprima en des termes encore un peu dubitatifs; il fit exhorter l'envoyé de Marie à Paris à fortifier sa souveraine dans la foi, car le Pape était très angoissé par l'inquiétude que, sous la pression d'une dure contrainte, elle puisse devenir plus fiède dans son ancien attachement au siège apostolique³. Le 9 mai 1569, on écrivit cependant de Rome à l'archevêque Beaton que Marie était maintenant aussi en faveur auprès du Pape qu'elle eût pu jamais le désirer. Les relations avec Rome étaient complètement rétablies lorsque le Pape répondit à une lettre de la reine d'Écosse du 15 octobre 1569 par un bref du 9 janvier 1570, où il lui donnait l'espoir de s'employer pour elle près des rois de France et d'Espagne et de lui prêter par ailleurs tout l'appui possible⁴. Il y déclarait être convaincu que ses malheurs venaient de ce qu'elle conservait et défendait la foi catholique mais qu'elle se consolât car le Christ appelle bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice⁵. Entre temps Marie avait écrit de nouveau au Pape le 30 novembre 1569, en se déclarant encore une fois la plus dévote et la plus soumise fille de

quoi le Pape s'attendait de la part d'Elisabeth. *Avviso di Roma* du 2 octobre 1568. *Urb.*, 1040, p. 590. Bibl. Vatic.

¹ La reine Elisabeth d'Espagne, compagne de jeux de l'enfance de Marie, lorsqu'on apprit sa fuite de Lochleven assura au nonce à Madrid que Marie « avait reconnu son erreur et était devenue pieuse et catholique » (Castagna à Bonelli, le 5 juin 1568. *Corresp. dipl.*, II, 383. — Déjà auparavant, le 6 février 1568, l'archevêque Beaton écrivait au cardinal de Lorraine que Marie avait commencé (à Lochleven) à mieux servir Dieu, avec plus d'attention et plus de zèle qu'elle n'avait fait d'abord en certain temps autrefois. Dans POLLEN, *Negotiations*, LXXXIII, et dans *The Month*, XCI (1898). 588.

² Voir plus haut.

³ Bonelli à Beaton, le 4 (?) décembre 1568, dans LADERCHI, 1569, n. 284. — La lettre appartient évidemment à l'année 1568.

⁴ POLLEN, *Negotiations*, CXXXIII.

⁵ GOUBAU, 263.

l'Église catholique et redemandant une intervention auprès des princes chrétiens, afin que par leur intermédiaire, la reine d'Angleterre lui rende la liberté et lui permette l'exercice de la religion catholique. Il n'était pas conforme à la vérité, dit-elle plus loin, comme on l'a répandu et écrit à Philippe II, qu'elle vacillât dans sa foi catholique¹. Comme le culte catholique ne lui était pas permis, elle avait cru pourtant ne rien faire de mal, en écoutant les prières dites par un prédicant protestant. Si elle s'était trompée, elle était prête à en faire la pénitence que le Pape lui imposerait². Si immédiatement après le mariage avec Bothwell de semblables assurances ne trouvèrent à Rome aucune créance, tout motif de défiance était maintenant disparu. Le 13 juillet 1570, Pie V écrivit à Marie qu'il était sûr qu'aucune menace ni promesse ne pourraient maintenant la détacher de la communion et de l'obéissance à l'Église catholique³. Dans sa dernière lettre, du 8 mai 1571, il s'exprimait de la même façon⁴.

Maintenant que le Pape avait repris confiance dans les sentiments catholiques de Marie, ses plans pour le retour de l'Angleterre à l'Église purent prendre une forme plus nette. Lorsqu'il envoya l'épée bénite au duc d'Albe, avec le bref du 21 mars 1569, il lui fit demander vers le même temps si, moyennant une alliance entre la France et l'Espagne, on ne pourrait pas effectuer un débarquement en Angleterre. Albe répondit qu'il n'y avait pas à espérer de coopération de la France, que le seul moyen serait que Philippe entreprit pour lui-même la conquête de l'Angleterre ou confiât ce royaume à un noble catholique, qui épouserait Marie Stuart⁵. Au près de l'ambassadeur espagnol, Pie V dit que la campagne pourrait être entreprise au nom du Pape, lequel possédait d'anciens droits féodaux sur l'Angleterre⁶.

Le zèle de Pie V reçut un nouvel aliment quand, au

¹ Knollys, par exemple, avait le 28 juillet et le 21 septembre 1568 exprimé auprès de Cecil l'espoir que Marie changerait de croyance. BAIN, II, n. 743, p. 466; n. 821, p. 540. Cf. POLLEN, *Engl. Catholics*, 122.

² LABANOFF, VII, 46.

³ GOUBAU, 366. — Pie V répond ici à une lettre de Marie du 30 avril 1570.

⁴ POLLEN dans *The Month*, XCI (1898), 576.

⁵ Zuñiga à Philippe II, le 13 juin 1569. *Corresp. dipl.*, III, 91.

⁶ *Ibid.*

début de novembre, des bruits incertains de tentatives de Norfolk en vue d'assurer la succession de la reine d'Écosse prisonnière au trône anglais se répandirent dans la Ville éternelle. On envisageait ce mouvement comme une manifestation de vie du parti catholique et s'appuyant sur des rapports vénitiens, on prétendait savoir que toute l'Angleterre se soulèverait contre Elisabeth¹. Pie fit aussitôt écrire à Albe le 3 novembre de protéger de toutes ses forces la religion en Angleterre et de faire tout son possible pour que la reine d'Écosse prisonnière recouvrât son trône; que le duc ne pourrait rien faire de plus agréable à Dieu que de délivrer Marie des mains des hérétiques². A la même date, le nonce à Madrid reçut l'ordre d'obtenir de Philippe II son aide pour l'Angleterre³. L'ambassadeur d'Espagne à Rome devait aussi de son côté s'adresser à son royal maître pour le même objet. Il fallait, représenta le Pape, aider d'argent et de troupes, un noble anglais qui pourrait peut-être épouser Marie Stuart et recevoir ensuite l'Angleterre de la main du Pape à titre de fief⁴.

Philippe, d'abord irrité de ce que Pie, sans faire mention du roi, eût écrit à Albe, se laissa ramener à de meilleurs sentiments par l'habileté du nonce⁵ et répondit amicalement. Mais sa lettre ne contenait rien de plus que la décision du roi de confier toute l'affaire au jugement d'Albe⁶. Mais Albe s'était déjà auparavant, dans une lettre à Rome, excusé, alléguant le manque d'argent et la considération de la France⁷. Pie V se contenta de cette réponse. En de pareilles choses, déclarait-il, il fallait s'en remettre au jugement d'Albe, il avait foi dans le sens chrétien et la prudence du duc, qui ne laisserait pas échapper l'occasion de regagner l'Angleterre⁸.

¹ Zuñiga à Philippe II, le 4 novembre 1569. *Corresp. dipl.*, III, 188.

² Dans LADERCHI, 1569, n. 285; *Colecc. de docum. inéd.*, IV, 504; KERVYN DE LETTENHOVE, *Huguenots*, II, 386.

³ Bonelli à Castagna, le 3 novembre 1569. *Corresp. dipl.*, III, 186.

⁴ Zuñiga à Philippe II, le 4 novembre 1569. *Ibid.*, 188.

⁵ Castagna à Bonelli, le 14 janvier 1570. *Ibid.*, 218. Bonelli (à Castagna, le 8 mars 1570. *Ibid.*, 258) excuse le bref à Albe.

⁶ Philippe II au Pape, le 20 janvier 1570. *Ibid.*, 226. Cf. Philippe II à Zuñiga, le 18 décembre 1569, et Castagna à Bonelli, le 22 décembre 1569. *Ibid.*, 206, 208.

⁷ Albe à Zuñiga, le 5 décembre 1569, dans MIGNET, II, 508.

⁸ Zuñiga à Albe, le 7 janvier 1570. *Corresp. dipl.*, III, 214.

Si les efforts du parti de Norfolk peuvent à peine être mis au compte des catholiques anglais, en revanche un mouvement réellement catholique de nature vraiment religieuse y était en préparation depuis quelque temps. Sous l'action indirecte de Pie V, les Vieux Croyants en Angleterre commencèrent à secouer leur inertie antérieure. Déjà comme inquisiteur général, Pie V, sous son prédécesseur, avait pourvu quatre prêtres, parmi lesquels Sanders et Harding, de pleins pouvoirs pour recevoir dans l'Église les schismatiques anglais¹. Le soin des âmes fut alors exercé chez les catholiques du royaume du Nord avec un plus grand esprit de suite et une plus grande rigueur. Jusque-là, on n'avait exigé pour l'admission des laïques aux sacrements de l'Église que de s'abstenir de la Cène protestante. Maintenant on leur demandait en outre de ne pas assister même au culte hérétique. Les conséquences de cette rigueur plus grande furent favorables. Le 11 juin 1567, Harding et Sanders écrivaient de Louvain à Morone² que c'en était fini des obscures incertitudes : plus qu'auparavant on refusait la participation au culte anglican, la foi était proclamée devant les tribunaux, les cachots et les fers étaient supportés avec joie. Il est vrai que certains catholiques firent valoir que tant que ces quatre prêtres ne se référeraient qu'à des pleins pouvoirs qui leur avaient été conférés verbalement, ils ne se sentiraient pas obligés de leur accorder foi à ce point et pourraient ainsi persévérer dans l'usage suivi jusqu'alors³. Mais Harding et Sanders obtinrent un bref du Pape du 14 août 1555 qui mit fin à tous les doutes⁴.

Des nouvelles inquiétantes arrivaient maintenant aux commissions protestantes pour la visite des églises. De nom-

¹ Harding et Sanders à Morone, le 11 juin 1567, dans MEYER, 412. Un bref du 18 mai 1570 à Wilhelm Allen, Joh. Marcioli, Nicolas Sanders leur donna de semblables pleins pouvoirs pour l'Angleterre et l'Ecosse. (Arch. des brefs à Rome). Bonelli écrit à Castagna, le 9 juin 1568, qu'en dehors des pouvoirs d'absolution accordés sur la demande pressante de quelques jésuites et des aumônes envoyées chaque année à Louvain pour les catholiques anglais, il n'existait pas de rapport entre le Pape et les Anglais. *Corresp. dipl.*, II, 387.

² Dans MEYER.

³ *Ibid.*

⁴ FRÈNE, 140. — Laurence Vaux fut particulièrement actif alors en Angleterre même dans le sens du Pape. *Dictionary of National Biography*, LVIII, 191.

breux membres de la petite noblesse du Lancashire, écrivait-on en décembre 1567 du Chester, se seraient engagés par serment, tant que régnerait Élisabeth, à ne plus recevoir la communion protestante¹. En janvier 1568, l'attention de la commission protestante pour la visite des églises fut attirée par une série de lettres sur des tentatives de « détacher les gens de la fidélité au roi et de l'unité du culte » ; un mois plus tard arriva l'ordre d'emprisonner certains ecclésiastiques déjà déposés qui étaient gardés en secret dans des maisons privées ; six de ces ecclésiastiques étaient nommés, entre autres Vaux et Allen². A Londres, fin 1567, des perquisitions eurent lieu dans les maisons, les habitants furent appelés à rendre compte de leur religion et de leur participation au culte anglican. Ceux qui avaient entendu la messe à l'ambassade espagnole étaient tenus à prêter le serment de suprématie³. A partir de ce moment, les incarcérations pour avoir assisté à la messe devinrent de plus en plus nombreuses : en février 1569, les prisons étaient pleines de catholiques⁴ et fin mai la persécution se faisait plus violente que jamais⁵.

Si, en ces circonstances les catholiques de l'ancienne génération purent se leurrer de l'espérance que personnellement ils resteraient fidèles à la foi de leurs pères, personne ne pouvait plus douter, étant donné la suppression d'instructions catholiques régulières, que leurs enfants auraient les oreilles ouvertes à la prédication hérétique. En outre, ils durent voir à partir de mai 1568 comment la légitime héritière du trône d'Angleterre était traitée de la plus injuste façon, quoique l'ultime motif n'en fût pas son attachement inébranlé à la foi catholique. On n'osait pas se soulever pourtant à l'exemple des rebelles français et écossais, mais peu à peu, les abus criants faisaient qu'on se posait partout de plus en plus la question de savoir si on y

¹ FRÈRE, 141.

² *Ibid.*, 142.

³ De Silva à Philippe II. *Corresp. de Felipe II*, livre II, 564 ; III, 3 ; MEYER, 104.

⁴ Sicel... afflige bravamente à los católicos, encarcelando à muchos, y casi tiene todas las cárceles llenas. Guerau de Spes à Albe, le 29 (d'après KERVYN DE LETTENHOVE, *Relations*, VI, 301, le 20) février 1569. *Corresp. de Felipe II*, livre III, 191 ; cf. 232.

⁵ Spes à Philippe II, le 23 mai 1569, *ibid.*, 239. — Le renforcement de la persécution commença un peu avant l'insurrection de 1569 et n'en peut donc être considérée avec Meyer (p. 150) comme la conséquence.

était obligé en conscience et devant Dieu à rester muets spectateurs de tels actes de violence qui criaient vengeance jusqu'aux cieux et si une plus longue inaction continuait à rester compatible avec les principes de l'honneur chevaleresque. « Nous pouvons témoigner, écrivait plus tard de Louvain, Nicolas Sanders ¹, avec quel élan les nobles anglais se tournaient vers nous pour savoir si le siège apostolique n'avait encore rien publié contre la reine et de plus, si on ne pouvait pas, même en dehors d'une semblable sentence, oser en bonne conscience quelque chose pour s'arracher à cette tyrannie. A la première question nous répondimes qu'autant que nous le pouvions savoir, rien de semblable n'avait été fait; quant à l'autre question, les plus éminents théologiens n'étaient pas d'accord dessus. Les uns ne doutaient pas qu'on pouvait défendre, sans l'autorisation du siège romain, la religion catholique en ces doctrines qui sont le bien commun des chrétiens, mais que d'autres considéraient comme nécessaire ou tout au moins plus sûr, d'attendre une sentence du Pape. »

Des soulèvements de caractère religieux avaient été vus en ces derniers temps suffisamment couronnés de succès en Ecosse et en France. Mais ce qui manquait aux catholiques anglais pour réussir, ce n'était pas le nombre des mécontents, mais bien la résolution sans scrupules de leurs voisins écossais. On discuta sur l'exécution du soulèvement, mais on n'arriva pas à un plan pratique. Au cours de l'année 1568, Ridolfi, banquier florentin résidant à Londres, conféra avec l'ambassadeur espagnol, Guéreau de Spes, pour obtenir l'aide de Philippe II. L'opinion de celui-ci était favorable au Florentin, celle d'Albe lui était défavorable. Les négociations n'aboutirent à aucun résultat ². Au printemps de 1569, parut en Angleterre avec une commission papale Nicolas Morton, ancien prébendier d'York et alors pénitencier à Saint-Pierre de Rome ³. Sa mission était de s'assurer de l'accueil que l'excommunication d'Élisabeth trouverait en Angleterre. Les mécontents apprirent de lui quelle opi-

¹ M. A. Graziani, 15 Cal. Martii 1570. Arch. Graziani à Città di Castello. *Istruk*, I, 26.

² LEE dans *Dict. of Nat. Biogr.*, XLVIII, 290; LADERCHI, 1569, n. 270.

³ Bref de recommandation pour lui à Albe, du 13 février 1569, dans LADERCHI.

nion Pie V avait sur Élisabeth; il ne put rien annoncer en fait de sentence papale laquelle aurait fait tomber tous les scrupules contre un soulèvement armé. Mais ce qu'il dit après son retour de l'opinion en Angleterre fut décisif pour Pie V qui résolut de procéder contre Élisabeth¹.

Sans aucun doute, au début de 1569, les circonstances étaient d'autant plus favorables au soulèvement, que depuis décembre Élisabeth était en sérieux désaccord avec l'Espagne. Des vaisseaux espagnols avec une riche cargaison d'or pour les troupes d'Albe aux Pays-Bas s'étaient réfugiés, pour échapper aux corsaires, dans le port de Southampton et aussitôt le vice-amiral britannique Arthur Champernowne manda au sous-secrétaire d'État que le trésor ne s'élevait pas à moins de 400 000 livres sterling et serait en conséquence « fort bien venu pour Sa Majesté² ».

La reine pouvait laisser rejeter sur lui devant le monde l'odieux du larcin; tout ce qu'on prenait à ces maudits Espagnols était profit pour l'Angleterre³. Une guerre avec Philippe II semblait donc imminente et son issue, d'après l'avis de l'ambassadeur espagnol à Londres, n'était pas douteuse. En tout temps, disait-il, on pouvait renverser Élisabeth de son trône, grâce à l'appui des partisans de Marie Stuart⁴. L'occasion favorable était venue de rétablir la religion catholique en Angleterre et, par là même de donner la paix aux Flandres⁵, de nombreux écrits anonymes exprimaient la conviction qu'à la vue du drapeau espagnol tous les catholiques se soulèveraient⁶.

¹ LINGARD, VIII, 44; POLLEN dans *The Month*, IC (1902), 140, et *Engl. Catholics*, 14; SANDERS dans SPILLMANN, II, 94. — Sur les rapports de Morton avec Northumberland, cf. l'interrogatoire de ce dernier dans GREEN, *Addenda*, 1566-1579, p. 408, et F. Norton à Leicester et Burghaly, le 2 avril 1572, *ibid.*, 390.

² Therefore most fytt for Her Majestic (Lettre du 19 décembre 1568, cf. KERVYN DE LETTENHOVE, *Relations*, V, 197). — La valeur de la somme volée est diversément indiquée. BROSCU, VI, 535.

³ KERVYN DE LETTENHOVE, *Relations*, V. — Le vice-amiral écrivait le 1^{er} janvier 1569 au Conseil secret que l'argent avait été envoyé par le Pape pour combattre les protestants, *ibid.*, 205.

⁴ A Albe le 30 décembre 1568, *ibid.*

⁵ Agora ay muy buen forma de reduzir este reyno à la fe catolica. A Albe, le 9 janvier 1569, KERVYN DE LETTENHOVE, *Relations*, V, 228.

⁶ A Albe, le 2 avril 1569; *ibid.*, 356. Cf. Spes à Philippe II, le 2 avril 1569, *ibid.*, 358. Muchos catolicos me escriven cartas secretamente que, en viendo banderas de V. M. en este reyno, se labantaran todos...

Marie-Stuart croyait elle-même, vers la fin de 1568, pouvoir dire que si elle était soutenue par Philippe, elle serait dans trois mois au plus reine d'Angleterre¹. En juillet 1569, l'enthousiasme pour elle comme légitime héritière du trône était devenu si fort qu'Élisabeth se plaignait jalousement de voir qu'on était prêt à soulever Absalon contre David². Déjà, quelques cantons du nord de l'Angleterre commençaient à chasser leurs prédicants protestants³.

Mais bientôt toutes les espérances se dissipèrent. Les forces de l'Espagne étaient entièrement absorbées par la révolte des Maures et des Pays-Bas. Et bien que des corsaires anglais, avec la secrète approbation d'Élisabeth, pillassent les navires de commerce espagnol, bien que les lettres de l'ambassadeur espagnol fussent saisies et que sa maison à Londres fût surveillée⁴, l'Espagne n'osa pas toutefois tirer l'épée contre l'Angleterre. Albe dans les Pays-Bas auquel Philippe avait remis la décision, déconseilla vigoureusement une guerre avec l'Angleterre et ne voulut pas entendre parler d'encourager les sujets catholiques d'Élisabeth⁵. Même, sur les dispositions des catholiques anglais, Guéreau de Spes s'était abandonné à de trop téméraires espérances. Beaucoup d'entre eux disaient ouvertement qu'ils ne voulaient pas recourir aux armes pour reconquérir l'Angleterre au roi d'Espagne ni avoir quoi que ce soit affaire d'une façon générale avec cette nation⁶.

Malgré cela, Marie Stuart dans l'été de 1569, reçut beaucoup d'offres de gentilshommes anglais qui étaient prêts à sacrifier leurs biens et leur sang pour sa libération. Sur le conseil de Norfolk, elle repoussa ces propositions. Mais, quand le duc fut mis à la Tour et que Marie elle-même eut à craindre pour sa propre vie, elle en informa secrètement le comte de Westmoreland dont la femme était la sœur de Norfolk, le comte de Northumberland et par ceux-ci

¹ Spes à Philippe II, le 8 janvier 1569. *Corresp. de Felipe II*, livre III, 171; cf. 280.

² Spes à Philippe II, le 25 juillet 1569; *ibid.*, 266.

³ Spes à Philippe II, le 14 juillet 1569; *ibid.*, 259.

⁴ Spes à Albe, le 9 janvier 1569, dans KERVYN DE LETTENHOVE, *Relations*, V, 227.

⁵ Cf. *ibid.*, XV.

⁶ Car ne veulent, à ce qu'ils disent, combattre pour combattre pour conquérir ce royaume au roy d'Espagne, ny rien avoir à faire avec cette nation. La Mothe-Fénelon, le 17 août 1569, *ibid.*, XXV.

tous ceux qui auparavant étaient disposés à la servir¹.

Si Norfolk au lieu de se soumettre à la reine avait appelé les nobles sous les armes, ils auraient sûrement obéi à son signal et auraient renforcé la phalange de ses partisans. Mais ce signal ne fut pas donné et au contraire, peu après, avant que les préparatifs de soulèvement eussent été faits, les membres les plus en vue de la noblesse catholique, les comtes de Northumberland et de Westmoreland, se virent placés à l'improviste devant la nécessité d'une décision définitive². Le comte de Suffolk en effet reçut du gouvernement l'ordre de convoquer les deux ducs à Londres, de les y arrêter et de les envoyer à la Cour. A ce moment, Northumberland et Westmoreland durent décider s'ils voulaient partager le sort de Norfolk ou courir aux armes. Le 7 novembre, ils se tournèrent vers le Pape pour en obtenir du secours, le 14, l'antique bannière avec la Croix et les Cinq Plaies qui, déjà en 1536 sous Henri VIII, avaient flotté au vent, lors du soulèvement du soi-disant pèlerinage des Grâces abondantes, était de nouveau déployée et le lendemain, un appel au peuple était lancé. Le très considéré et si religieux Northumberland, modèle du gentilhomme de trempe antique et d'antique allure, qui avait vécu jusque-là loin de l'air de la Cour, parmi ses vassaux et ses fermiers, et n'était rien moins fait que pour être un agitateur et un intrigant politique³, avait d'abord déconseillé les hostilités ouvertes. Le vrai chef de l'entreprise fut Richard Norton, appelé par le peuple le patriarche de la révolte. Que la matière inflammable longuement amassée du mécontentement eût enfin éclaté en claires flammes, ce fut, à ce qu'il paraît, en grande partie dû à l'influence d'une femme, d'une protestante, la comtesse de Westmoreland⁴.

Le 13 novembre, les comtes lancèrent un appel au peuple. Ils commencèrent par l'assurance de leur fidélité à Élisabeth; ils assurèrent n'avoir recouru aux armes que pour l'honneur et la sécurité de la reine, de la noblesse et du

¹ LINGARD, VIII, 43.

² Sur le Northern Rising cf. CUTHBERT SHARPE, *Memoriale of the Rebellion, of 1569*, London, 1840; GREEN, *Addenda*, 1566-1579, *passim*; LINGARD, VIII, 44; POLLEN dans *The Month*, IC (1902), 136, et *Engl. Catholics*, 118-141.

³ Cf. Son portrait dans HOSACK, II, 124.

⁴ POLLEN dans *The Month*, IC, 136.

royaume. Leur entreprise n'était dirigée que contre les conseillers de la reine qui travaillaient à la ruine de l'ancienne noblesse, poussaient la reine à de fausses manœuvres et avaient introduit une religion nouvelle inventée contre la parole de Dieu¹. Mais cet appel obtint aussi peu le succès désiré que tant d'autres semblables qui le suivirent. Beaucoup de nobles catholiques entrèrent plutôt dans l'armée royale que commandait le comte de Sussex². Même autrement la malchance poursuivit ceux qui s'étaient soulevés. Il aurait été pour eux d'un grand avantage de délivrer Marie Stuart et de la conduire dans leur camp; sa libération était le but principal du mouvement, les comtes ne purent l'avouer, ni ne l'avouèrent dans leurs proclamations pour ne pas mettre la vie de Marie en danger. Mais, dans leur marche vers le sud, lorsqu'ils envoyèrent à Tutbury, où Marie se trouvait alors prisonnière, huit cents cavaliers, ceux-ci apprirent en route que la reine d'Écosse avait été déjà transférée à Coventry.

Tout aurait dépendu alors d'un coup de maître rapidement accompli, dont le succès aurait encore rassemblé beaucoup de gens sous les drapeaux des deux comtes. Ce fut pour cette raison sans doute que Sussex évita de s'engager dans une guerre ouverte. Mais lorsqu'au bout de huit jours le soulèvement cessa de s'étendre, que la perspective de l'aide attendue du duc d'Albe se fut amoindrie, et que du sud de l'Angleterre le comte de Warwick s'avança avec une armée, Northumberland et Westmoreland se retirèrent vers leurs châteaux et possessions du nord. Dans les nouvelles proclamations qu'ils lancèrent alors, ils ne parlèrent plus du rétablissement de l'ancienne religion, mais de la nécessité de régler la question de succession au trône; c'était là qu'avait tendu l'effort de l'ancienne noblesse qui avait été contrecarré dans le conseil de la reine par quelques parvenus, et en conséquence, ils voulaient opposer la force à la force³. La prudente activité du comte de Sussex permit aux deux comtes d'obtenir encore quelques petits avantages. Mais lorsque Warwick avec ses troupes

¹ LINCARD, VIII, 45; GREEN, 141. — Cf. la proclamation du 19 novembre 1569 dans SPILLMANN, II, 97; GONZALEZ, 343.

² Sadler, le 26 novembre 1569, dans GREEN, 123; LINCARD, VIII, 47.

³ LINCARD, VIII, 48.

ne fut plus qu'à une journée de marche, Sussex avança à son tour et les insurgés commencèrent alors à se disperser. La désunion des deux chefs acheva la dissolution de l'armée, Northumberland et Westmoreland se réfugièrent au delà de la frontière d'Écosse. Sussex avait enrôlé son armée dans le nord catholique. Ainsi les catholiques furent dispersés par leurs propres coreligionnaires. Cecil pouvait se vanter d'avoir trouvé pour la reine de l'appui dans toutes les classes de ses sujets sans distinction de religion¹.

La défaite du soulèvement n'avait point coûté de sang. Mais il n'y en eut que plus d'hommes qui tombèrent victimes de la vengeance d'Élisabeth après sa victoire. Pour terroriser les imitateurs de ce mouvement, la reine sévit avec une extrême rigueur. Quiconque parmi les insurgés possédait quelques biens fut appelé en justice, tandis que les pauvres gens furent pendus en masse. Pendant la durée de la répression, neuf cents personnes furent mises à mort; dans le seul comté de Durham, Sussex en envoya trois cent quatorze à la potence. Contre les autres qui avaient participé à l'insurrection, Élisabeth désirait mettre en mouvement les juridictions ordinaires, mais elle céda à l'objection de l'avocat de la couronne, qui lui fit remarquer que par ce moyen de nombreuses localités perdraient presque tous leurs habitants. Les graciés ne durent pourtant pas prêter seulement le serment de fidélité mais encore celui de suprématie². Malgré cette rigueur, le soulèvement eut encore un épilogue. En février 1570 Leonhard Dacre, rejeton et représentant d'une illustre famille noble, appela aux armes les rudes habitants des cantons de frontière entre l'Angle-

¹ HOSACK, I, 494.

² LINGARD, VIII, 51; SPILLMANN, II, 99. — Le 9 février 1570 Spes écrit à Philippe II que le nombre des pendus dépassait sûrement 700 le 25 février, il annonça que les exécutions poursuivaient leur cours. (*Corresp. de Felipe II*, livre III, 333-337). — Le comte de Sussex écrit le 28 décembre 1569 à Cecil : I guess the number will be 600 or 700 that shall be executed of the common sort, besides the prisoners taken in the field. I trust to use such discretion as that no sort schall escape from example, and that the example shall be very great. (GREEN, *Addenda*, 1566-1579, p. 169.) — Brosch (VI, 554) dit : « Cette œuvre de répression, exécutée par ordre exprès de la reine, doit être considérée comme la tache la plus noire de son caractère, comme la plus ignominieuse de ses actions. » — Le 31 mars 1570, Elisabeth écrivait qu'en graciant quelques-uns des plus éminents coupables, elle n'en épargnait que quatre en raison de l'utilité que leur vie pouvait avoir pour elle. GREEN, 266; cf. 183, 188.

gleterre et l'Écosse. Mais ces trois mille hommes furent vaincus en un sanglant combat, Dacre s'enfuit en Écosse et de là en Flandre¹.

Le soulèvement de Dacre était proche de son échec. L'insurrection de 1569 était depuis longtemps étouffée et cependant il semble que la nouvelle des événements des derniers mois avait si peu pénétré même en Flandre que Nicolas Sanders, le 14 février 1570, s'adressait de Louvain à Rome pour obtenir du secours en faveur des insurgés². Deux comtes catholiques, écrivait-il³, avec un nombre considérable de membres de la noblesse, avaient pris les armes pour la cause catholique, espérant au moins que Rome ne les abandonnerait pas. Le secours qu'ils attendaient consistait tout simplement à être publiquement déliés de l'obéissance envers leur reine, à la pouvoir convaincre ainsi chacun qu'ils n'avaient pas recouru aux armes comme révoltés, mais comme fils de l'Église. De Rome n'était arrivée aucune réponse, aussi de nombreuses demandes avaient-elles été adressées à Louvain sur la légitimité d'une action armée⁴. Dans cette obscure situation, quatre mille s'étaient rendus en Écosse pour y attendre la décision du Pape; depuis trois mois, ils escomptaient cet acte contre Élisabeth. Beaucoup d'Anglais suivraient leur exemple et si le Pape permettait ensuite de garder définitivement les biens d'Église dont on s'était emparé illégitimement, toute la noblesse, à très peu d'exceptions près, se lèverait pour l'Église catholique, car rien ne les retenait plus que la crainte de voir le relèvement de la puissance pontificale, qui signifiait pour eux la perte de leurs biens; du reste, ils étaient presque tous catholiques. Parmi les comtes et barons il n'y en avait que six à sept de réellement sûrs, mais plus de mille de la petite noblesse. L'infection de l'hérésie n'avait pas atteint plus de cinq ou six des comtes et le reste des hérétiques se composait surtout d'un petit nombre de courtisans raffinés et d'artisans sédentaires; les

¹ LINGARD, VIII, 53.

² Les ports anglais furent alors si sévèrement surveillés que les catholiques anglais qui étaient aux Pays-Bas perdirent longtemps tout contact avec leur patrie. MEYER, 105.

³ A. M. A. Graziani, Lovanii 15 Cal. Martii 1571. Arch. Graziani de Città di Castello. *Istrutt*, I, 26. — Voir le texte au Supplément, n. 73.

⁴ Voir plus haut, 428.

paysans qui formaient la plus grande partie de la population étaient tous catholiques. Il y avait donc deux choses à obtenir de Rome : que le Pape se prononçât directement contre Élisabeth et qu'il exhortât les nobles anglais à défendre la foi, en leur assurant qu'ils n'auront pas à restituer les biens de l'Église, et alors, au jugement des hommes les plus compétents, non seulement tous les catholiques jusqu'au dernier homme mais aussi tous les hésitants et même quelques schismatiques recourraient aux armes. Le Pape avait bien commencé en envoyant Morton en Angleterre. Il ne devait pas maintenant abandonner les catholiques. A cette lettre était jointe une lettre d'Espagne de la duchesse de Féria, annonçant que Philippe II était disposé à aider les catholiques anglais.

La lettre de Sanders arriva à Rome le 21 mars : la réponse de Graziani du 29¹ révélait qu'on n'avait pas du tout été renseigné là-bas sur les derniers événements anglais. En fait, la demande de secours que Northumberland et Westmoreland adressaient à Rome une semaine avant leur soulèvement, le 7 novembre 1569, n'était arrivée que le 16 février 1570 et il n'y avait été répondu que le 22 février². Dans sa lettre le Pape exhortait les deux comtes à rester constants et confiants car ils avaient peut-être été choisis par Dieu pour rétablir l'union de l'Angleterre avec le siège apostolique. Que s'ils devaient verser leur sang pour la confession de leur foi et pour l'autorité du Pape, il vaudrait mieux pour eux s'envoler par une glorieuse mort vers la vie éternelle que de servir au risque du salut de leur âme³, dans une vie honteuse, les caprices d'une femme passionnée. Déjà auparavant Pie V avait cherché à soutenir le soulèvement anglais. Le 3 février 1570, il recommandait au duc d'Albe les nobles anglais qui avaient pris les armes pour la restauration de la religion catholique dans une guerre non moins religieuse que juste, et exposé pour la cause de

¹ Dans MAL, *Spicil. Rom.*, VIII. 456.

² LADERCHI, 1570, n. 384 ; GOUBAU, 290 (avec la date du 20 février), à la mi-janvier était arrivée à Rome une nouvelle du soulèvement des catholiques et on y priaît presque constamment Dieu d'aider les insurgés. Per l'avviso della sollevatione delli catholici in Inghilterra si fanno qui di continue orationi acciò Iddio augmenti le forze a quelli buoni spiriti. *Avviso di Roma* du 14 janvier 1570. *Urb.*, 1041, p. 217^b. Bibl. Vatic.

³ LADERCHI, 1570, n. 384.

Dieu leurs biens et leur sang¹. Il s'adressa dans le même sens à Philippe II avant de lancer la bulle d'excommunication². En outre il donna ordre à Ridolfi de soutenir pécuniairement les comtes³.

Le Pape prit conseil pour reconquérir l'Angleterre non seulement de Sanders, mais d'autres fugitifs anglais⁴, dont plusieurs, tels que l'évêque Goldwell de Saint-Asaph et Richard Shelley, prieur des chevaliers de Saint-Jean, résidaient dans la Ville éternelle et étaient consultés sur les affaires anglaises⁵. Mais tous ceux-ci avaient perdu le sentiment exact des choses de leur patrie depuis plus de dix ans et Pie V ne se laissa pas déterminer par leurs vœux à procéder contre Élisabeth. Mais lorsque Morton, qu'il avait lui-même envoyé en Angleterre, en revint annonçant que le moment était venu d'agir, des lettres d'Angleterre assurant que les catholiques de là-bas n'attendaient plus pour s'armer contre Élisabeth que la sentence du siège apostolique la déclarant hérétique et déposée⁶, Pie V n'hésita plus à ouvrir dans toutes les formes le procès contre la « prétendue » reine d'Angleterre (5 février 1568)⁷. Douze réfugiés d'Angleterre demeurant à Rome furent cités et interrogés sur le point de

¹ LADERCHI, 1570, n. 373; GOUBAU, 383 (avec la date du 4 février).

² Le 21 février 1570. LADERCHI, 1570, n. 316.

³ Lettre aux deux comtes du 20 février 1570, dans GOUBAU, 293. — Pie V avait promis aux catholiques anglais un secours de cent mille ducats. Zuniga à Philippe II, le 7 mars 1570. *Corresp. dipl.*, III, 249). — Comme acompte, il leur fit verser par Ridolfi soixante-douze mille écus (Zuniga à Philippe II, le 28 février 1570, *ibid.*, 246). Ridolfi demande le 13 mai 1570 à Spes comment il pourra faire parvenir aux deux comtes l'argent du Pape. KERVYN DE LETTENHOVE, *Relations*, V, 653; cf. Spes à Philippe II, à la même date (*Corresp. de Felipe II*, livre III, 352). — A la question de Spes (KERVYN DE LETTENHOVE, *loc. cit.*, 655) Albe répondit qu'il en écrirait à Philippe et qu'en attendant, l'ambassadeur ne se mêle en rien de cette affaire (*ibid.*, 157).

⁴ Ainsi Calligari écrit de Dalla Pieve, le 6 décembre 1567, à Commen-done qu'un jeune homme d'Angleterre lui a transmis un écrit exposant ce que le Pape pouvait faire pour son pays. Il faut y envoyer en grand secret quelqu'un. (Arch. secr. pap.) Cf. Discorso fatto a Pio V dal Priore d'Inghilterra Ca. Hierosolymitano (Shelley) sopra la riduzione di quel regno, dans *Cad. Ottob.*, 2432, p. 160-178. Bibl. Vatic.

⁵ Graziani à Sanders le 29 mars 1569, dans MAI, *Spicil.*, VIII, 475. — Un gentilhomme qui s'était enfui d'Ecosse à cause de sa foi se trouvait à Rome en 1579 et obtint du Pape 300 écus et des recommandations. *Avviso di Roma* du 29 juin 1569. *Urb.*, 1041, p. 102. Bibl. Vatic.

⁶ Que Pie V ait été poussé par les catholiques anglais à sa bulle d'excommunication, il l'a plusieurs fois déclaré. Voir plus loin.

⁷ Extrait dans LADERCHI, 1570, n. 322-345.

savoir s'ils pouvaient témoigner qu'Élisabeth avait usurpé l'autorité de chef de l'Église anglaise¹, déposé et emprisonné des évêques catholiques qu'elle aurait remplacés par des schismatiques et des laïques, exercé le droit de visite sur les ecclésiastiques, imposé un serment et des lois contre le Saint-Siège; puis si des hérésies avaient été prêchées en vertu de son autorité, si elle vivait elle-même en hérétique, et s'il était en son pouvoir d'extirper l'hérésie. Ces questions se rapportaient à des choses connues de tous et malgré cela la production des preuves eut lieu selon toutes les formes du droit. Le 12 février les interrogatoires étaient terminés, à la date du 25 une bulle prononça solennellement la sentence sur Élisabeth. Le Pape y disait que, se fondant sur son devoir de préserver du péril de la corruption ceux qui appartenaient à la seule Église véritable et de punir les apostats, et, fort du suprême pouvoir qui lui avait été confié, il déclarait Élisabeth coupable et fauteur d'hérésie, tombant sous le coup de l'excommunication et en conséquence, déchue de son « prétendu droit » à la couronne d'Angleterre; ses sujets n'étaient plus liés par leur serment de fidélité, et sous peine d'excommunication,

¹ *Utrum regina Angliæ usurpaverit auctoritatem capituli ecclesiæ Anglicanæ. Nulle part, il n'est dit dans les Actes du procès qu'Élisabeth se soit attribué le titre de « chef de l'Église ». On lit dans la déposition de Shelley que le serment de suprématie exigeait qu'on reconnût Elisabeth comme principem et gubernatricem rerum tam ecclesiasticarum quam profanarum. (LADERCHI, 1570, n. 329). — L'évêque Goldwell fut seulement interrogé sur le point de savoir si Elisabeth avait usurpé l'autorité de chef de l'Église et il atteste que les évêques catholiques ne l'avaient pas voulu reconnaître gubernatricem summam ecclesiæ particularis et que pour cette raison ils avaient été déposés (*ibid.*, 332). Dans la sentence définitive du Pape on lit que le serment de suprématie exigeait de ne reconnaître personne en dehors de la reine comme supremam gubernatricem tam in spiritualibus et ecclesiasticis quam temporalibus. Et c'est la traduction effectivement exacte du titre revendiqué par Elisabeth. On ne peut donc pas dire (avec MEYER, 68) qu'on n'a jamais su à Rome quel titre ecclésiastique prenait la reine d'Angleterre et la polémique protestante (MEYER, 69) dépassa le but quand elle interpréta le passage de la bulle d'excommunication : *supremi Ecclesiæ capituli locum in omni Angliâ ejusque præcipuam auctoritatem atque jurisdictionem monstruose sibi usurpans* comme l'usurpation du titre « chef de l'Église ». A Rome on avait la formule du serment de suprématie (LADERCHI, 1570, n. 325). D'autre part, dans la lettre du 8 mars 1570 à Philippe II (dans GONNAT, 305) on dit d'Élisabeth : *Ipsa sec. Anglicanæ ecclesiæ caput appellavit*. Qu'Élisabeth eût la même puissance que le Pape c'est ce qui fut alors soutenu (juin 1571) même du côté protestant. Ainsi dans GREEN, *Addenda*, 1566-1570, p. 333.*

ne lui devaient plus assurer aucune espèce d'obéissance ¹.

Pie V assura à plusieurs reprises à l'ambassadeur espagnol qu'il avait lancé la bulle d'excommunication à la prière des catholiques anglais qui avaient des scrupules de conscience à prendre les armes contre Élisabeth, tant qu'elle n'était pas déclarée hérétique et déposée par le Pape. Son intention avait été de leur donner courage. Comme les catholiques anglais avaient demandé justice contre Élisabeth, il n'avait pu en conscience la leur refuser ².

On s'explique par là pourquoi le Pape ne fit pas publier la bulle avec les formalités habituelles, mais prit ses mesures seulement pour qu'elle fût connue en Angleterre. Avec un bref du 30 mars 1570 des exemplaires de la bulle furent envoyés à Albe afin qu'il les fit afficher en Flandre, spécialement dans les villes maritimes ³; en raison du grand commerce des marchands anglais dans les ports de Flandre, la connaissance de la sentence pontificale devait se répandre rapidement au delà du canal. Pour les mêmes raisons, la bulle fut également envoyée en France ⁴. D'autres considérations entrèrent en ligne, puisque le nonce de Pologne lui-même reçut le 29 avril l'ordre de la publier ⁵. Pour la diffu-

¹ *Bull. Rom.*, VII, 810. — Photographie de la bulle dans POLLEN, *Engl. Cath.*, p. 150.

² De même dans beaucoup de lettres de Zuñiga à Philippe II : Dixome que ellos mismos se lo pedian porque estasan en escrupulo de no tomar las armas contra ella hasta que S. S. la huviesse declarado y privado de su reyno (le 10 avril 1570). *Corresp. dipl.*, III, 291). Está confiado de que los catholicos de Inglaterra han de hazer grande levantamiento este verano; y para darles animo ha ya declarado a la Reyna de Inglaterra y pribadola del reyno, aunque no lo ha publicado aqui... No le pareció que podria dexar de hazer (la déclaration contre Elisabeth) per la instancia que los catholicos de aquel reyno le hazian, afirmandole que havia muchos que tenian escrupulo de levantarse contra la reyna no estando declarada por S. S. (le 28 avril 1570; *ibid.*, 307). Asseguróme mucho, ... que solamente se havia movido por una carta firmada de muchos catholicos de Inglaterra los quales le prometian etc. (le 10 juin 1570, *ibid.*, 397). Que havia hecho esta declaración a instancia de muchos catholicos de Inglaterra... y que no le parecia que con su consciencia podia dexar de hazer justicia pidiendosela los catholicos (le 11 août 1570, *ibid.*, 499). Cf. Acco à Maximilien II, le 6 mai 1570, dans SCHWARZ, *Briefwechsel*, 160.

³ LADERCHI, 1570, n. 377; Brom (*Arch.*, I, 207) date le bref du 3 mars.

⁴ Zuñiga à Philippe II, le 10 juin 1570. *Corresp. dipl.*, III, 396. — Spes reçut par l'intermédiaire de Ridolfi un exemplaire envoyé par le nonce de France. (Spes à Albe le 10 mai 1570), dans KERVYN DE LETTENHOVE *Relations*, V, 652. — Albe donna à Spes l'ordre de nier au besoin d'avoir eu connaissance de la bulle (le 25 mai 1570; *ibid.*, 657).

⁵ *Nuntiatura di Polonia*, I, 64. Arch. secr. pap.

sion de la bulle en Angleterre on se servit de l'intermédiaire du banquier Ridolfi; environ quatre-vingts imprimés ou copies à distribuer lui furent remis¹. Par contre, à Rome, on garda la bulle d'excommunication presque secrète. En avril encore, le Pape annonçait à l'ambassadeur espagnol comme imminent le procès contre Élisabeth². Le 15, Arco, l'ambassadeur de l'empereur, en parle comme d'un oui-dire³. Ce ne fut qu'en mai que parut imprimée la bulle à Rome mais elle fut presque aussitôt retirée de la circulation⁴. Les formalités habituelles qu'on considérait comme essentielles pour la publication des actes pontificaux n'ont jamais été remplies pour la bulle d'excommunication⁵.

¹ Affine che li catholici con maggior fervor dessino aiuto all' impresa di detto duca (Norfolk) e Regina di Scotia; ae questo effetto spedi corriero a me Ridolfi con forse ottanta di dette bolle parte in stampa e parte in penna, con ordine expresso che per quanto desiderano il servitio suo e della sede apostolica e di tutta la cristianità facessi opera che subito le dette bolle si spargessino e pubblicassino in Inghilterra senza haver rispetto a quali fussi mio interesse perchè mi prometteva che la Sede Apostolica mi ricompensarebbe, e che del continuo tutta la cristianità, come diceva, faceva orazione per me, acchioche conducessi a perfectione cotanta impresa; il che da me (*sic!*) con quel zelo maggiore che fusse possibile fu escguito, havendone di notte appicata una alla porta del vescovo di Londra et altra lassata a casa di un gentilhommo Inglese, quali la mattina riempierono la detta città et tutta la corte con le copie che ne furono fatte di tanto spavento e romore, che con le altre appresso che havevo che furono lassate cadere in diverti luoghi del Regno, che poco manco che non seguisse de fatto una gran sollevazione. Il che intesosì per detto duca di Northfole e Regina di Scotia sollicitorno per mezzo mio la conclusionne de le pratiche, e così in pochi giorni convennono e del parentado infra di loro a de la lega, della quale desiderandone per li aiuti che si promettevano la confirmatione, e dal Papa. e dal Re catholico, parve a detta Regina di Scotia e al duca di spedire me medesimo à S. S^{ua} e Maestà catholica. Ridolfi au Pape (Grégoire XII) sans date. Bibl. Chigi à Rome. *Miscell.*, t. 48, p. 39.

² Zuñiga à Philippe II, le 10 avril 1570. *Corresp. dipl.*, III, 291.

³ Arch. d'Etat à Vienne.

⁴ SCHWARZ, *Briefwechsel*, 160.

⁵ Un document composé à Rome sous Grégoire XIII par demandes et par réponses concernant les doutes de conscience des catholiques anglais, mentionne en premier lieu que quelques-uns soulèvent contre la validité de la bulle, la difficulté quod non fuerit hic (à Rome) more aliarum in Campo Florac et alibi promulgata (*English Hist. Review*, VII [1892], 84). — Les objections contre la validité de la bulle furent soulevées par des protestants tels que Camden et de Thou (voir LADERCHI, 1570, n. 366), par des gallicans comme Noël Alexandre et récemment par Meyer (p. 66). Le prétexte que, d'après le droit canonique un prince ne doit être excommunié qu'après un avertissement, que entre l'excommunication et la déposition doit s'écouler un délai d'un an et que par conséquent la bulle contre Élisabeth serait contraire aux lois, ne peut être invoqué car en aucun cas la négligence de cette formalité ne peut ôter de validité à la bulle. D'après les principes catholiques,

Les voies que Pie V avait choisies pour la publication de la bulle ne conduisirent pas au but. Le duc d'Albe fit élever par l'ambassadeur espagnol à Rome d'énergiques représentations contre sa publication¹ et le roi de France ne consentit pas non plus à la faire connaître². Néanmoins, la bulle trouva le moyen de parvenir en Angleterre³. Le matin du 25 mai 1570, on la vit affichée à la porte du palais épiscopal à Londres. Le soupçon de cet acte audacieux tomba sur John Felton, un considérable et riche gentilhomme de Southwark, qui avoua aussitôt et jusqu'à son épouvantable mort par la main du bourreau reconnut les prescriptions de la sentence papale⁴.

Que la bulle d'excommunication fût destinée seulement à éclairer les catholiques anglais et qu'on n'eût pas pensé tout d'abord à son exécution par les armes d'une puissance étrangère, c'est ce qui apparut notamment par le fait que le roi d'Espagne, à qui devait incomber l'exécution de la sentence, n'en fut pas même informé. Arco écrit à la vérité à Vienne, le 15 avril 1570, que le bruit courait que le Pape n'avait envoyé entre temps la bulle qu'en Espagne⁵; mais le 17 juillet, le nonce de Madrid n'avait pas seulement encore entendu parler qu'il existât un décret contre Élisabeth⁶. L'ambassadeur espagnol à qui le Pape donna en avril connaissance de ses projets contre Élisabeth éleva aussitôt de graves objections. On n'aurait pas dû oser une semblable action, sans que tout fût prêt pour l'exécution de la sentence pontificale, car autrement on n'arriverait à rien qu'à exciter

le Pape peut ou annuler entièrement et changer la loi qui prescrit ou recommande ces formalités et le changer ou bien en dispenser dans un cas particulier. En outre, cette loi parle d'excommunications infligées mais Élisabeth avait depuis longtemps et manifestement encouru l'excommunication et comment du reste aurait-elle pu recevoir l'avertissement, alors qu'il n'y avait pas de nonce en Angleterre. Cf. contre N. Alexandre Dom. Bernino, *Historia di tutta l'herésie*, VII, Venezia, 1724, 524.

¹ Albe à Zuñiga, le 18 mai 1570, dans GONZALES, 415-419; cf. MIGNET, II, 509; *Corresp. dipl.*, III, 396.

² Rusticucci à Castagna, le 11 août 1570. *Corresp. dipl.*, III, 509.

³ Un évêque et un abbé d'Irlande qui vinrent à Rome en étaient en possession (Spes à Philippe II, 13 mai 1570. *Corresp. de Felipe II*, livre III, 352). Marie Stuart avait un exemplaire imprimé de la bulle un mois après son émission. LABANOFF, IV, 52; cf. SPILLMANN, II, 109.

⁴ SPILLMANN, II, 109.

⁵ Arch. d'Etat à Vienne.

⁶ Castagna à Bonelli, le 17 juillet 1570. *Corresp. dipl.*, III, 465; MEYER, 415.

la reine à l'anéantissement de ses sujets catholiques. Il réitéra plus tard la même déclaration¹. Philippe lui-même était très irrité qu'on ne lui eût pas demandé conseil d'abord à lui qui était le plus au courant des affaires anglaises : le Pape paraissait croire que le zèle qui le poussait était un gage de succès, mais il était à craindre que cet acte si inattendu empirerait la condition des catholiques en Angleterre². Le 15 juillet, Zuñiga reçut ordre de se plaindre auprès du Pape, que le fait de n'avoir pas nommé Philippe dans la bulle serait interprété comme une façon pour le Pape de favoriser la France, mais que le roi d'Espagne ne consentirait jamais à ce que la France mît le pied en Angleterre³. Philippe écrivit à Élisabeth qu'aucune action du Pape ne lui avait été aussi désagréable que la bulle d'excommunication⁴ et qu'il ne rappellerait pas de Londres son ambassadeur, qui d'ailleurs fut peu après expulsé par la force et par ordre d'Élisabeth.

En juin 1570, Zuñiga commença à travailler auprès du Pape pour qu'il adoucît ou révoquât la bulle d'excommunication. En fait, Pie approuva que le duc d'Albe en différât la publication et ne parut pas mécontent que, devant la réserve d'Albe et de la France, la sentence papale n'arriverait peut-être pas à la connaissance d'Élisabeth. Le Pape ne consentit pas à d'autres propositions de Zuñiga de suspendre la bulle et de délier, seulement par un bref, les sujets d'Élisabeth du serment de fidélité, déclarant qu'on pourrait tout au plus supprimer de la bulle les mots qui frappaient d'excommunication l'obéissance à la reine d'Angleterre⁵.

Les représentations d'Albe en août 1570 furent également

¹ Zuñiga à Philippe II, les 10 et 24 avril 1570. *Corresp. dipl.*, III, 291, 308.

² Philippe II à Spes le 30 juin 1570. *Corresp. de Felipe II*, livre III, 367. — Il y dit que les copies qui lui ont été envoyées par Spes de la bulle et du bref à Northumberland et Westmoreland sont les premières qu'il ait eues sous les yeux porque en efecto, su Santidad ha tomado esta deliberacion sin decirme ni comunicarme cosa alguna. Philippe attribuait la bulle à l'influence du cardinal de Lorraine. Kretschmar. *Invasionsprojektes*, 27.

³ Zuñiga à Philippe II, le 11 août 1570. *Corresp. dipl.*, III, 499; cf. *ibid.*, 493. — Rapport de Castagna à Bonelli du 4 août 1570 sur son audience chez Philippe II.

⁴ MEYER, 64.

⁵ Zuñiga à Philippe II, le 10 juin 1570. *Corresp. dipl.*, III, 396.

vaines. Si l'on s'en tient à l'expérience faite, écrivait le duc, l'excommunication de la reine n'a pas atteint son but mais plutôt causé un grave dommage aux catholiques. Un prétexte a été donné à présent à la persécution et comme la fidélité à Élisabeth entraîne la menace d'excommunication, il ne reste plus aux catholiques qu'à quitter leur patrie, ce qui amènera de soi-même la fin de la foi catholique en Angleterre. Mais il parut au Pape qu'il ne pouvait pour de semblables raisons, retirer la sentence une fois prononcée. Une autre proposition d'Albe d'abroger, au moins, en attendant, par un bref, les peines infligées aux catholiques, n'obtint pas davantage son adhésion. Il suffisait, pensait-il, qu'Albe fasse savoir aux catholiques anglais, au cas où ils resteraient dans leur patrie, qu'ils ne seraient pas considérés par le Pape comme excommuniés. Albe, par contre, tenait ce moyen comme insuffisant, car il ne pourrait entrer en relations avec la totalité des catholiques anglais et personne en Angleterre ne serait tenu de le croire sur parole¹.

Vers ce temps, intervint la proposition d'un marchand italien sur le moyen de faire exécuter la bulle d'excommunication sans employer la force des armes. On pourrait la publier en Espagne, en France et en Flandre et, en vertu de la sentence pontificale, tout commerce avec l'Angleterre serait interdit aux rois de France et d'Espagne. Ainsi le blocus contraindrait Élisabeth à céder. Pie V parut s'intéresser à cette idée et chargea l'ambassadeur d'Espagne d'en écrire à Philippe. Zuñiga traita le plan de simplement inexécutable². Philippe II à qui le nonce Castagna le soumit fut du même avis³.

Pour le gouvernement anglais la bulle ne fut pas entièrement sans péril. Si, même sous le rapport politique, elle eut à peine des conséquences, restait qu'après l'insurrection de l'année précédente il y avait encore beaucoup de fermentations dans le peuple. Un ordre aux magistrats de signer un document par lequel ils s'engageaient à tenir rigoureusement la main à l'exécution des lois sur la pratique du culte ne trouva à la vérité que peu de résistance extérieure.

¹ Zuñiga à Philippe II, le 11 août 1590, *ibid.*, 500.

² *Ibid.*, 500. Cf. Avviso di Inghilterra, du 1^{er} juillet 1570, *Varia polit.*, 100, n. 175-177. Arch. secr. pap.

³ MEYER, 72, 417.

Mais l'évêque protestant de Durham, après sa tournée de visites dans l'été de 1570, dut avouer que la plus grande partie du peuple cherchait en secret mais ardemment une occasion de nouveaux désordres¹. Son collègue, Grindal d'York, répéta la même plainte. A son avis la plus grande partie de la noblesse n'était pas bien disposée à l'égard de la vraie religion (la protestante)². Dans le Lancashire, le peuple se détournait du protestantisme et, à la suite de la bulle, les hommes qui donnaient le ton au pays avaient abandonné le service de Dieu anglican et accueilli ouvertement des prêtres de Louvain³. Même pour l'avenir, la bulle éveillait chez les catholiques le sentiment qu'on ne pouvait excuser l'assistance aux offices du culte anglican pour obéir à la reine.

Quoique Elisabeth se donnât l'apparence de mépriser la sentence pontificale, elle n'en fit pas moins agir par l'empereur Maximilien II auprès du Pape pour qu'il retirât la bulle⁴. Pie V n'y consentit pas alors. Si la reine, répondit-il, attribue de l'importance à la bulle, pourquoi ne revient-elle pas à l'Église? Si elle n'en attache pas, pourquoi s'en préoccupe-t-elle? Les menaces d'Elisabeth ne pouvaient lui faire de la peine : s'il pouvait éteindre sa haine en répandant son propre sang, il y trouverait plus de joie que dans la possession de la dignité pontificale⁵. Elisabeth dut donc réagir d'autre façon à la sentence pontificale. Avant tout, elle chercha à

¹ FRÈRE, 151.

² The greatest part of our gentlemen ore not well affected to godly religion (FRÈRE, 151). Cf. les jugements de Sadler du 6 décembre 1569 (dans GREEN, 139; LINGARD, VIII, 46). — Dans l'Angleterre du nord il n'y avait que dix nobles that de favour and allow of her majesty's proceeding in the cause of religion.

³ All things in Lancashire savoured of open rebellion, ... in most places the people fell from their obedience and utterly refused to attend divine service in the English tongue... Since Felton seb up the bull etc., the greatest there never came to any service, ner suffered any to be said in their houses, but openly entertained Louvanistz massers whit their bull. (L'évêque Barnes de Carlisle au comte de Sussex, le 16 octobre 1570, dans GREEN, 324; cf. FRÈRE, 152). Cf. lettre de la comtesse de Northumberland à Albe (fin octobre 1570?), dans KERVYN DE LETTENHOVE, *Relations*, VI. Dans le Lancashire en particulier quelques-uns ont rétabli le culte catholique dans leurs maisons et paroisses après qu'ils ont eu congnoissance de l'excommunication faicte contre la personne de la Royne d'Angleterre.

⁴ Maximilien II à Pie V, le 28 septembre 1570 dans SCHWARZ, *Briefwechsel*, 159.

⁵ Le 5 janvier 1571, dans LADERCHI, 1570, n. 381; SPILMANN, II, 132-134.



gagner l'opinion publique : des libelles du ton le plus grossier firent le possible pour tourner le Pape et son jugement en ridicule et le trainer dans la boue¹. Puis, le Parlement qui se réunit le 2 avril 1571 prit une série de dispositions de lois dirigées en partie contre les soulèvements des années précédentes, mais en partie aussi contre les catholiques pris comme tels². A l'avenir devait être considéré coupable de haute trahison quiconque, du vivant de la reine, soutiendrait que la couronne appartenait à d'autres qu'elle, ou qu'elle était hérétique, schismatique, tyrannique, infidèle, qu'elle avait usurpé le trône, et également tous ceux qui nieraient que la succession au trône était réglée par arrêt du Parlement. Était puni d'un an de prison à la première transgression de la loi et à la seconde des peines du statut *præmunire* quiconque, par un écrit à la plume ou un imprimé, désignerait comme héritière du trône une personne déterminée, fût-elle, elle-même, un successeur naturel de la reine. Tombait sous le coup du crime de haute trahison quiconque s'était procuré et avait utilisé une bulle papale et autre semblable papier et qui en vertu de tels documents donne ou reçoit l'absolution ; de la peine du *præmunire* ses complices et quiconque introduit dans le pays ou accepte des objets bénits par le Pape. Un autre projet de loi qui obligeait à la réception de la communion anglicane ne fut pas appliqué.

Lorsque soixante-dix ans après, les Espagnols prétendaient obtenir d'Urbain VIII qu'il infligeât l'excommunica-

¹ MEYER, 69. — Déjà le 12 juin 1570, Spes écrit à Philippe que les protestants se munissaient d'armes contre leurs ennemis et de livres contre la bulle (*Corresp. de Felipe II*, liv. III, 853). La réfutation de Bullinger, *A Confutation of the Pope's Bull*, London, 1572, qui fut imprimée par Burghley Parker, Grindal et Cox, joue aussi un rôle dans la question de savoir si les évêques catholiques déposés par Elisabeth furent traités avec douceur ou inhumainement (p. 60). On lit notamment dans Bullinger : « En outre, il est soutenu dans la bulle impudemment et mensongèrement que les évêques catholiques en prison étaient épuisés de souffrance et finissaient leurs jours dans la détresse. Au contraire, les évêques papistes sont traités avec bienveillance et beaucoup mieux qu'ils ne le méritent. » Par contre, il reconnaît (p. 47) que les évêques « finirent misérablement leurs jours en prison, mais ils le devaient uniquement à leur méchanceté. Dans le premier passage (p. 60) la relation imprimée se ressent du fait qu'en Angleterre on changea le manuscrit de Bullinger tandis qu'on oublia ou négligea de changer dans le même esprit l'autre passage de la page 47. Cf. BELLESHEIM dans *Hist. polit. Blattern*, CXXXVI (1905), 894.

² LINGARD, VIII, 69.

tion à Richelieu et à Louis XIII à cause de leur alliance avec les protestants, le Pape repoussa cette prétention, en rappelant l'insuccès de pratiques semblables à l'égard d'Henri VIII et d'Élisabeth¹. Dans la suite le Saint-Siège n'a jamais plus lancé de sentence de déposition contre un prince régnant.

Pendant que les écrivains catholiques défendaient la bulle comme conforme à l'ancien droit², les protestants ouvrirent contre elle une violente polémique. Ces écrits polémiques contribuèrent beaucoup à renforcer et à envenimer pour des siècles les oppositions religieuses entre les fils d'un seul et même peuple. Il n'était que trop facile de représenter comme une prétention, un droit que le Pape s'attribuait au moyen âge avec l'assentiment des peuples et qu'il crut devoir exercer encore une fois dans la période de transition du seizième siècle, mais dont le renouvellement était à craindre dans les situations totalement transformées des siècles postérieurs et constituait une constante menace pour la sécurité des princes. Après plus d'un siècle, la lutte contre la bulle d'excommunication était encore une pièce de parade de la polémique protestante et un prétexte qui servait à justifier toute violation du droit contre les sujets et concitoyens catholiques³.

Parmi les catholiques anglais, la bulle, par sa défense d'obéir à la reine, détermina des doutes et des scrupules et, par suite de la diversité d'interprétation des prescriptions pontificales, amena des divisions et des scissions⁴. Mais ce qui fut pire encore, ce fut qu'avec la bulle d'excommunication et les lois qui s'ensuivirent commença une nouvelle période dans l'histoire de l'oppression des catholiques anglais. Déjà Felton et Storey, que haïssait particulièrement Cecil, étaient tombés comme victimes expiatoires⁵. Beaucoup

¹ PIEPER dans *Hist. polit. Blattern*, XCIV (1884), 481; CAUGHIE et MAERE, 237.

² Voir HERGENRÖTHER, *Staat und kirche*, 677.

³ Cf. MEYER, 70.

⁴ Cf. les demandes et réponses publiées par PETRIBOURG (c'est-à-dire Creighton, évêque de Peterborough) dans *English Hist. Review*, VII (1892), 84.

⁵ SPILLMANN, II, 109. — Le 31 juillet 1570, Antonio de Guaras écrit de Londres que beaucoup sont poursuivis à cause de l'excommunication (*Corresp. de Felipe II*, liv. III, 381). Le 12 août, il considère comme étonnant le zèle avec lequel on poursuivait ceux qui avaient connaissance de l'excommunication; beaucoup étaient en prison et quelques-uns en danger de partager le sort de Felton (*ibid.*, 393).

quittèrent leur patrie et perdirent tous leurs biens, qui furent donnés aux partisans de la reine ou vendus à bon prix. Parmi ceux qui restèrent, les soi-disant récusants, c'est-à-dire ceux qui refusaient de participer au culte anglican, devaient s'attendre chaque jour et à toute heure à se voir trainés devant les tribunaux par la dénonciation d'un malveillant, ce qui amenait inévitablement de fortes amendes et l'emprisonnement, ou pour les convertis, la perte de leurs biens et la prison perpétuelle. Pour que les lois ne dormissent pas, le gouvernement d'Élisabeth eut soin par des ordres secrets et publics souvent répétés d'en exiger la rigoureuse exécution¹. Une proclamation du 1^{er} juillet 1570 avait en outre rendu lucrative l'industrie de chasseur et de dénonciateur de prêtres². Le seizième siècle se présente en Angleterre et ailleurs comme le temps du pire despotisme religieux. La suprématie du Pape et la crainte des foudres de ses excommunications sont disparues. D'autre part, l'excès de l'oppression n'a pas encore enseigné aux sujets à se créer par l'union sur une base légale une défense qui contraigne au respect même les caprices des tyrans. A ce point de vue, la bulle d'excommunication de Pie V éclaire d'un trait de lumière la situation religieuse du seizième siècle.

Marie Stuart, en faveur de laquelle la noblesse s'était soulevée et pour laquelle, en partie, le Pape avait lancé sa bulle, ne retira de tout cela pas le moindre avantage. John Knox qui déjà en août 1569 accusait « la folle Écosse » de n'avoir pas obéi à la voix de Dieu et de n'avoir pas puni selon ses mérites la « vulgaire adultère et cruelle meurtrière de son époux »³, exhortait, après la victoire sur les deux comtes catholiques, le secrétaire d'État d'Angleterre à donner un coup maintenant aux « racines », sans quoi les rameaux repousseraient bientôt et vigoureusement⁴. Le même jour, Murray écrivait également au secrétaire d'État anglais au sujet des dangereux « rameaux de la rébellion » ; maintenant qu'Élisabeth avait en son pouvoir la source de tous ces troubles, il serait de sa faute si on n'obviait pas au mal⁵. En

¹ LINGARD, VIII, 138.

² MEYER, 74.

³ HOBACK, I, 503.

⁴ KNOX à Cecil, le 2 janvier 1570, *ibid.*, 500.

⁵ Murray à Cecil, le 2 janvier 1570, *ibid.*, 501.

fait, des négociations étaient en cours pour que Marie fût livrée à son demi-frère en Écosse ¹, lorsque la vie de Murray tomba victime de la vengeance privée d'un noble offensé ².

Après la mort du régent, le parti de Marie en Écosse ne fit que grandir. En conséquence, Élisabeth envoya des troupes sur les frontières sous le prétexte de châtier de leurs brigandages les sauvages habitants, en réalité pour nuire aux partisans de Marie et pour les anéantir. Le fer et le feu firent de nouveau rage dans le malheureux pays; dans la vallée de Téviot cinq cents bourgades furent brûlées et le pays dévasté. D'autres expéditions en Écosse suivirent jusqu'à ce que d'énergiques protestations de Marie en France et en Espagne eurent contraint Élisabeth à renoncer à l'entreprise commencée ³. Lorsqu'en 1570, des négociations sur le mariage de la reine d'Angleterre avec le duc d'Anjou étaient en cours, Cecil, dans une conférence personnelle avec Marie, le 16 octobre 1570, conclut l'accord de Chatsworth d'après lequel la reine d'Écosse devait être rétablie sur son trône. Naturellement, on lui posa de dures conditions; entre autres elle dut accepter que son fils fût élevé en Angleterre jusqu'à sa quinzième année ⁴. Dans une lettre à Pie V ⁵ Marie s'en excusa. Sous la pression des circonstances elle n'avait pu agir autrement. Jacques recevrait malgré tout une formation catholique.

L'accord avec la reine d'Écosse ne fut pas maintenu. Avant que se fût évanoui tout espoir de le voir exécuter, Marie fit dire par Leslie à Élisabeth qu'elle se serait servie de l'appui de princes étrangers pour obtenir son rétablissement ⁶.

Vraisemblablement, Marie avait déjà prêté l'oreille aux propositions du banquier florentin Ridolfo Ridolfi, qui, déjà auparavant, avait prêté la main à la préparation du

¹ HOSACK, 502.

² Le 23 janvier 1570. Cf. LINGARD, VIII, 53.

³ HOSACK, II, 3; LINGARD, VIII, 54.

⁴ HOSACK, II, 17.

⁵ Du 31 octobre 1570 dans LADERCHI, 1570, n. 403; cf. LABANOFF, VII, 19-23.

⁶ Quherfor our said good sister must aperdone ws'if we se na turtheraunce to be had at her hand, nether for our restitution nor for the releif of our saidis good subjects, that we solicit and ayde thame to procure thair support at other princes our frendis allyes. (Maria à Leslie, le 6 février 1571, dans LABANOFF, III, 175.) — Déjà en 1570, Marie pensait à envoyer Leslie à Pie V; son instruction dans LABANOFF, III, 57.

soulèvement catholique¹; en automne 1569 il avait été soupçonné d'avoir soutenu l'insurrection, mais après un court emprisonnement avait été de nouveau honoré de la faveur de Cecil et de Walshingam. Quand les négociations sur le traité de Chatsworth s'en allèrent en fumée, il persuada Marie de ne pas se fier aux promesses d'Élisabeth mais de solliciter l'appui des princes catholiques². Sur le conseil de son fidèle serviteur, l'évêque Leslie de Ross et de l'ambassadeur espagnol Gérau de Spes, Marie se laissa persuader et chercha à gagner encore Norfolk, qui l'automne précédent, était sorti de la Tour. Certes le duc avait dû promettre de ne plus penser à épouser Marie sans le consentement d'Élisabeth, mais malgré cela, il consentit à la fin à se rendre à une secrète conférence avec Ridolfi. Le Florentin lui exposa que des troupes espagnoles devaient être débarquées en Angleterre sous le commandement de Frédéric de Tolède, fils du duc d'Albe, et que par leur secours, Marie serait délivrée. Norfolk ne donna pas d'adhésion formelle, mais Ridolfi la laissa, avec l'impression que le duc voulait se mettre à la tête des troupes pour délivrer Marie.

Vraisemblablement un écrit, contenant de plus longs développements, dut être remis par Leslie et l'ambassadeur espagnol³, dans lequel Norfolk chargeait le Florentin de se mettre en rapport avec Philippe II, le Pape et le duc d'Albe. Celui-ci devait envoyer en Angleterre de 6 à 10 000 hommes et Norfolk aurait fourni 20 000 fantassins et 3 000 cavaliers. Si Marie restait en prison, le duc ferait livrer une bataille et tenterait de délivrer Marie par la force et s'emparerait en même temps de la personne de la reine d'Angleterre, afin d'avoir en elle une espèce de gage ou d'otage pour la reine d'Écosse⁴. Dans le document Norfolk se posait en secret catholique, qui avait dû cacher sa vraie conviction pour pouvoir mieux servir ainsi sa patrie et toute la chrétienté. Son but principal était moins le mariage avec la reine prisonnière que la réunion de l'île entière sous un seul chef et

¹ Voir plus haut, 429, 438.

² HOSACK, II, 34.

³ MARS 1571, dans LABANOFF, III, 234-249; dans GONZALEZ, 463.

⁴ Sone risoluto di voler tentare la fortuna di una battaglia, et far forza di cavarla di qua per forza, et insignorirmi a un tempo della propria persona della Regina d'Inghilterra par assicurarmi di quella della Regina di Scotia. (LABANOFF, III, 245.)

la restauration de l'ancienne religion¹. Du reste, il avait toujours été un défenseur des catholiques et ses serviteurs et les professeurs de ses fils étaient catholiques². Une liste des nobles anglais était jointe au document avec l'indication des sentiments de chacun d'eux³. Quarante barons y étaient indiqués comme prêts à tirer l'épée avec Norfolk. Même Marie Stuart donna au Florentin une instruction spéciale pour son voyage dans les Cours⁴. Elle y signalait la situation opprimée des catholiques anglais, dont l'unique espérance était son rétablissement sur le trône et décrivait sa propre infortune qui la forçait à faire appel à l'aide de princes étrangers, notamment le Pape et Philippe II. A l'égard de Norfolk, il n'y avait aucune appréhension à avoir contre l'attitude religieuse qu'il avait jusqu'alors observée. Il s'était intéressé à elle contre la méchanceté de ses accusateurs; lorsque les protestants lui conseillaient de changer de religion, il l'avait exhortée à la constance; il jouissait de la confiance des catholiques mais ne pouvait pour le moment découvrir ses véritables sentiments. A la fin elle pria le Pape de faire examiner et déclarer nul son mariage avec Bothwell⁵.

Muni de ces instructions, Ridolfi se rendit au printemps de 1571 d'abord à Bruxelles près du duc d'Albe.

Marie avait depuis longtemps négocié avec Albe pour en obtenir du secours contre ses ennemis en Écosse⁶. Le 3 novembre 1569, lorsque les Gueux parurent pour longtemps abattus en Flandre, que les huguenots en France étaient vaincus, et qu'après le vol du Trésor espagnol⁷ il y eut de légitimes motifs de guerre avec l'Angleterre, un envoyé lui avait été expédié de la part de Pie V, pour l'inviter à intervenir dans les affaires anglaises⁸. Pourtant Albe

¹ E dove N. S^{co} et il Re Catholico fino a hora havessino havuto alcun dubbio di me per non mi essere dichiarato, anzi più presto mostromi protestante, gli significherete, che non è stato per mala volontà che io habbia havuto verso quella S. Sede, ma per potere quando il tempo et la occasione si appresentassi... fare quel relevato servitio a tutta questa isola et generalmentì a tutta la christianità che lo effetto stesso dimostrerà (*ibid.*, 238).

² *Ibid.*, 251-253.

³ *Ibid.*, 222-233; GONZALEZ, 463-467.

⁴ Cf. plus haut, 407.

⁵ Cf. les lettres à Albe des 23 et 30 avril, 16 mai et 8 juillet 1569 dans KERVYN DE LETTENHOVE, *Relations*, V, 371, 377, 385, 426.

⁶ Voir plus haut, 429.

⁷ Voir plus haut, 435, 441.

⁸ Lettre du 11 février 1571, dans KERVYN DE LETTENHOVE, *op. cit.*, VI,

ne bougea pas. Il fit à la reine d'Écosse quelques avances d'argent, mais pour le reste, sa réponse aux prières de Marie consista à l'exhorter à ne pas trop se fier à ses conseillers¹. Marie répondit qu'elle espérait pouvoir bientôt soumettre à Albe des propositions précisées dont l'exécution l'obligerait non seulement elle-même mais toute l'île avec elle à une reconnaissance éternelle envers le roi d'Espagne et le duc et qu'elle ne lui faisait pas ces propositions en son nom seul. Avec cela l'envoi de Ridolfi était annoncé. Même Norfolk le munissait d'une lettre de la même date au roi d'Espagne².

Bientôt l'Italien se présenta personnellement à Bruxelles au duc qui l'accueillit plutôt froidement lui et ses propositions. Le banquier florentin dans son inexpérience des choses militaires apparut au savant capitaine comme « un grand bavard »³ et son plan pour la conquête de l'Angleterre un château en l'air.

De Bruxelles Ridolfi partit pour Rome. A la Curie son nom n'était pas inconnu. Il y avait transmis les désirs du parti de Norfolk⁴ et rendu au Pape d'importants services. Une lettre d'Albe à Zuñiga, l'ambassadeur espagnol à Rome, avait bien prévenu ce dernier contre le Florentin et arraché même au Pape la déclaration que, contre l'avis d'Albe, il n'y avait rien à faire, mais Zuñiga pensa judicieusement que des lettres de Marie et de Norfolk avaient persuadé le Pape⁵. Pie V qui se berçait de l'espérance de

55. Cf. Albe à Spes le 14 juillet 1569, *ibid.*, V, 429 : De Fransiâ me han hoy avisado que se destruye enteramente la Reina de Escocia con las platicas que sus criados tienen con Viestra Merced, los quales jamas entran en su posada que no sea espiandolos, y podriale costar a la Reina la vida.

¹ Marie à Albe, le 20 mars 1571, *ibid.*, 90; LABANOFF, III, 216.

² Lettre de Norfolk dans KERVYN DE LETTENHOVE, *op. cit.*, 90. Kervyn doute de l'authenticité de celle-ci (*ibid.*, IV) et traite Ridolfi d'imposteur (*Huquenots*, II, 387. n. 5). Lingard (VIII, 81) émet sur lui la même opinion. Pollen (*the Monuth*, IC, 1902, 147) tient ce soupçon pour exagéré et dit que Ridolfi est substantially honest et ses papiers reliable on the whole.

³ Un gran parlanchin (GONZALEZ, 359) un hombre muy vacío qui ne peut garder un secret. Ainsi le désigne Albe le 5 septembre 1571 (GACHARD, *Corresp. de Philippe II*, t. II, 198.)

⁴ Trois lettres de Ridolfi (des 18 avril 1669, 1^{er} juillet et 1^{er} septembre 1570) sont conservées dans Arch. secr. pap.; leur contenu dans POLLEN, *op. cit.*, 144. Un mémoire de Ridolfi du 6 février 1571 sur l'inclination du Pape à secourir Marie, dans HOSACK, II, 502.

⁵ Zuñiga à Philippe II le 30 avril 1571. *Corresp. dipl.*, IV, 258. La lettre d'Albe était du 8 avril (*ibid.*, 259). Dans un entretien avec Zuñiga

voir exécuter la bulle de déposition donna en effet au négociateur une lettre de recommandation pour Philippe II; on y lit que Ridolfi soumettra au roi des choses n'ayant pas peu rapport à l'honneur de Dieu et au bien de l'Église. Il pria instamment le roi de lui accorder foi et de prêter la main¹ à l'exécution de ses plans, autant que la chose paraîtrait faisable. Comme il l'écrivit le même jour à Marie, il avait accueilli Ridolfi avec joie et avec plus de joie encore son ambassade. Il devait pourtant remettre le reste à la prudence du roi d'Espagne et à sa connaissance supérieure des choses. Pour lui, il appuierait les projets de toutes ses forces. Dans le cas où il faudrait en attendre l'exécution, il exhortait la reine à la patience². Fin juin Ridolfi arriva à Madrid et le 28 il présenta au roi le bref du Pape avec les lettres de recommandation de Marie, de Norfolk et de l'ambassadeur espagnol à Londres³.

Ridolfi trouva un zélé partisan de ses plans dans le nonce espagnol Castagna qui avait déjà sollicité l'intervention de Philippe dans les affaires anglaises. De l'avis de Castagna, Ridolfi était arrivé au moment le plus opportun. Il en parla aussitôt au roi et par l'entremise du nonce le Florentin put, le 3 juillet 1571, soumettre au souverain ses propositions qui parurent trouver un accueil favorable⁴. Philippe semblait en effet maintenant vouloir frapper un coup contre l'Angleterre. Il en parla au nonce plus longuement et plus chaleureusement qu'il n'était dans ses habitudes. Le

le 30 avril, Ridolfi représentait l'entreprise comme facile, como suelen hazer los que vienon con semejantes invenciones (*ibid.*, 258).

¹ Lettre du 5 mai 1571, dans LADERCHI, 1571, n. 6; cf. Bonelli au nonce de Madrid Castagna le 11 mai 1571 (*Corresp. dipl.*, IV, 274) : Il Sommo Pontifice ha gradito ed accettato tutto ciò che è stato concluso tra S. M. e l'Illustrissimo signor Duca di Norfolk ed altri nobili del regno, ha lodato le istruzioni che gli ho mostrate, e comprovato il loro disegno; e siccome sa che ogni grazia e bene procede de Dio, non si può dire con quante calde orazioni questo Santo Pastore favorisce i lore desideri ed il buon fine dell'impresa, ed è meraviglia con quanta inclinazione e veramente paterno animo abbraccia e desidera il bene e il comando di V. M. e dei suoi amici confederati. Ridolfi à Marie dans Francesco FABERI *S. Pie V. Studio storico*, Siena, 1893, 107.

² LADERCHI, 1571, n. 9. Ridolfi présenta aussi une lettre de Norfolk.

³ Philippe II à Spes le 13 juillet 1571, *Corresp. de Felipe II*, liv. III, 477. La recommandation de Spes pour Ridolfi à Philippe II et Zayas du 25 mars 1571; *ibid.*, 444. Ridolfi était parti de Rome le 20 mai. *Corresp. dipl.*, IV, 338.

⁴ Castagna à Rusticucci le 3 juillet 1571. *Corresp. dipl.*, IV, 380.

moment, déclara-t-il, paraissait venu de ramener pour la seconde fois l'Angleterre à la foi, le Pape avait promis tout son appui; la défiance de la France se calmerait, l'entreprise étant faite au nom du Pape et en s'appuyant sur la bulle d'excommunication contre Elisabeth. Pie V, assurait Ridolfi, y consentirait certainement. En conséquence Philippe II fit aussi les premiers pas. Le 12 juillet un messenger fut envoyé à Albe et à l'ambassadeur espagnol à Londres, pour qu'ils informassent Norfolk et la reine d'Écosse. Le roi s'adressa à plusieurs reprises à Ridolfi pour obtenir des détails plus précis¹. « Tous, écrivait Castagna le 23 août, sont partisans de l'entreprise anglaise, à l'exception d'un seul². Mais celui-ci avait à dire un mot très important. » Déjà auparavant, le nonce avait fait allusion à ce dernier en écrivant que l'affaire serait certainement mise à exécution, si le duc d'Albe n'en détournait pas le roi³.

Longtemps avant l'arrivée de Ridolfi à Madrid, un long avis du duc d'Albe sur les projets de celui-ci y était déjà parvenu⁴. Les projets de ce militaire amateur dans la forme où il les présentait paraissaient inexécutables à l'expérience capitaine. L'Espagne ne pouvait envoyer aucune troupe en Angleterre sans mettre contre elle la France et l'Allemagne en armes. Les projets du Florentin n'étaient exécutables que si une condition préliminaire était remplie. Justement alors Elisabeth souffrait d'un ulcère à la jambe que l'on considérait comme gangreneux⁵. Albe écrivit alors que si la reine d'Angleterre venait à mourir « de mort naturelle ou autre », ou si elle tombait au pouvoir du duc de Norfolk⁶, on n'exciterait pas la jalousie des autres nations, en soutenant par les armes les prétentions de Marie Stuart au trône d'Angleterre.

¹ Castagna à Rusticucci le 9 juillet 1571, *ibid.*, 381. Zayas à Zuniga le 17 juillet 1571, *ibid.*, 389.

² A Rusticucci; *ibid.*, 413.

³ *Corresp. dipl.*, IV, 390 : Se da la parte del Duca d'Alba non viene rinfredato, in tengo per certo che la impresa sarà posta in opera.

⁴ Du 7 mai 1571 (arrivé à Madrid le 22 mai) dans A. TEULET, *Relations politiques de la France et de l'Espagne avec l'Ecosse*, V, Paris, 1862, 74-87; MIGNET, II, 510-518.

⁵ POLLEN dans *The Month*, IC (1902), 145.

⁶ Pero en caso que la reina de Inglaterra huviesse muerta o de muerte natural o de otra, o que ellos se spoderassen de su persona, sin que V. M^d. se huviesse entremetido en esto, entonces no hallaria yo dificultad. Dans MIGNET, II, 516.

Au fond, Philippe II n'attachait pas beaucoup d'importance aux projets originaires de Ridolfi, mais il fit tenir le 7 juillet un conseil sur les propositions d'Albe et notamment sur la question de savoir si l'on devait essayer de « tuer la reine ou de s'emparer d'elle »¹. Un mémoire composé par Ridolfi donne le résultat des délibérations : toute l'entreprise devait être remise aux mains du duc d'Albe qui choisirait le moment favorable pour l'exécution et s'entendrait avec Norfolk et Spes pour s'emparer en même temps de la personne de la reine, de la Tour de Londres et de la flotte anglaise à Rochester².

Ce que le roi avait désiré et ce que Ridolfi avait déclaré agréable également au Pape, c'était que l'expédition contre l'Angleterre fût mise au nom du Pape et sur la base de la bulle d'excommunication ; cela Pie V de son côté le fit offrir au roi. L'entière direction de l'entreprise devait évidemment rester aux mains du roi, mais si l'on désirait que le Pape nommât un commandant choisi par Philippe à la dignité de général pontifical³, celui-ci y était tout disposé. En même temps, Pie V déplorait que le secours pontifical ne pût être que léger. L'entreprise était de la plus grande importance pour le service de Dieu et le bien de l'Église ; malgré sa

¹ Sur la délibération nous ne possédons que des notices tronquées, dans Mignet, II, 518-521, qui sont la plupart si difficiles à comprendre que par exemple le vœu de Velasco est interprété par Mignet (II, 462) et Kervyn de Lettenhove (*Relations*, VI, 5) dans un sens entièrement opposé. Les notices commencent par la proposition : Que convenia començar por ellos y matar ó prender la reina. Que de otra manera luego se casaria y mataria à la de Escocia. — Gonzalez (p. 36) entend matar ó prender comme faire prisonnière et tuer. Beaucoup d'historiens postérieurs l'ont suivi mais d'après l'ensemble des documents publiés on ne pourra plus soutenir sur le plan des Espagnols que ce que dit Hergenröther (*Kirche und Staat*, 680) : « On avait l'intention... de s'emparer en tout cas de sa personne, mais de ne la tuer qu'en cas d'extrême nécessité. » Cf. POLLEN, *Engl. Cath.*, 176. Si on voulait s'emparer d'Elisabeth par un coup de main, il fallait aussi envisager la possibilité qu'elle y perdit la vie.

² KERVYN DE LETTENHOVE, *Relations*, VI, v. Déjà le 12 juin 1571, Spes avait du reste écrit à Philippe II : « Si les catholiques d'Angleterre, au moment du débarquement de 12 à 15 000 hommes, avec une cavalerie correspondante, s'emparaient de la reine, la moitié de l'entreprise aurait déjà réussi. Il serait indiqué aussi de s'assurer immédiatement de Cecil, de Leicester et de Bedford ainsi que la flotte de Rochester » Cet audacieux château dans les nuages semblait à l'ambassadeur une très facile entreprise. Todo lo qual es harto facil. *Corresp. de Felipe II*, t. III, 354.

³ Rusticucci à Castagna le 12 août 1571, *idid.*, 409. Philippe II à Albe le 14 juillet 1571 dans GACHARD, *Corresp. de Philippe II*, t. II, 187.

pauvreté, il ferait tout ce qu'il pourrait, et s'il était nécessaire, ne reculerait même pas devant la vente des calices d'autel et des habits pontificaux¹. Le Pape permettait d'utiliser contre l'Angleterre une partie des revenus ecclésiastiques qui étaient destinés à la guerre contre les Turcs².

La proposition de mettre sous le nom du Pape l'entreprise contre l'Angleterre fut pourtant repoussée dans le conseil du roi. On ne voulait pas créer de précédent pour appuyer les prétentions du Saint-Siège sur les couronnes d'Angleterre et d'Irlande³.

Le duc d'Albe se montra peu satisfait de la nouvelle mission que son roi lui confiait et éleva de sérieuses objections⁴. En cas d'insuccès, il fit de nouveau remarquer que l'intervention de Philippe dans les affaires d'Angleterre pourrait lui valoir l'inimitié de ce pays, de la France et de l'Allemagne, qu'une guerre pourrait éclater avec la France et que la religion que l'on voulait soutenir en Angleterre subirait aux Pays-Bas de graves dommages; que de plus, les Vénitiens pourraient perdre confiance au roi et lui fausser compagnie dans l'alliance contre les Turcs⁵. De plus, l'entreprise était en des mains peu dignes de confiance. Norfolk était sans résolution et sans courage⁶, Guérau de Spes aveuglé par sa haine d'Élisabeth⁷, Ridolfi, un homme très léger, si incapable de garder un secret, qu'à Anvers, les marchands parlaient publiquement de ses projets⁸; que l'orgueil national des Anglais ne supportait généralement pas si facilement un secours de l'étranger⁹. Albe se moque des imaginations de Ridolfi, qui se figurait qu'on pouvait réunir une armée pour faire Élisabeth prisonnière et en même temps une seconde armée pour délivrer Marie, prendre la Tour et brûler les vaisseaux anglais sur la Tamise; Elisabeth fût-elle elle-même du complot avec Philippe,

¹ GACHARD, 185.

² Rusticucci à Castagna le 24 septembre 1571. *Corresp. dipl.*, IV, 441.

³ Philippe II à Albe le 14 juillet 1571 dans GACHARD, *op. cit.*, 187. Le grand inquisiteur dans le conseil du 7 juillet, parla en faveur de la proposition pontificale, Feria fut contre. Mignet (II, 162).

⁴ KRETZSCHMAR, *Invasionsprojecte*, 37.

⁵ Le 3 août 1571, dans GACHARD, *op. cit.*, 188.

⁶ Tengorle por flaco y de poco animo, *ibid.*, 189.

⁷ Le 27 août 1571, *ibid.*, 198.

⁸ Le 5 septembre 1571, *ibid.*, 198.

⁹ Le 27 août 1571, *ibid.*, 193.

tout ne pourrait s'exécuter comme Ridolfi le proposait¹. Pour ces motifs, l'avis d'Albe était qu'on ne devait envoyer d'aide aux conjurés que si la reine était déjà en leur pouvoir². Le roi, au contraire, persistait à vouloir qu'Albe se déclarât dès à présent pour les conjurés, et vint à leur aide si les forces militaires qu'ils réuniraient étaient en quantité suffisante³. Il pensait qu'on pouvait passer outre aux difficultés pour de hautes raisons, notamment la cause de la religion⁴ et persista dans cette vue, même lorsqu'il eut appris qu'Élisabeth avait déjà quelque connaissance des projets de Ridolfi⁵ et qu'on avait reçu la nouvelle de l'incarcération de Norfolk⁶. Pourtant, dans la lettre du 14 septembre qui contient la plus complète exposition de son point de vue, il en remet finalement toute la décision à la prudence d'Albe. L'ambassadeur espagnol à Londres avait déjà reçu le 4 et de nouveau le 30 août l'ordre de n'agir dans l'affaire que sur les commandements du duc d'Albe⁷.

Des ordres vinrent finalement d'Albe, mais ils étaient que l'ambassadeur espagnol ne devait laisser soupçonner d'aucune manière, ni immédiatement, ni médiatement, qu'il possédait les lettres à Marie, Norfolk et Leslie⁸. Quelques semaines après, Albe lui recommanda de nouveau de façon pressante de brûler tout ce qui avait trait à la mission de Ridolfi⁹. Les catholiques anglais et leurs souffrances doivent être abandonnés à Dieu¹⁰, écrivait-il à la fin de l'année.

Pendant qu'Albe temporisait, le gouvernement anglais avait en fait dans les mains tous les fils de la conjuration. L'histoire de sa découverte¹¹ offre un significatif tableau en

¹ GACHARD, 194.

² Le 3 août 1571, *ibid.*, 188; le 27 août, *ibid.*, 194.

³ A Albe les 4 et 30 août et le 14 septembre 1571, *ibid.*, 191, 196, 200.

⁴ A Albe le 14 septembre 1571, *ibid.*, 198.

⁵ A Albe le 4 août 1571, *ibid.*, 191.

⁶ A Albe le 17 octobre 1571, *ibid.*, 205.

⁷ *Corresp. de Felipe II*, t. III, 482, 494.

⁸ Albe à Spes le 30 juillet 1571 dans KERVYN DE LETTENHOVE, *Relations*, VI, 157.

⁹ Le 19 août 1571, *ibid.*, 163.

¹⁰ Albe à Spes les 12 et 15 novembre 1571, *ibid.*, 216, 218. Ridolfi cependant était parti pour la Flandre le 9 septembre sur le désir d'Albe (Castagna à Rusticucci le 9 septembre 1571. *Corresp. dipl.*, IV, 435). Le 19 novembre, il reparut à Rome (Zuñiga à Philippe II le 27 novembre 1571, *ibid.*, 542).

¹¹ HOSACK, II, 55-66; BROSCU, VI, 565-568; LINGARD, VIII, 78.

miniature des bassesses de la vie politique d'alors. Tout d'abord tomba aux mains du gouvernement un paquet de lettres de Ridolfi avec l'adresse chiffrée de Leslie. Mais grâce à ses relations, Leslie réussit à changer les pièces accablantes contre d'autres inoffensives. Cependant la torture arracha au messager l'aveu qu'une descente en Angleterre était projetée et qu'Albe en approuvait le plan. Mais bientôt après, Philippe II, si circonspect d'habitude, se trahit lui-même. Un des créateurs de la flotte anglaise, le corsaire John Hawkins, mal famé comme le premier Anglais qui avec la faveur et la participation d'Élisabeth pratiqua le commerce des esclaves¹, avait perdu quelques-uns de ses hommes qui étaient prisonniers de guerre en Espagne. Pour les tirer de la prison de Séville il imagina une ruse. Avec l'approbation de Cecil, il alla voir l'ambassadeur espagnol à Londres et se déclara catholique² et partisan de Marie Stuart, se disant prêt à faire passer aux Espagnols les vaisseaux qu'il commandait. En compensation il demandait une somme d'argent et la libération de ses camarades prisonniers. L'ambassadeur adressa Hawkins à Albe, mais celui-ci, ne consentant à rien, Hawkins envoya un de ses officiers, Fitzwilliams, avec une lettre de l'ambassadeur espagnol, directement au roi d'Espagne lui-même. Philippe accueillit favorablement l'envoyé, mais comme condition il voulut qu'il lui apportât une recommandation de Marie Stuart. Fitzwilliams se fit alors donner par le duc de Féria dont la femme était Anglaise de naissance une lettre pour Marie et, sur la parole de Féria, la reine sans méfiance se laissa aller à demander par écrit au roi d'Espagne la libération des Anglais prisonniers. Les doutes de Philippe étant ainsi dissipés, il confia à Fitzwilliams qu'il projetait pour l'automne une descente en Angleterre et qu'Hawkins avec ses vaisseaux devait participer à l'entreprise. Un accord à ce sujet fut signé le 10 août par Féria et Fitzwilliams retourna en Angleterre avec le titre de Grand d'Espagne pour Hawkins et 50 000 livres sterling.

Le dessein espagnol était déjà en grande partie connu du gouvernement anglais. Il ne s'agissait plus que de savoir

¹ LINGARD, VIII, 259.

² KERVYN DE LETTENHOVE, *op. cit.*, 434.

quels étaient les Anglais disposés à prêter la main aux Espagnols dans leur entreprise. Une imprudence aussi contribua à mettre le secrétaire d'Etat sur la piste. Marie Stuart voulait assigner une partie de sa rente de veuve française à la garnison du château d'Edimbourg qui lui était restée fidèle et fit envoyer la somme par un fermier de Norfolk du nom de Higford à Bannister, qui était en relations avec Norfolk dont il administrait les biens. Le messenger, auquel on avait dit qu'il portait de l'argent, fut surpris du poids de sa commission. Il l'ouvrit, trouva de l'or et une lettre en écriture secrète et en parla aussitôt à Burghley. Higford dut alors donner lecture du message chiffré, Bannister et Barker, secrétaire de Norfolk, furent cités et avouèrent tout ce qu'ils savaient. Mais Barker en savait beaucoup, car il avait servi d'intermédiaire entre Leslie, Ridolfi et Norfolk.

Ce fut la fin de la conjuration. Ridolfi se garda bien de remettre le pied en Angleterre. Norfolk fut ramené à la Tour le 7 septembre 1571 ; il finit le 2 juin de l'année suivante sur l'échafaud. Leslie invoqua en vain les privilèges des ambassadeurs pour échapper à la prison, et ne se sauva de la torture qu'en faisant d'amples aveux. L'ambassadeur espagnol fut expulsé et Burghley se permit la plaisanterie de faire conduire à Calais par Hawkins lui-même l'ambassadeur qui ne soupçonnait encore rien¹. Pendant tout le trajet, le facétieux flibustier ne se laissa pas du cruel plaisir de continuer à entretenir la victime de ses ruses et d'assurances de son dévouement sans bornes au roi d'Espagne².

L'homme d'État qui dirigeait le gouvernement anglais ne laissa naturellement pas échapper l'occasion de traîner dans la boue l'honneur du Pape. Cecil, élevé depuis le début de l'année à la pairie sous le nom de lord Burghley, prit ses mesures pour que la connaissance des événements avec les embellissements nécessaires fût répandue le plus possible. Le 13 octobre, la nouvelle fut communiquée aux bourgeois et aldermen de Londres. Ceux-ci réunirent ensuite les présidents des corporations par lesquels l'effrayante histoire fut portée jusqu'au dernier des compagnons. Pour exciter encore plus la populace, on promit de tout faire con-

¹ Documents là-dessus dans KERVYN DE LETTENHOVE, *Relations*, VI, 226, 242, 258, 260, 275, 283, 288, 294, 298, 337.

² HOSACK, II, 88.

naitre au moyen de la presse, de sorte que les rues ne résonnaient plus¹ que des projets du duc d'Albe et du Pape contre la ville de Londres et la reine.

Peut-être Marie Stuart eut-elle à souffrir le plus amèrement des suites de la malheureuse conjuration². Sa vie se trouva dans le plus grand danger, tous ses serviteurs, d'abord jusqu'à seize, ensuite jusqu'à dix, durent l'abandonner. La princesse, habituée à monter à cheval et à chasser fréquemment au grand air, se vit confinée dans sa chambre, et lorsqu'elle fut malade, on ne lui autorisa même pas un médecin. Elle considérait ce traitement comme un prodrome de son exécution et demanda un prêtre qui lui fut refusé.

Sur le moment cependant, Burghley se contenta d'avilir son ennemie aux yeux du monde. Fin 1571, Marie reçut comme cadeau de Noël un petit livre, le pamphlet devenu plus tard si célèbre sous le nom de *Detectio* de l'humaniste Buchanan, qui avait été d'abord au service de Marie et avait

¹ ...de sorte que les rues ne résonnent ici autre matière (M. de Sweveghem à Albe le 16 octobre 1571 dans KERVYN DE LETTENHOVE, VI, 187). Récemment, il a été prétendu que le Pape Pie V avait eu aussi connaissance « des projets d'assassinat contre la reine Elisabeth » et de la conjuration de Ridolfi (DÖLLINGER-REUSCH, *Selbstbiographie des Kardinals Bellarmin*, Bonn, 1887, 307; cf. *ibid.*, dans *Inhaltsverzeichnis s. VI* : « Le projet d'assassinat d'Elisabeth d'Angleterre approuvé par Pie V. » Lord Acton, lettre au *Times* du 24 novembre 1874. Dans GLADSTONE, *Les décrets du Vatican*, traduction allemande, 1875, 81. Mais il n'y a pas de preuve que Ridolfi ait parlé devant le Pape d'assassiner Elisabeth. Les instructions pour Ridolfi disent rien. En face de Norfolk et de Marie, Ridolfi voulait laisser Elisabeth sur le trône (HOSACK, II, 53). Que Pie V ait repoussé le meurtre politique comme non permis, voir là-dessus ce que nous disons plus haut. Meyer (p. 228) juge qu'il n'existe aucun témoignage prouvant qu'il (Pie V) ait approuvé ou loué l'assassinat (d'Elisabeth) comme une œuvre méritoire. — Le passage dans GACHARD, *Corresp. de Philippe II*, t. II, 185. (De la lettre de Philippe à Albe du 14 juillet 1571) : Le voyage d'Elisabeth dans ses châteaux en août et septembre, « serait une occasion de se saisir de sa personne et de la tuer » (DÖLLINGER-REUSCH, p. 312) ne prouve contre Philippe II pas plus que le texte cité plus haut, car le voyage offre en réalité l'occasion d'une chose comme de l'autre. Cf. dans la même lettre (*loc. cit.*) : de tuer ou de prendre. Un passage équivoque dans la vie de Pie V par Gabutius (*Acta Sanct. Mai.*, I, 661) auquel Acton se réfère vient de Catena et est chez celui-ci tout à fait innocent (POLLEN, *Eng. Cath.*, 125). L'ambassadeur français à Bruxelles, Mondoucet, rapporte le 26 décembre 1571 que deux Italiens ont été envoyés pour empoisonner Elisabeth ou lui ôter la vie de quelque autre façon (*Bulletin de la Commiss. d'Hist.* 3^e S., XIV, 341). Kervyn de Lettenhove qui, dans les *Huguenots*, II, 388, paraît donner de l'importance à cette nouvelle, parle autrement dans *Relations*, VI, vi.

² HOSACK, II, 66.

chanté ses vertus¹. Les calomnies « du livre des articles » présentées à Westminster y étaient habillées en latin classique. Burghley s'occupait de faire traduire et répandre cet écrit. Pour des siècles et jusqu'à nos jours, les calomnies de Buchanan ont décidé de l'opinion sur l'infortunée reine d'Écosse².

Précisément un an avant, Élisabeth avait reçu également de son favori Leicester un précieux présent. C'était un petit tableau, où l'on voyait Élisabeth majestueusement assise sur un trône élevé et devant elle, Marie Stuart dans les chaînes et demandant grâce, tandis que les royaumes voisins d'Espagne et de France étaient couverts par les vagues de la mer et que Neptune, avec de nombreux princes, rendait hommage à la souveraine d'Angleterre³. Élisabeth avait en effet remporté sur sa rivale le triomphe de la force et de la ruse. L'avenir devait décider de quel côté s'inclinerait décidément la victoire morale.

Si, malgré la bulle d'excommunication de 1570, n'avaient été préparées ni à Rome ni à Madrid d'expéditions militaires contre la reine d'Angleterre, les tentatives d'arracher l'île voisine d'Irlande au joug d'Élisabeth ne cessèrent guère pendant le règne de Pie V⁴.

Les violences de l'Angleterre en Irlande y avaient créé peu à peu des conditions intolérables. Dès 1569, les Irlandais du sud mandèrent à ce sujet l'archevêque de Cashel, Maurice O' Gibbon, avec un mémoire à Philippe II, signé au

¹ HOSACK, 80, Six mois auparavant Leslie avait publié une défense de Marie dans laquelle, comme le remarque Hosack (II, 82), deux affirmations méritent tout particulièrement l'attention : 1° que les lettres de la cassette sont fausses : 2° que Paris qui doit avoir remis les lettres à Bothwell et est le seul témoin qui ait directement accusé Marie du meurtre de son époux déclara en présence de la foule immédiatement avant son exécution, qu'il n'avait jamais transmis de pareilles lettres et que Marie était innocente; that he never carried such letters, nor that the queen was participant. Buchanan ne répond rien à ces deux affirmations.

² BEKKER, 276.

³ Spes à Zayas le 9 janvier 1571, *Corresp. de Felipe II*, t. III, 428. Spes ne laisse pas que d'ajouter qu'avec de telles choses on adulait une princesse que fuera dello vive en harta más soltura que la Jonás de Napolis, ni Aras tales.

⁴ POLLEN dans *The Month*, CI (1905), 69-85. BELLESHEIM, *Irland*, II, 161, 697. KRATZSCHMAR, *Invasionprojekte*, 52; Relation de Sega, *ibid.*, 194-212.

nom des évêques, des seigneurs et des villes par quatre archevêques, huit évêques et vingt-cinq nobles irlandais. Il y était exposé que les Irlandais, depuis plus de mille ans, avaient été fidèlement dévoués au Saint-Siège, mais remplis de la plus profonde aversion pour la souveraineté anglaise qui, dès le temps de Henri VIII, saccageait églises et convents, bannissait évêques et religieux et amenait le trouble partout. Ils priaient donc le roi d'Espagne de leur donner un souverain de sa famille¹. Le 1^{er} mars 1570, O' Gibbon écrivait aussi au Pape. Pie V ne se montra pas défavorable au projet, mais proclama aussitôt le point de vue qui restait dominant dans la politique papale sur la question irlandaise, que l'Irlande était un fief pontifical et, qu'en conséquence, les Irlandais ne pouvaient se donner un nouveau maître, avant d'avoir obtenu l'assentiment du Saint-Siège².

Jusqu'à-là, la politique de Philippe avait été amicale pour Elisabeth et plutôt hostile à sa rivale, Marie Stuart, parce que l'ascension de la reine francophile d'Écosse lui paraissait signifier un renforcement de la France et conséquemment un danger pour l'Espagne³.

Mais la France était maintenant affaiblie par des guerres intestines et l'Angleterre avait irrité Philippe au plus haut point par ses pirateries et par sa confiscation de l'or espagnol⁴; aussi commença-t-il peu à peu à entrer dans d'autres voies. Il n'adhéra pas cependant à la proposition d'O' Gibbon, quoique l'archevêque, le 26 juillet 1570, le pressât de se hâter et lui représentât que plus tard, avec 100 000 hommes, on ne viendrait pas à bout de ce qui maintenant serait facile à exécuter avec 10 000⁵. Un premier signe de son changement d'attitude, ce furent les témoignages de faveur donnés par Philippe II à un aventurier avec lequel O' Gibbon entra aussi alors en relations à la Cour espagnole et dont les fantastiques projets devinrent fatals, sinon au temps de

¹ MORAN, *Spuil*, I, 59; BELLESHEIM, II, 158.

² BELLESHEIM, II, 160. Philippe II et Marie avaient aussi reconnu les droits du Saint-Siège sur l'Irlande puisqu'ils acceptèrent la Bulle du 7 juin 1555 où le Pape dit de l'Irlande : *illius dominum per sedem praedictam* (le siège apostolique) *adepti sunt reges Angliae* et élève ensuite l'Irlande en royaume *sine praedictio iurium ipsius Romanae ecclesiae*. — *Bull. Rom.*, IV, 489.

³ Voir plus haut.

⁴ Voir plus haut, 439.

⁵ BELLESHEIM, II, 159.

Pie V, du moins plus tard, à l'Irlande, et par ricochet aux catholiques anglais.

Thomas Stukely, fils d'un cavalier du Devonshire, homme sans mœurs ni principes religieux, s'était jusqu'alors jeté à travers le monde en de continuels voyages, rixes, aventures, avait offert ses services à presque tous les princes chrétiens, participé à tous les changements de religion en Angleterre, toujours magistralement habile à se procurer de l'argent pour ses prodigalités et ses extravagances, car il excellait au premier abord à se gagner presque tout le monde. Longtemps il exerça sur les côtes de l'Amérique le fructueux métier de corsaire et, pris, échappa au châtement bien mérité, par l'intercession de Shane O' Neill et continua sur le territoire irlandais, muni des recommandations de Cecil, de Leicester, de Pembroke, son ancienne existence. Élisabeth le favorisa d'abord. Quand elle se détourna de lui, Stukely eut vite résolu de tourner sa voile vers l'Espagne pour employer son épée à la libération de l'Irlande catholique au service de Philippe.

Philippe ne songeait pas à la conquête de l'Irlande, mais il ressentait comme de continuelles piqûres d'épingle les constantes usurpations d'Élisabeth. Il était donc très disposé à allumer en retour un petit ou un grand incendie en Irlande. Il fit donc venir Stukely à Madrid et le combla d'argent et d'honneurs. Bientôt les conséquences s'en firent sentir à Londres, à un si haut degré, que Philippe trouva bon de faire tranquilliser la reine par une lettre de son secrétaire Zayas et d'envoyer Stukely avec don Juan contre les Turcs. Là, l'audacieux spadassin était à sa place; il se distingua à la bataille de Lépante et s'acquitta par là, jusque dans les cercles ecclésiastiques, une bonne renommée. Rome lui parut alors un champ facile à cultiver. Il y fit des pèlerinages pieds nus aux principaux sanctuaires et tandis qu'auparavant, il avait vainement insisté auprès de Pie V pour obtenir l'absolution de l'excommunication largement méritée par sa vie antérieure, il fut bientôt aussi considéré dans la ville éternelle qu'il l'avait été auparavant près d'Élisabeth ou de Philippe. Le 1^{er} décembre 1571, le cardinal secrétaire d'État écrivait à Bonelli, à Madrid, que le Pape avait entendu avec bienveillance les projets de Stukely, mais que la responsabilité de l'entreprise devait

être tout entière laissée au roi d'Espagne, que le Pape ne voyait pas d'inconvénient à ce que l'entreprise fût mise sous son nom, si le roi ne voulait pas en être déclaré l'auteur¹. Philippe repoussa la proposition. Comme déjà dans la lettre rassurante de Zayas à Élisabeth il avait fait contester à l'aventurier la capacité et les connaissances nécessaires pour l'entreprise d'Irlande², il déclarait maintenant à nouveau les plans de Stukely inexécutables³. Pendant le reste de la vie de Pie V, l'entreprise irlandaise resta en sommeil, pour être tentée sept ans plus tard dans des conditions malheureuses.

¹ POLLEN, *op. cit.*, 74, et *Eng. Cath.*, 492.

² POLLEN dans *The Month*, 1905, 72.

³ Castagna le 4 janvier 1572, *ibid.*, 74.

CHAPITRE VII

LA POLITIQUE ECCLÉSIASTIQUE DE MAXIMILIEN II ET SA PROTESTATION CONTRE L'ÉLEVATION DE COSME I^{er} COMME GRAND-DUC DE TOSCANE. TROUBLES RELIGIEUX EN AUTRICHE. EFFORTS POUR LA RÉFORME ET LA RESTAURATION CATHOLIQUES EN ALLEMAGNE, NOTAMMENT EN BAVIÈRE ET DANS LES PRINCIPAUTÉS CATHOLIQUES.

I

L'attitude religieuse de Pie V ainsi que tout son caractère était essentiellement différente de celle de l'empereur Maximilien II. Ennemi de toute déloyauté et de toute feinte, profondément pénétré de la vérité de la foi catholique, le Pape ne voyait de salut que dans cette foi. Il veillait donc avec une inflexible rigueur à la conservation de la pureté de ce bien suprême. Pour un catholique convaincu comme lui, toute espèce de compromis dans les questions dogmatiques était exclu. Au contraire, l'empereur, politique habile et expérimenté en tous les artifices de la duplicité diplomatique, était en matière religieuse d'idées fumeuses, vacillantes et équivoques¹. Dans son zèle pour l'apaisement de ses États, il lui échappa complètement que qui rejette seulement un enseignement de l'Église n'est plus catholique. Maximilien allait d'ailleurs à la messe et garda longtemps comme prédicateur à sa Cour le bon catholique Eisengren. Mais lorsque celui-ci termina un sermon par une invocation à la Mère de Dieu et aux saints, l'empereur le lui reprocha comme ne répondant plus à l'esprit du temps². Il est certain que Maxi-

¹ Cf. JANSSEN-PASTOR, IV¹⁵⁻¹⁸, 210, où a été réunie et appréciée la récente bibliographie sur l'attitude religieuse de Maximilien.

² Voir PFLEGER, *Eisengrein*.

lien reconnaissait aussi peu la force obligatoire des dogmes promulgués à Trente, que les conséquences du serment fait à son couronnement. Il abandonna tout à fait le terrain catholique, en songeant à pouvoir associer d'inconciliables antithèses dogmatiques, dans l'espoir d'atténuer et d'apaiser définitivement par de tels mélanges la guerre religieuse. S'il fit beaucoup de concessions dans sa politique d'empire aux États catholiques, ce fut par calcul. Ce monarque qui n'était pas doué d'une intelligence excessive¹, n'avait aucun sens des vérités catholiques. Toute lutte religieuse lui semblait inutile. Les catholiques rigides lui étaient aussi antipathiques que les opiniâtres calvinistes. Son idéal continuait à rester une « religion composée d'éléments luthériens et catholiques, dont l'acceptation devait faire disparaître du monde la lutte néfaste même aux intérêts des États. Le moment pour de tels projets d'union était pourtant, depuis les décrets du comité de Trente, aussi défavorables que possible et l'autre plan de l'empereur était aussi dépourvu de chances. Ce plan consistait à pacifier les protestants de ses territoires sans offenser ouvertement les catholiques, en leur laissant sous certaines conditions le libre exercice de la confession d'Augsbourg de 1530. D'après ses propres déclarations, il continuait à poursuivre des efforts de réunion comme au temps de Charles-Quint. Mais des plans qui se comprenaient alors étaient condamnés à rester frappés de stérilité, après que le concile de Trente avait fixé définitivement les doctrines contestées pour les catholiques et que du côté protestant la scission religieuse avait jeté de profondes racines.

Il allait de soi qu'un homme comme le nouveau Pape qui avait combattu constamment de la façon la plus énergique pour la pureté et l'inviolabilité de la foi catholique ne pouvait être gagné aux obscurs et fantastiques projets de l'empereur². Maximilien n'était donc rien moins que satis-

¹ Voir GÖTZ dans *Hist. Zeitschrift*, LXXVII, 198, qui refuse avec raison le nom de catholicisme de compromis et émet sur l'hypocrisie de Maximilien un jugement aussi sévère que Janssen.

² On voit à quel degré le point de vue Pie V différait de celui de Maximilien II, entre autres dans les discussions du Consistoire du 18 juin 1571 sur la proposition de Madruzzo d'inviter même les protestants à faire partie de la ligue contre les Turcs, ce à quoi Pie V se déclara résolument opposé et *quantum ad eos qui sunt Confessionis Augustanae, Sanctitas sua credit cum b. Augustino esse magis vitandos et periculosos, qui in aliquibus nobiscum conveniunt, ut in fide Trinitatis et similibus, et in cæteris dissentiant, quam*

fait de l'élection de Pie V^e. Mais comme il reconnaissait l'importance de la bonne volonté du Pape pour lui assurer du secours contre les Turcs, il se montra disposé à maintenir un bon accord avec lui. Dans sa première lettre datée du 24 janvier 1566, portée à Rome par un courrier spécial, Maximilien donnait les assurances suivantes : Jamais nous ne manquerons à notre filiale obéissance envers Votre Sainteté, ni n'oublierons les services qu'elle a droit d'attendre du protecteur et du défenseur de l'Église; nous n'omettrons rien de tout ce qui de notre côté, en vertu de la fonction impériale, doit et peut être fait au profit et à l'utilité de la chrétienté².

Ces paroles ne pouvaient recevoir leur valeur que des faits correspondants. C'en était un à ne guère donner de confiance, de voir que Maximilien cherchât jusqu'au dernier moment à rendre inutile l'envoi du cardinal Commendone que Pie IV avait déjà désigné comme légat pour la Diète d'Augsbourg en 1566³.

Commendone était une personnalité à tous égards distinguée. Tous les contemporains sont unanimes à louer les traits brillants de son esprit et de son caractère. Il connaissait exactement pour les avoir vues de près les conditions ecclésiastiques et politiques de l'Allemagne. Il était un ami de la maison de Habsbourg et profondément pénétré de la nécessité d'entretenir de bons rapports entre l'empereur et le Pape; mais il était en même temps de sentiments rigide-ment ecclésiastiques et n'était pas un ambitieux qui mettait ses visées personnelles au-dessus de celles de l'Église⁴.

qui in omnibus dissentiunt veluti infideles seu haeretici perditissimi, ut est Palatinus, sacramentarii, impii trinitarii et anabaptistae. Nam isti non tantum nocere possunt, cum ab omnibus vitentur veluti qui impii et manifeste infideles existimantur, sed illi, qui in aliquibus sunt haeretici, plus nocere possunt, ex eo quod nobiscum in pluribus ritibus conveniant. *Studi e docum.*, XXIII, 339.

¹ Voir SCHWARZ, *Briefwechsel*, 2-3; HELLIGER, 151; *Bibl. Erhebung*, 21; DENGEL, V, 33, 34, 35.

² Voir SCHWARZ, *op. cit.*, 4.

³ Voir *ibid.*, VII; HOPFEN, 121, 232; DENGEL, V, 41.

⁴ Une biographie de Commendone serait un travail très appréciable. On en trouve une abondante matière dans Arch. secr. pap. et spécialement dans Arch. Graziani à Città di Castello. Sur les documents qui y sont conservés s'appuie Graziani. *Vita Commendonis*, Parisiensis, 1669 (traduite en français par Fléchier, Paris, 1691, et Lyon, 1702), qui, production remarquable pour son temps, ne suffit plus aux exigences actuelles. Une rédaction de Graziani, *Vita Commendonis*, dans Arch. Graziani, est différente de celle imprimée.

Dès les premiers jours de son pontificat Pie V s'était occupé des affaires allemandes. Le 12 janvier 1566, il chargea les cardinaux Morone, Farnèse, Borromée et Del-fino d'en délibérer. Le 19 il résolut de former une congrégation spéciale de ces quatre cardinaux et des cardinaux Galli, Mark Sittich, Madruzzo et Reumano ainsi que de Truchsess arrivé le 16. Celle-ci décida de renouveler la nomination de Commendone comme légat à la Diète d'Augsbourg et Pie V la ratifia dans le consistoire du 23 janvier¹. Un bref à Maximilien lancé deux jours après indiquait comme mission principale de Commendone de faire tous ses efforts pour qu'on ne traitât pas à la Diète de choses dont la décision appartenait au Saint-Siège seul et qui en outre avaient été épuisées par les décisions du Concile de Trente obligatoires pour tous les catholiques. Au lieu de cela, il aurait à traiter d'une ligue contre les Turcs, que le Pape promettait de favoriser et de soutenir de toutes façons².

Le 25 janvier, Pie V expédia des lettres très pressantes aux archevêques de Mayence et de Trèves, les invitant à se rendre personnellement à la Diète et à y empêcher qu'on y mit en discussion les affaires ecclésiastiques ou qu'on touchât d'autre façon aux droits du Pape et des évêques. Tout l'épiscopat allemand reçut de semblables lettres³.

Si peu ravi que fût Commendone, d'une mission difficile et si pleine de responsabilités, il n'en obéit pas moins aussitôt à l'ordre du Pape, qui lui arriva à son retour de sa légation de Pologne. Le 17 février 1566, il entra à Augsbourg, où l'empereur séjournait depuis le 20 janvier et attendait la lente arrivée des États de l'Empire⁴. Le 20 février Commendone eut une audience de Maximilien II, qui lui donna les assurances les plus tranquillissantes relativement à la question religieuse. Fort à propos pour le légat, l'empereur désirait recevoir le secours le plus large pos-

¹ Voir SCHWARZ, *op. cit.*, 4; DENGEL, V, 40.

² Voir SCHWARZ, *op. cit.*, 4; DENGEL, V, 36.

³ Voir LADERCHI, 1566, n. 222, n. 223.

⁴ Cf. BÜNSAM, *N. Mameranus sur le Reichstag de 1566*, dans *Hist. Jahrbuch*, X, 536. Le registre original des rapports de Commendone sur la légation de 1566 a été trouvé aux Archives Graziani à Citta di Castello par le professeur Dengel qui a commencé à le publier avec de nombreux commentaires dans le 5^e volume des *Rapports de nonciature de Pie V*. Dengel a eu le mérite d'avoir le premier ouvert aux recherches historiques les Archives Graziani jusqu'alors inaccessibles.

sible pour la guerre turque dont devait traiter à Rome Jean Khevenhüller envoyé pour féliciter le Pape¹. Commendone comprit aussitôt combien le secours contre les Turcs pouvait être utile pour gagner de l'influence sur l'empereur dans la question religieuse². Plus que les exhortations du légat et la mauvaise humeur des protestants, cette considération détermina Maximilien à renoncer à la discussion d'un accord religieux, bien que celui-ci ait été indiqué comme objet de discussion dans la convocation de la Diète. Le contenu de la proposition de la Diète, lu le 23 mars, montra que Maximilien avait laissé tomber ce point particulier; les délibérations roulèrent seulement sur les détestables sectes opposées à la religion catholique comme à la luthérienne, sous le nom desquelles l'empereur visait le calvinisme détesté.

Entre temps Commendone avait reçu, le 13 mars 1566, une instruction circonstanciée sur sa mission. Le porteur en fut Scipion Lancellotti, qui devait l'aider comme canoniste. Le comte Melchior Biglia accrédité par Pie IV, le 31 août 1565, comme nonce à la cour impériale et que Pie V laissa à ce poste³, était aussi présent à Augsbourg. En outre, le Pape avait pensé à placer à côté du légat, comme conseiller en matière ecclésiastique, des théologiens expérimentés tels que les jésuites Nadal, Ledesma, Petrus Canisius et l'Anglais Sander⁴.

L'instruction pour Commendone, décidée par Pie V dans la congrégation cardinalice, avait été composée par le meilleur connaisseur des choses allemandes à Rome, le cardinal Morone qui se servit encore d'un avis rédigé par Truchsess⁵. Elle indiquait comme objets principaux : l'exclusion de discussions religieuses à la Diète, la publication et l'exécution des décrets de Trente, mais surtout une réforme radicale des conditions ecclésiastiques, enfin la mise en œuvre d'une ligue contre les Turcs.

Sur le premier point ces instructions du Pape étaient très

¹ Voir SCHWARZ, *Briefwechsel*, S. XII, 14, 20; DENGEL, V, 53.

² Voir DENGEL, V, 74.

³ Voir *ibid.*, I, 50.

⁴ Voir BRADNSBERGER, *Pius V*, S. 6.

⁵ Voir SCHWARZ, *op. cit.*, 6. Les Instructions datées du 27 février 1566 dans DENGEL, V, 56. Sur les pouvoirs de Commendone, voir *ibid.*, 42. Cf. CANISH *Epist.*, V, 576.

précises. Commendone devait s'opposer, sans se laisser effrayer par rien, à toute tentative directe ou indirecte de discussions sur la religion à la Diète; ce n'était pas l'affaire des laïques et de plus l'expérience avait démontré que ces discussions n'aboutissaient jamais à une union, mais que les choses en sortaient empirées. Le légat devait demander avec le même zèle l'appui de l'empereur pour la publication et l'observation des décrets de Trente. Au cas où il ne serait pas possible de l'obtenir pour tout l'Empire, Commendone devrait au moins insister pour la publication de ces décrets dans les diocèses de Salzbourg, Constance, Eichstœtt, Augsbourg, Freising, Passau, Brixen et Trente et amener tous les princes ecclésiastiques à les observer.

A cela était jointe la recommandation de réclamer à l'archevêque élu de Cologne, Frédéric de Wied, le serment prescrit à Trente de profession de foi catholique. Commendone était chargé de prendre des précautions pour que, dans le cas de la vacance attendue des sièges épiscopaux de Magdebourg et de Strasbourg, ceux-ci ne tombassent pas aux mains des luthériens.

La suite de l'instruction montre l'ampleur des desseins de Pie V en vue d'un renouvellement de la vie ecclésiastique en Allemagne. Tous les évêques devaient être poussés à la réforme du clergé séculier et régulier; ceux qui n'étaient pas encore consacrés devaient réparer cette négligence. Les évêques devaient être invités à visiter personnellement au moins une fois par an leur diocèse, y empêcher la pénétration d'écrits hérétiques, y favoriser et y répandre de toute façon la littérature catholique, enfin à ériger des séminaires.

Pour la réalisation de ces instructions qui représentaient le programme du Pape vis-à-vis de la situation ecclésiastique d'Allemagne, le légat reçut l'ordre de gagner les conseillers de l'empereur et de se tenir en contact étroit avec le duc de Bavière et l'ambassadeur espagnol.

En conséquence, Commendone mit dans toutes ses rencontres avec les princes catholiques et les évêques la plus exquise courtoisie. Il usa d'attentions toutes spéciales vis-à-vis du rigide catholique qu'était Albert V de Bavière¹. Le légat ne négligea rien par ailleurs pour remplir les commis-

¹ Voir BRAUNSBERGER, *Pie V*, S. 8.

sions du Pape. Son attention principale fut naturellement dirigée d'abord sur les délibérations de la Diète.

La nouvelle rédaction de la proposition avait bien écarté de fâcheuses discussions sur la foi catholique et sur un compromis religieux, mais tout danger à ce sujet n'était pas éliminé. Il n'échappa pas à Commendone que les protestants, cette fois encore, cherchaient, grâce à l'aide contre les Turcs, à obtenir des concessions sur le terrain religieux. La vigilance et la circonspection s'imposaient donc. Le légat n'eut garde d'y manquer et resta en étroites relations avec les catholiques, particulièrement avec l'archevêque de Trèves et le duc de Bavière ¹.

Dans l'écrit contenant leurs prières et leurs plaintes qu'ils adressèrent à l'empereur, les protestants se donnèrent l'apparence, malgré les dissentiments régnant entre luthériens et calvinistes, d'être unis dans la foi. Les sectes que l'empereur dans sa proposition demandait à expulser étaient censées inconnues sur leur territoire; elles ne pouvaient être qu'une invention de l'ennemi du genre humain et des papistes. Pour en finir avec « l'abomination et l'idolâtrie de la Papauté », ils réclamaient la convocation d'un concile national sous la présidence de l'empereur; jusque-là, celui-ci devait assurer à ses sujets des Etats catholiques de l'empire, qui voudraient accepter la confession d'Augsbourg, le libre exercice de leur religion, et abolir la réservation ecclésiastique ². Une fois abolie cette dernière clause, par suite de laquelle tout prince ecclésiastique qui passait de la foi catholique à la foi luthérienne perdait sa fonction et ses revenus, les nouveaux croyants pouvaient espérer avec raison réaliser un pas de plus dans l'empire vers l'extirpation complète « de l'abomination et idolâtrie de la Papauté » ³.

Cependant, des nouvelles si inquiétantes étaient arrivées à Rome sur l'attitude religieuse de l'empereur, qu'on y

¹ Commendone fit preuve de prudence et de pénétration en s'abstenant de remettre le bref du 13 février 1566 qui était adressé à l'empereur et à tous les Etats de l'empire, même aux protestants, et qui exhortait à l'unité de la foi sur les bases des décrets de Trente (V. SCHWARZ, *Briefwechsel*, 7-9; HOFFEN, 241.) Le légat réussit en outre à détourner le péril de voir proposer à la Diète l'affaire du serment de l'archevêque de Cologne. Cf. POGIANI, *Epist.*, IV, 301.

² Voir JANSSEN-PASTON, IV ¹⁵⁻¹⁶, 224.

³ Cf. KLUCKHOLN, *Briefen*, I, 520, 529.

redoutait son adhésion à la confession d'Augsbourg. Le 6 avril arriva en conséquence l'ordre à Commendone de quitter dans ce cas la Diète en faisant entendre une protestation. Commendone ne partageait pas la crainte de l'apostasie de Maximilien, mais il avait, dès le début, clairement compris qu'on en arriverait à une confirmation générale de la soi-disant paix religieuse d'Augsbourg, qui, rejetée par les États calvinistes, n'était soutenue qu'avec plus de zèle non seulement par l'empereur mais même par les princes ecclésiastiques. Ces derniers redoutaient d'une rupture de l'accord de nouvelles spoliations¹. La situation de Commendone était extrêmement difficile. Il sollicita à Rome de nouvelles instructions pour savoir ce qu'il devait faire. Lorsque celles-ci arrivèrent fin avril, il se trouva encore dans un plus grand embarras. Le pape lui enjoignait notamment qu'au cas où serait prise à la Diète une décision quelconque qui fût contraire aux résolutions dogmatiques du Concile de Trente, il eût à émettre une protestation et à quitter la ville².

Pie V condamnait la paix religieuse d'Augsbourg, aussi énergiquement que son prédécesseur. Paul IV auquel son esprit l'apparentait³. Mais les conditions des choses étaient telles qu'il ne fallait pas espérer que ne fût pas confirmé ce pacte, car même les catholiques étaient partisans de son maintien pour être protégés contre de nouveaux dommages. Une protestation du légat aurait conduit non seulement à une brouille avec l'empereur mais même avec les États catholiques et ceci à la grande joie de leurs adversaires.

Dans cette situation extrêmement pénible Commendone s'adressa à ses conseillers ecclésiastiques, particulièrement à Canisius. La question principale qu'il leur posa, ce fut de savoir si la paix de 1555 et sa confirmation étaient contraires aux décisions dogmatiques du Concile de Trente. Les Jésuites répondirent que non, qu'il ne s'agissait pas d'une paix sur le terrain dogmatique, mais sur le terrain politique, que c'était simplement un expédient et une suspension d'armes provisoire. Le Saint-Siège ne pouvait évidemment l'approuver expressément, mais il pouvait le tolérer en atten-

¹ Voir COMMENDONE, Rapport du 22 avril 1566. Arch. Graziani à Città di Castello.

² Cf. NADAL, III, 99; CANISIUS, *Epist.*, V, 252; BROGNOLI, II, 190.

³ Voir nos indications vol. précéd.

dant des temps meilleurs. Le légat n'était pas obligé à une protestation. Puisque si désirable que cela fût, on ne pouvait dans les circonstances actuelles obtenir que, dans le nouveau recez de la Diète, les États catholiques reconnussent le Concile et ses décisions, il fallait que ces mêmes États déclarassent au moins d'une manière ou d'une autre accepter les décisions de Trente¹. Sander se rallia à l'avis des Jésuites. Lancelotti déclara par contre la paix religieuse d'Augsbourg et sa nouvelle confirmation inconciliables avec le Concile et il exigeait une protestation de la part du légat². Le cardinal Truchsess et l'ambassadeur espagnol, tout comme Biglia, redoutaient pourtant qu'en ce cas, la Diète ne se dispersât et qu'il n'en sortit une guerre qui aurait anéanti ce qui restait encore de catholiques en Allemagne³.

Dans ces circonstances, Commendone qui connaissait la sévérité de Pie V en matière de foi, résolut de ne rien faire sans avoir d'abord interrogé Rome⁴ et il y envoya son auditeur Caligari pour faire un rapport verbal sur la situation et obtenir de nouvelles instructions⁵. Si à la fin, celles-ci furent que le Pape laissait tout au jugement du légat et s'il n'y eut plus lieu à protestation, le mérite principal en revient au général des Jésuites François de Borgia dont les Jésuites d'Augsbourg avaient sollicité la médiation⁶.

Pendant ce temps les États catholiques à la Diète avaient répondu avec calme mais résolument à l'écrit par lequel les protestants émettaient leurs réclamations, déclarant en ce qui concernait l'abolition demandée de la réserve ecclésiastique et de la liberté religieuse qu'ils devaient s'en tenir entièrement au texte de la paix religieuse de 1555⁷.

¹ Voir LADERCHI, 1566, n. 233-235; NADAL, III, 88-104; CANISII, *Epist.* V, 229 à 253; DUHR, I, 8281.

² Voir LADERCHI, 1566, n. 232-233; BRAUNSBERGER, *Pius V*, S. 10.

³ Voir LADERCHI, 1566, n. 230. Truchsess soutenu par l'argent de Pie V s'était rendu le 23 février 1566 de Rome à Augsbourg; voir *Avviso di Roma* du 2 mars 1566. *Urb.*, 1040, p. 188. Bibl. Vatic.

⁴ Voir la lettre de Commendone à Pie V du 1^{er} mai 1566 et le rapport de Biglia du 3 mai 1566 qui paraîtront imprimés dans le t. V de Dengel. Une lettre de H. Corboli à Sirleto, datée d'Augsbourg, 27 avril 1566, nous peint la situation dangereuse de tous les côtés. LAEMMER, *Analecta*, 57, 125.

⁵ Voir BROGNOLI, II, 191.

⁶ Cf. NADAL, III, 96, 130; BROGNOLI, II, 197; BRAUNSBERGER, *Pius V*, S. 10-11.

⁷ Voir JANSSEN-PASTOR, IV¹⁵⁻¹⁶, 228.

Commendone alors s'occupa des deux autres missions que lui avait données Pie V, d'obtenir des États catholiques l'engagement exprès et public d'adhérer aux décrets du Concile de Trente et secondement de supprimer les abus ecclésiastiques. Le 23 mai, il tint dans sa demeure une réunion à laquelle prirent part les cardinaux Truchsess et Mark Sittich, les trois électeurs ecclésiastiques, les ducs de Bavière, Clèves et Brunswick et les représentants des États catholiques. Conformément aux instructions reçues, Commendone les exhorta avec des paroles éloquentes à publier les décrets du Concile et à exécuter les réformes nécessaires. La réponse qu'au nom de l'Assemblée fit l'archevêque de Mayence et archi-chancelier de l'Empire, Daniel de Brendel, fut que les États catholiques acceptaient les décrets du Concile de Trente en tout ce qui regardait les dogmes et le culte divin; quant aux prescriptions disciplinaires, on désirait quelques facilités adaptées aux circonstances, surtout en ce qui concernait les synodes provinciaux¹.

Commendone eut tout sujet de se réjouir de son succès. Bien que la déclaration ne correspondît ni dans sa limitation ni dans sa forme à tout ce qu'on demandait, elle constituait cependant un pas décisif par rapport au temps de Pie IV qui n'avait jamais obtenu des princes ecclésiastiques une réponse satisfaisante sur cette question². C'était également un succès pour lui que, dans le recez de la Diète du 30 mai, il ne fût plus question de conférences religieuses, de concile national et de liberté de religion. Ainsi pour la première fois depuis de nombreuses années une Diète se terminait sans perte pour les catholiques, qui cette fois quittèrent Augsbourg encouragés et fortifiés. Le Pape était heureux au plus haut point surtout de l'acceptation du Concile par les États catholiques d'Allemagne; il déclara que ses espérances étaient dépassées³.

Sur le conseil de Commendone, qui n'avait pas confiance en l'empereur, le secours de 50 000 écus promis par le Pape en avril pour la guerre turque ne fut payé qu'à la clôture de

¹ Voir GRATIANUS, III, 2. Cf. NADAL, III, 147, 157. Voir aussi SCHWARZ, *Visitation*. S. XXXIII.

² Cf. RITZER, I, 280.

³ Cf. NADAL, III, 159; BRAUNSBERGER, *Pius V*, S. 11.

la Diète. Après quoi, le légat se remit en route pour Rome le 10 juillet 1566¹.

La Diète avait accordé à l'Empereur, vingt-quatre mois romains, c'est-à-dire 1 million 700 000 florins et pour les trois années suivantes huit mois chacune. Philippe II contribua pour 200 000 couronnes². Dans ces conditions, Pie V dont les finances étaient très absorbées d'autre part, ne consentit pas à la demande de Maximilien qui sollicitait des sommes ultérieures³. En fait, l'empereur avait des moyens suffisants pour enrôler en Allemagne 14 000 fantassins et 10 000 cavaliers. A cela vinrent s'ajouter d'autres secours, principalement des princes italiens; plus 12 000 hommes de la Basse-Autriche et de la Croatie, 6 000 de la Hongrie, 5 000 du capitaine Schwendi, en sorte que plus de 60 000 hommes en tout furent réunis et équipés. Maximilien ne se rendit à l'armée au milieu d'août que lorsque toutes les troupes furent réunies. Le nonce Biglia, qui pendant la Diète d'Augsbourg avait été rejeté tout à fait à l'arrière-plan par la personnalité éminente de Commendone, se trouva aussi en septembre au quartier général de l'empereur⁴.

Le vieux sultan Soliman, accompagné des souhaits des poètes de sa Cour, le comparant à la branche de cyprès qui peut se balancer au vent de la victoire⁵, s'était entre temps avancé jusqu'à Sziget que défendait vaillamment Nicolas Zriny. Malgré cela la forteresse, qui n'était plus qu'un amas de ruines fumantes, tomba le 7 septembre aux mains des Turcs près desquels Zriny trouva une mort héroïque⁶.

L'armée impériale était restée complètement inactive pendant le siège de Sziget. Maximilien, pas plus que son frère l'archiduc Ferdinand, n'était un homme de guerre : il avait certes la meilleure volonté mais commit de fatales erreurs. La crainte des Turcs était si grande, qu'on évita toute rencontre sérieuse. Tandis qu'on occupait à Gran un poste d'observation, la fièvre paludéenne hongroise éclata parmi

¹ Voir GRATIANUS, III, 3; SCHWARZ, *Briefwechsel*, 20, 23.

² HUBER, IV, 256.

³ SCHWARZ, *op. cit.*, 23, 30, 33.

⁴ Voir HUBER, IV, 256; TURBA, III, 334.

⁵ Rapport de Biglia dans THEINER, *Monum. Slav. merid.*, 2.

⁶ Voir HAMMER, III, 751.

⁷ Voir *ibid.*, 447; HUBER, IV, 260; TURBA, III, 350.

les troupes, à laquelle des milliers d'hommes succombèrent. La mauvaise alimentation, le manque d'argent et la désertion firent le reste. Lorsque les Turcs se retirèrent vers la fin d'octobre, l'armée impériale aussi acheva de se dissoudre¹. Heureusement l'esprit d'entreprise des Turcs avait été complètement paralysé par la mort du Sultan survenue le 4 septembre et l'hiver commençant interrompit la guerre qui fut continuée l'année suivante avec des alternatives de succès et de revers. Dès la fin de juin 1567, l'empereur avait entamé des négociations de paix. Elles n'aboutirent que le 17 février 1568. Ce jour-là, fut conclue à Andrinople une paix de huit ans sur la base du *statu quo* et de la continuation du paiement de « présent d'honneur » par l'empereur et qui s'élevait à 30 000 ducats².

Les affaires religieuses aussi bien dans l'Empire que dans ses États héréditaires occupèrent vivement l'empereur après la Diète d'Augsbourg, en plus de la guerre turque. Le représentant du Pape, Melchior Biglia, ne se fit pas faute d'exhortations, pour que, dans le règlement de ces affaires, on tint compte aussi des désirs des catholiques³. Il profita de ce que des considérations de prudence politique et surtout l'espoir d'obtenir un large secours du Pape pour la défense des frontières contre les Turcs, disposaient l'empereur à de bonnes relations avec le Saint-Siège. Aussi le nonce put-il envoyer à Rome non seulement de bonnes paroles mais aussi citer quelques actes reconfortants de l'Empereur : tels que, en mars et juillet 1567, une action contre les prédicants hérétiques, en septembre, un édit contre les calvinistes de Hongrie. Biglia fut satisfait de l'attitude de Maximilien dans l'affaire de Cologne. C'est ainsi qu'il eut à se réjouir des efforts de l'empereur pour empêcher que des

¹ Voir WERTHEIMER dans *Arch. für öster Geschichte*, LIII, 84; HIRN, II, 291.

² Voir HUBER, IV, 263.

³ Dans Arch. secr. pap. une petite partie seulement des rapports de Biglia a été conservée (*Nunziat, di Germania*, 66 et 67). Pour l'édition des *Nuntiaturberrichte*, il est nécessaire d'aller chercher ailleurs. Dès juillet 1847, Scarabelli avait établi que les Archives Alfieri à Asti contenaient des rapports de nonciature de Biglia de 1568 et 1569 (voir Arch. Stor. Ital., App. IV, n. 17, p. 61). Des rapports de Biglia de 1565 à 1567 ont été trouvés par le prélat Ratti et le professeur Dengel aux Archives. Trotti à Milan (actuellement à l'Ambrosiennes en sorte que les meilleurs éléments sont à la disposition du lecteur dans l'édition Dengel).

troupes allemandes ne vinsent soutenir les insurgés des Pays-Bas. Les rapports remplis d'espoir que Biglia envoyait à Rome où Morone et Commendone travaillaient à maintenir une bonne entente entre l'empereur et le Pape éveillèrent là-bas des perspectives de confiance que le Pape aussi partagea¹. Pie V ne put qu'être rempli de contentement, en apprenant que le 5 décembre 1567 Maximilien recommanda fortement une demande des jésuites de Vienne². Pour faire plaisir à l'empereur, il pardonna au cardinal Delfino, privé du droit de vote pour grave désobéissance³. Il passa avec bienveillance sur les procédés arbitraires de l'empereur dans la réforme des monastères et des fondations autrichiennes gravement dépravés⁴.

Le Pape n'était pas en état de remplir tous les désirs de Maximilien parce que, pour lui, les principes ecclésiastiques avaient beaucoup plus d'importance que les considérations d'habileté diplomatique. Mais dans ce qui, pour Maximilien, était la chose principale, le secours contre les Turcs, il se montra traitable. Il ne maintint pas son idée première de ne verser des sommes importantes que dans le cas de guerre. En avril 1568, malgré ses nombreuses autres charges, il promit une contribution aux fortifications des frontières, mais en insistant pour que l'argent en fût employé exclusivement à ce but. En juillet, il permit à l'empereur de lever sur les abbés et prieurs de la Basse-Autriche 45 000 florins de subsides. En août, il donna son consentement à ce que, dans le mois suivant, on versât à Venise 20 000 écus pour la fortification des pays de frontières menacés par les Turcs. En septembre il éleva cette somme à 30 000 écus et promit de faire encore plus à l'avenir⁵. Il

¹ Cf. les Instructions du secrétaire d'Etat à Biglia datées de Rome 8 février 1567, 1^{er}, 8, 22 mars, 5 avril, 14 juin, 19 et 26 juillet, 6 et 12 septembre, 6 décembre, *Nunziat. di Germania*, 67. Arch. secr. pap.

² Voir LADERCHI, 1566, n. 205; SCHWARZ, *Briefmechsel*, 77-78; BRAUNSBERGER, *Pius V*, S. 37.

³ Voir SCHWARZ, *op. cit.*, 25, 56. Cf. *ibid.*, 176, sur le conflit ultérieur de Delfino avec Pie V.

⁴ Cf. WIEDEMANN, I, 187-202; SCHWARZ, *op. cit.*, 96-99.

⁵ Cf. SCHWARZ, *op. cit.*, 63-73, 88; BRAUNSBERGER, *Pius V*, S. 43.

⁶ Voir SCARABELLI, *op. cit.*, p. 65; SCHWARZ, *op. cit.*, 101, 104, 107; TURBA, III, 403, 458; HOFFEN, 266. Les Arch. secr. pap. conservent dans *Arm.* 641-6, p. 84, un mémoire de l'année 1568 : *Nonnulla media quibus Germania hoc tempore invari possit avec des propositions pour défendre la Hongrie contre les Turcs.*

répondit également favorablement, à la prière de l'empereur, d'aider le frère de celui-ci, l'archiduc Charles, à assurer sa propre frontière de Styrie. L'archiduc Charles eut la permission de recueillir pendant cinq ans la moitié de tous les revenus ecclésiastiques de son territoire ainsi que la promesse que ce droit serait prolongé de cinq autres années¹.

Après une telle condescendance et après les nouvelles reçues en juillet 1568 sur certaines mesures de Maximilien contre les hérétiques dans ses territoires², on dut être renversé lorsque l'ambassadeur impérial, Arco, transmit le 13 septembre une lettre de Maximilien à Pie V datée du 3 du même mois, qui autorisait l'ambassadeur à donner communication de la grande concession du 18 août accordant aux seigneurs et chevaliers protestants de la Basse-Autriche le libre exercice de leur religion sous la forme de la Confession d'Augsbourg de 1530³. La validité de cette concession religieuse était liée à diverses conditions : en premier lieu, les catholiques ne devaient plus être offensés et opprimés, en second lieu, une commission à convoquer moitié par l'empereur, moitié par les États, pour ceux qui appartenaient à la Confession d'Augsbourg, devait établir une règle fixe pour le service divin, la constitution ecclésiastique et l'instruction⁴.

Cet acte surprenant de Maximilien eut lieu spontanément aussitôt après l'ouverture de la Diète de Vienne qui devait se montrer coulante pour le paiement des grosses dettes impériales. Une considération décisive en plus de l'attitude peu claire de l'empereur en matière religieuse fut la peur qu'il avait de l'opposition protestante. Comme le nonce Biglia lui adressait de vigoureuses remontrances, Maximilien invoqua expressément sa situation forcée : il y avait tant de sectes sur son territoire que le seul remède consistait à tolérer la Confession d'Augsbourg. Si un soulèvement éclatait comme aux Pays-Bas, il se trouverait sans défense contre les États. Il avait six fils ; si ses pays héréditaires étaient ruinés, de quoi ceux-ci vivraient-ils⁵ ?

¹ SCHWARZ, *Briefwechsel*, 113-115.

² Voir la lettre du cardinal Mula du 24 juillet 1568 dans HOFFEN, 267.

³ SCHWARZ, *Briefwechsel*, 116. Cf. SUDENDORF, *Registrum*, III, 291.

⁴ Cf. HOFFEN, 144; OTTO, 23, 43; *Bibl. Organisation*, 123, 125.

⁵ Venez. *Depeschen* (III, 459-460. *Bibl. S.* 141) fait par erreur faire à l'empereur ses observations à Commendone.

Lorsque Pie V, le 13 septembre 1568, reçut de l'ambassadeur impérial la nouvelle que Maximilien était sur le point de capituler devant sa noblesse protestante et d'accorder le système de l'Église territoriale dans ses pays, Pie V en fut profondément ému. Son chagrin fut si grand qu'il ne put retenir ses larmes.

Il comprenait maintenant, dit-il en se plaignant à l'ambassadeur, que Dieu voulait punir la chrétienté et que la religion allait à la ruine puisque l'empereur cédait d'un cœur si léger aux exigences des protestants et donnait le pire exemple pour les Pays-Bas et la France. Il ne savait pas comment il lui serait possible, dans ces conditions, de maintenir des relations avec l'empereur. Dans une seconde audience du 15 septembre, Arco se flattait d'obtenir une meilleure réponse. Mais comme il fallait s'y attendre, le Pape persista dans sa condamnation de la concession faite. Dans un bref du même jour, il conjura Maximilien de renoncer à un projet qui soulèverait un si grand scandale. Les cardinaux Morone, Truchsess, Colonna dévoués à l'empereur et l'ambassadeur d'Espagne s'exprimèrent dans le même sens. On croyait à la Curie que Biglia serait rappelé pour n'avoir pas su empêcher l'acte de Maximilien¹.

Le courrier impérial qui avait apporté la lettre de Maximilien du 3 septembre remporta à son tour le 17 septembre la réponse du Pape accompagnée d'un rapport circonstancié d'Arco. A peine le courrier était-il parti que le Pape prit une décision. Dans un consistoire, tenu inopinément le 17 septembre, il nomma Commendone qui, avec Morone, était le plus au courant des choses d'Allemagne, légat extraordinaire auprès de Maximilien avec mission de le faire reculer sur la voie souverainement périlleuse où il s'était engagé².

Précisément la mission de cet homme qui avait fait connaître son importance en la Diète d'Augsbourg était aussi déplaisante que possible pour l'empereur. Si on lui envoyait un cardinal, ce qu'il aurait absolument voulu éviter,

¹ Voir le rapport d'Arco du 17 septembre 1568 dans HOFFEN, 276. Cf. *Corresp. dipl.*, II, 462. Le bref du 15 septembre 1568 dans SCHWARZ, *Briefwechsel*, 119, Cf. aussi SCHWARZ dans *Ehses Festschrift zum Inbilauum des Camposanto*, Fribourg, 1897, 238.

² Voir le rapport d'Arco du 18 septembre 1568 dans HOFFEN, 282, et *Corresp. dipl.*, II, 463.

un ambitieux toujours prêt à lui être agréable comme Delfino eût été bien accueilli de lui¹. Sa colère fut si grande qu'il traita de « fou zèle de moine » l'acte rapide et résolu du Pape : « mais il ne changera rien, déclara-t-il à l'ambassadeur vénitien. A la Curie, on crie sans savoir pourquoi. » Puis il recourut à ces phrases qu'ont constamment répétées ceux qui se savent devinés par Rome : le Pape est mal informé; il l'informerait mieux et lui exposerait que sa mesure avait été prise dans la meilleure intention de ramener les protestants à l'Église².

L'empereur s'illusionnait gravement, car à Rome on était très bien instruit et l'on voyait très clair sur la gravité de la situation : ce qui avait été obtenu par la noblesse de la Basse-Autriche ne pourrait être refusé dans la suite aux villes et aux places fortes. En conséquence, l'ancêtrement de la religion catholique en serait le résultat final. Toutes les tentatives d'empêcher la légation de Commendone furent vaines³.

Commendone se trouvait à son abbaye de San-Zeno à Vérone, lorsque l'ordre du Pape lui fut transmis. Accompagné de son secrétaire Antonio Maria Graziani et de Giovanni Delfino, évêque de Torcello, il se mit aussitôt en route vers le nord. Sur le *Brenner* une tempête de neige de trois jours surprit le légat qui n'était pas équipé en conséquence. Malgré cela, il atteignait Innsbruck dès le 13 octobre. Commendone y rencontra Albert V de Bavière en séjour chez l'archiduc Ferdinand et il eut avec lui un entretien sérieux sur la situation⁴. La suite du voyage sur l'Inn ne put commencer faute de bateaux que le 16. Le voyage se fit par Passau et Linz jusqu'à Vienne, où le légat arriva le soir du 28 octobre. Le nonce Biglia qui à la suite des pénibles discussions était tombé malade n'avait pu exécuter son intention d'aller au-devant du cardinal légat à Passau⁵.

¹ Voir le rapport de Eisengrein du 9 octobre 1568 dans HOFFEN, 291.

² Voir *Venez. Depeschen*, III, 461, 1.

³ Voir SCHWARZ, *Briefwechsel*, 123. Cf. *Corresp. dipl.*, II, 464, 482,

⁴ Cf. GRATIANI, *Epist.*, 390; CANISII, *Epist.*, VI, 223. 588. La consultation du chancelier de Bavière S. Eck contre la tolérance officielle du protestantisme en Autriche et qui eut pour origine les conférences d'Innsbruck a été publiée par Schwarz dans l'écrit cité plus haut.

⁵ Cf. GRATIANI, *Epist.*, 300. *Colecc. de docum. inéd.*, CIII, 23, et les lettres de Biglia. Dans le travail de Mayr cité plus loin.

Le 31 octobre, Commendone obtint sa première et le 3 novembre sa seconde audience de l'empereur¹. Celui-ci chercha autant que possible à justifier la concession faite à la noblesse du libre exercice de la religion selon la Confession d'Augsbourg, par l'intention où il avait été de parer d'un côté à la diffusion des sectes protestantes et de l'autre de réconcilier les luthériens avec l'Église, comme s'y étaient efforcés déjà Charles-Quint et Ferdinand I^{er}. Et pour y arriver, le meilleur moyen lui avait paru la Confession d'Ausbourg qui concordait en de nombreux points avec la doctrine catholique.

Commendone répondit que l'intention de l'empereur était assurément très louable, mais qu'il était certain qu'il n'atteindrait pas le but de cette façon, car ses moyens étaient illicites et pernicious. La foi catholique devait être maintenue dans toute sa pureté et intégrité. Précisément les expériences de Charles-Quint et de Ferdinand I^{er} avec les adhérents de la Confession d'Augsbourg avaient montré combien était vaine l'espérance de les réconcilier avec l'Église. Du reste ceux-ci avaient traité avec de puissants princes, tandis que l'empereur voulait maintenant se faire prescrire des conditions honteuses par ses sujets. En outre, il n'était pas permis de faire le mal pour obtenir le bien. Sa condescendance ne ramènerait pas à l'Église les nouveaux croyants, mais ne ferait que les raffermir dans leur opinion. Commendone fit remarquer avec franchise combien il serait déshonorant pour l'empereur que les luthériens pussent prétendre avoir acheté avec de l'argent la liberté religieuse. Mais le pire de tout était que l'empereur par cette concession s'attribuait un pouvoir qui n'appartenait qu'au Pape; une telle audace devait attirer sur lui le châtement de Dieu².

Les longues et pressantes observations de Commendone furent appuyées par une énergique lettre d'Albert V à Maximilien et que le légat avait apportée d'Innsbrück. Mais ce qui fut décisif, ce fut l'intervention du roi d'Espagne obtenue par Pie V; Philippe, dans une lettre autographe du 17 octobre, sur laquelle il revint encore plus tard, conjurait l'empereur de renoncer à son acte contre Dieu et la religion.

¹ Voir *Venez. Depeschen*, III, 461. Cf. GRATIANUS, III, 4.

² Voir GRATIANI, *Epist.*, 390. Les rapports de Commendone pendant sa légation 1568-1569, sont aux Archiv. Graziani à Città di Castello. Dengel les publiera dans l'édition des *Nuntiatuerbericht*.

Les représentations de Philippe II durent produire sur Maximilien une impression d'autant plus grande, qu'il avait l'intention de marier sa fille aînée au roi d'Espagne. Mais comme condition préalable, Philippe exigeait la cessation de toute faveur vis-à-vis des Néerlandais rebelles et des protestants d'Autriche. Commendone comprit aussitôt l'importance de cette question dynastique. Sur son conseil, l'ambassadeur d'Espagne fit remarquer à l'empereur que le mariage projeté nécessiterait une dispense du Pape pour degré de parenté, dispense que Pie V n'accorderait sûrement pas, si Maximilien se mettait aux ordres des protestants d'Autriche¹.

L'empereur ne résista pas à l'assaut réuni du Pape, de l'Espagne et de la Bavière et d'autant plus que lui, pour qui les protestants valaient autant que les catholiques², ne songeait pas à exposer pour des questions religieuses à de sensibles dommages les intérêts de sa maison. Il céda rapidement et sans vergogne, réellement vis-à-vis des insurgés néerlandais, mais en apparence seulement en ce qui concernait les protestants d'Autriche³.

Après les longues et vives discussions⁴ qui avaient eu lieu, Commendone fut aussi surpris que joyeux en recevant de Maximilien, au cours d'une audience de deux heures le 18 novembre, une déclaration extrêmement favorable, qu'il se hâta de communiquer à Rome et à Munich. Maximilien lui dit que son intention avait toujours été de soutenir la religion catholique et que surtout après les pressantes et paternelles exhortations du Pape, il avait prié Dieu de lui donner ses lumières et que l'avant-veille il avait été amené à prendre la ferme résolution de renoncer entièrement aux délibérations de la commission de religion et de ne pas permettre qu'on discutât à la Diète de Linz la question religieuse. Pour corroborer sa déclaration, il rappela qu'il avait communiqué sa résolution aux membres de la commission qu'il avait licenciée, en notifiant à ceux qui avaient été appelés du dehors, qu'ils n'avaient pas besoin de venir, car il

¹ Voir RITTER, I, 402; HOFFEN, 289; *Venez. Depeschen*, III, 464, 1; *Collec. de docum. ined.*, CIII, *Corresp. dipl.*, II, 464, 492.

² Appréciation d'Huber (IV, 229).

³ Voir RITTER, I, 403.

⁴ Cf. GRATIANI, *Epist.*, 395.

n'y aurait pas d'autres discussions. Il avait personnellement tenu à s'en ouvrir à Commendone, afin que celui-ci le notifiât à Rome et témoignât qu'il voulait absolument, en fils dévot, répondre aux désirs d'un Pape si bon et qu'il aimait sincèrement. A la demande de Commendone qui voulait savoir si sa présence était nécessaire à Linz, Maximilien répondit qu'en effet elle n'était pas nécessaire, puisqu'on n'y traiterait pas de religion. Il pourrait assurer le Pape que l'empereur était résolu de tout son cœur à servir Dieu et la foi catholique¹.

Quelqu'un qui connaissait bien la cour de Vienne, Martin Eisengrein, avait, tout de suite après l'arrivée de Commendone, manifesté l'inquiétude qu'on cherchât « à berner avec de bonnes paroles cet éminent diplomate, pour le décider à repartir »². L'opinion d'Eisengrein était pleinement justifiée. L'empereur ne songeait pas sérieusement à remplir les désirs du Pape. Il était au contraire plus décidé que jamais à s'en tenir à la promesse faite le 18 août à ceux de la Confession d'Augsbourg et de ne rien concéder de plus sur ce sujet. Il trompa le légat, en ne lui disant pas qu'avant de dissoudre la Diète, il avait promis aux nobles qu'ils ne seraient pas troublés dans l'exercice de la confession d'Augsbourg sur leur territoire. La Diète de la Haute-Autriche reçut de l'empereur le 7 décembre la promesse que la liberté de religion établie dans la Basse-Autriche leur serait également accordée et qu'en attendant ils ne seraient pas inquiétés tant qu'ils s'en tiendraient à la Confession d'Augsbourg. Les délibérations de la commission sur la préparation d'un nouvel agenda et d'une constitution de l'Église n'étaient pas abrogées, comme l'empereur l'avait fait croire au légat, mais il avait simplement rappelé secrètement Camérarius qui n'allait pas de bon gré aux États et l'avait remplacé, en faisant venir à sa place de Mecklembourg le théologien luthérien David Chytræus. Quand celui-ci arriva en janvier 1569, Maximilien tint soigneusement cachée sa présence au légat. Dans le calme de la petite ville de Spitz sur le

¹ C'est ce que racontait Commendone dans sa lettre du 18 novembre 1568 au cardinal Bonelli (Arch. Graziani). Cf. là-dessus le rapport de Biglia du 18 novembre 1568 (Bibl. Alfieri à Asti, maintenant Arch. d'Etat à Turin). Le professeur Dengel publiera les deux rapports. La lettre à Albert V du 20 novembre 1568 dans HOFFEN, 300. Voir aussi celle à Ylopius dans CYPRIANUS, 465. Cf. en outre *Venez. Depeschen*, III, 461.

² Lettre du 5 novembre 1568 dans HOFFEN, 296.

Danube, Chytræus put s'adonner en toute tranquillité au travail des nouveaux agendas et de la constitution de l'Église¹.

Pie V dans un bref du 1^{er} décembre 1558 avait exprimé sa joie à l'empereur de ce que celui-ci, conformément aux déclarations d'Arco et aux rapports de Commendone, ne voulût rien concéder de nouveau en ce qui concernait la Confession d'Augsbourg et avait contremandé les discussions religieuses annoncées, ce à quoi il était du reste obligé en vertu de sa fonction impériale et du serment juré². Le 20 janvier 1569, au moment même où il cachait à Spitz le théologien protestant Chytræus, Maximilien répondit au bref par une lettre très soumise dont le contenu était qu'il se réjouissait de voir que le Pape eût si bien accueilli la révocation des discussions de religion fixées au jour de la Saint-Martin et sur lesquelles, se fondait tout son accord avec la noblesse; il n'avait jamais voulu offenser le sentiment paternel du Pape auquel il restait filialement dévoué et, conformément à son devoir d'empereur, il ne négligerait rien pour « maintenir la foi catholique et soutenir la dignité de l'Église³ ».

Dans le double jeu de fourberie que le rusé empereur menait pendant ces jours-là, la présence de Commendone lui était particulièrement importune⁴; il respira lorsque, fin janvier 1569, le légat prit vers Rome la route du retour⁵.

¹ Voir RITTER, I, 404; OTTO, 22, 30; WIEDEMANN, I, 361. Cf. *Colecc. de docum. ined.*, CIII, 33, 64; *Venez. Depeschen*, III, 465.

² Voir LADERCHI, 1568; n. 86; pour le passage sur le serment de Maximilien cf. le rapport d'Arco du 2 octobre 1468 dans HOFFEN, 290.

³ Voir SCHWARZ, *Briefwechsel*, 130.

⁴ Commendone n'était pas sans inquiétudes au sujet de la réalisation des décisions impériales, ainsi qu'il ressort de son rapport au Pape du 24 novembre 1568 dont je dois la communication à l'amabilité du professeur Dengel. Il y rappelle que pendant que les catholiques d'Augsbourg se réjouissaient de la résolution de l'empereur, les protestants n'y voyaient qu'un simple attermoisement et conservaient l'espérance d'atteindre leur but avec le temps. Avant de partir pour Linz, l'empereur avait formellement promis qu'on n'y traiterait pas de la question religieuse. Étant donné les circonstances on devra se contenter de ce qui a été obtenu. Sa mission a été d'empêcher que la concession religieuse ait lieu et que la Commission en discute. Cela a été accordé. Si à Rome, pour plus de sécurité on désire une promesse écrite de la main de l'empereur, de ne pas accorder de telles demandes de la part de ses sujets, il faudra attendre pour cela le moment favorable qui sera celui où l'on demandera la dispense pour le mariage de la fille de l'empereur avec Philippe II. Arch. Graziani à Città di Castello.

⁵ Voir GRATIANI, *Epist.*, 434; *Venez. Depeschen*, III, 465. Sur le jugement du double jeu de Maximilien, cf. HOFFEN, 126. Ritter (I, 406) dit aussi que Maximilien a trompé les puissances catholiques.

Commendone, ainsi qu'en témoigne l'ambassadeur vénitien, avait laissé à Vienne la meilleure réputation et n'avait rien négligé de ce qui pouvait contribuer à l'édification du peuple¹. Son départ avait été retardé parce qu'il avait reçu du Pape l'ordre de mettre à profit sa présence en visitant les églises et couvents d'Autriche. Quand il eut reçu communément janvier les lettres de créance qui lui étaient nécessaires pour cela et que l'empereur y eut donné son consentement, le légat commença ses visites par la ville et le diocèse de Vienne. Pendant son voyage de retour, il continua son œuvre malgré le mauvais temps. En plus des églises et des couvents qui se trouvaient sur la grande voie militaire, il en visita encore quelques autres situés tout à fait à l'écart, comme Gaming et Kremsmünster. Il prit particulièrement à cœur la visite de la Haute-Autriche. Dans la dernière semaine de février, il séjourna à Passan et visita ensuite encore quelques couvents dans la région de Salzbourg. Partout il s'efforça de mettre en valeur et de faire observer les prescriptions du Concile. Si malgré cela des succès plus profonds ne furent pas atteints, cela provint surtout de la brièveté du temps dont il disposait. Des abus qui s'y étaient enracinés depuis des siècles exigeaient pour être enlevés un labeur plus long et répété².

Après le départ de Commendone, les rapports avec le Saint-Siège furent assurés par le nonce ordinaire Biglia. L'effort de ce diplomate pour maintenir des relations passables entre l'empereur et le Pape était d'autant plus difficile que l'attitude de Maximilien vis-à-vis des États de la Basse-Autriche était en contradiction directe avec les déclarations qu'il avait faites le 18 novembre 1568 à Commendone. La colère de Pie V à ce sujet était si grande qu'il regrettait le secours prêté à Maximilien contre les Turcs³.

¹ Voir *Venez. Depeschen*, III, 465.

² Sur la visite des couvents et des églises par Commendone dans la Basse-Autriche voir STARZEN dans les *Blättern des Vereins für Lunderkunde für Niederbsterreich*, XXVI (1892), 156. Sur la visite dans les diocèses de Passau et de Salzbourg, MAYR dans les *Studien und Mitteilungen aus dem Benediktiner und zisterzienerorden*, 1893, 305. Cf. aussi HOFFEN, 312.

³ Cf. TIEPOLO, 187. Comment Arco chercha à tranquilliser la Curie, c'est ce qui ressort de son rapport du 2 juillet 1569 dans HOFFEN, 323. Cf. *ibid.*, 152-154. Sur les tromperies de l'empereur envers les princes catholiques et le Pape, par la relation de Zuñiga du 28 juillet 1569. *Corresp. dip.*, III, 118, on voit comment Pie V jugeait Maximilien.

Les rapports entre l'empereur et le Pape se troublèrent de nouveau sérieusement, quand Pie V se laissa entraîner à élever Cosme I^{er} au rang de grand-duc de Toscane. A l'origine, le Médicis, aidé de Pie IV qui lui était fort obligé, avait cherché en 1560 à obtenir le titre de roi. Mais comme alors, Philippe II avait opposé à ce projet un refus énergique, il avait dû être abandonné¹. Une deuxième tentative pour obtenir le titre d'archiduc ou de grand-duc fut entreprise cinq ans plus tard. Les circonstances paraissaient cette fois être plus favorables. Les négociations menées dans le plus grand secret à cause de l'Espagne étaient déjà fort avancées, quand la mort de Pie IV réduisit tout à néant².

Ce second échec ne découragea pas Cosme de faire de nouvelles tentatives. Ce qui l'y poussait, ce n'était pas seulement l'ambition mais aussi le désir de terminer en sa faveur le long conflit de préséance pendant entre lui et le duc de Ferrare³. Quand le Médicis comprit décidément, après de difficiles négociations, qu'il n'y avait pas à espérer de décision du litige qui lui fût favorable de la part de l'empereur, il transporta en 1569 l'affaire à Rome. L'avocat Domenico Bonsi qui se mit aussitôt en relations avec l'homme de confiance de Cosme, Onofrio Camaiani, fut désigné pour la terminer à son profit. Une décision favorable pour Cosme paraissait pourtant impossible parce que Ferrare avait au Collège des cardinaux un parti aussi fort que Florence⁴.

En réalité les choses se présentaient tout autrement aux yeux du Pape. Le duc Alphonse de Ferrare était en rapports extrêmement tendus avec Pie V, aussi bien à cause de litiges d'ordre matériel, tels que celui sur l'importation du sel, qu'en raison de son attitude dans les questions religieuses. Sous ce dernier rapport, Alphonse paraissait avoir hérité des sentiments de sa mère Renée, l'amie de Calvin; il se refusa donc constamment à donner l'entrée à l'Inquisition dans ses

¹ Voir MAFFEI, II. Voir ce que nous disons vol. précéd.

² Voir MAFFEI, 29; BIRL., *Ehreibung Cosimos*, II.

³ Bibl. (*op. cit.*, 15) relève la chose avec raison. Sur la lutte de préséance, cf. *Arch. Stor. Ital.* 2^e série, VII, 2, 93; *Atti d. deput. Ferrarese di storia patria* IX, Ferrara, 1897; MONAINI, *La questione di precedenza fra il di Cosimo I^{er} et Alfonso II*, Firenze, 1898; GRIBANDI dans *Riv. di scienze stor.*, 1904-1905; PALANDRI, 122.

⁴ Voir BIBL., *op. cit.*, 43.

États et à correspondre au désir du Pape d'aider les catholiques français. Même l'oncle du duc, le cardinal d'Este, était particulièrement mal vu de Pie V, à cause de ses machinations pour arriver à la tiare. L'ambassadeur vénitien Paolo Tiepolo tenait en février 1569 les relations de la maison d'Este avec le Vatican pour si ébranlées qu'il craignait une rupture ouverte¹.

Cosme I^{er}, au contraire, avait de toutes les façons imaginables témoigné son obéissance au Pape pendant tout le temps qui s'était écoulé depuis que celui-ci régnait. Tout ce qu'il lui avait promis au début de son pontificat pour soutenir l'Inquisition ainsi que la réforme ecclésiastique² avait été accompli. La livraison de Carnesecchi à l'Inquisition, l'appui donné à l'empereur dans la guerre turque en 1566, et l'efficace secours récemment donné aux catholiques français dans la troisième guerre contre les huguenots avaient été éminemment propres à gagner au Médicis à un haut degré la confiance et l'amitié de Pie V³. Camaiani et le cardinal Ferdinand de Médicis qui travaillait avec lui ne rencontrèrent donc pas de grandes difficultés, quand ils proposèrent, pour récompenser ce dévouement, de décider en sa faveur, comme Pie IV en avait déjà eu l'intention, la question de préséance pendante depuis une génération, en élevant Cosme à la dignité de grand-duc. Le projet dut d'autant plus plaire à Pie V que, vivant encore tout entier dans les idées du moyen âge, il pouvait se dire que si un Pape avait donné à Charlemagne le titre d'empereur, à plus forte raison pouvait-il, lui, accorder le titre de grand-duc à un prince ayant bien mérité de l'Église⁴.

Le 27 août 1569, fut établie une bulle⁵ dont la teneur

¹ TIEPOLO, 189. Cf. E. MANOLESSO dans ALBÉRI, II, 2, 415; BIBL., *op. cit.*, 26.

² Cf. *Legaz. di Serristori*, 419.

³ Voir TIEPOLO, 189; GALLUZZI, 66, 95; MAFFEI 60; HERRE, *Papstwahl*, 159; PALANDRI, 124. En 1568, Pie V avait accepté d'être parrain de la fille de Cosme. Cf. le bref à Johanna principessa Florentiae daté du 28 janvier 1568 (envoi du cardinal Ruci). Arch. d'Etat à Florence. Quelque temps après, la femme de Cosme fut honorée de l'envoi de la rose d'or; voir LADERCHI, 1568, n. 59.

⁴ Voir GALLUZZI, 89; BIBL., *op. cit.*, 45. Sur l'écrit de Laurentius Belus dédié à Pie V. De summa pontificia potestate creandi et destruendi saeculares dignitates, voir plus haut.

⁵ *Bull. Rom.*, VII, 763.

était la suivante : Le Pape, placé par Dieu sur les peuples et les royaumes, comme investi de la plus haute puissance dans l'Église militante, doit tourner un regard vigilant sur ceux qui mieux que d'autres ont servi la cause du Saint-Siège et de la foi catholique. A ce point de vue le souverain de Toscane s'est particulièrement signalé. Récemment encore, il a soutenu généreusement les catholiques français et a fondé l'Ordre des Chevaliers de Saint-Étienne pour honorer Dieu et propager la vraie religion. Comme de tels services méritent une récompense, le Pape, en vertu de son pouvoir apostolique, le déclare grand-duc héréditaire de Toscane en tant que ce pays lui est soumis comme à son souverain, et cela, sans préjudice des droits de l'empereur ou d'autres rois. Pour cet octroi de titre, la bulle se réfère aux précédents des Papes Alexandre III, Innocent III et Paul IV à l'égard des régents de Portugal, de Bulgarie, de Valachie, ainsi que de l'Irlande¹. Comme insignes extérieures du titre qui venait de lui être conféré, le Médicis avait le droit de se servir d'une couronne royale décrite héraldiquement dans la bulle. Par là sa préséance sur les d'Este était résolue. L'arrivée des nouvelles de la victoire remportée sur les huguenots de France, à laquelle Cosme avait tant contribué², sembla à Pie V offrir une occasion favorable de faire connaître sa bulle jusque-là tenue secrète. Le 7 décembre 1569, il envoya son neveu Michel Bonelli à Florence où, cinq jours après, eurent lieu en grande pompe au vieux palais la remise et la lecture de la bulle papale³.

Tandis que Florence célébrait des fêtes bruyantes, Cosme mit en œuvre toutes les ressources de sa diplomatie pour réconcilier toutes les puissances et l'empereur en particulier avec le fait accompli et empêcher des actes en sens contraire. Contre toute évidence il assurait n'avoir fait aucune démarche pour obtenir cette distinction, que le Pape lui avait conférée de son propre mouvement. Pour porter ses remerciements personnels, il fit annoncer qu'il se rendrait à Rome

¹ Commendone dans ses négociations avec Maximilien II produisit d'autres exemples encore empreints de la conception médiévale mais qui en partie ne résistent pas à la critique historique. Voir GUAZZANI, *Vita Commendone*.

² Cf. *Corresp. dipl.*, III, 228.

³ Voir GALLUZZI, 103; LAPINI, *Diario Fiorentino p. p. Corazzini*, Firenze, 1900.

au début de l'année suivante. On cacha à l'empereur que le véritable but de ce voyage était de se faire couronner par le Pape. Lorsque Maximilien apprit par des rumeurs quel en était le vrai motif, il sortit de la réserve qu'il avait observée jusqu'alors, parce qu'il avait voulu connaître d'abord le texte de la bulle¹.

Le 13 février 1570, Arco reçut par un courrier spécial de l'empereur, l'ordre de faire d'abord des remontrances confidentielles au Pape contre le couronnement solennel et public de Cosme et, au cas où cela n'aboutirait pas, d'élever une protestation contre un tel acte, qui lésait les droits de l'Empire. Arco reçut audience le 14 février. Comme au cours du discours Pie V faisait observer que le duc de Florence était libre et ne reconnaissait personne au-dessus de lui et que, de plus, les Papes à diverses reprises avaient nommé des rois, comme par exemple les rois de Portugal et de Navarre, Arco lui répondit que ceux-ci n'avaient rien à faire avec l'Empire. Ainsi on touchait au point saillant : l'empereur considérait Florence comme un fief de l'Empire et si l'on pouvait contester à ce propos, il n'en restait pas moins que Sienne avait été reçue en fief du roi d'Espagne et était indirectement un fief de l'Empire. Selon toute apparence, le Pape avait dès lors reconnu que Cosme l'avait poussé dans une voie oblique. Malgré cela, en raison de son autorité, il ne crut pas pouvoir accorder le retrait de la distinction réclamé par Arco². En réalité, les choses avaient déjà été poussées trop loin³. Le 15 février 1570, Cosme arriva avec un splendide cortège aux portes de Rome et monta à la villa de Jules III. Le 18, eurent lieu en grande pompe son entrée et sa réception au Consistoire. Même Arco était présent à cette cérémonie qui se fit à la Sala Regia. Lorsque l'avocat du Consistoire proclama le nouveau titre de Cosme, Arco fit observer au Pape qu'il protestait contre la violation des droits du chef de l'Empire et se réservait de faire une protestation encore plus étendue. Il quitta donc ostensiblement

¹ Voir BIBL. *op. cit.*, 47.

² Voir BIBL. *Ehreibung Cosimos*, 53.

³ Sur les préparatifs à Rome pour l'arrivée de Cosme, voir *Avvisi di Roma* du 25 janvier, des 8 et 11 février 1570. Là est également mentionné un présent de Cosme à Pie V, un calamaro d'argento dorato con un horiolo dentro d'une valeur de 250 écus. *Urb.*, 1041, p. 223, 273^b, 224^b, 228. Bibl. Vat.

la salle quand le Médicis y fut introduit en grande pompe. Toutes les tentatives du Pape et de Cosme pour déterminer l'ambassadeur impérial à revenir sur ses déclarations échouèrent¹.

Le 5 mars, dimanche de Lætare, Arco répéta sa protestation solennelle dans l'appartement privé de Pie V, chez lequel se trouvaient les cardinaux Morone, Chiesa et Bonelli. Comme il sortait du Vatican, le Pape se rendait à la chapelle pour la messe du couronnement à la Chapelle Sixtine. Cosme y prit place entre les deux derniers cardinaux prêtres. Il portait un long vêtement de cérémonie, tissu d'or, et par-dessus, un manteau rouge garni d'hermine et le chapeau ducal. Après l'Épître, il prêta le serment de fidélité, puis le Pape lui posa sur la tête la précieuse couronne d'or exécutée à Florence et lui remit le sceptre d'argent. A la fin de la cérémonie, le nouveau grand-duc offrit comme présent un calice d'or, des vases précieux et des ornements sacerdotaux pour la Messe; quand le Pape revint dans ses appartements, il lui tint la traine de son vêtement. A la fin, Cosme reçut encore le même jour la distinction de la rose d'or bénite².

Il n'est pas douteux que rien n'était plus loin de la pensée de Pie V que de vouloir, par ces honneurs extraordinaires rendus à Cosme, porter préjudice dans ses droits à quelque prince que ce fût; sa déclaration d'avoir voulu ainsi récompenser seulement les grands services du Médicis envers le Saint-Siège doit être prise au sérieux³. Sa surprise n'en fut

¹ Voir SCHWARZ, *Briefwechsel*, 156; BIBL., *op. cit.*, 55. Cf. aussi MUTINELLI, I, 88; *de Magistris*, 13; *Corresp. dipl.*, III, 224. D'intéressantes particularités sur l'arrivée et l'entrée du nouveau grand-duc dans les *Avvisi di Roma* des 15 et 18 février 1570 (Cosme habitait dans les appartements du cardinal Bonelli parate di veluto cremesino con broccato d'oro. *Urb.*, 1041, p. 226^b, 229^b. Bibl. Vatic.

² Sur les événements du 5 mars on possède de nombreux rapports, celui d'Arco avec sa protestation, dans SCHWARZ, *Briefwechsel*, 156, BIBL., 60; le rapport de l'ambassadeur vénitien dans MUTINELLI, I, 89, celui de l'ambassadeur français dans *de Magistris*, 15, celui de l'ambassadeur savoyard dans *Saggiatore*, IV (1849). 3^b. Sur la cérémonie du couronnement le plus exact est Firmanus MORENI, *Delle solenne incoronazione del duca Cosimo Medici in granduca*, Firenze, 1849. Cf. aussi l'*Avviso di Roma* du 5 mars 1570, où parmi les cadeaux, on célèbre particulièrement un baule d'or de 9 livres avec sept figures con miraculosa arte; fede, speranza e carità soutiennent le vase au pied duquel sont les quatre Évangélistes avec les armes de Pie V et de Cosme. *Urb.*, 1041, p. 242^b. Bibl. Vatic.

³ Herre (I, 59) relève avec raison la chose.

que plus pénible, lorsqu'il sut quel faux mobile lui était attribué et à quelle résistance sa façon d'agir l'avait conduit auprès de toutes les puissances ¹. Une seule fit exception, ce fut le gouvernement français qui félicita joyeusement Cosme de son élévation, parce qu'il prévoyait que les Habsbourg mettraient tout en mouvement contre une telle promotion ². Ils y étaient en réalité constamment excités par le duc de Ferrare ³.

Philippe II garda d'abord une attitude expectante. En principe il se plaçait au même point de vue que l'empereur. Il voyait dans le procédé un grave et périlleux empiétement du Pape dans le domaine de la puissance temporelle et considérait comme une offense qu'on ne l'eût pas mis d'abord au courant, lui dont Cosme était le feudataire à cause de Sienne. A cela s'ajouta que le roi d'Espagne ne pouvait être disposé à laisser le duc de Florence devenir plus puissant qu'il n'était encore auparavant. Toutefois Philippe, pour des raisons diverses, n'était pas favorable en principe à une attitude aussi dure envers le Pape que ne l'était Maximilien sous l'influence d'Arco étroitement lié d'amitié avec les d'Este ⁴.

Le 29 mars 1570, l'empereur renouvela solennellement sa protestation et envoya pour la transmettre les deux conseillers auliques Gabriel Strein baron de Schwarzenau et le docteur André Gail. Ceux-ci arrivèrent à Rome le 10 avril et y furent reçus le 16 en audience privée, le 24 en audience publique. A la dernière, la protestation fut lue et une copie en fut remise. Le Pape promit de donner sa réponse après mûres réflexions ⁵.

¹ En Italie, Savoie, Mantoue et Venise en plus de Ferrare refusaient de reconnaître le titre. Voir BIBL., 70. Cf. Arch. Stor. Ital. App., III, 158; Venez. Depeschen, III, 498.

² Voir de *Magistris*, II; voir HERRE, I, 60. Cf. PALANDRI, 126.

³ Cf. BIBL., 79, 89.

⁴ Voir HERRE, I, 60, 77; MAFFEI, 81, 89; BIBL., 70, 78, 87. Philippe II n'éleva sa protestation contre le nouveau titre de Cosme qu'après la conclusion de la ligue antiturque qui apportait la Cruzada à l'Espagne. (Voir plus loin, ch. ix.) A la suite de la protestation espagnole, le Pape céda tellement qu'il donna en secret le pouvoir à Cosme de s'entendre avec l'empereur sur la base présentée par celui-ci, ce que le Médicis fit aussitôt.

⁵ Voir le rapport de B. Pia du 25 avril 1570. Arch. Gonzague à Mantoue; *Avvisi di Roma* des 19 et 26 avril 1570, URB., 1041, p. 265^b, 267. Bibl. Vatic.; LADERCHI, 1570, n. 115; *Corresp. dipl.*, III, 311; GRATTANI, *Epist.*, 466. Cf. Venez. Depeschen, III, 497; SCHWARZ, *Briefwechsel*, 157; BIBL., 63;

En face de cette chose inattendue, en considération des conséquences doublement imprévues de la concession de ce titre si inopportune en raison de la ligue si nécessaire contre les Turcs, que Pie V se soit repenti d'avoir donné cette satisfaction aux désirs du rusé Médicis, et qu'il eût volontiers fait machine en arrière, c'est ce que montre le fait que dans la grande nomination de cardinaux du 17 mai 1570, il eût écarté Camaiani chaudement recommandé par Florence. Sa retenue lui était encore commandée par l'attitude de Cosme qui n'hésitait pas à rejeter sur le Pape la responsabilité de toute l'affaire¹.

A Rome, dès avril, une congrégation spéciale de cardinaux délibéra sur la réponse à faire à la protestation de l'empereur. Les avis étaient très partagés. Quelques-uns pensaient qu'il valait mieux s'abstenir de répondre, parce qu'un échange de lettres ne pourrait que mettre de l'huile sur le feu. Par contre, on pouvait faire valoir avec raison que l'empereur considérerait le refus d'une réponse comme une offense². Une décision était d'autant plus difficile qu'il y avait lieu d'envisager avec inquiétude la convocation de la Diète à Spire pour le 22 mai³. La question en litige paraissait devoir y être discutée⁴, parce que, malgré la dissuasion du nonce, Maximilien avait soumis aux princes électeurs toutes les pièces relatives à l'affaire du titre de grand-duc et les avait requis de donner leur avis pour la sauvegarde du droit supérieur de l'empire⁵. Étant donné les sentiments de

de Magistris, 17, 20. Cf. aussi CANCENERI, *Cosimo dei Medici e il titolo di Granduca di Toscana*, Venezia, 1906, 12. L'Oratio habita in consistorio Sanct^{mi} coram 19 cardinalibus ab oratore Cæsaris et copia instrumenti protestationis S. Caes. M^{ti} dans les *Varia polit.*, 85 (maintenant 86), 99; *ibid.*, 112; Responsio S. D. N. ad oratores Cæsaris. Arch. secr. pap.

¹ Voir BIRL., 76.

² Voir *ibid.*, 85.

³ La convocation impériale datée de Prague, 1^{er} février 1570 (pas au début de l'année comme Häberlin l'indique, VIII, 145, dans *Reichstagshandlung de anno 1570*, II, 181. Arch. d'État à Francfort.

⁴ Biglia avait conseillé en conséquence d'envoyer un légat avant l'ouverture de la Diète (Bibl., 80). A Rome on disait déjà que Commendone ou Orsini seraient désignés (voir le rapport de B. Pia daté de Rome, 5 avril 1570. Arch. Gonzague à Mantoue.) Le 24 juin 1570, B. Pia annonce : Madruzzo parti due di sono per la dieta di spira, qualche effetto potrà far nelle cose che bollono essendo prudentissimo et destrissimo. L'empereur était opposé à l'envoi d'un légat parce qu'il en serait résulté trop de propos en Allemagne. Voir *Venez. Depeschen*, III, 496, 1.

⁵ Voir *Venez. Depeschen*, III, 498, 1; BIRL., 80.

la plupart des luthériens et calvinistes d'Allemagne, il ne paraissait pas douteux qu'ils appuieraient l'empereur dans sa lutte avec le Pape et seraient prêts à donner même en guerre ouverte « le coup de grâce à l'Antéchrist »¹. Dans ces conditions, on choisit à Rome un moyen terme, en retardant la réponse au moins jusqu'à ce que la proposition de la Diète fût passée. La réponse de Pie V, datée du 24 juillet, arriva ensuite à Spire au milieu d'août. Elle essayait de tenir en suspens la controverse et de gagner du temps pour permettre à Cosme de s'entendre avec l'empereur².

La situation à Spire resta encore longtemps très menaçante. Une descente impériale à Rome à laquelle beaucoup de protestants eussent participé avec joie, paraissait imminente. Le Pape envoya donc en août, près des cantons catholiques, le cavalier Jost Segesser, capitaine de sa garde suisse, pour en obtenir l'assurance d'un secours de quatre à cinq mille hommes, pour le cas où le Saint-Siège « serait attaqué »³. Le 17 septembre 1570, l'ambassadeur anglais mandait de Spire que Maximilien lui avait parlé de l'audacieuse usurpation de l'évêque de Rome; que cela n'irait pas mieux avec le clergé tant qu'il ne se déciderait pas à vivre comme les apôtres avaient vécu; que pour lui, il voulait marcher sur Rome, connaissant des gens qui iraient avec lui; que les princes allemands lui avaient dit que Rome était la légitime et ancienne capitale de l'empereur et qu'ils voulaient l'y ramener⁴.

Dans ces conditions, le nonce Biglia eut une mission très difficile. Par bonheur, dans ses efforts pour agir dans un sens modérateur sur l'empereur et empêcher une immixtion des princes de l'Empire dans la querelle, il eut à ses côtés l'ambassadeur d'Espagne. A Florence on pensait que Biglia n'agissait pas avec assez d'énergie et qu'il s'entendait à inspirer plus d'amour que de respect⁵.

Au milieu de décembre, Biglia fut enfin délivré de ses peines. Il put annoncer à Rome que l'affaire resterait

¹ Voir JANSSEN-PASTOR, IV¹⁵⁻¹⁶, 316; BIRL, 98.

² Voir BIRL., 84, 86.

³ Voir SCHWEIZER, *Abschiede*, IV, 2, n. 364, S. 454; LUTOLF, *Schweizergarde*, 76, sur la crainte à Rome, cf. SERENO, 52.

⁴ Voir *Calendar of state Papers, Foreign, Elizabeth*, 1569-1597, éd. by A. J. Crosley, London, 1874, n. 1267.

⁵ Voir BIRL., 88, 91, 93.

réservée aux princes électeurs et que l'empereur ferait connaître ses prétentions au Pape¹. Déjà on croyait à la curie avoir échappé au pire lorsque l'empereur, après la clôture de la Diète, recommença les hostilités. Le 26 décembre, il interdit aux cardinaux et princes allemands ainsi qu'aux États italiens soumis à l'Empire de donner à Cosme I^{er} son nouveau titre. En même temps, il envoya sa réplique à la dernière réponse du Pape, et, dans une lettre à Pie V, demanda de mettre à la controverse un terme, qui respectât ses droits et ceux de l'Empire. Arco ne laissa pas douter que son maître exigerait la révocation de l'octroi du titre². Pie V répondit, le 24 février 1571, sous une forme très modérée, et sans déroger en rien à sa dignité, qu'il avait conscience de n'avoir pas eu l'intention de violer, par l'élévation de Cosme, les droits de l'empereur et de l'Empire, mais qu'il voulait, en considération des représentations de Maximilien, soumettre le cas à un examen approfondi et impartial et de l'aplanir dans des conditions acceptables pour l'empereur. Afin de disposer Maximilien à la conciliation, Pie V lui fit représenter que l'attaque des Turcs, qui menaçait actuellement Venise, pouvait devenir dangereuse aussi pour lui, que ce n'était pas le moment de se diviser et de se désunir. Biglia fut également invité à faire des efforts dans ce sens³. Mais l'activité du nonce n'était guère satisfaisante. A Rome, on lui reprochait d'avoir en décembre envoyé un rapport trop favorable, et à Florence, on ne trouvait pas sa conduite suffisamment résolue. Et comme enfin dans la question de la guerre turque pour laquelle le Pape faisait espérer à l'empereur un subside mensuel de 40 000 ducats, pourvu que l'Italie restât tranquille, il n'avait pu obtenir aucun succès, sa position était considérée comme ébranlée⁴. On croyait déjà son rappel décidé lorsque, fin

¹ Voir BIRL., 96.

² Voir SCHWARZ, *Briefwechsel*, 163; BIRL., 400.

³ Voir SCHWARZ, *op. cit.*, 169; BIRL., 105. Combien vivement la Curie fut occupée par le litige, c'est ce que montre entre autres les lettres et avis au Pape sur l'octroi du titre dans *Varia polit.*, 79 (maintenant 80), p. 7. Arch. secr. pap. Fut très répandu à l'état manuscrit le *Discorso sopra l'autorità del Papa fatto in tempo che P. Pio insigni con titolo de Granduca di Toscana Cosimo de Medici*, Urb., 852. p. 219, de la Bibl. Vatic. et *Inf. polit.*, XII, p. 244, de la Bibliothèque à Berlin. Relativement à cela, des écrits des Arch. d'Etat de Florence sont signalés dans les *Carte Strozzi*, I, 1, 250.

⁴ Voir BIRL., 106.

avril 1571, il succomba à une maladie infectieuse, la fièvre pétéchiale qui sévissait alors à Prague¹.

A Florence on aurait vu volontiers l'archevêque Verallno lui succéder, alors qu'il importait surtout à l'empereur qu'on ne nommât pas un partisan de Cosme². Le choix du Pape tomba sur l'évêque de Torcello, Giovanni Delfino, qui avait accompagné, en 1568, le cardinal Commendone dans sa légation près de l'empereur et que Commendone recommandait maintenant. Avant que Delfino se rendit à son poste, Pie voulut le voir personnellement pour lui exposer verbalement les questions qui l'attendaient³. L'instruction écrite, qui portait la date du 5 juin 1571, prescrivait à Delfino de montrer avant tout à l'empereur combien il serait important et salutaire de se résoudre à favoriser librement et ouvertement la religion catholique et de défendre les églises et les couvents. Il y était surtout fait allusion au litige de l'archiduc Ferdinand du Tyrol avec le chapitre de Trente⁴ concernant le temporel. Pour les deux affaires alors les plus brûlantes, celle de Florence et celle de la ligue contre les Turcs, l'instruction règle dans les plus menus détails l'attitude à observer. Dans l'affaire de Florence Delfino devait s'entendre avec l'ambassadeur de Toscane, Lodovico Antironi, évêque de Volterra, et pour le reste, tâcher d'ar-

¹ Voir SCHWARZ, *Briefwechsel*, 171.

² Voir BIRL., 114, 5; SCHWARZ, *op. cit.*, 177.

³ Voir SCHWARZ, *op. cit.*, 177; *ibid.*, les brefs de créance à Maximilien II, aux archiducs Ferdinand et Charles ainsi qu'au duc Albert V de Bavière du 24 mai 1571. La lettre de créance à l'archevêque Johann Jakob Khuen de Salzbourg, de Rome, 1^{er} juin 1571, recommande Delfino comme *virum ob egregiam suam probitatem doctrinamque suam valde nobis probatum*. Original dans Arch. Consistor. à Salzbourg.

⁴ Cf. *Die ausführliche Darstellung*, par HIRN; voir l'exposition détaillée de HIRN; *Der Temporalienstreit des Erzherzog, Ferdinand von Tirol mit dem Stift Trient*, Wien, 1882; et : ERZHERZOG, *Ferdinand*, I, 292. Pour ses usurpations en matière ecclésiastique, Pie V, le 31 décembre 1568, menaça l'archiduc d'excommunication (LADERCHI, 1568, n. 77), ce qui produisit une grande excitation; voir CANISI, *Epist.*, VI, 245. On ne se tranquillisa à la Curie que dans l'espoir d'obtenir bientôt un accord par la médiation de l'empereur (voir le bref dans GOUBAU, 122). La controverse sur le temporel avec le couvent de Neustift forma un document à part; voir HIRN, I, 316. Par un bref du 11 mai 1570 à Praeposit. S. Mariae in Novacella O. S. Aug. Pie V loue la résistance et la défense des droits et libertés ecclésiastiques du monastère contre les officiers de l'archiduc Ferdinand et exhorte à persévérer (*Arm.* 44, t. 15, p. 107, Arch. secr. pap.) Dans cette controverse, le pouvoir civil l'emporta, tandis qu'il finit par échouer dans ses plans de sécularisation relatifs à Trente.

river à une réconciliation reposant sur les services de Cosme envers la religion et sur ses rapports de parenté et de dévouement avec l'empereur. Si on se plaignait de ce que la lettre de plaintes de l'empereur n'eût pas obtenu de réponse, le nonce devait répliquer que le Pape, après examen des théologiens et des jésuites, s'était abstenu d'une réponse écrite, parce que celle-ci n'aurait pu donner satisfaction à Maximilien, qu'elle aurait provoqué d'autres ripostes et n'aurait ainsi réussi à plaire qu'à ceux qui se réjouiraient de voir éclater une brouille entre les chefs de la chrétienté. Le Pape espérait de l'envoi prochain d'un légat un apaisement du conflit. En ce qui concernait la ligue contre les Turcs, le nonce était chargé d'inviter formellement l'empereur à entrer dans la ligue conclue avec l'Espagne et Venise¹.

Delfino, qui s'était rendu le 17 mai 1571 de son siège épiscopal à Rome, quitta la Ville éternelle le 5 juin. Il voyagea lentement, s'arrêta à Florence et, plus tard, plusieurs jours à Vérone auprès de Commendone pour s'éclairer davantage sur sa mission. Il arriva à Vienne le 22 juillet seulement². La première audience auprès de l'empereur fut employée en mutuelles courtoisies. Dans la deuxième, de juillet, le nonce sortit une requête déterminée telle qu'en la lui accordant, l'empereur montrerait qu'il prenait au sérieux son devoir de souverain protecteur de l'Église. Delfino le pria d'interdire un agenda protestant, rédigé en langue allemande, qui se vendait aux nobles de Vienne sous le prétexte que Maximilien l'avait approuvé. Comme on prétendait que l'empereur avait permis aux nobles la Confession d'Augsbourg, Delfino pensait que Sa Majesté ne pourrait mieux manifester ses vrais sentiments qu'en interdisant cet agenda³.

L'empereur, qui avait écouté avec calme le nonce, loua

¹ Voir SCHWARZ, *Briefwechsel*, 177-178; *ibid.*, 180, la lettre de Pie V à Maximilien du 17 juin 1571 annonçant que Delfino avait communiqué à l'empereur la réponse à ses plaintes sur le bref du Pape au duc de Ferrare du 9 avril. (Il devait se justifier d'avoir lui, feudataire du Saint-Siège, fait appel à l'empereur pour trancher le litige de préséance; LADERCHI, 1571, n. 164, et aussi la réponse à la proposition d'Arco.

² Voir SCHWARZ, *op. cit.*, 179.

³ Voir rapport de Delfino daté de Vienne, 30 juillet 1571. *Nunziat. di Germania*, 64. Arch. secr. pap.

d'abord dans les termes les plus élevés le zèle du Saint-Père pour la religion, puis déplora le triste état religieux de l'Allemagne et assura que comme par le passé il ne négligerait rien à l'avenir pour y remédier. Mais le mal était si enraciné qu'on devait procéder avec une extrême prudence en invoquant l'aide de Dieu. Quant à l'agenda, Maximilien assura qu'il l'avait interdit et qu'il ne serait plus vendu; on ne pouvait du reste dans ce pays sévir aussi facilement qu'il conviendrait mais qu'il prendrait toutefois d'autres précautions pour empêcher à Vienne la vente des livres interdits ¹.

Delfino n'eut d'abord aucun pressentiment que cet agenda précisément après de longues négociations tenues secrètes avait été approuvé par l'empereur et imprimé avec sa permission ². Il n'eut pas non plus connaissance que Maximilien le 14 janvier 1571 avait donné aux seigneurs et cavaliers de la Basse-Autriche « une assurance » écrite sur la liberté religieuse qui leur avait été promise dès 1568 ³. Dans sa confiance en la loyauté de l'empereur, Delfino peut avoir été fortifié par le fait qu'une autre assurance faite à lui au début d'août se trouva confirmée ⁴. A la Diète de Bohême Maximilien, en rappelant son serment du couronnement, avait repoussé la demande des membres des États protestants de laisser libre la Confession d'Augsbourg, à laquelle étaient opposés l'archevêque, le chapitre de la cathédrale et le consistoire utraquiste ⁵.

Lorsqu'à la fin d'août 1571, Delfino apprit le véritable état des choses relatif à l'agenda, il chercha à faire agir sur

¹ Circa al libro dell' Agenda mi ha detto havendo prohibito et che più non si venderà, ma che in questi lusoehi non si poteva procedere così facilmente al castigo, come sarebbe conveniente, et di più promise de far provvisione, che in Vienna non si venderanno libri prohibiti. *Nunziat. di Germania*, 64. Arch. secr. pap.

² Voir BIRL., *Organisation*, 143, 149, 180.

³ Voir *ibid.*, 161.

⁴ Circa le cose di Boemia S. M^{te} mi discorse lungamente della petitione che le fu fatta della confessione Augustana et della negativa data con parole molto vehementi et piene di religione, dicendo che non era per conceder mai cosa alcuna con gl'Hussiti, ma bene per i capitoli giurati, quando fu eletto re di Boemia, era astretto a lasciardi vivere nella sua vecchia heresia. Ho parlato poi con molti di questa corte et Gesuiti et altri, quali tutti m'hanno affirmato, che in Pragu S. M^{te} nelle cose della religione s'ha portato tanto bene, quanto si può desiderare. Rapport de Vienne du 6 août 1571, *op. cit.*

⁵ Cf. HUBER, IV, 240.

l'empereur le duc de Bavière, Albert V, qui venait à Vienne pour le mariage de sa fille Marie avec l'archiduc Charles. Il profita aussi de l'occasion pour prier Albert de faire en sorte que son gendre restât du côté catholique¹. Delfino remit à l'archiduc Charles lui-même deux brefs du Pape et en les lui transmettant le détourna d'accorder aux protestants les mêmes concessions que l'empereur avait faites dans l'archiduché d'Autriche. L'archiduc Charles donna les meilleures assurances². Delfino ne se dissimula pourtant pas que cela ne suffisait pas à détourner le danger³. L'archiduc Charles avait des sentiments loyalement catholiques⁴, comme le montrait entre autres choses son attitude lorsque Pie V en 1568 retira la concession du calice aux laïques parce qu'il avait entièrement échoué dans ses effets⁵. Charles soutint d'ailleurs encore en d'autres circonstances les efforts de réforme du Pape⁶. Mais pour des raisons financières, il devait compter avec les États qui étaient en majorité protestants, en Styrie aussi bien qu'en Carniole et en Carinthie. En face de leurs réclamations pour avoir le libre exercice de leur religion, l'archiduc se trouvait dans une situation difficile. Il ne suffisait pas à la majorité protestante des États de Styrie qu'il fût disposé à ne pas contrarier la noblesse en matière de religion : en novembre 1571, ils réclamèrent de l'archiduc qu'il admit également dans les villes et places fortes les prédications

¹ Voir le rapport de Delfino, daté de Vienne, 3 septembre 1571, *Nunziat. di Germania*, 64. Arch. secr. pap. Sur l'admonition de l'archiduc Charles, voir HURTER, I, 174.

² Voir les rapports de Delfino des 3 et 7 septembre 1571, *op. cit.* Sur les brefs à l'archiduc Charles, voir LADERCHI, 1571, n. 55-57.

³ Le 1^{er} novembre 1571, Delfino rapporte de Vienne : In Gratz ho dato ordine alli Giesuiti et alli padri di S. Domenico che intendendo essi alcuna novità nella religione me ne debbano dare immediato avviso anco per huomo a posta. *Nunziat di Germania*, 64. Arch. secr. pap.

⁴ Voir le rapport de Girol. Lippomano (*Relaz. al senato Veneto*, publié par V. Joppi. Udine, 1882, Nozze-Pull.) Cf. ZAHNS, *Steiermärkische Geschichtsblätter*, III (1882), 194.

⁵ Voir le bref au patriarche d'Aquilée dans RUBIS, *Monumenta eccl. Aquil.*, 1091. Cf. HURTER, I, 66. Pour la colère de Maximilien au sujet de ce retrait, ses déclarations à l'ambassadeur vénitien sont significatives. TURRA, III, 443.

⁶ Le 9 août 1568, Pie V remercie l'archiduc Charles de ses bonnes dispositions pour la réforme du clergé dans sa portion du diocèse d'Aquilée et lui recommande Barthol., à Porzia nommé visiteur. Voir ZAHNS, *Steiermärkische Geschichtsblätter* (1880), 69. Cf. LADERCHI, 1568, n. 82, 1569, n. 222.

des nouveaux croyants pour abolir « l'idolâtrie », sans quoi, ils n'accorderaient rien. Finalement pourtant les protestants se contentèrent de l'assurance indéterminée de l'archiduc de laisser en l'état les questions religieuses et de faire régner la douceur et la mansuétude chrétiennes¹.

Cependant, le 16 septembre 1571, le cardinal Commendone était arrivé à Vienne à cause de la ligue contre les Turcs. Il devait, en outre, préparer les voies à un accord dans le litige relatif à l'attribution du titre de grand-duc à Cosme I^{er}². Commendone, pendant son séjour de deux mois à la cour impériale, ne manqua pas de zèle mais il ne réussit ni dans l'une ni dans l'autre affaire. Malgré cela il n'abandonna pas l'espoir d'obtenir quelque chose à son retour de Pologne où il devait partir le 22 novembre³.

Peu après le départ de Commendone, l'empereur fut atteint d'une grave attaque de son ancienne maladie de cœur compliquée de goutte. Delfino, dans un rapport du 12 décembre 1571, exprima l'opinion que Dieu pouvait avoir envoyé cette maladie à Maximilien pour le disposer à vivre sous le rapport religieux comme il convenait à un empereur chrétien⁴ et il espérait qu'il en serait ainsi. Mais l'avenir devait le déromper : l'empereur resta aussi indécis qu'avant en matière religieuse, au point que personne ne savait bien s'il était au fond catholique ou protestant⁵.

La situation de l'Église catholique en Autriche à laquelle Delfino chercha selon ses forces à apporter remède⁶, en recommandant les réformes dans le sentiment du Concile de Trente, s'aggrava pourtant de plus en plus parce que les nobles protestants dépassaient tranquillement les bornes

¹ Voir HURTER, I, 127 ; LOSERTH, *Reformation*, 158. Sont dirigés contre les demandes des États styriens les brefs de Pie V à l'évêque de Gurk et à l'archevêque de Salzbourg du 15 septembre 1571. Arch. des brefs à Rome.

² L'instruction pour Commendone du 15 juin 1571, dans SCHWARZ, *Briefwechsel*, 184.

³ Voir BIRL., *Erhebung Cosimos*, 123, 126. Cf. TORNE, *Gallio*, 102.

⁴ Voir Cifra del Nuntio di Germania di 12 di décembre 1571, *Nunziat di Germania*, 64. Arch. secr. pap.

⁵ Voir JANSSEN-PASTOR, IV¹⁵⁻¹⁰, 496. La lutte au sujet du titre de grand-duc se prolongea. Le 15 mars 1572, Maximilien chargeait encore son ambassadeur à Rome de demander dans cette affaire une satisfaction en rapport avec les droits de l'empereur et de l'empire. SUDENDORF, *Registrum*, III, 351.

⁶ Des renseignements à ce propos nous sont donnés par les rapports de Delfino (Arch. secr. pap.) qui paraîtront dans les *Nuntiatuerberichte* du prof. DENGEL.

que leur avait marquées l'empereur par l' « assicurazione ». Non contents du libre exercice de leur religion qui leur avait été accordé à eux et à leurs sujets, ils cherchaient par la suite, de toutes les façons et même par la violence, à extirper « l'idolâtrie papiste ». Ils en arrivèrent à des excès révoltants. Les catholiques en furent si intimidés, que souvent ils n'osaient plus manifester leurs opinions¹. Jusqu'où alla l'insolence des protestants envers la minorité catholique, c'est ce qu'attestent encore aujourd'hui les caricatures qu'ils introduisirent en 1571 au palais des États de la Basse-Autriche : On y voyait un pourceau avec un rosaire à la bouche²!

Les protestants n'étaient même pas tous satisfaits de l'agenda ecclésiastique impérial. Beaucoup de prédicants rédigèrent des avis et pamphlets contre le nouveau rituel. Tout prédicateur en faisait à sa guise. Ainsi la politique religieuse de Maximilien échoua complètement. Il n'avait rien obtenu par elle qu'une incurable perturbation sur ses territoires³.

II

Tandis que dans les États héréditaires de l'empereur, tout « menaçait d'aller seus dessus dessous » selon sa propre expression, les efforts pour une réforme et une restauration catholiques dans l'empire étaient en lent mais continuel progrès. Ils furent encouragés et soutenus de toutes manières par Pie V.

Déjà peu après son arrivée au pouvoir le Pape avait recommandé aux évêques allemands l'exécution des décrets de réforme de Trente, en particulier l'érection des séminaires de prêtres⁴. Il les avait invités, en juin 1566, à entreprendre une profonde réforme morale du clergé par le

¹ Voir HUBER, IV, 238.

² MAYER, *Niederösterr., Standehaus*, 38.

³ Voir HUBER, IV, 240; JANSSEN-PASTOR, IV¹⁵⁻¹⁶, 452.

⁴ Voir LADERCHI, 1566, n. 222. Laderchi donne le bref à l'évêque de Wurtzbourg avec la date du 23 janvier 1566. Dans *Arm.* 44, t. 12, n. 14, des Arch. secr. pap., le bref du Pape a la date du 22 janvier, ce qui concorde avec le fait que l'original du bref à ce sujet à l'évêque de Bamberg (Arch. de Bamberg) est également du 22 janvier. Le 11 février 1566 partit également un bref au primat de Hongrie; voir GOUBAU, 6.

moyen des visites diocésaines¹. Le cardinal Commendone avait reçu d'autres instructions dans ce sens. Ce fut ce distingué représentant du Saint-Siège, qui en 1566, à la Diète d'Augsbourg, mit sur pied une organisation du parti catholique et obtint des États catholiques l'acceptation des décrets du Concile². Ainsi était posée une base solide à une réforme de l'Allemagne dans l'esprit catholique. On vit pourtant bientôt quel grand pas restait à franchir entre l'acceptation de principe de ces décrets et leur exécution.

Une des premières difficultés se rattachait à la façon dont serait faite la profession de foi Tridentine, que le Pape devait exiger des nouveaux évêques. En considération de la malheureuse situation financière dans laquelle ceux-ci se trouvaient, Pie V libéra sans délai la voie quant aux annates : subordonnant le temporel au spirituel, il se contenta pour Trèves d'un cinquième et il voulait même, à ce qu'il paraît, tout abandonner à l'église de Cologne. Mais précisément Frédéric de Wied, élu archevêque de Cologne, refusait de prêter le serment même après que l'archevêque de Trèves, Jacques d'Eltz, et les évêques suffragants de Frédéric : Jean de Hoya évêque d'Osnabrück et Münster, et Gérard Groesbeek de Liège l'avaient prêté. Frédéric de Wied préféra finalement démissionner. Lors de l'élection de son successeur Salentin d'Isembourg, le chapitre de la cathédrale de Cologne accueillit dans la capitulation électorale la décision que l'archevêque devait faire la profession de foi de Trente, si le Pape l'exigeait. Comme malgré cela Salentin ne s'exécuta pas, le Saint-Siège lui refusa la confirmation⁴.

Pie V maintint avec une égale résolution, conformément à la bulle de son prédécesseur, que la profession de foi Tridentine serait faite même par les professeurs catholiques³. La sévérité avec laquelle le Pape procéda en cette question montre combien il voyait clair dans les affaires allemandes.

¹ Voir LADERCHI, 1566, n. 252; REMLING, *Urkunden der Speirer Bischöfe*, Mainz, 1853, 615; KELLER, 359; SCHWARZ, *Visitation*, S. XXIX. L'original de la lettre à l'évêque de Strasbourg dans *Strazburger, Bezirksarchiv*, G. 149.

² Voir plus haut, 466.

³ *Forschungen zur deutschen Geschichte*, XIII, 358; LOFFEN, 4.

⁴ Voir LOFFEN, 27; SCHWARZ, *Briefwechsel*, 143.

⁵ Voir BRAUNSBERGER, *Pius V*, S. 13.

Le plus grand péril qui menaçait là-bas l'Église venait de ces hommes ondoyants qui avaient conservé un certain attachement aux anciennes coutumes catholiques, mais étaient déjà devenus étrangers à l'essence intérieure de l'Église et à beaucoup de ses doctrines. De ces lâches demi-catholiques partaient les plaintes sur l'imprudence et le zèle excessif du Pape et dont se fit le porte-parole Maximilien II, en déclarant que ce Pape entreprenait chaque jour quelque chose de nouveau et bouleversait tout¹. Des catholiques de ce genre étaient particulièrement nombreux à Clèves, à la cour du duc Wilhelm. Grognant et maugréant, ils observaient Pie V dont les réformes à leur avis ne convenaient pas à l'Allemagne. Dans la bonne intention de sauver l'Église, ils étaient prêts à sacrifier jusqu'au bout aux novateurs les principes et les institutions catholiques. « Jusqu'à ce que ceux-là eussent pris la direction des choses, les catholiques allemands en seraient restés encore longtemps dans l'état où depuis des décennats ils avaient été en majorité, liés le plus légèrement possible au centre de l'unité catholique et pour cette raison sans force et sans courage². »

Pierre Canisius nous donne un témoignage classique du découragement répandu même chez les évêques allemands et des difficultés auxquelles se heurtait l'exécution de la réforme de Trente. Dans une lettre du 23 juillet 1567, le second apôtre de l'Allemagne décrit au général de son ordre la situation allemande. Il parle de sa visite à l'évêque de Strasbourg, Érasme de Limbourg, un seigneur maladif très occupé de sa santé, qui reconnaissait juste le conseil de s'adjoindre un coadjuteur capable, mais ne pouvait se résoudre à agir. En vain, Canisius lui exposa-t-il que de nombreux chanoines de Strasbourg étaient favorables aux nouveautés religieuses et qu'on ne pouvait leur confier une si importante affaire, en vain lui fit-il entrevoir l'appui de Rome et lui rappelant le sort des évêchés de Saxe, attira-t-il son attention sur des voisins avides de butin, qui n'attendaient que sa mort, pour tomber sur l'évêché.

Comme des conditions pareilles à celles de Strasbourg dominaient aussi dans d'autres chapitres de cathédrales,

¹ Voir *Venez. Depeschen*, III, 443.

² Voir BRAUNSBERGER, *op. cit.*, 105.

Canisius ébaucha une série de projets de réforme. Il voyait justement la raison principale de l'accroissement considérable des chanoines hérétiques ou suspects dans l'éducation de la noblesse allemande, dressée non en vue des fonctions ecclésiastiques mais du métier des armes et dans les mains de laquelle étaient la plupart des chapitres de cathédrales. Ce que disait dans sa lettre cet homme de foi ardente de l'état des couvents et du clergé séculier n'était pas moins désolant. A la fin il expose les raisons par lesquelles les évêques allemands s'excusaient de ne pas faire appliquer les décrets de Trente. C'est la peur, disait-il, qui parle chez eux : « nos pasteurs manquent de confiance et de fermeté parce qu'ils tiennent l'Église catholique pour presque perdue en Allemagne et qu'ils ne voient que peu ou même pas de princes en qui se fier. » Il termine ces tristes considérations par ces mots : « Nous souffrons gravement et nous ne pouvons même pas supporter plus longtemps notre mal. Et cependant nous refusons les remèdes ¹. »

Il était évident qu'un tel état de choses ne pouvait être amélioré au cours d'un seul pontificat. Mais il est indiscutable que Pie V fit tout son possible pour susciter et promouvoir dans le camp catholique un vigoureux mouvement de réformes et de défense, pour enlever les pires abus et opposer surtout une digue à la pénétration des novateurs religieux dans les hautes fonctions de l'Église. Ce fut lui aussi qui chargea les jésuites Hoffaeus et Canisius de la traduction du catéchisme romain en allemand et qui exhorta plus tard Canisius à s'attaquer aux centuriateurs de Magdebourg ². Dans sa préoccupation et ses efforts pour le bien de l'Allemagne, il décida en 1568 l'institution d'une Congrégation cardinalice spéciale pour les choses allemandes. Par là devaient être évitées des illusions comme celles relatives à l'attitude religieuse du duc de Clèves au début du pontificat ³.

L'accusation faite à Pie V d'être intervenu avec trop de

¹ Voir CANISIUS *Epist.*, V, 515.

² Voir BRAUNSBERGER, *Pius V*, S. 20, 57, 62. Le 24 août 1570, le nonce Biglia reçut mission de purifier de ses mauvais éléments le chapitre de la cathédrale. Voir *Nunziat. di Germania*, 67, p. 148. Arch. secr. pap.

³ Voir SCHWARZ, *Briefwechsel*, S. XII; *Hist. Jahrbuch* XVIII, 404; BRAUNSBERGER, *Pius V*, S. 27; CANISIUS, *Epist.*, VI, 582.

rigueur dans les affaires allemandes a été démontrée comme étant sans fondement par les récentes recherches historiques. Dans certaines questions comme celle du célibat des prêtres et du calice aux laïques¹ il fut d'ailleurs inflexible et sûrement avec raison. Mais sur quelques autres devoirs ecclésiastiques il usa d'une sage indulgence. Même relativement à la bulle *in cœna domini* il fit par une interprétation orale adoucie une concession importante que paraissait exiger la situation désespérée des catholiques d'Allemagne². Tenant compte des conditions particulières de ce pays, il atténuait dans certains cas la rigueur des décrets de Trente. Le Concile avait interdit le cumul des bénéfices; pour empêcher la pénétration du protestantisme dans les fondations du nord de l'Allemagne, Pie V accorda la possession de plusieurs bénéfices s'y rapportant³. En considération de l'aide qu'Albert V accordait à l'Église de Bavière, il agréa qu'on nommât son fils Ernest qui n'avait pas encore douze ans administrateur de Fressing : pourtant la proposition de nommer Ernest coadjuteur à Hildessheim, dans le but de mettre ce chapitre à l'abri des protestants, ne fut pas accueillie par le Pape⁴.

Si triste que fût en général la situation religieuse de l'Allemagne, les rayons lumineux et les germes d'un avenir meilleur n'y manquaient pourtant pas. Dès 1567, Pie V avait la satisfaction de voir sous son impulsion deux Conciles provinciaux se tenir en Allemagne. Le dominicain Félicien Ninguarda avait insisté particulièrement sur leur nécessité. Celui-ci, appelé par le Pape à Rome y avait passé l'hiver de 1566-67, et y avait rédigé un mémoire sur la situation de l'Église allemande et les moyens nécessaires à

¹ Voir la lettre de Pie V à l'évêque de Passau, Urbain de Trennbach du 26 mai 1568; il ne doit en aucune circonstance céder à ceux qui réclamaient le calice pour les laïques (von GOURAU, 83; cf. le supplément, n. 96-99. S. 555). Cf. WIEDEMANN, I, 316, et WIDMANN, *Gesch. Salzburgs*, III, 97, sur les suites de la querelle, les expériences qu'on avait faites jusqu'à du calice aux laïques parlaient en faveur de la décision de Pie V. Voir aussi BRAUNSBERGER, *Pius V*, 5. 53,

² Voir BRAUNSBERGER, *op. cit.*, 41, 46, 53. Cf. aussi KRATZ, dans *Hist. Jahrbuch*, XXXIV, 360.

³ Voir BRAUNSBERGER, *op. cit.*, 45.

⁴ Voir LOSSEN, 69, 124, 130; GOETZ, *Beitrag zur Geschichte Albrechts*, 621, 1. Tiepolo fait ressortir (p. 187) l'importance de la concession concernant Fressing.

prendre pour l'améliorer. En même temps que l'importance des synodes provinciaux, il y signalait le devoir de placer à côté des évêques trop tièdes des théologiens capables et des commissaires pour mettre le plus tôt possible en valeur les décisions de Trente¹. Ninguarda fut envoyé encore en 1567 par le Pape comme commissaire à Salzbourg pour faire reconnaître dans ce grand diocèse les décrets de Trente par un Concile provincial. Entre temps deux évêques allemands revêtus de la dignité cardinalice avaient déjà tenu, la même année, des synodes diocésains, à la suite desquels il fut décidé de suivre les décrets du Concile tant en matière dogmatique qu'en matière de réforme : ce furent Otto Truchsess à Dillingen² et Mark Sittich de Hohenems à Constance³.

Mais qu'était-ce en face des nombreux autres évêques et archevêques qui continuaient à tout ajourner ! Canisius, qui s'en plaignait à son général dans un rapport du 5 avril 1558, rappelait que les évêques de bonne volonté comme ceux d'Augsbourg et d'Eichstaett trouvèrent au lieu d'aides dans leurs chapitres des obstacles quand ils voulurent entreprendre la fondation si nécessaire de séminaires⁴. Le type du chanoine ainsi mondanisé était Gebhard, le propre neveu de l'ardent cardinal réformateur Otto Truchsess. Cet homme, méprisant toutes les exhortations, ne fréquentait ni église, ni chapitre et causait le plus grand scandale par sa violence et son immoralité⁵.

Le métropolitain de la grande province ecclésiastique de Salzbourg, Jean-Jacques de Khuen-Belasy, avait exprimé dès 1566 à Commendone son intention de publier dans un concile provincial les décrets de Trente ; il y fut encouragé par le Pape⁶. Pourtant ce ne fut qu'en mars 1569 que put être

¹ Voir *Istruzione per la Germania*, dans *Arm.* I, t. 2, p. 60-74 ; supplément, p. 55-58. Arch. sec. pap.

² Voir *Decreta synodalia diveusis Augustanae Dilingae mense Iunsi A 1567 promulgata, Dilingae* o. J. Cf. FREIB, *Kirchenlexicon*, I², 1653 ; CANISIUS *Epist.*, V, 635 ; SPECHT, 63.

³ Cf. HARTZHEIM, *Conc. Germ.*, VII, 419 ; FREIB, *Diözesan-Archiv*, XXI. (1890), 49 ; *Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins N. F.*, XXIV, 553 ; WYMAN, 74.

⁴ Voir CANISIUS *Epist.*, VI, 181.

⁵ Voir *ibid.*, 365, 379.

⁶ Dans le bref du 24 mai 1566, on lit : *Quamvis autem non admodum necessarium existimemus sponte currentem incitare, nostri tamen officii partes esse duximus, te ita egregie animatum ad ipsum adeo eximium omni-*

tenu à Salzbourg un synode, qui s'appuyant sur les décrets de Trente donna une base solide à la réforme ecclésiastique¹. Pie V donna de grandes louanges à l'archevêque de Salzbourg et s'adressa à ses évêques suffragants de Brixen, Chiemsée, Freising, Gurk, Lavant, Passau, Ratisbonne, Seckau et à plusieurs chapitres de cathédrales, en les exhortant tous à l'application des salutaires décrets. En même temps il conjurait les princes séculiers sur les terres desquels il y avait des évêchés de prêter également de leur côté leur appui à une œuvre aussi nécessaire qu'utile². Au printemps de 1592, il exhorta l'archevêque de Mayence, Daniel Brendel, à tenir un synode pour sa vaste province ecclésiastique³.

En même temps qu'il réveillait l'activité synodale, Pie V par ses exhortations obtenait l'exécution des visites de paroisses et dans son zèle ardent ne négligeait aucun moyen de supprimer les grands abus existants, en agissant partout énergiquement sur les dignitaires responsables⁴. En juin 1568, l'archevêque de Salzbourg fut invité avec ses évêques suffragants à la visite de leurs diocèses; en juillet l'archevêque de Prague reçut la recommandation de donner vigueur aux décrets de Trente à l'aide d'un synode provincial et par des visites⁵. Lorsqu'à l'automne de la même année il fit appel au roi d'Espagne pour détourner Maximilien d'une capitulation devant la noblesse protestante, il s'adressa aussi aux trois électeurs ecclésiastiques. Dans le bref qu'il leur adressa, il n'insista pas seulement sur l'érection de séminaires conformément aux prescriptions du Concile de Trente et sur la tenue de synodes, mais aussi sur

potentique Deo acceptabile opus primo quoque tempore aggrendum, atque perficiendum accendere, prout te omni nostri animi affectu ut id quamprimum divino fretus auxilio efficias, etiam atque etiam suademus ac studiose adhortamur. L'original dans les Archives consistoriales à Salzbourg; là aussi de nombreuses correspondances sur le synode de 1568. Le bref du 17 juin 1566 qui fut lu au synode, exhortant à la réforme des mœurs dans *Arn. 44*, t. 12, n. 76. Arch. sec. pap.

¹ Voir HARTZHEIM, *Conc. Germ.*, VII, 290. Cf. WIEDMANN, I, 258; SCHWARZ, *Briefwechsel*, 169; HÜBNER, dans *Deutschen Geschichtsblättern*, XII, 112. Sur l'approbation et la confirmation des Décrets par le Saint-Siège, voir SCHELLHASS, *Nuntiaturberichte Abt. 3*, t. III, XV.

² Voir LADERCHI, 1571, n. 56.

³ Voir THEINER, *Annales eccl.*, I, 1572, n. 6.

⁴ Voir SCHWARZ, *Akten der Visitation*, XXXVIII.

⁵ Voir LADERCHI, 1568, n. 92, 95.

la mise en exécution des visites de paroisses¹. Le légat Commendone, dans ses visites en Autriche, à Passau et à Salzbourg², montra de quelle façon il y fallait procéder. Le premier des évêques de l'Ouest de l'Allemagne qui répondit à l'invitation de Pie V fut l'électeur de Cologne dans l'été de 1569³. Peut-être voulut-il ainsi amadouer le Pape, qui projetait de sévères mesures parce que Salentin refusait de faire la profession de foi de Trente et de recevoir l'ordination sacerdotale⁴. Vers le même temps, l'archevêque de Trèves, Jacques d'Eltz, fit soumettre à une visite toutes les paroisses de sa principauté⁵; tout comme les archevêques de Mayence et de Prague⁶, il mérita, pour ses efforts ecclésiastiques, dans le sens des réformes de Trente, de grands éloges du Pape et du nonce Biglia⁷. Son exemple trouva bien vite des imitateurs dans le nord-ouest de l'Allemagne : le 1^{er} juillet 1571, le prince évêque de Münster, Jean de Hoya, fidèlement attaché à l'Église, ordonna une visite de tout le clergé de son diocèse⁸. Vers le même temps commença la visite du diocèse de Constance ordonnée par le cardinal Mark Sittich⁹.

Tout cela, certes, constituait des débuts pleins d'espoir. Mais quel dur travail restait à faire, c'est ce que montrèrent

¹ Voir SCHWARZ, *op. cit.*, XXXIV.

² Voir plus haut.

³ Voir SCHWARZ, *Die kirchliche Visitation des Westes Recklinghausen; Westfälische Zeitschrift*, XX, Münster, 1911.

⁴ Voir LOSSEN, 53; SCHWARZ, *Briefwechsel*, 166.

⁵ HÜLLEN, *Erste trient. Visitation*, dans *Erzstift Trier*; archives de Trèves, 9 et 10. Le protocole de la Visitation dans l'archidiaconat de Longuyon (1570), dans HEYDINGER, *Archidiaconatus tit. S. Agathes in Longuiono, Aug. Trev.*, 1884. Bref de louange et d'encouragement du 23 septembre 1569 dans LADERCHI, 1569, n. 226.

⁶ Voir la lettre du secrétaire d'Etat à Biglia, du 16 août 1570, *Nunziat. di Germania*, 67, p. 129. Arch. secr. pap. Joie du Pape des actes des archevêques de Trèves et de Mayence; *ibid.*, Rapport de Biglia daté de Spire, 17 août 1570, sur l'intention de l'archevêque de Prague de réformer les couvents. Dans un bref du 24 juin 1570 le Pape a loué la sollicitude pastorale de l'archevêque de Prague et l'exhorte à persévérer (*Arm. 44*, t. 15, 157^b. Arch. secr. pap.) Le Pape avait donné déjà en 1568 l'élan pour Prague; voir LADERCHI, 1568, n. 95.

⁷ Voir *Nunziat. di Germania*, 67, p. 129, 179, 233. Arch. secr. pap. Sur l'action de l'archevêque pour la réforme et contre le protestantisme dans son archidiocèse, voir MANX, *Gesch. des Erzstift Trier*, I, Trèves, 1858, 388.

⁸ Voir SCHWARZ, S. XXXVI. De l'introduction à son excellente édition des *Actes de la visite de l'évêché de Münster, 1571-1573*. Sur Hoya, voir SCHWARZ dans *Westfälischen, Zeitschrift*, LXIX, t. 16.

⁹ Voir *Zeitschrift für Gesch. des Oberrheins*, N. F. XXV, 129.

mieux que tout les conditions souverainement tristes que révélèrent les visites. Des dizaines d'années devaient s'écouler, une nouvelle génération dut grandir avant que fût atteint l'idéal que se proposait Pie V. Comprenant justement que tout dépendait de la formation d'un bon clergé, le Pape ne se lassa pas de pousser à la fondation de séminaires, pleinement compris en cela par Otto Truchsess et l'évêque d'Olmütz, Wilhelm Russinowsky; Russinowsky mit sous la direction des Jésuites¹ les séminaires qu'il éleva à Olmütz et Brünn. En d'autres endroits, les collèges de cet Ordre étaient une école préparatoire, en d'autres sous certaines conditions un équivalent des séminaires.

Les Jésuites furent soutenus et recommandés par le Pape de toutes façons². Plusieurs fois il eut à apprécier les services qu'en ce temps si orageux pour l'Église, ceux-ci lui rendaient nons eulement par leur enseignement, mais encore par leur piété, leur charité et leur vie irréprochable³.

La Compagnie de Jésus prit le plus grand essor en Bavière, où le Pape avait toutes raisons d'être satisfait du duc⁴. Dès le temps de Pie IV, le duc de Bavière, Albert V, était entré lentement dans la voie des réformes catholiques, pour y progresser de plus en plus résolument pendant le pontificat de Pie V. C'était l'heureux fruit des concessions faites au gouvernement bavarois au quinzième siècle par le Saint-Siège, concessions grâce auxquelles le pouvoir civil pouvait exercer une grande influence même dans les affaires ecclésiastiques, spécialement par des visites particulières. De telles visites ainsi que des missions et des mandats spéciaux y furent employées alors pour purger le duché de tous les éléments suspects en matière de religion. Quiconque s'obstinait à résister devait s'expatrier. C'est dans ce sens que fut interprétée même la paix religieuse d'Augsbourg, dont

¹ Voir THEINER, *Bildungsanstalten*, 146.

² Voir BRAUNSBERGER, *Pius V*, S. 35, 82. Sur la diffusion et l'activité de l'Ordre des Jésuites en Allemagne, cf. JANSSEN-PASTOR, IV¹⁵⁻¹⁶. 414, et DUHR, t. I; à propos de Grégoire XIII, nous reviendrons sur le réveil de la vie catholique en Allemagne sur laquelle la correspondance de Pierre Canisius magistralement éditée par Braunsberger contient d'abondants matériaux.

³ Voir LADERCHI, 1568, n. 106.

⁴ Pie V appréciait Albert V déjà en mars 1566. Voir PFLÉGER, *Eisengrein*, 50. L'influent chancelier du duc reçut en 1567 un bref de louanges. Voir GOUBAU, 24.

jusque-là des princes protestants avaient presque seuls tiré profit. La peine de bannissement atteignit aussi les ecclésiastiques concubinaires. L'activité restauratrice d'Albert V envers la religion s'exerça dès le début de deux côtés; non seulement elle se proposa d'extirper le protestantisme en Bavière, mais en même temps d'écarter les abus dans le domaine ecclésiastique et de rendre une nouvelle vitalité à l'esprit catholique presque éteint. Comme l'expérience avait montré que la concession du calice aux laïques entraînait avec elle de multiples méprises, elle fut abolie en 1571. Les efforts du gouvernement pour rétablir l'unité de foi et la réforme du clergé furent complétés par une sévère censure des livres et un souci ardent de la bonne instruction catholique. A la tête de tout ce système de restauration catholique était un office spécial de surveillance, le collège des conseillers ecclésiastiques auxquels furent adjoints des conseillers théologiques¹. En substance, la victoire de la Restauration catholique en Bavière fut décidée dès le règne de Pie V.

Dans le même esprit qu'Albert V agirent l'archiduc Ferdinand II au Tyrol² et dans les parties avancées du territoire³, ainsi que quelques évêques du sud de l'Allemagne : Otto Truchsess d'Augsbourg⁴, Urban de Passau⁵, Martin d'Eichstaet⁶, Frédéric de Würzburg⁷. Au début des années 70 se produisit même à la Cour de Clèves un changement en faveur de la cause catholique⁸. Un fait de grande importance, ce fut qu'excité par l'exemple d'Albert V, le

¹ Voir RITTER, I, 300; RIEZLER, IV, 544; JANSSEN-PASTOR, IV¹⁶⁻¹⁶, 464.

² Cf. HIRN, *Erzherzog Ferdinand I^{er}*, 159, 210, 262. Supplément dans CANISI *Epist.*, t. V. En 1568, Pie V adressa à Ferdinand la distinction d'une épée bénite qui est encore conservée au musée de la Cour à Vienne, voir BOHEIM, *Album der Waffensammlung des Kaiserhauses*, Vienne, 1894, S. 7; tableau 27, 1.

³ Cf. ERFÖRER, *Die Kathol. Kirche im österr. Elsass unter Erzherzog Ferdinand II* dans *Zeitschrift für Gesch. des Oberrheins N. S.*, X, 481.

⁴ Voir BRAUN, *Gesch. der Bischöfe von Augsburg*, III, 469; SPECHT, 63, 68; *Allg.-Deutsche Biographie*, XXIV, 634. Par la bulle du 5 juillet 1560, Otto avait été nommé comme legatus in ecclesia et diocesi August. Vatic., 7160, p. 230. Bibl. Vatic.

⁵ Voir SCHMIDLIN, 191.

⁶ Voir *ibid.*, 263.

⁷ Voir BRAUN, *Gesch. der Heranbildung des Klorus in Warzburg*, I, Mayence, 1897, 124, 151.

⁸ Voir KELLER, 36.

prince-abbé de Fulda, Balthazar de Dernbach, sitôt après son élection qui eut lieu le 25 janvier 1570, se posa en champion résolu de la restauration catholique¹. Vers le même temps avec la coopération directe du duc de Bavière² s'accomplit la restauration de l'Église catholique dans le margraviat de Bade³.

A la réalisation de la réforme catholique à Bade et à Fulda aussi bien qu'en Bavière avait pris une part essentielle la compagnie de Jésus, dont les membres déployaient partout, principalement en matière du soin des âmes et de l'instruction, une activité profonde dans l'esprit le plus catholique⁴. Ils contribuèrent puissamment à relever en Allemagne l'autorité si gravement ébranlée de la Papauté : Les Jésuites étaient, comme l'écrivaient d'Innsbrück à Pie V les archiduchesses Madeleine, Marguerite et Hélène⁵, entièrement dévoués au Saint-Siège. Personne à cet égard n'a fait plus que l'excellent religieux Canisius, qui avait procuré à la compagnie de Jésus de solides établissements dès 1556 à Prague et à Ingolstadt, 1559 à Munich, 1562 à Innsbrück, 1567 à Würzburg, 1569 à Hall et avait même obtenu que lui fût confiée en 1563 l'Université de Dillingen. Mais son catéchisme était déjà dressé comme un bastion contre tous les ennemis du Pape. Les lettres, discours et prédications de ce prêtre qui, profondément conscient du sérieux de la situation, consumait ses forces dans un inlassable travail apostolique, respirent une intime charité et une révérence profonde envers le Saint-Siège. « Le pouvoir, écrit-il, que le Christ a conféré en termes clairs à l'apôtre Pierre est le plus grand qui puisse être donné sur la terre. Nous voulons le reconnaître, nous voulons honorer ce pouvoir. Qui n'est pas fondé sur cette pierre peut être un roseau mais ne peut être un vrai chrétien⁶. »

Pie V songeait en 1568 à récompenser, en l'honorant de la

¹ Détails sur B. v. Dernbach dans le prochain volume de cet ouvrage.

² Voir le bref de Pie V à l'évêque de Spire, daté du 2 février 1572, Arch. des brefs à Rome.

³ Cf. SCHOEFFLIN, *Hist. Zähringo-Badenois*, III, 53; THEINER, *Annales eccl.*, I, 1572, n. 5; VIERORDT, *Gesch. der evang. Kirche in Baden*, II (1856), 45; DUHR, I, 402.

⁴ Voir notamment DUHR, t. I. Voir aussi RIEZLER, 561, VI, 254, 285.

⁵ Voir LADERCHI, 1566, n. 318.

⁶ Voir CANISIUS *Epist.*, III, 331. Sur les sermons de Canisius sur le Pape, voir BRAUNSBERGER, *Pius V*, S. 54.

pourpre, la fidélité et l'abnégation avec lesquelles Canisius avait travaillé depuis tant d'années. Mais il dut y renoncer à la prière de l'humble religieux. Il ressort pourtant d'un témoignage qu'on trouva plus tard, que le Pape, s'il eût vécu plus longtemps, eût forcé « l'apôtre de l'Allemagne » à accepter cette haute dignité¹. Pie V fit valoir en de nombreux documents les services que la compagnie de Jésus avait rendus dans son infatigable zèle. Dans un bref du 21 mai 1568, il déclara qu'il considérait l'Ordre comme une œuvre de spéciale providence de Dieu en ces temps de tempête².

¹ Voir BRAUNSBERGER, *Pius V*, S. 100. Cf. CANISIUS *Epist.*, VI, 731.

² Voir LADERCHI, 1568, n. 74. Cf. DUHR, 843.

CHAPITRE VIII

LES CONDITIONS RELIGIEUSES EN POLOGNE ET EN SUISSE. PROGRÈS DES MISSIONS EXTRA-EUROPEENNES

I

Si vivement que les conditions religieuses de l'Allemagne et de la France occupassent Pie V, les dangers qui menaçaient l'Église à l'Orient de l'Europe n'échappèrent pourtant pas à sa sollicitude pastorale.

Dans le grand royaume de Pologne l'acceptation des décrets du concile par le roi et l'empêchement momentané du divorce de Sigismond Auguste avaient bien permis d'éviter la séparation d'avec Rome et la fondation d'une église nationale polonaise, mais malgré tout cela, la crise religieuse ne paraissait pas encore apaisée. Tandis que les nouveaux croyants déployaient une ardente agitation, nombre d'évêques et de prêtres demeuraient inactifs. Plusieurs menaient une vie qui n'était ni dévote ni ecclésiastique. En plusieurs endroits les prêtres manquaient. La possibilité du divorce du roi pesait en plus comme un nuage orageux et menaçant sur les catholiques polonais, qui par suite de la faiblesse du gouvernement continuaient à se voir exposés à toutes sortes d'insultes et d'offenses¹. Ainsi la mission qui venait d'échoir au nonce déjà désigné par Pie IV et aussitôt

¹ Cf. EICHORN, II, 237, 337; BERGA, *Skarga*, 141. Sur M. Cromer, cf. EICHORN dans *Zeitschrift für Gesch. Ermlands*, IV (1868), 1, et THIEL dans *Freib. Kirchenlex.*, III², 1195. L'ambassadeur d'obédience de Pologne (GRATIANI, *Epist.*, 254-259) n'osa pas parler de la question du divorce. Pie V communiqua ce détail à Arco en ajoutant qu'autrement il lui aurait donné une réponse — telle que mai più il Re havrebbe havuto ardire di muovere parola (Lettre d'Arco du 22 février 1567. Arch. d'Etat à Vienne). M. A. Mureti *Oratio ad Pium V nomine Sigism. Augusti Poloniae regis*, prononcé le 15 janvier 1567, parut imprimée à Rome en 1567.

confirmée par Pie V, l'excellent Giulio Ruggieri¹, n'était pas facile. Ruggieri devait passer par Augsbourg pour y conférer sur toutes les questions pendantes, particulièrement sur l'affaire du divorce, avec le cardinal légat Commendone très au courant des questions polonaises².

L'instruction, donnée à Ruggieri en mars 1566, l'invitait à ne pas perdre de vue que le Pape avait de nombreux ennemis en Pologne et qu'en conséquence son représentant devait y avoir une tenue prudente et une conduite exemplaire même auprès de son entourage. Les objectifs principaux recommandés au nonce par Pie V étaient : de rappeler au roi la promesse faite à Commendone, de prendre, après la fin de la guerre, des mesures contre les hérétiques d'abolir le décret de 1563 limitant la liberté de l'Église, de veiller à l'exécution des décrets de Trente et enfin d'entreprendre une réforme des couvents. Pour tous les détails de sa mission, Ruggieri devait prendre conseil non seulement de Commendone, mais encore du cardinal Hosius et du savant Martin Cromer. Le zèle de Pie V pour la réforme ecclésiastique pénètre toute l'instruction. Il y est tout particulièrement recommandé au nonce d'amener les évêques à accepter les décrets de réforme de Trente et de les pousser à la visite personnelle de leurs diocèses et à procéder contre les livres hérétiques; en ce qui concerne la résidence, le délai de deux ans, accordé par Pie IV, ne doit pas être dépassé. Ruggieri devait avoir constamment à l'esprit, qu'envoyé pour soutenir la religion catholique, il avait à faire exécuter les décrets de Trente et ne devait pas permettre la plus petite innovation en matière de religion, de rites et de cérémonies. Pie V déclarait spécialement qu'il n'accorderait jamais la communion sous les deux espèces et le mariage des prêtres. Le nonce était également invité à se mettre en relations avec toutes les personnalités importantes et les savants catholiques que le Pape récompenserait volontiers³.

Ruggieri, qui arriva en Pologne à la mi-juin 1566, fut té-

¹ Le cardinal Madruzzo dans une lettre à Commendone du 25 mars 1566 le prône comme virtuoso et bueno, *Lett. di princ.*, XXV, 67; Arch. secr. pap. La confirmation eut lieu le 2 mars 1566; voir le supplément, N. 96-99.

² Voir EICHORN, II, 247; BIAUDER, 412.

³ La teneur de l'instruction dans Arch. secr. pap., *Varia polit.*, 81 (maintenant 82), p. 295-301, et dans Arch. Graziani de Città di Castello.



moins à la tumultueuse diète de Lublin de la déplorable désunion de l'épiscopat polonais. Rien d'étonnant qu'on n'y eût pas tiré parti des divisions des protestants et que la diète se soit terminée sans le moindre gain pour la cause catholique¹. Par la suite Ruggieri et Hosius eurent à s'occuper surtout d'apaiser le scandaleux différend entre l'archevêque Uchanski de Gnesen et l'évêque Wolski de Leslau ainsi que de la réunion d'un synode provincial pour l'application des décrets de réforme de Trente.

Les deux affaires tenaient fort à cœur à Pie V. Comme étant donné le caractère ambigu d'Uchanski, il y avait à craindre que le synode provincial ne dégénérât en concile national, le Pape nomma en décembre 1566 Hosius pour son legatus de latere à cette assemblée et pour tout le royaume de Pologne². Il réussit enfin à faire cesser la querelle des deux princes de l'Église, mais par contre la tenue du synode dut être ajournée³.

Dans l'été de 1567 arriva un événement qui fit beaucoup de tort à la cause catholique en Pologne. L'évêque des cinq églises, Andréas Dudih, accrédité comme ambassadeur impérial à la Cour de Sigismond Auguste, et qui déjà au concile de Trente s'était signalé par sa grande éloquence en même temps que par ses opinions non ecclésiastiques, rompit ses vœux, épousa une dame d'honneur de la reine de Pologne et embrassa la doctrine protestante. Pie V ne fut pas long à le frapper; il lança un monitorium, infligea l'excommunication à l'apostat et réclama son éloignement de la Pologne⁴.

Le nonce Ruggieri qui eut à soutenir cette juste demande du Pape dut à cette affaire beaucoup de fatigues et de préoccupations. Lorsqu'au début de 1568, il fut rappelé, il composa pour informer Pie V un rapport minutieux qui, s'inspirant de la forme des rapports vénitiens, contenait une description détaillée du royaume de Pologne et un intéressant

¹ Voir EICHORN, II, 241, 247, 249, 251, *Pie V. Brefs aux évêques polonais à cause de la Diète*, dans THEINER, *Mon. Pol.*, II, 723.

² Voir LADERCHI, 1566, n. 342; EHRENBURG, 231; EICHORN, II, 279; cf. 289, sur les pleins pouvoirs d'Hosius et les difficultés qu'il rencontra.

³ Cf. LADERCHI, 1566, n. 342; THEINER, *Mon. Pol.*, II, 726; EICHORN, II, 251, 254.

⁴ Cf. les instructions à Ruggieri des 23 et 30 août 1567, *Nunziat. de Polonia*, I, 31, 34. Arch. secr. pap.; POCIANI *Epist.*, IV, 199, 249; EICHORN, II, 255. Voir aussi STIEPF.

exposé de ses conditions politiques, économiques et religieuses¹.

Le jugement de Ruggieri sur l'attitude religieuse du roi n'est rien moins que favorable. Sigismond Auguste ne s'était, il est vrai, réellement éloigné de l'Église sur aucun point, mais il laissait beaucoup à désirer en ce qui concernait la réception des sacrements, l'assistance au sermon et à la messe; il lui aurait fallu plus de zèle pour l'honneur de Dieu et le salut de ses sujets.

Dans la description minutieuse qu'il fait de l'état religieux du royaume de Pologne, Ruggieri relève qu'une seule province, la Masovie, s'est préservée de l'hérésie, si bien qu'elle est aussi catholique que l'Italie. Dans toutes les autres provinces les nouveautés religieuses ont trouvé accès, quoique, notamment dans le peuple, le nombre des catholiques surpassât celui des protestants. Il ne manquait pas de catholiques restés fermes dans leur foi avec cette ancienne fidélité par laquelle la Pologne s'était si fort distinguée autrefois. Ruggieri compare le bariolage des sectes en Pologne à la confusion des langues à Babylone. Toutes les hérésies du monde entier y étaient prêchées; fugitifs d'Italie, d'Allemagne et de Genève y avaient trouvé refuge. Le luthéranisme y était particulièrement répandu dans la Grande Pologne et la Prusse et commençait pourtant à y diminuer; le calvinisme avait atteint sa plus grande diffusion dans la Petite Pologne et en Lithuanie. Mais là encore, luthériens aussi bien que calvinistes étaient aux prises avec

¹ Relazione data al S. S. N. P. Pie V da Mons. Giulio Ruggieri prot. apost. etc., 1568. Bibl. Corsini à Rome, 35 B, 9 p: 165^b-225 (cf. LEMMEA, *zur Kirchengeschichte*, 145); on la trouve manuscrite fréquemment ailleurs; ainsi dans Bibl. Vatic. *Vatic.*, 5914, p. 275, *Ottob.*, 2433, p. 178, n. 3184, p. 40, *Urb.*, 823, p. 247 et 855, p. 326; Bibl. Casanat. à Rome (voir FABISZA, 161); Bibl. Nationale à Florence, Bibl. Magliab. (voir CIAMPI, II, 37); Bibl. Ambrosienne de Milan, Q. 120, p. 1; Bibl. Regionale à Naples, X, G. 15, p. 1; Bibl. de la Cour. à Vienne, 6519, p. 110 (estratto); Bibl. Nationale à Paris (voir MARSAND, I, 664); *ibid* (Saint-Germain, 280), un Discorso di Msgr. G. Ruggieri intorno agli aiuti di Polonia a favore della s. lega contra il Turco, adressé à Pie V. La traduction polonaise de la Relation de Ruggieri, dans RELACYE, I, 165, est incomplète. Il y manque la conclusion où Ruggieri dit qu'il donnera d'autres détails verbalement à Pie V. Ce qui permet de rectifier l'affirmation de Pierling (*Rome et Moscou*, 6) que la relation avait été écrite à Rome après son retour. On trouve aussi un extrait de la relation dans JORCA, *Actes relat. à l'hist. des Roumains*, I, Bucarest, 1895, 14. Cf. aussi GRATIANUS, *De scriptis invita Minerva*, II, 172.

d'autres sectes, particulièrement les trinitaires et les anabaptistes.

Parmi les causes des innovations religieuses Ruggieri signale d'abord celles qui dans d'autres pays avaient ouvert la voie au protestantisme. Outre la tentation que les biens de l'Église donnaient aux laïques, il indique surtout la négligence et le mauvais exemple du haut clergé, ainsi que la décadence de la discipline monastique. L'excuse donnée par le roi d'avoir trop peu d'autorité vis-à-vis de la puissante noblesse ne convainc pas Ruggieri, parce qu'en Lithuanie où cette raison n'existait pas, les choses étaient alors encore pires qu'en Pologne. Le nonce donna avec raison la plus grande importance à l'habituelle inobservance dans tout le royaume des lois en vigueur, dont un proverbe disait qu'elles ne duraient que trois jours. A cela étaient venues s'ajouter les continuelles guerres avec la Russie qui absorbaient complètement les forces du roi, les égards que des considérations politiques le portaient à avoir envers la noblesse hérétique, enfin sa nature éloignée de toute sévérité.

Du plus haut intérêt sont les indications de Ruggieri sur les moyens d'amener une régénération de l'Église catholique en Pologne. En premier lieu il proclame la nécessité de la présence constante à la Cour d'un représentant du Pape, qui rappelle au roi ses devoirs ainsi que son intérêt véritable. C'est faute de ce tuteur que les nouveautés religieuses avaient pu trouver si promptement accès. Depuis que Paul IV y avait pourvu en y envoyant Lippomano, le mouvement d'apostasie avait subi un temps d'arrêt. Donc de toutes façons il fallait qu'un nonce fût constamment présent en Pologne. Pour cette fonction il ne fallait choisir que les meilleurs sujets qu'on pût trouver, c'est-à-dire des hommes qui, s'étant tenus à l'abri de toute contamination et droits, fussent propres à se montrer comme de solides murailles pour la maison de Dieu, en rappelant au roi et aux prélats leurs devoirs et en soutenant la religion de toutes les façons. En ce qui concernait les bénéfices, Ruggieri avertissait le Pape de ne les conférer à l'avenir qu'avec de grandes précautions et à des personnes dignes et éprouvées : cela visait surtout les canonicats de Cracovie, car la plupart des évêques venaient du chapitre de cette ville. A ce propos, Ruggieri conseillait d'envoyer le plus possible beaucoup de

jeunes nobles faire leur éducation à Rome, afin qu'ils pussent plus tard agir comme un levain dans leur patrie.

Il n'échappa pas à Ruggieri que le renouvellement de l'Église catholique dépendait surtout du roi. On devait donc, disait-il, insister auprès de Sigismond Auguste pour qu'il nommât aux évêchés des candidats non seulement catholiques mais pleins de zèle et tout à fait aptes à leurs fonctions et qu'on accordât toutes les charges importantes du royaume à des hommes de sentiments catholiques éprouvés, tandis qu'il éloignerait en même temps de son entourage tous les partisans des nouveautés religieuses. Mais les évêques devaient tout particulièrement édifier leur troupeau par le bon exemple. C'était en formant une jeune génération d'ecclésiastiques excellents¹, en soutenant les bons pasteurs d'âmes, prédicateurs, maîtres et écrivains, qu'on pourrait exercer une action extrêmement efficace.

Ruggieri était d'avis que par ce moyen serait possible un renforcement de l'Église catholique, duquel on pouvait espérer la complète extirpation des hérésies, du moment que le mouvement d'apostasie avait dépassé son point culminant, s'il n'en était même pas arrivé à l'arrêt complet. Pendant le temps de sa nonciature qui ne dura qu'un an et demi, dix mille personnes au moins étaient revenues à la foi catholique², tandis que de jour en jour augmentait le fractionnement des protestants en de nombreuses sectes luttant les unes contre les autres. Ruggieri signale avec satisfaction le retour à la religion catholique à Elbing et Dantzig obtenu pendant sa nonciature, avec l'appui du roi. A Dantzig les prédications des Dominicains avaient un grand succès; à Elbing s'exerçait l'action des Jésuites. En d'autres localités encore, les Jésuites exercèrent la plus féconde influence : ainsi à Braunsberg, où en 1565 le premier collège des Jésuites avait été ouvert en territoire polonais; en plus de ce collège, il y eut un peu plus tard celui d'Elbing que suivirent encore ceux de Pultusk (1566), Jaroslaw (1568) et

¹ Hosius avait dès 1567 érigé un séminaire à Braunsberg; voir EICHORN, II, 297.

² Parmi ces retours à l'Église, étaient les quatre fils de Nicolas Radziwill sur la conversion desquels avait eu une grande influence le célèbre prédicateur, Peter Skarga, qui entra dans l'ordre des Jésuites en 1568. Voir *Kirchenlexikon*, de Fribourg, XI², 388, et RÖM, *Quartalschrift*, XXV, 57; cf. BEGA, *Skarga*, 163.

Wilna (1570) ¹. L'activité de cet ordre si extraordinaire-ment vigoureux remplissait le nonce des plus joyeuses espérances. Il cite le cas, confirmé d'un autre côté, de parents protestants qui confiaient leurs fils aux Instituts d'éducation des Jésuites et il fondait avec raison de grandes espérances pour l'avenir en la jeunesse qui y était élevée dans un esprit si rigoureusement catholique. Entre temps, ajoutait-il, étaient en train des négociations pour l'érection d'un nouveau collège à Posen; il y avait lieu d'espérer que d'autres villes encore suivraient cet exemple si salutaire au royaume et à la foi catholique, qui verrait devant elle s'ouvrir un meilleur avenir, si les moyens appropriés y étaient appliqués ².

Les conseils de Ruggieri concordaient entièrement avec les vues de Pie V, qui ne se lassait pas d'exciter le zèle des évêques de Pologne à l'observation des décrets de Trente, en particulier ceux concernant la réforme du clergé, la réunion de synodes provinciaux et l'établissement de séminaires ³.

Vincenzo de Portico fut nommé successeur de Ruggieri comme nonce en Pologne ⁴. Ce diplomate, qui arriva à Cracovie au début de juillet 1568, avait la mission spéciale de solliciter finalement la réunion d'un synode provincial conformément aux prescriptions du Concile de Trente. Mais en face de l'attitude équivoque d'Uchanski, il fallut bientôt renoncer à ce projet ⁵. Portico assista comme représentant du Pape à

¹ Voir ZALESKI, I, 1, 150, 169, 175, 212.

² Relatione etc., voir plus haut, 502, 4. Sur l'activité des Jésuites, voir SACCHINI, P. III, I, 1, n. 106, I, 4, n. 176, I, 6, n. 101; DURR, I, 179, 434; ZIVIER, I, 770; ZALESKI, I, 1, 375.

³ Voir les brefs dans GOUBAU, 123, 214, et THEINER, *Mon. Pol.*, II, 725, 726, 730, 735. La lettre de Stanislas Carnecovius, évêque de Leslau, à Pie V, sur l'acceptation des Décrets de Trente par son clergé et l'érection d'un séminaire diocésain, dans LADERCHI, 1568, n. 19. Le 12 juin 1570, partit l'instruction au nonce polonais pour qu'il veille à ce que les évêques de l'empire se conforment aux Décrets du Concile de Trente. Voir *Nunziat. di Polonia*, I, 72. Arch. secr. pap.

⁴ Cf. LADERCHI, 1568; n. 148; THEINER, *Mon. Pol.* II, 728. EICHORN, II, 343. Ruggieri avait déjà demandé son rappel en avril 1565. Voir RELAGYE, I, 216. Rapports de Portico, dans THEINER, *op. cit.*, 770; il composa aussi un rapport sur sa nonciature; voir PIEHLING, *Rome et Moscou*, 64. *Ibid.*, sur son instruction. Une lettre de Pie V du 18 février 1568 à Hosius dit qu'il a ordonné à Portico de s'appuyer sur les conseils d'Hosius. Voir EHRENBERG, *Ostprenutzen*, 39.

⁵ Voir LADERCHI, 1568, n. 148.

la Diète ouverte à Lublin en décembre 1568, à laquelle, sur la demande du Pape ¹, Hosius se trouva aussi en février 1569. Pie V n'avait rien négligé pour exhorter le roi et les évêques polonais, par de graves paroles, à ne faire aucune concession aux protestants et à soutenir la cause de l'Église ². Le cardinal Hosius prit une vive part aux discussions de la Diète. Tant qu'il y fut présent, les protestants n'osèrent rien. Ce ne fut qu'après son départ qu'ils sortirent leurs requêtes mais sans succès cette fois encore ³. Le 18 août 1569, Portico put envoyer au cardinal Morone un rapport sur l'issue de la Diète dans laquelle avait été réalisée l'union de la Lithuanie à la couronne de Pologne ⁴. On n'y avait pas parlé des affaires ecclésiastiques, pour lesquelles n'avait été prise aucune décision ni en faveur des novateurs ni pour la réunion d'un concile national ⁵.

Le cardinal Hosius quitta la Diète avant sa clôture pour se rendre encore une fois à Rome. Après avoir confié l'administration de son évêché aux mains de son énergique et savant ami Cromer, il se mit en route en août 1569 vers la ville éternelle où il arriva le 8 novembre ⁶. Le cardinal ne devait plus revoir son diocèse. Mais il veilla de loin sur lui de toutes façons. Le principal but de son voyage à Rome était l'arrangement qui lui avait été confié par le roi Sigismond de son différend avec Philippe II au sujet du riche héritage dans l'Italie méridionale de sa mère Bona Sforza, différend dont Pie V s'était déjà occupé ⁷. Hosius n'était pas diplomate. Il ne

¹ THEINER, *Mon. Pol.*, II, 735.

² Voir LADERCHI, 1569, n. 235, 245; THEINER, *Mon. Polit.*, II, 732, 735.

³ Voir EICHHORN, II, 343, 347.

⁴ La lettre de félicitations de Pie V sur cet événement, du 22 juillet 1569, dans LADERCHI, 1569, n. 264; *ibid.*, 266., les brefs sur la conversion de deux grands polonais. La protestation que Pie V avait chargé le nonce de faire contre l'investiture de la Prusse au fils d'Albert de Brandebourg, dans THEINER, *op. cit.*, 470; cf. CATENA, 110.

⁵ RELACYE, I, 218-219.

⁶ Voir EICHHORN, II, 360, 366. Le 15 novembre 1564, Hosius était reçu au Consistoire; voir KONZENTOWSKI, 115. Le climat de Rome auquel il n'était pas habitué ne réussit pas au cardinal. Dans l'été de 1570, il eut à souffrir gravement de la fièvre. Cf. les lettres d'Hosius à Commendone datées de Rome du 12 juillet 1570, des 12 et 24 août et du 23 septembre. Arch. Graziani à Città di Castello.

⁷ Voir *Corresp. dipl.*, II, 30, 146, 466. Sur la succession Sforza; cf. BAUDET, *le Saint-Siège et la Suède*, I, Paris, 1907, 511; EICHHORN, I, 315.

faut donc pas s'étonner s'il ne réussit pas dans cette difficile affaire¹.

On voit par la correspondance d'Hosius combien vivement de Rome, il s'intéressait à la situation religieuse du royaume de Pologne. Comme en avril 1570, les luthériens, calvinistes et frères Moraves polonais s'étaient réunis en une fédération², on voyait venir du côté catholique avec la plus grande inquiétude la nouvelle Diète de Varsovie. En fait, il y eut des délibérations orageuses. Les protestants réclamaient la liberté de conscience pour chacun, mais ils se heurtèrent à la résistance résolue du Sénat en majorité catholique. Aucune décision ne fut prise³. Cependant le danger n'était pas disparu, en ce sens que le recez de la Diète par suite de sa forme ambiguë donna lieu à de nouvelles prétentions. Hosius dans une lettre à Uchanski blâma en termes vigoureux cette ambiguïté. Pourquoi ne pas dire ouvertement, pensait-il, que l'on restait ferme en la foi de ses pères et qu'on était prêt à perdre son sang et sa vie plutôt que de s'en écarter d'un seul doigt? Un tel langage du roi et des sénateurs catholiques ferait tomber instantanément tous les troubles. Au lieu de cela on voulait discuter d'accords religieux comme si une union était possible avec des gens qui bataillaient même entre eux comme les dieux d'Homère. Uchanski devrait pousser le roi à confesser ouvertement la foi de ses pères et à donner l'ordre à ses commissaires à la Diète de ne pas permettre de discussions sur les affaires religieuses, dont la décision est uniquement l'affaire du Pape⁴.

Hosius s'adressa aussi en cette affaire aux grands du royaume de Pologne et au roi lui-même, en les conjurant de soutenir la religion catholique⁵. Sa lettre à Sigismond Auguste ne laisse rien à désirer en fait de courage. Il y rappelle aussi la disposition du roi à tenir un concile national et cherche à le détourner de ce projet en lui montrant le précédent de la France. Par la suite il exhorta encore le roi à maintes reprises à ne confier les hauts

¹ Cf. EICHHORN, II, 369, 403, 407.

² Voir ZIVIER, I, 766; BERGA, *Skarga*, 575.

³ ZIVIER, I, 767.

⁴ Voir EICHHORN, II, 411, 414.

⁵ Voir *ibid.*, 418.

emplois de l'État qu'à des catholiques sûrs. Le 9 septembre 1571, il attira en termes très sérieux l'attention du monarque sur les malheurs que la condescendance envers les novateurs religieux avait produits en France et lui montra comment dans son royaume de Pologne de semblables traces de révoltes contre l'autorité royale s'étaient déjà manifestées.

Le souci douloureux qui s'exprime dans ces lettres au sujet de l'avenir du royaume n'était que trop justifié. Les affaires de Pologne prenaient visiblement de jour en jour une tournure plus dangereuse. Dès le printemps de 1571 arriva en Italie de plus en plus net le bruit que le roi Sigismond Auguste avait repris son vieux projet de rompre son mariage avec la reine Catherine qu'on disait atteinte d'épilepsie. Par la suite se répandit la rumeur que le roi songeait à faire annuler son mariage par la Diète alors siégeante et ensuite, pour couvrir cette déclaration d'une apparence de droit, de changer de religion. D'après d'autres nouvelles, le roi de Pologne se serait bercé de la vaine espérance que le Pape annulerait son mariage. Alors que jusque-là les catholiques polonais avaient observé une attitude hostile au projet de divorce, ils n'osèrent pas cette fois lui opposer de résistance. Mais la noblesse protestante, dans l'espoir d'obtenir la liberté religieuse, promit au roi non seulement son propre concours mais aussi l'aide des princes protestants allemands. Il n'était pas facile de discerner jusqu'où le Roi était déjà compromis. En tous cas le plus grand danger était que la question de son divorce ne l'entraînât dans les eaux du protestantisme¹.

La situation fut encore aggravée par la conduite de Portico qui n'était pas fait pour son difficile poste et qui cherchait à couvrir sa faiblesse par des rapports optimistes; sa souplesse de courtisan lui avait valu de gagner la faveur du

¹ Nicolas Cromer avait déjà exprimé de sérieuses inquiétudes dans ses lettres à Martin Cromer des 20 avril et 27 mai 1571. (EICHNON, II, 420). Elles furent confirmées par une lettre de M. A. Graziani à Commendone datée de Padoue, 21 mai 1571. Arch. Graziani à Città di Castello. Des détails ultérieurs et plus précis dans les *Dépêches Vénitiennes*, III, 519, où il y a aussi du nouveau sur la mission du Jésuite L. Maggio qui eut la prudence de retenir le bref imprimé, dans CATENA, 309. Voir en outre le rapport de Commendone à l'évêque de Torcello et au cardinal Rusticucci, tous deux datés du 27 novembre 1571. Arch. Graziani à Città di Castello.

roi, au point que celui-ci s'employa à maintes reprises à lui faire donner la pourpre. Au même but tendaient les rapports de Portico sur l'amélioration des conditions en Pologne et ses descriptions qui ne répondaient pas du tout à la vérité. L'intervention du roi ne servit en rien à Portico. On était bien renseigné à Rome et d'avis que la situation du royaume était très dangereuse, surtout parce que le roi vivait dans l'inconduite et poursuivait plus que jamais son projet de divorce¹.

Il fut heureux dans ces conditions que le Pape pût confier le soin des affaires de Pologne à un homme de sentiments aussi éprouvés et connaissant aussi profondément l'état de ce pays que l'était Commendone². Le 27 novembre 1571 le légat franchit la frontière polonaise à travers des contrées visitées par la peste, et par les voies les plus rapides, il se dirigea vers Varsovie, où il entra le 7 janvier 1572³. Le roi qui souffrait d'un accès de goutte le reçut avec honneur et affabilité. Le légat mit aussitôt la conversation, non seulement sur la ligue contre les Turcs, mais aussi sur les bruits qui couraient au sujet de son divorce. Il représenta en termes éloquents à Sigismond Auguste la sainteté du lien conjugal et l'impossibilité pour le Pape de consentir à son divorce. Le coupable dans toute l'affaire était, comme le comprit bientôt Commendone, le très peu sûr archevêque de Gnesen, Uchanski, qui n'avait pas changé de manière⁴.

A la prière de Commendone Portico, qui avait beaucoup d'influence sur le roi, s'efforça de le détourner de son funeste projet, mais en vain. Le 3 mars 1572 Commendone écrivait à Rome que malgré tout ce qu'il avait pu dire avec toute la liberté possible sur son divorce, le souverain persistait dans son dessein. Or le temps de la Diète approchait, où cette affaire pouvait facilement être mise en discussion; il avait donc renouvelé ses représentations et entrepris notamment

¹ Cf. EICHUORN, II, 421. Portico avait de sa propre initiative entamé des négociations avec la Suède où la reine Catherine était catholique. Un Jésuite devait s'y rendre. Cf. LADERCHI, 1570, n. 273. Mais lorsque Pie V apprit que la reine communiait sub utraque, il ordonna à Portico de rompre avec elle toutes relations, voir BIAUDET, 27.

² Cf. BERGA, *Skarga*, 177.

³ Voir *Venez. Depeschen*, III, 501. 2; GRATIANUS, III, 9.

⁴ Voir les rapports de Commendone au cardinal Rusticucci, datés de Varsovie, 16 et 24 janvier 1572 (le dernier chiffré). Arch. Graziani à Città di Castello. Sur l'attitude d'Uchanski, cf. aussi ZIVIER, I, 781.

d'ôter au roi le prétexte de l'ignorance où il était que le Pape ne pouvait permettre le divorce. Il dit sèchement en face au roi, que son mariage avec Catherine était un sacrement véritable et indissoluble auquel ni le Pape ni personne sur la terre ne pouvait rien changer. Il fallait donc qu'il renonçât à des projets irréalisables et qui précipiteraient son royaume dans des troubles incalculables. Au cours de son entretien Commendone rappela au roi le cas d'Henri VIII d'Angleterre, qui depuis son divorce n'avait plus eu une heure de repos et à qui il ne devait rester aucune descendance de toutes ses femmes. Sigismond Auguste répondit qu'il ne voulait pas être un Henri VIII et encore moins un hérétique, que probablement l'affaire ne serait pas discutée devant la Diète; à quoi Commendone répondit qu'il n'était pas au pouvoir de Sa Majesté de l'empêcher¹. Le nonce lui-même unit ses remontrances à celles du légat. La situation se trouva alors subitement modifiée par la nouvelle que la reine Catherine était morte à Linz le 29 février 1572². Ce qu'il y eut de plus surprenant encore que la tristesse montrée à cette nouvelle par Sigismond Auguste, ce fut qu'il ne parla plus désormais d'un nouveau mariage qui était maintenant possible. On n'a pu savoir si ce changement d'avis était dû à l'inconstance ou à sa passion pour une demoiselle de la Cour³.

Les négociations sur la ligue antiturque, que Commendone poussa dès le début avec le plus grand zèle, avaient été renvoyées par le roi à la Diète, dont l'opinion était très défavorable. Néanmoins Commendone espérait réussir. Il déploya toute son éloquence dans sa négociation personnelle avec les sénateurs. Il lui fut répondu que, du moment que ni l'empereur, ni l'Empire ne s'en étaient émus, la Pologne ne pouvait sans s'exposer aux plus grands dangers se déclarer contre les Turcs⁴. Dans les discussions de la Diète, des remous d'anticatholicisme se firent sentir de nouveau. S'ils ne gagnèrent pas le dessus, on le dut en très

¹ Voir le rapport chiffré de Commendone au cardinal Rusticucci du 3 mars 1572. Arch. Graziani à Città di Castello.

² Voir *Colecc. de docum. inéd.*, C X, 418.

³ Voir *Venez. Depeschen*, III, 520; *GRATIANUS*, III, 9.

⁴ Voir *Venez. Depeschen*, III, 501, 2; *GRATIANUS*, III, 10; cf. *THEINER, Mon. Pol.*, II, 763.

grande partie à la prudente conduite de Commendone¹.

Cependant l'état du roi atteint de fièvre lente et de goutte empirait de plus en plus. Le malheureux raccourcissait lui-même sa vie par ses débauches. Tous les patriotes et Commendone avec eux étaient pleins d'inquiétudes pour l'avenir : Sigismond Auguste étant le dernier des Jagellons, il y avait lieu de craindre que les partis, qui depuis des années minaient la concorde dans le royaume, en pourraient venir à l'hostilité ouverte dans l'élection du roi².

II

Comme en Pologne, malgré tous les défauts du clergé, la masse du peuple restait encore fidèlement attachée à la foi catholique, de même, au témoignage de Borromée³, on pouvait en dire autant des parties de la Suisse restées catholiques. A la vérité, le cardinal avait quelques reproches à faire aux laïques. Ils étaient entêtés dans leurs querelles, la justice était vénale, la juridiction ecclésiastique presque oubliée; l'usure florissait, la réception des sacrements était négligée; ils mangeaient souvent dans le jour et buvaient à toutes les heures. Mais le noyau du peuple était bon et même sain. Les Suisses sont honnêtes dans le commerce et dans la conduite, loyaux de sentiments et faciles à guider si on procède amicalement avec eux. On peut voyager sur les routes sans crainte d'être volé. Le blasphème est sévèrement châtié; les habitants ne sont point adonnés au jeu, mais au contraire, les jours de fête, s'exercent au tir; les fêtes ecclésiastiques sont convenablement observées : quelque argent qu'on puisse offrir, on ne trouve personne ces jours-là pour porter les bagages d'un voyageur; ils tiennent fort au service divin. Si par hasard ils viennent à manquer la messe, ils se croient perdus et pensent n'être plus chrétiens. Ils assistent avec grande dévotion au service divin, les hommes séparés des femmes. Leur

¹ Voir le brouillon remontant à mai 1572. *Negotii di Polonia, Miscell.*, II, 117, p. 384. Arch. secr. pap.

² Voir EICHNON, 425. Sur le concubinage du roi, voir ZIVIER, I, 781.

³ Information du 30 septembre 1570, dans REINHARDT, *Steffens, Nuntiatur von Bonhomini. Dokumente*, I, 6-17.

piété envers les morts est incomparable; partout sur les chemins on voit de pieuses images. Ils sont si fort attachés à la religion catholique, que volontiers ils entreprendraient une nouvelle guerre contre les cantons protestants pour les libérer de l'hérésie. Ils ne tolèrent chez eux personne qui ne reçoive les sacrements à Pâques ou qui vive publiquement en concubinage. Il faut louer encore particulièrement chez eux la tenue et la modestie dans l'habillement des femmes ¹.

Vis-à-vis du parti protestant, c'était en outre un grand avantage pour les catholiques de Suisse que beaucoup d'hommes de capacité politique ou militaire éprouvée, riches et considérés dans leur pays aussi bien qu'à l'étranger se dévouaient aux intérêts catholiques avec un zèle et une abnégation qui semblaient un miracle en comparaison du temps passé ².

A la tête était un homme qui fut en quelque sorte l'organisateur de la Suisse catholique : Louis Pfyffer, maire et gonfalonier de Lucerne, qui en 1567 sauva heureusement en le transportant à Paris à travers les bandes de huguenots, le roi de France déjà presque prisonnier et se distingua en maintes batailles des guerres de religion qui suivirent, quand il n'y donna pas le coup décisif. Dès 1569 il consacra « son éminente vigueur, de préférence à sa patrie et au parti catholique des Suisses confédérés ³. Melchior Lussy d'Unterwalden a aussi extraordinairement contribué au relèvement de la Suisse catholique ⁴. Lui qui figura comme représentant de son pays au Concile de Trente ⁵, comme envoyé à Rome,

¹ Cf. Borromée à Ormaneto le 5 novembre 1567 : Non voglio lasciar di dire, d'haver ricevuto grandissima consolatione in trovar li popoli tanto catholici divoti et semplici, che se in proportiono fussero tali il sacerdoti, ce ne potremmo contentare. Cf. WYMAN, 161, 3.

² Jugement Dänliker (II³, 645). « Ce fut le grand et public avantage de ce groupe qu'on y trouvait à sa disposition des hommes qui pendant que partout la réaction catholique s'affirmait puissamment, possédaient l'expérience militaire un prestige personnel et l'habitude de traiter des affaires avec le grand monde. DIERAUER, III, 330.

³ DIERAUER, III, 330. Cf. HÜRBBIN, II, 225, 261; DÄNLIKER, II³, 649, et notamment SEGESSER, *Ludwig Pfyffer*, 2 Bde 1880-83. Voir aussi MEYER VON KRONNAU, dans *Allg. Deutsche Biographie*, XXV, 727.

⁴ DIERAUER, III, 330. G. v. WYSS, dans *Allg. Deutsche Biographie*, XIX, 657. Cf. RICHARD, FELLER, RITTER, MELCHIOR LUSSY d'Unterwalden, ses rapports avec l'Italie et la part prise par lui à la contre-réforme, 2 vol., Stans, 1906, 1909.

⁵ Voir plus haut.

Venise, Milan, Turin, Madrid, ainsi que comme bailli provincial de son canton, se distingua pendant quarante-huit ans par son activité dans les affaires publiques et apparaît comme l'homme de confiance du Saint-Siège. L'amour de l'Église et une piété profonde déterminèrent en première ligne tous ses sentiments et tous ses actes ¹. De la même trempe était l'habile Walter Roll d'Uri qui fut en rapport avec presque toutes les cours italiennes ², Hans Zumbrunnen d'Altdorf, homme de « ferme caractère et de sentiment vraiment noble » ³, Christophe Schorno de Schweitz et autres.

En vertu de la Constitution perpétuelle du 17 décembre 1563, les cantons catholiques étaient étroitement liés entre eux ainsi qu'avec l'évêque de Sion et les dixièmes du canton de Vaud, tandis qu'il n'existait pas de semblables confréries du côté protestant ⁴. De plus, les Suisses catholiques avaient la majorité des voix à la Confédération, parce que, une fois Soleure passée à leur porte, il y avait sept cantons catholiques en face de deux cantons mixtes et de quatre entièrement protestants. En revanche les pays réformés disposaient d'une population plus nombreuse; Berne, à elle seule, pouvait mettre en campagne 32 000 soldats armés, plus que les quatre cantons réunis ⁵.

Les Bernois se servaient de leurs forces prépondérantes pour répandre la nouvelle croyance; la victoire des nouveautés religieuses dans la Suisse occidentale est vraiment leur œuvre. Sans l'appui des Bernois, Guillaume Farel n'aurait pu introduire la nouvelle doctrine dans le canton de Vaud et à Neuchâtel ⁶. L'intervention de Berne dans la lutte entre la Savoie et Genève rendit seule possibles l'établissement du calvinisme et les incalculables conséquences qui résultèrent pour toute l'Europe de l'entrée en scène de Calvin ⁷. Dans le territoire de la Haute-Sarine que Fribourg et Berne avaient acheté aux créanciers du très endetté comte de Greyers, la république protestante contraignit

¹ Cf. DÄNDLIKER, II², 648.

² WYMAN, *Borromeo*, 174.

³ DIERAUER, III, 333.

⁴ *Ibid.*, 205.

⁵ *Ibid.*, 278.

⁶ *Ibid.*, 219, 220.

⁷ *Ibid.*, 228.

aussitôt la population qui y était opposée à embrasser la nouvelle foi¹. On en peut dire autant du pays de Vaud; en 1536 la république sur l'Aar avait assailli Vaud et se l'était annexé : par le traité de Lausanne de 1564 la Savoie dut se résigner, malgré la paix de Cateau-Cambrésis, à laisser le pays aux Bernois et par suite à la nouvelle croyance².

Bien que les cantons catholiques fussent loin d'agir avec la même décision que les novateurs, ils purent néanmoins, forts de leur solide union, exercer une influence sur la nouvelle formation religieuse de la Suisse. Après la victoire des troupes catholiques à la bataille de Cappel, l'ancienne religion fut rétablie à Bremgarten et Mellingen, en Argovie, dans quelques seigneuries sur la Linth et dans la préfecture de Sargans³. Par contre, les protestants ne revinrent qu'en partie à l'ancienne Église dans la seigneurie de Rheintal à Thurgovie, à Saint-Gall et Toggenbourg⁴. La communauté protestante de Locarno, la seule dans le Tessin, dut se dissoudre sous la pression des cantons catholiques en 1555 et les cent seize récalcitrants s'en allèrent à Zurich⁵. Les droits de l'ancienne religion furent également maintenus par un traité conclu en 1564 à Glaris⁶. Les libres bailliages du canton d'Argovie durent prendre l'engagement écrit en 1568 d'obéir aux cinq cantons et de ne plus jamais se détacher de la foi⁷. Aux succès de Sargans, Locarno, Glaris avait contribué notamment la résolution de l'historien Gilg Tschudi⁸ : « Si nous avions eu, lui écrivait son maître Glarean, deux ou trois Tschudi de plus dans la Confédération, le chancre qui la ronge, l'hérésie, aurait été guéri⁹. »

Après l'affaire de Glaris, Tschudi se retira de la politique pour se consacrer entièrement à la science. Un plus grand

¹ DIERAUER, 296.

² *Ibid.*, 226, 315, 322.

³ *Ibid.*, 189.

⁴ *Ibid.*, III, 193.

⁵ DIERAUER, III, 298. Cf. FERB. MAYER, *Die evangelische Gemeinde in Locarno*, Zürich, 1836.

⁶ DIERAUER, III, 309; MAYER, *Konzil*, I, 6, 126. Si à cause de Glaris, les cantons catholiques n'entrèrent pas en guerre, le mérite en revint au Pape qui ne voulut leur prêter son appui que pour se défendre et non pour attaquer. FELLER, I, 42.

⁷ DIERAUER, III, 313. Ce qui est dit sur le canton de Vaud est inexact. Cf. MAYER, I, 105-117.

⁸ DIERAUER, III, 193, 301, 309.

⁹ *Ibid.*, 301.

que lui assuma alors la fonction d'exhortateur et de propulseur dans la Confédération catholique : le cardinal Borromée. Il est vrai que le sentiment et les efforts de cet exhortateur n'étaient pas dirigés vers la politique mais seulement vers le renouvellement religieux intérieur de la Suisse catholique¹.

Par sa nomination à l'archevêché de Milan, Borromée n'était pas seulement devenu le plus proche voisin de la Suisse, mais encore le pasteur en chef des trois vallées suisses de la Livine, de la Rivière et de Bléniau. Ajoutez que les cantons catholiques dans leur première ambassade à Pie IV nouvellement élu avaient demandé pour leur cardinal protecteur le nouveau secrétaire d'État et puissant neveu². Ce fut Melchior Lussy qui, en sa qualité de représentant de sa patrie, fut chargé de cette requête et certain qu'elle serait exaucée. Car les Suisses étaient alors, malgré la petitesse de leur pays, fort considérés comme les gardiens des passages des Alpes et pour leur supériorité guerrière reconnue³. L'amitié du nouveau Pape pour les Suisses était d'ailleurs si connue, que même des cantons protestants s'associèrent à la lettre de félicitations qui lui fut adressée pour son élection⁴.

Dans sa première visite épiscopale des Trois Vallées en octobre 1567, Borromée trouva surtout dans le clergé un état de choses très corrompu⁵. Il y manquait une Institution de formation pour les jeunes clercs et pour cette raison, on trouvait chez les prêtres autant de relâchement dans les mœurs que peu de savoir⁶. Les prébendes dans les vallées montagneuses étaient très pauvres; de plus, le revenu de nombre de charges devait être partagé la première année avec le gouverneur civil, qui à Locarno en touchait même la totalité. La conséquence de cela fut que les ecclésiastiques

¹ Cf. DIERAUER, III, 332; Ed. WYMANN, *Kardinal. Karl Borromeo in seinen Beziehungen zur alten Eidgenossenschaft*, Stano, 1910; PAOLO D'ALESSANDRI, *Atti di S. Carlo riguardanti la Svizzera e suoi territori*, Locarno, 1909; ROSSETTI dans *Bolett. storico della Svizzera Ital.*, 1882 (actes sur la visite suisse de Borromée, 1667-1571). Cf. *ibid.*, 1895 (actes, 1571-1580). SALA, *Docum.*, II, 306.

² REINHARDT-STEFFENS, *Einleitung*, S. xxvii; WYMANN, *op. cit.*, 77.

³ WYMANN, *op. cit.*, 81.

⁴ REINHARDT-STEFFENS, *Einleitung*, S. xxvii.

⁵ WYMANN, *op. cit.*, 155-173; BASCAPÈ, I, 2, c. 3, p. 32-34.

⁶ WYMANN, *op. cit.*, 166.

se laissaient volontiers inviter à des banquets, allaient à la chasse et cherchaient à gagner quelque chose par le commerce ou la profession hôtelière¹. Un ancien usage voulait que les emplois ecclésiastiques ne fussent pas donnés directement par l'archevêque mais par quatre chanoines milanais; au cours des temps, la juridiction ecclésiastique s'était réduite à n'être qu'une ombre et avait été presque entièrement usurpée par le pouvoir civil².

En raison du prestige supérieur de l'autorité civile, le cardinal en avait recherché la collaboration dans sa visite pastorale. En conséquence Uri lui délégua son trésorier, Jean Zumbrunnen, Nidwalben, le cavalier Melchior Lussy, Schweiz, un certain Jean Gasser³. Accompagné par eux, Borromée parcourut pendant le mois d'octobre les Trois Vallées, enquêtant, exhortant, punissant. A la fin de sa visite, il réunit ensuite tout le clergé à Cresciano et lui rappela encore une fois chaudement ses devoirs, après quoi Jean Zumbrunnen prononça également un discours pressant et assura que personne ne trouverait près du pouvoir civil un recours contre les décisions de l'archevêque. Ensuite eut lieu l'acceptation des décrets de Trente et la profession de foi prescrite par le Concile⁴. Pour séparer radicalement les droits du pouvoir spirituel et ceux du pouvoir civil, Borromée envoya plus tard le projet d'un accord qui vint en délibération à Brunnen le 29 décembre 1567. Cependant le cardinal n'arriva pas à grand'chose avec son projet. On voulait bien, par égard pour la vie toute sainte et les sentiments paternels de Borromée, consentir à ses demandes pour sa vie durant, mais l'archevêque ne fut pas satisfait de cette solution⁵. Il eut lieu de se réjouir d'autant plus de son succès dans une autre affaire. « Dès le 8 septembre 1568, Bartolomé Bédra, vicaire général de Chiggiogna, disait avec enthousiasme que les Liviniens étaient unanimes à proclamer que depuis deux cents ans ils n'avaient jamais vu un clergé aussi excellent qu'alors⁶. »

¹ WYMAN, 162.

² *Ibid.*, 155.

³ *Ibid.*, 170.

⁴ *Ibid.*, 190; BASCAPÈ, I, 2, c. 3, p. 33.

⁵ WYMAN, *op. cit.*, 171; cf. 185.

⁶ WYMAN, *op. cit.*, 170. Omnino spatio mensis adeo profecit, ut ejus

Borromée visita en tout au moins dix fois le Tessin¹. A sa seconde visite en août 1570 il joignit une visite de la Suisse allemande². Son protectorat s'étendait même à toute la nation suisse et il espérait par son commerce personnel avec les dirigeants des cantons catholiques pouvoir obtenir une solution de la question de juridiction dans les Trois Vallées. Pour rendre son voyage moins sensationnel, il y joignit une visite à sa sœur Hortense au château de Hohenems en Voralberg. Le 20 août 1570, Borromée séjourna chez Walter Roll à Altdorf, le jour suivant chez Melchior Lussy à Stans; on montre encore la chambre qu'il occupa à Winkelried. Après une excursion au tombeau du très vénéré ermite Nicolas de la Flüe, il visita Lucerne, Zug, Einsiedeln, Saint-Gall, où il adressa un discours à l'abbé Othmar Kunz et à son couvent. Au retour de Hohenems, il toucha Schweiz et sur l'invitation d'Egidius Tschudi, s'arrêta également à Altdorf. Le 6 septembre, le cardinal s'en retournait à Milan.

Sur son voyage³ qu'on peut qualifier de véritable reconnaissance du pays⁴, sur les conditions suisses et les moyens de remédier aux maux de l'église locale, Borromée fit envoyer à Rome par le cardinal Burali, un rapport circonstancié. Avant tout, y lisait-on, il faut que le Pape envoie un nonce en Suisse, qui ne devra pas s'occuper de politique, mais s'y consacrer uniquement au soin des choses spirituelles. Il y devra avertir les seigneurs suisses que, malgré leur respect affirmé pour le Concile, ils n'en observaient pas les décisions dans la question des prébendes; qu'ensuite il tâchât d'obtenir qu'ils se contentassent du droit de proposition à ces prébendes et reconnussent que le pouvoir véritable de les conférer dépendait de l'autorité ecclésiastique. En ce qui concernait le clergé, il ne fallait espérer de changement intime que des jeunes ecclésiastiques, mais on pourrait cependant mettre fin aisément aux désordres qui se

ecclesiarum teta pene facies immutaretur (BASCAPÈ, I, 2, c. 3, p. 33). Une autre déclaration favorable dans WYMAN, *op. cit.*

¹ WYMAN, *op. cit.*, 169.

² REINHARDT-STEFFENS, *Einl.*, S. CCCX; WYMAN, *op. cit.*, 174-243.

³ Du 30 septembre 1570 dans REINHARDT-STEFFENS, *Dokumente*, 6-17; cf. *Einl.*, S. CCCXIII.

⁴ HÜRBIN, II, 228.

manifestaient extérieurement¹, seulement il était tout à fait nécessaire d'employer une méthode unique dans toutes les parties de la Suisse, parce que, tant que la réforme ne serait introduite qu'en des districts particuliers, les incorrigibles pourraient y échapper en se réfugiant dans d'autres contrées. Il fallait donc procéder rigoureusement, même s'il y avait danger que plusieurs passent de désespoir aux hérétiques, parce qu'au fond il valait mieux pour le bien commun être délivré de ces sortes de gens. Un autre moyen pour préparer des conditions meilleures était la fondation d'un séminaire pour la Suisse, qui pourrait être facilement entretenu par les riches abbayes et qui serait à confier aux Jésuites; Lucerne serait l'endroit le mieux désigné pour cela. Enfin, on devrait fonder un collège des Jésuites à Constance.

Pour l'avenir ces projets apparaissaient de la plus grande importance; mais pour le moment, des obstacles insurmontables s'opposaient à leur exécution². Le Pape tout d'abord ne réussit pas à trouver une personnalité apte à la fonction de nonce en Suisse. En avril 1571 Lussy proposa au cardinal Borromée que Pie V adressât un bref aux sept cantons pour connaître leurs sentiments au sujet de l'envoi du nonce. Le bref³ arriva mais les sept cantons catholiques ne répondirent pas. Ils se bornèrent à envoyer, en novembre 1571, un messenger à Rome, à la suite des déclarations duquel Pie V renonça à l'envoi d'un nonce⁴. Même les négociations au sujet de la fondation d'un établissement d'instruction pour la Suisse allemande traînèrent encore en longueur⁵. Le Pape dut se contenter, à la prière des cantons catholiques, de faire élever dans les séminaires italiens un certain nombre de jeunes Suisses⁶.

¹ Un an avant la visite de Borromée, le Conseil de Lucerne avait fait parvenir aux Franciscains de l'endroit son avertissement à cause de leur vie scandaleuse. Voir *Ratsprotokolle*, XXVII, 393^b. Arch. d'État à Lucerne.

² REINHARDT-STEFFENS, *Einkl.*, S. CCCXXX.

³ Du 9 juin 1571; *ibid.*, *Dokum.*, 49.

⁴ Alciati à Borromée le 9 février 1578, dans REINHARDT-STEFFENS, *ibid.*, 53; S. S^{ua} essendosi arveduto molto bene della loro intrinseca volontà et del fine, al quale tendono, m' ha detto essersi risolta di non mandarli per hora nuntio alcuno, car s'il y avait un nonce en Suisse, on ne pourrait plus passer sur les usurpations des Suisses.

⁵ Cf. REINHARDT-STEFFENS, *Einkl.*, S. CCCXXXVII.

⁶ Cf. les brefs de Borromée du 9 mai 1566 aux cinq cantons du 12 juillet,

En même temps que Borromée, Lauro, évêque de Mondovi, s'employa pour l'envoi d'un nonce en Suisse. Mais cette fois, la mission de celui-ci avait surtout un but politique; il devait notamment empêcher l'admission de Genève dans la Confédération. Naturellement Genève, après avoir secoué la souveraineté de son évêque et du duc de Savoie, devait chercher à s'unir aux cantons suisses pour se défendre contre la Savoie. Mais depuis que la ville de Calvin s'était posée de plus en plus comme le centre d'un mouvement religieux très étendu, les Papes étaient poussés à appuyer de toutes leurs forces les prétentions de la Savoie et à séparer la Suisse des Genevois. Paul IV promit son appui au duc Emmanuel Philibert, le vainqueur de Saint-Quentin, quand celui-ci, conformément à la paix de Cateau-Cambrésis, chercha à reconquérir son pays occupé par les Français et les Bernois et à recouvrer ses droits sur Genève¹. Pie IV s'efforça de pousser les rois de France et d'Espagne à appuyer le duc². Il n'y avait plus grand'chose à espérer de la France après que la guerre des huguenots eut éclaté. Mais le Pape fit faire à plusieurs reprises la proposition à Philippe II de faire marcher le duc d'Albe contre Genève, sitôt qu'il aurait soumis les Pays-Bas; la ville était le lieu de refuge de tous les rebelles des États du Roi catholique, de France, de Savoie et d'Allemagne³. La Savoie obtint de Pie V des concessions d'argent pris sur les biens ecclésiastiques⁴, pendant qu'une alliance entre le duc et la Suisse catholique était préparée par le nonce de Savoie⁵. Le Pape n'eut pas à se déclarer expressément contre

aux évêques suisses du 12 juin, au cardinal Mark Sittich du 18 mai 1566, dans LADERCHI, 1566, n. 204-208; brefs du 23 août 1566, dans WIRZ, 386, des 17 mai et 12 juin 1566 à Borromée, dans SALA, *Docum.*, I, 175, 180: *Abschieden*, IV, 2, 348, 350; REINHARDT-STEFFENS, *Einl.*, S. CLXXIX.

¹ DIERAUX, III, 317.

² Brefs du 14 juin 1560 (à François II) dans RAYNALD, 1560, n. 29; WIRZ, 376 (avec la date du 11 juin), du 13 juin 1560 (à Philippe II) dans WIRZ, 377. Bref au nonce de Suisse du 14 juin 1560 dans RAYNALD, 1560, n. 29. WIRZ, 379 (avec la date du 13 juillet). Dans le bref du 14 juin, Genève est rendue responsable de la conjuration d'Amboise: il est fons, unde perditissima haud dubie consilia superioribus diebus manarunt ad tumultus et seditiones in regno tuo excitandas.

³ Bonelli à Castagna le 29 avril 1567. *Corresp. dipl.*, II, 95, cf. 132, 133, 166; Zustiga à Philippe II le 17 août 1568, *ibid.*, 444.

⁴ L'ambassadeur de Savoie à Rome, Vincenzo Parpaglia, au duc le 17 juin 1569, dans CRAMER, 229.

⁵ Lauro à Rome le 21 avril 1571, *ibid.*, 264.

un accord des Suisses catholiques avec Genève, car un pareil accord fut repoussé par les susdits cantons catholiques. Au contraire, on apprit avec inquiétude à Rome en 1571 la nouvelle d'un rapprochement de Genève avec la Savoie¹.

Bien plus fructueux que ces stériles négociations se montrèrent les entretiens amicaux de Borromée, même en des régions de la Suisse qu'il ne visita pas en personne. Ainsi pour les Grisons. Dans son voyage à Hohenems aussi bien qu'à son retour de là-bas, Borromée eut une entrevue avec le champion le plus résolu de l'ancienne religion dans ce pays des trois alliances, l'abbé de Disentis et Christian de Castelberg². Castelberg avait éveillé à une nouvelle vie son couvent entièrement déchu en y faisant entrer d'excellents jeunes hommes et par son énergie l'avait relevé même économiquement. Castelberg s'employa avec le même zèle partout à fortifier et à défendre l'ancienne foi; « infatigable, il faisait des missions dans les différents villages de la contrée. Il allait d'une bourgade à l'autre, célébrait la Sainte Messe et exhortait le peuple à la persévérance dans la foi de ses pères »³.

La situation religieuse chez les catholiques des Grisons était extrêmement triste. Déjà, avant l'apparition de la réforme il y avait un certain conflit avec l'évêque de Coire dont on cherchait à restreindre les droits civils. Pour ce motif déjà les Grisons offraient un terrain favorable à la nouvelle doctrine. Ceci dit surtout de la ville épiscopale qui ambitionnait de devenir l'héritière de l'évêque. D'un autre côté, malgré la diminution de sa splendeur extérieure, le siège épiscopal de Coire était encore un objet d'ambition pour les nobles du pays, dont beaucoup désiraient pour cette raison la conservation de l'évêché. Juste au moment où Pie V montait sur le trône, le parti de l'archiprêtre de Sondrio, Bartolomée Salis, était en lutte avec l'évêque régulièrement élu, Beatus de Porta. Et après que, sur l'intervention du Pape, de l'empereur et des cantons catholiques, il avait

¹ Rusticucci à Laureo le 16 juillet 1581, *ibid.*, 269. Cf. die délibérations des 25 mars, 24 juin et 30 septembre 1571 dans *Abschiede*, IV, 2, 467, 476, 483.

² Cf. Joh. CAHANNES dans *Studien und Mitteilungen aus dem Benediktiner- und Zisterziensorden*, XX (1899), 89-101, 212-234.

³ RKNHARDT-STEFFENS, *Einl.*, S. CCGIX.

dû sortir du château épiscopal, il accabla son évêque de difficultés infinies jusqu'à ce que celui-ci finit par abdiquer¹. Du reste la très démocratique constitution des Grisons avait aussi un bon côté pour les catholiques. Tandis qu'à Zurich et à Berne les sujets devaient, bon gré mal gré, adopter la religion prescrite par le gouvernement, la décision dépendait chez les Grisons de chaque communauté. Aussi arriva-t-il que la croyance changeait d'un pays voisin à l'autre et que des Trois Liges du pays, la Ligue supérieure ou Grise était encore en grande partie catholique tandis que la Ligue de la Maison de Dieu et celle des Dix Droits étaient passées à la nouvelle doctrine².

A la deuxième entrevue de Borromée, avec Christian de Castelberg prirent également part l'évêque Beatus de Porta et le Juge de la Ligue Grise. Le cardinal trouva certes de la bonne volonté mais plus encore de crainte et d'hésitation chez l'évêque Beatus. Il chercha à l'encourager à une tournée de visites et à la réforme des prêtres, étant donné surtout que le Juge de la province lui accordait l'appui du bras séculier. Il ne réussit pourtant pas à en obtenir grand-chose, non plus qu'à apaiser la crainte qu'avait l'évêque d'un soulèvement populaire ainsi que de la perte de ses revenus et de son siège épiscopal³.

Combien il était plus facile de soulever les protestants des Grisons contre les catholiques, c'est ce que montre dans ces années le triste sort du plus puissant des représentants laïques de l'ancienne Église, Johannes Planta. Par deux brefs des 9 et 15 septembre 1570, Pie V lui avait donné pleins pouvoirs de revendiquer pour l'Église deux prieurés de la Valteline de l'Ordre supprimé des Humiliati : une bulle du 28 février 1571 étendit cette disposition à toutes les prébendes illégitimement aliénées dans les évêchés de Coire et de Côme. Planta n'en fit usage qu'une seule fois dans un cas unique en faveur d'un fils, mais aussitôt les prédicants ameutèrent le peuple

¹ *Ausführliche Darstellung, ibid.*, S. LXXXVII-XCVIII, CCLXXVII-CCCLIX. Cf. LADERCHI, 1566, n. 261.

² Sur la constitution de la Ligue des Grisons et sur son influence dans la question religieuse. Cf. SCHIESS, XLII.

³ Information de Borromée du 30 septembre 1570 dans REINHARDT-STEFFENS, *Dokumente*, 15.

de telle sorte que Planta fut traîné devant le tribunal et exécuté en 1572¹.

III

Une haine mortelle contre l'ancienne Église et surtout contre les défenseurs et propagateurs de sa doctrine constitue au temps de Pie V la marque principale du calvinisme. C'est ainsi que les missionnaires qui abandonnaient les commodités de la patrie pour apporter aux pays d'outre-mer, à des sauvages démoralisés les premiers principes du christianisme étaient pour une pareille entreprise considérés par eux comme ayant mérité la mort.

Un champ de travail des plus prometteurs s'était ouvert aux Missions chez les Indiens des forêts brésiliennes, certainement très dégradés, mais dociles et capables d'instruction et, à partir de 1549, avait été cultivé avec succès par les Jésuites². Lorsqu'en 1560 le général de l'Ordre, François de Borgia, destina aux diverses provinces, des visiteurs de son Ordre³, il envoya dans l'Amérique du Sud, l'ardent Portugais Ignace d'Azevedo. Celui-ci devait finalement introduire chez les missionnaires les Constitutions et les autres règles de l'Ordre, qui leur étaient restées jusque-là inconnues et faire un rapport à Rome sur la situation.

Dans ses rapports à Borgia⁴, Azevedo proclame en premier lieu qu'on devait avant tout envoyer là-bas pour la mission qui florissait et donnait les plus belles espérances, un plus grand nombre d'éléments actifs; le petit nombre des Jésuites brésiliens, leur dispersion et leur isolement étaient un danger pour les missionnaires eux-mêmes. Il était impossible d'y suppléer avec des Indiens et des métis. On pouvait tenir pour démontré qu'ils n'avaient aucune aptitude pour l'état sacerdotal et monastique. Il n'y avait pas beaucoup à espérer non plus des Portugais immigrés dont toutes les pensées étaient tournées exclusivement vers leurs planta-

¹ M. VALAER, *Johann von Planta (Diss)*, Zürich, 1888. SCHIETZ, xcvi-cxii. Excuses pour les prédicateurs et les exécutions, etc., *ibid.*, cx.

² Voir plus haut.

³ SACCHINI, P. III, 1, 2, n. 18. Cf. G. CORDARA, *Istoria della vita e della gloriosa morte del B. Ignazio de Azevedo*, Roma, 1854.

⁴ Des 9 novembre 1566 et 2 mars 1569. *S. Franciscus Borgia*, IV, 341; V, 27.

tions et leurs affaires commerciales. Même plusieurs des missionnaires envoyés de Portugal n'avaient pas répondu à ce qu'on en attendait. Il n'y avait donc qu'une issue : enrôler en Europe de nouveaux jeunes gens et les former au Brésil même à la connaissance des langues indiennes et au travail d'évangélisation. Même des ouvriers tels que maçons et charpentiers seraient les bienvenus en un pays où l'on souffrait extrêmement d'en manquer.

Azevedo, pendant ce temps, comptait sur l'enthousiasme de la jeunesse portugaise pour les missions et il ne s'était pas trompé. Au début de 1569, il retourna en Europe et alla à Rome où Pie V envoya aussitôt des brefs en faveur de la Mission du Brésil à l'évêque de Bahia et au vice-roi élu Fernand de Vasconcellos¹. Lorsque ensuite Azevedo, muni de recommandations de Borgia², visita les collèges des Jésuites de la Péninsule ibérique, ses paroles enflammées y provoquèrent une tempête d'enthousiasme³. Du grand nombre de ceux qui se présentèrent pour le Brésil il put en recommander trente environ pour l'admission dans l'Ordre des Jésuites : treize Jésuites provenant des collèges espagnols, vingt-sept de la province portugaise obtinrent la permission de s'unir à lui. De plus, vinrent se joindre encore comme collaborateurs de nombreux ouvriers dont Azevedo retint seize⁴. Répartis sur trois navires, ils s'embarquèrent le 7 juin avec la petite flotte, qui devait transporter au lieu de sa destination le nouveau gouverneur du Brésil, Fernand de Vasconcellos⁵.

Jamais les Jésuites n'avaient envoyé encore une si importante équipe de missionnaires⁶. Mais de ces soixante Jésuites environ, un seul atteignit le Brésil et celui-là seulement

¹ Les deux du 6 juillet 1569, dans LADERCHI, 1569, n. 340. L'évêque est invité à ferino victu atque cultu ad mitiores mores civilemque vitæ rationem revocare les Indiens. Ils devaient notamment être vêtus d'habillements décents pour lesquels l'évêque devrait se mettre en rapport avec les employés civils.

² Au provincial espagnol de l'Ordre, du 4 juillet 1569. *S. Franciscus Borgia*, V, 115.

³ SACCHINI, P. III, 1, 5, n. 295.

⁴ Azevedo à Borgia le 16 mars 1570. *S. Franciscus Borgia*, V, 319; cf. 155, 188, 191, 236.

⁵ SACCHINI, P. III, 1, 6, n. 220. Azevedo à Borgia, Belem, le 2 juin 1570. *S. Franciscus Borgia*, V, 410.

⁶ SACCHINI, P. III, 1, 6, n. 219.

parce qu'il fut malade au cours du voyage et dut rester quelque temps en arrière ¹. La flottille fit un long séjour à Madère pour y attendre des vents plus favorables. Le vaisseau sur lequel se trouvaient Azevedo et quarante de ses subordonnés fit, pour affaires commerciales, un détour vers une des îles Canaries, où il tomba au pouvoir du vice-amiral huguenot Jean Sore ². L'équipage du navire conquis, c'est-à-dire ceux qui avaient justement alors porté les armes contre les pirates, furent épargnés par Sore, mais il condamna à mort les Jésuites comme propagateurs de la superstition papiste. Après beaucoup de mauvais traitements, ils furent jetés à la mer, vivant encore ou déjà réduits à l'état de cadavres. Un seul demeura sauf, qu'on songea, semble-t-il, à employer à la cuisine; à sa place se substitua volontairement le fils du capitaine portugais, qui se revêtit de l'habit d'un Jésuite tué et souffrit joyeusement la mort pour la foi catholique ³.

Les autres vaisseaux, par suite des vents contraires, ne réussirent pas à aborder au Brésil. Après avoir erré quinze mois en mer, l'équipage fut tellement réduit par la mort ou par la fuite, qu'il put se réunir sur un unique transport pour revenir en Europe; des trente compagnons restants d'Azevedo, la moitié fut relâchée et renvoyée dans sa patrie. Près de Terceira, l'une des Açores, ce dernier bateau fut aussi capturé le 12 septembre 1571 par le huguenot Cadaville. Vasconcellos succomba dans la bataille, trois des quinze Jésuites furent tués immédiatement. On en jeta onze autres dans la mer. Par suite du manque de vivres, les pirates jetèrent également par-dessus bord une partie de l'équipage du vaisseau capturé, et parmi ceux-ci, le dernier

¹ SACCHINI, I, 7, n. 201.

² *Ibid.*, I, 6, n. 222. Jac. Aug. THUANI, *Historiarum sui temporis*, I, 47. LEIDEN, 1626, II, 659. Sacchini nomme le huguenot Jacobus Soria, per-duellium ex factione Admiralli (Coligny) vicarius; dans de Thou il est dit : Joannes Sora, praefecti maris legatus, ce qui est reproduit dans le registre (Nominum propriorum... index, Coloniae Allobrogum, 1634, s. v.) avec Sore, vice-amiral. Praefectus maris dans DE THOU, *Coligny*.

³ SACCHINI, P. III, 1, 6, n. 235; DESJARDINS, III, 605. Deux des Jésuites restés à Madère écrivirent après informations un rapport sur l'événement : Pedro Diaz le 18 août et Miguel Aragon le 19 août 1570; cf. SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Comp. de Jésus*, I, 495; III, 40. Les autres écrits sur Azevedo sont signalés par Auguste CARAYON, *Bibliographie historique de la Comp. de Jésus*, Paris, 1864, p. 212, n. 1492-1500.

Jésuite survivant qui avait quitté son habit monastique pour rester inconnu ¹.

Tous les huguenots n'approuvèrent pas la conduite de Sore et de Cadaville à l'égard de prêtres sans défense et de jeunes hommes dont beaucoup n'avaient pas plus de dix-sept à dix-huit ans, dont plusieurs n'en avaient que quatorze ou quinze. Après l'arrivée de Sore à la Rochelle, la reine de Navarre fit libérer l'équipage du navire portugais capturé et même l'unique Jésuite encore survivant, sans toutefois leur donner de l'argent pour leur voyage ². Des victimes de Cadaville, deux Jésuites, grâce au retour du beau temps, avaient pu gagner à la nage le vaisseau de leurs ennemis et grâce à l'obscurité avaient pu être recueillis et cachés par des âmes compatissantes ³. Néanmoins des événements comme la mort d'Azevedo éclairent de la lumière la plus crue le fait que, depuis l'apparition de Luther et de Calvin, se heurtaient de front et se combattaient en Europe deux conceptions fondamentalement différentes du christianisme et cela, pas seulement sur le terrain de la doctrine. Que la chrétienté dût transmettre au monde païen l'Évangile, c'était une idée qui pour le moment n'entraît pas dans le cerveau des nouveaux croyants; une tentative dans ce sens au Brésil pouvait à peine être prise au sérieux. Dans l'ancienne Église au contraire cette idée survivait et enthousiasmait de plus en plus les âmes pour les suprêmes sacrifices. Dans ses tentatives et ses plans pour gagner de nouveaux missionnaires au Brésil, ç'avait été le moindre souci d'Azevedo que personne ne s'offrît pour une mission si pleine de sacrifices. Beaucoup, écrivait-il à Borgia ⁴, en dehors de leurs propres fatigues, payeraient encore les dépenses de ce long voyage maritime, s'ils avaient seulement la perspective d'obtenir au delà de l'Océan leur admission dans l'Ordre. Dans la ville de Rio de Janeiro qui s'élevait alors, Azevedo pouvait, en 1567, jeter aussitôt les fondements d'un grand collège des Jésuites et cela aux frais du roi Sébastien ⁵ car, même les

¹ SACCHINI, P. III, 1, 7, n. 187. Le plus ancien rapport sur ces faits est de Fr. Henriquez du 5 décembre 1571; voir SOMMERVOGEL, IV, 273.

² SACCHINI, P. III, 1, 6, n. 263.

³ *Ibid.*, 1, 7, n. 200.

⁴ Le 19 octobre 1566, *S. Franciscus Borgia*, IV, 342.

⁵ SACCHINI, P. III, 1, 3, n. 262. Cf. Azevedo à Borgia le 20 février 1567, *S. Franciscus Borgia*, IV, 471.

souverains des possessions espagnoles et portugaises portaient aux missions une ardente sollicitude et considéraient le progrès de l'Évangile dans le monde païen comme un devoir de leur fonction, devoir auquel ils étaient sans cesse exhortés par les Papes.

Pie V, peu de temps après son avènement au trône, avait fait parvenir à son nonce à Madrid une instruction sur la façon de traiter les Indiens d'Amérique¹. Il y était dit que le droit de conquérir les territoires d'outre-mer avait été accordé aux rois d'Espagne à la condition qu'ils y implantaient la foi chrétienne. C'était donc le devoir du roi de veiller à envoyer en ces contrées, de bons prédicateurs dont les officiers civils auraient à assurer l'entretien à l'aide de taxes à percevoir. Il ne faudrait administrer le baptême aux indigènes qu'après les avoir suffisamment instruits dans la religion chrétienne; pour ceux qui étaient déjà baptisés, notamment les enfants, il faudrait leur donner des maîtres qui en feraient des chrétiens et des citoyens, et qui ne détruiraient pas, par leurs exemples, ce qu'ils avaient prêché en paroles. Les endroits où serait donnée cette instruction devaient être choisis pour qu'ils fussent commodes aux Indiens. Là où les indigènes vivaient dispersés dans les montagnes, on devrait les réunir pour cet objet dans les villages. Ainsi exercerait-on plus facilement la justice, et pourrait-on punir les délits avec la douceur qui convient à la faiblesse des nouveaux convertis.

Là où des Indiens chrétiens et païens habitaient ensemble, il faudrait détruire les sanctuaires païens à cause du danger qu'ils étaient pour les chrétiens et ne tolérer aucun empêchement au culte chrétien. On devrait exhorter les chrétiens plus anciens à donner le bon exemple aux néophytes et à vivre en paix avec eux; dans l'intérêt de la paix il faudrait éviter même les occasions de boire du vin. Les Indiens païens eux-mêmes devraient au moins estimer assez

¹ *Corresp. dipl.*, I, 437; cf. CATENA, 93. Serrano transporte cette instruction à l'année 1566, mais il y est déjà fait mention avec éloges de l'évangélisation de la Floride dont on ne pouvait rien savoir de précis à Rome en 1566. Plus vraisemblablement le document est identique à l'instruction dont Castagna écrit le 20 novembre 1568 : Ha dado la instrucción sobre Indios al Rey (*Corresp. dipl.*, II, 472). Vue d'ensemble sur les ordonnances de Pie V relatives aux missions (Cyriacus Morel S. J. *Fasti novi orbis, Venetis*, 1776) dans STREIT, 505, n. 113-136.

haut la sainteté du mariage pour renoncer à la polyandrie. Les Indiens ne devaient pas être esclaves ni opprimés d'impôts excessifs. Les fonctionnaires et seigneurs devaient montrer aussi du respect aux prêtres et aux missionnaires; les Espagnols devaient donner le bon exemple dans le Nouveau Monde. Il fallait leur envoyer des visiteurs qui inspecteraient les juges et les employés. Il ne fallait pas entreprendre à la légèreté des guerres contre les païens et ne pas mener ces guerres avec cruauté. La façon dont on cherchait à introduire l'Évangile en Floride pouvait servir d'exemple pour les autres contrées.

Ce qu'il venait d'exposer en détails dans cette instruction, Pie V y revenait encore dans les lettres de circonstance aux gouvernements espagnol et portugais. Comme le roi Sébastien et Philippe II envoyèrent en 1567 et 1568 de nouveaux fonctionnaires aux colonies, toute une série de brefs furent émis dans cet esprit pour rappeler leur devoir aux rois et fonctionnaires¹. Le roi Sébastien, écrivait le Pape au cardinal Henri de Portugal², devrait charger le vice-roi et le conseil des Indes de protéger les nouveaux convertis des violences de la soldatesque et faire disparaître les scandales qui détournaient de la conversion. Il s'agissait là aussi, déclare-t-il au conseil des Indes³, de l'honneur du Portugal et de l'affermissement de sa souveraineté sur les Indes. Il exhorte donc le vice-roi de Portugal à soutenir les missionnaires, à traiter amicalement les nouveaux convertis et à les admettre dans les offices et charges publics⁴. Les lettres au roi d'Espagne et à ses fonctionnaires sont d'une semblable teneur. Le Pape ne veut pas de mesures de violence; avec un bon gouvernement et le bon exemple des prêtres on peut rendre léger le joug du Christ aux Indiens déjà convertis. Les tribus encore païennes peuvent être menées à la

¹ Au cardinal Henri de Portugal le 9 octobre 1567 dans LADERCHI, 1567, n. 252; au Conseil de l'Inde le 11 octobre 1567, *ibid.*, n. 253; au vice-roi portugais le 25 décembre 1567, *ibid.*, n. 254; au vice-roi de Mexico, le marquis de Falces, le 8 octobre 1567, à Philippe II le 17 août 1568, *ibid.*, 1568, n. 206; trois brefs au cardinal Espinosa, au vice-roi du Pérou Francisco de Tolède, au Conseil espagnol de l'Inde, tous du 18 août 1568, *ibid.*, n. 206 Cf. MARGRAF, *Kirche und Sklaverei*, Tübingen, 1863, 146.

² LADERCHI, 1567, n. 252.

³ *Ibid.*, n. 253.

⁴ *Ibid.*, n. 254.

fois d'une manière amoureuse et habile¹. L'exhortation d'admettre les indigènes aux emplois publics revient encore une fois en 1571 dans un bref au roi de Portugal, où le Pape, devançant son temps, recommande aussi de travailler à la formation d'un clergé indigène, parce que l'Europe ne pourrait à la longue fournir les forces nécessaires aux missions².

Il ne faut pas être surpris que les lettres du Pape en faveur des pays de missions fussent surtout adressées aux souverains séculiers. L'Église des Indes était déjà en fait placée en leurs mains par la bulle de Jules II du 28 juillet 1508³. « Il est difficile, écrit de Mexico un homme très au courant de l'histoire de l'Église de ce pays⁴, d'imaginer un système de contrôle plus absolu que celui qu'exerçaient dans toutes les affaires ecclésiastiques les rois d'Espagne, soit en personne, soit par l'intermédiaire du conseil des Indes, du vice-roi ou du gouverneur » et ce qui est vrai de Mexico trouve surtout son application aux Indes. Pas une église, pas un établissement monastique ou une fondation religieuse ne pouvaient être élevés sans l'assentiment du

¹ A Philippe II, *ibid.*, 1568, n. 206.

² ...Non enim fieri potest, ut aliunde semper illuc mittantur, qui populis illis spiritualia ministrent; sed sicut nascentis ecclesiae temporibus apostoli eorum numero, qui fidem christianam receperant, aptiores et magis idoneos ministros eligebant, sic etiam nunc dare operam oportet ut fides ipsa christiana apud eos nationes sic radices agat ac propagetur, ut recedentibus vel decedentibus ejus auctoribus non continuo exarescat, sed habeat illic nativos cultores, quorum piis laboribus atque industria niti atque augescere possit. Non enim tantum est in hominibus ad Christum convertendis lucri, quantum in eisdem, postquam christiani facti sunt, negligendis detrimenti. Au roi Sébastien le 4 janvier 1571. *Arm.*, 44, t. 15, p. 280^b. Arch. secr. pap.

³ Imprimé de la *Colecc. de docum. inéd. de Indios*, XXXIV, 25, dans G. BERCHET, *Fonti italiane per la storia della scoperta del nuovo mondo*, I, Roma, 1892, 24, t. XV, p. 280^b. Sur les documents pontificaux pour les deux Indes, cf. J. PEREIRA DE SOLORZANO, *De Indiarum jure*, Matriti, 1629 (STREIT, n. 443).

⁴ C. CRIVELLI dans *The Catholic Encyclopaedia*, New-York O. J. (1911), 260. Cf. A. FREYTAG dans *Zeitschrift für Missionswissenschaft*, III (1913), 11. Peut-être dans aucun État européen le Placetum Regium n'a été exercé avec une telle extension, une égale rigueur et aussi longtemps qu'au Portugal et dans ses colonies... Sans l'exequatur du Cabinet, ni l'ordonnance d'un évêque, ni le décret d'un Pape quoique de nature dogmatique et disciplinaire n'avaient de validité juridique reconnue par l'État à l'intérieur des provinces portugaises. La promulgation d'un document qui n'avait pas l'agrément du pouvoir était rendue matériellement impossible. ADELHELM JANN, *Die Katholischen Missionen in Indien, China und Japon*, Paderborn, 1915, 112.

roi. Il possédait le droit de nomination à tous les évêchés. Dix jours après qu'avait été notifiée aux évêques la volonté du roi, ils devaient procéder à l'installation dans les prébendes ecclésiastiques; s'ils s'y refusaient sans motif légal, un autre évêque au choix du candidat devait procéder à cette installation. Le droit de présentation pour toutes les abbayes et prélatures des religieux et à tout bénéfice ecclésiastique était réservé au roi¹. Il détermine les frontières de tous les nouveaux évêchés, envoie des religieux et décide de leur transfert d'une province à une autre. Les fondations religieuses sont sous la surveillance du conseil des Indes, et pour que ce droit de surveillance soit exercé à fond, l'office de commissaire général a été créé. Les provinciaux des Ordres religieux étaient nommés par le général de l'Ordre, mais il devait soumettre son choix au commissaire général et jusqu'à ce qu'il ait obtenu l'agrément du conseil des Indes, la nomination restait suspendue. Tous les décrets abolissant les provinces de l'Ordre ou en fondant de nouvelles, l'envoi de visiteurs, etc., devaient être soumis au conseil des Indes. Toutes les bulles et tous les brefs du Pape, toutes les instructions des généraux d'Ordres et des autres supérieurs passaient par les mains du même conseil, sans le sceau duquel ils ne pouvaient être utilisés; on en peut dire autant des ordonnances des conciles provinciaux aux colonies et des décrets des chapitres réguliers. S'agissait-il de la fondation de nouvelles missions, de provinces monastiques ou de séminaires, il fallait d'abord nommer un commissaire, qui soumettrait au vice-roi ou gouverneur, à l'audiencia du lieu et à l'évêque la requête à ce sujet. Le commissaire l'expédiait avec son avis en Espagne et présentait son instance au commissaire général pour les Indes. De celui-ci l'affaire allait avec tous les avis recueillis au conseil des Indes; celui-ci, ou le commissaire général, désignait les provinces d'où seraient tirés les religieux nécessaires. Avec ceux-ci il pouvait retourner ensuite aux Indes, où avec de nouveaux rapports aux offices qui l'avaient envoyée, l'affaire arrivait finalement à terme. Si un religieux voulait de nouveau quitter l'Inde, il ne pouvait, d'après un décret royal du 29 juillet 1564, en appeler à l'autorisation

¹ Jules II avait déjà accordé tout cela. BERCHET, *op. cit.*, I, 24.

du Pape. Il lui fallait avoir l'agrément du conseil des Indes, quoique pourtant pût suffire dans des cas déterminés une approbation épiscopale.

Le gouvernement espagnol s'était arrogé à lui-même beaucoup de ces droits mais nombre d'entre eux reposaient sur la concession du Saint-Siège. Les rois, à la vérité, avaient doté de revenus presque toutes les églises du Nouveau Monde. Ils fournissaient l'argent pour les voyages des missionnaires et des évêques, pourvoient les églises de cire, d'huile et de tout ce qui était nécessaire au service divin. La construction de nouvelles églises, la fondation de nouvelles missions étaient dues en très grande partie à l'appui du roi. Si des réparations étaient nécessaires à une église, elles devaient être faites à l'aide de taxes royales. Alexandre VI avait accordé au roi le droit de dime aux Indes, mais à la condition qu'il doterait les églises et supporterait les frais du culte¹. Les rois usèrent rarement de ce droit, mais adressaient la dime au clergé, aux églises ou aux hôpitaux. La moyenne des évêques nommés par le roi tels qu'un Julien Garcés de Tlaxcala, Zumarraga de Mexico, Vasco de Quiras de Michoacan étaient des hommes instruits et habiles. Malgré les longueurs sans fin mises à la fondation de couvents, il y en avait une quantité; les hôpitaux et les églises étaient presque innombrables. En général donc, étant donnée la profonde foi du peuple espagnol, le droit royal de surveillance était favorable aux affaires ecclésiastiques.

Juste sous Pie V, il arriva pourtant une fois que, dans l'évêché mexicain d'Oaxaca, le séminaire déjà érigé dut être fermé, parce que ses revenus avaient été retenus à l'évêque : le Pape s'en plaignit au roi d'Espagne², mais partout ailleurs, même à cette époque, les colonies et missions étaient soutenues généreusement par le gouvernement espagnol. La fondation d'une province des Jésuites pour le Pérou en offre un exemple sous le règne de Pie V. Philippe II lui-même avait demandé, en 1567, des missionnaires pour les Indiens

¹ Par la bulle du 25 septembre 1493, imprimée par Solorzano, I, 613, dans ВЕРСИЕТ, I, 15. Cf. bref de Jules II du 8 avril 1510 (publié par F. FIRA dans *Boletín de la R. Academia de la historia*, 1892, 261), *ibid.*, 230.

² Trois lettres à Castagna, à Philippe II, à l'évêque de Oaxaca (Antequera), toutes du 2 avril 1570, dans LADERCHI, 1570, n. 424, 426, 427.

de ce pays et François de Borgia en avait concédé deux de chacune des quatre provinces espagnoles de son Ordre; ceux-ci furent pourvus par le roi si abondamment de tout ce qui était nécessaire, qu'ils purent refuser beaucoup de libéralités de particuliers¹. Sur l'approvisionnement des Jésuites, qui furent envoyés en 1571 pour fonder une province de leur Ordre à Mexico, on possède encore l'instruction royale², qui indique minutieusement ce qui doit revenir à chacun en particulier.

Le roi Sébastien de Portugal ne le cédait pas sous ce rapport au roi d'Espagne. Sur sa proposition d'élever quelques séminaires pour la formation de missionnaires, Pie V permit de donner des couvents déchus aux Ordres mendiants, par exemple aux Dominicains ou même aux Jésuites, à la condition qu'ils envoyassent chaque année quelques missionnaires aux Indes³. Le roi aurait également désiré que des maisons de catéchumènes soient élevées aux Indes, dans lesquelles les païens qui voulaient embrasser le christianisme fussent instruits pendant un certain temps avant leur baptême⁴. Pie V appuya aussi ce projet en accordant des indulgences à ceux qui contribueraient à de telles fondations et à ceux qui se consacraient dans ces maisons au service des catéchumènes⁵.

Les exhortations du Pape au roi d'Espagne portèrent aussitôt leurs fruits pour la partie espagnole de la Sud-Amérique, la vice-royauté du Pérou. Philippe II, en envoyant là-bas en 1568, comme nouveau vice-roi, Francisco Toledo, lui recommanda d'avoir particulièrement à cœur le bien spirituel des Indiens⁶ et les points où Toledo apporta une amé-

¹ ASTRAIN, II, 307; SACCHINI, P. III, 1, 3, n. 280. Sur l'appel des Jésuites au Pérou, cf. *S. Franciscus Borgia*, IV, 619, 631, 641, 658, 678; ASTRAIN, II, 304.

² Du 6 août 1571 dans ASTRAIN, II, 300.

³ Bref du 27 octobre 1567 dans LADERCHI, 1567, n. 248.

⁴ Bref du 4 octobre 1567, *ibid.*, n. 251.

⁵ Cf. un rapport de Toledo tout de suite après son arrivée au Pérou, dont une *Relación sumaria* est imprimée dans *Colecc. de docum. ined. para la historia de España*, XCIV, 255-298, et le *Memorial* qu'il composa treize ans après son retour en Europe; *ibid.*, XXVI, 122-161. Un rapide coup d'œil sur la situation dans SACCHINI, P. III, 1, 8, n. 315.

⁶ Una de las cosas que principalmente por V. M. me fui mandada y dada instruccion para ello quando V. M. me mandí que fuese al gobierno de aquella tierra, fui la doctrina y conversion de los naturales della y su gobierno y sustentacion. TOLEDO dans *Memorial*, *op. cit.*

lioration sont à peu près les mêmes que Pie V avait indiqués dans son instruction à Castagna.

Dans la conquête du Pérou, on avait divisé le pays en de nombreux petits districts et dans chaque district confié à un Espagnol avec l'administration civile le soin de la conversion des Indiens. C'était l'affaire de ce commendataire de tirer du clergé séculier ou régulier un curé, dont l'entretien était assuré par une contribution annuelle du commendataire, par des prestations en nature et par le travail des indigènes. Si d'un côté le commendataire ne payait pas volontiers au curé sa subvention, d'un autre côté les Indiens ne se décidaient que rarement et par la force à assurer leurs prestations. Les choses étaient encore aggravées par le fait que le curé exerçait une autorité pénale sur les Indiens même en matière civile. Lui-même, le commendataire et tout le christianisme devinrent un objet de haine¹.

La cruauté avec laquelle les conquistadores réprimèrent quelques révoltes des Indiens et la dureté avec laquelle ils usaient de leur force n'étaient guère propres à réconcilier les indigènes avec leur condition. Le dominicain Gil Gonzalez, témoin oculaire, dans un écrit où il prend la défense des Indiens, juge que ceux-ci étaient beaucoup plus maltraités que des esclaves, car ils devaient, chargés de provisions et autres fardeaux, faire d'abord un chemin de vingt à trente lieues avant d'arriver à l'endroit de leur travail; dès leur jeunesse ils étaient surchargés de travail, si bien que de leur naissance à leur mort ils n'avaient pas une heure de joie². Un autre moine, Rodrigo de Loaisa, qui put observer pendant trente-trois ans l'état des choses au Pérou, écrivait encore en 1586 que beaucoup d'Indiens se donnaient la mort pour échapper aux mauvais traitements et que si les prêtres définissaient le suicide comme un péché qui mène aux enfers, les Indiens répondaient qu'ils ne voulaient pas aller au ciel si les Espagnols y étaient, car ceux-ci les tourmenteraient de l'autre côté plus terriblement que les diables dans l'enfer³. Ce n'était qu'une mauvaise excuse

¹ SACCHINI, P. III, 1, 8, n. 315.

² *Relación de los agravios que los Indios de las provincias de Chile padecen*; Colecc. de docum. inéd., XCIV, 77.

³ *Memorial de las cosas del Pirú tocantes á los Indios*, c. 48; Colecc. de

pour les oppresseurs de dire que les Indiens étaient encore traités par leur propre cacique plus mal que par les étrangers¹.

L'instruction que les Péruviens recevaient sur le christianisme était, sous beaucoup de rapports, insuffisante. On manquait de prêtres et, là où il y en avait, ceux-ci manquaient de la connaissance des langues indiennes ou voyaient surtout dans leurs fonctions une occasion de s'enrichir. Des stations où s'arrêta le vice-roi Francisco Toledo dans son premier voyage d'inspection, dix-sept étaient sans prêtre²; dans l'évêché de Quito, dans un district de quarante-deux milles d'étendue il ne trouva qu'un seul prêtre³. Dans l'archevêché de Lima, on comptait quarante paroisses indiennes inoccupées⁴. Nombre d'Indiens se plaignirent avec des larmes au vice-roi de ne pas comprendre leurs maîtres et de n'être pas compris d'eux⁵; ils savaient les prières chrétiennes, mais les disaient comme des perroquets sans comprendre⁶. Les interprètes dont les curés des Indiens se servaient étaient insuffisants⁷. La raison pour laquelle le Pape insistait près du gouvernement espagnol sur l'instruction des Indiens surtout ne devient que trop claire en présence de semblables déclarations : Les Indiens du Pérou n'étaient chrétiens que de nom, mais nullement dans leur intérieur, souvent on vit des baptisés se livrer en secret à leur vieux culte des idoles⁸.

Il faut dire à l'honneur du gouvernement colonial espagnol, qu'il s'employa sérieusement à faire disparaître ou atténuer les abus. Toledo décida qu'à partir d'alors aucun moine ou ecclésiastique ne devrait se présenter pour une

docum. inéd., XCIV, 589. L'auteur paraît être un Augustin, car d'après p. 571, l'Ordre auquel il appartenait était la *Mās moderna* en aquellas partes; mais des quatre plus anciens Ordres du Pérou, Franciscains, Dominicains, Pères de la Merci, Augustins (*Memorial*, c. 21, p. 569), les trois premiers avaient déjà envoyé des missionnaires avec les premiers conquistadores. Cf. la *Relacion de Pedro Ruiz Naharro* dans la *Colecc. de docum. inéd.*, XXVI, 248, 255.

¹ LOAISA, *Memorial*, c. 47, *op. cit.*, 587.

² TOLEDO, *Relación sumaria*, n. 9, p. 256.

³ *Ibid.*, n. 10, p. 256.

⁴ *Ibid.*, n. 30, p. 263.

⁵ TOLEDO, *Memorial*, n. 3, *op. cit.*, XXVI, 126.

⁶ TOLEDO, *Relación*, n. 15, p. 258.

⁷ *Ibid.*

⁸ *Ibid.* et *Memorial*, n. 4, p. 127.

paroisse d'Indiens, s'il ne comprenait pas la langue de ses futurs paroissiens. On ne devrait payer aux prêtres déjà en fonctions leurs appointements en entier que s'ils avaient fait preuve de leurs connaissances à cet égard. A l'université de Lima fut instituée une chaire spéciale pour la langue la plus répandue chez les Indiens, devant le titulaire de laquelle les aspirants aux paroisses indiennes devaient subir un examen¹. Toledo put en outre se vanter, que sous son gouvernement le nombre des pasteurs pour indigènes était monté à plus de quatre cents, dont l'entretien était demandé aux impôts². Toledo considérait comme le principal moyen d'assurer le soin des âmes chez les Péruviens une mesure recommandée également par Pie V, et qui consistait à réunir en des *réductions* les Indiens qui vivaient éloignés dans les montagnes, dispersés jusqu'en des endroits inaccessibles et à établir un prêtre pour chaque groupe de quatre à cinq cents indigènes. Les réductions devaient être placées aux meilleurs endroits du territoire et être pourvues d'édifices publics tels que hôtels de ville, hôpitaux, prison; dans le conseil de chacune des colonies les indigènes devaient avoir eux-mêmes siège et voix au chapitre et décider de leurs affaires³. Avant de faire chrétiens les Péruviens qui n'étaient pas encore baptisés, on devait veiller à ce qu'ils deviennent d'abord des hommes moralisés; dans cet esprit, il avait commencé à Cuzco et Lima la construction de deux collèges dans lesquels les fils des caciques et curagues devaient être instruits et éduqués car sur l'exemple de leurs chefs le reste des Indiens se serait réglé entièrement⁴. Toledo s'attribue le mérite particulier d'avoir réorganisé la justice pour les indigènes⁵. Il se vante que tout Indien ose désormais demander justice contre les Espagnols, contre les prêtres et commendataires et même contre leurs propres caciques⁶. En outre, il se vante qu'un million et demi de marchandises volées avaient été payées par son ordre aux Indiens⁷, que des hôpitaux pour eux avaient été élevés et

¹ TOLEDO, *Memorial*, n. 3, p. 126.

² *Ibid.*, n. 18, p. 142.

³ *Ibid.*, n. 18-19, p. 141.

⁴ *Ibid.*, *Memorial*, n. 4, p. 127.

⁵ *Ibid.*, n. 8 et 20, p. 129 et 143.

⁶ *Ibid.*, n. 8, p. 130.

⁷ *Ibid.*, n. 17, p. 140.

dotés à Guamanga, Cuzco, La Paz, Chuquisaca, Potosi et Arequipa¹ et que des mesures avaient été prises pour les protéger contre l'expropriation et le vol de leurs terres².

Fray Loaisa dit en termes expressifs que les vice-rois et hauts fonctionnaires au Pérou avaient cherché à remédier à de nombreux abus. Mais il leur est arrivé ce qui arrive aux vieux chaudrons où pour boucher un trou, on en fait quatre nouveaux³. Même sur les ordonnances rendues par Toledo Loaisa émet un jugement plutôt défavorable à plusieurs points de vue. C'est ainsi qu'il était normal à cause des abus, que les curés des Indiens n'eussent plus le droit d'infliger des peines corporelles et autres; mais le *corrégidor* en beaucoup d'endroits risque de ne se trouver que deux jours pendant toute l'année; si cependant le curé ne peut sévir contre l'ivrognerie et le concubinage, alors règne une totale impunité et une licence sans frein⁴. De plus, de fâcheuses conséquences ont résulté du fait que les curés des indigènes n'ont plus reçu le même salaire qu'avant, où il était payé en partie en nature⁵. Les taxes notamment que Toledo imposa aux Indiens étaient beaucoup trop élevées. Il leur fallait travailler toute l'année ou se transporter à Potosi dans les mines pour gagner l'argent avec lequel ils devaient payer leurs impôts⁶.

Malgré toutes ces plaintes, Loaisa ajoute que quelques-uns des curés des Indiens étaient de consciencieux et savants hommes, qui n'imposaient pas à leurs subordonnés de charges arbitraires, mais faisaient beaucoup de bien⁷. A Quito, les Franciscains se distinguèrent comme missionnaires. L'un d'eux qui avait fondé cette mission, Jossé Rické de Marselaer, mourut en 1570 avec la réputation d'un saint⁸.

¹ TOLEDO, *Memorial*, n. 14, p. 138.

² *Ibid.*, n. 21-22, p. 146.

³ *Memorial*, c. 27, p. 573.

⁴ *Ibid.*, c. 20, p. 658.

⁵ *Ibid.*, c. 13, p. 564.

⁶ *Ibid.*, c. 49, p. 590.

⁷ Ostros hay de gran virtud y verdad entre los Indios que tienen gran cuenta con sus conciencias y con no agraviar á estos miserables (*Memorial*, c. 13, p. 566). Es verdad que hay grandes siervos entre ellos (entre les curés provenant des couvents) y hacen gran provecho entre aquellos (*ibid.*, c. 24, p. 571).

⁸ MARCELLINO DA CIVEZZA, *Storia universale delle Missioni Francescane*, VII, 2, Prato, 1891, 87.

Malgré cela il y avait à craindre que les réductions des Indiens ne fussent enlevées aux Franciscains¹; en d'autres régions les réguliers eux-mêmes désiraient, à cause des nombreux abus, pouvoir céder leur place à des prêtres séculiers²; les Jésuites qui vinrent au Pérou en 1568 et 1569 hésitèrent longtemps à accepter des paroisses indiennes et le refus qu'ils en firent au commencement fut pour eux la source de longues difficultés³.

Si l'on ne peut épargner aux conquérants espagnols et à leurs successeurs immédiats le reproche de dureté et de cruauté envers les indigènes, on aurait tort de vouloir rendre le gouvernement espagnol responsable de ces excès ou considérer les abus des premiers temps comme caractéristiques de toute l'administration coloniale espagnole. Au contraire aucune nation européenne n'a montré dans l'ensemble une plus grande prudence et sollicitude pour le bien des indigènes que l'Espagne. Tandis que sous l'influence anglaise, les Indiens de l'Amérique du Nord restaient abandonnés à leur sauvagerie et que même on travaillait à les chasser et à les exterminer, ce fut dès le temps d'Isabelle de Castille un principe dans les possessions espagnoles en Amérique de traiter les Indiens comme des sujets libres, ayant les mêmes droits que les Européens⁴. « Une législation fut élaborée pour les Indiens dont la profonde humanité et la sollicitude foncière dépassèrent de beaucoup le traitement fait par les Français aux Indiens, sans parler des Anglais, et furent si grandes, qu'à la fin du dix-huitième siècle, les créoles se plaignirent de ce que tout ait été fait par le gouvernement pour les Indiens et si peu pour eux-mêmes⁵. » Si un Las Cases et les religieux que nous avons

¹ MARCELLINO DA CIVEZZA, 89.

² Ainsi les Augustins et les Franciscains. LOAISA, *Memorial*, c. 24, p. 571.

³ ASTRAIN, II, 313.

⁴ DAENELL, 73.

⁵ DAENELL, 75. « Si l'on juge de l'administration coloniale de l'Espagne d'après ses lois, celles-ci montrent en tout sens une somme peu ordinaire de prudence et de sollicitude. Celles-ci en partie comme la législation spéciale pour les Indiens n'ont été atteintes jusqu'à présent par aucun peuple possédant des colonies. Ce sont surtout des considérations morales qui y ont inspiré les lois. » « Le fait unique de la prompte expansion et de la sûre domination tel que le montra l'empire colonial espagnol prouve hautement la capacité de la race espagnole, la prudence et l'humanité de son gouvernement. » *Ibid.*, 8.

mentionnés eurent à élever des plaintes sérieuses sur beaucoup d'abus, le seul fait déjà qu'ils purent impunément élever la voix en termes de blâme si énergiques, prouve nettement la bonne volonté du gouvernement et de l'état de l'opinion publique en Espagne. Les ordonnances du vice-roi Toledo méritent certainement d'être applaudies. Mais il ne fut pas seul dans ses efforts. Toute la législation espagnole est empreinte du même esprit. S'il n'en fut pas autrement, le mérite en revient mais non en dernier lieu à la Papauté. Les Papes avaient consenti à la soumission des Indiens, à la condition qu'on leur apportât le christianisme et ils ne cessèrent de rappeler les souverains espagnols aux obligations qu'ils avaient assumées en assujettissant le Nouveau Monde. Mais la christianisation des Indiens nomades n'eût pas été possible, s'ils n'avaient pas été réunis en des habitations stables et élevés à un plus haut degré de civilisation. Les exhortations de Pie V à Philippe II sont un exemple qui montre que les efforts des Papes pour la moralisation de l'Amérique ne demeurèrent pas sans résultat. Si après des siècles on n'a pas encore atteint tout le désirable, il ne faut pas oublier les difficultés de l'entreprise ¹.

Le Pape lui-même n'a pas connu les progrès qu'il avait provoqués au Pérou. Par contre maints consolants rapports, provenant d'autres missions arrivèrent à sa connaissance. Le 21 mars 1569, l'évêque de Michoacan au Mexique écrivait que les Indiens de là-bas avaient reçu la foi et que quelques-uns d'entre eux prêchaient même à leurs compatriotes dans leur langue maternelle ²; l'archevêque de la capitale ajoutait vers le même temps ³ qu'il avait baptisé de sa propre main cinq mille païens. Pie V répondit à l'archevêque en lui exprimant sa joie et en l'exhortant à bien instruire dans la foi les Indiens avant de les baptiser ⁴. Au

¹ « Si les progrès qu'ils (les Indiens) firent sous l'influence espagnole dans un travail de trois siècles de civilisation apparaissent petits dans l'ensemble, on ne doit pas oublier qu'il s'agissait d'amener des centaines de mille personnes de l'état du plus grossier paganisme, de l'organisation la plus primitive, de la paresse et de la civilisation de l'âge de pierre au christianisme, à l'autonomie, à des habitudes de travail et à l'individualisme basé sur l'économie pécuniaire. La tâche était extrêmement grande et la faiblesse spirituelle et corporelle de la race n'était pas propre à la faciliter. » DARNELL, 78.

² Cf. bref à l'évêque du 2 avril 1570 dans LADERCHI, 1570, n. 428.

³ Le 30 mars 1569; cf. bref à l'archevêque du 2 avril 1570, *ibid.*, n. 416.

⁴ *Ibid.*

concile provincial de Mexico, en 1570, les précautions nécessaires furent prises à cet égard¹. Déjà auparavant, Pie V avait également recommandé à l'archevêque de Mexico de protéger les Indiens contre les exactions des soldats².

Le territoire voisin de Mexico, la Floride, avait alors en Ménendez de Avilez un gouverneur selon le cœur de Pie V. Ménendez ne considérait pas sa fonction comme une occasion de s'enrichir, mais comme une sérieuse invitation à s'occuper du bien des Indiens et surtout à en faire de bons chrétiens. En mars 1565, il s'adressa à François de Borgia pour en obtenir des missionnaires³. Les travaux des Jésuites parmi les rudes Indiens furent cependant inutiles. Comme on croyait que la dureté et le mauvais exemple des Espagnols étaient la cause de cet insuccès, huit des missionnaires tentèrent de fonder une mission loin de tous les Européens, au milieu des sauvages. Mais ils furent tous tués en février 1571, ce qui mit fin à l'entreprise infructueuse de la Floride⁴. Par contre les Jésuites fondaient en 1571 une province de leur Ordre à Mexico⁵.

Dans la Nouvelle-Grenade, le Dominicain Louis Bertrand (Beltran) prêcha de 1562 à 1569 l'Évangile aux Indiens avec un succès extraordinaire⁶. Ses œuvres de bienfaisance rencontrèrent un fort obstacle dans le mauvais exemple des Blancs et leur cruauté envers les indigènes. Mais il sut

¹ LADERCHI, n. 420.

² Bref du 7 octobre 1567 dans LADERCHI, 1567, n. 262.

³ *S. Franciscus Borgia*, III, 762. La lettre montre combien incomplètes étaient encore, près d'un demi-siècle après la découverte de l'océan Pacifique, les connaissances géographiques sur l'Amérique. Avilez croit que la Floride était une dépendance de la Chine ou n'en était séparée que par un bras de mer. Une lettre d'Avilez du 6 août 1568, *op. cit.*, IV, 697; une lettre à lui du 7 mars 1568, *ibid.*, 577. Sur Ménendez cf. DAENELL, 47.

⁴ ASTRAIN, II, 284-298.

⁵ *Ibid.*, 298-303.

⁶ Le Dominicain Vincent-Justinien Antiot, en 1581, en partie sur ce qu'il en savait personnellement, et en s'appuyant sur les actes de sa béatification le Dominicain Bartolomeus Avinones en 1623 écrivirent une vie de Bertrand, les deux imprimées dans les *Acta Sanct. Oct.*, V, 292, 366. Bertrand Wilberforce composa une nouvelle biographie (London, 1882), traduite en allemand par M. von Wiedek, Graz, 1888. Bertrand († 1581) fut canonisé le 12 avril 1671. Sur les œuvres missionnaires de ce même temps à la Nouvelle-Grenade, cf. MARCELLINO DA CIVEZZA, *op. cit.*, 27. Les Franciscains tentèrent en 1571 de s'établir solidement dans l'île de la Trinité; *ibid.*, 36.

s'acquérir du prestige, notamment par une austérité de vie à peine croyable. Muni seulement de la Sainte Écriture et de son bréviaire, pieds nus et sans provisions, souvent même sans personne pour l'accompagner et le guider, il faisait ses longs voyages de missions à travers des forêts impraticables où sous un soleil brûlant il renforçait ses privations à peine tolérables par un jeûne volontaire et de dures pénitences. Tous le croyaient doué du don des miracles; il doit avoir conquis à l'Église plus de 20 000 Indiens bien instruits dans le christianisme.

Une description plus circonstanciée des travaux et succès du grand missionnaire a été rendue impossible par la même difficulté que rencontrent très souvent les historiens de la Propagation de la foi. Tandis qu'Ignace de Loyola faisait un devoir aux siens d'envoyer régulièrement des rapports sur leur activité, parce qu'il y voyait un moyen d'exciter et d'accroître leur labeur¹, on peut dire malheureusement le contraire des autres ordres. Le plus ancien biographe de Louis Bertrand² raconte qu'il a fort loué à ce sujet le zèle des Jésuites et condamné la négligence de ses propres frères en religion : mais qu'il ne voulut pas malgré cela suivre l'exemple des Jésuites et qu'il donnait des réponses négatives, quand on l'interrogeait lui-même sur son œuvre. On n'a pas de lui une seule lettre du temps de son activité missionnaire.

En Afrique tout espoir parut évanoui sous Pie V pour la mission d'Abyssinie dont on avait tant attendu en l'entreprenant. Le patriarche Nunez Barreto était mort dès 1562 à Goa sans avoir jamais mis le pied dans son diocèse. Pie V songea à plutôt diriger vers le Japon son ancien coadjuteur Oviedo dont Pie IV avait utilisé la présence en Abyssinie pour inviter le négus Minas au Concile de

¹ *Constitutiones*, P. VIII, c. 1, n. 9 (*Instit. S. J.*, II, Florent., 1893, 115, 117).

² Utque laudabat ille plurimum diligentiam patrum Jesuitarum, qui memoriæ prodiderunt labores, quos sui subierunt in Japonia, China, aliisque oris, in quibus Evangelium prædicarunt, ita improbabat negligentiam nostrorum, qui cum sui in Indiis occidentalibus et orientalibus, Taprobana multisque aliis in regnis tantopere laboraverint hactenus a Pontificatu Alexandri VI, ac in multis oris Guineæ iam inde a tempore Innocentii VIII... vix ullus repertus fuerit, qui curaverit litteris consignare afflictionnes ac martyrium nostrorum patrum. ANTIQV, *Vita*, n. 81; *Acta Sanct.*, V, 324; cf. n. 62, p. 320.

Trente¹. Mais Oviedo demanda de rester auprès des peu nombreux catholiques d'Abyssinie². Pie V donna l'ordre au deuxième coadjuteur du patriarche Barreto d'aller au Japon et en Chine³. Il n'y parvint pas mais mourut à Macao en 1565⁴. De même les autres tentatives des Jésuites pour pénétrer en Afrique en 1560, étaient restées sans succès aussi bien sur la côte ouest à Angola, que sur la côte est chez les nègres au sud du Zambèze⁵. Sous Pie V, ces tentatives ne furent pas recommencées. Pour appuyer la mission abyssine, le Pape chercha à obtenir l'intervention armée du Portugal contre les Turcs, dont la flotte de la mer Rouge infestait le pays⁶.

Le Pape reçut des Indes Orientales des nouvelles plus consolantes. Il apprit par le roi Sébastien, que les Franciscains, Dominicains et Jésuites répandaient l'Évangile parmi les Indiens avec ténacité et succès⁷. Tous les environs de Goa étaient devenus peu à peu chrétiens; en 1560, les Jésuites à eux seuls comptèrent 12 967 baptêmes⁸. Parmi les évêques le Dominicain Henri Tavera de Cochin notamment se distingua par son zèle pour l'instruction et la conversion des indigènes; Pie V l'en loua dans un bref particulier⁹. Même le prêtre indigène André Vaz, fils d'un brahmane, déploya avec grand succès son activité parmi ses compatriotes¹⁰. Les vice-rois Constantin de Bragance et Antoine de Noronna appuyèrent les missionnaires de toutes leurs forces¹¹. Le Concile qui fut réuni à Goa en 1567 pour la publication des décrets de Trente établit

¹ Bref du 20 août 1561 dans BECCARI, X, 195. Lettres de créance du 23 août; *ibid.*, 130.

² Bref à Oviedo du 2 février 1566 (version portugaise), *ibid.*, V, 424

³ Bref à Melchior Carneiro du 3 février 1566; *ibid.*, 187.

⁴ *Ibid.*, 331.

⁵ L. KÜGER, *Die erste Mission unter den Bantustämmen Ostafrikas*, Münster, 1917. Pour l'Angola, cf. SACCHINI, P. II, 1, 4, n. 203; pour l'expédition au Zambèze, *ibid.*, n. 210, 1, 5, n. 219, 1, 6, n. 158. Ce que Sacchini (l. IV, n. 224) rapporte des principaux fleuves d'Afrique n'est pas sans intérêt, il sait que le Nil blanc sort d'un lac et que le Congo (Zaires) coule d'abord au nord, puis tourne à l'ouest.

⁶ Bref au roi Sébastien et au cardinal Henri, les deux du 17 décembre 1569, dans LADERCHI, 1560, n. 337.

⁷ Bref à l'archevêque de Goa du 1^{er} janvier 1570, *ibid.*, 1570, n. 429.

⁸ MÜLLBAUER, 82; SACCHINI, P. II, 1, 4, n. 255.

⁹ Du 7 janvier 1570 dans LADERCHI, 1570, n. 430.

¹⁰ MÜLLBAUER, 81.

¹¹ *Ibid.*, 79, 86.

également le statut des missions indiennes¹. A l'archevêque de Goa, Gaspar de Leão Pereira, qui tint ce concile, le Pape avait adressé le 7 octobre 1567 un bref d'encouragement, dans lequel il lui déconseillait de déposer, comme il en avait eu l'intention, le fardeau de la dignité épiscopale et lui donnait pour les néophytes le pouvoir de dispenser des empêchements matrimoniaux de pure nature ecclésiastique. Leão n'en démissionna pas moins après le Concile². Pour les contrées où il était difficile d'arriver jusqu'à un évêque, les Jésuites obtinrent en décembre 1567 les mêmes facultés de dispenses en même temps qu'il était fait un brillant éloge de leur activité missionnaire³. Le christianisme faisait de consolants progrès même au Japon, comme on le vit sous les successeurs de Pie V⁴.

Comme le montrent les ordonnances mentionnées jusquelà, Pie V déploya pour les missions une activité incomparablement plus vive que ses prédécesseurs immédiats. Tandis que par exemple Paul IV ou Pie IV adressaient à peine un bref d'exhortations et d'instructions aux messagers de la Foi ou en leur faveur aux rois ou aux évêques, leur successeur ne laissa guère passer sans l'utiliser d'occasion à cet égard. En outre Pie V s'efforça de mettre les missions en rapport plus immédiat avec le Saint-Siège et plus libre de l'influence des souverains laïcs. Dès le début il songea à envoyer aux Indes une personnalité capable, laquelle dépendit seulement du Saint-Siège et pût intervenir dans les affaires avec l'autorité d'un nonce⁵. Le

¹ Cf. *Bullarium Patronatus Portugalliæ in ecclesiis Africæ, Asiæ atque Oceaniæ curante Levi Maria Jordao de Pavia Manso*, Lisbonne, 1868. App. I : SACCHINI, P. III, 1, 3, n. 225.

² LADERCHI, 1567, n. 247.

³ *Cum gratiarum omnium largiter Altissimus vestris cordibus tantum honoris sui amorem tantumque salutis animarum studii impresserit, ut ex Societate vestra plurimi propagandæ religionis christianæ et homines gentiles idolorumque cultores ad sui Creatoris ac Salvatoris cognitionem adducendi cupiditate flagrantes, non itinerum, non navigationum laboribus aut periculis territi ex his Europæ partibus in Æthiopiam, Persidem, Indiam, usque ad Moluccas et Japoniam ac alias Orientis insulas et regiones alias a nobis remotissimas et in extremo orbe terrarum positas adire non dubitent, etc. (Litteras apost. quibus institutio confirmatio et varia privilegia continentur Societatis Jesu, Romæ, 1606, 13).*

⁴ Des détails plus précis là-dessus dans le prochain volume de cet ouvrage.

⁵ Bonelli à Castagna le 21 avril 1568. *Corresp. dipl.*, II, 350.

plan dut pourtant être abandonné, parce que Philippe ne voulait pas d'un nonce d'outre-mer¹; par contre une autre idée très heureuse fut réalisée : fin juillet 1568 le Pape institua deux congrégations de cardinaux pour la défense et ultérieurement la propagation de la foi, l'une devant s'occuper des pays peuplés d'hérétiques, l'autre des contrées d'outre-mer et des Missions²; les débuts de la Congrégation de la Propagande qui plus tard devait déployer une action si extraordinairement féconde remontent donc à Pie V. Ce fut François de Borgia qui, dans une audience du 20 mai 1568, suggéra l'idée de la Congrégation pour la conversion des infidèles³. Le Pape nomma comme ses premiers membres les quatre cardinaux Mula, Crivelli, Sirleto et Carafa. Plusieurs des brefs pontificaux mentionnés ci-dessus sont dus à leur activité.

Il est à remarquer que dans ces brefs il est toujours répété avec force que les missionnaires devaient donner une instruction aussi profonde que possible aux nouveaux convertis. Jusque-là on s'était le plus souvent contenté de missionnaires errants. Le petit nombre de messagers de la foi qui, par exemple en Amérique du Sud, se trouvaient noyés dans un océan de populations, s'efforcèrent toutefois d'apporter au plus grand nombre possible d'individus seulement les notions chrétiennes les plus nécessaires; ainsi est-il souvent question de milliers et de dizaines de milliers de baptêmes, mais si l'on retranche des exceptions comme à Mexico, on n'entend pas par là des communautés chrétiennes proprement dites sous la garde de prêtres attachés à une région. De plus dans leur zèle ardent, nombre de missionnaires n'envisageaient leurs fonctions que du point de vue de leur propre sanctification. Selon les maximes de l'Évangile il ne saurait y avoir d'œuvre plus haute de charité envers Dieu et le prochain que le soin du salut spirituel

¹ Castagna à Bonelli le 11 juin 1568; *ibid.*, 390, cf. 392. Le 1^{er} octobre 1568, Castagna rapporte à Bonelli que le Roi a fait délibérer comment on pourrait empêcher les cruautés envers les Indiens en désignant un vice-roi héréditaire et en instituant de nouveau un patriarche pour les Indes. La dernière proposition fut repoussée parce que le patriarche pourrait être tenté de se soulever contre le roi et l'Église romaine, *ibid.*, 472.

² *Canisii Epist.*, VI, 581. Borgia à Nadal le 2 août 1568; NADAL, III, 625; SACCHINI, P. III, 1, 4, n. 129, d'où LADERCHI, 1568, n. 206.

³ Témoignage de Polanco qui était présent à l'audience. NADAL, III, 628; cf. SACCHINI, *op. cit.*

de ce prochain, surtout s'il comporte des sacrifices personnels aussi héroïques. Or pour les âmes généreuses le danger était qu'elles considérassent les missions surtout comme une occasion de sacrifices extraordinaires, de souffrances et du martyre et comme le plus haut témoignage de leur amour de Dieu. L'activité pleine de sacrifices d'un missionnaire errant leur offrait plus d'attrait que le travail limité d'un curé sédentaire dans une petite communauté de nouveaux convertis. Il faut avoir devant les yeux ces circonstances si on veut apprécier à leur juste valeur l'insistance que mit Pie V à exiger un labeur le plus profond possible.

De grande importance pour l'avenir se révéla le fait que celui des Ordres le plus récemment créé, qui dès le début mit dans son programme la Propagation de la Foi dans le monde païen, se soit conformé en tout aux maximes de Pie V. Les instructions de François de Borgia aux siens sont entièrement rédigées dans ce sens. « Que les nôtres, écrit-il en mars 1567 ¹, où qu'ils soient, tournent leurs premiers soins vers les chrétiens déjà convertis, s'efforcent de les maintenir dans la foi et de servir au salut de leurs âmes. Ce n'est qu'après cela qu'ils pourront diriger leur attention sur la conversion des autres qui ne sont pas encore baptisés, mais là même ils ne devront procéder qu'avec prudence et ne pas entreprendre plus qu'ils ne peuvent faire. Ils ne doivent pas considérer comme un gain d'aller çà et là pour convertir des païens, qu'ensuite ils ne pourraient plus surveiller, mais plutôt qu'ils avancent pas à pas et affermissent le gain déjà fait, car comme je l'ai dit aux nôtres, Sa Sainteté veut qu'on ne baptise pas plus de gens qu'on n'en peut maintenir dans la foi ². » « Ils ne doivent pas s'exposer à la légère à de plus grands dangers de mort chez des peuplades pas encore soumises, parce que, autant il est avantageux pour eux-mêmes d'abandonner promptement la vie au service de Dieu, autant cela est inutile pour le bien général, étant donné qu'il y a si peu d'ouvriers pour cette vigne et que la Compagnie n'en peut que difficilement envoyer d'autres à leur place. » Cette même exhortation à conserver d'abord ce qui

¹ Au Père Ruiz del Portillo et ses compagnons. *S. Franciscus Borgia*, IV, 490.

² La intención de S. S. come a nosotros lo ha dicho, es que no se bapticen mas de los que se puedan sostener en la fe, *ibid.*

est déjà acquis avant d'aller plus loin, Borgia l'adresse à nouveau au visiteur des Indes, en se référant à Pie V. « Telle est la volonté du Pape; il ne lui paraît pas à propos de faire chrétiens des gens qu'on ne pourrait maintenir dans la foi; à son avis, il faut consolider ce qui est acquis et ensuite aller de l'avant¹. »

La largeur de vue qui s'exprime dans ces ordonnances à l'avantage du monde païen, le Grand Pape ne la montra pas moins dans ses rapports avec les peuples du proche Orient. Il savait quelles profondes racines y avait jetées l'attachement à ces formes du culte, qui depuis des temps immémoriaux était tenu comme un héritage sacré de l'antiquité et que rien n'était plus propre à empêcher la réunion avec Rome que le soupçon que les Papes songeaient à abolir ces rites. Pie V interdit donc expressément ce que plusieurs de ses prédécesseurs, légats pontificaux ou grands pénitenciers, avaient permis en certaines occasions, à savoir que des prêtres grecs célébrassent le service divin d'après le rite latin ou des latins d'après le rite grec², car cela était contre l'antique constitution de l'Église catholique et contre les Décrets des Saints-Pères³. Sa sollicitude pour les peuples slaves se manifesta dans l'ordre qu'il donna d'envoyer à Rome douze jeunes hommes de souche illyrienne pour qu'ils y fussent élevés en vue du sacerdoce⁴.

¹ Y esta es la mente del Papa, al qual ne pareçe se hagan xpianos los que ne se pueden conservar, y aconseja fortificar lo ganado, y despues pasar adelante. Indiarum inspectori le 10 juin 1567. *S. Franciscus Borgia*, IV, 386.

² Ne deinceps presbyteri græci, præcipue uxorati, latino more, vel latini græco ritu . . . missas et alia divina officia celebrare vel celebrari facere præsumant. Bref du 20 août 1566, *Bull. Rom.*, VII, 473. *Collectio Iacensis*, II, 450.

³ Hoc ab antiquo catholica Ecclesiæ instituto et SS. Patrum decretis deviare considerantes (*Collec. Iac.*, *op. cit.*). Cf. Gregor. Magno à Augustin (*Ep.*, 64, n. 3; Migne, *Patr. lat.*, LXXVII, 1187^a c^{an}, 10, dist. 12). Léon IX au patriarche Michael (*Ep.*, 100, n. 29, *ibid.*, CXLIII, 764).

⁴ *Avviso di Roma* du 14 juin 1567, *Urb.*, 1040, p. 406^b, Bibl. Vatic.

CHAPITRE IX

PIE V CHAMPION DE LA CHRÉTIENTÉ CONTRE L'ISLAM.
— LA SAINTE LIGUE. — LA VICTOIRE NAVALE DE
LÉPANTE. — LA MORT DU PAPE.

I

Rien n'effrayait autant Pie V et ne le faisait reculer autant que la nécessité de recourir aux armes. Et ce fut son destin singulier que justement il lui fut réservé de s'occuper fort souvent d'affaires militaires. Il y fut contraint tout d'abord par les troubles dans l'État pontifical, puis par l'oppression des catholiques français de la part des huguenots et enfin par la menace des Turcs. Écarter ce danger fut pour Pie V pendant tout son pontificat un objet capital de ses soins et de ses efforts. Il s'y laissa guider dès le début par l'idée fort juste qu'on ne pourrait obtenir de succès décisifs par des attaques de puissances isolées, mais seulement par leur réunion dans une ligue.

Dès le début de son pontificat, Pie V écrivit dans ce sens à Philippe II; même en présence de l'ambassadeur espagnol, il parla dès lors de son dessein de créer une Ligue des princes chrétiens contre les Turcs¹. L'idée que la puissance ottomane ne pouvait être brisée que par une croisade commune, était aussi partagée par le grand maître des Chevaliers de Saint-Jean, Lavalette, qui avait défendu si héroïquement Malte au temps de Pie IV². Pie V prit tout de suite à cœur la sécurité de cet avant-poste du monde chrétien en Méditerranée³, d'une importance stratégique si considérable. En février et mars 1566, il invita le roi

¹ Voir HERBE, *Europ. Politik*, I, 36; SCHWANZ, *Briefwechsel*, 38.

² Voir plus haut. Cf. JURIEN DE LA GRAVIÈRE, *La guerre de Chypre et la bataille de Lépante*, Paris, 1888, 4.

³ Cf. SERRANO, *Liga*, I, 29.

d'Espagne et la régente des Pays-Bas à coopérer à la réédification des fortifications détruites lors du siège de 1565 et à aider d'argent et de troupes les chevaliers¹. Du 9 mars 1566 est datée une bulle qui décrit dans les termes les plus émus le danger turc doublement menaçant en présence de la scission religieuse de la chrétienté. Ce n'est que si le peuple croyant fait pénitence, que l'on pourra apaiser la colère de Dieu et espérer en son puissant secours. En conséquence le Pape a fait publier une indulgence de jubilé, que l'on gagnera, indépendamment de la prière, du jeûne et de la réception des sacrements, en donnant une aumône en vue de l'éventualité de la guerre contre les Turcs².

Le Pape ne fut pas peu effrayé, en recevant la nouvelle que le grand maître des Chevaliers de Saint-Jean voulait se réfugier en Sicile, en présence de l'attaque menaçante des Turcs sur Malte, qui ne paraissait pas suffisamment sûre. Dans une lettre du 22 mars 1566 il conjura Lavalette de renoncer à cette idée, en lui représentant le danger que courrait l'Italie méridionale, s'il exécutait son projet, d'être abandonnée en proie à l'ennemi et de voir lui-même son Ordre anéanti. Il l'exhorta donc à se maintenir courageusement et lui promit son appui³. En conséquence le Pape envoya 15 000 ducats à Malte, rassembla lui-même des troupes pour secourir les Chevaliers et pria Philippe II ainsi que le vice-roi de Sicile de venir à leur aide⁴. Dans un consistoire du 2 avril 1566, il parla avec énergie d'employer toutes ses forces à la protection de la chrétienté⁵. On peut

¹ Le bref à la régente de Flandre du 11 février 1566 dans *Arm.*, 44, t. 12, n. 27, Arch. secr. pap.; *ibid.*, n. 44, dans LADERCHI, 1566, n. 176, le bref imprimé à Philippe II du 22 mars 1568 et n. 58 le bref au même du 27 mars 1566; ce dernier concerne le projet de mobiliser de l'argent liquide pour Malte par le monopole pontifical de l'alun. En suite de quoi Fontana fut envoyé aux Pays-Bas.

² La bulle « Cum gravissima » dans *Arm.*, 44, t. 12, n. 33, Arch. secr. pap., imprimée dans LADERCHI, 1566, n. 171 (avec la date fautive du 8 mars) et dans *Bull. Rom.*, VII, 431.

³ Voir GOUBAU, 8.

⁴ Voir CATENA, 44. Des 3 000 hommes de troupes que Pie V voulait enrôler pour Malte, E. Luzzara parle dans son rapport du 30 mai 1566. Arch. Gonzague de Mantoue. Voir aussi la lettre de Carlo Stuerdo au duc de Parme, datée de Rome 20 avril 1566. Arch. d'État à Naples. *C. Farnes*, 763, et l'*Avviso di Roma* du 27 avril 1566, *Urb.*, 1040, p. 217^b. *Bibl. Vatic.* Voir aussi *Polanci Epist.* dans *Anal. Boll.*, VII, 4954.

⁵ Voir le rapport de E. Luzzara daté du 3 avril 1566. Arch. Gonzague à Mantoue.

voir à quel point l'occupait cette pensée dans le fait qu'il y revient, même dans les brefs relatifs à la réforme des mœurs du clergé. On y lisait qu'il armait contre les Turcs, mais que seule la prière de prêtres de mœurs pures pourrait servir à la victoire¹.

L'échec de l'assaut des Turcs contre Malte fut cause que le sultan tenta l'année suivante la conquête de l'archipel grec. Comme non seulement Venise qui était directement menacée, mais encore l'Espagne avaient répondu évasivement aux exhortations du Pape pour une entreprise commune², l'ennemi avait beau jeu. L'amiral turc Piali conquit le 15 avril 1566 l'île de Chio, mettant ainsi une fin sanglante à la domination des Giustiniani. La même année encore, le duché de Naxos, Andros et Céos tombèrent au pouvoir de l'insatiable ennemi³. En mai 1566, les galères turques apparurent dans l'Adriatique et menacèrent Ancône, où Pie V envoya aussitôt des troupes et de l'artillerie⁴. Ensuite non seulement il s'occupa de renforcer ses fortifications, mais dans le court intervalle de vingt jours, il envoya encore une brigade volante de 4 000 hommes pour la défense des côtes⁵.

En dehors de ces moyens mondains, Pie V fut toujours porté à implorer l'aide du Ciel pour la défense de la chrétienté. Le 21 juillet 1566 fut annoncé le jubilé pour le succès de la guerre contre les Turcs⁶. Huit jours après, le 28 juillet, on vit le Pape en personne prendre part à la première procession, qui fut faite à Rome pour éloigner le péril turc. Il avait les larmes aux yeux tout en marchant et priaît avec ferveur. Le 31 juillet eut lieu la deuxième, le 2 août la troisième de ces processions, auxquelles participèrent 40 000 personnes⁷. Pie V réussit à détourner Lavalette de son projet d'abandonner Malte et à procurer aux Chevaliers

¹ Voir LADERCHI, 1566, n. 251.

² Voir SERRANO, *Liga*, I, 34.

³ Cf. *ibid.*, n. 159; HOPF dans *Enzyklopadie*, I, sekt. 86, s. 171; JONGA, III, 109; *Byzant. Zeitschrift*, VIII, 365.

⁴ Voir *Avvisi di Roma* des 11 et 18 mai 1566, *Urb.*, 1040, p. 225, 229. Bibl. Vatic.

⁵ Voir le rapport de Firmanus (du 3 août 1566). Arch. secr. pap., XII, 31; CATENA, 46.

⁶ Bando du 21 juillet 1566, BANDI, V, 1, p. 159. Arch. secr. pap.

⁷ Voir FIRMANUS, *Diarium*, XII, 31, p. 107^b. Arch. secr. pap. Cf. LADERCHI, 1566, n. 291 (avec la date fautive du 14 juillet).

d'abondants moyens pour fortifier leur île¹. Par contre, des obstacles insurmontables s'opposèrent à son projet de former une ligue antiturque. La puissante ville maritime de Venise s'était depuis la fatale paix de 1540² rigoureusement tenue au système d'une neutralité armée. Dans l'intérêt de son commerce du Levant et par défiance des Habsbourg, la Seigneurie était restée fidèle, même pendant la menace de Malte en 1565, à ce système aussi coûteux que gênant. Même maintenant elle évitait peureusement tout ce qui pouvait troubler ses rapports pacifiques avec les Turcs. Lorsque la flotte de ceux-ci parut dans l'été de 1566 devant Raguse, elle retira en toute hâte ses galères³. Le roi d'Espagne lui-même se montrait peu disposé alors à la ligue proposée par le Pape. Philippe II à cet égard était dominé par le souci des Pays-Bas et la crainte qu'il avait des protestants allemands⁴. En Allemagne les divisions religieuses de l'Empire s'opposaient au projet d'une grande ligue internationale, à laquelle Maximilien parut songer sérieusement au printemps de 1566⁵. Le légat pontifical Commendone dut à la vérité reconnaître bientôt à la Diète d'Augsbourg que Maximilien pensait surtout à la défense de la Hongrie, pour laquelle la diète approuva une bonne subvention, tandis que le Pape envoyait cinquante mille écus et procurait à l'empereur même le concours militaire des petits États italiens⁶.

À la fin de l'automne 1566, Pie V, que la chute de Sziget troubla profondément⁷, fit une nouvelle tentative pour

¹ Le roi de Portugal envoya un subside assez considérable (satis magnam pecuniam), comme Pie V le rappelle dans une lettre d'éloges à celui-ci du 7 août 1566 en proclamant qu'après l'érection de la nouvelle forteresse sur la hauteur de Saint-Elme, surgirait opportunissimum adversus Turcos et prædones Afros totius christiani populi propugnaculum. *Arm.*, 44, t. 12, n. 98. Arch. secr. pap. *Ibid.*, un bref du 19 août à Lavalette d'après lequel on pouvait travailler à cette œuvre les jours de dimanche et de fêtes (imprimé dans LADERCHI, 1566, n. 178).

² Voir plus haut.

³ Voir HERRE, *Europ. Politik.*, I, 37.

⁴ Voir *ibid.*, 37; SERRANO, *Liga*, I, 36.

⁵ Voir BIRL., *Korrespondenz Maximilians II*, t. I, 448.

⁶ Voir plus haut.

⁷ Il Papa ha sentito tanto dispiacere della perdita di Seghetto che subito havuto la nuova si retiro in Araceli et per tutto quel giorno non attese ad altro che a deplorare la mala fortuna de' christiani alla quale se potesse col sangue suo remediar la farca volentieri, rapporte un *Avviso di Roma* du

former une grande ligue antiturque. Pour délibérer sur cette affaire, il institua une commission dont faisaient partie les cardinaux Morone, Farnèse, Granvelle, Commendone et Mula. Le 4 novembre il recommanda dans une lettre pressante son projet à l'empereur, au couple royal d'Espagne, à Charles IX et à la régente de France¹. Mais les circonstances politiques étaient encore plus défavorables maintenant qu'au moment de la première tentative. Il y avait aussi peu à espérer de l'empereur que de l'intrigante femme qui dirigeait les destins de la France. Le recommencement de la guerre de religion en France paralysa complètement les forces de ce royaume. De même Philippe II avait toutes ses forces engagées dans les troubles des Pays-Bas et dans la guerre contre les Maures. Le roi d'Espagne fit remarquer non sans apteté en quel temps défavorable le projet du pape se produisait. En réalité Philippe pouvait alors d'autant moins penser à une entreprise extérieure, qu'un accord entre les rebelles néerlandais et les huguenots apparaissait évident et que ses finances étaient complètement épuisées².

Tandis que le projet de Ligue restait pendant deux ans complètement en suspens³, le Pape faisait tout ce qu'il pouvait pour soutenir l'empereur tant que durait la guerre en Hongrie⁴, pour aider les chevaliers de Malte⁵ et mettre

28 septembre 1566. *Urb.*, 1040, p. 291. Bibl. Vatic. Cf. le rapport de Strozzi du 29 septembre 1566. Arch. d'Etat à Vienne.

¹ Voir SCHWANZ, *Briefwechsel*, 37; HERRE, *op. cit.*, 38. Les brefs dans LADERCHI, 1566, n. 309.

² Voir HERRE, *op. cit.*, 40.

³ Cf. SERRANO, *op. cit.*, 28.

⁴ Voir plus haut.

⁵ Le 12 octobre 1566. Strozzi rapporte que les cardinaux devaient être appelés en conseil pour procurer des secours à Malte. (Arch. d'Etat à Vienne.) En février 1567, Pie V enrôla 3 000 hommes destinés à Malte sous le commandement de Pompeo Colonna et d'Ascanio della Corgna. (Rapport de B. Pia daté du 15 février 1567. Arch. Gonz. à Mantoue). Fin 1567, l'île parut de nouveau menacée par les Turcs, Lavalette demanda alors du secours au duc d'Anjou. (Voir sa lettre du 3 novembre 1567 dans FILLON, n. 2499); la France ne fit rien mais Pie V ordonna le 28 octobre 1567 un jubilé (BANDI, V¹, p. 160.) (Arch. secr. pap.) et avant même que n'arrivât à Rome l'envoyé des Chevaliers, le 19 décembre (Rapport de B. Pia du 20 décembre 1567, *op. cit.*), il s'occupa de diverses façons de leur venir en aide. Voir le rapport de B. Pia daté de Rome 29 novembre 1567. Arch. Gonzague à Mantoue, la bulle du 18 décembre 1567, *Arm.* 44, t. 15, p. 111^b; cf. p. 113. Archiv. secr. pap., ainsi que les brefs à Philippe II, Charles IX et au doge de Venise des 8, 12 et 19 décembre 1567, dans

les côtes de l'État de l'Église à l'abri d'une attaque des Ottomans et de leurs pirates.

Des mesures spéciales à ce dernier égard étaient d'autant plus nécessaires que la flotte papale avait été anéantie au temps de Pie IV à la bataille de Dgerbe. Déjà, en août 1566 des précautions avaient été prises pour la défense des côtes de la Marche et Paolo Giordano Orsini fut mis à la tête de 4 000 hommes¹. Le danger alors imminent de la part de la flotte turque s'éloigna de nouveau mais Pie V ne renonça pas pourtant à sa vigilance. En juin 1567 il acquita trois galères d'André Doria, car la seule qui restait ne suffisait naturellement pas à défendre la côte². En août le Pape songeait à renforcer les forteresses d'Ancone³ et de Civita-Vecchia⁴ et à continuer la construction des tours des vigies⁵, le long de la côte, commencées déjà sous Pie IV. Elles y servaient à épier les Turcs et leurs pirates et à donner l'alarme aux habitants du rivage, dès qu'approchait l'ennemi redouté. Le plus grand de ces ouvrages, le Torrione Saint-Michele octogonal à l'embouchure du Tibre à Ostie et dont Michel-Ange avait dessiné

GOURBAU, 59, 61, 63. Un *Avviso di Roma* du 28 février 1568 manda que le Pape a permis l'enrôlement de 1 500 hommes dans l'Etat de l'Église et donné une part de leur solde. (*Urb.*, 1040, p. 483^b. Bibl. Vatic.) Pour la nouvelle ville fortifiée de Saint-Elme à Malte Pie V envoya l'année suivante 3 000 écus *Avviso di Roma* du 30 juillet 1569. *Urb.*, 1041, p. 125^b, *op. cit.*

¹ Voir *Corresp. dipl.*, I, 321, et GNOLI VIRT, *Accoramboni*, 54.

² Voir le rapport de B. Pia daté de Rome, 4 juin 1567. Arch. Gonzague à Mantoue.

³ Si da ordine di fortificare Ancona et Civitavecchia (*Avviso di Roma* du 3 avril 1568. *Urb.*, 1040, p. 499. Bibl. Vatic. (M. A. Colonna inspecta les fortifications d'Ancone et en donna de bonnes nouvelles. (*Avviso* du 23 avril 1568, *ibid.*, p. 511). Assignation de 50 000 écus pour la fortification d'Ancone (*ibid.*, p. 526^b). Cf. aussi MARESCO, XII, 77; LEONI, *Ancona*, III, 286. Comptes à Giacomo della Porta pour les travaux de fortifications à Ancone et à Camérino, dans *Deposit.*, n. 1570. Arch. d'Etat à Rome.

⁴ Cf. ANNOVAZZI, 280, 298; CALISSE, *Storia di Civitavecchia*. Firenze, 1898, 422. Dans le port sont encore conservées aujourd'hui les armoiries de Pie V.

⁵ Cf. GUGLIEMOTTI, *Fortificazioni*. 433, 441, 472; SCHRAEDER, *Campagna*, Leipzig, 1910, 148; TOMASSETTI, *Campagna*, Roma, 1910, 181; *Le torri della spiaggia Rom. nell'anno 1567*, dans *Scritti di storia, di fil., et d'arte*. Napoli, 1908. L'*Avviso di Roma* du 11 octobre 1567, *Urb.*, 1040, p. 448^b, mentionne les plans de construction de la Tour à Porto. *Ibid.*, 1041, p. 66, un *Avviso di Roma* du 23 avril 1569 : La torre che S. S' fa fabricare alla foce del Tevere sopra le ruine della Mole Traiana è reduta a buon termine per diffender la spiaggia da Corsari dove presto se mandera artiglieria. Dans *Vatic.*, 6533, p. 145; *Offerta a Pio V per la fabrica della torre a Ostia*. Bibl. Vatic.

le plan porte encore l'inscription de Pie V¹. La part prise par le Pape à ces travaux ressort du fait qu'il les visita en personne².

La construction de ces tours qui aujourd'hui représentent un ornement si hautement pittoresque dans les tableaux représentant la côte romane, occasionna des dépenses considérables. La réunion des sommes nécessaires était liée à de grosses difficultés. Une irruption des pirates à Nettuno³ en mai 1568 montra combien la situation était dangereuse. On craignit à plusieurs reprises de voir apparaître l'ennemi devant Rome, où Pie V fit entreprendre au Borgo d'amples travaux de fortifications. Là encore le Pape par une inspection personnelle se rendit compte de l'avancement des travaux⁴.

II

L'empire ottoman avait atteint sous Soliman le Magnifique l'apogée de son éclat et de sa puissance. La mort du sultan survenue en septembre 1566 pendant le siège de Sziget en forme le tournant. La chrétienté et son chef respirèrent⁵. Comme cela s'est produit si souvent dans l'histoire, on vit alors comment des limites se trouvent posées à tout État conquérant, du fait que les talents éminents de gouvernement ne passent pas toujours en héritage aux souverains qui succèdent. La décadence de la puissance turque aurait été encore plus accentuée, si l'habile grand vizir Mohammed Sokolli n'avait formé contre poids au souverain indigne autant qu'incapable qui monta alors sur le trône.

Les contemporains tracent un portrait absolument repoussant de l'odieux, petit, obèse sultan Sélim II, dont

¹ Voir GUGLIEMOTTI, *Colonna*, 153.

² Voir le rapport de E. Luzzara du 19 novembre 1566. Arch. Gonzague à Mantoue, et celui de Strozzi du 23 novembre 1566. Arch. d'Etat à Vienne.

³ Cf. là-dessus l'*Avviso di Roma* du 22 mai 1568, dans *Romana* des Arch. d'Etat à Vienne. Un *Avviso di Roma* du 6 juillet 1569 parle de la capture par les Corsaires de plusieurs barques faisant voile vers Rome. *Urb.*, 1041, p. 105^b. Bibl. Vatic.

⁴ Un *Avviso di Roma* du 8 mai 1568 (*Urb.*, 1040, p. 514^b. Bibl. Vatic.) mentionne l'inspection des travaux au Borgo et au château Saint-Ange.

⁵ Voir le rapport de Strozzi du 26 octobre 1566. Arch. d'Etat à Vienne.

la face rubiconde trahissait l'ivrognerie ¹. Déjà longtemps avant qu'il montât sur le trône, un juif immigré de Portugal et devenu très riche par ses spéculations financières, appelé José Miquez, avait su s'insinuer auprès de Sélim en favorisant de toutes manières les goûts crapuleux du Grand Seigneur et son amour pour les vins fins et pour les mets recherchés. Tout de suite après sa prise de possession du gouvernement, le sultan donna à ce favori le duché de Naxos contre une redevance insignifiante ². Dans l'espoir d'obtenir de semblable manière Chypre, l'ambitieux juif courtisan poussa le sultan à une entreprise contre cette île qui, grâce aux riches dons de la nature et à sa position stratégiquement importante, formait une des plus précieuses possessions de la République de Saint-Marc ³. Après la conclusion de la paix avec l'empereur et la reconquête de l'Arabie, il n'y avait plus pour s'opposer à ce plan que le grand vizir Sokolli qui ne voulait pas d'une rupture de la paix avec Venise et aurait préféré appuyer ses coreligionnaires d'Espagne, les Maures révoltés ⁴. José Miquez, ou comme les Turcs l'appelaient, Joseph Nassi, trouva cependant pour seconder ses vues un puissant appui auprès de l'amiral Piali pacha et chez le précepteur de Sélim, le vizir Lala Mustapha. A ceux-ci se joignit le muphti, qui représenta au sultan qu'on pourrait exiger des Vénitiens les sommes nécessaires à la construction de la grande mosquée d'Andrinople et que Sélim, en sa qualité de successeur des souverains égyptiens, avait un droit sur Chypre. Venise, comme on le fit remarquer ensuite au sultan, s'était rendue coupable de violation de la foi jurée, en favorisant les pirateries des Uscoks sur la frontière de Dalmatie et en assurant un refuge dans les ports de Chypre aux corsaires maltais ⁵.

¹ Voir A. BADOERO, dans ALDÉRI, I, 360; ZINKERSEN, III, 55; JORGA, III, 163.

² Cf. BADOERO, *op. cit.*; CHAMPIÈRE, III, 86, 88, 646; *Romania*, VI, 270; ZINKERSEN, III, 56, 373; BALAN, VI, 530; HERRE, *Europ. Politik.*, I, 12; *Arch. hist.*, LXXVII, 310. Voir aussi LEVY, DON JOSEF NASI, HERZOG VON NAXOS. Breslau, 1859.

³ Voir le rapport de Bernardo Sagredo dans MAS-LATHIE, III, 540, 555. Cf. HAMMER, II, 405; HERRE, I, 10.

⁴ Cf. BROSCU, *Geschichten aus dem Liben dreier Grossweire*, Gotha, 1899, 7; HERRE, I, 14.

⁵ Voir HAMMER, II, 401; cf. BROSCU, *op. cit.*, 17; HERRE, I, 12.

Le parti, qui avait inscrit sur ses drapeaux la guerre contre Venise, eut complètement le dessus quand parvint à Constantinople la nouvelle de l'incendie de l'arsenal à Venise survenu le 13 septembre 1569¹ et de la famine dont était menacée l'Italie par suite d'une mauvaise récolte. La renommée exagéra le dommage survenu à la République et Sélim II, croyant Venise privée de sa flotte², se décida à rompre la paix conclue avec elle en 1540. Sachant combien les grandes puissances chrétiennes étaient absorbées par leurs difficultés intérieures et combien elles étaient peu unies entre elles, on ne voulut attendre que la bonne saison pour attaquer et enlever aux Vénitiens « leur joyau, Chypre, le dernier boulevard de la chrétienté dans le Levant³. » Le 1^{er} février 1570 fut envoyé à Venise un chargé d'affaires de Constantinople nommé Cubat pour remettre cet ultimatum à la Seigneurie : abandon de Chypre ou la guerre. Dès le 13 janvier la Porte sous d'inexistants prétextes avait fait séquestrer toutes les propriétés vénitiennes et les vaisseaux de commerce de la République qui se trouvaient dans le port de Constantinople⁴.

La République de Saint-Marc, qui pendant toute une génération avait aux dépens de son crédit politique⁵, observé la plus grande réserve et prudence et ainsi entretenu des relations amicales avec la Porte et s'était efforcée, en vue de ses intérêts commerciaux, de s'attacher au sultan par « le pan de son habit »⁶, en s'enfermant dans une position silencieusement défensive, ne fut pas peu surprise de l'attaque subite qui la menaçait. Confiante dans les sentiments sympathiques du grand vizir, elle n'avait que trop longtemps jeté au vent les avertissements de ses ambassadeurs⁷.

¹ Cf. *Romania*, VI, 267; *Balan*, VI, 531; *Herre*, I, 15; Tosi, *Dell'Incendio dell'arsenale di Venezia*, Florence, 1906.

² Dans une *Lettera di Roma* du 23 décembre 1659 on lit : Il est mandé de Venise que le Turc occupé par les Tartares et les Sofi ne peut envoyer de flotte contre nous. Arch. Doria-Pamfilii à Rome.

³ *Herre*, *Mittelmeerpolitik, im 16. Jahrhundert* dans *Deutschen Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, IX (1906), 358. Sur l'importance de Chypre pour Venise, voir aussi maintenant *Serrano*, *Liga*, I, 42.

⁴ Cf. *Brosch*, *op. cit.*, 14; *Charnière*, III, 102.

⁵ Les diplomates vénitiens le reconnaissaient eux-mêmes. Voir *Albéri*, III, 1, 83, 160.

⁶ Voir *Albéri*, XIII, 95. Cf. *Jorca*, III, 248.

⁷ Voir *Herre*, I, 19.

Comme à Venise on était très renseigné sur la puissance d'un tel adversaire et sur ses ressources presque inépuisables, on ne se fit aucune illusion sur la grandeur du péril et on fit de grands préparatifs. Il allait de soi qu'on pensât à un secours étranger. Comme la France et l'Allemagne étaient complètement absorbées par leurs troubles intérieurs, on ne pouvait espérer que dans l'Espagne et dans le Pape. Mais Venise n'était pas dans les meilleurs rapports avec ces deux puissances. L'Espagne, la première puissance du continent, exerçait en Italie une telle influence que l'État de l'Église ainsi que la République de Venise ne maintenaient qu'à grand-peine leur indépendance. Les vice-rois espagnols gouvernaient à Naples, en Sicile, en Sardaigne, à Milan et dans la Lombardie. La Savoie, Gênes et la Toscane étaient sous la dépendance de Madrid. A diverses reprises on avait pu se rendre compte qu'on y voyait de mauvais œil la liberté et la grandeur de la République de Saint-Marc aussi bien que celle du Saint-Siège. La manière autoritaire, avec laquelle Venise avait l'habitude de procéder en matière ecclésiastique et le peu de condescendance qu'elle montra dans les affaires politico-ecclésiastiques vis-à-vis de l'Inquisition romaine, qui tenait tant au cœur de Pie V, avait conduit à de nombreux et variés malentendus¹; cependant le danger universel qui menaçait la chrétienté fit rejeter tout cela à l'arrière-plan par le noble Pape, qui, depuis son élévation au trône, n'avait jamais perdu de vue les périls que l'Islam faisait peser sur la chrétienté.

Incomparablement plus difficile était une entente de Venise avec l'Espagne, dont les intérêts dans la question turque étaient plus dirigés vers le nord de l'Afrique que vers le Levant. On peut voir combien grande était la jalousie

¹ Relativement à l'Inquisition, cf. plus haut et GRATIANUS, *De bello Cyprio*, 51, de même que TIEPOLO, 191, et GÖTHEM, 526. Voir aussi *Corresp. dipl.*, I, 128. Sur la résistance de Venise contre la bulle *In cœna Domini*, voir CECIETTI, I, 148, cf. GÖTHEM, 538; *Corresp. dipl.*, III, 242. — Les difficultés pénibles que suscita le bref du 27 juin 1566 sur l'union de la paroisse de Descrano avec le couvent de S. Salvatore à Brescia auquel Venise refusa l'exequatur sont décrites minutieusement mais un peu partialement par U. PAPA, *Un dissidio tra Venezia e Pie V*, Venezia, 1895. — Cf. aussi *Corresp. dipl.*, II, 461. — Sur la défiance de Venise envers Pie V, voir ALBÈRI, II, 4, 239. — Sur l'attitude de Pie V à l'égard des Vénitiens et leur orgueil, voir la note du secrétaire d'Etat pontifical de 1572 dans les *Varia polit.*, 117. p. 385 : *Negotii di Venetia*. Arch. secr. pap.

entre Venise et l'Espagne, quand le nonce pontifical à Venise, Antonio Facchinetti, qui conformément aux désirs du Pape avait constamment représenté l'idée d'une coalition chrétienne contre les Ottomans, recommanda à la Seigneurie la conclusion d'une ligue avec Philippe II. Le 22 février 1570 Facchinetti dut écrire à Rome qu'il comprenait clairement que la Seigneurie même alors se dérobaient encore au projet de ligue parce que, au cas où la flotte turque n'attaquerait pas les possessions vénitiennes mais celles de Philippe II, elle ne voulait pas s'engager à défendre ces dernières¹. Les Vénitiens ne cherchèrent pas d'abord à obtenir du Pape une ligue mais de l'argent, des vivres et des troupes, parce qu'ils se berçaient encore de l'espoir, qu'en apprenant leurs vastes préparatifs militaires, les Turcs reculeraient au dernier moment devant l'attaque de leurs possessions au Levant². La Seigneurie était très heureuse que le Pape lui amenât l'appui militaire des autres puissances catholiques, notamment de l'Espagne. Mais elle aurait beaucoup mieux aimé obtenir ces concours sans être liée par une étroite alliance avec sa rivale espagnole et être par là peut-être forcée un jour à des entreprises, qui ne lui apporteraient pas à elle-même un bénéfice immédiat³.

Pie V était très disposé à aider directement la République mais il insistait en même temps pour que la Seigneurie s'alliât contre les Turcs avec Philippe II et les petits États italiens. Pourtant après les premières résistances, Venise finit par accepter le projet d'une Ligue proposée par le Pape et par son nonce car elle ne pouvait compter autrement sur un appui des autres États chrétiens⁴.

Le 8 mars 1570, le nonce Facchinetti fit à Rome la significative annonce suivante : devant l'inévitabilité de la guerre,

¹ La lettre de Facchinetti a été publiée dans *Valensise*, 40-41. Cette édition parue en 1898 des importants et intéressants rapports du nonce à Venise sur la Ligue a échappé à Herre (*Europ. Politik.*, in *Cyprischen Krieg*, I, 1902) qui en a du reste donné très complètement la vaste bibliographie.

² Voir le rapport de Facchinetti daté de Venise 25 février 1570, dans *Valensise*, 43.

³ Voir l'excellente exposition de HERRE, I, 49. Cf. SERRATO, *Liga*, I, 48.

⁴ Voir HERRE, I, 50. Dès le 13 mars 1568, Facchinetti dans une lettre au secrétaire d'Etat de Pie V avait exprimé l'espoir que Venise finirait par chercher son salut dans la Ligue. *Valensise*, 38.

les Vénitiens souhaitaient eux aussi une Ligue; si cependant, les Turcs les laissaient en repos, ils n'en seraient pas mécontents : il fallait donc que Sa Sainteté travaillât le plus possible à faire entrer la République dans cette ligue. Lui, le nonce, s'emploierait si bien dans ce sens que la Seigneurie serait assez liée pour ne pouvoir plus se retirer sans honte¹.

Entre temps, Cubat, le porteur de l'ultimatum, s'approchait de la ville des lagunes. De vives discussions s'étaient élevées sur la façon dont on l'y devait recevoir. Au Conseil des Prégadi, trois opinions s'étaient fait jour : la première, qu'on devrait recevoir Cubat secrètement, fut écartée; la seconde, qu'il ne fallait pas le laisser entrer à Venise, mais le renvoyer aussitôt, n'obtint pas non plus la majorité; on décida plutôt de donner une audience publique au messenger mais de refuser inconditionnellement son ultimatum². En conformité avec cette décision, fut rédigée l'instruction envoyée le 16 mars à Raguse, au secrétaire vénitien Aloisio Bonrizzo, qui accompagnait Cubat.

Lorsque l'envoyé turc arriva le 27 mars 1570 dans le port de Venise, on lui interdit de mettre le pied dans la ville. Des gardes l'accompagnèrent le lendemain matin à la grande séance du Sénat qui fut tenue toutes portes closes et ne dura qu'un quart d'heure. Cubat y remit son ultimatum. La réponse déjà préparée d'avance, contenait³ « en termes froids et dignes » un refus pur et simple. Elle établissait que la Porte voulait sans motifs plausibles rompre la paix ratifiée par serment récemment encore. Contre l'attaque à laquelle elle s'attendait, la République se mettrait sur la défense, se confiant à la Justice divine et défendrait Chypre par les armes comme sa légitime possession⁴.

Quoique Venise parût alors décidée, confiante dans sa force maritime, à engager la lutte avec les Turcs, on doutait cependant en de nombreux cercles de la sincérité de

¹ Voir *Valensise*, 46.

² Voir le rapport de Facchinetti du 17 mars 1570 dans *Valensise*, 48.

³ Voir YRIARTE, *La vie d'un patricien de Venise au XVI^e siècle*, Paris, 1874, 151.

⁴ Ce qui est ci-dessus d'après le rapport de Facchinetti du 29 mars 1570, dans *Valensise*, 50. Les historiens postérieurs (PANUTA, *Hist. Vénét.*, 11, GUERRA DI CIPRO, I, 50, FOLIETA, *De sacro federe*, l. 1, et GRATIANUS (*De bello Cyprio*, 403) ont décrit en détail les événements d'alors. Mais comme le remarque Herre (I, 22, n. 1) en les embellissant un peu de légendes. Sur la réponse préparée, voir LONGO, *GUERRA*, 13, 14, et YRIARTE, 152.

la Seigneurie, et on croyait que les astucieux hommes d'État de la République des lagunes ne visaient qu'à effrayer l'ennemi, pour éviter finalement la guerre et conclure avec la Porte un traité qui leur fût favorable, et dans lequel les puissances chrétiennes alliées en seraient pour leurs frais. Cette méfiance s'explique facilement en considération des événements antérieurs. Cependant la tactique politique dominait dans l'attitude réservée, que tinrent à la Curie les représentants de Philippe II, Zuñiga et Granvelle. Pour faire estimer au plus haut prix le concours de la puissance espagnole, ces diplomates se donnèrent l'apparence de ne pas penser que leur roi voulût s'unir à une Ligue¹. Que les Espagnols employassent des détours, c'est ce qu'on avait vu déjà clairement, lorsque le Pape enthousiasmé pour la protection de la chrétienté parla dans un consistoire du 27 février 1570 du péril turc et invita de façon pressante à secourir Venise. Il n'y avait qu'une opinion parmi les cardinaux sur l'imminence immédiate du danger. Aucun ne se dissimulait que Chypre serait tombée aux mains du sultan, avant même que les princes de l'Europe eussent répondu à l'appel de secours du Pape. Le meilleur moyen d'éviter un pareil danger paraissait l'intervention immédiate de Philippe II.

En fait le roi d'Espagne pouvait envoyer de ses ports siciliens un secours, qui serait suffisant pour repousser la première attaque des Turcs. Contre un pareil plan se déclara pourtant le cardinal Granvelle, qui conjura le Pape et le Sacré Collège de ne pas jeter son roi et l'Église dans une entreprise si dangereuse et si incertaine. Granvelle ne craignit pas de déclarer ouvertement que la peu sûre République de Saint-Marc ne méritait pas un secours immédiat, qu'on pouvait l'abandonner provisoirement à son destin et qu'il serait toujours temps de venir à son aide, quand elle aurait reconnu à la suite d'une défaite qu'elle avait besoin de ses voisins. Lui, Granvelle, croyait que Dieu exposait cet orgueilleux État à l'attaque des Infidèles seulement pour le châtier de son égoïsme et l'amener à comprendre que la Seigneurie pourrait se trouver dans le cas de devoir solliciter un appui et un secours.

¹ Voir les excellentes déclarations de Herre (I, 67) qui le premier utilisa les rapports de Granvelle et de Zuñiga des archives de Simanca.

A cette déclaration de Granvelle s'opposa résolument le cardinal Commendone, qui jouissait d'un haut prestige auprès de Pie V¹. Il rappela les services rendus par Venise à la chrétienté et au Saint-Siège et chercha à défendre la Seigneurie autant qu'il était possible contre les reproches d'infidélité et d'égoïsme. Avec des pointes acérées contre les Espagnols, il observa qu'il s'étonnait qu'on ne pût faire mention de la dernière guerre et de la paix qui s'ensuivit avec les Turcs, car alors les Vénitiens avaient été traités par leurs alliés d'une façon telle que ceux-ci préféreraient n'en pas parler. Les déclarations de Commendone confirmèrent l'opinion que le Pape avait eue dès le commencement : qu'il fallait pourvoir au secours le plus tôt possible car il ne s'agissait pas seulement de Venise, mais de toute l'Italie, de mais l'honneur et du bien de toute la chrétienté. La majorité des cardinaux se prononça aussi dans le même sens².

Tandis que le Pape après ce consistoire s'occupait, en accordant une dime du clergé vénitien s'élevant à 100 000 écus, de procurer un abondant secours d'argent qui ne devait servir qu'à la défense de Chypre³, il fit en même temps une démarche décisive pour amener Philippe II à secourir Venise et à contracter une alliance avec la République.

Pie V après que le gouvernement de Venise eut pris en main la conduite des négociations⁴, confia la solution de

¹ Voir plus haut.

² Sur le consistoire du 27 février 1570 qui n'est pas mentionné dans les *Acta consistoralia* dans les Arch. Consist. du Vatican (maintenant dans les Arch. secr. pap.), voir le rapport de Facchinetti du 1^{er} mars 1570 (*Valensise*, 44). Les lettres de Granvelle et de Zuñiga à Philippe II, du 28 février 1570 (Arch. d'Etat à Simanca) utilisées dans HERBE, I, 48, ainsi que FOBETA, I, 996, et GRATIANUS, *De bello Cyprio*, 52, à la critique duquel il faut comparer LADERCHI, 570, n. 11.

³ Les espèces devaient donc venire in mano dei ministri di S. S^a; voir *Valensise*, 44. Cf. sur l'approbation, le rapport de B. Pia daté du 4 mars 1570. Arch. Gonzague à Mantoue. La bulle concernant la dime vénitienne (la valeur effective des 100 000 écus d'or s'élevait à 180 000, voir CRECHETTI, II, 74) datée de Rome 10 avril 1570, dans Archiv. des brefs à Rome. Pie V prescrivait le même jour un jubilaum ad divinum auxilium implorandum contra infideles; BANDI, V, 1, p. 162. Arch. secr. pap.

⁴ A. 27 di Febraro del 1570 rendendo conto alla S^a di Pio V il cl. Michele Suriano, ambasciatore de Venetiani, appresso S. S^a degli apparati di guerra che faceva il Turco. Le Pape pria l'ambassadeur d'écrire chez lui pour la conclusion d'une Ligue avec Philippe II. Soriano envoya le même jour encore un courrier à Venise. La réponse de la Seigneurie remettait l'affaire aux mains du Pape, accio che con l'autorità sua si trattassa et con-

cette difficile affaire, à un de ses fonctionnaires les plus intelligents et les plus capables en diplomatie, que son origine espagnole devait rendre sympathique à Philippe II : le clerc de la Chambre apostolique Luis de Torres¹. Les deux missions à lui confiées sont exposées clairement et avec précision aussi bien dans ses Instructions que dans le bref, l'accréditant auprès de Philippe II du 8 mars 1570. Après une vive description du danger de la chrétienté et l'expression de sa tristesse, le Pape fait observer qu'il est convaincu qu'aucun monarque dans la chrétienté ne peut, à lui tout seul, résister à la puissance turque, mais que les princes chrétiens le pourraient en s'unissant. Il est donc absolument nécessaire qu'ils se liguent pour abattre l'ennemi commun et que la première place dans cette glorieuse entreprise revient au roi d'Espagne à cause de son éminente piété et de la puissance de son empire. Le Pape appuierait avec joie de tels efforts et était disposé à vider pour cela le trésor de son État. Mais la lettre proclame en outre la nécessité de secours militaires immédiats. Le roi d'Espagne est conjuré par la miséricorde de Dieu d'envoyer immédiatement une forte flotte en Sicile pour défendre Malte, si les Turcs y tentaient un assaut, comme aussi de conserver la mer ouverte aux troupes chrétiennes, qui seraient envoyées au secours de l'île de Chypre. Par là seraient renversés entièrement les plans des Turcs².

Dans les trois instructions que reçut Torres, les buts de

chiusse et data questa rispostà sabbato 4 di Marzo lunedì a sei mandò a chiamare me D. Luis de Torrès, chierico di sua Camera Apostolica et mi disse di volermi mandar in Spagna per tal effetto ragionandomi nella forma seguente : Monsignore, vi havemo mandato a chiamare per dirvi che siamo risoluti mandarvi in Ispagna et la causa vi diremo : Ligue entre Venise et l'Espagne, renvoi à l'Instruction. En outre, il y avait encore à traiter une autre affaire que le nonce avait déjà commencée avec Philippe II che abbracci le cose d'Inghilterra aiutando li sollevati. Torrès se déclare prêt à accepter la mission. Ainsi le *Giornale de' trattati segreti et publici di diversi ministri con il S. P. Papa Pio V (ex-bibl. card. los. Renati cardinalis Imperialis)*, Addit. Ms. 50 052, p. 3 British Museum à Londres. Cf. aussi les détails extraits des rapports espagnols.

¹ Sur L. de Torres, archevêque de Monreale depuis décembre 1573, mort le 31 décembre 1584, v. LELLO, *Hist. di chiesa di Monreale*, Roma, 1596, 122; SENENO, 383; GARAMPI, *Osservas.*, 304; FORCELLA, IV, 335. Des actes importants provenant de la succession de Torres sont conservés aux Arch. du marquis de Torres (Dragonetti) à Aquila. J'allai donc à Aquila en octobre 1903 mais ne pus voir les Actes à cause de l'absence du propriétaire.

² Voir GOUBAU, 302; LADERCHI, 1570, n. 21.

sa mission étaient encore exposés et motivés de façon plus détaillée¹. La Ligue entre l'Espagne et Venise devait avoir un caractère défensif et offensif et autant que cela paraissait raisonnable être conclue à perpétuité ou pour un temps déterminé. Avant tout, il fallait décider le roi, comme Venise l'avait déjà fait, à confier les négociations et le traité à ce sujet au Pape et envoyer dans ce but, sans délai, les pleins pouvoirs à Rome, où l'on procéderait avec la plus grande justice, de façon à ce que personne ne pût se sentir lésé. En particulier Torres était averti d'avoir à montrer que Venise n'était pas capable à elle seule de soutenir une attaque des Turcs², mais que les deux puissances réunies suffiraient pour la défensive aussi bien que pour l'offensive maritime. Torres devait faire ressortir avec plus de précision encore les avantages palpables de la Ligue et montrer qu'elle devait être sûre et solide. En conséquence le roi d'Espagne ne devait rien craindre de Venise, ni Venise rien redouter du roi. Devant le commun danger les suspensions antérieures devaient cesser. Il était évident que l'une des deux puissances ne pouvait sans l'autre résister aux Turcs et, par conséquent, ne devait pas dans son propre intérêt abandonner l'alliée. Avec de la bonne volonté il ne devait pas être difficile d'établir les conditions particulières pour la Ligue, d'autant plus que le Pape interviendrait comme médiateur et comme arbitre impartial. Mais, avant de traiter de la répartition des contributions et des conquêtes ainsi que de l'adhésion d'autres puissances, il fallait que le roi d'Espagne,

¹ Les trois instructions aux archives du marquis de Torres (Dragonetti) à Aquila dans SERENO, 427-481, avec les dates des 5 et 12 mars 1570 tandis que les copies des Arch. sec. pap. et celles de la Bibl. Chigi à Rome (HIXOJOSA, 188; HERRE, I, 89) ainsi que *Cod.* 6334, p. 342, de la Hofbibl. de Vienne donnent au lieu du 5, exactement le 15 mars. Dans le manuscrit du British Museum de Londres, p. 5^b, 7 et 10, citées plus haut, les instructions sont datées comme dans Sereno.

² La correspondance de Torres n'a pas été perdue comme le suppose Herre (I, 93, n. 7), mais est conservée dans *Addit. Ms.* 20052, p. 20^b, du British Museum à Londres. La première lettre au cardinal Bonelli est datée de Sienna le 18 mars 1570, la deuxième de Barcelone du 8 avril. S'y trouvent aussi les réponses du cardinal Bonelli, les lettres de Torres au secrétaire de Pie V, Girol. Rustieucci, et les réponses de celui-ci, ainsi que la correspondance de Torres avec d'autres cardinaux, puis ses rapports de Portugal. L'étude de ces Actes doit être réservée à une publication spéciale. Serrano (*Corresp. dip.*, I, xxv) ne les connaît pas mais cite à la place la copie des lettres de Torres, dans *Urb.*, 841, de la Bibl. Vatic.

vu l'imminence du danger, donnât aussitôt son aide, en envoyant tout de suite à la requête du Pape sa flotte en Sicile au secours des Vénitiens.

Après que Torres eut reçu encore des lettres de recommandations pour le cardinal Espinosa, ministre d'Espagne, pour Ruy Gomès et d'autres grands d'Espagne et gentilshommes et même pour don Juan d'Autriche ¹, des instructions verbales lui furent encore données par le Pape en une audience de congé le 15 mars 1570. Le lendemain, il se mit en route ². Dans l'état des communications d'alors, un mois entier s'écoula avant qu'il pût rejoindre la cour d'Espagne à Cordoue. L'accueil de Philippe II ne laissa rien à désirer quant aux honneurs, mais par suite de la tension des rapports entre Madrid et Rome, les négociations se déroulèrent avec quelque difficulté. Torres sut fort bien justifier l'attitude du Pape à l'égard de Philippe; on pouvait accepter d'un Espagnol de naissance comme lui, sans se fâcher, quelques dures paroles que les grands orgueilleux n'auraient pas souffertes d'un étranger. Une réponse définitive relativement à la Ligue fut d'abord ajournée selon l'habitude des Espagnols. Par contre, sur l'insistance de Torres, le roi promit de donner l'ordre à Doria de faire voile vers la Sicile et d'y attendre d'autres instructions. En attendant, les autorités espagnoles de Naples devaient fournir des vivres et des munitions aux Vénitiens. Torres suivit ensuite la Cour à Séville. Mais là encore, dans une audience du 4 mai, il ne reçut relativement à la Ligue qu'une réponse en termes aussi généraux que possible ³.

¹ Le bref au cardinal Espinosa, dans LADERCHI, 1570, n. 24. La date du 2 mars dans Laderchi est erronée, on doit lire 12.; voir *Brevia Pie V*, dans *Arm.* 44, t. 15, p. 36^b. Arch. secr. pap.; *ibid.*, p. 37^b. L'indication que des lettres semblables sont envoyées à Gomez princ. Ebuli, Joh. princ. Portugallia (voir LADERCHI, 1570, n. 21) duc Feriac, épisc. Conchensis, Ant. de Toledo. D'après *Varia Politik.*, 100, p. 8, ces lettres furent émises le 8 mars; don Juan y est également nommé. D'après le manuscrit cité plus haut du British Museum, les brefs étaient datés du 12 mars.

² Voir *Giornale de trattati segreti*, *op. cit.* British Museum à Londres. Cf. FACCHINETTI dans *Valensise*, 57.

³ Voir le rapport de Torres au cardinal Ronelli daté de Séville 16 mai 1570, *Lettere di princ.*, III, 260-264 (p. 230, l. 4, et lire 26 au lieu de 16, p. 264, lire 10, 1570, au lieu de 1571). Cf. HERRE, I, 40. Voir aussi *Corresp. dipl.*, III, 295, où p. 297 se trouvent deux rapports de Torres à Rome du 24 avril 1570, et p. 324 son mémoire à Philippe II sur la ligue anti-turque du 4 mai 1570.

Pendant ce temps, le Conseil d'État espagnol ne consacra pas moins de onze séances à peser le pour et le contre.

Si Philippe II et ses conseillers se décidèrent, malgré leur grande défiance à l'égard de Venise, à entrer dans les négociations de la Ligue et à envoyer dans ce but comme négociateurs Granvelle, Pacheco et Zuñiga, ce qui les y détermina, ce fut surtout l'espérance d'obtenir enfin ce que la diplomatie espagnole avait jusque-là vainement cherché à arracher au rigide Pape : la concession de la Cruzada et de l'Excusado ainsi que la prolongation du Sussidio ¹. Outre la nomination de plénipotentiaires pour les négociations de la Ligue à Rome, Philippe II renouvela la promesse qu'il avait déjà faite à Cordoue d'un prompt secours à Venise, avec provisions et munitions, afin que tout de suite après la conclusion de la Ligue, l'armée puisse immédiatement avancer ². Le 16 mai 1570, les pouvoirs pour Granvelle, Pacheco et Zuñiga furent établis ³.

Par là un pas notable en avant était fait. Luis de Torres put quitter la Cour d'Espagne et se rendre au Portugal, où il devait pousser le roi Sébastien à épouser Marguerite de Valois et travailler à obtenir la participation à la Ligue contre les Turcs de ce petit État, mais si important par son grand empire colonial. Une lettre du Pape du 13 mars que portait Torres exhortait de façon pressante le roi de Portugal à réunir ses dix galères à la flotte espagnole. Celui-ci déclara une aide immédiate impossible, mais en promit une pour l'année suivante ⁴. Torres obtint encore moins en ce qui concernait le mariage du roi. Ce fut pour Pie V d'autant plus douloureux qu'il était toujours plus inquiet du danger d'un mariage de Marguerite avec le protestant Henri de

¹ Voir les lettres de Philippe II à Zuñiga et à son plénipotentiaire, du 16 mai 1570. *Corresp. dipl.*, III, 335, 350. Cf. SERRANO, *Liga*, I, 58

² Voir le rapport de Torres du 16 mai 1570, *op. cit.*, 263. Cf. HERRE, I, 105. Voir aussi HÄBLER dans *Hist. Zeitschrift*, XCII, 496. Sur les efforts de l'Espagne pour obtenir la concession de la Cruzada, voir plus haut. Folieta dit aussi (I, 967) que cette question fut fortement agitée.

³ Philippe II mandait cela le même jour au Pape; voir GOUBAU, 312. L'original espagnol des pleins pouvoirs dans *Corresp. dipl.*, III, 330; *ibid.*, 339, 346. Les instructions secrètes du roi pour les négociations sur la Ligue.

⁴ Voir GOUBAU, 337, 339; LADERCHI, 1570, n. 45; *Corpo dipl. Portug.*, X, 364, 370; HERRE, I, 132. Pie V avait déjà honoré le roi de Portugal de l'envoi d'une épée consacrée et du chapeau; voir MAC SWINEY, *Le Portugal et le Saint-Siège*, I, Paris, 1898, 46.

Navarre¹. Combien cette affaire lui tenait à cœur, c'est ce que montre le fait qu'il s'adressa de nouveau le 6 août au roi de Portugal et ordonna à Torres déjà revenu à Madrid de repartir encore une fois pour ce pays. Le représentant du Pape obtint moins encore cette fois que la première. Le roi refusa dans les termes les plus courtois mais catégoriquement d'épouser Marguerite et déclara de plus qu'il lui était impossible pour le moment d'intervenir par mer contre les Turcs, ayant à protéger les côtes de son royaume contre les pirates huguenots et à se défendre de l'attaque imminente du sultan du Maroc; mais que l'année suivante, il attaquerait l'Empire turc par les Indes².

Pie V ne voulait pas seulement entraîner à la guerre contre les Turcs l'Espagne et le Portugal, mais aussi la France; de cette guerre il s'entretenait pendant des heures avec le capucin Girolamo du Pistoja, qu'il estimait particulièrement³. Étant donné les conditions où se trouvait la France et les vieilles relations d'amitié de son gouvernement avec la Porte, ce projet n'avait que peu de chances de succès. Toutefois Pie V tenta d'agir personnellement sur le jeune roi Charles IX en déployant toute son autorité, et en lui envoyant le 13 mars 1570⁴ une lettre enflammée. Il y déplorait en termes émouvants, les malheurs de la chrétienté qui atteignaient maintenant leur plus haut point avec le danger turc. Il conjurait donc le roi d'entrer dans la ligue dirigée contre l'Islam. Au refus froid et sec de Charles IX le Pape répondit le 18 juin par une autre lettre très sérieuse : Si le roi, y lisait-on, ne voulait pas abandonner ses relations d'amitié avec la Porte, pour pouvoir en obtenir à Constantinople d'autres bons services, il se trouvait sur une fausse voie, car on ne devait rien faire de mal pour obtenir du bien. Du reste le roi s'illusionnait fort s'il croyait pouvoir seul, entretenir avec l'ennemi de tous les princes chrétiens une amitié qu'il devrait plutôt fuir comme la peste. Venise voit maintenant le fond qu'il y a à faire sur

¹ Voir plus haut.

² Voir GOUBAU, 342; LADERCHI, 1570, n. 51; *Corps dipl. Portug.*, X, 391; HERRE, I, 134.

³ Voir le rapport de Tiepolo dans MUTINELLI, I, 92. Sur G. da Pistoja, voir ROCCO DA CESINALE, I, 76.

⁴ GOUBAU, 295, 298; LADERCHI, 1570, n. 61-62. La date du 14 mars dans Laderchi est fautive; voir *Brevia Pie V*, dans *Arm. 44^b*. Arch. secr. pap.

l'amitié du sultan. La lettre conclut par l'exhortation d'imiter l'exemple que la France avait donné jadis au temps de sa gloire et de sa grandeur. Mais Pie V prêchait à des sourds. La diplomatie française n'hésita même pas à travailler directement contre la ligue, en cherchant à ménager un accord entre Venise et la Porte¹.

Combien était loin le temps où le zèle pour la croisade remplissait toute la chrétienté! C'est ce qu'on put voir encore par le fait que Pie V, malgré les exhortations qu'il en recevait de divers côtés, n'osa plus s'adresser par lettre à celui vers lequel, en des circonstances semblables, se tournaient tout d'abord les regards du Pape : à l'empereur. Celui-ci, en effet, ne songeait pas à rompre la paix que ses ambassadeurs avaient conclue pour huit ans en 1568². En outre les rapports du Pape avec le représentant de la plus haute dignité séculière de la chrétienté étaient profondément troublés non seulement par l'attitude de Maximilien dans les questions religieuses, mais encore par suite de la nomination de Cosme, comme grand-duc de Toscane³. Les rapports de l'empereur avec Philippe II étaient également vers le même temps très tendus⁴. D'ailleurs Maximilien, à la première nouvelle de la menace sur Chypre par les Turcs, avait déclaré à l'ambassadeur vénitien qu'on pourrait conclure facilement une ligue non seulement entre lui, l'empire allemand, le roi d'Espagne et Venise, mais encore avec les Moscovites et les Persans. Mais bientôt après on apprit que l'ondoyant monarque avait résolu de continuer à payer son tribut au sultan. Tous les efforts de l'ambassadeur vénitien pour empêcher l'envoi de ce « présent d'honneur » échouèrent⁵.

Les efforts du Pape et de Venise pour intéresser la Pologne et la Russie à la guerre commune contre les Ottomans eurent le même sort. A de tels projets s'opposait tout d'abord la rivalité de ces deux puissances. On put s'en rendre compte clairement à la première tentative des Vénitiens de

¹ Voir HERRE, I, 161.

² Voir plus haut.

³ Voir plus haut. Ce ne fut qu'après l'apaisement des dissensions résultant de l'affaire de Toscane que B. Pia écrivit de Rome le 5 août 1570 qu'on pourrait amener l'empereur à la Ligue. Arch. Gonzague à Mantoue.

⁴ Voir HERRE, I, 141, 149.

⁵ Voir TURBA, III, 490, 2. Voir plus haut.

les gagner à la ligue¹. Pie V ne renouça pas néanmoins à l'espoir d'atteindre le but désiré. Le robuste optimisme, dont il fit preuve vis-à-vis de la Russie, s'explique en partie par l'ignorance qui régnait dans tout l'Occident des conditions de cet empire encore plongé dans la barbarie la plus profonde et de son cruel et despotique souverain, d'un autre côté par l'espoir jamais éteint à la Curie, que l'empire moscovite accepterait la foi catholique et s'unirait aux autres États dans la guerre contre les Ottomans. Pie V était encore si fort sous l'impression des négociations menées au temps de Jules III et de l'espoir soulevé par le nonce de Pologne d'alors Ruggieri, qu'Ivan IV, dans sa haine des luthériens, ne serait pas éloigné d'une union avec Rome et que maintenant la participation de la puissance moscovite à la guerre contre les Turcs apparaissait très possible². Dans son espoir de gagner les puissances de l'Est européen à la guerre contre les Infidèles, il était encore fortifié par le nonce à Venise³.

En août 1570, le nonce de Pologne, Portico, reçut l'ordre de se rendre à Moscou pour faire une tentative dans ce sens. L'instruction qu'on lui donna caractérise bien la mentalité idéaliste et énergique du Pape. Pie V s'y reporte aux négociations engagées par Ivan IV avec Jules III pour obtenir le titre de roi par la promesse de se soumettre à Rome au point de vue ecclésiastique. Le nonce devait chercher à savoir jusqu'à quel point ces négociations alors interrompues avaient reposé sur un fond sérieux. Si ces dispositions favorables duraient, le Pape serait prêt à envoyer à Moscou des prêtres et des évêques. Portico avait l'ordre de n'entrer dans les controverses religieuses que si Ivan les abordait de lui-même. Il devait d'abord exposer le péril turc et pousser le tsar à marcher contre les Ottomans d'accord avec l'Empereur et le roi de Pologne et par cette attaque sur leur territoire aider la flotte chrétienne en

¹ Voir HERRE, I, 155.

² Voir CATENA, 183, et PIERLING, *Russie*, I, 383. Sur les négociations au temps de Jules III, voir ce que nous avons dit.

³ Voir *Valensise*, 71. Dans un *Avviso di Roma* du 2 juin 1571, on lit que les Jésuites affirmaient que les Moscovites leur avaient demandé de leurs Pères. (*Urb.*, 1042, p. 71. Bibl. Vatic.) Un *Avviso di Roma* du 8 juin 1571, dans Arch. d'Etat à Vienne mentionne le même fait mais ajoute : il che se è vero è di grand' importanza.

Méditerranée. Dans un appendice chiffré il est expressément fait mention du titre de roi ambitionné par Ivan¹. Une lettre du Pape envoyée au nonce pour Ivan, datée de Rome du 9 août 1570, contient, outre une vive description du danger dont les Ottomans menaçaient tous les princes, une pressante exhortation à soutenir la guerre contre les Infidèles. Si le tsar, lit-on dans la conclusion, met en pratique ces idées d'union, le Pape s'en montrera reconnaissant dans la mesure du possible².

Ivan sentait bien quels dangers menaçaient l'empire russe de la part des Turcs, mais il espérait les détourner non par des entreprises guerrières, mais par une négociation pacifique. Portico du reste n'arrivait pas à se rendre compte de cet état de choses. Sa mission supposait l'assentiment préalable du roi de Pologne, mais celui-ci posait des conditions, qui dissimulaient mal son peu de goût pour le projet du Pape³.

Plus se montraient dépourvus d'espoir tous ces efforts pour entreprendre une grande croisade, plus Pie V mettait d'ardeur à réussir au moins la conclusion d'une ligue entre Venise et l'Espagne. Mais à ce projet s'opposaient aussi des obstacles presque insurmontables. Comme on l'avait pu voir déjà tant de fois, il apparaissait maintenant que le Saint-Siège seul avait pleine conscience du péril menaçant la chrétienté et la civilisation occidentale et poursuivait une politique réellement désintéressée, en poussant avec la plus grande ardeur à la formation de la ligue, tandis que ceux au profit de qui elle devait être conclue ne se laissaient guider que par leurs intérêts particuliers qui s'opposaient et marchandait sur les conditions d'une entreprise commune comme des marchands pour une marchandise⁴.

A l'égoïsme qui régnait des deux côtés correspondait la

¹ Voir le texte de l'instruction de septembre 1571 dans PIERLING, *Rome et Moscou*, 140.

² Voir GOUBAU, 360; LADERCHI, 1570, n. 64; THEINER, *Mon. Pol.*, II, 478. Une réimpression de la lettre pontificale d'après l'original dans N. LIGUATSCHEV, une lettre du pape Pie V au tsar Yvan le Terrible, *Etude sur la diplomatie pontificale*, Saint-Petersbourg, 1906 (en russe), p. 2-5, et table une; cf. là-dessus R. G. SALOMON, in *Archiv für altere deutsche Geschichte*, XXXII (1907), 461.

³ Voir PIERLING, *Russie*, I, 389.

⁴ Voir le jugement du cardinal Rambouillet dans sa lettre du 5 novembre 1570, dans CHARRIÈRE, III, 126; cf. HERRE, I, 69-71.

méfiance réciproque. Philippe II craignait notamment que Venise ne s'entendit sous main avec la Porte et que l'Espagne se trouvât ensuite exposée seule à l'attaque turque. Il fut confirmé dans cette méfiance, qui de temps en temps saisissait aussi le Pape, par la ténacité avec laquelle Venise cherchait à profiter pour elle de la situation. Non contente de ce que Pie V lui eût accordé les dîmes et assuré encore d'autres secours en argent, troupes et approvisionnements¹, la République demandait encore que le Pape participât lui-même à l'expédition navale en mettant à sa disposition un certain nombre de galères. Comme l'ambassadeur espagnol le supposait justement, il s'agissait d'empêcher que le commandement de la flotte soit donné à un amiral espagnol². Pour ne pas blesser les Espagnols, les cardinaux Morone, Farnèse, Orsini et Madruzzo, consultés par le Pape, le détournèrent de créer une flotte pontificale indépendante et lui recommandèrent de donner de nouveaux subsides en argent. Comme pourtant Venise avait déclaré ne consentir à une expédition en commun que s'il s'y trouvait des navires pontificaux avec un amiral, le Pape dut céder, car il lui était difficile de fournir de l'argent et des troupes pour l'armement promis de vingt-quatre galères³. Encouragée par ce succès, la Seigneurie voulut alors obtenir que le commandement en chef fût confié à un homme qui lui était dévoué, le cardinal Cornaro. Pie V refusa habilement cette proposition par le motif qu'un ecclésiastique n'était pas ce qui convenait pour une pareille fonction⁴. Si l'on se basait seulement sur le nombre des navires, le commandement suprême

¹ Voir le rapport de B. Pia daté de Rome 5 avril 1570. Arch. Gonz. à Mantoue. Cf. *Avviso di Roma* du 5 avril 1570, *Urb.*, 1041, p. 255^b. Bibl. Vatic.

² Voir le rapport de Zuniga du 10 avril 1570 (dans HERRE, I, 75; d'après GRANVELLE, *ibid.*, I, 78, n. 2). Venise avait envoyé d'abord trente galères, puis elle se contenta d'en envoyer vingt-quatre vides à Ancône où le Pape promit de les équiper et de les armer; voir le rapport de B. Pia du 25 avril 1570. Arch. Gonzague à Mantoue et *Avviso di Roma* du 8 mai 1570, *Urb.*, 1041, p. 269. Bibl. Vatic. Cf. encore maintenant *Corresp. dipl.*, III, 288, 376, n. 2.

³ Voir FOLIETA, I, 969; HERRE, I, 78; cf. aussi POMETTI, 67. Bibl. montre (*Erhebung*, 69-72) comment Cosme I^{er} se servit de la poursuite de la guerre turque pour faire accepter le titre qu'on lui contestait.

⁴ Voir *Valensise*, 59. Que Commendone ait été proposé en plus de Cornaro cela ressort de l'*Avviso di Roma* du 29 avril 1570, *Urb.*, 1041, p. 269^b. Bibl. Vat.

revenait aux Vénitiens, mais il était certain que le puissant souverain du royaume d'Espagne ne se serait pas subordonné à eux. Comme maintenant les navires pontificaux devaient constituer principalement un lien entre les deux puissances rivales, Pie V songea à résoudre la question du haut commandement, en nommant un amiral au-dessus de tout soupçon¹. Très habilement il choisit pour cela un homme dont la capacité militaire était au-dessus de tout soupçon et qui devrait agréer non seulement à Venise, mais encore au roi d'Espagne, Marcantonio Colonna. Agé de trente-cinq ans seulement, celui-ci le plus éminent des barons romains avait déjà combattu sur la côte africaine avec trois galères qui lui appartenaient et pris part à la conquête de Peñon de Velez².

Fin mai 1570 arriva à Rome un courrier envoyé par Torres pour annoncer que Philippe II était prêt à porter immédiatement secours à Venise ainsi qu'à entrer dans les négociations pour la ligue. Le Pape en pleura de joie³. Il publia le 3 juin la nomination de Colonna comme commandant en chef de la flotte auxiliaire pontificale⁴. Le dimanche 11 juin Marcantonio vint en brillant équipage, à cheval, escorté de gentilshommes romains au Vatican, où il prêta serment après la sainte messe dans la chapelle du Pape; conduit par Paolo Giordano Orsini et Michele Bonelli, il gravit les degrés du trône pontifical pour recevoir des mains de Pie V le bâton de commandement et la bannière de soie rouge; sur celle-ci on voyait le Crucifié entre les princes des apôtres, les armoiries de Pie V et le mot : *In hoc signo vinces* — par ce signe tu vaincras⁵.

¹ Voir le rapport important de Facchinetti du 29 mars 1570 dans *Valensise*, 51.

² Voir GUGLIELMOTTI, *M. A. Colonna*, 11. Des compléments à la monographie de Guglielmotti nous sont donnés par L. VICCHI, *M. A. Colonna. Appunti biog. con. doc. rari*, Faenza, 1890, et TOMASSETTI, *Su M. A. Colonna il Grande*, Roma, 1909.

³ Voir le rapport de F. Gondola dans VOINOVITCH, 560.

⁴ Voir *Avviso di Roma* du 3 juin 1570, *Urb.*, 1041, p. 283, Bibl. Vatic. Cf. *Corresp. dipl.*, III, 376.

⁵ Voir FIRMANUS dans GENNANI, 61; *Avvisi di Roma* des 14 et 17 juin 1570, *Urb.*, 1041, p. 290^b, 293^b. Bibl. Vatic. La date (11 mai) dans Sereno (46) et Catena est fausse. Le bref à Colonna du 11 juin 1570, dans GUGLIELMOTTI, *Colonna*, 8. L'étendard que Pie V envoya à M. A. Colonna fut consacré par celui-ci à la cathédrale de Gaëte; il y sert de tableau de maître-autel et est encore bien conservé, voir P. FEDELE, *Lo stendardo di M. A. Colonna a*

A Rome aussi bien qu'à Venise la joie causée par la nomination de Colonna était universelle. Seuls les Espagnols n'étaient pas contents, quoiqu'ils eussent eu tous les motifs de l'être, puisque Colonna avait toujours été fidèlement dévoué à la cause espagnole. Le noble Pie V oubliait complètement la part prise jadis par Colonna à la guerre des Espagnols contre le Saint-Siège. Comme il dut être pénible pour le Pape qu'un tel homme ne semblât pas agréable aux représentants de Philippe II à la curie ! Zuniga dit en face à Colonna qu'il ne s'imaginât pas être le commandant en chef, qu'il n'y avait pas encore de ligue. Granvelle le blâma directement d'avoir accepté le commandement des galères pontificales sans en avoir préalablement rendu compte à Philippe II¹.

Que Pie V eût choisi en Marcantonio Colonna l'homme qu'il fallait, c'est ce que montra le zèle avec lequel celui-ci s'occupa de l'équipement des galères, dont le nombre, par suite de l'impossibilité de disposer de plus grands moyens, dut être réduit à douze. Dans la noblesse romaine Colonna trouva les plus grandes dispositions à prendre part à la glorieuse entreprise. Les premiers sous le commandement desquels il plaça les galères furent Fabio Santacroce et Domenico Massimo. Pour son lieutenant il nomma le duc de Zagarolo, Pompéo Colonna. Paolo Francesco Baglioni reçut le commissariat général : l'artillerie fut placée sous la direction de l'architecte Jacopo Fontana². Des aumôniers spéciaux furent nommés pour les soldats³. Le camerlingue compta aussitôt dix mille écus à Colonna, qui devrait en recevoir encore douze mille à Venise, pour où il partit le 16 juin⁴. A Lorette Colonna se recommanda lui et sa flotte

Lepanta (Nozze Hermanin-Haussmann), Perugia, 1908 ; S. FERRARO, *Mem. religine e civili di Gaëta*, Napoli, 1903, 193. Les images dans *Cosmos illustr.*, 1904, 80.

¹ Voir le rapport de Zuniga et de Granvelle dans HERRE, 182.

² Voir GUGLIEMOTTI, *Colonna*, 13, 16. Par bref du 3 août 1570, Pie V recommanda Pompeo Colonna au Generali classis Venet. Arm. 44, t. 15, p. 184. Arch. secr. pap.

³ Venise avait proposé pour cela 8 à 10 jésuites. Le Pape désirait qu'il y eût un ecclésiastique sur chaque galère (voir *Valensise*, 52, 57). Enfin il choisit pour cela des capucins. Voir *Avvisi di Roma* des 17 et 24 juin 1570, *Urb.*, 1041, p. 293^b, 298^b. Bibl. Vatic. Cf. ROCCO DA CESINALE, I, 77, 475.

⁴ Voir *Avviso di Roma* du 17 juin 1570, *op. cit.* Le bref au Doge accréditant M. A. Colonna est daté du 8 juin 1570. Arm. 44, t. 15, p. 136^b. Arch. secr. pap.

à la protection de la Mère de Dieu et s'occupa ensuite activement à Ancône et à Venise de l'équipement des douze galères pontificales, pour lequel il eut de grosses difficultés à surmonter¹.

A Rome cependant les négociations en vue d'une ligue entre l'Espagne et Venise avaient commencé, après qu'un courrier, envoyé le 14 juin au représentant de la République à Rome Michele Soriano, y eut apporté l'agrément de la Scigneurie². Après quelques entretiens préliminaires³, les négociations proprement dites furent ouvertes le 1^{er} juillet 1570 par une allocution du Pape toute enflammée du zèle de la croisade⁴. Parmi les réponses des ambassadeurs celle de Soriano fut particulièrement à remarquer. Il y proclamait énergiquement la nécessité de procéder tout de suite à une offensive contre les Turcs. Lorsque les ambassadeurs quittèrent le Vatican, Soriano proposa de faire comme en 1538 et de déclarer dès la première conférence la ligue conclue, de commencer à la mettre à exécution, après quoi on délibérerait sur les chapitres un à un. Au contraire Granvelle déclara vouloir entendre auparavant chacune des propositions faites⁵.

Le 2 juillet le Pape remit aux représentants de l'Espagne et de Venise le projet de traité d'alliance rédigé sur le modèle de la ligue de 1538⁶, et sur lequel les cardinaux Bonelli, Morone, Cesi, Grassi et Abdobrandini qui en étaient

¹ Voir GUGLIEMOTTI, *Colonna*, 22.

² Voir HERRE, I, 164; cf. *Valensise*, 61.

³ Voir *Corresp. dipl.*, III, 404.

⁴ Voir CATENA, 155; FOLIETA, II, 4000; PARUTA, 121; LADERCHI, 1570, n. 90, où cependant la date est erronée.

⁵ Voir le protocole des négociations préparé par M. Soriano, d'abord dans *Tesoro, Politico*, I, Milano, 1600, 510, puis d'après une « ancienne copie » dans DUMONT, V, 1, 184, et dans LÜNIG, *Cod. Ital. Dipl.*, IV, 262, ainsi qu'incomplètement au supplément à SERENO, 393. Les dates et les chiffres sont fréquemment corrompus dans ces imprimés, aussi avons-nous consulté aux Arch. secr. pap. deux copies : *Leghe contro il Turco* et *Varia polit.*, 115, n. 16 (cf. POMETTI, 70, n. 1). Ailleurs, on trouve fréquemment des copies de ce protocole, ainsi à la Hof. et Staats Bibl. à Munich, Ital., 6, p. 24, dans la Bibl. de Berlin Inf. polit., 17, 1, dans Vatic., 7434, p. 132. Barb. lat. 5367, n. 15, dans Bibl. Classence de Ravenne, dans la Bibl. de Sienne et dans Addit. Ms. 18173, du British Museum à Londres. Les rapports des envoyés de Philippe complétant Soriano sont maintenant imprimés dans *Corresp. dipl.*, III, 404, 417, 421, 435, 439, 444, 466, 474, 486, 495; *ibid.*, 501, le rapport d'ensemble de Rusticucci à Castagna du 11 août 1570.

⁶ Voir *Corresp. dipl.*, III, 414.

chargés devaient délibérer. Le 4 juillet ceux-ci se réunirent au secrétariat d'État pontifical pour la première conférence. Les négociations qui dès lors eurent lieu presque quotidiennement et dans lesquelles le cardinal Rusticucci remplaçait Bonelli malade, furent par ordre du Pape tenues rigoureusement secrètes¹. L'ordre fut si bien observé qu'à plusieurs reprises se répandit le bruit inexact qu'un résultat heureux était déjà atteint². En réalité les négociations dès le commencement furent très gravement troublées par la méfiance et par les intérêts opposés des Espagnols et des Vénitiens. S'ils n'échouèrent pas tout de suite, le mérite en revint à Pie V, qui ne se lassa pas de calmer et d'apaiser les gens en freinant avec une grande force de volonté la fougue de son propre caractère³.

Les Espagnols ainsi que les Vénitiens étaient résolus à défendre avec ténacité leurs intérêts particuliers et à tirer pour eux de la Ligue tout le profit possible. Les plus résolus en cela se montrèrent les représentants de l'Espagne, Granvelle surtout, qui, sans égard aux forces diminuées de Venise, voulait maintenir des exigences, auxquelles un aussi grand et puissant empire que l'Espagne aurait pu facilement renoncer⁴. On supposa donc que Philippe II ne voulait pas encore diriger un coup décisif contre les Turcs, mais obtenir seulement une alliance défensive durable pour pouvoir se faire un appui du prestige de ses alliés, attacher à sa cause la République de Saint-Marc et la mettre sous sa domination, et enfin s'ouvrir auprès du Pape une source permanente d'argent grâce à la Cruzada et aux décimes⁵.

¹ Voir *Avvisi di Roma* des 8 et 15 juillet 1570, *Urb.*, 1041, p. 307, 309. *Bibl. Vatic.*, ainsi que *ibid.*, 294 et 296, les *Avvisi* des 17 et 28 juin 1570. Sur les cardinaux nommés et sur l'éloignement de Santa Croce de la commission par les Espagnols. Voir *Corresp. dipl.*, III, 401. Cf. aussi le rapport de B. Pia daté de Rome le 1^{er} juillet 1570. *Arch. Gonzague à Mantoue*. Morone prit la place de Santa Croce (*Corr. dipl.*, III, 404) et Rusticucci servait de substitut à Bonelli (CHARRIERE, III, 115). Grassi après sa mort fut remplacé par Chiesa (voir FOLIETA, II, 100). Sur le secret gardé voir encore GONDOLA dans VOINOVITCH, 569, et CHARRIERE, III, 116.

² Déjà le 15 juillet 1570 un *Avviso di Roma* rapporte qu'on espérait terminer bientôt heureusement les délibérations; un autre du 26 juillet dit que la Lega doit être en *buonissimo termine* (*Urb.*, 1041, p. 309, 312. *Bibl. Vatic.*) B. Pia mande le 5 août 1570 de Rome : La lega s'ha per conclusa. (*Arch. Gonzague à Mantoue*).

³ Havemann (p. 123) fait ressortir ce détail.

⁴ Voir SERRANO, *Liga*, I, 93.

⁵ Cf. PARUTA, 126; LE BRET, *Gesch. Venedigs*, III, 1380.

Mais on craignait à Madrid que le parti de la paix ne finit par l'emporter dans la ville de la lagune et par réaliser un accord avec la Porte. Cette méfiance réciproque était de nature à rendre difficiles les négociations pour une Ligue contre les Turcs.

Dès la première séance du 4 juillet, le cardinal Granvelle fit valoir une série d'objections contre le projet de Ligue pontificale. Dans la discussion de la question contre qui devait être dirigée la Ligue, il soutint l'opinion de Philippe, qu'elle ne devait pas être dirigée seulement contre les Turcs mais contre tous les Infidèles. Soriano répondit : « On ne nous a convoqués et mandatés que pour une alliance contre les Turcs. Vouloir y comprendre les autres Infidèles, c'est s'écarter du but principal; au lieu d'indisposer ceux-ci, on devrait bien plutôt les gagner contre les Turcs. » Morone fut de son avis en faisant allusion à la Perse. Granvelle persista pourtant dans sa proposition, soutenant que les Persans comme les Maures n'étaient que des instruments des Turcs. La Ligue devait être dirigée aussi contre les Maures rebelles d'Espagne et contre l'occupation de Tunis et ne pas servir seulement aux intérêts de Venise. La discussion devint très vive et traîna en longueur, Soriano soutenant son point de vue avec la plus grande ténacité. Morone pour les concilier proposa de ne nommer ni les Persans, ni les Maures, mais Alger, Tunis et Tripoli, pour éviter de donner l'apparence que Venise ne voulait pas aider l'Espagne. Mais Soriano n'y consentit pas, en sorte que la décision sur ce point dut être ajournée.

La conférence du 5 juillet fut consacrée à la répartition des frais. Granvelle s'y plaignit de l'épuisement financier de son roi à la suite de guerres intestines et extérieures. Pourtant Philippe voulait prendre pour lui la moitié des dépenses. Soriano tint le même langage; sa déclaration que la Seigneurie ne pourrait supporter que le quart des dépenses souleva un profond étonnement. Morone ne voulut pas admettre l'épuisement de la République, estimant sa situation financière supérieure à celle d'autres États. La conclusion de ces longues délibérations fut la déclaration de Soriano d'après laquelle Venise assumerait le tiers des dépenses. Une difficulté ultérieure surgit relativement à la participation du Saint-Siège qui, en 1538, avait pris à sa

charge un sixième des frais, ce qui était impossible maintenant que les revenus de l'Église étaient diminués de 400 000 écus. Le cardinal Aldobrandini calcula que sur les 600 000 écus de frais mensuels, le Pape n'en pourrait prendre à sa charge que 30 à 35 000 au plus et que le reste devait être partagé entre l'Espagne et Venise. Soriano refusa d'y consentir. Granvelle faisait dépendre son consentement de la condition que le Pape accorderait à l'Espagne la Cruzada et les autres taxes du clergé, sans lesquelles son roi ne pourrait contribuer en rien pour la Ligue.

Soriano n'assista pas à la conférence du 7 juillet, parce qu'il avait une audience du Pape pour justifier l'attitude qu'il avait eue jusque-là, ce à quoi il réussit. Les représentants du Pape traitèrent entre temps avec les Espagnols de la Cruzada et des autres requêtes de Philippe II. Pie V continua à s'opposer à la concession de la Cruzada, mais par contre, il consentait à accorder l'Excusado et la prolongation du sussidio. En conséquence les Vénitiens se hâtèrent d'émettre de hautes prétentions en ce qui concernait la taxation de leur clergé. Ils auraient préféré la rendre durable, mais le nonce à Venise ne voulut rien entendre à ce sujet. Il fut d'avis de n'accorder la concession que pour un an, afin que le renouvellement en dépendit du zèle avec lequel ils mèneraient la guerre¹.

L'opposition entre l'Espagne et Venise atteignit son paroxysme dans la conférence du 8 juillet, où fut posée la question de savoir combien de vaisseaux Venise et Philippe II devaient chacun fournir à l'entreprise. Comme aucun accord ne put être atteint, la décision dut être ajournée. Les délibérations du 10 juillet eurent la même issue. Les Espagnols proposèrent que la Ligue fût dirigée au moins aussi contre Alger, Tunis et Tripoli. Soriano fut d'avis qu'on devrait dire seulement : contre les Turcs et les États qui leur sont subordonnés, car il aurait fallu sans cela établir une liste de toutes les possessions turques. Les Espagnols au contraire firent valoir que leurs instructions leur recommandaient expressément d'insister pour que leur roi fût soutenu par la Ligue dans ses entreprises contre Alger et les autres lieux de la Berbérie. Si cela n'était pas

¹ Voir *Valensise*, 62, 68.

décidé, l'Espagne ne pourrait pas participer à la Ligue.

Dans la conférence du 11 juillet vint en discussion la difficile question du commandement suprême, que l'Espagne prétendait se réserver. Soriano fit remarquer que dans les mers orientales le pavillon vénitien exercerait une plus grande attraction, surtout pour amener les chrétiens de là-bas à se soulever. On décida de soumettre l'affaire au Pape, on l'ajourna ainsi. Morone fit observer à cette occasion, en réponse à Soriano, que Don Juan d'Autriche¹, le demi-frère de Philippe II, qui s'était illustré dans la guerre contre les Maures, serait assez désigné pour le commandement en chef. Il fut ensuite décidé à l'unanimité dans la même séance que le Pape inviterait aussi à entrer dans la Ligue les autres princes, notamment l'empereur, et de plus qu'aucun des confédérés ne pourrait, sans l'assentiment des autres, conclure de paix ou quelque traité que ce fût avec les Turcs; enfin que le Pape, en qualité d'arbitre suprême, aurait à trancher toutes les difficultés de la Ligue.

Le 13 juillet, on discuta d'abord sur le point de savoir quelles parts l'Espagne et Venise auraient à prendre à la contribution demandée par le Pape. Les opinions se heurtèrent si violemment qu'on faillit rompre les négociations : Granvelle se permit une expression qui poussa à une réponse violente un homme aussi modéré que Morone. Ensuite surgit un nouveau conflit : la conquête d'Alger, de Tunis et de Tripoli devait-elle être comptée parmi les objectifs de la Ligue? Soriano fit remarquer que la Ligue projetée ne visait pas seulement à l'avantage de Venise, mais aussi à la défense de tout le monde chrétien. Les Espagnols persistèrent à prétendre qu'il s'agissait surtout des intérêts de la République de Saint-Marc et réclamaient une compensation. Finalement, Soriano se déclara prêt à de plus grandes concessions que ses instructions ne le lui permettaient. Tous se mirent d'accord pour nommer Don Juan commandant en chef. Mais celui-ci devait prendre l'avis des commandants des forces militaires vénitienues et pontificales.

Le 17 juillet les représentants du Pape présentèrent un

¹ Voir sur lui, outre les monographies d'Havemann (1865) et de Stirling, Maxwell (2 vol. Londres, 1883). L'œuvre plus ancienne de Poreño éditée seulement de nos jours. *Hist. del. secr. S. Don Juan d'Austria*, Madrid, 1899.

projet détaillé des chapitres de la Ligue, à propos de quoi Morone fit observer que c'était la volonté définitive de Pie V. Les Espagnols voulaient d'abord envoyer le projet à leur roi pour en recevoir des instructions. Comme Soriano faisait observer qu'en face des préparatifs turcs, de plus longs ajournements ne seraient pas admissibles et que le monde entier attendait maintenant une décision définitive, il lui fut répondu qu'on ne se trouvait réunis que depuis quatorze jours, tandis que les négociations pour la Ligue sous Paul III avaient duré d'octobre 1537 à février 1538.

Déjà dans les négociations antérieures, Soriano avait insisté à diverses reprises sur l'union de la flotte espagnole avec celle de Venise et du Pape. Les Espagnols déclarèrent devoir attendre pour cela les ordres de Philippe II, qui pourtant n'arriveraient que pour la Saint-Jacques. Les négociations sur la Ligue furent renvoyées à ce moment. Le 22 juillet on apprit que Venise avait consenti à la nomination de Don Juan comme amiralissime de l'Armada¹; le 26 le projet de Ligue du Pape plusieurs fois modifié put lui être présenté. Pie V ne renonça pas à l'espoir d'une heureuse conclusion, quoiqu'il restât encore une série de difficultés à résoudre; par exemple les Espagnols insistaient pour que les années suivantes, on se réunît en automne et on délibérât s'il y avait lieu de continuer la guerre au printemps et avec quelles forces militaires. La République de Venise s'y opposa, craignant que de cette façon Philippe II ne songeât à tenir l'œil constamment ouvert sur la politique de la Seigneurie. En outre on ne s'était pas mis d'accord sur le chiffre de la contribution du Pape et sur les sommes respectives que devaient fournir encore l'Espagne et Venise. La question était également restée non résolue de savoir si la Ligue serait simplement offensive contre les Turcs ou si, d'une façon générale, elle comportait une aide mutuelle dans les entreprises de chacun. De plus les Espagnols attendaient encore des instructions précises de leur roi pour savoir qui devait représenter en mer l'amiralissime de l'Armada absent. Soriano avait proposé Sforza Pallavini comme commandant en chef des troupes de terre et les Espagnols attendaient même là-dessus des instructions particulières.

¹ Voir le rapport d'Arco du 22 juillet 1570. Arch. d'Etat à Vienne.

Ils demandèrent en outre du temps pour réfléchir sur la façon dont les conquêtes seraient partagées. Enfin il y avait encore disparité d'opinion sur la question de savoir si les censures ecclésiastiques devaient frapper ceux qui trahiraient la Ligue. Soriano voulut d'abord traiter de ce point de vue avec le Pape, tout en faisant remarquer que quiconque n'aurait pas le sentiment de l'honneur et abandonnerait la Ligue ne serait pas homme à s'effrayer des censures. Par son opposition dans cette question, il ranima la méfiance des Espagnols. Le nonce à Venise croyait toutefois que la Seigneurie finirait par céder sous le rapport des censures. Il rapportait dans le même temps combien à Venise on était pénétré de l'opinion que Philippe II était opposé à toute offensive contre les Turcs ¹.

La position de Raguse vis-à-vis de la Ligue amena des difficultés particulières. Cette petite République, bien vue de Pie V à cause de son attitude catholique, pendant la guerre de la Ligue sous Paul III, avait eu beaucoup à souffrir de ce que les alliés n'avaient pas pris l'engagement de garantir la neutralité de Raguse conformément au traité. Elle aspirait donc maintenant à obtenir la garantie de sa neutralité et de l'intégrité de son territoire. Venise, jalouse du commerce de Raguse, cherchait à déjouer cette prétention; la République devait être forcée à entrer dans la Ligue, afin qu'on pût l'occuper militairement sous prétexte de la défendre contre la Porte. Dans la lutte diplomatique qui se déroula à ce sujet entre Venise et Raguse, il n'y eût pas que le Pape pour appuyer la petite République, mais le représentant de l'Espagne intervint aussi en sa faveur ².

Le 27 juillet arriva enfin un courrier espagnol avec la décision de Philippe II que la flotte de Doria se réunirait à celle de Venise et serait placée sous le commandement de Colonna ³. La joie du Pape fut grande. Il donna des espérances précises sur la concession de la *Cruzada*, de l'*Excusado* et de la prolongation du *Sussidio* ⁴. Il dut pourtant

¹ Voir *Valensise*, 71.

² Cf. VOINOVITCH, 504, 514, 521, 525. Le 17 décembre 1566, Pie V donna confirmatio litt. praedecess. vigore quarum Ragusei possint libere et licite mercari cum infidelibus, dans MAKUSCEV, *Mon. Slav. merid.*, I, Varsoviae, 1874, 501.

³ Voir SORIANO, dans DUMONT, V, 1, 192; cf. CHARRIÈRE, 118; *Valensise*, 69.

⁴ Voir *Corresp. dipl.*, III, 479.

attendre que fût exaucée son incessante prière pour la réussite de l'expédition¹.

Mais quelle amère désillusion devait éprouver le Pape! La flotte des Vénitiens commandée par Girolamo Zane comptait 137 galères, auxquelles se joignirent 49 galères de Gian Andrea Doria et 12 vaisseaux du Pape sous le commandement de Marc Antonio Colonna. L'artillerie s'élevait en tout à 1300 canons, le nombre des soldats montait à 16 000. Mais cette considérable force militaire ne réussit pourtant à rien. La cause qui fit échouer cette première tentative d'une action commune de Venise, de l'Espagne et du Saint-Siège est à chercher indubitablement, en dehors du manque de préparation, dans l'attitude inexcusable d'André Doria nommé par Philippe II commandant en chef de ses forces militaires. Mécontent dès le début de la nomination de Colonna et de l'armement d'une flotte pontificale spéciale, et préoccupé d'épargner ses propres navires, Doria ne put se résoudre à aucun acte décisif. Son retard à prendre une décision fut doublement néfaste : non seulement la saison favorable ne fut pas mise à profit, mais encore la capitale de Chypre assiégée depuis le 22 juillet par les Turcs ne fut pas délivrée. Doria ne voulut pas entendre parler d'attaquer².

Tandis que Doria retenait sous différents prétextes les Vénitiens et Colonna, les héroïques défenseurs de Nicosie durent capituler le 9 septembre. Les Turcs rompirent l'accord, 20 000 hommes tombèrent victimes de leur soif de sang³. Ce bain de sang aurait dû décourager les défenseurs de la capitale Famagouste. Là commandait le noble Marc-

¹ Voir CATENA, 154. La bulle de Jubilé datée du 6 avril (dans LADERCHI, 1570, n. 15) parut d'abord au Pape n'avoir pas été composée de façon suffisamment claire et devait être améliorée. Voir *Avvisi di Roma* des 15 et 22 avril 1570, *Urb.*, 1041, p. 263^b, 267^b. *Bibl. Vatic. Ibid.*, 273^b. *Avviso* du 13 mai, sur la surprenante participation du peuple au jubilé. Cf. aussi FIRMANUS, *Diarium*, XII, 32, p. 124. Arch. secr. pap.

² Voir SERRANO, *Liga*, I, 68-84. Cf. MANFRONI, *Marina*, 462; POMETTI, 71.

³ Voir Nestore MARTINENGO, *Relazione della perdita di Nicosia*, 1570, *Bibl. Capilupi* à Mantoue. Cf. *Particolare ragguaglio della perdita di Nicosia*, dans *Varia polit.*, 62 (maintenant 63), p. 199. Arch. secr. pap. Cf. *Cod. f. 18* des Arch. Boncompagni à Rome, et les Relations dans Arch. d'Etat à Florence que cite Fulin (*Una visita al Arch. di stato in Firenze, Venezia*, 1865, 10). Parmi les historiens récents, voir HAMMEN, II, 412; ZINKEISEN, II, 926, 929; BIANCONI, *Piccolo Archivio storico-artistico Umbro a. 1866-1867*, Perugia, 1867. Voir aussi G. CASTELLANI, *Una lettera di*

antonio Bragadino qui était résolu à la suprême résistance. Il resta sans secours, car les Vénitiens empêchés d'abord par Doria, puis déloyalement abandonnés par lui, n'osèrent plus attaquer¹. Marcantonio Colonna retourna également à Corfou. Des tempêtes anéantirent nombre de vaisseaux, si bien que Colonna ne put atteindre Ancône qu'avec 4 galères². Pour renseigner le Pape il envoya Pompeo Colonna à Rome.

Le chagrin et l'indignation de Pie V devant le retour d'une si grande flotte qui n'avait pas agi furent indescriptibles³. Chypre resta alors abandonnée à elle-même jusqu'au printemps de 1571 et il paraissait fort douteux que Famagouste pût tenir jusque-là⁴.

Quoique les Espagnols fissent tout pour justifier Doria⁵, on connut bientôt à Rome le véritable état de choses. Tandis que Pompeo Colonna était reçu de la façon la plus amicale, Marcello Doria envoyé pour défendre André Doria ne réussit pas à obtenir d'audience⁶. Les faits parlaient trop clairement. Même le modéré cardinal Morone déclara publiquement qu'il aurait mieux valu que Doria ne se fût jamais uni aux Vénitiens, car il avait plus nui que servi⁷. Le Pape envoya fin octobre Pompeo Colonna à Madrid pour se plaindre à Philippe II et en même temps pour l'exhorter à conclure la Ligue. Pie V avait travaillé quatre heures avec le cardinal Rusticucci à la lettre que devait emporter Colonna⁸.

Il paraissait inévitable que l'attitude de Doria exerçât le pire contre-coup sur les négociations pour la Ligue à Rome⁹.

Franc. Palazzo, colonello dei Veneziani a Nicosia, Venezia, 1916 (Publications de noces.)

¹ Voir GUCLIELMOTTI, 101, 104. Cf. BALAN, VI, 540.

² Cf. GONDOLA dans VOINOVITCH, 583; *Valensise*, 86.

³ Voir le rapport de l'ambassadeur français du 5 novembre 1570 dans CHARRIÈRE, III, 124.

⁴ Voir *Corresp. dipl.*, IV, 63.

⁵ Voir les *Avvisi di Roma* des 4 et 11 novembre 1570. *Urb.*, 1041, p. 365^b, 368^b. Bibl. Vatic. Dans le dernier *Avviso* on lit que l'audience a été refusée. Per il sdegno che ha S. S^{ta} che una tantà armata sia ritornata senza haver fatto alcuno profitto. Cf. GONDOLA, *op. cit.*

⁶ Fr. LONGO, *Guerra*, 20.

⁷ Voir *Corresp. dipl.*, IV, 66; cf. GONDOLA, *op. cit.*, 584.

⁸ Voir *Avviso di Roma* du 28 octobre 1570. *Urb.*, 1041, p. 363^b. Bibl. Vatic. Cf. le rapport de Cusano du 4 novembre 1570. Arch. d'Etat à Vienne.

⁹ Voir le rapport dans CHARRIÈRE, III, 125.

Celles-ci avaient été reprises le 26 juillet, mais dès le 4 août avaient été suspendues, la décision ayant été prise d'attendre de nouvelles instructions de Venise et de Madrid¹.

Tandis que Pie V redoublait ses prières et faisait à diverses reprises des processions à Rome², son nonce à Venise s'efforçait de rompre l'opposition que la Seigneurie soulevait contre l'application de censures ecclésiastiques à ceux qui abandonneraient la Ligue. Les représentations de Facchinetti furent vaines³, la Seigneurie ne voulut même pas admettre qu'il fût même question d'une semblable décision. Comme l'attitude de Soriano en cette question et dans d'autres ne paraissait pas assez ferme, on délibéra sur son rappel. Facchinetti défendit énergiquement Soriano mais ne put empêcher qu'on ne lui adjoignît Giovanni Soranzo comme deuxième ambassadeur avec défense à tous deux de traiter l'un sans l'autre. Dans la crainte que la Seigneurie se retirât entièrement des délibérations pour la Ligue, Pie V promit aux Vénitiens d'user de son influence auprès de Philippe II pour que celui-ci cessât d'insister sur la menace des censures⁴.

Soranzo était arrivé à Rome dès le 20 septembre. On n'attendait plus que l'arrivée du courrier espagnol qui apporta le 17 octobre les instructions de Philippe II à ses représentants⁵, pour reprendre le 20 octobre les pourparlers, mais en l'absence de Soriano que retenait une indisposition. Des deux côtés, on donna des assurances de bonne

¹ Voir TIEPOLO dans MUTINELLI, I, 93; *Corresp. dipl.*, III, 474, 486, 495.

² Firmanus parle des processions rogatoires les 15 août, 13-16 septembre (*Diarium XII*, 32, p. 135^b. Arch. secr. pap. Cf. le rapport d'Arco du 16 septembre 1570 (Arch. d'Etat à Vienne et l'*Avviso di Roma* du même jour sur la grande participation du peuple à la procession : orando S. S^{ma} quando disse quelle parole : ne tradas bestiis animas confitentes Tibi, venne in tanta devotione et compunctione di cuore che due volte coram populo lacrimava (*Urb.*, 1041, p. 346^b. Bibl. Vatic.) D'après un *Avviso di Roma* du 2 septembre 1570, Michel Bonelli partit le mercredi pour inspecter toutes les fortifications près de Rome. *Ibid.*, 333^b.

³ Voir ses rapports dans *Valensise*, 73.

⁴ Voir *Valensise*, 80. Le mandat pour Soriano et Soranzo du 8 septembre 1570 dans LADENCHI, 1571. n. 230. L'ordre à Soranzo dans *Arch. Veneto*, 1901, 376.

⁵ D'après le rapport de B. Pía daté de Rome 21 octobre 1570 (Arch. Gonzague à Mantoue) le courrier espagnol arriva quatre jours avant, donc le 17. Le texte dans Rapport de Soriano chez DUMONT, V, I, 194, le 28 octobre est à rectifier d'après cela. L'Instruction de Philippe II du 24 septembre 1570 dans *Corresp. dipl.*, IV, 21.

volonté pour la conclusion de la Ligue mais le début de la Conférence n'y correspondit pas. Soranzo pria les Espagnols de leur communiquer mot à mot la décision du roi. Mais Granvelle déclara que c'était beaucoup plutôt l'affaire des Vénitiens d'exposer leurs difficultés et leurs doutes. Soranzo répondit que depuis trois mois qu'on attendait la réponse du roi, on avait bien le droit de connaître le texte de ce document. Granvelle reprocha aux Vénitiens d'avoir dans l'intervalle négocié directement avec Philippe II et élevé des plaintes sur les chapitres. Après de vifs débats les Espagnols lurent le memorandum, que la République avait envoyé à son ambassadeur accrédité auprès de Philippe¹. Elle s'y plaignait de la proposition de décider chaque année l'expédition pour le printemps suivant, de l'article concernant l'aide demandée pour une entreprise espagnole dans le Nord africain, des censures ecclésiastiques, de la position de Raguse et de la contribution du Pape aux dépenses. De plus, la République exprimait le désir de nommer le commandant en chef de l'armée de terre. Alors Granvelle fit savoir que les représentants de l'Espagne avaient des pouvoirs suffisants pour décider de tous ces points. Que les Vénitiens donc se pourvussent de pareils pouvoirs.

Là-dessus, le 2 novembre, arriva la nouvelle de la chute de Nicosi et de l'étrange conduite de Doria. Le contre-coup s'en fit aussitôt sentir dans l'attitude des ambassadeurs vénitiens. Soranzo rappela la déloyale conduite de l'Espagne en 1538². Heureusement arriva le 4 novembre l'instruction de la Seigneurie de poursuivre les négociations, Instruction obtenue finalement grâce aux remontrances de Facchinetti³ et datée du 28 octobre. On s'entendit sans plus de difficultés sur les forces militaires à préparer. Il fut finalement convenu qu'on devait tenir prêts pour mars 200 galères, 100 bâtiments de transport, 50 000 fantassins et 4500 cavaliers avec l'artillerie et les munitions. Un long débat suivit sur l'article exigeant qu'à chaque automne on devrait établir en présence du Pape le plan de campagne pour le printemps. La discussion à ce sujet fut poursuivie le lendemain. Granvelle y déclara avoir l'ordre exprès de son roi de maintenir

¹ Publié aujourd'hui dans *Corresp. dipl.*, IV, 22.

² Voir plus haut.

³ Voir *Valensise*, 88.

cette proposition. Les Vénitiens demandèrent encore dix jours de réflexion. En attendant on devait passer aux autres chapitres. Leur proposition d'équiper 24 galères dont le Pape ferait les frais pour 8 et les Espagnols pour 16, fut acceptée ainsi que la détermination d'accorder à chaque allié qui dans une circonstance quelconque serait allé au delà de ses engagements, quelque chose en retour de la part des autres. A propos des fournitures de blé de Naples en Sicile et à Venise s'élevèrent des altercations si vives qu'on craignit la rupture des négociations. Les Espagnols demandèrent tout d'abord une somme notablement supérieure à ce qu'on exigeait d'ordinaire dans les années de récolte normale, mais consentirent finalement à un prix moindre; l'accord ne s'étant pas fait sur le chiffre, on décida l'ajournement.

Dans la conférence du 8 novembre les représentants du Pape firent d'importantes concessions pour l'achat du blé sicilien. Les Espagnols voulaient le double ou le triple des prix du Pape. Le débat cette fois encore n'aboutit à aucun résultat. Les Espagnols déclarèrent à la fin qu'ils voulaient demander de nouvelles instructions au vice-roi de Naples sur ce point. Entre temps on discuta sur une éventuelle expédition contre Alger, Tunis et Tripoli; les Espagnols demandaient à Venise l'aide de cinquante galères. Soriano et Soranzo voulaient la réciproque pour leurs éventuelles entreprises. Après un long débat il fut décidé que les Vénitiens commenceraient par aider le roi, et qu'ensuite Philippe aiderait les Vénitiens. La proposition de nommer Don Juan d'Autriche commandant en chef de la Ligue recueillit l'assentiment universel. Mais les avis différèrent sur la question de savoir, si en son absence le capitaine pontifical devait le remplacer. Les Vénitiens n'y voyaient pas d'inconvénient, mais les Espagnols étaient d'avis que Don Juan devait choisir son substitut Sforza Pallavicini fut de nouveau proposé par les Vénitiens comme général de l'armée de terre. L'entrée dans la Ligue devait rester constamment ouverte à l'empereur ainsi qu'aux autres princes; c'était au Pape de les y exhorter. Pour les conquêtes voici ce qu'on décida : l'Espagne devait avoir Alger, Tunis et Tripoli et en général tout ce qui lui avait appartenu autrefois; Venise devait pareillement recouvrer ses anciennes possessions et

en plus Castelnuovo, Valona et Durazzo. Les pièces d'artillerie et les munitions conquises seraient partagées entre les alliés au prorata de la contribution aux frais. En ce qui regardait la décision d'interdire sous peine de censure des négociations de paix ou des conclusions de traités avec les Turcs à l'insu et sans l'assentiment des autres alliés, les représentants du Pape déclarèrent que celui-ci accepterait tout ce que les autres auraient décidé. Les Espagnols insistèrent alors sur leur demande de censures, tandis que les Vénitiens tenaient à ce qu'il n'en fût plus question. D'une expression employée par Soriano on crut toutefois pouvoir conclure que les Espagnols ne maintiendraient pas leur demande. Ce fut en effet le cas; à la prière de l'ambassadeur vénitien à Madrid, Philippe II décida que la prescription au sujet des censures serait supprimée¹.

Lorsque le 20 novembre fut arrivée la réponse attendue de Naples, on s'entendit aussi, grâce à la médiation de Morone, sur les livraisons de blé moyennant une concession réciproque. Le lendemain fut fixé exactement le prix du blé de Naples². A Rome on espérait maintenant arriver à une prompt conclusion des négociations de la Ligue³, ce à quoi le Pape poussait avec ardeur⁴. Les Vénitiens avaient cédé sur tant de points aux Espagnols, à la prière de Pie V, que le Pape se croyait sûr de voir finir heureusement les négociations. Mais la question de la suppléance du commandant en chef amena, en raison de l'attitude des Espagnols, de telles complications et divergences de vues, que l'espoir d'atteindre le but désiré fut de nouveau rejeté dans l'éloignement⁵.

¹ Cf. Lettre de Morone dans *Corresp. dipl.*, IV, 134.

² Ici se terminent malheureusement les indications de Soriano. Pour les négociations qui suivirent, on a non seulement les rapports des commissaires espagnols (*Corresp. dipl.*, IV, 76, 83, 88, 121, 125, mais aussi la lettre hautement importante de Morone à Ruy Gomez du 15 décembre 1570 (*ibid.*, 134).

³ Voir les rapports de B. Pia des 18 et 22 novembre 1570. Arch. Gonzague à Mantoue. Voir aussi les *Avvisi di Roma* des 11 et 25 novembre 1570, *Urb.*, 1041, p. 368^b, 369^b. Bibl. Vatic.

⁴ Voir *Avviso di Roma* du 22 novembre 1570, *ibid.*, 374.

⁵ Voir plus haut la lettre citée de Morone. Un *Avviso di Roma* du 5 décembre 1570 annonce que les négociations ont été tenues rigoureusement secrètes. *Urb.*, 1041, p. 377. Bibl. Vatic. B. Pia rapporte le 6 décembre 1570 : La lega è sul fine (Arch. Gonzague à Mantoue). Un *Avviso di Roma* du 9 décembre 1570 mande qu'il y a eu une grande dispute sur le point de sa-

Les Vénitiens, eu égard à la position de Philippe II et au nom illustre du fils de l'empereur, Don Juan, avaient consenti à ce que celui-ci obtint le commandement suprême des forces de la Ligue; quant à la suppléance du commandement général, il ne paraissait pas convenable qu'en l'absence de Don Juan, les généraux vénitiens et ceux du Pape fussent soumis aux Espagnols, A la fin on trouva l'expédient de remettre dans ce cas la direction aux mains du général du Pape, Marcantonio Colonna. Pie V avait eu de la peine à gagner les Vénitiens à ce projet, quand tout à coup, au moment où on croyait être à la fin des délibérations, les Espagnols élevèrent une protestation¹. On craignit alors à Venise de voir le suspect Doria désigné comme lieutenant. Le Pape resta du côté des Vénitiens et même d'éminents cardinaux tinrent Marcantonio Colonna pour l'homme le plus apte à cette fonction².

Les oppositions sur cette question s'aigrirent de plus en plus et on en vint à des mots fort vifs. Les cardinaux Granvelle et Pacheco croyaient que les Vénitiens se comporteraient comme si c'étaient les Espagnols qui fussent assiégés à Famagouste. L'ambassadeur de France dit au contraire avec justesse que les représentants de Philippe II voulaient utiliser autant que possible les embarras de la République de Saint-Marc et qu'en raison de cela tout restait en suspens³. Pie V, qui avait suivi les négociations avec une patience infinie et qui s'était entremis plusieurs fois, était profondément attristé. Le 9 décembre il adressa une lettre autographe à Philippe II⁴. Il y élevait les plaintes les plus amères. A peine les plus grandes difficultés avaient-elles été surmontées avec les Vénitiens, que maintenant les commissaires

voir si Colonna ou Doria devait être suppléant de Don Juan (*Urb.*, 1041, p. 380, *op. cit.*).

¹ Voir outre les rapports de Facchinetti des 27 novembre et 6 décembre 1570 dans VALENSISE, 95, plus haut la lettre citée de Morone du 15 décembre 1570. Cosme I^{er} aurait volontiers obtenu le généralat pour son fils et s'adressa pour cela aux cardinaux Morone et Pacheco. Voir *Medic.*, 616, fasc. 33. Arch. d'État à Florence.

² Voir *Corresp. de Granvelle*, éd. Pouillet, IV, 51; *Avviso di Roma* du 20 décembre 1570, *Urb.*, 1041, p. 385, Bibl. Vatic. Cf. FOLETA, II, 1001; *Corresp. dipl.*, IV, 127.

³ Voir CHARRIÈRE, III, 128.

⁴ Voir le rapport de Bonelli à Facchinetti du 9 décembre 1570 dans VALENSISE, 97. Cf. GONDOLA dans VOINOVITCH, 587.

espagnols déclaraient ne vouloir rien conclure avant d'avoir reçu des instructions au sujet de la suppléance du commandement en chef. Le Pape qualifiait ce procédé d'étrange et de nature à faire naître des soupçons : sous la menace de rompre les négociations, il demandait au roi une décision immédiate, ne lui laissant aucun doute de sa ferme volonté de soutenir de toutes ses forces Venise contre les Turcs¹.

Le nonce à Madrid qui devait remettre cette lettre reçut l'ordre au cas où Philippe chercherait encore des faux-fuyants de lui faire la déclaration suivante : « Par suite de la concession du Sussidio, le roi était obligé de mettre seize galères à la disposition du Pape; la tentative de se dérober à cette obligation forcerait le Pape à retirer la concession mentionnée². En vain Zuñiga chercha-t-il à apaiser le Pape; celui-ci se plaignait amèrement du procédé des commissaires espagnols et il était notamment très monté contre Granvelle³.

L'irritation causée par l'attitude des représentants de Philippe II fut très grande encore à d'autres points de vue. Facchinetti craignait que les négociations pour la Ligue échouassent et que les Vénitiens conclusent un accord avec les Turcs⁴. Des inquiétudes de ce genre s'emparèrent aussi de Pie V. Même quand les commissaires espagnols se montrèrent mieux disposés, il n'eut plus confiance. Il considérait que Philippe II ne songeait qu'à obtenir pour lui la Cruzada⁵.

Pendant la suspension des négociations, on attendait avec anxiété à Rome la réponse du roi d'Espagne⁶. Après avoir employé six mois entiers à discuter, on atteignit à la fin de l'année sous d'aussi tristes perspectives.

¹ *Corresp. dipl.*, IV, 118. Cf. VALENSISE, 97; GONDOLA, *op. cit.*

² Voir *Corresp. dipl.*, IV, 119.

³ Voir *ibid.*, 138. Cf. SERRANO, *Liga*, I, 94.

⁴ Cf. ses rapports dans VALENSISE, 99.

⁵ Voir le rapport du commissaire espagnol du 29 décembre 1570. *Corresp. dipl.*, IV, 153. De même, Arco fait le même rapport au même jour (Arch. d'État à Vienne).

⁶ La décision attendue de Philippe II, le 20 décembre 1570 (*Avviso di Roma* du 20 décembre 1570, *Urb.*, 1041, p. 385, Bibl. Vatic.) n'était pas encore arrivée le 30 décembre; voir le rapport de B. Pia du 30 décembre 1570, Arch. Gonzague à Mantoue. Cf. *Corresp. de Granvelle*, édit. Pouillet, IV, 59.

III

Pie V avait ouvert les négociations de la Ligue. Il les avait conduites seul avec un plein désintéressement¹ et malgré toutes les difficultés provenant de l'égoïsme et de la méfiance des Espagnols et des Vénitiens, il les avait poursuivies. En ne détournant pas les yeux de son grand objectif, il fit preuve d'une admirable patience.

Tandis que le Pape devait attendre de mois en mois la décision de Philippe², les Turcs assiégeaient Famagouste, menaçaient Corfou et Raguse³. « Si la Ligue n'est pas conclue bientôt, écrivait de Venise le nonce Facchinetti le 21 février 1571, il y a danger que la Seigneurie fasse la paix avec la Porte, même en sacrifiant Chypre⁴. »

Cependant la réponse de Philippe II attendue depuis décembre de la précédente année était enfin arrivée⁵ le 2 mars 1571 à Rome, où on commençait seulement à connaître toute la portée du danger menaçant l'Europe de la part des Turcs⁶. Elle sembla rendre possible une conclusion facile des négociations. Le 7 mars le cardinal Bonelli écrivait au nonce à Venise que ce jour-là, fête de saint Thomas d'Aquin, après la messe à l'église de la Minerve et dans le couvent qui y était adjacent, la consultation tenue sous la présidence du Pape avait pris une si bonne tournure que l'on croyait pouvoir terminer l'affaire dans les trois ou quatre jours et procéder à la publication de la Ligue⁷. Le 16 mars le cardinal Bonelli ordonna au nonce à Madrid de prier le roi de

¹ Cf. le jugement de Gondola dans VOINOVITCH, 527. Voir aussi ADRIANI, XXI, 2, 3.

² Voir *Corresp. dipl.*, IV, 172, 194. Cf. le rapport de Cusano du 23 février 1571. Arch. d'État à Vienne.

³ Voir les rapports dans VOINOVITCH, 589.

⁴ Voir VALENSISE, 107. Les inquiétudes de Facchinetti étaient liées à l'envoi de Giacomo Ragazzoni. Sur la mission de celui-ci, voir DALLA SANTA dans *Arch. Veneto*, 1901, 376.

⁵ *Ingens enim ingruit bellum atque in hostis quocum nobis non de dignitate contentio, sed pro communi salute, pro libertate, pro religione, pro incolunitate omnium dimicatio est*, écrivait M. A. Graziani à Nic. Tomicius datés de Rome, 1571, XIII. Cal. febr. Arch. Graziani à Città di Castello.

⁶ Voir *Corresp. dipl.*, IV, 213.

⁷ Voir *ibid.*, 219.

tenir prêtes ses galères et ses troupes, car le Pape considérait la Ligue comme à peu près conclue et n'attendait plus que la décision de Venise. Celle-ci arriva deux jours après. Quelle en était le teneur, voilà ce qu'on put voir clairement sur le visage rempli de tristesse et de mécontentement avec lequel le Pape parut au Consistoire le 19 mars ¹.

En réalité de si sérieux désaccords s'y montraient entre Venise et l'Espagne au sujet de ce que chacune devait apporter à l'entreprise, que Facchinetti craignait de voir la République de Saint-Marc traiter de la paix avec l'ennemi de la chrétienté. Le représentant du Pape déploya toute son éloquence pour l'empêcher. De la réponse conçue en termes généraux et enveloppés, qui lui fut remise le 15 mars, il crut devoir conclure que Venise était déjà résolu à un accord avec la Porte et qu'elle voulait contraindre Philippe II à céder. La Seigneurie déclarait ne pouvoir mettre aucune confiance dans les promesses de l'Espagne pour une guerre défensive et offensive et il lui était impossible maintenant que la Crète était menacée par les Turcs, de fournir les rameurs demandés par Philippe ².

Dans une séance tenue devant le Pape le 20 mars, on chercha à trouver une issue ³. Facchinetti recommanda aussitôt avec insistance au Sénat les propositions qu'il venait de recevoir le 23 mars. La conduite du gouvernement vénitien ne fit voir que trop clairement combien il tenait à différer la décision. Chaque jour, c'était une nouvelle difficulté, de nouveaux prétextes. Aujourd'hui, c'était une fête qui empêchait de prendre une décision, le lendemain matin, le Doge était malade. Pas de doute possible : un puissant parti, pour qui les intérêts du commerce passaient avant tout, travaillait contre la Ligue et conseillait d'adhérer aux négociations de paix, qu'un agent français proposait au nom du sultan ⁴. De ce côté on élevait donc des plaintes tout à fait dénuées de fondement contre le Pape. Dans de telles conditions, Facchinetti, le 28 mars, était convaincu qu'il ne pouvait rien faire d'autre que de toujours insister, exhorter

¹ Voir *Corresp. dipl.*, 224.

² Voir VALENSISE, 117.

³ Voir la lettre de Bonelli à Facchinetti du 20 mars 1571, dans VALENSISE, 120. Cf. CHARRIÈRE, III, 145.

⁴ Cf. SERRANO, *Liga*, I, 95.

et se plaindre. Il conseillait de gagner la République par de nouvelles concessions. Lorsque le 30 mars il demanda avec la plus grande résolution une réponse précise au Doge, celui-ci répondit qu'après que les envoyés espagnols avaient délibéré si longtemps, il était naturel qu'on pesât mûrement à Venise une question si importante. Au cours de l'entretien Facchinetti fit observer franchement que l'attitude de Venise était de nature à faire soupçonner qu'on voulait seulement profiter des négociations pour la Ligue comme d'un moyen de pression pour obtenir de la Porte un traité aussi favorable que possible¹.

A Venise, deux partis opposés étaient en présence; l'un aspirait à un traité avec la Porte, l'autre à la conclusion de la Ligue, mais sans les conditions demandées par l'Espagne. Facchinetti écrivait le 4 avril 1571 à Rome, que si l'Espagne ne cédait pas, il y avait lieu de craindre que la Seigneurie conclût un accord avec les Turcs au grand dommage de la chrétienté et même de la République de Saint-Marc².

Une profonde tristesse s'empara du Pape en présence de cette situation³. Mais il ne se découragea pas plus que Morone qui maintenant était devenu l'âme des négociations⁴. Pour corroborer les représentations de Facchinetti, il envoya, sur le conseil de Commendone, le 6 avril, un envoyé spécial à la ville des lagunes⁵ dans la personne de Marcantonio Colonna qui y était très aimé. Colonna arriva le 11 avril à Venise⁶. Il y déploya tout son zèle mais se heurta aux mêmes difficultés que le nonce⁷. Tous les deux étaient infatigablement actifs, pendant que le Pape déployait à Rome toute son autorité et menaçait la Seigneurie de rappeler Colonna si elle ne se décidait pas d'ici au 8 mai⁸.

¹ Voir les rapports de Facchinetti des 24 et 28 mars 1571, dans VALENSISE, 122, 128.

² Voir *ibid.*, 134; *Corresp. dipl.*, IV, 244.

³ Voir le rapport de A. Zibramonti daté de Rome 14 avril 1571. Arch. Gonzague à Mantoue.

⁴ Voir CHARRIÈRE, III, 147; cf. *Corresp. dipl.*, IV, 256.

⁵ Voir *Avviso di Roma* du 7 avril 1571, *Urb.*, 1042, p. 46, Bibl. Vatic. Cf. GRATIANUS, 118; PARUTA, 147; LADERCHI, 1571, n. 221; CHARRIÈRE, III, 147; *Corresp. dipl.*, IV, 240, 244. Sur le prestige de Colonna, voir le rapport dans VONOVITCH, 589.

⁶ Voir le rapport de Facchinetti dans VALENSISE, 141.

⁷ Voir les rapports de Facchinetti, *ibid.*, 141, et *Corresp. dipl.*, IV, 250. Cf. GRATIANUS, 118; SERENO, 93; GUGLIELMOTTI, *Colonna*, 134.

⁸ Ainsi le rapporte Arco de Rome le 5 mai 1571. Arch. d'État à Vienne.

Une tentative de l'ambassadeur français pour obtenir de Venise un nouvel ajournement échoua¹. Au contraire les représentations de Colonna et de Facchinetti, que soutenait Paolo Tiepolo, finirent par aboutir à un succès. Leurs efforts réussirent à écarter les plus grosses difficultés : Venise devait recevoir des garanties suffisantes pour l'indemniser de ses dépenses².

Le 11 mai, Colonna rentra à Rome où il fut reçu aussitôt par le Pape³. Les négociations qui suivirent⁴ continuèrent à être tenues rigoureusement secrètes comme auparavant. Malgré cela, le bruit courut dans la ville que le 19 mai, la conclusion de l'accord pour la Ligue avait été faite; déjà on apprenait des détails sur les commandants des galères pontificales⁵.

Le bruit était fondé. Le soir du même jour, la triple alliance avait été enfin constituée, après que, jusqu'à la dernière heure, on avait été exposé au danger de voir tout échouer, parce que les Vénitiens, au grand mécontentement de Pie V, insistèrent sur la question secondaire de forcer la Ligue à payer l'augmentation des garnisons en territoire vénitien, ce que les Espagnols refusaient. On s'entendit ensuite en remettant à la décision du Pape cette question ainsi que toutes les autres qui pourraient surgir à l'improviste. Après cela, les ambassadeurs d'Espagne et de Venise signèrent le traité le lendemain matin⁶. Le prix que Pie V dut payer consista en de grandes concessions financières à Philippe II : l'Espagne obtint, le 21 mai, la prolongation

¹ Voir VALENSISE, 147.

² Voir GUOLIELMOTTI, *Colonna*, 144. Cf. GRATIANUS, 123; BROSCHE, *Gesch.*

³ Voir *Avviso di Roma* du 13 mai 1571, *Urb.*, 1042, p. 61^b. Bibl. Vatic.

⁴ Voir les rapports des commissaires espagnols des 17 et 21 mai 1571. *Corresp. dipl.*, IV, 277, 285.

⁵ Dicono che sabbato fu conclusa la pratica della lega, la quale conclusione non è successa senza voler divino et molta consolazione di S. S^a et di tutta la corte. Les conditions sont encore tenues secrètes, puis sont énumérés i ministri dell' armati ecclesiastici (*Avviso di Roma* du 23 mai 1571, *Urb.*, 1042, p. 64^b-65, Bibl. Vatic.). Cf. le rapport de A. Zibramonti du 19 mai 1571. Arch. Gonzague à Mantoue.

⁶ Voir LADERCHI, 1571, n. 232; GENNARI, 65; BROSCHE, *op. cit.*, 16; VOINOVITCH, 531. 591; CHARRIÈRE, III, 149; VALENSISE, 150, 152; POMETTI, 69; *Corresp. dipl.*, IV, 283. D'énergiques déclarations de Pie V sur Venise du 18 mai 1571 dans *Carte Stroz.*, I, 4, 159.

de son *Sussidio* imposé au clergé pendant cinq années de plus; pour la même période l'*Excusado* et enfin pour deux ans la *Cruzada* si longuement désirée¹.

Dans un consistoire du 25 mai les articles de la ligue furent lus, approuvés par les cardinaux et ensuite jurés par le Pape et les ambassadeurs d'Espagne et de Venise². Le dimanche 27 mai eut lieu à Saint-Pierre l'annonce solennelle de l'heureux événement³. Après un service pontifical que célébra le cardinal Truchsess, Mgr Aragonia prononça un discours et fit connaître le contenu de la ligue⁴. L'alliance conclue par le Pape, le roi d'Espagne et la république de Venise, devait être durable, avoir un caractère offensif et défensif et ne pas être dirigée seulement contre le sultan, mais aussi contre Alger, Tunis et Tripoli ses vassales. La triple alliance fournissait 200 galères, 100 vaisseaux de transport, 50 000 fantassins espagnols, italiens et allemands, 4500 cheveu-légers ainsi que le nombre nécessaire de canons. Les forces militaires devaient être prêtes chaque année au plus tard en mars et avril. Chaque automne aurait lieu à Rome un accord sur la campagne de l'année suivante. Si rien n'y était résolu, chaque puissance pourrait procéder d'elle-même, mais en ce cas, Venise devrait soutenir le roi d'Espagne avec 50 galères contre Tunis, Alger et Tripoli, au cas où on ne serait pas empêché par une puissante flotte turque; Philippe II était obligé aux mêmes secours, si Venise venait à être attaquée dans l'Adriatique. Le Pape prenait à sa charge un sixième, l'Espagne trois sixièmes, Venise deux sixièmes des frais de guerre. Si le Pape était hors d'état de tenir complètement les engagements pris, l'Espagne et Venise compléteraient ce qui manquerait. Venise livrerait les douzes galères que le Pape devait

¹ Voir plus haut. Combien les Espagnols faisaient dépendre leur entrée dans la Ligue de concessions financières, c'est ce qui ressort de la *Corresp. de Granvelle*, éd. Piot, IV, 40.

² Voir FIRMANUS et *Acta consist. card. S. Severine* dans LADERCHI, 1571, n. 225-226 (voir aussi *Studi e docum.*, XXIII, 334). Cf. GENNARI, 65; SERENO, 417, et le rapport d'Arco du 26 mai 1571. Arch. d'État à Vienne.

³ Voir *Avviso di Roma* du 30 mai 1571, *Urb.*, 1042, p. 68^b. Bibl. Vatic. Cf. LADERCHI, 1571, n. 236, et le rapport de A. Zibramonti du 2 juin 1581. Arch. Gonzague à Mantoue.

⁴ Voir LADERCHI, 1571, n. 227. Cf. DU MONT, V, 1, 203; LËNIC, *Cod. dipl.*, IV, 305; POMETTI, 69; *Corresp. dipl.*, IV, 299.

équiper et ravitailler. Au cas où le Turc attaquerait un des alliés, tous seraient obligés de le défendre; l'amiralissime don Juan devrait tenir conseil avec les chefs des vaisseaux vénitiens et pontificaux, où les décisions se prendraient à la majorité des voix. Marcantonio Colonna serait le lieutenant de Don Juan. L'accès de la ligue resterait ouvert à l'empereur et aux autres princes chrétiens et le Pape les y inviterait. Le partage des conquêtes, à l'exception des possessions africaines appartenant à Philippe II, se ferait au prorata des dépenses faites par chacun des alliés, dont le Pape aplanirait les différends, et aucun d'entre eux ne pourrait conclure seul ni paix ni armistice avec les Turcs. Par un article spécial les alliés garantissaient la neutralité et l'inviolabilité de la République de Raguse¹.

Grande fut la joie de Pie V à la réussite finale de la triple alliance. En mémoire de cet important événement, il fit graver une médaille² et publia un jubilé universel pour attirer la bénédiction du Seigneur des batailles sur l'armée chrétienne³. Il prit part en personne aux processions rogatoires, dont la première eut lieu à Rome le 28 mai, la seconde le 30, la troisième le 1^{er} juin⁴.

Pie V avait exprimé au roi d'Espagne et à Don Juan le 23 et le 24 mai sa satisfaction de la conclusion de l'alliance et les avait exhortés à en activer l'exécution. Trois jours plus tard les mêmes reçurent du Pape de nouvelles lettres, les priant d'envoyer de la façon la plus prompte, la flotte auxiliaire espagnole⁵.

Comme dans l'année en cours ne pouvaient se faire les préparatifs dans la proportion établie par l'accord de la ligue, on avait décidé que l'Espagne fournirait seulement 80 galères et 20 autres vaisseaux avec des troupes et que les Vénitiens seraient indemnisés par Philippe II des dépenses supplémentaires; en même temps fut arrêtée une

La neutralité fut établie sous le contrôle du Saint-Siège. Cf. VOINOVITCH, 49

² Voir BONANNI, I, 295; VENUTI, 124.

³ Cf. LADERCHI, 1571, n. 237; *Avviso di Roma* du 23 mai 1571, *Urb.*, 1042, p. 64^b. Arch. Bibl.

⁴ *Avvisi di Roma* des 30 mai et 2 juin 1571, *ibid.*, 68, 70^b, et le rapport de A. Zibramonti daté de Rome, 2 juin 1571. Arch. Gonzague à Mantoue.

⁵ Voir *Corresp. dipl.*, IV, 297; LADERCHI, 1571, n. 240.

déclaration sur les pleins pouvoirs de Marcantonio Colonna, comme lieutenant de Don Juan, mais il n'en devait user que comme général du Pape. Les conventions furent ratifiées le 11 juin dans la chambre de Pie V, où le Pape encore une fois exhorta à la prompte exécution des décisions prises¹.

Venise mit de nouveau la patience du Pape à une rude épreuve, en différant de façon inconvenante la publication solennelle de la ligue. Le nonce Facchinetti insistait tant qu'il pouvait mais de semaine en semaine on l'amusait de vaines espérances. Il ne tarda pas à remarquer que la Seigneurie se méfiait de l'Espagne et voulait profiter de la situation favorable pour extorquer de nouvelles concessions financières. Ce ne fut que lorsque le Pape eut consenti à la République la concession annuelle de 100 000 écus d'or sur le revenu du clergé pour cinq ans et tant que durerait la guerre, qu'eut lieu le 2 juillet, à Venise, la promulgation solennelle de la ligue².

Caractéristique du zèle de Pie V pour la croisade est son effort pour étendre à d'autres puissances, en les y faisant entrer, l'alliance à peine conclue avec l'Espagne et Venise et à la renforcer. Dans ce but le Pape s'était adressé dès le 30 mai en des lettres particulières à l'empereur et aux rois de France et de Pologne³. Dans un consistoire secret du 18 juin il nomma le cardinal Commendone légat auprès de l'empereur, des princes catholiques allemands et du roi de Pologne avec mission de les gagner à la ligue. En même temps, le cardinal Bonelli fut chargé d'une légation en

¹ Voir *Corresp. dipl.*, IV, 281, 312, 343. Cf. POMETTI, 701; *Commemoriali*, VI, 325; JORCA, III, 150.

² Cf. VALENSISE, 153, 155, 157, 159, 160, 162, 163; LONGO, *Guerra*, 24. Le bref sur les concessions financières pour Venise est daté du 7 juin 1571. Voir *Miscell. di Clementi*, XI, t. 213, p. 227, Arch. secr. pap.; *Libri commem.*, VI, 324. Par suite des retards vénitiens, l'instrument de la Ligue ne fut expédié qu'à ce moment par les ambassadeurs; voir la lettre de A. Zibramonti datée de Rome 7 juillet 1571, Arch. Gonzague à Mantoue. Cusano fait mention, le 9 juin 1571, d'un pénible incident avec le cardinal Cornaro. Une lettre de ce cardinal dans laquelle il invitait les Vénitiens à faire la paix avec les Turcs et à abandonner la Ligue serait tombée entre les mains du Pape. Pie V en fut souverainement irrité et gli ha detto che non e digno di esser cardinale (Arch. d'État à Vienne). La ratification de la Ligue, faite par Philippe II dès le 25 août 1571, n'eut lieu à Venise que le 13 octobre et l'échange des ratifications à Rome le 19 novembre. *Corresp. dipl.*, IV, 309, 314, 313; *Libri commem.*, VI, 327.

³ Voir LADERCHI, 1571, n. 245; SCHWANZ, *Briefwechsel*, 179. Les ordonnances étaient arrêtées dès le 25 mai 1571; voir *Corresp. dipl.*, IV, 315.

Espagne et en Portugal ¹. Auprès de Philippe II Bonelli devait en même temps qu'arranger les difficultés politico-ecclésiastiques, solliciter la mise en train de la campagne de la ligue pour la prochaine année, et invoquer l'aide de la diplomatie espagnole afin que l'empereur et le roi de France entrassent dans l'alliance. En plus de la ligue la mission en Portugal visait en première ligne le mariage du roi Sébastien avec Marguerite de Valois ².

Fin juin, les deux cardinaux légats se mirent en route, Commendone, de Vérone ³, Bonelli, de Rome ⁴. Comme neveu du Pape et jusque-là directeur du secrétariat d'État, Bonelli reçut une suite correspondante à cette position, suite à laquelle Pie V adjoignit de rigides ecclésiastiques et religieux du cercle de Charles Borromée ⁵. Les instructions données à Bonelli sur la conduite qu'il devait tenir pendant son voyage et dans les cours étrangères sont caractéristiques des idées du Pape. Ni le cardinal, ni sa suite ne devaient

¹ Voir *Acta consist. card. S. Severinæ* dans LADERCHI, 1571, n. 251, et mieux dans *Studi e docum.*, XXIII, avec les déclarations caractéristiques contre une négociation avec les princes protestants allemands. Voir là-dessus SCHWARZ, *op. cit.*, 183. Sur le consistoire, voir aussi le rapport de A. Zibramonti du 23 juin 1571. Arch. Gonzague à Mantoue.

² Les instructions pour Bonelli du 25 juin dans *Corresp. dipl.*, IV, 335. Voir plus haut sur la mission de Bonelli, les brefs de créance des 20 et 21 juin dans LADERCHI, 1571, n. 254, et TEDESCHI, 263. Cf. aussi HINOJOSA, 198; *Corresp. dipl.*, IV, 357.

³ Commendone mande sa mission au Doge par une lettre datée de Vérone 27 juin 1571; il est prêt à aller encore plus loin et à sacrifier sa vie pour l'Église et la patrie (*Lettere de card.*, n. 5, Arch. d'État à Venise). Sur la proposition que Gropper accompagnât le légat, voir SCHWARZ, *Briefwechsel*, 183. D'après un *Avviso di Roma* du 7 juillet 1571, on lit que Toledo doit aussi accompagner Commendone (Arch. d'État à Naples, *C. Farnes*, 763).

⁴ Voir la lettre de A. Zibramonti datée de Rome 30 juin 1571 (Arch. Gonzague à Mantoue). Cf. *Avviso di Roma* du 30 juin 1571, *Urb.*, 1042, p. 82, Bibl. Vatic., et FINMANUS, *Diarium*, XII, 32. Arch. secr. pap.

⁵ Voir *Avviso di Roma* du 22 juin 1571, *Urb.*, 1042, p. 77, Bibl. Vatic. et *Corresp. dipl.*, IV, 373. Sur la participation de François de Borgia à l'ambassade, voir *S. Franc. Borgia*, V, 581, 665, 684, 691. Le cardinal Rusticucci fut chargé de la conduite des affaires du secrétaire d'État. Voir outre TORRE, 50, les *Avvisi di Roma* du 20 juillet (Nel card. Rusticucci si risposa hora summa rerum del Pontificato nel quale con maniera incredibile socisfa al universale et monstra di non far cosa alcuna facendo il tutto. Rusticucci mit beaucoup de réserve à changer les dispositions de Bonelli). Le Pape commanda que Rusticucci assistât à toutes les audiences des ambassadeurs (*Urb.*, 1042, p. 87^b, 96^b, 129, *op. cit.*), ce qui leur déplut (voir *Corresp. dipl.*, IV, 465). Rusticucci avait déjà remplacé Bonelli pendant son absence, en juin, puis pendant la maladie du neveu, d'août à décembre 1570; voir *Avvisi di Roma* des 21 juin, 12 juillet, 16 août, 6 septembre, 9

accepter le moindre présent, ils devaient borner leurs visites à l'indispensable, ne pas prendre part aux banquets, chasses et comédies, se vêtir simplement, manger simplement, ne rien demander pour eux et distribuer gratuitement les grâces que Rome accordait gratuitement. Pour édifier le public par son exemple, le cardinal devait célébrer toutes les fêtes et sa suite communier¹.

Bonelli quitta Rome le dernier jour de juin. Il voyagea par la Savoie, Barcelone et Valence jusqu'à Madrid où son entrée eut lieu le 30 septembre et les négociations sur la guerre turque furent entamées aussitôt².

Dès avant le départ des légats, le Pape avait tout fait pour accélérer ses préparatifs en vue de l'imminente guerre maritime et il y fut aidé efficacement par Cosme I^{er}³. Bien qu'il y eût rencontré les plus grandes difficultés, quand le moment vint de fournir les moyens pécuniaires, de se procurer

et 20 décembre 1570, *Urb.*, 1041, p. 292^b, 304, 327, 337, 380, 385^b, *op. cit.* Cusano, qui rapporte tous les bavardages de Rome, dit à plusieurs reprises (7 et 15 juillet 1570, 23 juin 1571) que Bonelli vivait immorallement. Il est plus que douteux que cette accusation soit justifiée, parce qu'en premier lieu Bonelli était très détesté des Impériaux pour avoir pris le parti de Cosme I^{er} (voir le rapport d'Arco du 2 juin 1571, Arch. d'État à Vienne) et qu'en second lieu Bonelli laissa en Espagne, où pourtant il n'était plus sous la rigoureuse surveillance de Pie V, le meilleur souvenir pour sa sainte vie (voir DOUAI, *Dépêches de M. de Fourquevaulx*, II, 413).

¹ Voir le texte du Ricordo pour Bonelli dans *Corresp. dipl.*, IX, 357; cf. *Avvisi di Roma* des 20 et 30 juin 1571, *Urb.*, 1042, p. 73, 82. Bibl. Vatic.

² Voir *Lettere et negotiati del sig. card. Alessandrino, legato in Spagna in Portogallo et in Francia scritte al card. Rusticucci et ad altri negli anni 1571 et 1572* dans *Cod.*, 33-G-24 de la Bibl. Corsini à Rome, utilisées par LAEMMER, *Zur Kirchengesch.*, 164. Voir dans GACHARD, *Bibl. Corsini*, 46, 152, et HINOJOSA, 199. Le *Viaggio del card. Alessandrino in Spagna*, rappelé par ce dernier dans *Cod.*, 33-B-16 de la Bibl. Corsini, est, comme le montrait déjà Gachard, une compilation ultérieure. La description du voyage du cardinal Bonelli, composée par le secrétaire de celui-ci, G. B. Venturino de Fabriano, très intéressante au point de vue de l'histoire de la culture, a complètement échappé à Hinojosa (*Cod.*, F. 128, p. 299 de la Bibl. de Dresde), utilisée dans *Corpus inscript. lat.*, II, suppl. LXXXI, dans Nunziante, *Spigolature sopra una relazione inedita di G. B. V. de Fabriano*, Firenze, 1884, et dans le tome V du *Panorama Portuguez* (voir *Rev. hisp.*, III [1896], 31). Cette *Narrazione del viaggio fatto dal card. Alessandrino* aussi dans *Urb.*, 1697, de la Bibl. Vatic. Cf. aussi FARINELLI dans *Rivista critica de Historia y Literatura españolas*, III, Madrid, 1898, 174; DIEGO S. AMBROGIO, *Di un' epigrafe poco nota della Certosa di Pavia* dans *Bollet. d. Soc. Pavese*, I, 2 (1901); SERRANO, *Liga*, I, 165. Sur le départ de Bonelli de Rome et son arrivée à Madrid, voir aussi *Corresp. dipl.*, IV, 372, 447.

³ Voir MANFRONI, *Marina*, 471.

et d'équiper les galères, il réussit à force d'énergie à surmonter tous les obstacles. Une congrégation spéciale délibérait sur les mesures nécessaires¹. Un rapport de Rome du 30 mai 1571 mande que le Pape avait prélevé sur le Trésor du château Saint-Ange 40 000 écus et que dans la ville on ne voyait plus que des soldats². D'autres sommes furent trouvées à l'aide d'impôts sur les bénéfices des cardinaux et l'érection du Mons Religionis qui eut lieu le 12 juin³. Cosme de Medicis et Marcantonio Colonna lui donnèrent une aide très efficace, quand il s'agit d'équiper les 12 galères⁴. Le 13 juin Colonna alla à Civitavecchia et y prit les dernières dispositions. Dès le 21 juin, la flotte pontificale put faire voile⁵. Elle se rendit d'abord à Naples où l'on devait attendre l'arrivée des vaisseaux espagnols sous le commandement de Don Juan. Pie V avait, dès le 27 mai 1571, représenté à Philippe II, dans une lettre autographe, la nécessité que Don Juan apparût le plus rapidement possible, qu'autrement on perdrait une bonne occasion et que les plaintes des Vénitiens seraient inévitables⁶. L'ambassadeur espagnol à Rome Zuñiga partageait aussi cette opinion⁷. Rien ne serait plus déplorable que si l'on était obligé d'attendre plus longtemps Don Juan. Pie V ordonna là-dessus à Colonna de faire voile jusqu'à Messine, qui était désignée comme la place de rassemblement de

¹ Voir *Avviso di Roma* du 16 juin 1571, *Urb.*, 1042, p. 75, n. 76^b. Bibl. Vatic. Cf. *Acta consist. card. S. Severinæ* dans *Studi e docum.*, XXIII, 323, 324, 330.

² Voir *Avviso di Roma* du 30 mai 1571, *op. cit.*, 69.

³ Pour les taxes imposées aux cardinaux, voir l'essai de HEWEL dans l'*Engl. hist. Review*, 1915, july. Le décret sur le Mons Religionis (voir plus haut) fut imprimé par Bladus en 1571. Un *Avviso di Roma* du 7 juillet 1571 annonce que chaque jour avaient lieu des délibérations chez le cardinal Ricci pour aviser aux moyens de se procurer d'autre argent. Comme il était difficile d'en trouver sans charger lourdement le peuple, il était possible que le Pape revienne ad tempus aux regressi (*Urb.*, 1042, p. 85, Bibl. Vatic.). Voir aussi l'*Avviso di Roma* du 7 juillet 1571 dans *Carte Farnes.*, 763, des Arch. d'État à Naples. Un *Avviso di Roma* du 8 août 1571 (*Urb.*, 1042, p. 96, *op. cit.*) parle de nouvelles délibérations pour se procurer de l'argent. Cf. aussi ADRIANI, XXI, 4.

⁴ Cf. LE BRET, VIII, 237; GUGLIELMOTTI, *Colonna*, 148, 151. Le traité avec Cosme I^{er} au sujet des galères pour la guerre turque, de mars 1571, dans *Varia polit.*, 81 (maintenant 82), p. 642. Arch. sec. pap.

⁵ Voir *Avvisi di Roma* des 16 et 22 juin 1571, *Urb.*, 1042, p. 75, 77^b. Bibl. Vatic. Cf. CARINCI, 17.

⁶ *Corresp. dipl.*, IV, 320.

⁷ *Ibid.*, 315, 317.

toutes les forces militaires de la Ligue¹. Il y arriva le 20 juillet².

En conséquence, la flotte pontificale fut la première au poste; elle était arrivée le 23 juin à Naples et partit de là pour Messine. Le 23 juillet, arriva l'Armada des Vénitiens, commandée par le vieux Sebastiano Venier. Mais les Espagnols continuaient à se faire attendre, quoiqu'il n'y eût plus de temps à perdre pour attaquer les Turcs qui assiégeaient Famagouste et serraient de près la Crète, Cythère, Zante et Céphalonie³.

Pie V, grandement effrayé⁴ par les nouvelles des entreprises turques, et que le retard des Espagnols rendait méfiant, faisait tout ce qu'il pouvait pour décider Don Juan à partir promptement pour Messine. Après que, sans même avoir obtenu de réponse à son bref du 27 mai⁵, il eut envoyé le 29 juin 1571, une exhortation pressante par un envoyé spécial⁶, il lui expédia le 7 juillet dans le même but une estafette⁷. Un consistoire du 20 juillet ne s'occupa, en face du retard universellement déploré des Espagnols⁸, que de ce qu'il y avait à faire⁹. Le 28 juillet, un bref pressant fut envoyé à Don Juan¹⁰, le 4 août nouveau courrier, avec un nouveau bref au même¹¹.

¹ Voir *ibid.*, 349. Le grand maître des chevaliers de Saint-Jean, qui avait déjà été invité par bref du 16 mars 1571 à tenir prêts ses trirèmes, reçut par bref du 24 mai 1571 l'ordre de les conduire pour le 20 juin à Messine. *Arm.*, 44, t. 16, p. 36^b, 104. Arch. secr. pap.

² SERENO, 117. La date dans MOLMENTI, *Veniero*, 81 (30 juillet), est fautive.

³ Voir SERENO, 122, 125; GUGLIELMOTTI, *Colonna*, 163; BALAN, VI, 551; MANFRONI, *Marina*, 472.

⁴ Voir le rapport de A. Zibramonti daté de Rome 7 juillet 1571. Arch. Gonzague à Mantoue.

⁵ Dans sa réponse du 18 juin 1571, Don Juan cherche à excuser son retard. Voir *Corresp. dipl.*, IV, 345.

⁶ Voir LADERCHI, 1571, n. 358.

⁷ La S^{ua} di N. S^{ua} hoggi ha spedito un corriere a Genova, credesi per sollecitare il passaggio di D. Giovanni ch' aspetta d' hora in hora a Genova accio che con l' armata sua vadi a trovare la Venetiana. La flotte papale attendait à Naples (lettre de Stuerdo à Giov. Batt. Pia datée de Rome 7 juillet 1571, *Carte Farnes.*, 763, Arch. d'Etat à Naples). Cf. aussi le bref à Don Juan dans LADERCHI, 1571, n. 363. Voir plus loin *Corresp. dipl.*, IV, 384.

⁸ Voir *Corresp. dipl.*, IV, 384.

⁹ Luni nel concistoro non si fece altro che parlare della tardanza del S^{uo} Don Giovanni. *Avviso di Roma* du 20 juillet 1571. Arch. Doria-Pamfili à Rome.

¹⁰ Bref à Joh. ab Austria daté de Rome 26 juillet 1571. Arch. des brefs à Rome, t. 17.

¹¹ Voir *Avviso di Roma* du 4 août 1571, *Urb.*, 1042, p. 93^b. Bibl. Vatic.

Don Juan s'était rendu le 6 juin de Madrid à Barcelone, où il arriva le 16 juin. Comme dans la noblesse romaine, régnait chez les grands d'Espagne un grand enthousiasme pour la croisade. Beaucoup de nobles s'embarquèrent dès le début de juin ¹ : Don Juan resta encore longtemps pour achever ses préparatifs; par suite de la guerre contre les Maures il avait de la peine à réunir les équipages nécessaires. A cela s'ajoutait la lenteur proverbiale des Espagnols ². Ce ne fut que le 16 juillet qu'il mit à la voile de Gènes avec 46 galères dirigées vers Naples, où il monta au palais de Jean-André Doria. Il y reçut la visite de Cosme I^{er}, qui se persuada alors de l'absence de fondement des bruits répandus par les Français que les enrôlements de troupes espagnoles étaient dirigés contre la Toscane ³.

De Gènes Don Juan expédia Moncada à Venise et Hernando de Carillo à Rome; Moncada devait annoncer sa prompte arrivée à Messine, Carillo porter ses remerciements au Pape pour sa nomination et excuser le retard de son arrivée ⁴. Comme Carillo prenait congé de Pie V, le 7 août, celui-ci le chargea de dire à Don Juan, qu'il fallait se rappeler qu'il partait en guerre pour la foi catholique et que pour cela Dieu lui donnerait la victoire. Le Pape remit en même temps à l'envoyé la sainte bannière de la ligue ⁵.

Don Juan, qui resta à Genève jusqu'à la fin de juillet ⁶, arriva le 8 août à Naples, où le cardinal Granvelle, vice-roi, lui prépara pour le lendemain une entrée solennelle ⁷. Le 14 août eut lieu à l'église Santa-Chiara la remise du bâton

Le bref pour Don Juan du 1^{er} août 1571 dans Arch. des brefs à Rome, *op. cit.*; *ibid.*, brefs pour Granvelle, le vice-roi de Sicile Marcantonio Colonna et d'autres du 1^{er} août ut curent omnia parata ad instruendam classem.

¹ Voir CHARRIÈRE, III, 158.

² SEBENO, 131; *Corresp. dipl.*, IV, 384. Cf. ADRIANI, XXI, 4. Dans la Bibliothèque de Bâle, Cod. A. A. VI, 30, une *Relazione fatta alla M^{te} Catt^{re} in Madrid alli 15 di Luglio 1571 di tutta la spesa ordinaria che occorria per la lega*. Sur ce compte détaillé, conservé aussi à la Bibliothèque de Genève, cf. POMETTI, 72.

³ Voir ADRIANI, XXI, 5.

⁴ Voir HAVEMANN, *Don Juan*, 129; GUGLIELMOTTI, 171.

⁵ Voir *Avviso di Roma* du 7 août 1571, *Urb.*, 1042, p. 96. Bibl. Vatic. Cf. le rapport de A. Zibramonti daté de Rome 11 août 1571, qui décrit la bannière minutieusement. Arch. Gonzague à Mantoue. Cf. là-dessus encore *Corresp. dipl.*, IV, 402, 2.

⁶ Il écrit de là encore le 30 juillet; le 1^{er} août de Portofino. Voir *Lettere di D. Juan d'Austria a Giov. A. Doria*, Roma, 1896, 18.

⁷ Voir CHARRIÈRE, III, 159; HAVEMANN, *Don Juan*, 130.

de commandement et du Saint Étendard à Don Juan. L'Étendard était en damas de soie bleue, il avait en haut, au milieu, l'image en grandes proportions du Sauveur crucifié, au pied duquel étaient les armes de Pie V, celles d'Espagne à droite et à gauche, celles de Venise. Ces emblèmes étaient entrelacés de chaînes dorées auxquelles pendait l'écusson de Don Juan. Granvelle en fit au maitre-autel, en présence d'une nombreuse noblesse et des princes de Parme et d'Urbin, la remise à Don Juan. « Amen! Amen! » répondit le peuple profondément ému¹.

Tandis que Don Juan prolongeait si longtemps son séjour à Naples, l'impatience du Pape, grandement affligé des nouvelles de l'avance de la flotte turque, atteignit à son comble. Le 17 août il envoya Paul Odescalchi, avec une lettre autographe à Don Juan, où il l'exhortait encore une fois à un prompt départ² qui eut lieu enfin le 23 août. Le lendemain, Don Juan entra dans la rade de Messine, où il était attendu très impatiemment par les amiraux du Pape et de Venise. Messine réservait au fils de l'empereur, âgé de vingt-quatre ans, une somptueuse réception. Exemple de beauté masculine, Don Juan avec ses yeux bleus et ses boucles blondes séduisit les Siciliens facilement excitables³.

Dans le premier Conseil Don Juan excusa son retard causé par les approvisionnements nécessaires, mais proclama son ardeur belliqueuse et son assurance de vaincre. Philippe II

¹ Voir *Colec. de docum. inéd.*, XXXIII, 237; CARACCILO, *I comment. d. guerra fatte co' Turchi da D. Giovanni d'Austria*, Firenze, 1581, 11. Le rapport en latin de Granvelle à Pie V daté de Naples 14 août 1571 que Guglielmotti (p. 137) vit aux Arch. Gaëtani à Rome et traduisit en italien doit avoir été enlevé, car en 1900, l'antiquaire de Vienne Gilhofer-Ranschburg mit en vente ce document. Le grandiose étendard de la Ligue, souvent confondu avec la bannière de Colonna, très important en soi comme relique historique, se trouve aujourd'hui à la cathédrale de Tolède. Voir F. DURO, *L'étendard de la Sainte Ligue à la bataille de Lépante* dans *Rev. de l'Art chrét.*, 1889, 411 (avec images), et FEDELE dans *Arch. stor. Napolit.*, XXXIV, 547. L'étendard représente évidemment un type antique.

² Voir *Lettera di Roma* du 17 août 1571 dans Arch. Doria-Pamfili à Rome. Voir aussi LADERCHI, 1571, n. 370, et *Corresp. dipl.*, IV, 410, 420. L'instruction pour Odescalchi dans *Miscell. di Clemente V*. La tête caractéristique d'Odescalchi dans son tombeau à S. Girolamo della carità a été reproduite à Rome dans *Cosmos illustr.*, 1904, 87. L'Istruzione data dal card. Farnese ad un suo mandato a Civita Vecchia a visitare il sig. D. Giov. d'Austria quando passò con l'armata fut imprimée pour les *Nozze Ferrate Faiella*, 1888, à Rome.

³ Voir CARINCI, 43; HAVEMANN, 130; GUGLIELMOTTI, 174.

circonspect et jaloux avait vu dès le début, d'un mauvais œil, le feu juvénile de ce frère ambitieux de gloire et avait placé à côté de lui, dans la personne de Requesens, quelqu'un qui devait le plus possible brider son ardeur. Requesens se montra effectivement un maître en l'art de susciter de petites difficultés pour empêcher une attaque audacieuse¹. Aux différents intérêts et à la vieille défiance des Espagnols et des Vénitiens s'ajoutait l'armement insuffisant des Vénitiens², la composition bigarrée des troupes et la crainte profondément enracinée de l'invincibilité de la marine turque. Tout cela paralysa longtemps toute action décidée. Même le 2 septembre, quand la flotte fut renforcée des 60 vaisseaux vénitiens et des 12 galères de Doria³, on continua à délibérer. Dans une revue des trois flottes le 8 septembre, on se rendit compte que les vaisseaux vénitiens n'étaient pas pourvus d'un nombre suffisant de matelots et de rameurs. Il fallut parer à cette insuffisance avec des équipages espagnols. Venier s'y opposait. Mais Colonna, par ses représentations, réussit à l'amener à céder⁴.

Après plus de trois semaines de discussions, le départ de Messine eut lieu finalement le 16 septembre. Il y avait des différences de vues et des mésintelligences même ailleurs que chez les capitaines. Mais tous sentaient qu'on allait à une bataille décisive. Les équipages s'y préparèrent en recevant les sacrements de la main des Capucins et des Jésuites adjoints à la flotte⁵.

Divisée en quatre escadres, la flotte de la Ligue fit voile vers Corfou et se rassembla ensuite dans le port de Gomenitsa sur la côte d'Albanie. Par suite d'un acte arbitraire de Venier à l'égard d'un Espagnol, on en arriva à un conflit avec Don Juan, qui sans la sage médiation de Colonna aurait pu entraîner les plus funestes conséquences. Il fut convenu qu'Agostino Barbarigo prendrait provisoirement la place de Venier. Cependant des éclaireurs firent savoir que

¹ Voir BALAN, VI, 556; HAVEMANN, 133; GUGLIELMOTTI, 176.

² Cf. *Colecc. de docum. inéd.*, III, 15; *Corresp. dipl.*, IV, 420; SERRANO, *Liga*, I, 113.

³ Doria avait quitté Civitavecchia le 24 août; voir la lettre de A. Zibramonti datée de Rome 25 août 1571. Arch. Gonzague à Mantoue.

⁴ Voir GUGLIELMOTTI, 179, 185; BALAN, VI, 557; MOLMENTI, *Veniero*, 150.

⁵ Voir SERRANO, 191; HAVEMANN, 134; GUGLIELMOTTI, 190.

la flotte turque était dans le port de Lépante, l'antique Naupacte. Les jours suivants se passèrent à s'observer mutuellement. Entre temps arriva la nouvelle de la chute de Famagouste survenue le 1^{er} août, de l'ignominieux manque de parole des Turcs et de l'exécution cruelle de l'héroïque Bragadino. Les Turcs avaient écorché vif le malheureux, en avaient rembourré la peau qui, revêtue de l'habit d'officier vénitien et attachée sur le dos d'une vache, fut traînée à travers la ville ! La nouvelle de ces atrocités se répandit bientôt et tous les combattants aspiraient à la vengeance.

Après que tous les préparatifs nécessaires à une bataille furent achevés, la flotte, malgré le vent défavorable, fit voile dans la nuit du 6 octobre, se tenant étroitement aux îles rocheuses des Cursolari, connues dans l'antiquité sous le nom des Echinades, vers le large golfe de Patras. Lorsque le matin suivant, par l'étroit canal entre l'île d'Oscia et le cap Scropha on entra dans ce bras de mer, Don Juan après une courte délibération avec Venier² donna par un coup de canon le signal de se disposer à l'attaque. Dans le même temps il fit hisser sur le grand mât de son vaisseau l'étendard de la Ligue³. Les ecclésiastiques qui étaient attachés à

¹ Cf. SERENO, 250; HAMMER, II, 414; BALAN, VI, 555; GUGLIEMOTTI, 196; A. PODOCATORO, *Relaz. de' successi di Famagosta p. p. A. Tessier*, Venezia, 1876; AGOSTINO, *La perdita di Famagosta*, Venezia, 1891; CATIZANI, *Narraz. del terribile assedio e della resa di Famagosta da un Ms. del capitano Angelo Gatto da Orvieto*, Firenze, 1897. Voir aussi la *Monographie sur la vie de Bragadino del Rio*, traduite par K. ZEELL, 2^e édit., Fribourg, 1874. Au héros qui avait supporté son martyre avec une force d'âme chrétienne, sa patrie éleva un monument dans son Panthéon des grands hommes à SS. Giovanni e Paolo. Sur la monnaie de siège que fit frapper Bragadino pour la paye des défenseurs de Famagouste, voir LAZARI, *Monete de possedimenti Veneziani di oltramare e di terraferma*, Venezia, 1851.

² Voir MOLMENTI, *Veniero*, 311.

³ Sur la bataille de Lépante, on possède un très abondant matériel de rapports originaux, de feuilles volantes et d'autres narrations. Cf. la bibliographie dans CIOGNA, *Bibl. Venez.*, Venezia, 1847, 118; SORANZO, *Bibl. Venez.*, *ibid.*, 1885, 81; MANFRONI, *Marina*, 438; MOLMENTI, *Veniero*, 163; D'AYALA, *Bibl. milit.*, 312; DURO, *Tradiciones infundadas*, Madrid, 1888, 663; STIRLING-MAXWELL, *Don Juan II*, append. n. 6 complété dans *Zeitschr. für Bücherfreunde*, IV, 1900-1901, 191. Sur une feuille volante jusque-là ignorée sur Lépante, voir *Katalog.*, 500, 2^e-3^e partie, Francfort, 1907-1908, de J. BÄR. La collection la plus riche d'écrits de circonstance sur Lépante se trouve à la Bibl. du Musée Correr à Venise; cf. *Serapeum*, 1858, 275. Parmi les nouveaux récits émergent HAMMER, II, 420; ROSELL, *Hist. del combate naval de Lepanto*, Madrid, 1853; GUGLIEMOTTI, 213; JUBIEN DE LA

la flotte donnèrent l'absolution générale; il y eut encore une courte et fervente prière et ensuite poussé par des milliers de voix retentit le cri : Victoire, victoire, vive le Christ !¹

Les forces opposées étaient très considérables et à peu près égales. Les Turcs disposaient de 222 galères, 60 autres vaisseaux, 750 canons, 34 000 soldats, 13 000 matelots et 41 000 esclaves rameurs; les chrétiens de 207 galères (105 vénitiennes, 81 espagnoles, 12 pontificales, 3 de Malte, Genève et Savoie chacune), trente autres vaisseaux, 6 grandes galères ou galéasses « qui ressemblaient à des châteaux », 1 800 canons, 30 000 soldats, 12 900 matelots et 43 000 rameurs².

Don Juan avait, conformément à la tactique d'alors, divisé la flotte en 4 escadres presque également fortes et qui étaient distinguées par les couleurs de leurs bannières. Les 6 galéasses des Vénitiens commandées par Francesco Duodo formaient l'avant-garde qui, avec leur artillerie supérieure, devaient effrayer les Turcs et les mettre en désordre³. Derrière elles s'avançaient en droite ligne les trois premières escadres; le provéditeur vénitien Agostino Barbarigo commandait l'aile gauche, l'amiral Doria l'aile droite, Don Juan le centre. Des deux côtés de son vaisseau amiral s'avançaient Colonna et Venier. La quatrième escadre sous Alvaro de Bazan marquis de Santa Cruz⁴ formait l'arrière-garde.

L'aile gauche de la flotte turque était commandée par le

GRAVIÈRE, *La guerre de Chypre et la bataille de Lépante*, II, Paris, 1888 (cf. GOTTLOR dans *Litterar. Rundschau*, 1889, 49); MANFRONI, *Marina* (1897), 487 (cf. *Riv. stor.*, 1898, 346); DURO, *Armada Española desde la union de los reinos de Castilla y Aragon*, II, Madrid, 1898; MOLMENTI, *Venerio*, et dans *Riv. Maritima*, 1898 et 1899; JAHNS, *Handb. der Gesch. des Kriegswesens*, Leipzig, 1880, 1281; SERRANO, *Liga*, I, 133. Cf. aussi GAVOTTI, *La tattica nelle grandi bottaglie navali*, I, Roma, 1898, 182, et NORMANN FRIEDENFELS dans les *Mitteilungen aus dem Gebuiet des Secwesens*, XXX, Pola, 1902, 1. Parmi les curiosités des Arch. d'Etat à Simanca est une carte avec le plan de la bataille de Lépante, de la main de Don Juan.

¹ Voir SERENO, 191; *Lettera mandata dall' armata christ. sotto di 8 di Ottobre 1571*, Arch. Doria-Pamtili à Rome; CARINCI, 52.

² Les comptes rendus des contemporains différaient déjà autant que les données des écrivains postérieurs. Voir GUGLIELMOTTI, *Colonna*, 211; MANFRONI, *Marina*, 478; SERRANO, *Liga*, I, 119, 130.

³ Chaque galéasse avait 36 gros canons et 64 pièces à lancer des balles de pierre. Voir G. MOLLI, *Le navi di Lepanto* dans *Cosmos illustr.*, 1904, 179.

⁴ Voir sur lui MARTIN FERNANDEZ DE NAVARRETE dans *Revista general de la Marina*, numéro extraord., Madrid, 1888.

renégat calabrais Uludsch Ali (Occhiali)¹, pacha d'Alexandrie, le centre par le commandant en chef, le Capudan-pacha, Muesinsade Ali.

Vers midi tomba le vent favorable aux Turcs. Pendant que le soleil rayonnait d'un ciel sans nuage, les deux flottes se heurtèrent, l'une sous la bannière du Crucifix, l'autre sous l'étendard de pourpre du Sultan avec le nom d'Allah gravé en lettres d'or. Les Turcs cherchent à déborder leurs adversaires aux deux extrémités. Pour les empêcher, Doria déploie sa ligne de bataille si loin qu'entre l'aile droite et le centre se forme un vide, dans lequel l'ennemi peut facilement pénétrer. Tandis que la bataille prend ici une tournure dangereuse et que Doria par suite des habiles manœuvres des Turcs est poussé au large par 50 galères, la bataille se déroule très heureusement à l'aile gauche. Là les Vénitiens combattent contre des forces prépondérantes avec autant de ténacité que de succès, quoique leur chef Barbarigo, atteint d'une flèche à l'œil, tombe mortellement frappé.

La bataille ondoie plus violemment au centre. Là Don Juan qui a à bord 300 vieux soldats espagnols² pousse directement contre la nef d'Ali où se trouvent 400 janissaires. Derrière lui prennent part vaillamment à la sanglante lutte, qui reste longtemps indécise, les galères de Colonna, Requesens, Venier et des princes de Parme et d'Urbino. La mort du grand amiral turc Ali, dont la riche galère est saccagée par les soldats de Don Juan et de Colonna, amène la décision vers 4 heures de l'après-midi. En apprenant la défaite de leur centre, les Turcs cèdent également à l'aile gauche et en conséquence Uludsch doit interrompre la lutte avec Doria et penser à la retraite qu'il exécute en s'ouvrant au milieu de graves pertes avec 40 galères la route vers Sainte-Maure et Lépante³.

¹ Cf. sur lui JONGA, III, 226, et POMETTI, 19, n. 1.

² Sur les galères de Don Juan à Lépante, voir BEER dans *Jahrb. der Kunsthistor. Samml. des österr. Kaiserhauser*, XV, I.

³ Du côté de la flotte chrétienne, l'aile droite avait le plus souffert, ce que les Vénitiens attribuaient à la conduite de Doria dont ils n'admirent pas la justification et en qui ils voyaient un traître. Parmi les récents historiens, Guglielmotti (p. 228) et Balan (VI, 561) jugent Doria avec une grande, trop grande dureté. L'apologie de Doria par B. Veroggio (*Gianandrea Doria nella battaglia di Lepanto*, Genova, 1886) a maintenant échoué (cf. NERI dans

Quoique l'épuisement des rameurs et une violente tempête eussent empêché d'achever la poursuite, malgré cela la victoire des chrétiens fut complète. Des débris de navires et des cadavres couvraient au loin la mer. Près de 8 000 Turcs avaient été tués, 10 000 furent emmenés en captivité; 117 de leurs galères tombèrent aux mains des chrétiens, 50 furent défoncées ou brûlées. Les vainqueurs perdirent 12 galères et eurent 7 500 morts et autant de blessés. De nombreux trophées, tels que bannières de pourpre avec inscriptions d'or et d'argent avec des étoiles et la lune et une grande partie de l'artillerie ennemie, étaient tombés aux mains des chrétiens : 42 prisonniers appartenaient aux plus importantes familles turques; parmi eux se trouvaient le gouverneur Négroponte et deux fils du grand amiral Ali. Le plus beau butin consistait en 12 000 esclaves chrétiens employés aux galères, dont 2 000 Espagnols qui durent leur libération à la victoire¹.

Beaucoup de sang noble avait été versé. Tandis que les Espagnols avaient à déplorer la perte d'un Jean de Cordoue, d'un Alphonse de Cardena et d'un Juan Ponce de Léon, les Vénitiens perdirent vingt nobles des premières maisons de la République. Fabiano Graziani, frère de l'historien de cette guerre, était tombé aux côtés de Colonna sur une galère pontificale. Parmi les blessés se trouvèrent Venier et un génie ignoré encore alors du monde, le poète Ger-vantes².

Tout comme la noblesse espagnole et vénitienne, celle de Naples, de Calabre, de Sicile et surtout de l'État de l'Église s'était couverte de gloire. Outre Alexandre Farnèse, prince de Parme, et Francesco Maria della Rovere, prince d'Urbino, on voyait parmi les combattants Sforza comte de Santa Fiora,

Arch. stor. Ital., 5, série I, 273; voir aussi MANFRONI, *Liga*, 355, et *Marina*, 494; il en est de même de la défense tentée par Gavotti (*Le battaglie navali della rep. di Genova*, Roma, 1900) (voir MANFRONI dans *Rassegna naz.*, CXX [1901], Luglio, 1). Si Doria ne se rendit pas coupable d'une trahison positive, sa conduite n'en fut pas moins néfaste à l'armée chrétienne.

¹ Comme des gens avides de gains voulaient traiter comme esclaves ces prisonniers chrétiens, Pie V l'interdit sous peine d'excommunication. Voir BERTELOTTI, *La schiavitù à Rome*, 42; cf. MARGRAF, 209.

² Voir HAVEMANN, 139; GUGLIEMOTTI, 253, 255; MANFRONI, *Marina*, 498. Les noms des prisonniers distingués dans THEINER, *Annal. eccl.*, I, 462. Cf. ROSI dans *Arch. d. Soc. Rom.*, XXI, 141.

Ascanio della Corgna, Paolo Giordano Orsini de Bracciano, Virginio Orsini de Vicovaro, Orazio Orsini de Bomarzo, Pompeo Colonna, Gabrio Serbelloni, Troilo Savelli, Onorato Cactani, Lelio de Massimi, Michele Bonelli, les Frangipani, Santa Croce, Capizuchi, Ruspoli, Gabrielli, Malvezzi, Oddi, Berardi¹. L'historiographie italienne rappelle avec un orgueil justifié la part glorieuse prise par les représentants de tous les territoires de la Péninsule appennine à la bataille navale la plus grande qu'on eût vue de mémoire d'homme².

IV

Pie V, avec une indescriptible tension, avait tourné les yeux vers l'Orient. Ses pensées étaient constamment auprès de la flotte chrétienne, ses vœux la précédaient de beaucoup dans sa course. Nuit et jour il la recommandait dans sa sainte prière à la protection du Tout-Puissant. Quand il eut reçu la nouvelle de l'arrivée de Don Juan à Messine, il redoubla ses exercices de pénitence et ses aumônes. Il avait une ferme confiance en la puissance de la prière et surtout du Rosaire³. Dans un consistoire du 27 août, il exhorta les cardinaux à jeûner un jour par semaine et à faire des aumônes extraordinaires, car ce n'était que par la pénitence qu'on pouvait espérer dans une si grande détresse en la

¹ Les indications de Guglielmotti (*loc. cit.*) ont été diversement complétées par les récentes recherches spéciales; voir MONTECHIARO, *La Sicilia nella battaglia di Lepanto*, Pisa, 1886; CONFORTI, *I Napolitani a Lepanto*, Cagliari, 1887; FOSSATI, *La Riviera e la battaglia di Lepanto*, Salò, 1890; CONFORTI, *I Napolitani a Lepanto*, Napoli, 1886; ARENAPRIMO, *La Sicilia nella battaglia di Lepanto*, Messina, 1892 (cf. *Arch. stor. Sicil.*, XVIII, 157; DE LORENZO, *Monografie Reggiane i Calabresi*, Siena, 1896; TOMARSETTI, *I Romani a Lepanto*, dans *Cosmos illustr.*, II, Bergamo, 1904, 78; MOLMENTI, *I Veneziani a Lepanto*, *ibid.*, 93; CONFORTI, *I Napolitani a Lepanto*, *ibid.*, 109; POMETTI, *I Calabresi a Lepanto*, *ibid.*, 133. Sur la part de Lucques, voir LAZZARESCHI, 14. Sur la participation de Farnèse, voir TOSI dans *Arte e Storia*, XXIX, Firenze, 1910, et CAPELLI dans *Arch. Parm.*, II, 1-2; cf. *Quellen und Forsch.*, XVI, 182. Sur O. Coetani, voir outre CARINCI, *Lettere*, voir encore GIANELLI dans *Rassegna naz.*, 1913, Giugno. Une nouvelle arme de guerre trouvée par Gabrio Serbelloni, une espèce de feu grégeois, avait donné de bons résultats dans la bataille; voir le rapport de Capilupi sur la flotte de la Ligue, qu'il envoya à son frère Alessandro le 3 octobre dans *Cod.*, 105, de la Bibl. Capilupi à Mantoue.

² Voir ADRIANI, XXI, 5.

³ Cf. GRATIANUS, 230; CATENA, 34; *Corresp. dipl.*, IV, 415; FALLOUX, *Pie V*, chap. xxii.

miséricorde de Dieu¹. Sa Sainteté, écrivait l'ambassadeur espagnol le 26 septembre 1571, jeune trois jours par semaine et consacre journellement plusieurs heures à la prière; il a ordonné également des prières dans les églises². Pour mettre Rome à l'abri d'une subite irruption de corsaires turcs, le Pape avait ordonné au début de septembre qu'on achevât les fortifications du Borgo³.

Les nouvelles de l'armée chrétienne étaient fort rares, on se trouvait à la Curie dans une terrible incertitude. Ce fut donc avec un sentiment de délivrance qu'on apprit au début d'octobre l'arrivée de la flotte de la Ligue à Corfou⁴. Comme arriva le 13 octobre la nouvelle que la flotte turque se trouvait à Lépante et que celle de la Ligue se serait mise en mouvement le 30 septembre⁵, il était certain qu'un choc était imminent. Le Pape, quoique fermement confiant dans une victoire des armes chrétiennes⁶, ordonna cependant des prières extraordinaires de jour et de nuit dans tous les couvents de Rome. Lui-même donnait l'exemple à tous en de tels exercices⁷. Sa prière devait finalement être exaucée.

Dans la nuit du 21 au 22 octobre, arriva un courrier envoyé par le nonce de Venise Facchinetti; il remit au cardinal Rusticucci, chargé des affaires du Secrétariat d'État, une lettre de Facchinetti contenant la nouvelle apportée à Venise le 19 octobre par Gioffré Giustiniani de la grande victoire remportée à Lépante sous la direction suprême de Don Juan⁸. Le cardinal fit aussitôt réveiller le Pape. Écla-

¹ Voir *Acta consist. card. S. Severina* dans LADERCHI, 1571, n. 379, et dans *Studi e docum.*, XXIV, 87. Cf. le rapport de A. Zibramonti daté de Rome 1^{er} septembre 1571, d'après lequel le Pape demandait que les cardinaux disent la messe au moins deux fois par semaine pour demander la victoire. Arch. Gonzague à Mantoue.

² *Corresp. dipl.*, IV, 442.

³ S. S.^{ta} ha dato ordine che sia finita la fortificazione di Borgo. Rapport de A. Zibramonti daté de Rome 5 septembre 1571. Arch. Gonzague à Mantoue. Cf. plus haut.

⁴ Voir *Avviso di Roma* du 6 octobre 1571, *Urb.*, 1042, p. 128^b. Bibl. Vatic. Cf. *Corresp. dipl.*, IV, 450.

⁵ Voir *Avviso di Roma* du 13 octobre 1571, *Urb.*, 1042, p. 132^b. Bibl. Vatic.

⁶ Voir le rapport de Gondolo dans VOINOVICH, 598.

⁷ Voir I. A. GUARNERIUS, *De bello Cyprio* dans LADERCHI, 1571, n. 420. WERRO dans *Zeitschr. für Schweiz. Kirchengesch.*, 1907, 219.

⁸ Voir le rapport de Vinc. Matalani du 27 octobre 1571, Arch. d'État à Bologne; le rapport d'Arco du 27 octobre 1571, Arch. d'État à Vienne; la lettre de Facchinetti dans VALENSISE, 171, et celle de Zuñiga dans *Corresp. dipl.*, 488.

tant en larmes de joie, Pie redit les paroles du vieillard Siméon : « *Nunc dimittis servum tuum in pace.* » Il se leva aussitôt pour remercier Dieu à genoux et puis se remit au lit; dans sa joyeuse excitation il ne put retrouver le sommeil¹. Le lendemain matin, il se rendit à Saint-Pierre pour une nouvelle et chaude prière d'actions de grâces. Puis il reçut les ambassadeurs et les cardinaux auxquels il dit qu'il faudrait l'année suivante faire les plus extrêmes efforts pour poursuivre la guerre contre les Turcs². A cette occasion, il répéta en faisant allusion au nom de Don Juan les paroles de l'Écriture : « Il y eut un homme envoyé de Dieu dont le nom était Jean. »

Tout Rome partagea l'allégresse de Pie V. Le saint Pape fut élevé jusqu'aux nues³. Les Romains ne purent se retenir de célébrer la victoire par des décharges d'artillerie et des feux de joie, quoique Pie V fût d'avis que les dépenses faites ainsi auraient été mieux employées à faire dire des messes pour les âmes de ceux qui avaient succombé. Il accorda une indulgence particulière pour cela. Le 23 octobre un courrier du gouvernement vénitien apporta des rapports qui décrivaient en détail la grande bataille⁴. « Le Turc, écrivait dans sa jubilation le cardinal Mula, ne se remettra jamais de ce coup. La flotte chrétienne est maîtresse de la mer⁵. » Le 28 octobre, Pie V célébra à Saint-Pierre un service pour remercier Dieu. Le lendemain il voulait faire un service funèbre pour les soldats tués. Mais il se sentit si fatigué qu'il dut confier cet office au cardinal Otto Truchsess⁶.

¹ Voir les *Avvisi di Roma* des 24 et 27 octobre 1571, *Urb.*, 1042, p. 137, 137^b. Bibl. Vatic. Cf. Tiepolo dans MUTINELLI, I, 98.

² *Corresp. dipl.*, IV, 489.

³ Voir GRATIANUS, 230.

⁴ Voir les *Avvisi di Roma* des 24 et 27 octobre 1571, *op. cit.* Demain, le Pape lui-même célébrera une messe d'actions de grâces, mande A. Zibramonti le 27 octobre 1571. Arch. Gonzague à Mantoue. Un *Avviso* daté de Venise 22 octobre 1571, traitant seulement de la bataille de Lépante, se trouve aux Arch. Doria-Paullili à Rome dans une riche collection d'*Avvisi* sur la guerre turque, 1560-1571 (*Cod.*, 76, 21).

⁵ Si può dire che il Turco non ristaurera mai più armata maritima et ha perduto li migliori soldati... L'armata christiana è padrona di tutto il mare. Mula à Maximilien 11, datée de Rome 27 octobre 1571. Arch. d'État à Vienne. *Hofkorresp.*, fasz. 7.

⁶ Voir la lettre d'un jésuite de Rome à un frère de son ordre en Allemagne, 11 décembre 1571, dans *Cod.*, 1237, p. 105, de la Bibl. de la ville de Trèves, dans laquelle on lit : *Sequenti vero die illustrissimus cardinalis*

La chancellerie papale avait commencé dès le 22 octobre à annoncer le grand événement à toutes les contrées du monde. Les trois amiraux de la flotte chrétienne reçurent d'enthousiastes lettres de félicitations. Les puissances catholiques furent invitées de façon pressante, sur l'ordre exprès de Pie V¹, à exploiter de toutes leurs forces la « plus grande victoire » qui ait jamais été remportée sur les infidèles. Tous devaient y coopérer. Des lettres de ce genre furent envoyées à l'empereur, aux rois d'Espagne, de France et de Pologne, aux États italiens et aux princes ecclésiastiques et séculiers de l'empire allemand en tant qu'ils étaient catholiques². L'empereur en reçut pour sa part trois, la première le 24 octobre, la deuxième et la troisième le 1^{er} et le 10 novembre. Maximilien y était prié directement d'entrer dans la Ligue, ce qui devait faire l'objet d'une mission particulière de Fernando Mendoza. Quels hardis projets emplissaient le Pape, cela ressort de lettres envoyées le 17 novembre au roi de Portugal pour être dirigées ensuite vers le shah de Perse, le roi d'Éthiopie et le shérif Mutahat, souverain de l'Arabie heureuse⁴. S'il avait réussi à gagner ces rivaux des Ottomans, non seulement l'expulsion complète d'Europe de l'ennemi héréditaire mais encore la reconquête du Saint-Sépulchre auraient paru possibles.

La condition préalable d'une telle action de l'Orient était évidemment l'union de l'Occident chrétien, en particulier des puissances de la Ligue. Après tout ce qui s'était déjà

Augustinus ceucinit missam pro defunctis classis christianæ cum magna solemnitate, eamque cantaturus fuisset Pontifex, sed forte senio et fatigatione prepeditus facere non potuit, ut et alias Pontifex, quandocumque impeditur, sacri cantandi munus illustrissimo cardinali Augustano committere solet, indicium certe amoris ac benevolentia singulari illustr. cardinalis pietati ac religioni debita.

¹ Voir Tiepolo dans MUTINELLI, I, 400.

² Les brefs à Philippe II et Charles IX dans t. 26 des Arch. des brefs à Rome sont datés du 22 octobre 1571, ceux aux princes italiens du 23; *ibid.*, le bref à Venise du 24 octobre. L'original du bref à Philippe II est daté du 25 octobre 1571 dans les Archives de Simanca; voir *Corresp. dipl.*, IV, 492; *ibid.*, 493, un deuxième bref autographe en langue italienne à Philippe II est daté du 28 octobre. Le bref au roi de Portugal du 26 octobre 1571 dans LADERCHI, 1571, n. 459. Le même jour partirent, d'après t. 26 des Arch. des brefs, les lettres de félicitations à Don Juan, Venier, M. A. Colonna et Gènes, le 27 celle aux princes allemands. Sur le bref à Albert V de Bavière, voir JANSEN-PASTOR, IV¹⁵⁻¹⁶, 327.

³ Voir SCHWARZ, *Briefwechsl.*, 187, 189.

⁴ Voir GOURAU, 414-426; LADERCHI, *Corpo dipl. Portug.*, X, 424.

passé on devait prévoir à ce sujet les plus sérieuses difficultés.

Tandis que continuaient à arriver sans cesse de nouveaux détails sur la bataille¹, le Pape attendait avec une compréhensible impatience des nouvelles précises sur l'exploitation de la victoire que la flotte de la Ligue avait remportée le 7 octobre. Le bruit courut d'abord qu'on se tournerait vers la Morée, où la population chrétienne était, disait-on, prête déjà à se soulever. D'autres pensaient qu'on tenterait un assaut sur les châteaux près de Lépante ou sur l'importante mais bien mal défendue île de Nègrepont. Le 5 novembre il fut certain que rien de tout cela n'avait été fait. Des lettres de Corfou du 27 octobre annonçaient que la flotte de la Ligue était sur le point de se disloquer; Don Juan se rendrait en Sicile, les Vénitiens retourneraient en partie chez eux, en partie en Crète, Colonna viendrait à Rome, où les Alliés voulaient établir le plan de campagne pour l'année suivante. Tout ceci, disait-on encore, venait de ce qu'on n'avait pas pu s'entendre sur le partage du futur butin, spécialement de la Morée. L'ambassadeur français à Rome parlait en plaisantant du partage de la peau de l'ours qu'on ne tenait pas encore².

Peu après, on apprit à Rome que Don Juan et les Vénitiens n'avaient même pas pu s'entendre au sujet des notables turcs faits prisonniers à Lépante, qui promettaient une forte rançon et en appelaient à l'arbitrage du Pape; Marc Antonio Colonna devait arriver bientôt dans la Ville éternelle³.

L'arrivée de l'amiral pontifical devait être encore longuement différée. Il avait envoyé d'abord Pompeo Colonna et le cavalier Romegasso porteurs d'informations détaillées au Pape qui les reçut le 1^{er} novembre en une longue audience⁴.

¹ Cf. le rapport de A. Zibramonti daté de Rome 3 novembre 1571. Arch. Gonzague à Mantoue.

² Voir CHARRIÈRE, III, 191, 193. M. A. Colonna décrit plus tard à l'ambassadeur vénitien à Rome la scandaleuse désunion qui suivit la victoire. Voir de celui-ci le rapport du 26 novembre 1571 dans MARTINELLI, I, 103. Cf. BROSCHU, *Drei Grisswesire*, 22; SERRANO, *Liga*, I, 139.

³ Voir CHARRIÈRE, III, 194. Les principaux prisonniers arrivèrent le 8 mars 1572 à Rome; voir ROSI dans *Arch. d. Soc. Rom.*, XXI, 141; XXIV, 7. Sur les plans de Venise en vue de tuer les prisonniers et le sultan, voir LLMANSKY, *Secrets d'État de Venise*, Saint-Petersbourg, 1884, 83, 90. Cf. GRATIANUS, 226.

⁴ Voir *Avviso di Roma* du 7 novembre 1571, *Urb.*, 1042, p. 146^b. Bibl. Vatic.

Le 14 novembre arrivèrent à Rome Alexandre Farnèse et Santa Fiora, le lendemain plusieurs autres qui avaient pris part à la bataille, et le 20 Michele Bonelli¹.

L'apparition de Colonna, qu'on avait attendue précisément pour le 17, fut surtout retardée parce que les Romains, malgré son premier refus², tenaient à le recevoir sous un arc de triomphe solennel, dont la préparation exigeait quelque temps³. Le désir des Romains s'expliquait : les plus nobles fils de leur ville avaient glorieusement pris part à la bataille, le rejeton d'une de leurs plus illustres familles avait commandé à Lépante la flotte papale et essentiellement contribué au gain de la victoire⁴. Les souvenirs de l'antique grandeur de Rome se réveillaient puissamment en eux. On proposa que Colonna fit son entrée comme un empereur antique sur un char doré, couronné de lauriers : la chose suscita la jalousie de quelques-uns, qui firent valoir qu'un honneur de ce genre n'appartenait qu'au véritable commandant en chef : Don Juan. D'autre part, la reprise d'un triomphe antique n'était pas non plus agréable à un pape comme Pie V et à ceux de son entourage qui pensaient comme lui, ce qui eut comme conséquence un changement relatif du programme original⁵, qui toutefois resta encore très brillant, parce que Pie V espérait que la distinction dont Colonna était l'objet exciterait les autres feudataires à servir l'Église avec une égale fidélité et une égale bravoure⁶.

Comme à cause des préparatifs nécessaires, l'entrée de Colonna avait été retardée, le Pape fit venir le 22 décembre

¹ Voir *Avvisi di Roma* des 14, 17 et 24 novembre 1571; *ibid.*, 143^b, 149, 154^b. Michele Bonelli avait été nommé par bref du 15 septembre 1570 (*Editti* dans la Bibl. Casanatense à Rome, *capitaneus generalis omnium legionar. status eccles.*).

² Voir *Avviso di Roma* du 21 novembre 1571, *op. cit.*, 145, et le rapport d'Arco du 24 novembre 1571. Arch. d'État à Vienne.

³ Sur les délibérations et décisions, voir les Act. de l'*Archivio Stor. Capitolino*, utilisés par GNOLI dans *Cosmos illustr.*, 1904, 147. Voir aussi RODOCANAGHI, *Capitole*, 115.

⁴ Don Juan célébra, dans une lettre à Pie V du 3 novembre 1571, la bravoure de Colonna. Voir *Varia polit.*, 89 (maintenant 90), p. 107. Arch. secr. pap.

⁵ Cf. GRATIANUS, 231; SERENO, 229; CHARRIÈRE, III, 195; LADERCHI, 1571, n. 449; GNOLI, *op. cit.* Voir aussi *Avvisi di Roma* des 22 et 24 novembre 1571, *Urb.*, 1042, p. 155^b, 160. Bibl. Vatic.; l'*Avviso di Roma* du 30 novembre 1571. Arch. Doria-Pamfili à Rome et les rapports d'Arco des 24 novembre et 1^{er} décembre 1571. Arch. d'État à Vienne.

⁶ Voir *Avviso di Roma* du 22 novembre 1571, *op. cit.*

son capitaine da Marino à Rome, où il séjourna au Vatican jusqu'au lendemain. Dans la Ville éternelle régnaient alors un mouvement et une agitation variés. Chaque jour arrivaient de nouveaux combattants de la bataille de Lépante avec des prisonniers et d'autre butin, notamment des étendards turcs, dont les morceaux étaient montrés comme des reliques¹.

¹ Voir *Avviso di Roma* du 24 novembre 1571, *op. cit.*, et le rapport d'Arco du même jour. Arch. d'État à Vienne.

² Voir les *Avvisi di Roma* des 3 et 22 novembre 1571, *Urb.*, 1042, p. 146, 159^b. Bibl. Vatic. Des étendards turcs de la bataille de Lépante sont conservés encore en plusieurs endroits à Rome, ainsi dans le chœur de Sainte-Marie Majeure, dans le chœur de S. Maria Araceli et au maître-autel de Sainte-Marie de la Victoire (ce dernier enfermé depuis la restauration de 1888 avec cinq étendards chrétiens dans une armoire). Cf. *Mem. stor. d. mirac. imagine d. Mad. d. Vittoria*, Roma, 1881. Une des bannières conquises fut envoyée par Pie V à Sutri dans l'église S. Tolomeo (autrefois église des Dominicains, maintenant église du séminaire). Des drapeaux pris par les Vénitiens ornent la salle d'armes de l'arsenal de Venise (cf. G. DE LUCIA, *La sala d'armi nel Museo dell' Arsenal di Venezia, Riv. Maritt.*, 1908, Roma). L'étendard du contingent du duc de Savoie à Lépante se trouve dans l'église du couvent de Saint-Dominique à Turin (voir DE' AQUA, 82). Celui des arquebusiers de Sardaigne à Cagliari (voir *Arch. stor. Napol.*, XXXIV, 544). Sur les étendards de M. A. Colonna à Gaète, voir plus haut. D'après Gregorovius (WANDERJAHRE, IV, 362), M. A. Colonna déposa les trophées de la guerre turque au château Orsini, à Avezzano. La belle croix que Pie V envoya à Don Juan lorsqu'il partit pour la guerre se trouve aujourd'hui dans la sacristie de l'église S. Severino à Naples. L'église Saint-Pierre à Maiella à Naples conserve l'image « S. Maria succurre miseris » devant laquelle Don Juan pria pendant la bataille. Cette image apparaît dans le ciel sur l'intéressante représentation qui s'y trouve de la bataille et reproduit le moment où Don Juan coule à fond le vaisseau d'Ali pacha (voir les illustrations du *Cosmos illustr.*, 1904, 125-130). Les chevaliers de Saint-Étienne (dont les archives se trouvent actuellement aux Arch. d'État à Pise) décorèrent de trophées turcs et d'une peinture de plafond représentant la bataille de Lépante leur église S. Stefano Ai Cavalieri, bâtie à Pise en 1565-1596. Le tableau de la bataille de Lépante au couvent des Dominicains de Mondovi dans LAZZARISCHI, 47. Au Hofmuseum de Vienne, on voit l'épée de parade de Don Juan et la cuirasse d'A. Barbarigo; à l'Arsenal maritime de Pola, plusieurs drapeaux turcs conquis à Lépante. Les plus abondants souvenirs de la grande bataille navale se trouvent en Espagne. Cf. ROSELL, *Combate (passim)* et DURÓ, *Tradiciones infundadas*, Madrid, 1888. La bannière de la Ligue, conservée à Tolède, a été déjà décrite plus haut. Elle se trouvait jusqu'en 1616 à l'Escorial où on montre encore dans l'église la porte secrète par laquelle d'après la tradition une estafette vint annoncer à Philippe II, qui assistait aux vêpres, la nouvelle de la victoire. Parmi les souvenirs concernant Don Juan et conservés au palais de l'Escorial sont à remarquer quelques représentations de la bataille, précieuses en tant qu'images des vaisseaux et des costumes. De ce nombre est la peinture qui provient du couvent des Dominicains à Malaga et qui se trouve maintenant dans la *Sala de la Marina Histórica du Museo naval* à Madrid. D'autres souvenirs sont conservés au palais Santa Cruz à Madrid. Dans la salle principale de l'Ar-

Tout Rome était en mouvement le 4 décembre par une douce journée ensoleillée¹. Des milliers de personnes étaient accourues à la Voie Appia, où près de la basilique de Saint-Sébastien Girolamo Bonelli avec la garde suisse, le sénateur et les conservateurs attendaient Colonna qui devait venir de Marino. Sans arme, décoré seulement de la Toison d'or, Colonna montait un cheval blanc dont le Pape lui avait fait présent; un manteau de soie noire entouré de fourrures couvrait son pourpoint de drap d'or; sur sa tête était un chapeau de velours noir, duquel montait une plume blanche attachée par une agrafe de perles.

Au milieu d'une extrême allégresse, au son des trompettes, aux éclats des coups de fusil s'organisa le cortège dans lequel on voyait aussi des étendards aux couleurs bigarrées de toutes les corporations et des treize quartiers de Rome (Rioni). Les 170 prisonniers turcs excitèrent, comme il est facile de le comprendre, le plus grand intérêt. Tous étaient vêtus de rouge et de jaune, enchaînés et gardés par des hallebardiers. Devant eux chevauchait en habit turc un Romain, traînant dans la poussière le drapeau du sultan. A côté des prisonniers s'avancait un ermite qui avait participé à la guerre; le peuple dont il était très aimé, le nommait par les mots qu'il répétait constamment : *Fate ben per voi*². Romegasso portait la bannière de l'Église, Giovan Giorgio Cesarini, celle de la ville de Rome. Près

meria de Madrid, on voit plusieurs étendards espagnols de la bataille de Lépante, ainsi que les armes et des morceaux de vêtement du grand amiral turc Ali pacha, un drapeau turc et d'autres pièces du butin. Un étendard turc conquis à Lépante figure aussi dans l'église de Mont Serrat. Une ancienne fresque représentant la bataille se trouve dans l'escalier du palais archiépiscopal (aujourd'hui Archives) d'Alcala. Six drapeaux des galères de Don Juan, provenant de chez le duc d'Osuna, sont parvenus au Musée Czartoryski de Cracovie. Sur les bannières turques à Lucerne, voir appendice n° 78 (10 janvier 1572).

¹ Cf. sur l'entrée triomphale de Colonna, Franc. ALBERTONIO, *L'entrata che fece l'eccl. sig. M. A. Colonna in Roma*, Viterbo o. J. (1571), avec des variantes et une note ajoutée dans CANCELLIERI, *Possessi*, 112. Voir plus loin Tiepolo dans MUTINELLI, I, 104, et le circonstancié *Avviso di Roma* du 5 décembre 1571, *Urb.*, 1042, p. 157^b-158, Bibl. Vatic., avec la remarque qu'explique la réduction du programme : « Questo spettacolo era più in opinione che non è riuscito infatti. » Cf. BERTELOTTI, *La schiavitù*, 7. Parmi les nouveaux historiens, GUGLIELMOTTI, *Colonna*, 265; RODOGANACHI, *Capitole*, 115.

² Un *Avviso di Roma* du 1^{er} décembre 1571, *op. cit.*, p. 154, raconte que la veille, le *fate ben per voi*, avec le turban en tête, avait porté au Pape quelques pezzi delle stendardi pris à Lépante.

d'eux, cavalcadaient Pompeo Colonna et Onorato Caetani avec les deux neveux du Pape, Michele et Girolamo Bonelli. Puis on voyait Marcantonio Colonna salué d'une immense allégresse, suivi du sénateur de Rome, des conservateurs, de nombreux amis et compagnons d'armes. La cavalerie légère du Pape fermait le cortège.

Comme l'avait fait l'empereur Charles-Quint, trente-cinq ans auparavant, Marcantonio Colonna entra par la porte Saint-Sébastien, passa devant les thermes de Caracalla, par les arcs de triomphe de Constantin et de Titus, monta au Capitole, arriva à Saint-Marc et de là, par la voie papale, alla au Pont Saint-Ange. Sur la route on voyait la statue de Pasquin décorée : à gauche, elle portait une tête de Turc qui saignait de la bouche, à droite, une épée nue ¹.

Après que Colonna eut prié à Saint-Pierre au tombeau du prince des Apôtres et offert une colonne d'argent par allusion à son nom, il se rendit au Vatican, où le Pape, entouré de vingt-cinq cardinaux, le reçut avec de grands honneurs dans la sala Regia. Il exhorta le vainqueur de Lépante à donner l'honneur avant tout à Dieu qui, malgré nos péchés, a été si bon et si miséricordieux ².

Lorsque Colonna revint le soir à son palais, près de l'église des Saints-Apôtres, les rues de la cité illuminées comme aux grands jours de fêtes étaient remplies de gens joyeux. Pendant le jour les Romains avaient lu avec orgueil et espoir les inscriptions si significatives, qu'on avait mises aux arcs de Constantin et de Titus, ces vieux symboles de l'Orient soumis par l'Occident. L'inscription sur l'arc de Titus, monument de l'asservissement de la Palestine, invitait Jérusalem à la joie, parce qu'un Pape romain délivrerait la ville qu'un empereur romain avait mise dans les fers. Des trois inscriptions sur l'arc de Constantin la première rappelait la victoire du pont Milvius, celle de gauche le succès obtenu à Lépante par Pie V en union avec Philippe II et Venise, celle du milieu exprimait l'espoir que la route serait désormais ouverte pour la conquête de Constantinople.

Cette fois, les réminiscences païennes, telles qu'elles

¹ Voir *Avviso di Roma* du 5 décembre 1571, *Urb.*, 1042, p. 157^b-158. Bibl. Vatic.

² Voir *ibid.*

étaient en usage à Rome pendant toute la période de la Renaissance jusqu'à Jules III, pour de semblables fêtes, manquèrent complètement. On put voir aussi le changement qui s'était produit dans la Ville éternelle, dans la fête, que le sénat fit neuf jours plus tard sur le Capitole au vainqueur de Lépante. Elle demeura tout entière limitée à l'église Santa Maria Araceli, dont la grande porte décorée de drapeaux turcs portait l'inscription suivante, composée tout à fait dans l'esprit de la Restauration catholique : « Le remerciement que dans leur folie païenne, les anciens offraient sur le Capitole aux idoles pour une heureuse entreprise, aujourd'hui le vainqueur chrétien, qui monte à l'Araceli avec une pieuse dévotion, l'offre pour sa brillante victoire au vrai Dieu, au Christ rédempteur et à sa glorieuse mère ¹. » Les magnifiques tapisseries du cardinal d'Este, représentant la victoire de Scipion sur Annibal, furent l'unique rappel, dans l'église, du temps de la Renaissance. A la messe d'actions de grâces Colonna offrit comme ex-voto une colonne ornée de rostres d'argent, haute de presque quatre pieds, *Christo victori*. Pour la clôture des fêtes furent dotées soixante-quinze jeunes filles pauvres. Ainsi l'avait voulu Colonna allant au-devant des désirs du Pape. L'argent qu'eût coûté le banquet d'usage dut être employé à des fins de charité chrétienne ².

Le célèbre latiniste Marc-Antoine Muret signala, dans le discours qu'il fit le 13 décembre à Santa Maria Aracelli, la victoire de Lépante, comme le fruit des larmes et des prières du Pape. Pendant que le Saint-Père, semblable à Moïse, implorait l'aide du ciel, le nouveau Josué avait vaincu les Amalécites. Muret invita Colonna à délivrer la Grèce, Constantinople et Jérusalem du joug des Turcs, afin que Rome, siège de l'empire du monde et de la foi, puisse,

¹ *Quam olim gentiles doctores idolis pro re bene gesta in Capitolio stulte agebant, cas nunc ad Cœli aram Christianus victor ascendens vero Deo Christo Redemptori ejusque gloriosissimæ matri pro gloriosa victoria religiose et pie agit habetque gratias.*

² Voir *Avvisi di Roma* des 13 et 15 décembre 1571, *Urb.*, 1042, p. 162, 162^b, 436. Bibl. Vatic. Une image de la Columna rostrata dans CASIMIRO, *Aracæli*, 329, et dans MAES, *Il primo trofeo della croce eretto da Costantino nel Foro Romano*, Roma, 1904, 58. Cf. L. CENTURIONI, *Columna rostrata seu plausus triumphalis M. A. Colonnæ, Romæ*, 1633. Sur les tapisseries d'Este, voir *Kunsthistor. Jahrb. des österr. Kaiserhauses*, XXI, 195.

sous le pontificat de Pie V, grâce à un héros romain, couronner de nouveaux lauriers ses étendards¹.

Colonna aussi bien que le Pape avait pleine conscience de tout ce qui manquait encore pour atteindre le grand but du renversement total de la puissance ottomane : tous les deux étaient tellement du même avis sur ce qu'il fallait entreprendre, que Pie V associa son expérimenté amiral aux cardinaux députés pour les affaires de la Ligue. Ceux-ci, à partir du 10 décembre, tinrent chaque jour avec les représentants de l'Espagne, Requesens et Pacheco et les ambassadeurs vénitiens des séances² qui duraient souvent cinq heures de suite³. Tout était tenu rigoureusement secret sous peine d'excommunication réservée au Pape car le sultan avait envoyé à Rome des espions parlant italien⁴.

Dans les entretiens ordonnés par le Pape pendant les mois d'octobre et de novembre, on s'était occupé en première ligne de se procurer des ressources d'argent⁵; maintenant il s'agissait avant tout du but de l'entreprise à accomplir au printemps prochain, et là malheureusement les représentants de l'Espagne ainsi que de Venise ne pouvaient cacher la méfiance, la jalousie et l'aversion qu'ils avaient les uns pour les autres. Les intérêts particuliers des deux alliés s'affirmèrent si fort que toute action commune fut remise en question. Les Vénitiens voulaient se servir de la Ligue non seulement pour reprendre Chypre, mais

¹ Le discours a été souvent imprimé. On le trouve aussi dans MAFFEI, *Vita di Pio V*, Roma, 1712, 360.

² Cf. les *Avvisi di Roma* des 12, 15, 22 et 29 décembre 1571, *op. cit.*, p. 162, 162^b, 164^b, 169, 162^b, qui insistent sur le secret des discussions. Voir aussi POMETTI, 73.

³ Voir *Avvisi di Roma* des 17 décembre 1571 et 30 janvier 1572, *Urb.*, 1042, p. 437^b, 1043, p. 17. Bibl. Vatic.

⁴ Voir le rapport de A. Zibramonti, daté de Rome 27 janvier 1572. Arch. Gonzague à Mantoue. Cf. l'*Avviso di Roma* du 30 janvier 1572, *op. cit.*

⁵ Ces conférences furent également tenues le plus secrètes possible, quelquefois le Pape les présidait; elles avaient lieu très fréquemment, le plus souvent dans l'appartement de Morone. Cf. *Avvisi di Roma* des 20 octobre, 10 novembre, 1^{er} et 8 décembre 1571, *Urb.*, 1042, p. 135^b, 140, 151, 153^b, *op. cit.* Rapport d'Arco du 1^{er} décembre 1561, Arch. d'État à Vienne. Le fruit des délibérations fut la bulle du 3 décembre 1571 (dans LADERCHI, 1571, n. 469) et la mission d'Odescalchi près des princes italiens (voir CATENA, 210) qui furent exhortés à donner leur aide contre les Turcs par brefs du 17 décembre 1571; voir *Arm.*, 44, t. 19, p. 583. Arch. secr. pap. Un bref à Lucques du 3 décembre 1571 dans Arch. des brefs à Rome, un deuxième du 16 décembre 1571 mentionné dans LAZZAReschi, 49.

aussi pour faire de nouvelles conquêtes dans le Levant. Philippe II, au contraire, opposé à tout ce qui pouvait fortifier la République de Saint-Marc, fit déclarer par Requesens que la Ligue devait avant tout s'attaquer aux États barbaresques d'Afrique, afin que ceux-ci revinssent en possession de l'Espagne. Les Vénitiens virent dans cette proposition un piège pour les empêcher de reprendre Chypre et les exposer au danger de perdre même Corfou pendant que leur flotte combattrait les Barbaresques pour le roi d'Espagne¹. On tenait pour certain à Venise que Philippe II voulait utiliser le plus possible dans son propre intérêt la puissance de la Ligue. On ne peut dire avec certitude jusqu'à quel point étaient justifiées les plaintes à ce sujet. Pour juger équitablement le roi d'Espagne il faut de toute façon tenir compte de l'attitude de la France, dont le gouvernement n'eut pas honte de proposer au sultan, tout de suite après la bataille de Lépante, une alliance dirigée contre l'Espagne. Philippe II était parfaitement au courant des négociations de la France non seulement avec le sultan, mais avec les Huguenots, les chefs de la révolution des Pays-Bas et Élisabeth d'Angleterre. En conséquence, il était obligé de compter vers le même temps avec l'attaque d'une coalition franco-néerlandais-anglo-turque. Ce n'était donc pas seulement la jalousie contre Venise qui dirigeait le roi catholique². Du reste Don Juan lui-même avouait qu'il était contre le texte de l'accord de la Ligue, de renoncer à la guerre

¹ Voir GRATIANUS, 243, qui est très bien informé là-dessus. Cf. Tiepolo dans ALBÈRI, II, 4, 234; GUGLIELMOTTI, 297; MANFRONI, *Liga*, 356. La Commissione data dal doge A. Mocenigo a P. Tiepolo, ambasc. straord. a Roma li 15 nov. 1571 in proposito della lega fut publiée par Cicogna à Venise en 1845.

² Cf. JANSSEN-PASTOR, IV¹⁵⁻¹⁶, 328; MANFRONI, *Marina*, 507; ROSI dans *Arch. d. Soc. Rom.*, XXI, 146, 2. Gottlob (dans *Hist. Jahrb.*, XVI, 394) croit que la politique très peu honorable de Philippe II dans la question turque reste à étudier. Mais dans l'intérêt de l'objectivité, il renvoie à l'apologie anonyme contre les attaques des Vénitiens, composée après la paix vénitienne par la plume de quelqu'un qui tenait de près au roi d'Espagne; les deux écrits, attaque et défense dans *Cod. Vatic.*, 5299, p. 1, 45, Bibl. Vatic. Les documents qu'a récemment fait connaître le savant bénédictin espagnol Serrano dans *Corresp. dipl.*, IV, 554, 562, 593, 606, 615, 626, 636, 644, 647, parlent souvent en faveur de Philippe II dont Serrano s'est efforcé de justifier la conduite à plusieurs égards dans son œuvre : *La Liga di Lepanto*, I, Madrid, 1918. Du reste, Pie V assurait en février 1571 le roi d'Espagne de son aide au cas d'une attaque de la France dans la haute Italie.

contre le sultan en faveur d'une entreprise en Afrique ¹.

En présence de l'opposition des intérêts espagnols et vénitiens, Pie V continua à représenter les vues les plus larges et les plus désintéressées : il avait devant les yeux la délivrance de Jérusalem, que devait précéder la conquête de Constantinople ². Un coup efficace au cœur de la puissance ottomane ne pouvait, comme Zuniga l'écrivait à Albe le 10 novembre 1571, être porté que par une attaque simultanée et imprévue sur terre et sur mer ³. De là les continuel efforts de Pie V pour mettre sur pied une coalition européenne contre les Turcs. Si de la France qui avait envoyé en juillet un ambassadeur en Turquie ⁴ il n'y avait rien à attendre à ce point de vue ⁵, il espérait au moins gagner à son idée d'autres puissances, surtout l'empereur, puis la Pologne et le Portugal. Par ses légats et ses nonces, en dépit de tous les insuccès subis jusqu'à ce jour, il continuait d'insister sur ce même but ⁶. Il cherchait à utiliser le plus possible à cet égard le plus léger signe de bonne volonté. C'est ainsi qu'il prit occasion des termes généraux par lesquels Maximilien II l'assurait de ses bonnes dispositions en faveur de la cause chrétienne, pour lui donner l'espérance d'un secours des alliés, secours s'élevant à 20 000 fantassins et à 2 000 cavaliers. L'empereur le remercia le 25 janvier 1572 de l'offre qui lui était faite, mais en regrettant de ne pouvoir se décider si vite en une affaire de cette importance ⁷. Qu'il y eût peu à espérer de Maximilien et rien des

¹ Voir GUGLIELMOTTI, 299, 8.

² Arco rapporte le 22 novembre 1571 que le Pape a écrit le samedi d'avant à Philippe II pour le détourner de l'entreprise contre Alger et que Pie V voulait que Don Juan partit le plus vite possible avec toutes ses forces réunies contre les Dardanelles. Arch. d'État à Vienne.

³ Voir ROSELL, *Combate*, 230; HAVEMAN, 148. M. A. Colonna conseilla en décembre 1571 à Don Juan de conquérir d'abord Rhodes et Nègrepont, puis de marcher contre Constantinople. Voir MOLMENTI dans *Rassegna naz.*, 184 (1912), 289.

⁴ Cf. *Rev. d'hist. dipl.*, XVI, 620.

⁵ Les suppliantes prières de Pie V à Charles IX, Catherine de Médicis et aux grands de France de s'unir à l'alliance anti-turque sont datées du 15 décembre 1571; voir GOUBAU, 401; LADERCHI, 1571, n. 466. Voir plus haut sur les efforts de Salviali et de Bonelli. Le 26 janvier 1572, Pie V écrivit de nouveau à Charles IX que ce serait pour lui une honte éternelle s'il restait encore étranger à la Ligue. Voir GOUBAU, 439.

⁶ Sur les efforts des envoyés de Pie V en Pologne, voir plus haut.

⁷ Voir SCHWANZ, *Briefwechsel*, 192, 196. Un *Avviso di Roma* du 12 décembre 1571 annonce qu'on lit que M. A. Colonna sera envoyé à l'empereur.

princes allemands, des protestants surtout, c'est ce que déclarait à Rome le duc d'Urbin. Dans un mémoire de janvier 1572, composé pour le Pape, il soutint avec de bonnes raisons que la guerre devait être conduite là où l'armée et la flotte pourraient opérer ensemble et où « nous sommes maîtres de la situation ». Donc, principalement avec la flotte dans le Levant. Que les Turcs fussent attaqués en Europe par l'empereur et par la Pologne, tant mieux ; mais l'affaire importante est d'attaquer tout de suite, car qui se borne à se défendre ne combat point ; qui veut conquérir doit aller résolument de l'avant. Il faut donc que la Ligue se tourne contre Gallipoli et s'ouvre ainsi le détroit des Dardanelles ¹.

Mais pour une semblable entreprise, une entente sans conditions entre l'Espagne et Venise était indispensable. Or leurs représentants se disputaient depuis des mois à Rome, de la plus scandaleuse façon. Quand finalement les Vénitiens firent la proposition conforme aux clauses de la Ligue de mai 1571, de remettre à la décision du Pape les points litigieux, l'Espagne elle-même n'osa plus s'y opposer. La décision de Pie V fut que la guerre de la Ligue devait être poursuivie dans le Levant ; en mars la flotte pontificale devrait se réunir à Messine avec la flotte espagnole et rencontrer celle de Venise à Corfou, d'où les trois forces unies devaient marcher conformément aux ordres de leurs amiraux ; les Alliés devraient porter le nombre de leurs galères autant que possible à 250 et se procurer, selon la proportion prescrite dans l'accord, 32 000 hommes et 500 cavaliers ainsi que l'artillerie et les munitions correspondantes ; fin juin, 11 000 soldats devraient être rassemblés à Otrante, (1 000 pontificaux, 6 000 espagnols, 4 000 vénitiens). Chacun des Alliés aurait à se pourvoir de vivres pour six ou

neur au sujet de la Ligue. Un *Avviso* du 15 décembre annonce également que P. Odelscachi aura cette mission (*Urb.*, 1042, p. 162, 163, Bibl. Vatic.). Cf. le rapport d'Arco du 8 décembre 1571 sur ses négociations avec Pie V relativement à l'entrée de l'empereur dans la Ligue. Arch. d'Etat à Vienne.

¹ *Discorso del duca di Urbino 1572 Gennaio* dans *Cod. Ottob.*, 2510, p. 205, Bibl. Vatic. Cf. JANSSEN-PASTOR, IV¹⁵⁻¹⁶, 327. S'y rattache la *Lettera di Camillo Capilupi de Rome 28 settembre al sign. duca d'Urbin sopra il modo del continuare la s. lega l'ao 1571* dans *Cod.*, K, 19, p. 56 de la Bibl. de Siègne (se rencontre fréquemment ailleurs en manuscrit, ainsi dans *Barb. lat.*, 5367, n. 16, et Bibl. de Pérouse, A. 42). D'autres mémoires à ce sujet des Arch. secr. pap. et de la Bibl. Corsini à Rome sont signalés par POMETTI (p. 73) et SERIANO (*Liga*, I, 178). Un *Discorso per l'acquisto di Costantinopoli dalli collegati* dans *Cod.*, 675, de la Bibl. Corsini.

sept mois¹. Ces accords furent signés le 10 février 1572². Le 16 le Pape exhorta le Grand Maître des Chevaliers de Saint-Jean à tenir ses galères prêtes à Messine³. Les préparatifs dans l'État de l'Église pour lesquels on se procura l'argent nécessaire par le Monte de la Ligue⁴, avaient été poussés avec tant de zèle que le même jour 1800 hommes purent être déjà envoyés à Otrante⁵. A Civitavecchia trois galères étaient prêtes et l'on en attendait d'autres de Livourne⁶.

Le Pape était tout entier à la pensée de la croisade. Il vivait et se mouvait dans le projet dont seul il avait été l'âme depuis le commencement. Pendant dix ans, disait-il au cardinal Santori, il faudra faire la guerre contre les Turcs par terre et par mer⁷. La Bulle du Jubilé du 12 mars 1572 accordait à tous ceux qui prenaient eux-mêmes les armes ou voulaient équiper quelqu'un ou au moins y contribuer de son argent les mêmes indulgences qu'avaient gagnées autrefois les Croisés; les biens de tous ceux qui partaient pour la guerre devaient être placés sous la protection de l'Église et aucun préjudice ne pourrait leur être porté par personne. Tous leurs procès devaient être suspendus jusqu'à leur retour ou jusqu'à ce que leur mort fût certaine; ils devaient être exempts de tout tribut⁸. Avec combien d'ardeur le

¹ Voir, outre la *Corresp. dipl.*, IV, 656, GRATIANUS, 249; Tiepolo dans ALBERTI, II, 4, 234; SERENO, 266; ROSELL, *Combate*, 241; GUGLIELMOTTI, 300; MANFRONI, *Lega*, 360; SERRANO, *Liga*, I, 151. Pie V poussa plus ardemment que les Espagnols à la déposition de Venier qui fut finalement remplacé par Jac. Foscarini. Voir ROSELL, *op. cit.*; *Corresp. dipl.*, IV, 586, 631. Comme Pie V désirait la continuation de la guerre, il déplorait que les alliés donnassent et vendissent leurs prisonniers, leur assurant ainsi la possibilité de retourner en leur pays où leur expérience et leur bravoure renforceraient les rangs ennemis. Voir GUGLIELMOTTI, 253, et *Arch. d. Soc. Rom.*, XXI, 146. Cf. BRANDI, II, *Papato e la schiavitù*, Roma, 1903, 32 : Pie V désapprouva tout à fait la proposition des Vénitiens de tuer les prisonniers; voir *Corresp. dipl.*, IV, 571.

² Voir *Corresp. dipl.*, IV, 659, 667, 670.

³ Voir *Arm.*, 44, t. 16, p. 215^b. *Arch. secr. pap.*

⁴ Voir *Avviso di Roma* du 2 février 1572, *Urb.*, 1043, p. 24, *Bibl. Vatic.*, et la lettre de A. Zibramonti du 2 février 1572. *Arch. Gonzague* à Mantoue.

⁵ Voir *Avviso di Roma* du 16 février 1572, *op. cit.*, p. 39. L'enrôlement de 5000 hommes avait été ordonné à la fin de 1571. Voir *Avviso di Roma* du 29 décembre 1571, *Urb.*, 1042, p. 170^b. *Bibl. Vatic.*

⁶ Voir *Avvisi di Roma* des 5 et 12 janvier et du 5 mars 1572, *Urb.*, 1043, p. 2^b, 8, 48, *ibid.*; MANFRONI, *Marina*, 132.

⁷ Voir au supplément nos 90-95 les Audientia du cardinal Santori du 5 février 1572. *Arch. secr. pap.*

⁸ BANDI, I, p. 165, *Arch. secr. pap.* Cf. BRAUNSBERGER, *Pius V*, 113.

Pape s'occupait de cette affaire, c'est ce qu'on voit par une annonce du 15 mars 1572 : cette semaine n'ont pas été tenues moins de trois délibérations au Vatican à ce sujet¹. Pour exciter le zèle de Don Juan, l'épée et le chapeau bénits à Noël, lui furent envoyés fin mars 1572 à titre de distinction spéciale².

Pie V envisageait l'avenir avec de nouvelles espérances; un heureux destin lui épargna de vivre assez pour voir que la glorieuse victoire de Lépante, par suite de la jalousie et de l'égoïsme des Espagnols et des Vénitiens, qui depuis février 1572 se disputaient à propos des frais de l'expédition de l'année précédente³, allait rester sans conséquences stratégiques et politiques immédiates. Les effets médiats en furent d'autant plus grands. A quel point l'empire du sultan avait été ébranlé, c'est ce que montre le mouvement qui saisit ses sujets chrétiens. L'espérance d'une insurrection dont la base aurait été la population chrétienne de Constantinople et de Péra, qui comptait plus de 40 000 hommes, n'était pas du tout injustifiée⁴. Ajoutez à cela la considérable perte de la grande flotte, qui avait été anéantie d'un coup avec toute son artillerie et ses équipages difficiles à remplacer. Si même par suite de la grandiose organisation de l'empire et de l'extraordinaire activité d'Uludsch Ali, les Turcs purent réussir à recréer quelque chose d'équivalent, cependant la suite des temps devait montrer que du jour de Lépante date la lente décadence de toute la marine de guerre turque. Un terme avait été mis à son avance, sa réputation d'invincibilité avait été pour la première fois détruite⁵. C'est ce que sentait instinctivement le monde chrétien qui respirait plus librement; d'où la joie sans fin

¹ Voir *Avviso di Roma* du 15 mars 1572, *Urb.*, 1043, p. 54. Bibl. Vatic.

² Cf. *Avviso di Roma* du 29 décembre 1571, *Urb.*, 1042, p. 168^b, *ibid.*, et THEINER, *Annal. eccl.*, 1572, n. 2. L'épée avec l'inscription : *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat* (cf. LACROIX, *Vie milit. et relig. au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*², Paris, 1873, 294) se trouve maintenant au Musée naval de Madrid; voir *Gaz. des Beaux-Arts*, 1895, 403.

³ Voir *Corresp. dipl.*, IV, 678, 684, 687, 691, 720.

⁴ Voir CHARRIÈRE, III, 211; JORGA, III, 271, cf. 278. Voir aussi LONGO, *Guerra*, 27.

⁵ Voir LONGO, *Guerra*, 29; RANKE, *Osmanen*⁴, 53; ZINKEISEN, III, 288, 322; PHILIPPSON, *Philippe II*, t. II, 165; JORGA, III, 154, 255; *Hist. polit. Blatter*, XCI, 719; CIPOLLA dans *Riv. stor. ital.*, XXIV, 184; NORMANN-FEINDENFELS dans *Seetechn. Mitteilungen*, XXX, 77.

qui retentit à travers tous les pays¹. « Ce fut pour nous tous comme un songe, écrivait de Madrid, le 11 novembre 1571, Luis de Alzamara à Don Juan, nous crûmes reconnaître l'immédiate intervention de Dieu². »

Les églises des pays catholiques retentirent de l'hymne de remerciement du *Te Deum*³. Le premier entre tous, Pie V réclama qu'on tournât ses regards vers le Ciel. Sur les médailles commémoratives qu'il fit frapper, il inscrivit les paroles du Psalmiste : « La droite du Seigneur a fait de grandes choses. Cela vient du Seigneur⁴. » Comme la bataille avait été gagnée le premier dimanche d'octobre, où les confréries du Rosaire faisaient leur procession à Rome, Pie V considéra comme l'auteur de la victoire la miséricordieuse mère de la chrétienté, dont l'intercession avait manifesté la puissance. Il ordonna donc que chaque année, le jour de la bataille, fût célébrée une fête d'actions de grâces comme « commémoration de Notre-Dame de la Victoire ». Son successeur Grégoire XIII décida le 1^{er} avril 1573, que la fête serait célébrée à l'avenir comme la fête du Rosaire le 1^{er} dimanche d'octobre⁵.

Dans les pays d'Espagne et d'Italie les plus menacés par les Turcs, s'élevèrent bientôt des églises et des chapelles dédiées à « Marie de la Victoire »⁷. Le sénat vénitien mit

¹ Sur la joie de la victoire des Vénitiens, voir le rapport dans YRIARTE, *Vie d'un patricien de Venise*, Paris, 1874, 208. Sur les fêtes à Madrid, voir *Corresp. dipl.*, IV, 509, dans *Innsbrück-Wilten Canisii Epist.*, VI, 629, 637.

² Voir ROSELL, *Combate*, 207. M. A. Colonna exprima la même idée dans sa lettre à Philippe II du 28 octobre 1571. Voir *Inf. polit.*, XIX, 259. Bibl. de Berlin.

³ Cf. *Veranici Epist.*, 315, 322, 327.

⁴ *Dextra Domini fecit virtutem* (Ps. 117, 16) a Domino factum est istud (*ibid.*, 23). BONANNI, I, 297; VENUTI, 125.

⁵ La décision consistoriale du 17 mars 1572 dans CARINI, *Atti consist dal 20 Maggio 1570 al 18 Dicembre 1604*, Roma, 1893, 9. Cf. LADERCHI, 1571, n. 447; LAZZARESCHI, 16. La note du bréviaire romain (au 24 mai) d'après laquelle Pie V aurait ajouté à la litanie de Lorette le titre « *Auxilium christianorum* » ne peut pas se soutenir. Cf. A. DE SANTI, *Les litanies de la Ste Vierge*, Paris, 1900, 224. L'addition provient vraisemblablement des soldats revenant de leur victorieuse guerre contre les Turcs dont beaucoup passèrent par Lorette en retournant dans leur pays. L'invocation fut ainsi une *Vox populi*, une expression de la joie pour l'assistance de Marie dans la dure bataille. Voir *Katholik*, 1898, I, 370.

⁶ Voir *Bull. Rom.*, VIII, 44.

⁷ Voir HAVEMAN, 146; *Cosmos illustr.*, 1904, 131. La dernière de ces églises est celle élevée à Marie à Patras. Il y eut en divers lieux des fonda-

sous le tableau de la bataille, au palais des Doges, les mots : « Ce n'est ni la puissance des armes, ni les chefs, mais Marie du Rosaire qui nous a aidés à vaincre »¹. Beaucoup de villes, telles que Gênes², firent peindre la Madone du Rosaire sur leurs portes, d'autres introduisirent dans leurs armes l'image de Marie debout sur le Croissant.

Le puissant effet qu'exerça sur les contemporains « la plus grande victoire obtenue jamais par les armes chrétiennes »³ se manifeste dans le fait que peu de batailles ont été célébrées et décrites autant que celle du 7 octobre 1571. Des feuilles volantes dans les langues les plus diverses répandirent en tous pays la nouvelle du grand événement⁴. Historiens et orateurs, poètes, musiciens⁵ et artistes rivalisèrent dans la célébration de ce jour, que Cervantès appela le plus beau du siècle. Parmi les récits des historiens italiens⁶, les plus connus sont ceux de Folieta et Paruta⁷. Parmi les discours commémoratifs brille, en dehors de celui de Muret, celui que Silvio Antoniano prononça devant le Pape et les cardinaux⁸. Dans la cérémonie d'actions de

tions de messes d'actions de grâces, ainsi dans la cathédrale de Tolède; voir CARINI, *Spagna*, I, 205. Sur une inscription à une croix dans la cathédrale de Tarente, voir G. BLANDAMURA, *Un cimelio del sec. VII estis nel duomo di Taranto*, Lecce, 1917, 46.

¹ Voir DELL'ACQUA, 80.

² Voir *ibid.*, 82.

³ Ainsi qualifie la journée de Lépante J. B. Campegius episc. Maioricensis dans sa lettre de félicitations à Pie V, datée de Bologne 1571, Sexto Cal. Nov., *Cod.*, LIII, 66, de la Bibl. Chigi à Rome. Albe s'exprima de même. Voir GACHARD, *Bibl. de Madrid*, 126.

⁴ Sur les feuilles volantes allemandes, voir plus haut l'article cité de la *Zeitschrift für Bücherfreunde* et NAGL-ZEIDLER, *Deutsch. österr. Literaturgesch.*, Vienne, 1899, 548 n. Beaucoup de ces feuilles, surtout les italiennes (cf. le catalogue 87 de ROSENTHAL, n. 360-372), donnent des vues sur l'ordre de bataille et de combat, d'autres des représentations allégoriques. A ces dernières appartient une jolie gravure de 1572 de Niccolo Melli : dans une galère, le Pape avec le doge de Venise, Don Juan, saint Marc, saint Pierre et saint Jean qui prennent dans un grand filet toute la flotte turque. Cf. NONMANN-FRIEDENFELS dans les *Seetechn. Mitteilungen*, XXX, 36, 48, 52, 63.

⁵ Cf. AMBROS, III, 533; URSBRUNG, *Jacobus de Kerle*, Munich, 1913, 80.

⁶ Cf. MOLMENTI dans *Riv. Maritt.*, XXXI (1898), 233.

⁷ Cf. FOLIETA, III, 1060; PARUTA, 244.

⁸ Imprimé dans *Silvii Antoniani card. Vita a Josepho Castalione ejusdemque Silvii orationes*, XIII, Rome, 1610, 119. Y appartiennent aussi : JOH. VOLLARI, *Oratio Romæ habita pro insigni victoria c. Turcas obtenta*, Neapoli, 1571; SEB. QUIMINUS, *Oratio pro felic. victoria navali, Casenæ, 1572*; LUIGI GROTO, *Orazione per l'allegrezza d. vittoria etc.*³, Venezia, 1571. Sur les discours de Gian Battist. Rosario Paruta aux obsèques à Ve-

grâces, que l'archiduc Ferdinand présida à Innsbruck, Canisius prononça le sermon panégyrique, dans lequel il rappela avec un sentiment d'élévation que le vainqueur de Lépante était un Habsbourg, qui, la croix à la main, avait embrasé les cœurs de ses héros dans la bataille pour le Christ¹. Le sermon du franciscain tyrolien Johann Nas doit être également signalé comme une production excellente en son genre².

Le nombre de poésies qu'inspira la journée de Lépante dépasse presque tout ce qu'on avait vu. Les Espagnols y surpassèrent les Italiens. C'est en vain qu'on chercherait chez ces derniers un hymne de victoire aussi enthousiaste que celui composé par Fernando de Herrera, ou une description aussi classique que celle d'Alonso de Ercilla dans son « Araucana »³. Parmi les nombreuses petites et grandes poésies d'auteurs italiens, que Pietro Gherardi publia à Venise dans un volume de 500 pages⁴ ne s'en trouve pas une seule digne de la grandeur de l'événement; l'étrange mélange de sentences chrétiennes et païennes détonne dans les pièces latines. En toutes se révèle une rhétorique trop vide et ce mauvais goût qui annonce le Seicento. La prolixité de beaucoup de ces poètes dont l'un, Gianbattista Arcusio, pondit 20 000 vers, est insupportable. Ce qu'il y eut de mieux ce furent les poésies en dialectes⁵.

nise, voir *Arch. stor. Ital.*, 5^e série, XXIII, 424, et LISIO, *Orazioni sulle del sec. XVI*, Firenze, 1897, 285.

¹ Voir BRAUNSBERGER, *Pius V*, 112. Voir plus haut.

² Cf. HIRN, *Erzherzog Ferdinand II*, t. I, 254. À la question se rattache aussi Aug. NESER, *Eine neue Catholische Predig auf der Türcken Niderlag*, München, 1572.

³ Voir TICKNOR, *Gesch. der schöner Literatur in Spanien*, traduit en allemand par M. H. JULIUS, Leipzig, 1897, II, 104, 140; F. DE HERRERA, *L'hymne sur Lépante*, publiée et commentée par A. Morel Fatio, Bordeaux, 1894.

⁴ Le recueil dédié au cardinal Sirleto a pour titre : *In fœdus et victoriam contra Turcos juxta sinum Corinthiacum nonis Octobris partam poemata varia*, Venetiis, 1572. Auparavant était parue à Venise la *Raccolta di varii poemi latini e volgari fatti da diversi bellissimi ingegni nella felice vittoria riportata da Christiani contra Turchi In Venetia appresso Giorgio Angelieri*, 1571. Un semblable recueil qui précède une description de la bataille a pour titre : *Trofeo della vittoria sacra ottenuta contra Turchi nella 1571, rizzato da i più dotti spiriti de nostri tempi... raccolta da Luigi Groto. In Venezia, 1572.*

⁵ Voir MARI, *I cento poeti della battaglia di Lepanto in Nuovi studi e ritratti*, Bologna, 1894, I, 494; MAZZONI, *La battaglia di Lepanto e la poesia politica nel sec. XVI*, dans la *Vita ital. del seicento*, II, Milano, 1895, 191-

L'art italien fut plus heureux que la poésie dans la célébration du grand événement¹. Venise y vient en tête. La République fit orner l'entrée de l'Arsenal par où était sortie la flotte qui avait vaincu les Turcs le jour de sainte Justine, de la statue de cette sainte sculptée par Girolamo Campagna. Domenico da Saló exécuta pour l'église Saint-Joseph di Castello un beau relief représentant la Sainte-Famille. La confrérie du Rosaire fit élever dans l'église Saints-Jean et Paul une chapelle commémorative spéciale, qui fut décorée de nombreuses œuvres d'art entre autres de deux statues de sainte Justine et de saint Dominique de Vittoria. Lors de l'incendie de cette chapelle en 1867 périt aussi le tableau de la bataille, qu'avait exécuté Jacques Tintoret avec son fils Dominique. Une peinture de la bataille faite au palais des Doges par Jacques Tintoret eut aussi le même sort. On mit à la place le grand tableau d'Andrea Vicentino. Deux peintures d'un magnifique coloris furent consacrées également par Paul Véronèse à la bataille de Lépante : l'une, représentant Venier reçu au Ciel en récompense de sa bataille, se trouve actuellement à l'Académie de Venise ; l'autre au palais des doges est une toile votive : En haut le Christ dans la gloire céleste, à ses pieds Venier et Agostino de Barbarigo, saint Marc et sainte Justine, sans parler des figures allégoriques de la foi et de Venise². Le plus célèbre peintre de la ville des lagunes Le Titien âgé de quatre-vingt-quinze ans composa pour Philippe II une allégorie de couleurs somptueuses, qui orne aujourd'hui le

207; D. CIAMPOLI, *I poeti della vittoria* dans *Cosmos illustr.*, 1904, 457-474. Cf. plus loin GENNARI, 76; *Giorn. d. lett. Ital.*, XIX, 450; XXXIV, 434; *Arch. stor. Ital.*, 5, série XXIII, 425; BAUMGARTNER, VI, 444; BELLOMI, *Seicento*, 137, 483; INTRA, *Capilupi*, Milano, 1893, 12; REINHARD-STÜTTNER dans *Zeitschrift für rom. Phil.*, XI, 3; SOLETTI, *Vita di Tasso*, I, Torino, 1895, 156; MANGO, *Una miscell. sconosciuta del sec. XVI*, Palermo, 1894; A. TENNERANI, *Canzon di G. A. dell' Anquillara*, Roma, 1894; VACCALLUZZO dans *Arch. stor. p. la Sicilia orient.*, VI, 2-3; PETRIS, *Di un cantore della battaglia di Lepanto* dans *Pagine istriane*, VI, 11-12; SECEGNI, *Le lettere a Vicenza a tempo della reuizione catt.*, Vicenza, 1903, 51.

¹ Cf. G. SECRETANI, *L'anniversario della battaglia di Lepanto* dans *Zeitschrift Emporium*, 1913, n. 214, avec de nombreuses illustrations.

² Cf. SOHAVIA, *Le chiese di Venezia*, Venezia, 1822, 411; F. LANOTTO, *Il Palazzo ducale di Venezia III*, Venezia, 1860, tav. 175; HAMMER, II, 424; MOLMENTI, *Venerio*, 135; *Cosmos illustr.*, 1904, 400; BETTILOLO, *Un altare votivo nella chiesa di S. Giuseppe di Castello a Venezia* dans *Arte crist.*, I, Milano, 1913, 10.

musée de Madrid¹. La ville de Messine honora Don Juan d'une statue qui fut gravement endommagée dernièrement par le grand tremblement de terre². Les autorités de Rome ajoutèrent aux fastes consulaires sur le Capitole une inscription qui devait perpétuer à jamais le souvenir du triomphe de Colonna du 4 décembre 1571. Elles firent exécuter pour l'église Santa Maria Araceli un plafond de bois à caissons orné de trophées et d'arabesques avec une inscription correspondante, l'or employé provenait du butin de guerre. En 1590 la ville fit encore apposer à l'intérieur de l'église, au-dessus de l'entrée principale, une grande inscription en marbre et cinq ans plus tard, une statue de marbre de Colonna au palais des Conservateurs³. Le pin colossal qui, d'après la tradition, se vit pendant près de trois siècles dans le jardin Colonna au sommet du Quirinal, a disparu. Dans le palais attenant à ce jardin, la salle du trône conserve une carte marine de M. A. Colonna et le diplôme d'honneur qui lui fut conféré par le Sénat. Dans la grande galerie du palais, les peintures du plafond exécutées par Coli et Ghérardi rappellent Lépante. Incomparablement plus précieuses que cette représentation ultérieure sont les peintures contemporaines dans le château de la famille Colonna à Paliano. On y voit au plafond deux tableaux de la bataille et deux consistoires tenus par Pie V sur la Ligue. La frise montre l'entrée triomphale de Colonna le 4 décembre 1571, la muraille, la visite qu'il fit alors à Saint-Pierre avec une intéressante vue de la vieille église du Vatican⁴. Les précieuses tapisseries des Gobelins

¹ Voir CROWE-CAVALCASELLE, *Tizian*, II, Leipzig, 1877, 677. Une image votive de Lépante, qui se trouve au Musée d'Osnabrück et qui sort du couvent voisin des Chevaliers de Saint-Jean, n'a pas encore été publiée. On y voit la Religion habillée de rouge avec un corselet bleu, le heaume sur la tête. De la main droite qui tient un rosaire, elle distribue des pièces d'or et, dans la gauche, porte une bannière rouge avec une croix blanche et une bande avec le mot : Pro fide; sous ses pieds, on voit des Turcs prisonniers; au fond, des galères en mer.

² Voir l'article d'ARENAPRIMO dans *Archivio stor. Sicil.*, XXVIII, 1-2, 1903. Cinq traités des *Mappe geograf. della battaglia di Lepanto a Messina nei prospetti del basamento marmoreo della statua di don Giovan d'Austria* dans *Arch. stor. Messinese*, VI, 1-2 (1905). Au pays du Pape, à Bosco, l'église du couvent de Santa Croce conserve un tableau de la bataille de Lépante de G. COSAL. Voir ROSARIO, *Mem. Domenic.*, XXII, 433.

³ Voir GNOLI dans *Cosmos illustr.*, 1904, 149, 150; cf. les illustrations, 84, n. 85.

⁴ Les fresques bien conservées sont mentionnées par MAROCCO (IX, 151) et

contemporaines forment à ce sujet un ornement du palais Doria à Rome représentant d'une façon schématique les phases particulières de la bataille¹. Au Vatican même ont été immortalisés les grands événements de la Sainte-Ligue et de l'inoubliable victoire par de grandes fresques dans la Sala Regia²; en février 1572, Pie V en avait confié l'exécution à Georges Vasari³.

Les plus anciens biographes du Pape, Catena et Gabutius, rapportent qu'à l'heure où se termina la bataille décisive entre la Croix et le Croissant sur les côtes grecques, Pie V occupé à traiter d'importantes affaires avec son trésorier général Bartolomeo Bussoti, se leva tout à coup, ouvrit la fenêtre, regarda assez longtemps dans une profonde contemplation le ciel, puis se retourna et s'écria : « Ce n'est plus le moment de s'occuper d'affaires; volez remercier le Seigneur car notre armée en ce moment est victorieuse des Turcs⁴. » L'ambassadeur impérial Arco, dans sa relation du 6 octobre 1571, parle de la vision qu'avait eue de la victoire des chrétiens, le 29 septembre, un Franciscain romain, mais il ne dit pas que le même cas se soit produit alors pour Pie V⁵. Par contre l'agent impérial Cusano rapporte le 6 mai 1570, ainsi presque une année et demie avant la bataille, un entretien entre le cardinal Cornaro et le Pape. Dans celui-ci Pie V avait confié au cardinal son inspi-

TOMASSETTI (*Campagna*, III, 556). Elles ne sont pas très accessibles, parce que le château sert maintenant de maison de correction, et méritent toutefois une publication. Dans l'église collégiale de Paliano le simple tombeau de M. A. Colonna. A Marino, la fontaine érigée en 1642 avec quatre Maures enchaînés rappelle la participation de M. A. Colonna à la bataille de Lépante.

¹ Publié pour la première fois dans *Cosmos illustr.*, 1904, 107, 132, 146, 155.

² Vasari l'a décrit lui-même dans sa lettre du 23 février 1572 dans GAYE, III, 307. Les inscriptions dans CUATTARD, 23. Cf. LANCIANI, IV, 36; PLATTNER, II, 241. Il y a aussi une petite description de la bataille dans la Galleria geografica du Vatican.

³ S. S^{ma} ha ordinato che sia finita la pittura della Sala dei Re et che nell'altra sala (*sic*) sia dipinta la vittoria del anno passato. Lettre de A. Zibramonti datée de Rome 16 février 1572. Arch. Gonzague à Mantoue. Cf. le rapport d'Arco du 16 février 1572. Arch. d'État à Vienne.

⁴ CATENA, 195; GABUTIUS, 179. Cf. BAGO VON VERELAM, *Opera*, Hafniae, 1694, 962.

⁵ Voir la lettre d'Arco datée de Rome 6 octobre 1571. Arch. d'État à Vienne. Pie V parla de cette vision le 4 décembre 1571 en présence du cardinal Santori (voir supplément n^{os} 90-95). S'il ne dit rien de sa propre vision, ce fut peut-être par simple modestie.

ration relative à la victoire des Vénitiens sur les Turcs, faisant remarquer qu'il avait eu souvent de semblables illuminations, lorsque dans une affaire très importante il suppliait instamment Dieu¹. D'après ce rapport, on ne peut douter que Pie V avait prévu longtemps à l'avance la victoire de Lépante. Quand elle fut devenue un fait, il ne lui restait plus qu'un court temps à vivre : il avait rempli sa mission.

V

Bien qu'il n'eût aucune attention pour lui-même, Pie V jouit jusqu'à la fin d'une grande vigueur d'esprit et de corps. Comme au début de 1569, on lui donna de funestes présages, il se borna à en rire et dit qu'il se sentait mieux que jamais². Un an après on apprit que son état de santé n'était pas aussi bon qu'auparavant, depuis que sur le conseil des médecins il avait changé, en raison de sa maladie de la pierre, l'ordre de ses repas jusque-là observé³. Mais dès qu'au printemps de 1570, il revint à ses anciennes habitudes, il se sentit de nouveau aussi vigoureux qu'auparavant. Il déclara que désormais il ne prendrait plus conseil des médecins⁴.

Les grands événements historiques, la guerre et la victoire sur les Turcs amenées par sa décisive coopération ne contribuèrent pas peu par la suite à réveiller ses forces cor-

¹ ...Ch'è solito suo quando prega Dio con tutta quella sincerità suol' far' quando gli occorono cose importantissime (lettre de Cusano datée de Rome 6 mai 1570, Arch. d'État à Vienne). Que Pie V ait présagé la victoire non pas le jour de la victoire, mais bien avant, c'est ce qu'attesta par serment Fabrizio de' Massimi, un disciple de Philippe de Néri; voir le *Processus canoniz. Pii V* dans LADENCHU, 1574, n. 419. Avec quelle prudence il faut user de l'Argumentum ex silentio, c'est ce qui est démontré par HEENE, I, 190, qui considère la prédiction de la victoire comme une légende parce que « les correspondances diplomatiques sont complètement muettes à ce sujet. »

² D'après le rapport d'Arco du 22 janvier 1569, la déclaration faite aux cardinaux fut : che quei tali sono pazzi et che sta meglio che sia stato ancora. Arch. d'État à Vienne.

³ S. S. per quanto s'intende non gode la buona sanità di prima che soleva godere, et con questa mutatione de usanza de vivere, mangiando hora la mattina alle 12 hore et la sera a 1 hora et meza di notte, non avanza ne meglio della infermità sua di non rittenerne l'urina, la qual è di molta consideratione, ancora che S. S. s'affatica al solito. *Avviso di Roma* du 21 janvier 1570, *Urb.*, 1041, p. 221. Bibl. Vatic.

⁴ Voir *Avvisi di Roma* des 1^{er} et 8 avril 1570, *ibid.*, 251-258.

porelles qui atteignirent un développement presque juvénile¹. Tous les rapports sont unanimes à dire combien le Pape se trouvait frais et vigoureux pendant les années 1570 et 1571 où abondèrent pour lui les fatigues et les excitations². Au printemps de 1571, il put oser continuer sans changement à s'occuper des affaires, malgré sa cure de lait d'ânesse³. En juillet, en dépit de la grande chaleur, il alla à sa petite villa. En septembre 1571, Zuñiga parle du bon état de santé du Pape⁴. Le dimanche 28 octobre, Pie V célébra la messe d'actions de grâces pour la victoire de Lépante. Le lundi, il assista aux obsèques de ceux qui étaient tombés dans la bataille, le mercredi il fit le pèlerinage aux sept églises principales de Rome⁵.

L'hiver de 1571 à 1572 s'écoula d'abord de façon satisfaisante. A la Noël de 1571 Pie V assista à la messe de minuit, dit deux messes basses, donna la sainte communion à ses familiers et célébra finalement la messe pontificale à Saint-Pierre⁶. Le 8 janvier 1572, se réveilla son ancienne maladie de la pierre⁷. Mais le danger passa. Au milieu de mars, le mal reparut subitement très violent⁸. Le Pape

¹ Herre (*Papst Wahl.*, 150, 187) le fait remarquer avec raison. Voir les rapports de A. Zibramonti des 13 janvier et 10 février 1571. Arch. Gonzague à Mantoue. De temps en temps, la maladie de la pierre recommençait il est vrai. Voir le rapport de Cés. Speciano à Charles Borromée daté du 27 janvier 1571. Bibl. Ambrois. de Milan, F. 44 Inf

² Cf. les *Avvisi di Roma* dont l'un fait remarquer à quel point le Pape se porte bien. Zuñiga écrivait le 27 avril 1571 à Philippe II : S. S. ha estado todo este invierno con tanta salud che me parecia que era demasciado de temprano hablar en sede vacante. Ce ne fut que deux jours plus tard que la réapparition du mal de la pierre inquiéta un peu les cardinaux. *Corresp. dipl.*, IV, 253.

³ Voir *Avvisi di Roma* des 11 et 19 mai 1571, *Urb.*, 1042, p. 56^b, 62^b. Bibl. Vatic. Sur le conseil des médecins, Pie V ne dit pas la messe le jour de la Fête-Dieu 1571, parce qu'il dut se fatiguer beaucoup en portant à pied le Saint-Sacrement. Voir *ibid.*, p. 75.

⁴ Voir *Corresp. dipl.*, IV, 431.

⁵ Voir les *Avvisi di Roma* des 18 juillet et 31 octobre 1571, *Urb.*, 1042, p. 90, 141, *op. cit.*

⁶ Voir *Avviso di Roma* du 29 décembre 1571, *Urb.*, 1042, p. 168^b, *ibid.*

⁷ Voir *Corresp. dipl.*, IV, 609.

⁸ Dans le récit de la maladie et de la mort, j'écarte tous les embellissements ultérieurs et m'en tiens aux rapports des contemporains, en premier lieu des ambassadeurs. De l'un d'eux émane la *Relazione dell' infermità et morte di P. Pio V*, écrite le 3 mai 1572, immédiatement après la mort, et qui a été publiée par V. Ortroy d'après les *Varia polit.* des Arch. sec. pap., dans les *Anal. Boll.*, XXXIII, p. 200. D'autres copies de cette *Relazione*, *ibid.*, dans *Cod. Bolognetti*, 107, et *Vatic.*, 7484, p. 142, de la Bibl. Vatic.,

chercha un soulagement par une cure de lait d'ânesse. Ce remède qui lui avait si souvent servi produisit effectivement une légère amélioration, mais lui fatigua l'estomac au point qu'il ne put plus digérer de nourriture. Ajoutez à cela que le Pape jeûnait trop strictement pour son âge et se fatiguait trop dans l'exercice des devoirs de sa charge¹. Une grande faiblesse s'ensuivit naturellement. Fin mars la plupart des médecins pensèrent qu'il n'avait tout au plus que quelques mois à vivre². Seuls les familiers les plus intimes et surtout Rusticucci et Bonelli rentré le 4 avril de sa légation avaient encore accès auprès du malade³. Il ne put assister à la messe pontificale du jour de Pâques, 6 avril. Mais il voulut, malgré ses grandes souffrances, donner au peuple romain la bénédiction solennelle. A cette nouvelle accourut sur la place Saint-Pierre une foule immense, qui voulait voir encore une fois la face du Saint Pontife. Grand fut l'étonnement lorsque celui-ci prononça clairement et intelligiblement les paroles de la bénédiction, de façon à être entendu des rangs les plus éloignés. Plusieurs pleurèrent de joie et s'abandonnèrent à l'espérance de conserver cette chère existence⁴. Le pape se sentit mieux pendant quelques jours⁵.

Mais on ne pouvait parler d'une véritable amélioration dans son état⁶. L'estomac refusait absolument son service pendant qu'augmentaient les souffrances causées par la pierre. Le Pape les supportait avec la plus grande patience. Il ne voulut pas d'une opération proposée par les médecins, probablement par pudeur⁷.

dans Bibl. de Berlin, *Inf. polit.*, 26, dans *Cod. ital.*, 203 de la Bibl. de Paris, *Cod.*, 507, p. 2, de la Bibl. de Toulouse, *Cod.*, 6325 de la Bibl. de la Cour à Vienne. Très répandus sont les nombreux rapports de l'envoyé bolognais Vincenzo Matuliani dans Arch. d'État à Bologne.

¹ Voir le rapport de B. Matuliani du 26 mars 1572. Arch. d'État à Bologne.

² Voir les rapports de Zuñiga des 29 et 30 mars 1572. *Corresp. dipl.*, IV, 711, 718.

³ Voir le rapport d'Arco du 5 avril 1572 (Arch. d'État à Vienne) qui parle de toutes les lotions possibles par lesquelles on cherchait à soulager le malade. Voir aussi la lettre de Zibramonti du 29 mars 1572. Arch. Gonzague à Mantoue. Sur les inquiétudes de la Cour de Florence, voir PALANDRI, 165.

⁴ Voir le rapport de A. Zibramonti du 12 avril 1572. Arch. Gonzague à Mantoue.

⁵ Cf. le rapport de V. Mutuliani du 5 avril 1572, Arch. d'État à Bologne et le bref à Guillaume de Bavière du 8 avril 1572 dans THEINER, *Annal. eccl.*, I, 5.

⁶ Voir le rapport de Zuñiga du 10 avril 1572. *Corresp. dipl.*, IV, 723.

⁷ Voir le rapport d'Arco du 12 avril 1572. Arch. d'État à Vienne. Voir la

Aux souffrances corporelles s'ajoutèrent les souffrances morales. L'attitude des grandes puissances catholiques causait surtout au Pape de graves soucis. Philippe II lui en voulait de son attitude dans le procès de l'archevêque Carranza; l'ambassadeur du roi catholique menaçait en plus de rompre les rapports diplomatiques, si Pie V accordait la dispense du mariage pour Henri de Navarre, dispense que l'ambassadeur français cherchait à obtenir en menaçant de se soustraire à l'obédience. A tout cela s'ajoutèrent les désaccords avec l'empereur au sujet de l'élevation de Cosme de Médicis à la dignité de grand-duc de Toscane¹. Le Pape malade avait un ardent désir de faire encore une fois le pèlerinage des sept basiliques de Rome qui lui était si cher. En vain les médecins et son entourage immédiat cherchèrent-ils à l'en détourner. Le 21 avril il entreprit, malgré un fort vent qui soufflait de la mer, de refaire à pied cette longue procession de plus d'un mille italien. Sur le chemin de Saint-Paul-hors-les-murs, il rencontra un berger qui lui fit présent d'un agneau tandis qu'un autre lui offrait quelques cailles. A la Scala Santa il rencontra quelques réfugiés anglais, dont il fit prendre les noms pour pouvoir leur faire parvenir des secours. Levant les yeux au ciel, il s'écria : « Mon Dieu, tu sais que je suis prêt à verser mon sang pour le salut de cette nation. » Il bénit affectueusement la foule accourue là par milliers qui reprit espoir en voyant le malade s'avancer avec vigueur².

Ce fut la dernière fois que l'âme énergique de Pie V força son corps débile à le servir encore. Les jours suivants le Pape ne fut plus en état d'expédier les affaires courantes³. Le soir du 26 avril il fut saisi d'une faiblesse profonde, de laquelle pourtant il se releva vite. Le lendemain matin il put donner audience au prince d'Urbin. Le soir, une nouvelle défaillance un peu plus légère le prit. Le len-

lettre de Zibramonti du 30 avril 1572, Arch. Gonzague à Mantoue et *Corr. dipl.*, IV, 731, n. 1. Comme cardinal, raconte son médecin, il s'était laissé examiner une fois, mais comme Pape, il ne voulut plus le supporter. Voir MAUNI, II, 321.

¹ Voir le rapport de Cusano du 24 mai 1572. Arch. d'État à Vienne. Cf. plus haut et plus loin.

² Voir le rapport de A. Zibramonti du 6 avril 1572. Arch. Gonzague à Mantoue. Cf. aussi la lettre d'Arco du 26 avril 1572. Arch. d'État à Vienne. L'épisode avec les Anglais dans CATENA, 215.

³ Voir le rapport de Zuñiga du 24 avril 1572. *Corresp. dipl.*, IV, 729.

demain le Pape voulut de nouveau dire la sainte messe. Mais sa faiblesse le priva de cette consolation. Il ne renonça pourtant pas à assister à une messe et à recevoir la sainte communion. Vers midi il eut une nouvelle défaillance si grave que son entourage le crut mort. Au Vatican les portes furent fermées. Toutes les mesures de précaution furent prises et les cardinaux convoqués. On dut pourtant donner bientôt contre-ordre, car le Pape avait repris connaissance. Néanmoins son état restait désespéré¹.

Pie V vit venir sa fin avec un visage joyeux. Tandis que son entourage pleurait et sanglotait, il se montrait entièrement calme et cherchait à le consoler. « Le Seigneur Dieu, disait-il, suscitera nécessairement des pierres l'homme dont son Église a besoin en un si grave moment. » Parmi les prières qu'il se faisait lire sans interruption même pendant la nuit, il préférait les sept psaumes de la Pénitence et l'histoire de la Passion du Seigneur. Toutes les fois que revenait le nom de Jésus, il se découvrait respectueusement la tête et lorsque ses mains ne purent plus le faire, il marqua encore sa vénération au moins par un signe². La défense de la chrétienté contre l'Islam l'occupa jusqu'à sa fin. Il exhorta à de nombreuses reprises à continuer la croisade contre les Turcs. Son dernier acte de gouvernement fut de remettre au trésorier une cassette de treize mille écus, où il avait coutume de puiser pour ses aumônes privées, disant que cela servirait utilement à la Ligue³.

Le 30 avril, le Pape sentit sa fin approcher. Pour mourir en simple religieux, il se fit mettre l'habit de Saint Dominique. Le soir le sacristain lui administra l'extrême onction. Comme un violent catarrhe le tourmentait, il dut renoncer à recevoir le saint viatique⁴. « Le Pape, écrit Au-

¹ Voir outre la relation citée plus haut, la *Relatione*, 231. Voir le rapport de Cusano du 28 avril 1572. Arch. d'Etat à Vienne. Cf. aussi la lettre de A. Zibramonti du 30 avril 1572. Arch. Gonzague à Mantoue et les rapports de V. Matuliani des 27 et 30 avril, du 1^{er} mai 1572. Arch. d'Etat à Bologne.

² Voir CATENA, 216. Voir aussi le rapport de A. Zibramonti du 1^{er} mai 1572 dans les *Anal. Boll.*, XXXIII, 202, n. 4.

³ Voir la *Relatione*, *ibid.*, 203. Un des derniers brefs se rapporte justement à la guerre turque; il est daté du 27 avril 1572 et ordonne la nomination de Michele Bonelli comme capit. generalis classis S. S^{ie}. Arch. des brefs à Rome.

⁴ Voir *Anal. Boll.*, XXXIII, 201-202.

relio Zibramonti, le 30 avril, est étendu immobile, les mains jointes. Seuls quelques pénitenciers sont agenouillés autour de lui. De violentes douleurs le tourmentent constamment¹. » Dès qu'il revenait à lui un moment, on l'entendait prier à voix basse : « Seigneur, accrois mes souffrances, mais accrois aussi ma patience². » Au milieu de tels actes d'héroïque soumission à Dieu, Pie V rendit sa sainte âme le soir du 1^{er} mai 1572³. Il avait atteint l'âge de soixante-huit ans et avait occupé le siège de saint Pierre six ans sept mois et vingt-trois jours.

Du premier au dernier jour de son règne toutes les forces de Pie V avaient été consacrées à défendre l'Église contre les ennemis de la foi catholique, à la purifier de tous ses abus, à l'étendre aux pays d'outre-mer ainsi qu'à défendre la chrétienté européenne contre l'assaut de l'Islam. Des succès décisifs ne purent être atteints sur tous ces terrains à cause de la brièveté de son pontificat. Malgré cela le saint Pape a réalisé de grandes choses. Ses successeurs n'eurent souvent qu'à moissonner ce qu'il avait semé. Dans la période immédiate qui suivit apparut toujours plus clairement l'importance de son inlassable et profonde activité non seulement pour la réformation catholique, mais aussi pour la restauration catholique en général. Du reste les contemporains sentirent déjà quelle grave perte faisait l'Église par sa mort. Le sentiment fut général qu'un saint avait quitté ce monde. On put voir surtout à Rome quelle profonde impression la vie du Pape avait faite. Les habi-

¹ Lettre aux Arch. Gonzague à Mantoue. Des violentes douleurs que le Pape subissait constamment Arco parle dans son rapport du 19 avril 1572. Arch. d'État à Vienne.

² Cette déclaration connue par Catena (p. 212) est attestée également par une lettre de Zibramonti du 1^{er} mai 1572 (*Anal. Boll.*, XXXIII, 202, n. 4) et d'autres rapports. Voir *Corresp. dipl.*, IV, 731, n. 1.

³ Voir FIRMANUS dans *Anal. Boll.*, *op. cit.*; cf. *ibid.*, n. 4, la lettre de A. Zibramonti, plus loin les deux rapports d'Arco et de Cusano du 1^{er} mai 1572 dans Arch. d'État à Vienne. Voir aussi la lettre de Gerini dans GROTANELLI, *Fra Geremia da Udine*, Firenze, 1893, 25. A l'autopsie, les médecins trouvèrent trois pierres noires dans la vessie. Voir le rapport de Giov. Franc. Marengo d'Albe dans MANTU, II, 321; cf. *Corresp. dipl.*, IV, 731. Pie V succomba indubitablement à sa maladie de la pierre. Cusano dans son rapport du 24 mai 1572 (Arch. d'État à Vienne) ajoute aux trois pierres trouvées dans sa vessie, « trois autres pierres » qui l'avaient plus tourmenté que les premières. C'était l'ennui de l'affaire Carranza, la dispense matrimoniale pour Navarre et les difficultés causées par la nomination de Cosme au titre de grand-duc.

tants de la Ville éternelle, où régnait un complet silence¹ accouraient par milliers près de son corps exposé à Saint-Pierre. Chacun cherchait à avoir comme une précieuse relique quelque chose ayant appartenu au défunt. Les gardes durent, à la fin, s'opposer à ce zèle exagéré des vénérateurs. Quiconque ne pouvait se procurer aucune relique cherchait du moins à toucher son cercueil avec des rosaires ou d'autres objets de dévotion².

Quelqu'un qui connaissait très bien la Curie d'alors estima que par la mort de Pie V l'Église avait perdu un pasteur vraiment pieux et saint, un ardent défenseur de la religion, un terrible justicier des vices, un prêtre souverainement vigilant et infatigable, dont tous les efforts avaient tendu à la gloire de Dieu et au relèvement de la foi³. Ce qu'un ascète aussi rigide que Charles Borromée avait dit en 1568, que depuis longtemps l'Église n'avait pas eu de chef meilleur ni plus saint⁴ s'était vérifié⁵.

¹ Voir les rapports de V. Matuliani des 1^{er} et 3 mai 1572. Arch. d'État à Bologne.

² Voir la *Relatione* dans *Anal. Boll.*, XXXIII, 204. Cf. CIACONIUS, III, 404; LANGIANI, IV, 45; *Zeitschrift für schweiz. Kirchengesch.*, 1907, 220. Payements pour le catafalque de Pie V dans MANDATA, 1572, p. 22^b. Arch. d'État à Rome. Une description détaillée des nombreuses reliques de Pie V à Sainte-Marie Majeure (entre autres le camail rouge, le bréviaire, etc.) est donnée par G. B. NASALLI ROCCA, *S. Pio V e le sue reliquie nella Basilica Liberiana*, Roma, 1904. La caisse originaire en bois est conservée dans la chapelle souterraine de la crypte, la mozzetta de soie de Pie V à S. Maria in Vallicella à Rome. D'autres reliques dans la cellule du saint à S. Sabina. La sedia gestatoria dont il se servait se trouve dans ce qu'on appelle l'Octogone de saint Grégoire à l'église Saint-Pierre. Sur les reliques de Pie V dans la chapelle du collège Ghislieri à Pavie, voir DELL'ACQUA, 101. Un *Agnus Dei* béni par le Pape (très grand avec au revers le Sauveur et les instruments de la Passion) est au Musée Schnütgen à Cologne.

³ Voir *Relatione* dans *Anal. Boll.*, XXXIII, 202. Dans une note contemporaine en tête des *Litteræ sede vacante post obitum Pii V* (Arch. secr. pap.), le Pape est célébré comme vir singulari vitæ sanctitate, vitiorum omnium, sed præcipue hæreticæ pravitatis vindex acerrimus ecclesiasticæ disciplinæ restituendæ audiosissimus. Poésies d'admirateurs du Pape dont Sirleto dans CATENA, 219. Une de Commendone dans MAI, *Specil.*, VIII, 487. Il ne faut pas s'étonner que la rigueur de Pie V ait donné lieu également à de haineuses pasquinades; voir MASIUS, *Briefe*, 483.

⁴ La lettre non datée est adressée à Lod. Antinori. Bibl. Ambr. à Milan, F. 40, Inf. p. 27.

⁵ Il fut le plus vertueux des Papes, dit Camaiani dans sa lettre datée de Rome 1^{er} mai 1572. Arch. d'État à Florence Medic., 656, p. 501. Voir en outre les jugements de Folieta et Muret dans CIACONIUS, III, 1000, 1009; WERNO dans *Zeitschrift für schweiz. Kirchengesch.*, 1907, 219, et le jugement du médecin de Pie V dans MARINI, II, 321-323. Cf. aussi SANTONI, *Autobiografia*, XII, 352, et la *Vita di Pio V* dans *Anal. Boll.*, XXXIII

Le dépôt provisoire des restes mortels de Pie V eut lieu à Saint-Pierre dans la chapelle de Saint-André¹, d'où il devait être transporté à son petit bourg natal de Bosco, dans l'église des Dominicains qu'il y avait fait bâtir. Ainsi l'avait désiré le défunt dans son humilité². Mais Sixte-Quint voulut conserver dans la Ville éternelle les restes terrestres de celui qu'il avait eu en si haute vénération. Il fit construire un magnifique tombeau dans la chapelle du Presepio qu'il avait fait bâtir à Sainte-Marie Majeure pour les y recevoir³. Le transport du corps de la chapelle de Saint-André à la basilique de Libère eut lieu le 9 janvier 1588 avec une grande solennité et au milieu d'une grande multitude et, comme aux funérailles l'avait fait Marc Antoine Murret, Antonio Boccapaduli fit cette fois une oraison funèbre très admirée⁴.

Ce fut aussi Sixte-Quint qui fit introduire le procès de canonisation de Pie V. Vu le grand soin et la grande circonspection qu'on a coutume de mettre à Rome en de telles procédures, la conclusion n'eut lieu que dans le dernier tiers du dix-septième siècle. Clément X promulgua la béatification le 10 mai 1672. Pie V fut mis au nombre des saints par Clément XI le 22 mai 1712. Ce Pape fixa également la fête de Pie V au 5 mai⁵.

215. Baco de Verulan fait dire à l'un des interlocuteurs (dans son *Dialogus de Bello sacro*), après mention de la victoire de Lépante : Quæ hamum inserint naribus Ottamani usque ad diem hodiernum : Quod opus præcipue instructum et animatum fuit ab eximio illo Principe Papa Pie V, quem miror successoros eius inter sanctos non retulisse (*Opera*, Hafnia, 1694, 1299).

¹ L'épithaphe originale dans MANDATA, 1572, p. 219. Arch. d'État à Rome.

² Voir plus haut la *Relation* mentionnée.

³ Cf. CATENA, *Lettere*, Roma, 1589, 8; DE ANGELIS, *Basilica S. Mariæ Mag.*, Romæ, 1621, 173; KRAUS-SAUER, II, 2, 622; ESCHER, *Barock and Klassizismus*, Leipzig, 1910, 107; ORHAAN, *Sixtine*, Rome, 47.

⁴ Voir le rapport de Galisinus dans THEINER, *Annal. eccl.*, I, 7; *Acta Sanct. Maii*, I, 697, et GALICUS, 480. En 1904, le quatre centième anniversaire de la naissance de Pie V fut célébré particulièrement à Rome et à Pavie. Le 10 mars de cette même année, en présence du cardinal V. Vanuttelli, archiprêtre de la basilique et du chapitre, on procéda à l'ouverture du sarcophage de Pie V. Le squelette, encore complètement conservé (reproduction dans l'écrit de Nasalli Rocca mentionné plus haut), fut à cette occasion revêtu de nouveaux habits. Le crâne couvert d'un masque d'argent exécuté sur le moulage original conservé dans la famille Manzia, changement qui ne peut apparaître avantageux à qui a connu l'état premier.

⁵ Voir THEINER, *op. cit.*, 9; *Acta Maii*, I, 621, 715. Le bel *Officium Pii V* dans JOYAU, *Pie V*, 371. Cf. *Acta cononiz. Pie V, etc.*, Romæ, 1720.

Chaque année, ce jour-là, un autel est élevé immédiatement devant le tombeau de Pie V, le dernier des Papes jusqu'ici canonisé. Les prêtres y disent la sainte messe. La plaque de bronze doré qui ferme par devant le sarcophage est enlevée; derrière la vitre on voit le corps de Pie V en habits pontificaux. Entouré de l'éclat de nombreux luminaires, entouré de la magnifique floraison de mai, enveloppé d'odeurs d'encens, il n'a rien de la terreur de la mort. Tout le jour, Romains et Étrangers, ecclésiastiques et laïques, riches et pauvres accourent pour vénérer en une prière silencieuse celui à qui l'Église doit tant.

FIN DU TOME DIX-HUITIÈME

SUPPLÉMENT

DOCUMENTS INÉDITS ET COMMUNICATIONS D'ARCHIVES

AVERTISSEMENT PRÉLIMINAIRE

Les documents ici réunis doivent confirmer et compléter le texte de mon livre; en faire une collection proprement dite n'entraîne pas dans mon plan. La source est pour chaque numéro indiquée le plus exactement possible. Pour des raisons d'espace je devais être parcimonieux de considérations explicatives. Pour ce qui concerne le texte lui-même, j'ai pour règle de conserver l'orthographe des documents et des lettres le plus possible, tels qu'ils sont dans les documents originaux en question. Je n'ai pas besoin de justifier les majuscules initiales et les changements de ponctuation que j'ai faits. J'ai signalé partout les passages où j'ai tenté des corrections; par contre, je n'ai pas signalé les petites erreurs et les fautes évidentes d'écriture que j'ai corrigées. Les additions que j'ai faites sont enfermées entre parenthèses carrées. Les passages inintelligibles ou douteux sont marqués d'un point d'interrogation ou d'un « sic ». Les passages qu'en les copiant, au moment d'imprimer, j'ai laissés de côté intentionnellement comme non essentiels ou non nécessaires à mon but sont indiqués par des points (...).

I. — LE CONCLAVE DE PIE V D'APRÈS LE DIARIUM DE CORNELIUS FIRMANUS¹.

Ea nocte [sequenti diem 23^m decembris 1565] omnes rev^{mi} vigilarunt facientes praticas pro electione novi pontificis : erant enim multi qui quaerebant et totis viribus instabant quod eligeretur in pontificem rev^m Moronus, alii erant qui ipsius exclusio-

¹ Cf. plus haut.

nem quaerebant : fiebantque practicae et conventiculae tanta cum celeritate, strepitu, rumore ac concursu quod vix credi possent; aliqui rev^{mi} ibant fere currentes portantes de per se busias cum luminibus absque aliquibus ex eorum conclavistis, alii sine luminibus nec omnino vestiti, adeoque videbatur maximus conflictus. Sed si illa nocte ducebatur in capellam praedictus rev^{mus} Moronus, erat certe pontifex; nam ipsius adversarii erant perterriti et habebant facies albas prout pannus lineus est, nec sciebant a principio quid facerent; sed quoniam habuerant tempus procurandi exclusionem, vel quia sic erat Dei voluntas, cuius secreta non est nostrum scire, seu quia adhuc non venerat hora eius, antequam fieret scrutinium, fecerunt perfectam et securam exclusionem. In mane autem antequam lucesceret dies, ceperunt cardinales pontificem eligere, cupientes magna cum celeritate venire versus capellam ut concluderetur negocium; qui maxime infestarunt me ut cito pulsarem campanellam pro missa ut citius fieret scrutinium; et deputati ex capitibus ordinum mandabant quod pulsarem hora solita et consueta, prout feci et forsitan prius, ut utrique parti ut melius possem complacere. Fuit dicta missa ex more et factum deinde scrutinium, in quo praedictus rev^{mus} Moronus habuit 26 vota et tres accessus, quos dederunt rev^{mi} Sforzia, Ursinus et Verzellensis.

Erant tunc in conclavi 51 rev^{mi}, videlicet Pisanus, Moronus, Tridentinus, Farnesius, Crispus, de Perusio, Saracenus, Sancti Vitalis, Sⁱ Clementis, de Pisis, Reumanus, Capisucus, Alexandrinus, de Araceli, Sabellus, Sⁱ Georgii, Cornarius, Salviatus, Simoneta, Pacecus, Amulius, Corrigiensis, de Gambarara, Borromeus, Altaemps, Gesualdus, de Sermoneta, Ferrariensis, Mantua, de Aragonia, Columna, Novocomensis, Patavinus, Delphinus, Bobba, Sforzia, Ursinus, Verzellensis, Lomellinus, Crassus, Sirletus, Urbinas, de Monte, Simoncellus, Vitellius, Estensis, Madrutius, Medices, Alciatus, Paleotus [et Castiglione]: adeoque pro perfecta pontificis electione requirebantur 34 vota, de quibus quinque defuerunt; sed certe fuit maximus conquassus, strepitus ac rumor in nocte : nullus enim cardinalis quievit, et multi ipsorum fere currebant per conclave praesertim rev^{mus} Estensis, qui laboravit pro decem hominibus et aperto Marte quaerebat exclusionem. Similiter fecerunt etiam rev^{mi} de Sermoneta, Urbinas et nonnulli alii. Visi fuerunt multi rev^{mi} perterriti et quasi flentes, qui, licet invitati, ibant tamen ad capellam ad consentiendum electioni fiendae, considerantes non posse ipsam electionem aliquo pacto impedire. Nunquam vidi tam magnam in alicuius rev^{mi} favorem frequentiam, quae tamen nil profuit, quia sic datum erat desuper. Credo equidem quod optimus fuisset pontifex et bene gubernasset Romanam Ecclesiam.

Illo sero [diei 30] fuerunt visae multae conventiculae et practicae cardinalium quaerentium creare pontificem rev^{mm} Sⁱ Vitalis. Nil tamen factum fuit; nam rev^{ms} Borromeus (qui habebat in posse suo magnam votorum quantitatem) nolebat accedere, licet quidam de suis libenter accessissent. Dictus vero Borromeus cupiebat creare rev^{mm} de Araceli; sed rev^{ms} de Altaemps non erat contentus, et sic fuit diu praticatum et laboratum in vanum.

Die 5^a summo mane hora XII^a fuit inceptus magnus rumor pro creando in pontificem rev^{mm} cardinalem Sirletum, et duravit, maxima cum multorum rev^{morum} acceleratione et concursu usque ad horam 15; nam aliqui ex parte rev^{mi} Borromei adiuvabant dictam electionem, multi etiam faventes rev^{mo} Sⁱ Vitalis quaerebant exclusionem. Illo interim rev^{ms} Sforzia publice in aula Regum dixit rev^{mo} Borromeo quod nolebat aliquo pacto ire ad rev^{mm} Sirletum, quia nunquam in tota nocte aliquid de eo sibi dixerat, cum honestum ipsi videretur quod omnia debuisset scire et replicavit nunquam nisi coactum iturum dicta ex causa, licet ipsum rev^{ms} summopere diligeret et pontificia dignitate dignum cognosceret. Cumque videret rev^{ms} Borromeus firmo ac determinato animo ea dici, rogavit dictum rev^{mm} Sfortiam quod saltem permetteret ire rev^{mm} de Medicibus: cui respondit se nunquam prohibiturum, immo eum rogaturum ut iret eius praesentia; et exinde omnia refrigescere ceperunt, licet rumor in totum non cessaret.

Illo mane ceperunt magistratum triduanum rev^{mi} Pisanus, Reomanus et Madrutius.

Dum fieret rumor pro eligendo rev^{mm} Sirletum in pontificem rev^{ms} Vitellius camerarius ivit ad cameram rev^{mi} de Medicibus, cui dixit pontificem iam fuisse creatum et quod propterea ipse etiam iret et cum aliis interveniret, qui tumultuanter inceptit dicere quod non per terrorem et metum fiebant pontificum electiones et quod nolebat ire, et iratus exivit a sua cella sive camera, tertio eidem replicando. Deinde fecerunt circulum circa 15 cardinales in capite aulae regiae ante cameram rev^{mi} Reumani, ubi Borromeus et quidam alii rev^{mi} satis rogarunt rev^{mm} Farnesium ut secum iret ad ducendum rev^{mm} Sirletum ad capellam ut eum pontificem crearent; qui respondit quod sibi non displicebat et bene sciebat eum fore dignum pontificatu, sed tamen nolebat iri nisi audita intentione et voluntate suorum consociorum et quod cito responderet; interim autem bene factum putabat fieri scrutinium, in quo forsitan Deus inspirasset quid foret agendum: et sic factum fuit. Nec praetermittam quod dum fierent practicae supradictae, rev^{ms} Sirletus, qui divum Jeronimum repraesentare videbatur, flebat continuo et rogabat rev^{ms} ipsius fautores quod desisterent ab incepto nec quaerent ipsum in pontificem eligere, quia

sciebat se non fore sufficientem ad sustinendum tam grave pondus et habendum gubernium tanti momenti, genuflexusque in lecto (in quo infirmus iacebat) indesinenter flebat et rogabat eius familiares ut Deum deprecarentur suppliciter quod non succederet ipsum eligi in pontificem; et credo certissime quod supra dicta ex toto corde agebat, nam semper fuit vir exemplaris; amator paupertatis et in minimis contentus, absque superbia, dulcissimae conversationis et denique sanctissimae vitae.

Illo sero fuerunt factae praeconae pro rev^{mo} cardinali Tridentino, credo potius ad honorandum eum quam quod aliqua esset intentio ipsum creandi pontificem.

Die 6^a ianuarii, quae erat dies Epiphaniae, celebrarunt omnes infrascripti rev^{mi}, videlicet Moronus, Farnesius, Crispus, Saracenus, S^u Vitalis, Pisanus, Reumanus, Alexandrinus, Sabellus, Simonetta, Pacecus, Amulius, Corrigiensis, de Gambaria, Borromeus, Gesualdus, de Sermoneta.

Ille die post prandium fuit aliqualis rumor in conclave et visae fuerunt quaedam praeconae multorum rev^{mm} pontificem diversimode creare quaerentium, in vanum tamen, quia nondum venerat hora.

Ille die inter horam 21^{am} et 22^{am} omnes rev^{mi} iverunt ad cameram rev^{mi} cardinalis Alexandrini, quem quasi invitum et per vim duxerunt ad capellam Paulinam, et cum vellent eum eligere in pontificem, tanta erat confusio quod nesciebant quomodo illud agere deberent: aliqui enim petebant fabas ut per vota fieret, alii dicebant quod portarentur scabella et alia consueta pro scrutiniis, alii etiam, meliorem viam ac magis expeditam eligentes, dicebant quod publica voce danda essent vota per quemlibet cardinalem, et ita fieri deberet electio; prout, sedato clamore ac magno strepitu, factum fuit. Nam omnes sederunt in solitis eorum locis et tunc rev^{ms} decanus stans dixit: Ego Franciscus cardinalis Pisanus, sacri collegeii decanus, eligo in summum pontificem rev^{mm} dominum meum Michaelem cardinalem Alexandrinum nuncupatum. Post eum rev^{ms} Moronus similibus verbis elegit eundem, deinde rev^{mi} omnes infrascripti similiter elegerunt, videlicet Tridentinus, Farnesius, Crispus, de Perusio, Saracenus, S^u Vitalis, S^u Clementis, Pisanus, Reumanus, Capisuccus, de Araceli, Sabellus, S^u Georgii, Cornarius, Salviatus, Simonetta, Pacecus, Amulius, Corrigiensis, Gambaria, Borromeus, de Altaemps, Gesualdus, de Sermoneta de Aragonia, Colonna, Novocomensis, Nicolinus, Patavinus, Delphinus, Boba, Sforzia, Ursinus, Castellionensis, Vercellensis, qui etiam tulit votum descriptum rev^{mi} cardinalis Ferrerii patris sui qui erat podogra impeditus et nomine etiam ipsius elegit, Lomellinus, Crassus, Sirletus, Urbi-

nas, de Monte, Simoncellus, Vitellius, Estensis, qui etiam elegit nomine rev^{mi} cardinalis Ferrariensis patrum sui infirmi, Madrutius, Medices, Alciatus, Paleotus. Quo facto, licet scrutinium fieri debuisset etiam sine praeiudicio electionis, tamen eo omisso omnes rev^{mi} surrexerunt et iverunt versus dictum rev^{mm} Alexandrinum, qui surgens, fuit per rev^{mm} decanum interrogatus an acceptaret electionem de se factam per sacrum collegium; qui stetit aliquantulum nolens respondere, tandem, sollicitatus per multos rev^{ms}, dixit haec propria verba : Mi contento sù. Et nos clerici cerimoniarum fuimus rogati tam de electione quam acceptatione.

(*Copie. Arch. secr. pap. XII, 31, p. 25 f.*)

2. — FRANCESCO TOSABEZZO AU DUC DE MANTOUE¹.

1565 décembre 15, Rome.

... Mons^r Ill^{mo} nostro che come saggio et prudente ha scoperto un gran pace nel particolare della creatione del nuovo Pontefice, ha voluto secondo l'amorevolezza di che è verso V. Ecc^a ch'ella sappia il termino in che si trovano le cose, che fin adesso più tosto si ha da temere che sperare d'haver cosa che sia in nostra sodisfatione. Dice dunque S. S. Ill^{ma} che ci sono tre soggetti che vanno per li tavoglieri, li quali fanno più strepito d'ogni altro, l'uno è Morone et questo è tanto inanzi che Borromeo non desidera alcuno più di lui, onde se non si dà tempo alli Francesi di venire et al card^o di Ferrara di fargli l'esclusione, va a pericolo di riuscire Papa subito. Per rimedio di che ha pensato S. S. Ill^{ma} di persuadere a Borromeo che voglia aspettare le sue creature, cioè Buoncompagno, Crivello et Comendone, et così vedere di fuggire questa borasca, non essendo come V. Ecc. sa Morone buono ne per noi, ne per il mondo. L'altro è Farnese il quale ne ha anch'egli buono, non perchè non sia conosciuto, ma perchè il collegio è tanto povero che quando li card^{li} vedranno di havere a distribuire fra loro ottanta mila scudi d'entrata, dubita che non si risolti. Tuttavia il S. card^o nostro spera di tenere saldo Borromeo et Alt'Emps, con tutto che ad Altemps sia stata offerta la vicecancellaria. Il terzo soggetto è Ferrero, il quale è desiderato da Borromeo, ma il collegio vecchio l'ha per un da poco et un ignorante, però la sforza di Borromeo fa ch'egli ne habbia buono, et il S. Card^o nostro confessando la cosa come la sta, dice, che quanto sia per lui non gli spiacerebbe, perchè è suo amico, come è anco il card^o Vercelli suo nipote, oltre che sa

¹ Cf. plus haut.

per essere lui un da poco, serebbe forse più largo che non fu Papa Pio. Ma vi è questo oggetto della gelosia che si ha da havere dello stato di Monferrato per conto di Savoia, et però il Card^o nostro non concorrerà in questo soggetto se non in caso che non possa fare di manco, antepoendo sempre l'utile et interesse particolare di V. Ecc^a al suo proprio. Farnese propone Alessandrino non perchè riesca Papa conciosia che è difficile cosa, ma si bene per fare l'adito più facile a se stesso. Di Ferrara non vi è speranza fin qui, non ci volendo concorrere Borromeo in alcun conto, laonde bisogna aspettare aiuto di Franza et vedere distraccare con lungo tempo Borromeo, nel qual caso Ferrara potria havere anch'egli buono, ma a questo ci vuol tempo et per ciò bisogna sapere schrinire bene. Araceli è difficil cosa che sia Papa, con tutto che Fiorenza l'aiuti et maggiormente Trani, con tutto che Farnese lo favorisca, il qual Farnese fa questo acciò che riuscendo Papa habbia da vivere poco et da fargli una promotione di card^u a suo modo, col mezo dei quali possa poi al sicuro et in breve entrare Papa in conclavio ad un'altra sede vacante, et la causa che questi due ne hanno poco buono è che la S^a di Pio nanti la morte sua lasciò ordine alli nepoti card^u che non facciano Papa Theatino alcuno et manco creatura di Paulo quarto. Amulio sarebbe aiutato da Borromeo, ma è in malissima opinione di tutto il collegio, di modo che ha da sperare poco al papato. Fiorenza favorisce Montepulciano, Araceli et Nicolino, ma vorria piuttosto Nicolino et pur vede che Montepulciano è più riuscibile et l'aiuta, non vorria ne Morone ne Farnese. Hora per vedere d'impedire che uno de soggetti poco amico alla casa non succeda Papa si procurerà per una delle creature di Borromeo, cioè per Buoncompagno, per Comendone et per il Crivello, ma si dubita che sieno difficili tutti. Borromeo lauda più Comendone, ma Buoncompagno seria più a proposito per la casa, et questo è appunto desiderato da Fiorenza, venendosi però al particolare delle creature, Montepulciano sarebbe Papa, se Borromeo lo volesse, ma lo aborrisce come la peste, però si conchiude che ogni cosa è in grandissimo disordine, ne si sa vedere altro che imbarazzi et travagli...

(Orig. Archiv. Gonzague à Mantoue.)

3. — AVVISO DI ROMA DU 12 JANVIER 1566¹.

... Si vede veramente, che è stata opera del Spirito Santo, perchè il Papa si mostra tutto buono, tutto santo et tutto sin-

¹ Cf. plus haut : 41, 50, 51, 54, 57, 62.

ciero, pieno d'umanità et d'affabilità senza veruna hipocresia. Dice messa ogni dì, detto la messa fa collatione, 1 panata et 2 ovi con mezzo bicchiero di vino, poi dà audienza fino alla sera, che cena a 24 hore con poco di carne. Discorre spesso con cardinali quali tiene per fratelli; dice haver parenti nepoti, figliuoli di una figlia di sua sorella, quali dice voler lasciar in modo che non siano mendichi, ma non li vuole ne duchi ne marchesi ne conti, et un parente frate, che stava a Perugia, che l'ha mandato a chiamare, et lo farà cardinale, et ha anco chiamato uno di quelli della casa di Gislieri di Bologna, che dice lui esser di quella casa, et si crede che lo farà general della chiesa. Non vuol cosa alcuna da prencipi, ne per se ne per i suoi, che a essi prencipi farà tutte le gratie che potrà. Non vole ne gabelle ne daciai straordinarii, che viverà con quel poco che ha, et che la sua panata con li suoi 2 ovi li bastano. Ha levato la bottega della Dataria, et fatto Datario il vescovo Maffei, ne vuol più compositioni, et ha fatto castellano l'arcivescovo di Napoli, et confermato governatore di Roma il Patentieri. Vuole che i cardinali servino il grado loro, non gli vuole ne Theatini ne frati ne Giesuiti, che i ricchi tenghino il grado loro et che a i poveri darà di quello che vaca a ciascuno la parte sua. Quando gli viene raccordato qualche fatto di qualcuno, è solito a dire, che sa d'esser posto alla cura d'huomini e non d'angeli. Raccoglie humanamente non solo tutti quelli che mai lo servirno, ma ciascuno che mai lo conobbe; fa gratie et incita le persone a chiederle. Piglia et abbraccia tutte le creature di Paulo IV; si dice che fa venir Don Antonio Caraffa et il figliuolo del duca di Paliano et anco sig. Matteo Stendardo, ai quali dice volersi mostrar grato. Quelli che governano hora sono l'arnese, Vitelli, Pisa et Reumano. Fa venir anco a Roma il duca Ottavio per der grandezza alle cose... A fait gouverneur du Borgo Vitelli, le frère du cardinal et général de la cavalerie Orsini, in somma grandissima liberalita; a restitué au cardinal d'Urbain ses appartements et lui a donné l'évêché de Montefeltro, a donné à 40 cardinaux pauvres 500 et puis cent écus par mois à chacun, aux Conclavistes 10 écus, à ses serviteurs 4, au comte Annibal d'Altemps 50, à chaque auditeur de rote 200; a donné à l'arnese la direction de la signature et lui assignera les Stanze di Torre Borgia. Il conserve quelques membres de la famille de Pie IV et en remplace plusieurs par des créatures de Paul IV, ce qui rend d'autres jaloux, surtout Marcantonio Colonna, parce que les Carafa ont été rappelés, mais il n'y a rien à craindre perché non si mostra vendicative sin hora. Vuol pagare tutti i debiti di Paulo IV et vuol fornir la fortificatione di Borgo, et questa mattina si ha cominciato a lavovare et anco finire le fabriche di Belvedere. Ce matin, Congrégation générale per consolar i cardinali; il a entendu

chacun et a accordé toutes les grâces demandées quand elles ne portaient pas préjudice à un tiers; puis il a fait sortir tout le monde à l'exception des cardinaux qu'il a remerciés et auxquels il a dit che non li vuole tener per servitori ma per fratelli; a publié le jour de saint Antoine anniversaire de sa naissance (62 ans) comme jour de son couronnement. Da tutti questi indicii si raccoglie, che siamo per haver un buon Papa, et dove la nova della sua creatione spaventò tutta Roma, per esser frate et di S. Domenico, così le sue attoni fanno giubilar tutti et ciascun li prega longa vita et sanità, della quale ha bisogno patendo di renella grandemente, et essendo mal complessianato et pardonné à Morone qui doit lui avoir dit lors de l'Adoration : *Dimitte nobis debita nostra, gli rispose in generalibus et il le bénit. Ha trovato l'introito molto felice, essendo da conferir in beneficii più di 200^m sc. et trovato in Castello da 800^m. Ha detto di voler deputar 3 cardinali, quali habbino a conferir tutti li beneficii vacati et che vacaranno, sicome era a tempo di Paulo IV, et alle cose temporali vuole deputar alcuni altri cardinali, volendo lu solo attendere alla conservatione della religione. Il comandator di Castello vorrebbe dar a credere, che lui fosse stato quello che havesse fatto il Papa, ma è stato veramente il Spirito Santo.*

(*Orig. Urb. 1040, p. 163. Bibliothèque Vatic.*)

4. — CORNELIUS FIRMANUS SUR LE COURONNEMENT DE PIE V¹.

1566 janvier 17.

Gaticus (p. 342) a donné quelques passages de l'abondante description du couronnement de Pie V par Firmanus. Intéressante est pour l'histoire de la culture la description suivante encore inédite de la Forma suggesti pro coronatione papae facti.

... Erat in primo arcu a dextris dictae sedis depicta mulier magnae staturae, quae dextra tenebat flammam, sinistra vero securem cum tallio ab utroque latere, super cuius capite erat scriptum : Abundantia, status temporis, et ad pedes : Iustitia. In secundo arcu prope praedictum, per quem intrabatur in sugesto per eos qui veniebant a Sancto Petro, erat alia mulier ut supra depicta, quae prope dextrum crurem [sic] habebat scabellum cum calice desuper, et dicta mulier tenebat pateram in dextra super calicem tanquam si voluisset aliquid in eum immittere, manum sinistram tenebat spalmatam et ab eodem latere puer nudus amplectebatur eius crurem; super eius capite erat scriptum : Amor, Charitas, Clementia; ad pedes autem : Charitas. In angulo erat

¹ Cf. plus haut.

mulier, quae super manum dextram tenebat ecclesiam et brachio sinistro amplectebatur tabulam cum quibusdam litteris quae legi non poterant; super cuius capite erat scriptum : Felicitas animi Tranquillitas; ad pedes autem : Religio. In primo arcu ad sinistram sedis erat depicta mulier respiciens caelum, devote manibus iunctis tenens tres rosas, super cuius capite erat scriptum : Existimatio bona gloria; ad pedes vero : Spes. In alio arcu prope praedictum erat mulier, quae dextra tenebat bilanciam et brachio sinistro amplexa fuerat cornu abundantiae; supra caput erat scriptum : Facultas copia status temporis; ad pedes vero : Aequitas. In pariete respiciente domum archipresbiteratus Sⁱ Petri erat mulier, quae dextro brachio tenebat organum, et sinistra habens brachium extensum tenebat calicem, cum inscriptione tali supra caput, videlicet : Charitas nominis bona fama laus; ad pedes autem : Fides.

(*Copie. Arch. secr. pap. XII 31, p. 43.*)

5. — NICCOLÒ GUSANO A L'EMPEREUR MAXIMILIEN II¹.

1566 février 2, Rome.

L'ultimo del passato mese il Papa fece castellano di Castello S. Angelo di Roma un certo Francesco Bastone² ch'è del Bosco sua patria, il quale si dice l'ha fatto per render a lui la gratitudine del obbligo haveva al padre del detto Bastone perche dicono lo levò da guardare le peccore ove la madre sua l'haveva mandato non havendo altro modo miglior da notrirlo essendo in estrema povertà et l'aiutò ad imparare lettere mandandolo alla scola col figliolo delli frati che stavano nel Bosco sua patria, i quali visto che'l era per riuscire nelle lettere lo fecero frate, ove continuò li studii in modo che divenne dottore in theologia. Accade che fu data querella alla Inquisitione di Roma d'alcuni di questi frati di non so che d'heresia, i quali lo mandarono a Roma a giustificarli, il che gli reusci così bene che l'Inquisitor vedendolo così dotto et di buona vita lo ritenne seco dandolo in mano tutte le cose della Inquisitione, le quali trattò con tanta sodisfattione del card^o di Chieti che essendo Papa lo fece morendo il suo padrone Inquisitore et poi vescovo et cardiano per il ch'è hora venuto Papa onde di minimo et povero guardiano di peccore è venuto pastor generale sopra tutti li pastori del grege di Christo ch'è de miracoli di questa corte.

(*Orig. Arch. d'État à Vienne.*)

¹ Cf. plus haut.

² * Diarium de Cornelius Firmanus annonce le 13 Oktober 1568 la mort de Franc. Bastonus (senex); son successeur comme Castellanus S. Angeli fut son fils Albert. Arch. secr. pap., pp. cit.

6. — JOHANNES SAMBUCUS¹ AU CARDINAL G. SIRLETO².

1566 février 20, Vienne.

Cum, ut scis, aliquoties hunc pontificem familiarissime ante 3 annos accessissem atque de studiis et vetustis codicibus edendis admonerem, quorum copia tanta apud nos delitescit, memini illum mihi aliquoties respondisse : « Mi Sambuce, utinam per me staret : ego ederem optimos quosque libros graecos, neque hic eos tineis absumendos paterer. Sed sum pauper fraterculus; in meis viribus id situm non est. » Utinam, mi optime atque illustrissime Schirlette, hanc vocem illi aliquis repeteret atque ad sanctos liberatosque conatus excitaret, quod non dubito sponte ipsum ac prolixo facturum. Vale.

Viennae X kalendas martii MDLXVI.

(Orig. Vatic. 6792, p. 127. Bibliothèque Vatic.)

7. — LE PAPE PIE V. A CHARLES IX, ROI DE FRANCE.

1566 mars 8 [Rome].

Optaremus tranquilliozem esse regni tui statum, mais au milieu des troubles tu as l'occasion de t'acquérir des mérites pour la religion. Tu as réprimé l'hérésie dans ton royaume orthodoxae cultu gloriam restituendam incumbere, quaesumus, toto pectore, ut facis. De plus il est surtout nécessaire contigerit, viris ustissimis semper et vitae honestate ac divini honoris zelo praestantibus committatur, et ut episcopi et alii, qui curae animarum praesunt in suis ecclesiis, sicut Sacrum Concilium statuit, residentes ovibus suis pastolarem vigilantiam ac sollicitudinem praestent regio tuo favore praesidioque muniti.

(Arm. 44, t. 12, n. 31. Arch. secr. pap.)

8-9. — CAMILLO LUZZARA AU DUC DE MANTOUE.

1566 mars 27, Rome.

Il Papa continua nel levare la mattina per tempissimo et subito dice la messa et sta un poco ritirato, poi fa colatione et dopo dà

¹ Polyhistor, Historiographe de cour de Maximilien II et de Rodolphe II, né en 1531, † 1584; voir *Allg.-Deutsche Biographie*, XXX, 309.

² Voir plus haut.

audienza, et questa dura tutto il dì, se non viene interrota o da consistorii o da le congregazioni o da le segnature che si fanno ad ogni settimana. Di queste le congregazioni sono le più continue, perchè sono sopra le cose del concilio, de la inquisitione et de lo stato de la chiesa, et in queste comincia ad intravenire il S. card^{le} Alessandrino il quale comincia ad havere tutte le faccende o poco manco, et già qualche card^{le} come Aragona, che so io, piglia l'hora de l'audienza del Papa col mezo di lui, et ricerca che sia presente a quanto ha da trattare, et di questo card^{le} d'Aragona altro non so io che dire, se non che è assai caro al Papa...

... Nella corte passano hora poche novità che diano materia di ragionare, perchè questo Papa se ne passa con una maniera di vivere assai quieta et ritirata, nè in Palazzo si fanno più quei ridotti che al tempo degli altri papi vi si solevan fare d'ogni conditione di cortigiano. Banchi anch' esso in questa parte non è quel che solca essere già, di modo che a volere sapere novelle della corte conviene andare per le case de card^{li} et de ambasciatori, et a questo ci vuole otio et commodità grande, il che non posso havere io che ho da spendere il tempo in altro come ben sa l'Ecc. V., la quale si degnarà di scusarmi hora se in questa parte io non supplissi al mio debito et al desiderio che forse ella haverà di sapere le minutie di tutta questa corte.

(*Orig. Arch. Gonzague, à Mantoue.*)

10. — AVVISO DI ROMA DU 13 AVRIL 1566.

Il Papa andò lunedì alle 7 chiese con pochissima compagnia di gente et solo il card. Alessandrino e Savello, et con molta devotione; et fa ogni giorno opera con intelligentie, reforma et bandi, perchè si viva più christianamente che sia possibile, et sin hora riesce giusto et santo principe, et se ne spera tuttavia de bene in meglio, et è esemplarissimo in tutte le sue attioni et di tanta bona mente quanto si può desiderare. È stato tutta questa settimana santa alle funzioni della Capella et il venerdì santo comandò, che non si cocesse cosa alcuna in casa sua, et non solo ha fatto la quaresima, ma l'ha degiunata tutta non ostante alcuni difetti d'infirmità et la vecchiezza, così sia pregato Iddio che la mantenghi et prosperi lungamente.

(*Orig. Urb. 1040, p. 210. Bibliothèque Vatic.*)

11 -16. — CONSTRUCTIONS DE PIE V A BOSCO.

1. — AVVISO DI ROMA DU 23 MARS 1566.

Le Pape veut employer à la construction de l'église à Bosco les 20 000 écus déposés par Pie IV pour la Ligue Suisse.

(*Orig. Urb. 1040, p. 197. Bibliothèque Vatic.*)

2. — AVVISO DI ROMA DU 14 JUIN 1567.

S. S. fa fabricare al Bosco un monasterio dell' ordine suo, per il qual s'intagliano qui le porte, balursti et finestre de preciosissimi marmi, li quali poi si mandaranno. Dépenses 100 écus : 30-40 frères habiteront au couvent, et si fa far una superbissima sepultura, perchè là vol esser sepolto, et ha mandato per via del mare l'altr'hieri a quella fabrica molte colonne de serpentini et porfidi, et la sollicita, come s'havesse a morir fra un mese.

(*Orig. Urb. 1040, p. 407. Bibliothèque Vatic.*)

3. — AVVISO DI ROMA DU 19 JUILLET 1567.

Mardi le Pape reçut du cardinal Ricci una pietra nera lunga una canna, qui sera envoyée à Bosco.

(*Orig. Urb. 1040, p. 421. Bibliothèque Vatic.*)

4. — AVVISO DI ROMA DU 23 JUILLET 1569.

Il Papa sollecita la sua sepultura che fa lavorare nella casetta del Bosco, la quale è di marmo bianco con statue e con la sua persona ritratta di naturale con gli habiti alla pontificiale ingnocchiato avanti un crucifisso con un breve in mano aperto, che sarà di gran valuta, et finita la manderà al Bosco alla chiesa che fa fabricare.

(*Orig. Urb. 1041, p. 117^b. Bibliothèque Vatic.*)

5. — AVVISO DI ROMA DU 5 DÉCEMBRE 1570.

P. Serafino (Grindelli; s. Bruzzone dans la Riv. d'Alessandria XI, 8 [1903] 7 f) doit avoir écrit au Pape sur la construction du couvent de Bosco.

(*Orig. Urb. 1041, p. 376. Bibliothèque Vatic.*)

6. — BREF DU 16 OCTOBRE 1571 AU GOUVERNEUR DE MILAN.

Mittimus dil. fil. Iacobum de la Porta architectum ad nostrum monasterium Boschi. Le Gouverneur doit l'aider.

(*Arch. des brefs à Rome*)

Arco rapporte le 21 juin 1567 que le Pape andò a vedere certe colonne che manda alla chiesa del Bosco; Arch. d'État à Vienne. *Ibid* un Avviso di Roma du 2 mars 1569 sur l'envoi de riches orne-

ments à Bosco; pour le tombeau de S. Dominique à Bologne fa anco fare di molti ricchi acconci da porre sul altare et sopra l'arca.

17-26. — POLICE DES MŒURS A ROME EN L'AN 1566.

I. — BANDO.

che non si vada la notte accompagnato con donne di mala vita per Roma, che dette donne non tenghino arme in casa ne nissuno vi vadi in casa con arme etc. Dat. 1566 mai 12.

(*Editti V 60, p. 204. Archiv. secr. pap.*)

2. — AVVISO DI ROMA DU 25 MAI 1566.

Sortira bientôt un ordre, che le cortegiane stiano in una o due parte della Città come seria in Trastevere o verso il Popolo.

(*Orig. Urb. 1040, p. 231^b. Bibliothèque Vatic.*)

3. — AVVISO DI ROMA DU 1^{er} JUIN 1566.

Difficultés de l'ordonnance concernant les cortegiane; peut-être recevront-elles une marque.

(*Orig. ibid. 220^b.*)

4. — AVVISO DI ROMA DU 29 JUIN 1566.

Hiersera a forza de sbirri le meretrici sgombrorno Borgo et li conservatori s'affaticarno per trovar luoco da serrarle.

Arco rapporte la même chose le 29 Juin 1566.

(*Orig. Arch. d'État à Vienne.*)

5. — AVVISO DI ROMA DU 26 JUILLET 1566.

Lundi le Vicaire sur l'ordre du Pape à promulgué contre les meretrici frappées, che se ne vadino molte cioè le più scandalose, et l'altre vadino in Transtevere. Ma li habitanti di quel luoco in numero di più di 400 con il loro caprione andorno dal card. Morone, che vi habita, pregandolo, che fosse loro protettore appresso il Papa, accio esse cortegiane non vi fossero poste, et mercordì andò da S. S., nè con molte raggioni che dicesse non pote ottener altro, se non che per adesso non si poteva far altro. Il senatore, conservatore et il popolo tutto di Roma hanno poi fatto officio, che solo si levino dalle strade maestre et d'appresso le chiese monasterii et dalle case di gentildonne et che le lascia habitar nelle altre strade men publiche di Roma, nè anco l'hanno

potuto ottenere, ma solo s'è contentato, che possino habitar tutta strada Giulia, da Ponte S. Angelo a Ponte Sisto, nondimeno sin hora non si vede, che vadano, nè in l'altro loco. ¹

(*Orig. Urb. 1040, p. 260^b. Bibliothèque Vatic.*)

6. — AVVISO DI ROMA DU 3 AOUT 1566.

Questi di li Romani fecero consiglio contra le mutationi delle meretrici et 40 di loro con li conservatori andorno a supplicare il Papa, che non le voglia mandar in Trastevere; hebbero in risposta: Tutta questa matina havete sonato il vostro campanozzo in congregarvi a far che per conservarvi l'infamia, che noi per debito nostro, honor nostro et commune satisfactione cerchamo di levarui, nè è bene comportar, che dalle meretrici siano habitate le più belle strade di Roma santa, ove è sparso il sangue di tanti santi martiri, ove sono tante reliquie, tante devotioni, ove è la Sede Apostolica et tanta religione: città, che per specchio del mondo tutta doverà esser monda da vicii et peccati a confusione d'infideli et heretici, in fine non conoscete il ben vostro; con che se gli levò davanti.

(*Orig. Urb. 1040, p. 264. Bibliothèque Vatic.*)

Semblable Avviso dans Bertolotti, Repressioni 9; *ibid.* le rapport de Luzzara. Cf. Tiepolo dans Mutinelli 153 f. D'après Firmianus Diarium (Arch. secr. pap.) la Députation fut reçue le 24 juillet 1566. Arco rapporte le 3 août 1566 que le Pape aurait répondu: O volete le meretrici o noi; se volete esse, noi partiremo di Roma, se volete noi lasciate che obediscano.

(*Arch. d'État à Vienne.*)

7. — AVVISO DI ROMA DU 10 AOUT 1566.

Questi di li conservatori di Roma a nome del popolo presen torno una littera con molte informazioni delle meretrici, et di scacciarle, allegando molte ragioni, per conservation dellà Città, dell'honore delle donne maritate et delle citelle; hebbero in risposta: Noi lo vederemo, considereremo et se sarà bene, l'abbrasseremo; et hoc interim per causa del monitorio sono già partite più

¹ Cf. la lettre de C. Luzzara du 27 juillet 1566 dans BERTOLOTTI, *Repressioni*, 8 (avec fausse date le 22); Rapport de Tiepolo du 26 juillet 1566 dans MUTINELLI I, 51 f; Lettres d'Arco du 27 juillet 1566, Arch. d'État à Vienne et spécialement le rapport détaillé d'Aless. Mola au card. Ferdinando de' Medici dat. Rome 1566 juillet. Arch. d'État à Florence Medic., 5096.

di 300 meretrici delle principali di Roma, et tuttavia vanno fuori, per questa causa, molte ritornate in se si sono maritate, retireate et convertite, et le triste non trovano, chi comprino le loro robbe con tutto il buon precio, parendole quelle di mal acquisto. Li patroni delle case restano mal contenti, che non le pono affittare se non assai manco, et di questo benefetto ne gode più il pubblico, se ben i Romani se ne becano il cervello con voler impedire. Anco la pragmatica del vestire va inanzi, ne s'ha rispetto a persona, et contra alcuni contrafacenti si procede hora con farli pagar assai grande penne. Si publicarà quest'altra settimana una terribil bolla contra li adulteri et un bando contra tavernarii et hosti per non supportare tanto gran numero di forfanti, che si sono posti alla poltronaria in quei luochi. S'aspetta anco una bolla et generale riforma di tutto questo clero oltra la corte, il popolo et la città tutta, la quale purgata di tante et tante imondicie potrà ben farsi chiamar Roma santa. Hieri havemmo un bando rigorosissimo dell'arme.

(*Orig. Urb. 1040, p. 270. Bibliothèque Vatic.*)
Cf. l'Avviso du 17 août dans Bertolotti, 9.

8. — AVVISO DI ROMA DU 17 AOUT 1566.

Les doganieri de Rome se plainirent au Pape de la perte des dogane per la partenza delle meretrici et delli hebrei. Il Papa gli ha detto di volerli osservar li loro capitoli, nelli quali crede non esser mentione di queste cose, et che però anco farà in modo, che essi non ne patirano in alcun modo ne vuol comportare, che li sia fatto torto nè dalla Camera nè da altro. Tuttavia le meretrici sono stemate assai, et quelle che tante restano, sono come sbigotite et disperse, et ne sono state amazzate alcune, che si dice per esser avvenuto per opera di quelli che tangono le loro robbe in salvo, nondimeno non è certo, altri credono che venga da loro parenti; alla fine la loro remotione et gli tanti romori di mandarle in Trastevere, N. S. doppo la informatione si è risoluto di lasciare, che il popolo con gli conservatori le accomoda in luoco, che stia bene, et come saranno comodate tutte nella parte di Campo Marzo dall'Arco di Portugallo in qui verso la Trinità, si come già è dato principio.

(*Orig. Urb. 1040 p. 275^b. Bibliothèque Vatic.*)

9. — AVVISO DI ROMA DU 7 SEPTEMBRE 1566.

Bando del card. Savelli giovedì publicé (Urb. 1040, p. 282^b, Bibl. Vatic; imprimé dans Bertolotti, Repressioni 10). Ce Bando

contro le meretrici fut imprimé par Ant. Bladus, 1566, à Rome. Exemplaire très rare ebenso comme le Bando sopra le meretrici, publié à Bologne l'ult. di Gennaro et reiterato il 1 di Febraio 1568, Bologna, Benaci, 1568.

10. — AVVISO DI ROMA DES 2 ET 7 NOVEMBRE.

Imprimés dans Bertolotti, *op. cit.*, 10-11. Cf. Polanci Epist. dans Anal. Boll., VII, 69.

27. — BERNARDINO PIA A CAMILLO LUZZARA¹.

1567 janvier 22, Rome.

Dominica qui si diede licenza al popolo di mascherarsi, pero huomini et non donne ne religiosi et furon prohibite le caccie de tori et simili spettacoli et ordinati che i palii. che si solevano correre per Banchi et per Borgo si corrano dalla vigna di Julio fin a S. Marco non essendo fatione conveniente da farsi sotto le stanze de S. S³.

(Orig. Archiv. Gonzaga à Mantoue.)

28. — LE PAPE PIE V AU GOUVERNEUR DE LA CAMPAGNA ET MARITTIMA.

1567 décembre 5 [Rome].

Comme nous voulons veiller à la sécurité des voyageurs menacés par les voleurs et comme la forêt Algidi par son épaisseur et sa grandeur les favorise, nous commandons d'ouvrir des deux côtés la route en taillant les arbres et graviter ferimus, que par négligence ceci ne soit pas fait : Quia vero latrociniis in ca silva committi solitis occurri omnino volumus, nous t'ordonnons de faire tailler les arbres par les communautés, de façon que la route soit sûre et où cela sera nécessaire d'assurer celle-ci et de brûler les arbres en prenant soin qu'ils ne renaissent pas. Nous voulons

¹ Vgl. oben S. 65.

² Outre les *Avvisi di Roma* des 18 janvier, 8 et 14 février 1567 (v. Clementi, 216-217) cf. le rapport d'Arco du 9 février 1566 (Non ha voluto S. S³ dar licenza di far maschere se non con condizione che le donne [sc. cortigiane] non possino andarvi), le rapport de Cusano du 2 mars 1566 (interdiction des combats de taureaux) et celui de Strozzi du 18 janvier 1567 (interdiction du carnaval au Borgo, dove stano i preti), Arch. d'État à Vienne. Ibid. un rapport d'Arco du 21 février 1568, la rigoureuse exécution des ordonnances. Cf. aussi l'*Avviso di Roma* du 29 janvier 1569, *Urb.*, 1041, p. 11, Biblioth. Vatic.

que l'antique route qui a été pavée de cailloux soit rendue à son ancienne largeur.

(*Ann.* 44, t. 13, p. 105. *arch. secr. Pap.*)

29-35. — AVVISI SUR LA POLICE DES MŒURS EN 1567 A ROME.

Mars 15 : le matin 3 meretrici Venetiane frustate; un placard attaché sur une poitrine en dit le motif. Orig. Urb. 1040, p. 370^b, Bibl. Vatic. ¹

Avril 3 : 3 meretrici frustate, parce que uscite dai luoghi deputati. Ibid., 376.

Avril 14 : 3 meretrici entrées chez les Convertite. Ibid., 382.

Mai 17 : Si fa hora una generale reseгна delle publice meretrici per darli occasione o di conversione o di sgombrare il paese. Ibid., 396^b.

Juillet 19 : Expulsion de 60 meretreci (v. Bertolotti, Repressioni 11); les Romains mécontents li ganimedi desperati et saranno il resto come li Hebrei. Ibid., 421.

2 août : Pie V commanda à six vieilles dames de la noblesse de s'occuper des courtisanes et de les exhorter avec beaucoup de promesses à abandonner leur vie de péché. Ibid., 456.

30 août : La meretrice Buggiardina condamnée à la prison perpétuelle (murata). Ibid., 434^b

36-48 — EXTRAITS DU DIARIUM DE CORNELIUS FIRMANUS SUR L'ACTIVITÉ DE L'INQUISITION ROMAINE 1566-1568.

[1566] Die dominica 23 dicti mensis [junii] fuerunt 24 cardinales in ecclesia beatae Mariae supra Minervam, ubi fuerunt reconciliati et absoluti quidam haeretici et falsi testes; et quoad penas corporales diversimode condemnati, et fere maior pars ad tiremes, et eorum unus nobilis propter reincidentiam fuit traditus curiae saeculari tanquam incorrigibilis, et alius ultra multas opiniones haeticas fassus fuerat quod in civitate Ferrariensi fecit se circumcidi more iudaorum, ut haberet in uxorem quandam

¹ Voir Firmanus, *Diarium : Die sabbati XV dicti mensis [martii 1567] ante ecclesiam S^{ti} Ambrosii et per stratas omnes circumcirca fuerunt a carnifice fustigatae tres meretrices quoniam non paruerant ordinibus et edictis vicarii Sⁿⁱ Domini Nostri, inter quas fuit quaedam Armeria Veneta, pulcherrima iuvenis et absque dubio pulchrior omnibus aliis meretricibus Urbis : fuit etiam quaedam Nina de Prato, et alia dicta Isabella : et prosit (Arch. secr. pap.). Aussi le rapport d'Arco du 29 mars 1566. Arch. d'Etat à Vienne.

Sarram iudaeam, licet in Hispania aliam teneret uxorem. Septem testes falsi fuerunt condemnati ad fustigationem et ad triremes, diversimode quoad tempus, et ad reficiendas expensas calumniatis; et fuit lata sententia contra quendam fratrem ordinis minorum Conventualium absentem et eius figmentum tentum super suggesto cum cappa sui ordinis, cum descriptione nominis. Et inquisitores erant rev^{mi} Tranensis, Pissarum, Paceccus et Gambara. Alii viginti cardinales fuere : ego casu interfui et Deus voluit, nam erat magnum impiccatorium bancorum et nil erat ad propositum aptatum.

[1566] Illa die [25 iunii] vidi septem falsos testes, per deputatos inquisitionis (ut dixi supra) condemnatos, qui fustigabantur per Urbem, et ducti fuerunt ad Capitolium cum quator haereticis sequentibus eos cum crucibus rubeis in parvo zagulo; qui omnes deinde missi fuerunt ad triremes.

[1566] Die iovis quarta dicti mensis [iulii] quidam don Pompeius de Monte fuit decapitatus, deinde combustus in Ponte, quoniam fuerat haereticus et pluries relapsus. Homo erat aetatis 50 annorum incirca, magnus et pulcherrimi aspectus. Ivit ad mortem satis contritus et ego vidi.

[1566] Die sabati 6^o eiusdem mensis [iulii] fuerunt suspensi quatuor in Ponte, de quibus unus fuit combustus propter sodomiam.

[1567] Dicta die [lunae 24 februarii] hora 20^a, fuerunt ducti ad ecclesiam B^{nae} Mariae supra Minervam decem haeretici, qui eorum pravas opiniones abiurarunt et diversimode fuerunt condemnati. Fuit inter alios quidam dominus Basilius de Cremona canonicus regularis, qui de anno praeterito publice praedicaverat in ecclesia S^{ci} Ioaannis Baptistae Florentinorum cum maximo populi concursu et alias etiam in diversis ecclesiis Urbis praedicaverat habitusque erat excellens in arte praedicandi. Iste illa die confessus fuit multas pravitates haereticas, et fuit condemnatus ad perpetuos carceres. Duo equites custodiae Suae S^{ci}, quoniam dederant litteras et receperant a quibusdam in officio s^{mae} inquisitionis carceratis, fuerunt cendemnati ad triremes, unus quia fuit confessus errorem suum, pro quinque annis, alter, qui fuerat per testes convictus, ad vitam. Interfuere 25 cardinales cum eorum cappis violaceis, sed quoniam maxima venerat hominum multitudo ad videndum praedictum dominum Basilium, vix cardinales potuerunt sedere in locis suis; et ego passus fui magnum laborem ut ipsos accommodarem.

[1567] Die dominica 22 dicti mensis [iunii] in ecclesia beatae Mariae supra Minervam fuerunt iuxta morem factae abiurationes per decem inquisitos propter enormissimum crimen haeresis, quorum unus fuit quidam Marius Paleottus baro Neapolitanus,

quidam ex ipsis, quia alias abiuraverat et fuerat relapsus, traditus fuerat curiae saeculari et die lunae sequenti suspensus in Ponte et eius corpus combustum, qui multa in furcis dixit de fide catholica. Fuit lectus processus eodem die cuiusdam Simonis absentis, cuius effigies delata fuit in suggesto. Interfuere 22 cardinales et populus infinitus. Plures fuerunt condemnati ad varias et diversas penas triremium et carcerationum et similium et bene merito.

[1567] Die dominica 21 septembris. Fuerunt ducti ad ecclesiam B^{no} Mariae supra Minervam 17 haeretici, inter quos fuit quidam dominus Petrus Carnesicca Florentinus, qui alias fuit secretarius intimus fe. re. Clementis septimi, prothonotarius apostolicus ex privilegio, et erat abbas habebatque de redditibus ecclesiae quatuor millia ducatos, ut dicebatur. Infelix iste pluries et per multos annos tenuerat infinitas haereticas opiniones maximi momenti, et pluries fuerat misericordiam consequutus et sententias habuerat absolutorias, et tamen quotidie peior effectus fuerat, et sic per rev^{mo} deputatos s^{mi} officii inquisitionis fuit sententiatum quod effectualiter degradaretur, et curiae saeculari eum tradiderunt tanquam relapsum et impenitentem; et cum primum fuit sibi impositum vestitellum cum flammis de pictis et satellites duxerunt eum ad carceres rev^{mi} gubernatoris. Poterat praedictus dominus Petrus esse aetatis sexaginta annorum; pulcherrimus erat aspectu et magnum nobilitatis signum ostendebat.

Fuit etiam frater ordinis fratrum minorum conventualium S^{ti} Francisci, praedicator, pulcherrimi aspectus et senex, qui fuit similiter traditus curiae saeculari, et mandatum per rev^{mo} deputatos quod degradaretur. Fuerunt quatuor bononienses ex quibus duo fratres germani erant nobiles de familia de Luparis, et alter similiter nobilis de familia de Ludovicis, alius bononiensis de Fioravantibus non tamen nobilis, alius doctor legum dictus Philippus Caputdurus; quidam magister scholae Mutinensis et alius librarius Ferrariensis habitator in civitate Bononiae. Fuerunt tres Faventini, unus presbiter, alius diaconus et alter hortulanus; et quidam alii. In totum fuere 17 haeretica pravitate deturpati, qui exceptis duobus primis supradictis, fuerunt diversimode variis penis condemnati: aliqui enim quod murarentur in perpetuum, alii ad perpetuos carceres et alii ad triremes ad tempus¹. Interfuere dictae abiurationi 23 cardinales, quorum seniores steterunt ante suggestum haereticorum versus columnam, ut melius possent videre ac intelligere, et sic iuniores steterunt versus altare maius; et idem fecerunt officiales et iudices in alio suggesto, nam steterunt digniores versus columnam prope pulpitem, in quo erat dominus Matthias

¹ Liste exacte des 17 avec leur punition dans BERTOLOTTI, *Martiri*, 41.

cantor capellae, qui legebat processus. Gubernator Urbis non interfuit, sed bene auditor camerae, qui sedit supra senatorem Urbis iuxta facultates sibi traditas in emptione sui officii per quas debet semper esse post gubernatorem.

[1567] Die mercurii prima octobris summo mane decapitati fuerunt dominus Petrus Carnesicca haereticus impenitens et quidam frater ordinis minorum conventualium S^u Francisci relapsus, qui in ecclesia B^o Mariae supra Minervam fuerant traditi curiae saeculari, et deinde fuerunt combusta eorum corpora. Isti die praeterita acceperant s^{uum} sacramentum eucharistiae. Praedictus dominus Petrus non fuisset decapitatus, si confiteri voluisset suos errores, nam regina Franciae, dux Florentiae et infiniti alii nobiles supplicabant pro vita ipsius; sed quia (ut dixi), licet ivisset convictus, noluit unquam confiteri et ostendere signum penitentiae, fuit punitus : et antequam abscideretur sibi caput, nihil dixit, et quia ferrum mannare non abscidit collum nisi usque ad medium, carnifex cum gladio abscidit reliquum. Frater autem fecit sermonem antea devotissime de fide Christi; dixit Credo et multa alia et postquam caput fuit abscissum, semper per dictum unius Paternoster aperuit os, prope quod frater capuccinus dictus il Pistoia vulgariter, tenuit tabellam cum figura Christi : et crediderunt omnes optime de ipso.

[1568] Die dominica quarta dicti mensis [ianuarii] abiurationem fecerunt in ecclesia beatae Mariae supra Minervam 22 homines diversarum conditionum, qui in variis penis fuerunt condemnati. Interfuerunt 22 cardinales.

[1568] Dicta die [dominica 9^a maii] hora 18^a fuerunt ducti ad ecclesiam B^o Mariae supra Minervam 25 haeretici, inter quos ivere novem de terra S^u Genesisii provinciae Marchiae Anconitanae. Quinque ex dictis 25 haereticis traditi fuerunt curiae saeculari, quorum duo erant impenitentes et tres relapsi; alii omnes diversis penis condemnati fuerunt. Interfuere illa die 16 cardinales.

[1568] Die lunae 10 dicti mensis [maii] tres haeretici relapsi ut supra fuerunt suspensi in Ponte, deinde combusti, quorum unus senex LXX annorum fecit sermonem christianissimum antequam se deiiceret a furca, et omnes audientes commovit. Duo autem impenitentes, negantes ultra alia auctoritatem pontificis, post infinitas exhortationes, absque cruce et cum mitris zagulis, in quibus erant depicti diaboli eorum domini et protectores, ducti fuere prope praedictos et vivi in falsis opinionibus persistentes combusti fuerunt.

[1568] Die ultima novembris, in festo S^u Andreae hora 19^a fuit inepta abiuratio haereticorum in ecclesia B^o Mariae supra

Minervam, pro quo S^{mo} D^{no} N^o concesserat intercessentibus septem annos indulgentiarum. Fuerunt haeretici impenitentes et relapsi tres, qui fuerunt dati curiae saeculari et consignati gubernatori Urbis praesenti; sexdecim penitentes fecerunt abiurationem; qui diversimode fuerunt condemnati et ut plurimum ad triremes vel in perpetuum vel ad tempus. Quorum unus, cum audisset se esse condemnatum per decennium ad triremes, cepit alta voce flere et acclamare quod erat infirmus et nolebat ire ad triremes, sed potius mori vel comburi; et ideo rev^{mi} domini cardinales inquisitores, videlicet Pizarum, Pacechus, Gambarara et Ab Ecclesia, mandarunt quod duceretur ad carceres ita ut neminem alloqui posset; et sic factum fuit. Fuerunt etiam quatuor regnicoli, qui deposuerant falsum contra quosdam inquisitos, qui similiter ad triremes ad tempus fuerunt condemnati.

[1568] Die lunae 6 decembris, in festo S^{ci} Nicolai fuerunt suspensi in Ponte tres haeretici relapsi; qui fuerunt traditi curiae saeculari, ut supra dixi in abiuratione facta in festo S^{ci} Andreae, et fuerunt combusti. Ostenderunt (ut mihi relatum fuit) maximam contritionem.

(Copie Arch. secr. pap., XII, 31.)

49-50. — LA BULLE « IN COENA DOMINI » DU 10 AVRIL 1568.

Pour l'intelligence des violentes controverses qui se rattachèrent à ce document, il est nécessaire d'établir les additions qui furent faites par Pie V en 1568. Dans son œuvre « Pragmatische Geschichte der so berufenen Bulle In coena Domini und ihrer fürchterlichen Folgen für den Staat und die Kirche » Ulm, 1769, 2^e édition, Francfort, 1572) destinée à servir à une polémique de partis et nullement à la vérité historique, Le Bret n'a pas cru nécessaire de consulter le texte original. Même les auteurs vieux-catholiques Jean Huber et Doellinger qui dans « Janus »¹ utilisèrent la Bulle pour une polémique passionnée contre la Papauté réfutée bientôt après à fond par Hergenroether² ne se soucièrent pas du texte exact que Pie V donna à la Bulle en 1568. Il est encore plus surprenant qu'un savant aussi versé dans la bibliographie et les sources que Reusch qui consacre à la Bulle un chapitre spécial³, ne connaisse pas le texte de 1568. M. Hausmann dans son travail du reste si approfondi « Geschichte der päpstlichen Reservatfälle (Ratisbonne, 1868), observe simplement (p. 101) que Pie V a élevé par la clause « Volentes

¹ *Der Papst und das Konzil*, Leipzig, 1869, 408 f.

² *Staat und Kirche*, 770 f.

³ *Index*, I, 71 f.

praesentes nostros processus ac omnia quaecumque his litteris contenta, quousque alii huius modi processus a nobis aut Romano Pontifice pro tempore existente fiant aut publicentur, durare suosque effectus omnino sortiri » la Bulle au rang de loi ecclésiastique générale destinée à durer et de caractère obligatoire tant que d'autres décisions de papes futurs n'auront pas été publiées. Plus loin (p. 373) il signale encore l'addition relative aux décrets du Concile qui se trouve dans la clause de dérogation, mais ne mentionne pas les nouvelles additions qui provoquèrent l'opposition de l'Espagne et de Venise. Évidemment, il n'a pas eu sous les yeux, comme Hinschius (V, 648) le texte de la Bulle de 1568 et cependant on la trouve en de nombreux endroits, ainsi par exemple aux Archives d'État de Modène.

Le premier qui attira l'attention sur les exemplaires originaux de la Bulle « In coena Domini » du temps de Pie V, fut Goeller dans son œuvre fondamentale sur la Pénitencerie (II, 204). Il s'abstint pourtant d'en parler, considérant que sa teneur et son histoire feraient l'objet de travaux d'autres historiens. Aux endroits indiqués par Goeller : Instrum. pour 1566; Arm. 8 c. 1 pour 1566, 1571, 1572; Arm. 9 c. 1, n. 58 pour toutes les années, à l'exception d'u. a V (1570), s'ajoute Miscell. Arm. 4 t. 24 où sont des exemplaires de la Bulle de 1566, 1568 et 1569. L'expédition de 1570 que Goeller dit manquer a été publiée dans Mutinelli, I, 223, d'après l'imprimé d'A. Bladus qui se trouve dans la dépêche de l'ambassadeur Vénitien à Rome du 8 avril 1570 aux Arch. d'État à Venise.

Le professeur Pogatscher a eu la bonté de collationner les Bulles de 1566 et de 1568 d'après les exemplaires dans Miscell. Arm. 4, où il releva les différences suivantes (il n'a pas tenu compte des petites variantes et des inversions de certaines copies).

Vient ensuite pour 1568 le passage : « In haereticos », ac eos, qui in animarum suarum periculum se a nostra et Rom. Pont. pro tempore existentis obedientia pertinaciter subtrahere seu quomodolibet recedere praesumunt. Item excommunicamus et anathematizamus et interdicimus omnes et singulas personas cuiuscumque status, gradus seu conditionis fuerint universitatesque, collegia et capitula quocumque nomine nuncupentur, ab ordinationibus, sententiis seu mandatis nostris ac Rom. Pont. pro tempore existentium ad universale futurum Concilium appellantes vel ad id consilium, auxilium vel favorem dantes. — Dans le passage : « In eos, qui manus iniciunt in patriarchas, archiepiscopos episcopos » sont encore nommé pour 1568 : S. R. E. cardinales, extendentes C. *Foelcicis*¹ cum omnibus poenis in eo contentis ac

¹ c. 5, l. 5, tit. 6 in VI^o.

patriarchas, archiepiscopos et episcopos Sedisque Apostolicae nuncios vel legatos aut praefatos nuncios et legatos e suis terris seu dominiis eicientes. — Entièrement nouveau apparait pour 1568 le passage dont la teneur est la suivante : « In laicos se intromittentes in causis capitalibus seu criminalibus contra personas ecclesiasticas ». Item excommunicamus et anathematizamus omnes et quoscumque magistratus, senatores, praesidentes, auditores et omnes alios quoscumque iudices quocumque nomine vocentur ac cancellarios, vicecancellarios, notarios scribas ac quoscumque executores et subexecutores, omnesque alios quoquo modo se intromittentes in causis capitalibus seu criminalibus contra personas ecclesiasticas, illas capiendo, processando seu sententias contra illas proferendo vel exequendo, etiam praetextu quorumcumque privilegiorum a Sede Apostolica concessorum quibuscumque regibus, ducibus, principibus, rebuspublicis, monarchis, civitatibus et aliis quibuscumque potentatibus quocumque nomine censeantur, quae nolumus illis in aliquo suffragari, revocantes ex nunc, quatenus opus sit, praedicta privilegia per quoscumque Rom. Pont. praedecessores nostros et Sedem Apostolicam sub quibuscumque tenoribus et formis ac quovis praetextu vel causa concessa, illaque irrita et nulla ac nullius roboris, vel momenti fore et esse decernentes. — Nouveau est aussi le passage pour 1568 : Praecipimus autem et mandamus in virtute sanctae obedienciae ac sub poena indignationis omnipotentis Dei ac beatorum apostolorum Petri et Pauli et nostrae universis, et singulis patriarchis, archiepiscopis et episcopis caeterisque locorum ordinariis necnon quibusvis aliis curam animarum exercentibus et aliis presbyteris saecularibus seu quorumvis ordinum regularibus ad audiendam confessionem quavis auctoritate expositis sive deputedis, ne de huiusmodi reservatione praetendere valeant ignorantiam ut transumptum harum litterarum apostolicarum penes se habere easque legere diligenter et attente studeant.

Les Bulles des années suivantes concordent avec celles de 1568.

51. — LE PAPE PIE V AU DUC DE MANTOUE.

1568 avril 21, Rome.

Dilecti fili nobilis vir salutem et apostolicam benedictionem. Le nostre occupationi ordinarie et i giorni santi che sopravenero sono stati causa che non havemo potuto rispondere fin qui alla lettera di V. Ecc^a de V de questo, la quale ci ha veramente data consolation grande per l'avisio che conteneva dell'abiuration successa quietamente, ancorche per lettere di mons^r Borromeo et del r. Inquisitore l'havessimo inteso più distintamente. Di che ne

ringratiamo il S^r Dio, et ne laudamo insieme il zelo et la prudenza di lei, la quale può esser sicura con questi mezzi d'indurre i popoli suoi a vivere comme si conviene nel timore di S. D. M^a, mossi necessariamente dall'esempio di V. Ecc^a, onde noi l'esortiamo a perseverare in questo suo fermo proposito per honore et gloria del S. Dio et per stabilimento insieme dello stato suo, si come havemo detto più a longo ancora a mons^{re} Capilupò al quale ci rimettiamo, et per fine di questo le mandiamo la beneditione nostra ch'il S^{re} Dio gliela conceda sempre.

(Orig. Arch. Gonzaga à Mantoue)

52. — AVVISO DI ROMA DU 27 MAI 1568.

Le cardinal Bonelli veut réduire alla moderna le palais des chevaliers de Malte au Borgo. Li preti del Jesù di Roma hanno cominciato a dar principio alla chiesa che vogliono fare, ma per quanto s'intende la faranno la maggior parte alle spese del card. Farnese havendo egli sei anni sono in una infirmità fatto voto di spendervi alcuni milia di scudi.

Un avviso di Roma du 3 juin, complétant la nouvelle, annonce que le cardinal Farnèse fait porter plusieurs centaines de médailles de bronze à l'effigie de Pie V dans les fondations du Gesù, à la fabrique duquel il consacre annuellement de 5 000 à 20 000 écus¹.

(Orig. Arch. d'État à Vienne, Romana.)

53-54. — NÉGOCIATIONS D'A. RUCELLAI SUR LE SECOURS A PROCURER A LA FRANCE PAR PIE V, 1568².

1) Minute de l'Instruction « data al S^{re} Rucellai di Roma a 9 April 1568 » p. 424-425 : Si le roi veut purger son royaume des hérétiques, le Pape est disposé à l'y aider le plus possible. Le Roi demanda 300 000 écus. Après la conclusion de la paix avec les huguenots, le Pape ne peut donner d'argent qui servirait à payer les hérétiques. Au même sujet se rapporte un document d'égale teneur p. 628-629 avec la suscription 13 d'Aprile in Francia 1568.

¹ Sur le si important et magnifique bâtiment de l'Église du Gesù nous reviendrons encore dans les volumes suivants; en attendant cf. RONCHINI dans *Atti Mod.*, III, 372, f, VII, 19 f; KRAUS-SAUER, III, 657, 667; ADCKEL dans *Arte decorat.*, XV, 3-4, Milano, 1906; *Mem. intorno a J. Barozzi*, Vignola, 1908, 67, 155; GIOVANNONI in *Arte*, 1912-1913.

² La lettre de Catherine au Pape concernant l'envoi de Rucellai datée du 1^{er} mars 1568 dans *Lettres de Catherine de Médicis*, III, 129.

Sont évidemment à joindre aux précédentes les pièces p. 630-632 : Favori che si fanno a Hugonotti in pregiuditio de catholici e della religione, et p. 633: * Capi del editto non osservati in pregiuditio de catholici ¹.

2) * Instruptione per il S^r Hannibale Rucellai, gentilhuomo ordinario de la camera del Re nel viaggio che fa a Roma per servitio di S. M^a, 1568 Juni 13; p. 636-637 : Rucellai enverra un rapport sur l'état de la France après la paix et demandera du secours car par suite de la guerre, le Roi manque de moyens pour conserver son État et la foi catholique. Propositions de moyens permettant avec l'autorisation du Pape de réunir le secours financier nécessaire au roi ².

55. — BERNARDINO PIA A CAMILLO LUZZARA

1568 Juillet 10, Rome.

Prohibi ad ogni sorte di persone anco card^u il far portar o buttar mondicie in fiume ma che si portino a luoghi deputati, et questo per proveder all'aria et al acqua del fiume che si beve. Impose una gabella di tre giulii al mese a tutti i cocchi di Roma et di ogni sorte di persone per poter soccorrere al matonare o selciare la città con manco dispendio de possessori et padroni delle case che spondevano et spendono grossamente.

(Orig. Arch. Gonzaga à Mantoue.)

56. — MORT DU CARDINAL VINC. VITELLI (19 NOVEMBRE 1558) ³.

Dicta die [veneris 19^o novembris] mourut le card. Vitelli. Iste cardinalis potest dici vere quod omnia scivit et nihil ignoravit; nam fuit semper studiosissimus et perscrutator rerum antiquarum, et habebat infinitos libros manuscriptos, non solum in Urbe sed etiam in civitate Avinionensi et aliis multis in locis magno labore et expensis perquisitos et transcriptos; et inter alias suas virtutes voluit etiam scire cerimoniarum professionem et tantum in ea profecit quod magister merito dici poterat ⁴.

(*Diarum de C. Firmanus XII, 31, p. 265^b. Arch. secr. Pap.*)

¹ Cf. sur l'envoi de Rucellai, *Corresp. dipl.*, II, 343.

² Sur l'arrivée de Rucellai à Rome et ses négociations, v. *Corresp. dipl.* I, 405 f 411.

³ Sur le cardinal Vitelli et sa collection de manuscrits, v. RANCKE, *Fürsten und Völker*, I (1827), x f, et notre volume précédent.

⁴ En marge l'observation suivante : Fuit legatus Campaniae: fecerat scribi in diversis professionibus libros 280 pulcherrimos, quos voluit Papa habere, eo mortuo, in sua guardarobba.

57. — NICCOLÓ CUSANO A L'EMPEREUR MAXIMILIEN II.

1568 décembre 18, Rom.

Pie V est irrité contre le cardinal d'Este pour ses procès avec les habitants de Tivoli ¹ ove ha fabricato un palazzo regio pieno d'infinite dilittie et di rarissime fontane che li costa più di cento milia ducati et certo io vedo non ne sia un altro in tutta la cristianità ².

(Orig. Arch. d'État à Vienne Romana).

58-63. — AVVISI SUR LA POLICE DES MŒURS A ROME EN 1568 ³.

5 juin : Débuts de la Réforme des Camere Locande à Rome afin que les meretrici n'en louent point. Urb. 1040, p. 524^b. Bibl. Vatic.

21 août : Mercredi fut brûlé un jeune homme pour Bruttezze; en conséquence ordre de fermer de nuit beaucoup de fausses portes. Les Donne publiche doivent être surveillées comme les Juifs. Si vederano altre riforme più strette et più rigorosi. Ibid., 567.

4 septembre : Questi di frustata una bellissima cortegiana et emprisonnée; elle voulait se suicider. Ibid., 573.

25 septembre : De nobles dames romaines condamnées à la prison perpétuelle pour adultère. Ibid., 585.

20 octobre : Ogni giorno si frusta qualche meretrice uscendo del seraglio et si fanno altre giustitie rigoroze per ogni piccolo delitto et tutti vivono con timore. Ibid., 589.

64. — NICCOLÓ CUSANO A L'EMPEREUR MAXIMILIEN II ⁴.

1569 mars 26, Rome.

Dicono che il Papa è entrato in humor di far rovinar il theatro che fece Pio quarto in Belveder, cosa rara et bellissima come cosa ch'habbi della gintilitia et che non si convenghi nel luogo, ove residero i pontefici et vicarii di N. S. Jesu Christo.

¹ Par suite du désaccord avec le Pape, le cardinal d'Este se retira tout à fait à Tivoli, v. WINNEFELD, *Die Villa Hadrians bei Tivoli*, Berlin 1895, 5.

² Consultez le rapport de B. Pia dat. Rom 1570 juni 10, Arch Gonzaga à Mantoue.

³ Cet *Avviso* aussi dans le Carte Farnes. des Arch. d'État à Naples.

⁴ L'*Avviso di Roma* du 2 avril 1569 en dit autant; v. le suivant n. 65.

Le Cardinal Ricci prend très à cœur le bâtiment. Mais ni sa proposition d'élever un jardin d'hiver, ni la crainte que par là les fondations du palais ne fussent ébranlées ne purent en détourner le Pape qui n'y mit que plus d'ardeur. On craint qu'il ne commence aujourd'hui. Intendo ha in oltre gran' caprizzo, di far guastar l'Anfiteatro, chiamato volgarmente il Colisseo et alcuni archi trionfali, che sono le più belle et rare antichità di Roma sotto pretesto che sono cose gintili et per levarne a fatto la memoria et l'occasione siano viste da quelli che vengono a Roma più per vedere le dette cose che per visitar limina Petri et andar alle sette chiese et a vedere le reliquie de' martiri et santi di Dio, il che si legge, fu già fatto da papa Gregorio XI, il quale diede principio a far rovinar il detto Colisseo et ancora fece romper di molte statove di marmo et ne fece far calcina per murrar et riparar le chiese rovinate di questa città.

(Orig. Arch. d'État à Vienne.)

65. — AVVISO DI ROMA DU 2 AVRIL 1569.

Si ragiona chel Papa voglia guastar il theatro di Belvedere come cosa gentilità et fatto a posta per farvi spettacoli publici cosa poco conveniente a pontefici, et anco che vuol ridure tutte le altre antiquità in servizio di religione et culto divino, acciò quelli verranno a Roma, habbino d'andare a veder le 7 chiese e non l'antiquità profana.

(Orig. Urb. 1041, p. 51. Bibliothèq. Vatic.)

66. — LE PAPE PIE V A CHARLES IX, ROI DE FRANCE.

1569 novembre 19, Rome.

Charissimo in Christo filio nostro Carolo Francorum
Regi Christianissimo. Pius Papa Quintus.

Charissimo in Christo fili noster salutem et apostolicam benedictionem. Lectis litteris Maiestatis Tue, quibus Carolum Guillart Carnutensem quondam episcopum, propter nefandum haeresis crimen ab episcopatu depositum nobis accuratissime commendat, praeterire non potuimus quin pro nostra paterna erga te benevolentia, nostrum ex tali commendatione susceptum animo dolorem Maiestatis Tue libere significaremus. Nos enim, si ulli ex christianis catholicisque regibus, quos aequae omnes, ut debemus, tanquam charissimos in Christo filios nostros diligimus, satisfactum

cupimus, tibi certe, quantum cum Domino possumus, morem gerere commendationibusque tuis satisfacere maxime cupimus: veruntamen publicos haereticos a sancto inquisitionis haereticae pravitatis officio et a foelicis recordationis praedecessore nostro in sacro consistorio damnatos ac depositos nobis a te commendari, praeter quamquod commendanti tibi haud satis decorum est, nos id praeterea sine magna animi perturbatione pati non possumus. Ac Maiestatem Tuam nos quidem scimus tales nobis homines commendaturam non fuisse, nisi de illis bene existimaret bonosque et catholicos esse putaret: sed hoc tamen dolemus in ea re, quae officii cognitionisque nostrae propria est, te aliorum potius opinionibus moveri quam nostro praedecessorumque nostrorum iudicio acquiescere. Multos in isto regno Maiestas Tua Ugonotos reperiet, qui et missarum solemnibus intersint et multis aliis eiusmodi inditiis catholicorum speciem prae se ferant, quos tamen illis, qui haec ipsa palam aversantur, multo peiores nequioresque esse pro certo habemus. Illi enim suam qualencunque persuasionem, quamvis falsam, pertinaciter tenent; hi vero, quia neque Deum esse neque aeternam vitam credunt, omnia sibi licere arbitrantur, insipientes, corrupti, abominabiles, qui, dummodo commoditatibus suis obsequantur et quicquid volunt obtineant, nihil pensi habent utrum catholicorum an haeticorum instituta moresque sectentur. Quorum fictam pietatem ob eam quoque causam cavere studiosius debes, quod qui Deum non timent, eos ne homines quidem ac propterea nec Maiestatem Tuam reverituros esse verisimile est. Quam quidem nos rogamus, ne, recentissimum proxime sibi ab omnipotenti Deo concessae victoriae beneficium oblita, tales, posthac homines nobis commendare velit, sed potius in eius, quem nobis commendat, ob nefandum, ut diximus, haeresis crimen depositi, locum virum pium, catholicum apostolicaque confirmatione dignum quamprimum nominet. Quod idem etiam de aliis duabus ecclesiis, Valentina et Ueticensi, Maiestatem Tuam monemus, quarum quondam episcopis Ioanne Monlutio et Ludovico de Albret, ob eandem causam ab episcopatu depositis, in eorum locum viros catholicos et tanto muneri fungendo idoneos nominari decet. Est enim valde indignum et in tanta haereticae pravitatis peste periculosum, tales tres ecclesias, priorum pastorum solatio destitutas, tandiu vacare; quibus nos, pro nostro iure, quos vellemus episcopos praeficere potuissemus, nisi Maiestatem Tuam, cuius est nominatio, officio suo et saluti illarum animarum aliquando consulturam esse speravissimus. Quod ut quamprimum faciat utque in ea re et omnipotenti Deo, cui multa debet, inserviat et nobis, qui eam paterne diligimus, obsequatur vehementer in Domino rogamus.

Datum Romae apud Sanctum Petrum sub annulo Piscatoris, die

decima nona novembris MDLXIX, pontificatus nostri anno quarto.

(*Arm. 44, t. 14, p. 292^b-294. Archiv. secr. pap.*)

En 1571, Pie V se plaignait encore que les catholiques fussent en relation avec l'évêque déposé de Valence. Voir Laderchi, 1571 n. 127.

67-72. — AVVISI SUR LA POLICE DES MŒURS A ROME EN 1569.

30 avril : Aujourd'hui Cortegiana frustata parce qu'elle tenait un jeu. Urb. 1041, p. 74. Bibl. Vatic.

14 juin : Un Bando ordonnant que toutes les femmes mariées qui ont été cortegiane dussent quitter Rome dans les deux mois, soulève une grosse émotion et doit rester inexécuté. Ibid., 90.

13 août : Non si lascia di proveder contra le donne maritate che fanno cattiva vita et ultimamente ne sono state carcerate sette. Ibid., 131.

17 août : Une cortegiana qui s'était mariée est morte et a laissé 4000 ducats à la Compagnia de SS. Apostoli. Ibid., 133.

5 octobre : Si levano due strade principali alle meretrici et si restringono in vicoli strettissimi, sopra che mons. Ormanetto col governatore et molti altri deputati sono stati in fatto a consegnarli il luogo chiamato delli otto cantoni. Ibid., 158^b.

17 octobre : Les fondamenti all' Hortacii (à Ripetta près du Mausoleum d'Auguste) per restringer le cortegiane commencés. Ibid., 180. Sur les progrès de la construction d'octobre à novembre voir Lanciani, IV, XXI; cf. encore. Avviso di Roma du 4 février 1570, Urb. 1041, p. 231^b. Bibliothéq. Vatic.

73. — NICOLAUS SANDERUS A M. A. GRAZIANI.

1570 février 14, Louvain.

De rebus Angliae quod querar habeo, quod cum gaudio scribam non habeo. Duo catholici comites et alii nobiles non pauci arma pro causa fidei catholicae sumpserunt hac spe, ut saltem S. S^{em} illis affuturam non dubitarent. Nec aliud fere praesidium ab ea postulabant quam ut ab obedientia reginae palam absoluti primum eo modo et suis domi et aliis qui foris sunt persuadere possent se non tanquam perduelles, verum tanquam ecclesiae filios arma sumpsisse. Rien ne se fait à Rome. Interim tamen nos testes sumus, quanta cum diligentia nobiles ex Anglia ad nos miserint, ut scirent tum an Sedes Apostolica quicquam adhuc promulgasset contra reginam, tum an sine illius auctoritate quicquam possent

salva conscientia conari ut se ab ista tyrannide liberarent. Quoad primum respondimus nihil esse hic publicatum quod nos scire mus, quoad secundum theologi gravissimi dissenserunt, aliis non dubitantibus, quin absque auctoritate apostolica posset defendi catholica religio in iis articulis, qui sunt alioquin notissimi, aliis autem asserentibus, vel necessarium vel tutius esse, ut expectaretur S. Pontificis sententia. Dans ces incertaines conditions, 4000 sont allés en Écosse attendre la décision du Pape. Ils y sont depuis trois mois et attendent que le Pape procède contre la Reine. Beaucoup d'Anglais les suivront.

Ergo si S. S^{us} tantum inciperet palam agredi hanc causam, optimi quique catholici, qui procul dubio multi sunt et satis potentes, pro fide arma sumerent. Verum si et hoc S. S^{us} attendendum iudicaret, ut quicumque pro catholica fide arma sumerent, ii fundos et agros ecclesiasticos inique acquisitos post poenitentiam legitime actam retinere salva conscientia possent et a restitutione liberari, fallimur, si tota nobilitas (exceptis paucissimis) fidem catholicam non propugnarent. Nihil enim eos perinde retardat ab ea re quam quod timent, ne si obedientia Sedi Apostolicae restituta fuerit, a suis praediis excidere cogantur. Alioquin enim sunt catholici pene omnes, quamquam ad rem suam nimium affecti. Sed quibus merito queas confidere, sunt ex comitibus et baronibus fere 6 aut 7, ex equitibus et aliis nobilibus inferiorum ordinum supra mille. Haeresi autem non nisi 5 aut 6 comites infecti sunt, reliqua haereticorum multitudo tota constat ex paucis delicatis aulicis et sedentariis opificibus; nam rusticana turba, quae et longe maxima est et sola in tellure praeclarissimam opem navat, tota catholica est.

Duo igitur sunt apud vos procuranda. Unum ut Sua S^{us} in regionem Elisabetham aliquid publice moliatur, alterum ut excitet nobiles ad fidem catholicam defendendam ea conditione, ut si eam propugnaverint, poenitentiamque de fundis iniustè partis agant, a restitutione liberentur. Quae duo si fierent, viri prudentissimi iudicarent, non modo catholicos ad unum omnes, sed praeterea omnes neustos et quosdam etiam ex schismaticis pro catholica fide arma sumpturos.

Graziani doit mettre au courant de la situation Hosius et Commendone. Il faut que le Pape marche contre Elisabeth, surtout parce que Philippe II a rompu les relations avec elle et que la France attend seulement que le Pape agisse. Que le Pape lance donc vite l'excommunication.

Faxit Deus ne amicos Romae inveniat haeresis, quos non invenit fides catholica. Quis det cardinalibus nostris spiritum intelligentiae, consilii et fortitudinis, afin qu'ils ne permettent pas au Pape de se tromper davantage.

Inceperat [le Pape] bene, quum poenitentiarium summum in Angliam misit, et nunc re semel inchoata non est commitendum, ut deserantur catholici ab ipso Papa pro quo pugnant. Le Pape doit engager son autorité personnelle.

[P. S. autographe] Iam nunc litterae ex Hispania perscriptae sunt a ducissa de Feria, in quibus significat, que Philipp II veut aider les catholiques anglais. Ergo favebunt alieni, non favebit iisdem catholicis apostolica sedes? Obstupescent coeli super hoc. La force de l'excommunication sera grande.

(*Copie. Arch. Graziani à Città di Castello, Istruz., 1, 26.*)

74-75. — AVVERTIMENTI SOPRA LI MANEGGI DI FRANCIA DEL
BRAMANTE [AUTOMNE 1570].

Sous ce titre sont conservés aux Arch. secr. pap. Varia Polit. 82, p. 287-294, des notes détaillées sur les tractations de Bramante avec Catherine de Médicis et qui eurent lieu en présence de Charles IX et d'Anjou. Le nonce s'étant plaint que la Reine conservât dans son entourage des gens suspects, traitât mal les catholiques, favorisât les huguenots et fût en relations avec les hérétiques, Catherine déclara que tout cela était de « gros mensonges ». Elle exprima son chagrin de voir le monde se former de ses sentiments religieux une idée si défavorable et assura qu'elle ne voulait pas cesser d'être la fille la plus obéissante du Saint-Siège. Quand Bramante se plaignit de l'accord conclu avec Coligny, quoique celui-ci fût à bout de ressources et n'eût plus l'espoir de secours d'Allemagne, le roi qui ne voulait pas laisser parler Catherine fit observer que le Pape était mal informé. Une longue discussion surgit au sujet des motifs pour lesquels le gouvernement français n'avait rien tenté d'énergique après la victoire de Moncontour. La réponse fut encore que le pape était mal informé par d'autres. Le roi se plaignit en outre de l'incarcération de Galeas Sanseverino ce qui donna lieu à une longue réplique de Bramante.

Poi mi soggionsero [le M^a loro] con un mestissimo et addolorato animo le tante persecutioni loro et maledicenze et malignità di ametterli in disperatione et darsi in preda alli nemici di Dio, li quali li fanno mille offerte : il che mai loro faranno, havendo speranza in Dio che li aiuterà.

Mi soggionse anco che Sua S^a per amor di Dio non l'abandoni, che li sono buoni et obedienti figli, et che non creda a tante malignità che si dicano di loro, che della lega dava la sua parola a Sua S^a secondo io le scrissi.

Quanto alli synodi et residentia de' vescovi, che giudicavano essere necessaria, et Sua S^a avesse scritto un breve al rè acciò avesse prestato il suo braccio secolare per la essecutione di quanto sopra ciò avesse ordinato et spetialmente in privar quelli che non ressedano, eccettuando quelli che non stanno al servizio di quella corona, che saranno due ò tre : et così che li vescovi debbiano dare tutte le loro ressolutioni, che faranno nelli sinodi, al rè, per mandarle a Sua S^a, circa che potrà considerer bene Sua S^a quello che li torni più a proposito, che non si habbia a far qualche preiuditio alla Sede apostolica.

Mons^r di Angiù mi disse che facessi fede a Sua S^a come la regina sua madre et lui erano cattolici et devoti di questa S^a Sede et di S^a, et che per la defension di essa era per mettere la vita. come ha fatto sin' hora, et che era mentita quanto li era stato detto in contrario et pregava Sua S^a a marchiar quelli tali.

Il rè et la regina mi dissero il medemo et pregavano Sua S^a che per l'avenire, se nessuno le veniva a dire simili cose, che lo sequestrasse, et poi se ne informasse et, se si trovava esser vero, che loro Maestà si sottomettevano ad ogni censura di N^{ro} Sig^{ro}; quando fusse stato altrimenti, che avesse castigato quei tali.

Di più mi dissero che assicurassi Sua S^a che hoggidì non si vedono più heretici a canto et che tutti li caccia via nè fa loro buona cera.

Delle cose d'Avignone mostrorno gran desiderio di dar ogni aiuto, acciò quel luogo fosse spurgato da heretici, et che aspettava Danvilla per pigliar provisione, acciò si levasse da Oranges quel trattato.

Del gran duca di Toscana mi dissero che si erano mostrati obediendi a Sua S^a in dargli il titolo di gran duca ; il che hanno recusato fare duchi d'Italia, vassalli di Sua S^a; et che per degni rispetti hoggi non sarebbe fatta altra resolutione circa alla precedentia del duca di Ferrara, con tutta la grande instantia che le ne facci l'imperatore, il quale non è per obedirlo etiam che desse sententia contro il gran duca.

Che loro sicome per il passato hanno messa la vita et per il regno et per la religion cattolica et per il mentenimento della Santa Chiesa; che così faranno per l'avenire et che, sapendo questo Sua S^a, la prega voglia esser contenta amar quella corona et non patir che sia così distratiata et disperata da metterla in disperatione con pericolo di perderla.

Pregava Sua S^a che, quando le manda nuntii, sia contenta mandarle persone non appassionate, amorevoli et ben viste da lor MM^a, et non persone appassionate et rotte, come era il già vescovo di Viterbo.

Che Sua S^a sia certa che nel regno sono più interessi et inimicitie che heretici.

Che tuttavia questi capi di heretici vanno mancando da sè, et spera in Dio che le cose si reduranno nel stato pristino avanti queste calamità causate per essere il rè putto et da l'interessi et inimicitie de' principi di quel regno et da l'ambition loro di regnare.

76. — BRAMANTE AU CABBINAL RUSTICUCCI.

1570 novembre 28, Mézières.

In questo viaggio da Parigi a Misers ¹ per tutto dove alloggiavamo si è fatta diligentia de intendere la quantità de Ugonoti che vi si ritrovavano, et in San Martino, loco de Memoransi, dove alloggiassimo la prima sera intendessimo, che in quattromilia anime che ivi erano non vi si trovavano quattro Ugunoti li quali stavano quieti et attendevano a fare il fatto loro. Ms. Nuntio adimando si Memoransi nella rocca vi teneva alcuno Ugunoto, et le fu respoto di non, ma che bene al tempo della guerra ivi si erano ritirati certi per salvarsi. In villa Cutre ², loco della regina madre, dove alloggiassimo la 2^a sera intendessimo il medemo. In la città de Sucson ³ dove fumo la 3^a sera, si intese che vi erano da quaranta case de Ugunoti tra mille case che erano in quel loco, ne questo era maraviglia per esser questa città stata in poter de Ugunoti nove messi. Si intese ch' el vescovo hora attendeva al debito suo et che del continuo le chiese erano piene de cattolici si alle messe come a le prediche. Non per questo il vescovo è degno di scusa, che dovea dal principio non lassar inverminir questa piaga. Il quarto giorno fussimo a Lan ⁴, città de grande importantia et ivi intendessimo che solo vi erano quattro case ce Ugunoti. Il quinto giorno fussimo Montcorneto ⁵ villagio del principato de Conde et ivi intendessimo che non vi era nessuno Ugunoto, il simile intendessimo in Ubigni, villagio de li canonici di Renzo et altre tanto si è inteso qui in Misiers; a tale che si fa giuditio che per mille catholici non vi sono quattro Ugunoti et non si ha da desperare che dandosi hora ch' l male è fresco quella medicina che si spera da la misericordia de Dio che questo regno si potrebbe vedere purgato de questi inimici de Dio.

Orig. Nunziat. di Francia IV 94^b. Arch. secr. pap.

¹ Mézières.

² Villers-Cotterêts.

³ Soissons.

⁴ Laon.

⁵ Moncornet.

77. — RAPPORT CHIFFRÉ DE BRAMANTE AU CARDINAL RUSTICUCCI.

1570 novembre 28.

Il rev^{mo} Pelue mi ha detto che il Re ha humore con far carezze a qualch' uno di questi Ugonotti confidenti dello ammiraglio et alli altri per captivarseli et per denari et altre gratie fargli ammazzare lo ammiraglio et altri capi et così fargli estinguere da loro medesimi; chè, come siano levati questi capi, li altri si estingueranno in tre giorni. Il discorso mi piace, quando segua lo effetto; bisogna raccomandarsi a Dio quia res sua agitur. Ma io mai me ne quietarei, fin che fussero revocati et annichilati li capituli di questa obprobriosa pace et che li heretici si abbrusciassero, come al tempo delli rè passati, et come si deve fare con arbori senza frutto et pecore contaminate.

Orig. Nunziat. di Francia IV 77. Arch. secr. pap.

78. — LE CAPITAINE DE LA GARDE JOST SEGESSER
AU CONSEIL DE LUCERNE

10 janvier 1570.

Un rapport détaillé sur le sort de ces 25 gardes qui avaient pris part à la bataille de Lépante comme hallebardiers de Marcantonio Colonna. « Es hat ouch der unseren einer von Kriens, genampt Hans Nölle zwei zeichen oder fendli wie man gewonet in galeen zu gebruchen erobert und si mir geschenckt so ins türcken obersten galeen gsin. Selbige ich üch bi zeiger dik, Misser Bernharden von Castanova zuschicken, die wolle uwer streng ersam wysheit gnedigklichen von ime und mir empfachen ¹. »

Garde-Missiven. Arch. d'État à Lucerne

79-89. — POUR L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE SAINT-PIERRE SOUS PIE V.

I. AVVISI DI ROMA SUR SAINT-PIERRE

1568

Mai 22 : Quella bella Madonna di marmo fatta di mano di Michel Angelo si messe in S. Pietro nella capella di Sisto ². Urb. 1040, p. 520. Bibliothèque Vatic.

¹ Les deux bannières triangulaires entièrement pareilles, étoffe rouge, avec des bandes de lin blanc qui y étaient cousues et où était peint en noir un verset du Coran sont conservées encore au musée historique de Lucerne. Aimable communication du Dr Robert Durrer de Stans.

² Il n'en fut pas ainsi de la part de Grégoire XIII comme le dit Orbaam dans *Jahrb. der Preutz. KUNSTSAMML. XXXIX, (1919), Beiheft, S. 79.*

1570

4 mars : Bulle¹ que tous les biens d'Église male alienati reviennent à la fabrique de Saint-Pierre. Urb. 1041, p. 239. Bibl. Vatic.

16 août : Dimanche le cardinal Morone avec les députés de la fabrique de Saint-Pierre est resté deux heures auprès du Pape pour la révision des biens d'Église aliénés par la Commission Apostolique qui a reçu pleins pouvoirs judiciaires à ce sujet vis-à-vis des évêques. La fabrica a reçu du Pape beaucoup de grâces, même celle de componere super bonis male alienatis et fructibus indebite perceptis. Ibid., 321.

27 septembre : Les Commissaires super bonis male alienatis sont si sévères que beaucoup s'en plaignent. Le Pape a ordonné un adoucissement. Ibid., 343.

18 Octobre : La Bulle sur la fabrica di S. Pietro a réduit la puissance des Commissaires de beaucoup. Ibid., 357.

1571

6 janvier : Mercredi, la foudre a frappé le campanile de Saint-Pierre et l'a fort endommagé. Urb. 1042, p. 2.

II. TROUVAILLES FAITES EN BATISSANT SAINT-PIERRE

Sur celles-ci voir Armellini, 281, et Lanciani, IV, 7. Pour les tuiles de l'Église Saint-Pierre avec les armes et le nom de Pie V, voir Mel. d'archéol., VIII, 454¹.

90-95. — LE CARDINAL SANTORI ET SES AUDIENCES DE PIE V.

Sur la vie de peu de cardinaux du seizième siècle nous sommes aussi exactement renseignés que sur celle de Giulio Antonio Santori, né à Caserte en 1532, qu'on nomme le plus souvent du nom de son archevêché de Calabre, le Cardinal de Santo Severino (ou S. Severino²). Hautement estimé de tous ses contemporains pour sa vie sainte, son zèle pour la cause de l'Église et sa vaste activité, Santori n'a pourtant trouvé jusqu'ici malheureusement aucun biographe. Ce très distingué prince de l'Église, qui fut enseveli dans la basilique de Latran, méritait bien une monographie. Déjà sa vie antérieure était intéressante, mais son cardinalat

¹ « Ex debito » 1^{er} février 1570.

² Sickel (Berichte I 12) prend Santori et S. Severino pour deux personnalités distinctes.

de trente-deux ans (1570-1602) pendant lequel il prit part à six Concordats et deux fois faillit obtenir la dignité suprême, le fut plus encore.

Santori, l'ami et le conseiller de sept Papes, a décrit lui-même en détail, une grande partie de sa vie. Son autobiographie se distingue par son exactitude et son amour de la vérité. Il ne tait pas les fautes de sa période de crise et décrit avec une simplicité touchante, comment il revint vite à une vie strictement chrétienne. Certains passages resteront inoubliables pour tout lecteur, par exemple le récit de son premier départ de Rome¹ et l'expression de ses sentiments lorsqu'il dut renoncer à la tiare dont il avait été très près². Du petit nombre de passages que Ranke (*Papste*, I^o, 302, III, 86) et Gnoli (*Vittoria Accoramboni*, 245) ont tiré de l'autobiographie de Santori, on en pouvait déjà mesurer l'importance. On désirait donc fort la publication complète de ce travail par Cugnoni dans *Archivio della Società Romana* XII et XIII. Deux copies de la *Bibl. Corsini* à Rome en ont été la base. La biographie y arrive jusqu'à 1592. Si le manuscrit de la *Bibl. Albani* utilisé par Ranke, en contient davantage, les indications de l'historien berlinois ne nous le laissent malheureusement pas voir et il n'est aujourd'hui plus possible de le savoir, la *Bibl. Albani* ayant péri dans une tempête avec le vaisseau qui la transportait en Prusse. Une autre copie de l'autobiographie sur laquelle mon défunt ami le Prof. A. Pieper a attiré mon attention se trouve à la *Bibl. Altieri* à Rome dans *Cod. 22-C-13*; mais cet exemplaire se termine aussi en 1582. Heureusement pour les dix années manquantes, nous disposons de nombreuses autres sources. Je traiterai de quelques-unes d'entre elles dans le prochain volume. Ici, ne peuvent-être citées que celles qui concernent le temps de Pie V. Ce sont en premier lieu les notes détaillées et très précieuses sur les Consistoires auxquels Santori participa. « *Le Dario consistorial* » a été édité par Tacchi Venturi dans les *Studi e documenti* XXIII, XXIV et XXV et si nettement caractérisé qu'il suffit de recourir ici aux observations de ce distingué historien. Il a échappé à Tacchi Venturi, que la *Bibl. Vatic.* possède un exemplaire des *Acta Consistorialia descripta ab Em. Sanctorio San Severino*, donné par le Cardinal Suiliano di Rende, archevêque de Bénévent. Cf. Carini, *Atti consistoriali da 20 maggio 1570 al 18 dicembre 1604*, Roma 1893. Un passage cité à p. 9 sur le Consistoire du 17 mars 1572 manque dans l'édition de Tacchi Venturi.

Dans son autobiographie (XIII, 153), Santori mentionne aussi ses « *Libri delle mie private audienze* ». J'ai trouvé aux Arch.

¹ *Autobiografia*, XII, 232-233.

² Cf. *ibid.*, XIII, 202.

Secr. Pap. cette source jusque-là inconnue; elle se trouve dans Arm. 52 et 17. Là les passages les plus importants sur les Audiences de Santori auprès de Pie V y sont communiqués.

1566.

5 février : Le Pape m'a dit qu'il m'avait nommé à l'Inquisition... Gli parlai di collocar il corpo di S. Giov. Chrisostomo in loco honorifico. Gli parlai anco di vescovi non residenti, disse che ne desse nota. Gli parlai delle donne dishoneste travestite da homini et a cavallo, che non le comportasse nel suo ponteficato ne dandosi licentia di mascare, disse che l'ordinarà.

Avril 3 : Ho parlato a N. S... dei capi della riforma dei regolari, quali l'hebbe S. S...., capi della riforma del clero Romano...

Avril 30 : Dei balli dell' hosterie di meretrici nelle feste : volse sapere i particolari.

Mai 5 : Del card. di Napoli e della giustificazione da farsi : che desse memoriale a S. S. nella S. Congr. giovedì.

Mai (sans le jour) ; De erroribus Graecorum : Addidit de secta alia mortuos viventes putantium nisi eorum cadavera decoxerint vel confosserint.

Mai (sans le jour) : Degli maleficii di Roma e del stato ecc^{co}...

Mai (sans le jour) : De gratiarum actione pro sepultura card. Neapolitani : Ingemuit.

Mai 27 (ou 28) : Di schiavi battezzati di Napoli e lunga servitù per evitar i scandali : quod non possunt, cum baptismus non liberet a servitute.

14 août (ante consist.) Locuti sumus de visitatoribus... de desiderio bene regendae ecclesiae aut ex hac vita discedendi... de reformatione fratrum convent. ex fr. Ambrosio Salvio.

Septembre 14 : Ho parlato a N. S. de predicando infidelibus et de eorum speciebus, de Chiis factis captivis, de episc. Naxiensi etc.

Septembre 30 : Istruzioni per il governo, ch'io le facci e dia per gli avisi del governo.

Décembre 13 : Del monasterio di S. Pietro a Maiella di Nap. e della religione de Celestini : Che tutta la religione à corrotta, e che non si puo, ma bisogna mandare a visitar tutta la religione per huomini versati.

Décembre 28 : De panibus tactis in mensa Domini : quae ignorabat prohibitionem nec sibi videtur superstitio.

1567.

Janvier 12 : Quoad sacerdotes pauperes exercentes rustica opera : illorum paupertati compatiendum esse, sed potius in ignorantiam omnia convertendum esse quam in hoc. Ego dixi de iure illis licere rusticari... De tradendis curiae saeculari proces-

sibus vel revelandis : Minime; quod ego ex specul. affirmavi (sur Borromeo appelé à Milan).

Mars 25 : Sur la fête de S. Vincent. Hic plura de S. Vincentii laudibus utrinque dictum est, et doctrina et sanctitate. Dixit quod pars estiva habet doctiores sermones, in quibus gravia exponit et multa explicat ex S. Thoma satis condite, sed quod in hyemali parte loquitur simplicius, attendens fructui spirituali et simplicitati.

1568.

Mars 28 : Del successo dele cose di Napoli circa la Capece monica : iratus est in facinus et in vicarium illum.

Mai 20 : Delle suppressioni di monasterii di Celestini del regno : quod non supprimentur, sed unientur ad reparationem religionis.

Novembre 1 : Qui disse del card. Carrafa parole molto efficaci.

1571.

Décembre 4 : Di molte cose, della guerra contra Turchi. Della vittoria seguita, e prevista de molti servi di Dio : e S. S. anco disse dell' altre cose e dei putti d'Otranto, che gridavano vittoria quelle di, che passo la galea, che portava la nova, sul monte, per lettere d'un Cappucino.

Décembre 10 : Della riforma del vicario del Papa e del dubbio che io sentivo contra la cognitione della giurisdictione contra laici nelle cause profane : S. S. venne nel medemo parere, sebene causava confusione o maggior occupatione nelle cose secolari.

1572.

Janvier 27 : Dei schiavi christiani e di quei Turchi, che se vogliono battezzare : disse che facessero instruire etc. e parlo di quello, che diceva : felice cattività, per la quale io mi salvo l'anima, e che la cosa di Mammetto sempre l'haveva tenuta per una pazzaria.

Fevrier 5 : S. S. mostrò una moneta d'oro di Giustiniano imperatore, che era di thesori che si trovavano, ch'egli ne vorrebbe, che si trovasse tanto, che per 10 anni potesse per mare e per terra fare essercito contra il Turco... Dar a S. S. quelli avvertimenti per togliere i disordini e vitii dalle galee dell'Armata christiana : Se diede e li lesse quasi tutti, ma per la carestia del tempo dissi più volte, che S. S. i leggesse e considerasse poi maturamente.

(Orig. Arm. 52, t. 17 (Audientiae annorum 1566-1579.)

(Archiv. secr. pap.)

96-99. — LES BREFS DE PIE V ET LES ARCHIVES DES BREFS.

Les brefs de Pie V aux Arch. secr. pap. (Arm. 39, t. 64 et 65, Arm. 42, t. 25, Arm. 44, t. 7, 12-20, 26, 31. Arm. 45, t. 41, et dans un Armarium spécial les *Epistolæ* ou *Brevia ad principes*) sont essentiellement complétés par la collection des Arch. des brefs. Malheureusement, celles-ci furent longtemps à peu près inaccessibles. Cela en conséquence des destins qui leur échurent du temps de la souveraineté des papes, elles se trouvaient au palais de la Consulta. Quand finit le pouvoir temporel du Pape en 1870, leur dépôt fut d'abord abrité à l'Anima. Elles passèrent ensuite au palais Altemps parce que le Secrétariat des brefs y avait sa chancellerie particulière. Plus tard, elles furent transportées au rez-de-chaussée du magnifique palais de la Chancellerie où je pus les utiliser longtemps. Lorsque par suite de la Constitution « *Sapienti consilio* » du 29 juin 1908, le secrétariat des brefs secrets fut devenu une partie du secrétariat d'État, le Pape Pie X ordonna la réunion des Archives qui se trouvaient à la Chancellerie et des Arch. secr. pap. au Vatican. Dans l'été de 1908, les Actes subirent un nouveau transfert. Ils passèrent dans le voisinage de la Specola de Grégoire XIII qui avait déjà servi à l'Armeria Pontificale. Fort opportunément furent transportées aussi à proximité vers le Cortile du Belvédère les Arch. consistoriales qui jusqu'alors se trouvaient dans des locaux aussi peu appropriés que possible au rez-de-chaussée de la cour de Saint-Damase. Ce ne fut que par leur réunion aux Arch. secr. pap. que les deux Archives sont devenues commodément accessibles à la recherche historique. Pie X s'est acquis par là un titre durable à la reconnaissance des historiens comme l'avait fait Léon XIII en poussant aux études d'archives.

Les archives du Secrétariat des brefs secrets, abstraction faite de quelques fragments d'époque antérieure, contiennent seulement les Actes qui vont de Pie V à Pie IX, 1566-1846. Elles se divisent en six séries qui comprennent environ, 7 000 volumes. La première et principale série contient outre les brefs secrets, des *Cedole concistoriali* et *dispense matrimoniali*, en tout 5 074 volumes. Les autres séries contiennent des brefs qui concernent des indulgences, des titres d'honneur à des corporations, à des ecclésiastiques et à des laïques, des dispenses de prescriptions canoniques, des concessions d'autels privilégiés, etc.¹. On en

¹ Cf. *Corriere d'Italia* du 27 août 1908.

a commencé un catalogue¹ mais il n'est pas encore entièrement terminé.

Une courte relation sur la première série pour tout ce qui regarde Pie V sera agréable à beaucoup de gens. Pour la faire, j'ai utilisé les notes du Prof. Dr Hans Kirsch, qui comme membre de l'Institut historique d'Autriche en 1903 s'occupa minutieusement de cette collection, principalement dans l'intérêt de l'édition des Nuntiaturberichte. Les manuscrits portent une double signature, une écrite à l'encre sur les volumes, mise dessous comme colonne I et en plus un second numéro au crayon, qui est derrière le premier, pour que dans les volumes les minutes et les copies aient la même numération à laquelle on ajoute pour les dernières un a. Cette seconde numération est donnée ci-dessous comme colonne II. Finalement les manuscrits reliés en peau rouge ont un titre en lettres d'or et sur le dos des volumes blancs en parchemin est écrite une désignation à l'encre. La note « fait » que beaucoup de volumes portent signifie que ces volumes ont été emportés à Paris sous Napoléon. Les volumes ne sont pas tous entièrement du même titre : à côté des volumes particuliers de minutes, il y a aussi des volumes de copies postérieures et enfin des volumes de registres de brefs comme les présente la collection des Arch. secr. pap. Si Wirz (Quellen zur Schweiz. Gesch. XXI xxvii), ne trouva à utiliser que deux pièces aux Arch. des Brefs, il n'en faut pas conclure pour cela au manque d'importance des archives; tout au contraire, elles contiennent de très riches matériaux, notamment pour les affaires intérieures de l'Église².

I II

1. 1. « 1564 (sic) Bullarium Pius V, » relié en peau rouge.
2. 2. « 1561/67 Pii IV et V cedol, » relié en peau rouge.
3. 3. « 1566 Pii V Brevia lib. I, » relié en peau rouge; « fait ».
4. 4. « Pius V Originalia usque ad lunium 1567 ». En parchemin.
5. 4a. « 1567 Pius V, lib. I, » relié en peau rouge.
6. 5. « Pius V. 1567 Originalia usque ad decembre 1567. » En parchemin.
7. 5a. « 1567 Pius V, lib. II, » relié en peau rouge; « fait ».
8. 6. « 1567 Pius V, lib. III, » relié en peau rouge; « fait ».
9. 7. « 1568 Pius V, lib. I.
10. 8. « 1568 Pius V. Brevia, lib II, relié en peau rouge; « fait » (Minutes originales de janvier à juin 1568.)

¹ Cf. Mergentheim *Die Quinquennial fakultaten pro foro externo* I, Stuttgart, 1908-88.

² Cf. le catalogue des archives utilisées.

I II

11. 9. « 1568 Pius V, lib. III, » relié en peau rouge; « fait ». Minutes originales de l'année 1570.
12. 10. « 1569 Pius V, relié en peau rouge. (Minutes originales de toute l'année 1569.)
13. 11. « 1570 Pius V, lib. I, » relié en peau rouge. (Copies).
14. 12. « Pius V Originalia. » En parchemin. (Minutes originales de l'année 1570.)
15. 12a. « 1580 Pius V, lib. II, » relié en peau rouge. (Copie du précédent.)
16. 13. « Pius V. 1571. » En parchemin.
17. 13a. « 1571 Pius, V. lib. I » I corrigé par III), relié en peau rouge.
18. 14. « Pius V. 1566-1572. Originalia diversorum lib. I ». En parchemin.
19. 15 « 1577 (corrigé en 1567) Pius V, » relié en peau rouge; « fait ». (Minutes originales de 1567 et 1568 jusqu'à septembre.)
20. 16. « 1571 Pius V, lib. II, » relié en peau rouge. (Copies de 1571 et 1572 jusqu'à mars.)
22. 18. « Pius V. 1569 » (1569 effacé et pour cela marqué au crayon : 1566-72). En parchemin. (Copies, Brefs de mariages des années 1568, 1569. Documents de 1569-1573.)
23. 18a. « 1566 Pius V (lib. II effacé), relié en peau rouge; « fait ». Copie du précédent.
24. 19. « 1566, 1567. Matrimonalia Pius V, » relié en peau rouge (projets).
25. 20. « Pius V. Matrimonalia, lib. II ». En parchemin (projets).
26. 20a. « 1568, lib. II. Pius V. Matrimonalia, » relié en peau rouge. (Copie du précédent.)
26. 17. « 1571 Pius V, lib. I » (effacé à l'encre et changé en III), relié en peau rouge. (Projets originaux de septembre 1571 à mars 1572.)

Les minutes originales des brefs de Pie V se trouvent dans la collection des Arch. secr. pap.¹. Deux volumes de Minutes

¹ British Museum à Londres, Additional 26 865² (Presented by G.-J. Payne Esq. 29 July 1865) 597 Feuilles, Minutes originales des brefs de Pie V du 8 janvier 1566 au 30 janvier 1567, commence par le bref de Pie V à l'empereur Maximilien II qui a été imprimé dans Schwartz d'après l'original qui est à Vienne. Comme cela arrive souvent, la date ici est différente : l'original porte 9, la minute 8 janvier.

originales ont été emportés de Rome; l'un se trouve à Londres au British Museum, l'autre dans une bibliothèque privée italienne. Comme ces manuscrits sont restés jusqu'ici entièrement inobservés, un bref rapport sur eux ne sera pas superflu.

- p. 51 : Minute du bref pour Jo Bapt. archiepisc. Rossanen. [Castagna], nostro et apost. sedis nuncio in Hispaniarum regnis : te nostrum et apost. sedis nuntium in Hispaniarum regnis confirmamus et si opus sit de integro constituimus et deputamus eodem modo, quo istuc a praedecessore nostro... missus fuisti. 24 janvier 1566.
- p. 65 : Minute de confirmation de Iulius Rogerius, apost. sedis notarius, que Pie IV avait envoyé nonce en Pologne. 2 mars 1566.
- p. 118 : Minute du bref pour Iulius archiepisc. Surrentinus¹ : Cum te nuper ad chariss. in Christo filium nostrum Maximilianum Roman. Imperatorem electum nostrum et apost. sedis nuntium certis facultatibus concessis et cum potestate legati de latere deputaverimus, cumque gravissimis postea animum nostrum moventibus te prius in Burgundiam, Flandriam et Brabantiam mittendum duxerimus, il l'y envoie eadem potestate. 21 mars 1566².
- p. 141 : Minute du bref à l'empereur Maximilien III³ : Venerabilem fratrem Iulium archiepiscopum Surrentinum istuc missus, ut cum peractis comitiis Augustanis dilectus filius noster cardinalis Commendonus, sedis apost. de latere legatus istuc discesserit, maneat ipse apud Maiestatem Tuam et nostri atque eiusdem sedis nuntii munerere fungatur. 1 mars 1566.
- p. 173 : Minute du bref au roi de France Charles IX : Cum ad te mittere statuissemus praelatum nostri et sedis apostolicae nuntii apud Maiestatem Tuam officio functurum, qui et nobis putatissimus esset et tibi futurus esset merito acceptus, delegimus ad hoc munus venerabilem fratrem Michaellem episcopum Cenatensem. Etenim cum eodem officio apud clarae memoriae Henricum patrem tuum ita functum fuisse sciamus, etc. 25 mars 1566. (Suivent de nombreux brefs de créance pour le nonce.)

A la p. 469 se trouve la minute originale du bref rédigé secrètement et mentionné plus haut à Castagna du 30 juillet 1566

¹ Vgl. Schwarz, Briefwechsel Maximilians II, mit Papst Pius V. S. VII f.

² Teneurs dans Addit. 27 870, Epilogus brevium beati Pii V.

³ Manque dans Schwarz, Briefwechsel.

concernant Carranza avec la souscription autographe suivante : Pius V p. p. Vita mandavit expediri. Ant. Florebellus Lavelinus.

- p. 496 : A l'archiduc Ernest : Minute du bref de créance pour Alexandre Casalis, cubiculi nostri magist., dat. 12 septembre 1566.
- p. 506 : A Philippe II : Minute du bref de créance pour Camaiani qui devra traiter d'affaires déjà entamées depuis longtemps par lettres et par le nonce ordinaire. 27 septembre 1566.

2) Le Catalogue des livres, manuscrits, etc. composant la Bibliothèque de Horace de Landau, I, Florence, 1885, signale des lettres autographes de Pie V. La bibliothèque se trouve aujourd'hui en possession de Mme Finaly à la villa Alla Pietra près Florence. Sur l'intervention de Son Altesse le prince François de Liechtenstein et du bibliothécaire Dr Ulrich Schmid en 1909, l'usage du manuscrit en question fut exceptionnellement accordé dans les locaux de l'Institut historique autrichien à Rome. Le Codex en question est signé « 1176-1401 » et porte sur le dos en peau le titre : Schediasmata autographa epistolarum divi Pii V. Un avertissement postérieur (p. 46) nous informe de la façon suivante de l'origine du manuscrit : Il volume originale sudetto fu casualmente trovato dal Dr. Lodovico Coltellini infrascripto la sera del di 7 novembre 1771 in una bottega di un droghiere in Catena, dal qual droghiere era stato comprato per cartaccia a peso e si era gia cominciato a stracciarlo per involtarvi il pepe e lo zucchero. Le volume de 255 feuillets est un recueil de mélanges rassemblés plus tard, qui contient presque entièrement des projets, des minutes de brefs de Pie V, de la main d'Ant. Florebellus Lavelinus du temps de mars 1566 à septembre 1568; seulement p. 24-36^b, 85-94, et çà et là encore, l'une ou l'autre feuille détachée sont des registres de brefs; à la fin (p. 248) suivent quelques documents d'autre caractère.

Le Codex Landau ne contient aucun bref qui se trouve dans la série des volumes des Archives des brefs proprement dites, car il formait ainsi que le Codex du British Museum une partie de ces Archives. Un examen approfondi par le prof. Pogatscher, auquel j'exprime ici mes remerciements pour l'aide qu'il m'a prêtée, donna pour résultat, qu'une partie seulement des minutes contenues dans ce volume est passée aux registres des brefs des Arch. secr. pap. D'après ces registres de brefs, le secrétaire d'ambassade espagnol, Fr. Goubau, 1640, a formé son recueil bien connu des Epistolæ Pii V. Comme pour les autres volumes de Minutes, une comparaison des Documents imprimés dans Goubau avec les

Minutes du Codex Landau, donne une série de variantes qui sont intéressantes pour fixer l'origine de chacun de ces documents. Souvent ces corrections sont purement des corrections de style, mais quelquefois, elles sont dignes d'attention par leur contenu.

C'est ainsi que dans le bref au chancelier de Bavière Simon Thaddée Eck du 14 février 1567, imprimé dans Goubau, 24-26, après « Segregare » dans le Codex Landau, p. 133, se trouvent encore les mots suivants : Vere ostendis te esse fratrem Ioannis illius Echii qui nascenti haeresium pesti tanta pietate sese primus opposuit et catholicam veritatem tam acriter constanterque defendit.

Dans le bref à l'empereur Maximilien II du 15 mai 1568, dans Goubau, 81 à 83, après les mots « ab eo talia tentari » dans Codex Landau, p. 208, on lit encore ce qui suit : Qui enim talia agunt et spretis censuris ecclesiasticis ecclesiarum bonis manus admovere non dubitant, ii nimis famae suae prodigi sunt et salutis¹. Si tamen in bonis eius ecclesiae temporalibus ius se aliquod habere existimat, polliciti fuimus aliquem idoneum iudicem ipsi dare, qui eam rem cognoscat et servata aequitate indicet aut per compositionem transigat. Quod si eum iudicem a M^o tua dari maluerit, eo quoque contenti erimus, sicut ei scripsimus. Quocirca M^o tuam, etc. Tandis que dans le bref à Eck ce qu'on a ajouté n'est pas effacé, ici, tout le passage jusqu'à : « ei scripsimus » a été raturé, et à sa place a été mis en marge ce qui est imprimé dans Goubau. En outre après « quocirca majestatem tuam » suivait encore : cujus officium est ut ecclesias et ecclesiarum iura tueatur, defendat ac protegat, qui fut ensuite effacé. Que le texte dans Goubau ne soit pas toujours correct, c'est ce que montre notre variante : p. 82, l. 6, d'en haut. Il faut lire au lieu de « iure peti » « vi peti » ; c'est ce qu'on trouve non seulement dans la Minute du Codex Landau mais encore dans le volume du registre des brefs aux Arch. secr. pap. Arm. 44, t. 13.

Les mots après « debet » dans Goubau, 82 l. 5 à 7, d'en bas, étaient à l'origine dans le Codex Landau : ne bona temporalia illius ecclesiae contra ius et de facto, ut dicitur, occupentur.

D'intérêt général est une addition au bref à l'évêque de Passau du 26 mai 1568 sur l'interdiction de la Communion sous les deux espèces (Goubau, 83-85), on voit là aussi que Goubau n'a pas suivi toujours exactement les volumes des registres des brefs, car dans Arm. 44, t. 13, comme dans le Codex Landau, p. 210-211, il y a à cette place, après « habendos » un long passage non effacé qui se présente ainsi : Sed ne praedecessoris quidem nostri concessionem quisquam moveri debet. Primum enim is tanta in re minus

¹ A l'origine, il y avait : ii nimis officii et salutis suae immemores sunt.

quam decuit et oportuit diligentem et maturam deliberationem habuit. Non enim ad sacrum collegium cardinalium, ut debuit et ut mos est, de tanta re rettulit, quod si fecisset et nos, qui tum de eorum numero eramus, et multo maior ac sanior ut presumitur... [mot illisible] cardinalium pars nihil temere ¹ innovandum esse censuissemus. Consuluit ille duos aut tres solum de tanto collegio et eos potissimum quos sibi facile assensuros esse putavit. Ea tamen in re Spiritus Sancti gratia illi manifesto affuit, quod ab iis, qui communicare sub utraque specie cuperent, talem fidei confessionem exegit, quam si vere et ex animo facturi essent, fortasse ne nos quidem tantopere eam concessionem improbaremus. Quamobrem etc.

100. — LES BIOGRAPHIES DE PIE V.

La plus ancienne « Vita di Pio V » conservée dans les *Varia Polit.*, XVII, des Arch. secr. pap., qui fut composée tout de suite après la mort du Pape par Tommaso Porcacchi est restée très longtemps inédite; ce n'est qu'en 1914 que Van Ortrov l'a publiée dans les *Anal. Boll.*, XXXIII, 205-217. Cette Vita est un travail très sérieux; elle offre même de nouvelles particularités et n'a que le défaut d'être trop courte.

La première biographie détaillée de Pie V, qui parut imprimée est celle publiée dans l'été ² 1586 à Rome par Girolamo Catena ³. Catena qui était originaire de Norcia, avait connu personnellement Pie V. Il fut d'abord le familier du cardinal Dolera, mort au début de 1568, puis de 1568 à 1571, secrétaire du cardinal Girolamo da Correggio ⁴ et plus tard eut le même titre près du cardinal Bonelli ⁵, Jacques Catena jouissait à la Curie d'une grande considération. Sixte-Quint qui l'appela dans sa Consulta lui fut parti-

¹ Dans le volume des Registres des brefs aux Arch. secr. pap. on lit simplement ici la variante : et nos et major cardinalum pars nihil temere.

² Voir le rapport de l'ambassadeur vénitien du 7 juin 1586. Arch. d'État à Venise.

³ Réimpression à Rome, 1587, 1647, 1712 (cf. Arch. d. Soc. Rom. XXXIII, 291.) D'après un Avviso di Roma du 15 août 1584, la Vita de Catena était alors déjà prête; elle devait être imprimée en traduction espagnole. Urb. 1022, p. 339 ^b. Bibl. Vatic.

⁴ Cf. Bigi, Vita del card. G. da Corregio, Milano, 1864.

⁵ Les Lettere di G. Catena scritte in nome del card. di Corregio 1568-1569 dans Barb., I.XII, 57; Item 1569-1571, *ibid.* LXII, 25; Item scritte in nome del card. Alessandrino 1571-1572, *ibid.*, LXII, 26, et scritte in nome del card. Alessandrino 1575-1577, *ibid.*, LXII, 56. Catena devint secrétaire de Bonelli à la fin de 1572 ainsi qu'il ressort de sa correspondance imprimée : Delle

culièrement bienveillant. Catena dédia son travail ¹ à ce Pape qui avait une grande vénération pour Pie V; Sixte en prit connaissance, en ordonna l'impression ²; et récompensa plus tard Catena en lui faisant don de 100 écus ³.

Catena a déjà commencé à rassembler les matériaux tout de suite après la mort de Pie V. Lui-même dit à ce sujet dans la dédicace à Sixte-Quint : Tutto quello, che in queste carte scrivo, parte ho preso da gli originali delle lettere, da Nuncii, et da Principi stessi scritte, et dalle instruttioni, et scrittura del medesimo papa, le quali son venute in poter mio, parte dalla relatione in iscritto di coloro che trattato hanno in negocii, altre ho vedute io stesso et intese dalla bocca del Pontifice. On voit à de nombreux passages de son œuvre que Catena a fait bon usage de ces matériaux. Les notices sont presque toujours sûres, il n'y a d'insuffisance que pour quelques dates ⁴. Ce qui manque, par contre, c'est la pénétration intime, l'élaboration des matériaux rassemblés, comme aussi l'art de les ordonner. La biographie de Catena est plutôt un recueil de notices dont l'abondance fait aujourd'hui la valeur. Ainsi s'explique qu'elle ait servi de base à toutes les biographies ultérieures du Pape ⁵.

lettre de G. Catena. Primo volume, Roma, 1589, 312. Un deuxième volume de ce recueil n'a pas suivi. En 1577, parurent à Pavie H. Catenae Academici Aflidati Latina Monumenta, contenant des lettres et quelques écrits. Genealogia della famiglia Bonelli Ghisliera de Catena dans Barb., LXII, 27, Bibl. Vatic. En outre Catena écrivit : Della beretta rossa da darsi a cardinali. Discorso, Roma, 1592, ainsi que De magno obelisco Circensi circoque maximo. Epist. et Carmen, Romae, 1587. Est encore inédit : Risposta alle ragioni allegate da gli avversarii contra la potest. et diretto dominio temporale universale del Papa a favore dell' Imperatore et altri principi temporali, fatta dal Signor G. Catena, dans Cod. D. 29, p. 287-369, Bibl. de Carlsruhe. Catena s'essaya aussi comme poète mais avec peu de bonheur; voir Ciacconius, III, 1000, 1002; cf. Carmina illustr. poet., III, 316.

¹ Voir la dédicace de Catena qui précède sa Vita. Sur la décision du Conseil municipal de Rome, relativement à l'impression de la Vita di Pie V de Catena, voir Rodocanschi, Capitol., 122.

² Catena le dit expressément dans ses lettres, 60.

³ Voir Avviso di Roma du 16 juillet 1586, Urb. 1054, p. 287. Bibl. Vatic.

⁴ La lettre à l'archevêque de Séville (Catena, 21) correspond à l'original dans Barb., 3618. L'Informatione sur Pie V y est convenablement (p. 28) utilisée (cf. p. 34). De même p. 58, l'Instruction pour Torre, p. 77, celle pour Commendone, p. 93, les Provedimenti pour les Indes Occidentales, etc. La lettre de Philippe II sur Don Carlos est traduite exactement p. 84. Seule la date « 20 » est à changer en 22. De même dans l'Appendice aux Lettres p. 225, il faut mettre d'après Goubau 8 au lieu de 5 mars. Cf. aussi Mendhan 46 n.

⁵ Ranke (Päpste, I) s'appuie encore principalement sur Catena mais il y ajoute au moins quelques sources manuscrites. La figure de Pie V telle quelle est représentée avec tant de vie dans les rapports vénitiens, l'intéressait fort.

On n'en a pas usé avec l'esprit critique nécessaire. Cet esprit était d'autant plus indiqué à l'égard de Catena que dans les circonstances où celui-ci écrivit, il était pour lui inévitable de tomber dans le travers de trop louer les actes de son héros. A ce point de vue, il a moins péché par des affirmations directement fausses que par la tendance à exagérer les succès de Pie V et à taire ses insuccès. Si on lit dans Catena l'exposition des rapports du Pape avec l'Espagne, la France et l'Allemagne, on en arrive à croire que Pie V a rempli vis-à-vis de ces pays, complètement son programme et n'a obtenu que des victoires. Catena est en partie innocent de ces défauts, car Philippe II, dès que parut la *Vita di Pio V*, obtint que l'auteur changeât dans une nouvelle édition nombre de passages qui semblaient devoir lui porter préjudice à lui et à d'autres princes. On ne peut donc être surpris qu'en exposant les rapports de Philippe II et de Pie V, il n'ait pas suffisamment fait ressortir (p. 85) que le roi d'Espagne s'en tint inflexiblement à son Césaropapisme¹. De même la conduite du Pape avec Venise est représentée beaucoup trop favorablement (p. 112). Le succès de Commendone auprès de l'empereur Maximilien en 1568 est donné comme effectif (p. 99). La façon dont l'empereur trompa le Saint-Siège à ce sujet est entièrement passée sous silence. L'histoire de l'attribution du titre de Grand-Duc à Cosme 1^{er} (p. 119) y est insuffisamment traitée. Un fait qui caractérise la façon dont Catena exagère le bien chez Pie V est l'indication qu'il nous donne que le Pape aurait contribué pour une somme de 100000 écus à mettre en valeur l'industrie du lainage tandis qu'en réalité, il ne versa que 10000 écus².

Parmi les affirmations directement fausses auxquelles Catena se laissa entraîner dans le but de relever la réputation de son héros³, les plus « frappantes » concernent la France. Après avoir

« J'ai sur lui des rapports qui le peignent au naturel. Un homme si pieux, simple comme un enfant et le plus rigoureux inquisiteur et persécuteur des protestants ». E. GUGLIALI, L. v. RANKE, *Leipzig*, 1893, 62.

¹ Catena a pour excuse la difficulté contre laquelle les historiens d'alors qui touchaient à ces choses avaient à combattre : sa Vie de Pie V fut d'abord pourtant interdite en territoire espagnol. Cf. outre Funsì, *L'Inquisizione*, 271, le rapport de M. Brunani daté de Rome, 10 septembre 1588. Arch. Gonzag. à Mantoue et Hübner, Sixte-Quint, Paris, 1870, II, 30. Voir aussi CATENA, *Lettere* 19, 60, et *Bibliofilo*, X (1889), 2.

² Catena (p. 71) indique encore 600 hommes de plus qu'en réalité dans les troupes auxiliaires pontificales envoyées en France en 1569.

³ Ainsi l'affirmation que pendant la maladie mortelle du Pape à Rome, il tutto soit passato con ordine et quieto (p. 112) dont on a conclu par suite que c'avait été un signe de ottimo governo de Pie V. Au contraire la *Vita di Pio V* dans *Anal. Boll.*, XXXIII, 202, dit expressément que les désordres traditionnels ne manquèrent pas complètement.

parlé de la déposition des évêques hérétiques français, qui s'imposait, Catena dit : Pio fece publicare in Francia la detta sentenza si che i vescovi furono levati et posti in lor vece i cattolici (p. 60) ce qui est directement opposé à la vérité. Catena ne dit rien non plus de l'appui que Châtillon, pour conserver sa dignité de cardinal, trouva près du gouvernement français. Relativement au mauvais usage du Concordat, il déclare (p. 61) qu'à la suite des représentations de Pie V, Leurs Majestés Françaises y avaient renoncé!

Türke a démontré également que le rapport de Catena sur les promesses que Charles IX aurait faites en 1571 au cardinal Bonelli en faisant annoncer au Pape qu'il ne concluait le mariage de sa sœur avec Navarre que pour pouvoir plus facilement anéantir les chefs hérétiques, attribuant ainsi ce plan aux conseils de Pie V, était absolument indigne de foi.

Le second biographe de Pie V, Ioh. Antonius Gabutius, directeur du collège des Barnabites à Rome est beaucoup plus prudent et réservé sur cette affaire, dans son ouvrage paru pour la première fois en 1605 à Rome, et dédié à Paul V : *De Vita et rebus gestis Pii V.* Là, il n'est pas du tout question de ce que disait Catena sur l'assurance donnée par Charles IX que le mariage de sa sœur avec Navarre avait pour but seulement de s'assurer des huguenots à Paris et qu'il était résolu surtout par amour du Pape à frapper les « traîtres ». D'autre part, Gabutius proclame expressément que le roi avait déclaré ne pouvoir faire connaître davantage ses intentions et que Bonelli était parti réellement sans avoir rien obtenu.

Si Gabutius est ici un historien beaucoup plus sûr, cela s'explique par le fait qu'il fut aidé dans la composition de son œuvre par le cardinal Bonelli beaucoup plus que Catena. Ce fut ce cardinal, comme le raconte Gabutius dans la dédicace de son ouvrage à Paul V, qui le poussa à le composer et lui en fournit les matériaux. La différence mentionnée est d'autant plus importante que Gabutius s'en tient constamment et étroitement à Catena, et de plus, comme Türke le fait ressortir justement, montre le penchant qu'il a à embellir et à exagérer encore les récits de celui-ci. Ce n'est que sur des détails particuliers que Gabutius nous offre du nouveau. Les dégager n'est pas facile car Gabutius marche tellement sur les pas de Catena¹ qu'il ne nomme pourtant pas — ce qui est assez surprenant — que son texte se lit très souvent comme une traduction².

¹ Ainsi dit-il aussi par exemple relativement au succès de l'action de Pie V contre les hérétiques français : Eam damnationem in galliam promulgandam isque de sede delectis alios catholicos subrogandos Pius curavit (II, c. 3).

² Il dit dans la préface seulement que son opus est cum ex aliis multis se

Si Gabutius obtint pourtant un succès beaucoup plus grand, au point que Theiner (*Annal. Eccl.* 1572 n. 12) le présente par erreur comme le principal écrivain qui se soit occupé de Pie V et que récemment encore Premoli (*Barnabiti*, I, 332) désignait encore sa *Vita* comme la meilleure, il le doit à une mise en œuvre meilleure et plus adroite de sa matière et à son bon latin. Ce qui contribua beaucoup à la diffusion de la biographie de Gabutius, ce fut que les Bollandistes adoptèrent sa narration dans leurs *Acta sanctorum*. Elle se distinguait aussi par son caractère hagiographique plus marqué que chez Catena¹.

Dans ce sens ont procédé tous les biographes ultérieurs de Pie V. Sans émettre la prétention d'être absolument complet, nous avons rappelé ici dans l'ordre chronologique les plus connus de ces écrits :

1. Archangelus Caraccia de Ripalta O. Pr. *Brevis enarratio gestorum S. P. Pii P. V ex processibus et probatis auctoribus digesta*, Romae 1629. Ne contient essentiellement qu'une réimpression des *Epistolae* mentionnées plus haut d'après l'édition de Cologne de 1567. Aussi insignifiante est la *Vita Pii V* de Caraccia parue en 1615.

2. L. Jacobilli, *Vite del SS. Pio V etc.*, Todi, 1661.

3. P. Fatica, *Vita del glor. P. Pio V*, Reggio, 1664.

4. Agazio di Somma², *Vita del S. P. S. Pio V*, dédiée au Pape Alexandre VII. Exemplaire original à la Bibl. Chigi à Rome I-II-69. Copies très fréquentes, ainsi à Rome aux Arch. secr. pap., XI, 60. Bibl. Barberini, 3 exemplaires dans Cod. LIV, 23, 24 et 37. Bibl. Corsini, Cod. 39-C-8. Bibl. Nation. à Paris, 5591. Un second exemplaire conservé à Paris est cité par Marsand, II, 169. Il exagère la valeur de l'œuvre car elle ne contient rien d'essentiellement nouveau. L'original italien ne fut pas imprimé; il n'y en eut qu'une rédaction française par Félibien, *Vie de Pie V* par A. di Somma, trad. de l'Ital., Paris, 1672; cf. Échard, *Script. O. Pr.* II, 220.

5. A. Bzovius, *Pius V Romanus Pontifex sive annalium eccles. tamus ultimus 1566-1572*. Romae, 1672.

probatis auctoribus, tum ex variis ac certis, quae idem cardinalis [M. Bonelli] ceteribona fide collectum. Le sévère jugement de Mendham (*S. X-XI*) de ce que le nom de Catena n'ait pas été cité est entièrement justifié.

¹ Même avant Gabutius parut un ouvrage cité par lui une fois de A. Fucumayor *Vida y hechos de Pio V*, Madrid, 1595, qui pourtant se base presque en totalité sur Catena; v. Mendham, VIII; cf. 93.

² Du même auteur existe un *Dicorso della prefettura di Roma*, dans Cod. X. V., 30, p. 247 de la Bibl. Casanatens à Rome, et dans la Bibl. Barberini, LVI, 108. Cf. sur Agazio di Somma, BELLONI, *Seicento*, 89, 149.

6. Ambros Ramding, *Beatus Pius V. P. M. delineantus*, Aug. Vin-
del., 1672.

7. A. M. Monti, *Ristretto d. vita e miracoli del b. Pio V*, Bolo-
gna, 1672.

8. Kurtzer Entwurff und Inhalt dess wunderthätigen Lebens
Pii dess V., Würtzburg, 1678. La première biographie allemande;
s. Braunsberger, Pius V. 108 A. 7.

9. P. A. Maffei, *Vita di S. Pio V S P.*, Roma, 1712¹.

10. Samayo, *Compendio de vida del glor. P. S. Pio V*,
Roma, 1728.

11. J. Laderchi, *Annales ecclesiastici*, 3 vol., Romae, 1728-1737.

12. Giac. Ant. Tagliapietra, *Mem. stor. di 50 cardinali dell'*
ordine de' predic., Cod. Ital. 89 der Hofbibl. zu München (com-
posé en 1774). II, 259-401 sur Pius V.

13. P. M. Ghislieri [O. Pr.], *Elogio storico di S. Pio V*, Assisi,
1797. (Est dédié à Pie VI).

14. J. Mendham, *The life and pontificate of Saint Pius the
Fifth*, London, 1832.

15. Falloux, *Histoire de St. Pie V*, 2 vol., Paris, 1846; Réim-
pression Liège, 1852; 3 éd. 1858; en allemand Regensburg, 1873.
Cf. *Stimmen aus Maria-Laach*, IV, 504 f; *Literar. Handweiser*,
1873, 102 f.

16. T. M. Granello, *Fra Michele Ghislieri*, I et II, Bologna,
1877-1878.

17. V. de Brognoli, *Studi storici sul regno di S. Pio V*, 2 vol.,
Roma, 1883.

18. Ch. A. Joyau, *Saint Pie V, pape du rosaire*, Poitiers [1892].

19. Fr. Faberi *S. Pio V. Studio storico*, [Siena, 1893]. Cf. *Literar.
Rundschau*, 1893, 331.

20. P. Farachon, *Lépante. St. Pie V*, Paris, 1894.

21. C. Dell' Acqua, *di S. Pio V*, Milano, 1904.

22. *Cosmos illustrato*, Roma, 1904, Gennaio-Febraio, richement
illustré.

23. P. Spezi, *Pio V*, Roma, 1905. Cf. H. Bihlmeyer dans *Hagio-
graph. Jahresbericht*, 1904-6, Kempten, 1908, 257

24. P. Deslandres, *St. Pie V*, Paris, 1911. Cf. *Hist. Jahrb.*,
XXXII, 398.

25. C. M. Antony, *St. Pie V, Pope of the holy Rosary*, Lon-
don, 1911.

26. G. Grente, *St. Pie V (les Saints)*, Paris, 1914.

Les biographes pourtant ne manquent pas. Mais tous ces écrits
reposent sur Catena et Gabutius et ne sont pas des travaux

¹ Cf. Mendham, XV.

rigoureusement scientifiques qui séparent la légende de l'histoire. En dehors de Laderchi ¹ il n'y a que Brognoli qui ait puisé largement aux originaux inédits. Grente assure il est vrai qu'il a fait des études d'archives étendues, mais les sources inédites qu'il cite sont si insignifiantes qu'elles peuvent à peine être prises en considération ². Ainsi restait encore aux Archives une abondante moisson ³ pour donner une exposition strictement historique et critique, d'après les sources originales, et où la figure de Pie V se présente avec des traits plus vivants et plus efficaces que dans les panégyriques ordinaires ⁴.

¹ Une partie des brefs originaux rassemblés par Laderchi dans la Bibl. Barberini à Rome; v. *Corresp. dipl.*, I, xxix.

² Voir ma revision dans *Hist Jahrbuch XXXIX (1919) 801*.

³ Serano faisait remarquer récemment dans la *Corresp. dipl.*, I, xv. combien peu le pontificat de Pie V a été étudié d'après les sources. Balzani (Sisto V, Genova 1913, 13) observe qu'aucun historien n'a encore rendu justice à Pie V.

⁴ A ce point de vue je puis rappeler qu'il y a des années déjà que j'écrivais : Il est temps que prenne fin la période à perruques des Vies de Saints. Les pieuses inventions n'y sont pas nécessaires; si elles sont capables de supporter le grand jour de la critique historique, elles ne pourront qu'y gagner. (*Zeitschr. für Kath. Theol.* 1898, 147).

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE V

Commencement de la révolution politico-ecclésiastique dans les Pays-Bas et intervention de Pie V dans les guerres civiles et religieuses de France. — Premier renforcement intérieur des catholiques français..... 1

CHAPITRE VI

La révolution ecclésiastique en Écosse, Angleterre et Irlande. — Marie Stuart et Élisabeth..... 70

CHAPITRE VII

La politique ecclésiastique de Maximilien II et sa protestation contre l'élévation de Cosme I^{er} comme grand-duc de Toscane. — Troubles religieux en Autriche. — Efforts pour la réforme et la restauration catholiques en Allemagne, notamment en Bavière et dans les principautés catholiques..... 145

CHAPITRE VIII

Les conditions religieuses en Pologne et en Suisse. — Progrès des missions extra-européennes..... 192

CHAPITRE IX

Pie V champion de la chrétienté contre l'Islam. — La Sainte-Ligue. — La victoire navale de Lépante. — La mort du Pape..... 238

SUPPLÉMENT..... 327



Biblioteka Główna UMK



300045133529

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

Le but de ce travail est de déterminer les conditions de stabilité d'un système dynamique linéaire à coefficients constants. On étudie en particulier le cas où les matrices du système sont réelles et symétriques.

CHAPITRE I

1. Définitions et notations. Soit A une matrice réelle $n \times n$. On considère le système d'équations différentielles linéaires homogènes à coefficients constants :

2. Théorème de stabilité

On suppose que la matrice A est réelle et symétrique. Soit $\lambda_1, \lambda_2, \dots, \lambda_n$ ses valeurs propres. Le système est stable si et seulement si toutes les parties réelles des valeurs propres sont négatives ou nulles, et que les valeurs propres nulles sont de multiplicité algébrique égale à leur multiplicité géométrique.

3. Exemples

Exemple 1. Soit $A = \begin{pmatrix} -1 & 0 \\ 0 & -2 \end{pmatrix}$. Les valeurs propres sont $\lambda_1 = -1$ et $\lambda_2 = -2$. Le système est stable.

4. Conclusion

On a vu que pour une matrice réelle et symétrique, la stabilité du système est déterminée par les parties réelles des valeurs propres et par la structure des valeurs propres nulles.

5. Bibliographie

1. H. Poincaré, *Leçons sur la courbure de la géométrie*, Paris, 1892.

6. Références

1. J. Hadamard, *Leçons sur la stabilité d'équilibre*, Paris, 1892.



PUBLICATIONS HISTORIQUES

Au service de la France. — Neuf années de souvenirs, par Raymond POINCARÉ, de l'Académie française.

I. **Le Lendemain d'Agadir** (1912). — II. **Les Balkans en feu** (1912). — III. **L'Europe sous les armes** (1913). — IV. **L'Union sacrée** (1914). — V. **L'Invasion** (1914). — VI. **Les Tranchées** (1915). — VII. **Guerre de siège** (1915). — VIII. **Verdun** (1916). — IX. **L'Année trouble** (1917). — X. **Victoire et armistice** (1918). Dix volumes in-8° avec gravures hors texte. Le volume : 30 fr. Les tomes IV, V, IX, et X, chacun 36 fr.

Mémoires du Maréchal Joffre. Tome I. *L'Avant-guerre (1910-1914), la Guerre de mouvement (1914)*. — Tome II. *La Guerre de stabilisation (1915). L'Offensive d'ensemble de l'Entente (1916). La Mission du Maréchal en Amérique (avril-mai 1917)*. 2 volumes in-8° carré sur alfa avec gravures hors texte. Chacun 36 fr.

Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre de 1914-1918, par le maréchal Foch. Deux volumes in-8° carré avec 34 gravures hors texte et 16 cartes 60 fr.

Mémoires du chancelier prince de Bülow. Tome I. *Le Secrétariat d'Etat des Affaires étrangères et les premières années de chancellerie (1897-1902)*. Tome II. *Du renouvellement de la Triple alliance à sa démission de chancelier (1902-1909)*. Tome III. *La Grande guerre et la débâcle (1909-1919)*. Tome IV. *Sa jeunesse et sa carrière de diplomate (1849-1896)*. Traduction de Henri Bloch et Paul Roques. Chaque volume in-8° avec gravures hors texte 36 fr.

Grandeurs et misères d'une victoire, par Georges CLEMENCEAU. In-8° sur alfa, avec trois fac-similés hors texte 30 fr.

Mes Souvenirs de la guerre, par le général John J. PERSHING, commandant en chef des forces expéditionnaires américaines. Traduction du colonel Ch. Jacob. Deux volumes in-8° avec gravures et cartes. Chacun 36 fr.

Le Ministère Clemenceau. *Journal d'un témoin*, par le général MORDACQ. Tome I (Novembre 1917-avril 1918). Tome II (Mai 1918-11 Novembre 1918). Tome III (Novembre 1918-Juin 1919). Tome IV (Juillet 1919-Janvier 1920). Quatre volumes in-8° écu. Chacun 48 fr.

La Résurrection d'un État. *Souvenirs et réflexions (1914-1918)*, par T. G. MASARYK, président de la République tchéco-slovaque. Traduit du tchèque par Fuscien Dominois. In-8° avec un portrait hors texte, sur alfa. Prix 36 fr.

Les Papiers de Stresemann. *Six années de politique allemande*. I. *La Bataille de la Ruhr. La Conférence de Londres (1923-1924)*. II. *Locarno et Genève (1925-1926)*. III. *De Thoiry à la mort de Stresemann (1926-1929)*. Trois volumes in-8° avec 8 gravures hors texte. Chaque volume 36 fr.

Mon ambassade en Russie soviétique (1917-1919), par Joseph NOBLENS. 2 volumes in-8° écu avec 13 gravures hors texte. Chacun 48 fr.

Quatre ans à Rome (1921-1926). *Fin du pontificat de Benoît XV. Pie XI. Les débuts du fascisme*, par le baron BEYENS 48 fr.

Un grand tournant de la politique mondiale (1904-1906), par Maurice PALÉOLOGUE, de l'Académie française. In-8° carré avec une gravure en frontispice et 7 cartes dans le texte 30 fr.

La Troisième République. *Soixante ans de politique et d'histoire (1870 à nos jours)*, par Robert DAVID. In-8° carré 36 fr.